3 1761 06560687 3

ARCHIVES HISTORIQUES

ET ECCLÉSIASTIQUES

DE LA PICARDIE ET DE L'ARTOIS.

ARCHIVES

HISTORIQUES ET ECCLÉSIASTIQUES

DE

LA PICARDIE

ET DE

L'ARTOIS

PUBLIÉES PAR

P. ROGER.

Secrétaire-Particulier de M. le Préfet de la Somme
et membre-résidant de la Société des Antiquaires de Picardie.

AMIENS,
TYPOGRAPHIE DE DUVAL ET HERMENT.
1842.

LIBRARY
SEP 18 1974
THEOLOGICAL SEMINARY

4563

L'ANCIENNE province de Picardie offre un champ fertile aux investigations de l'historien. Son nom est inscrit dans toutes les pages de nos annales. Plusieurs parties de la Picardie ne reconnurent pas toujours la domination des rois de France; soumises aux ducs de Bourgogne, elles passèrent plus tard sous le gouvernement de la maison d'Autriche. Mais dans leurs fortunes diverses, les peuples picards gardèrent comme un précieux dépôt deux qualités en eux héréditaires: la valeur et la loyauté. Leur courage avait brillé sous la bannière de Charles-

le-Téméraire; il éclata de nouveau lorsqu'ils se mêlèrent aux vieilles bandes de Charles-Quint. Liés à la fortune de la France, on les vit partager la gloire de ses armes, mesurer leurs sacrifices à l'étendue de ses revers. Ils s'associèrent aussi aux œuvres de son génie et à la marche progressive de ses institutions; — Les cathédrales d'Amiens, de Beauvais et de Laon, où l'art se plut à prodiguer ses merveilles; les ruines de Saint-Riquier, de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, antiques abbayes dont les cloîtres silencieux furent l'asile des fortes études; les débris des nombreux châteaux-forts qui parsemèrent le sol de la Picardie; et le beffroi de ses cités, symbole révéré des premières libertés communales, pourraient, encore aujourd'hui, fournir à nos assertions de vivants témoignages.

Les limites de la province de Picardie ont souvent varié. Le sort des batailles, les échanges fixés par les traités, les règles de la succession indirecte autrefois en usage parmi les possesseurs des grands fiefs, furent les causes essentielles de cette variation. La question que nous soulevons ici a toujours eu, au point de vue historique, une véritable importance. Nous avons mis à profit, pour la résoudre, les savantes recherches de du Cange et de dom Grenier; et nos limites seront celles que ces deux historiens déterminèrent. Ils avaient l'un et l'autre projeté la publication d'une histoire complète de la province qui les vit naître; il faut dé-

plorer les circonstances qui s'opposèrent à l'accomplissement de leur dessein. Les bornes que fixa leur travail préparatoire renfermaient : l'Amiénois ; le Boulonnais ; le Calaisis, le comté de Guînes et le gouvernement d'Ardres ; l'Artois ; le Ponthieu ; le Vermandois ; le Santerre ; le Laonnois ; le Noyonnais ; le Valois ; le Beauvaisis ; le Soissonnois et la Tiérache.

Le plan de notre publication a mis le pays d'Artois plus particulièrement en relief. Nous avons dû considérer que cette partie notable de l'ancienne Picardie garda, pendant plusieurs siècles, une physionomie distincte. Les conséquences de la guerre, les intérêts de toutes sortes, l'empire des habitudes lièrent ses habitants à la Flandre, à la grande confédération des Pays-Bas. L'Artois avait ses états particuliers et devint une véritable province.

L'impartialité est la condition la plus essentielle de l'histoire. On se borna long-temps à nous raconter la vie de nos rois, les guerres qui remplirent leurs règnes, la naissance des princes ou les intrigues de la cour. Ce que faisait le peuple, la nation pour mieux dire, était négligé par les historiographes. Nul ne nous parlait de sa vie intérieure, de ses mœurs, de ses nombreux intérêts. Ce qu'on en avait écrit restait enfoui dans de poudreuses compilations ou dans les annales bénédictines. La réaction arriva il y a vingt ans ; et beaucoup d'entre nous s'étonnèrent lorsqu'on leur ap-

prit que le peuple avait eu, comme les princes, de glorieuses pages dans notre histoire; lorsqu'on nous dévoila la forte organisation de la bourgeoisie pendant le moyen-âge, les luttes qu'elle avait soutenues, les libertés municipales concédées aux cités; et toutes ces corporations de métiers, avec leurs bannières, leurs priviléges et leur active participation à la vie publique.

Cette initiation à des mœurs jusqu'alors ignorées éveilla dans nos cœurs des sentiments bien nouveaux et bien chers! Et les écrivains de notre temps qui, les premiers, nous révélèrent ce qu'avaient été nos pères, préparèrent une régénération complète des études historiques. Commencée il y a vingt ans, l'œuvre régénératrice se poursuit encore; mais sous l'attrait de son côté utile, ne cacherait-elle pas quelques dangers, comme toute chose nouvelle? L'histoire des peuples fait foi que les temps réparateurs ne furent jamais entièrement exempts de partialité; et il serait difficile que l'opprimé triomphant ne fut pas un peu oppresseur. Voilà la pente glissante dont l'historien doit aujourd'hui se garder. Qu'il ne glorifie jamais le peuple au détriment de la Noblesse et de l'Église! Rendons hommage à ce que la cause nationale dut aux bourgeois et aux artisans de nos villes; à ce qu'ils firent pour la Liberté.... mais sachons dégager notre esprit de tout préjugé philosophique. N'oublions jamais que la Noblesse versa son sang dans mille combats, pour la commune

patrie; aux champs de Crécy et d'Azincourt, de funeste mémoire, les chevaliers de Picardie se serrèrent autour de l'oriflamme et donnèrent leur vie, pour sauver le drapeau de la France des mains de l'ennemi!

L'apologie et le pamphlet sont peut-être les deux écueils dont l'historien doit aujourd'hui le plus se défier, s'il tente de mettre en présence le pouvoir religieux, la bourgeoisie et la noblesse des siècles passés. L'étude des voies les plus propres à tenir ces dangers loin de nous a fait notre préoccupation constante, et nous serions heureux si cet ouvrage avait gardé l'empreinte de nos efforts. Nous retracerons les grandeurs de l'Église de Picardie; et sans taire les funestes résultats du relâchement de la discipline, qui vint plus d'une fois affliger les diocèses, nous dirons ce que l'agriculture et les lettres durent aux abbayes. Nous rappellerons ces beaux noms de la vieille noblesse picarde: Mailly, Vermandois, Boulogne, Créqui, Ponthieu, Béthune; et celui de ce sire de Coucy qui fournit quinze mille livres tournois, somme très-considérable alors, pour retirer des mains des Infidèles la vraie croix qu'ils retenaient, en garantie de la rançon du roi Saint-Louis. Nous consacrerons la mémoire des familles équestres de l'Artois; de celles qui fournirent des combattants picards à Bouvines; des vaillants chevaliers qui, pendant le treizième siècle, joûtèrent au célèbre tournoi d'Anchin; et de ceux encore qui à la voix de Pierre

l'Ermite ou de Guibert de Nogent, comme eux enfants de la Picardie, abandonnèrent leurs nobles manoirs pour arborer l'étendart des croisades sur les murs de Solyme et de Ptolémaïs. Ils étaient la fleur de la noblesse de France; et les champs de bataille furent leurs seuls caveaux funéraires.... Nous leur devons un souvenir. Lorsque les nations ne s'énorgueillissent plus de ceux de leurs enfants dont les exploits illustrèrent la patrie; lorsque les peuples renient un passé glorieux; nous tenons pour certain qu'ils marchent à leur décadence.

L'histoire des villes viendra compléter le tableau. La Picardie fut le berceau des institutions communales du nord de la France. Dès le commencement du douzième siècle, Noyon, Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Amiens et Soissons se firent octroyer des chartes, à l'exemple de la ville de Cambrai. Nous raconterons les luttes dont elles furent le prix. Il faudrait pouvoir ranimer, avec toutes ses péripéties, cette vie des cités du moyen-âge, si fertile pour nous en précieux enseignements. Alors, comme aujourd'hui, on vit l'intrigue se faire jour dans l'élection de l'échevinage ou dominer la délibération du conseil communal. Souvent, la cloche du beffroi appela les citoyens à la défense de leurs priviléges que les officiers royaux menaçaient. Elle donna quelquefois le signal de la guerre civile... et les habitants des villes picardes, que des dissensions désolèrent, apprirent alors

à leurs dépens que si la liberté est un bien désirable, il faut savoir chèrement l'acheter par les maux dont elle est presque inséparable. Le peuple d'ailleurs ne saurait changer; accessible aux plus mauvaises passions, il fut toujours capable de grandes choses! Les annales de la province nous en offrent de beaux exemples dans le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, de Jean d'Aire, de Jacques et Pierre de Wissant, bourgeois de Calais; et dans la courageuse conduite de cette Jeanne Hachette, que les historiens surnommèrent *la Jeanne d'Arc de Beauvais.*

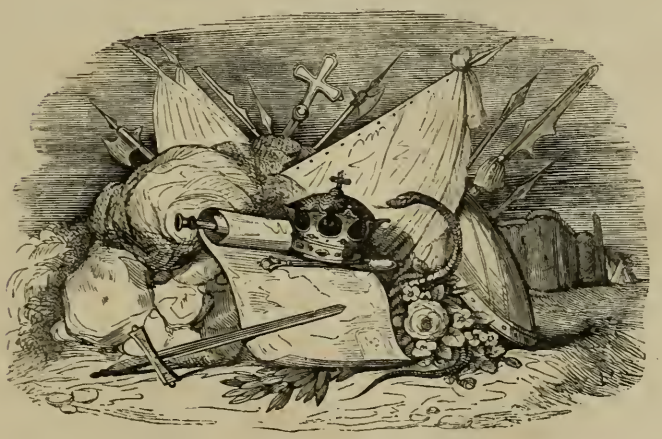

I

CHRONIQUES ET LÉGENDES ECCLÉSIASTIQUES.

LES ÉVÊQUES. LES CATHÉDRALES. LES ABBAYES.

CHRONIQUES ET LÉGENDES.

Les Romains donnèrent leurs lois et leurs usages aux peuples des Gaules après les avoir asservis. Ils s'attachèrent aussi à détruire la religion des Druides; mais le succès ne couronna leur tentative que dans la partie méridionale. Là les dieux du capitole prévalurent; pour eux des temples et des autels s'élevèrent, et le paganisme y recueillit les adorations des vaincus. La pierre druidique que ces peuples avaient vénérée ne servit plus

aux sacrifices humains; les chênes sacrés furent délaissés, et les plaintes que murmurait la victime ne se mêlèrent plus au frémissement de leur feuillage.

La plupart des tribus du nord des Gaules durent facilement échapper à cette transformation religieuse; [1] Rome osait moins sur leur territoire. Plus isolés du centre de l'Empire ses soldats étaient là moins assurés de leur conquête; et la présence des légions romaines y fut toujours une garantie plus sûre de la soumission des peuples que les exhortations pathétiques des prêtres de Jupiter.

Les efforts des Romains pour associer les Gaulois à leur

[1] Le paganisme eut aussi des temples dans le nord des Gaules, pendant l'occupation romaine. Mais le culte des druides s'y maintint sur beaucoup de points, à côté des divinités de Rome et en dépit de tous ses efforts. Le christianisme avait encore à combattre les traditions invétérées de la religion gauloise, long-temps après la destruction du paganisme. « Des causes inconnues ranimèrent le druidisme vers le » commencement du cinquième siècle... Appartenir à une race druidique, *stirps* » *druidarum*, était encore au quatrième siècle un honneur, puisque Ausone place » au premier rang des louanges qu'il décerne à Phœbicius et à son fils de descen- » dre d'une pareille race.» (*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, par M. Beugnot.)

Khildebert Ier, chef des Franks, s'associait, au sixième siècle, aux efforts de l'Église pour éteindre l'idolâtrie. (*De abolendis reliquiis idolatriæ*, an 554, Baluze, 1er vol.)

Au milieu du septième siècle, les pratiques druidiques se maintenaient encore en Picardie; « St-Éloy succéda en 640 à St-Achaire dans les siéges de *Vermand*, » ou plutôt de *Noyon* et de *Tournay*. On lit entr'autres choses dans ses sermons : » *Ne portez pas de flambeaux aux temples, aux pierres, aux fontaines, aux* » *arbres, aux bois sacrés, ni dans les carrefours; et ne faites de vœu à aucune* » *de ces choses...*» (Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie par dom Grenier. Manuscrit de la bibliothèque royale.)

Voici le texte latin : « Nullus christianus ad fana, vel ad petras, vel ad fontes, » vel ad arbores, aut ad cellos, vel per trivia luminaria faciat, aut vota reddere » præsumat.... » (*Vita sancti Eligii*, apud d'Achery, spicil.)

culte ne pouvaient d'ailleurs leur laisser espérer qu'un succès éphémère, car la victoire ne devait pas tarder à délaisser leurs aigles. L'avenir n'était plus à eux.... La corruption des mœurs et les invasions des Barbares hâtèrent la chûte de l'Empire ; et pour mieux en marquer l'heure, pour mieux proclamer peut-être tout le néant de la grandeur humaine par le spectacle de la décadence des Romains, le christianisme vint éclairer le monde pendant qu'il s'échappait de leurs mains débiles.

On recueille peu de détails, dans l'histoire des peuples dont le territoire eut plus tard la dénomination de *Picardie*, sur l'époque où ils reçurent la lumière de l'Évangile. On s'accorde toutefois à reconnaître que vers la fin du troisième siècle la foi chrétienne s'était déjà répandue dans leurs contrées.

St-Firmin, né à Pampelune et disciple de St-Saturnin, fut le premier pasteur de l'église d'Amiens *(Ambianum)*; il prêcha l'Évangile au troisième siècle dans le pays des *Bellovaques* (habitants de Beauvais) et chez les Ambiens *(Ambiani)*. Beauvais eut aussi St-Lucien pour apôtre. Les préfets des Gaules appliquaient alors leurs efforts à arrêter la propagation du christianisme ; les chrétiens étaient recherchés, jetés dans d'étroites prisons, et d'affreux supplices devenaient leur partage s'ils refusaient de sacrifier aux dieux du paganisme. Les premiers confesseurs de la foi eurent long-temps à lutter contre la terreur dont ces persécutions frappaient l'esprit des peuples qu'il fallait con-

vertir. Mais leur sainte éloquence et l'exemple de leur courage furent les plus forts. Le martyre put seul marquer le terme de l'apostolat de St-Firmin et de St-Lucien ; et ils laissèrent, en mourant, l'Évangile en honneur parmi ceux qui avaient recueilli leurs paroles [1].

Il était réservé aux préfets des Gaules, derniers soutiens du paganisme expiarnt, de voir les apôtres du

[1] La mémoire de St-Firmin est révérée dans toute la Picardie. Les habitants d'Amiens lui gardent surtout la plus grande vénération. La *fiertre*, ou chasse de St-Firmin, figurait autrefois à la procession de sa fête et à celle de l'ascension. Deux échevins, le greffier de la ville et six bourgeois venaient, la veille, demander au chapitre la permission de porter cette chasse. Les registres de l'échevinage d'Amiens nous apprennent que les échevins portaient *la fiertre du besnoît corps saint, Monsieur Saint Fremin le Martir, honnestement et joyeusement, vestus de soye, en chantant chansons plaisantes et gracieuses, et avaient de beaux chapiaux sur leurs testes questait plaisir de les vuoir.* (Eschevinage tenu le xxe jour de may l'an mil quatre cent soixante-cinq. X. reg. T. *Archives de la mairie d'Amiens.*)

Les officiers de l'évêque étaient dans l'usage de convoquer en armes les vassaux de l'évêché, la veille du jour de la procession, afin qu'ils gardassent l'église où la chasse de St-Firmin se trouvait exposée. Ces officiers devaient, de leur côté, faire le guet pendant la nuit devant la cathédrale. L'évêque leur faisait envoyer *du pain et du vin.* « Aux officiers de l'evesché, leur despence de pain et vin, la veille de » St-Firmin-le-Martir, apprès l'appel qu'il se faict des subjects de l'evesché au » parvis Nostre Dame, pour faire le guet durant la nuit devant l'église.. 20 livres. » (*Comptes du temporel de l'évêché d'Amiens*, 1666-1667. *Archives de la préf. de la Somme.*)

Les reliques de St-Firmin inspirèrent une telle vénération que Simon, seigneur de Beaugency, *leur donna* son château de Beaugency en Orléanais. Le seigneur de Picquigny, en Amiénois, voulut que sa terre *relevât du bras de St-Firmin.* Les baillis du prince de Poix, du baron de Boves, du marquis de Rayneval et du châtelain de Vignacourt venaient offrir chaque année un cierge à St-Firmin. Le roi lui-même faisait présenter deux cierges, du poids de cinquante livres ; l'un pour le comté d'Amiens, possédé par la couronne depuis Philippe-Auguste, l'autre pour la prévôté royale. Le parlement de Paris décida, en 1269, qu'ils seraient offerts en nature et non en argent. Dans les premières années du treizième siècle le cierge

christianisme lasser leur cruauté et frapper leurs efforts d'impuissance.... car le peuple croyait au dieu dont on chantait les louanges au milieu des supplices. Dans les ruines désertes, au fond des souterrains qu'une piété ingénieuse savait cacher à tous les yeux, chaque jour de nouveaux convertis venaient recevoir, à la

royal coûtait *cent sols* (soixante francs environ de la monnaie actuelle d'après *Leblanc*) :

EXTRAIT DU COMPTE DES REVENUS DU ROY PHILIPPE-AUGUSTE PENDANT L'ANNÉE 1202.

Pontivi et Ambian'. — Expensa..... *Cereus St-Firmini*.... C. s. (Brussel, Traité des fiefs.)

La cire de St-Firmin coûta au roi 104 livres en 1620, 120 livres en 1634, et 124 livres en 1650 (*Chapitres généraux de la cathédrale*, manuscrit de la bibliothèque communale d'Amiens.)

Rien n'égalait la richesse de la chasse de St-Firmin. Nous en donnons ici la curieuse description :

« *Extrait de l'inventaire des reliquiaires, joyaulx, sainctuaires, calices,* » *ornemens, livres, linge, candelabres et aultres ustensilles ecclesiasticques,* » *appartenant à l'église de Nostre Dame Damyens*, 1535.

» Item, sur ledict grand autel, au millieu, est la fiertre de monseigneur sainct » Fremin le martir, et sur icelle fiertre du costé de devant a une conronne d'or » quy a dix florons et sur chascun floron trois perles et six petites pierres de » petite valeur ; et au chappiau de la dicte couronne y a dix assietes et à chascune » six perles et les xxx aultres assietes de diverses pierres, comme rubis d'Alexan- » drie et spraginades desmerauldes ; et est la dicte fiertre toute d'or.

» Item, des deux costés de ladicte couronne a ung chappiau d'or contenant xvii » assietes, cest assavoir nœuf au costé dextre et huit au senestre, desquelz xvii » assietes les huict sont garnis de perles et les nœuf aultres assietes chascune de » huict pierres tant grenas que petites esmerauldes au millieu. »

(*Archives de la préfecture de la Somme.*)

L'inventaire fait aussi mention d'un très-grand nombre d'anneaux d'or, de saphirs rares, de diamants, de grenats et d'améthystes dont la chasse était enrichie. La veille de l'ascension de l'année 1575, des voleurs dépouillèrent cette chasse de la plupart de ses ornements *. L'hôtel des monnaies de Paris reçut, en 1793, ce que les voleurs n'avaient pu emporter.

* *Chapitres généraux de la cathédrale*, manuscrit de la bibliothèque comm. d'Amiens.

lueur des flambeaux, les préceptes de l'Évangile. Tout d'ailleurs ne conviait-il pas les Gaules, courbées alors sous un joug impitoyable, à embrasser cette croyance divine pour laquelle tant de martyrs donnaient leur sang? Ne proclamait-elle pas l'égalité aux nations opprimées; devant elle ne voyait-on pas à la fois disparaître les distinctions de races et de conditions, les vainqueurs et les asservis?...

St-Crépin et St-Crépinien souffrirent le martyre à Soissons vers la fin du troisième siècle. Comme St-Quentin, comme St-Denis, ils avaient quitté Rome pour prêcher la foi chrétienne dans les Gaules. [1] St-Quentin appartenait à une famille sénatoriale et fut l'apôtre du Vermandois. Son martyre est célèbre, et la vénération qu'il inspirait aux peuples ne perdit rien de sa force en traversant les siècles [2]. L'église de Senlis révère St-

[1] *Gallia Christiana.* — *Tillemont.* — *Baillet.*

[2] La fête de ce saint martyr était célébrée avec beaucoup d'éclat au moyen-âge. Les évêques de Noyon, de Beauvais, de Laon, de Soissons et de Cambrai se rendaient à Saint-Quentin, suivis d'un grand nombre d'ecclésiastiques; les principaux seigneurs de Picardie venaient prendre part à cette solennité, et l'hospitalité la plus généreuse les accueillait dans le palais des comtes de Vermandois. On représentait quelquefois au peuple *le martyre de St-Quentin* dans le goût des mystères du temps.

Il était d'usage que le chapitre de l'église principale de Saint-Quentin pourvût aux dépenses des simples ecclésiastiques qui venaient en pèlerinage au tombeau du martyr. Ils pouvaient, à leur choix, être gratuitement hébergés par les chanoines ou en recevoir *six deniers.* — En 1159, Raoul I er, comte de Vermandois, n'était plus; le tuteur de son jeune fils refusa de participer aux frais de la fête et le palais des comtes ne s'ouvrit pas pour recevoir, selon l'antique usage, les évêques et les seigneurs de la province. Cependant l'évêque de Noyon avait voulu, cette année-là, rehausser sa qualité de diocésain par un cortége plus brillant qu'il

Rieul comme son premier pasteur. St-Valère et St-Rufin sont en honneur dans le martyrologe de Soissons. ils étaient receveurs des rentes du domaine impérial; éclairés par l'Évangile et persécutés, ils moururent dans les supplices en proclamant ses vérités immortelles.

L'empire romain n'était plus; les Franks avaient envahi les Gaules et Khlovigh, l'un de leurs plus illustres chefs, y affermissait par d'éclatantes victoires une domination d'où la monarchie française devait un jour sortir. St-Remy, évêque de Reims, que son savoir et son éloquence placèrent au premier rang des hommes de son temps, convertit Khlovigh au chris-

ne l'était d'ordinaire. Aussi les chanoines épuisèrent-ils leur trésor pour satisfaire à tout!.. Mais ils prirent soin de porter les faits à la connaissance du Saint-Siége et ne lui célèrent point que leur diocésain avait surtout contribué à absorber les ressources du chapitre. Leurs plaintes furent accueillies et le pape Alexandre III régla par une bulle le cortége que devraient avoir à l'avenir les évêques de Noyon, lorsqu'ils se rendraient à la fête de Saint-Quentin.

TRADUCTION DE LA BULLE DU PAPE ALEXANDRE III.

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos bien-aimés fils le » doyen et les chanoines de Saint-Quentin, salut et bénédiction apostolique.... La » providence divine nous ayant permis, malgré notre indignité, de régler la posi- » tion des églises, notre pouvoir pastoral doit s'appliquer à leur procurer tout le » bien possible... A cette fin, fils bien-aimés dans le Seigneur, nous avons favora- » blement accueilli vos justes réclamations relativement à l'évêque de Noyon qui, » au jour de la fête de Saint-Quentin où il est tenu de visiter votre église, lui » impose une charge onéreuse en menant à sa suite un nombre d'hommes et de » chevaux trop considérable, de sorte que sa visite devient un fardeau pour cette » église. Par notre autorité apostolique, nous défendons très-expressément à » l'évêque de Noyon, et à ses successeurs, d'avoir à leur suite dans cette cérémonie » plus de *trente-cinq hommes* et *trente chevaux*. Ils ne devront occasionner aucune » charge aux chanoines et se contenteront de ce que vous jugerez à propos de fixer » pour l'entretien convenable du nombre d'hommes et de chevaux désigné.... » A Anagni, le 3 des kalendes de juin... ALEXANDRE. »

tianisme. Les chroniques ecclésiastiques nous enseignent que le célèbre St-Vaast contribua à cette conversion.[1] Khlovigh, charmé de ses vertus et de sa piété, voulut recevoir de lui les préceptes de la foi chrétienne.

St-Vaast se rendit ensuite en Artois où les peuples étaient plongés dans l'idolâtrie. Le christianisme avait pénétré à Arras pendant l'occupation romaine; mais les invasions des Barbares ne laissèrent rien, après leur passage, de ce culte naissant; quelques vieillards, disent les traditions, purent à peine désigner à St-Vaast l'emplacement de l'église où les premiers fidèles s'étaient autrefois assemblés. St-Vaast devint l'apôtre de l'Artois; il consacra quarante années de sa vie à y faire fleurir le christianisme et mourut vers l'an 539.

St-Médard, né à Salency, occupait alors le siége de Noyon; la vénération qu'il inspirait fut telle qu'à sa mort Khlother, chef des Franks, fit transporter les restes du saint prélat dans la ville de Soissons[2]. La magnificence présida à ces funérailles. Le cercueil de St-Médard fut couvert d'étoffes précieuses sur lesquelles étincelaient l'or et les pierreries. Les peuples du Soissonnois et du Noyonnais se pressaient sur les pas du

[1] *Gallia Christiana.*

[2] « Tempore Clotarii regis sanctus Dei Medardus episcopus, consummato boni » operis cursu, et plenus dierum, sanctitate præcipuus, diem obiit; quem Clo- » tarius rex cum summo honore apud Suessionas civitatem sepelivet, et basilicam » super eum fabricare cœpit....» (Grégoire de Tours.)

cortége ; on y remarquait Khlother, les princes ses enfants, ses principaux officiers et le clergé des deux diocèses. Une église et un monastère ne tardèrent pas à s'élever dans la ville de Soissons pour mieux consacrer encore la mémoire de St-Médard.

L'extrême charité et la piété de St-Eloy illustrèrent aussi le siége de Noyon. Lorsqu'il mourut, la désolation se répandit dans le diocèse ; on vit arriver en grande hâte Bathilde, femme de Khlovigh II; accompagnée des princes ses enfants et de quelques officiers, elle avait quitté Paris, sur la nouvelle de la maladie du pieux évêque, pour recevoir ses dernières bénédictions.

Aux septième et huitième siècles, les fastes de l'Église nous montrent le christianisme en honneur dans la Picardie. St-Valery éclaire le Vimeu par ses prédications; St-Usmer devient l'apôtre de la Tiérache; St-Riquier dans le Ponthieu, St-Wilmer dans le Boulonnais, St-Germer en Beauvaisis, St-Bertin dans l'Artois, fondent des abbayes ou y font fleurir les vertus évangéliques.

Le développement des institutions monastiques, les légendes populaires et la construction des cathédrales occupent une grande place dans les annales de la Picardie des siècles reculés. Une foi vive remplissait alors les cœurs. Le peuple opprimé, épuisé par d'incessantes guerres, subissant tour-à-tour le pillage du vainqueur et des vaincus, sans garantie contre les excès des grands, ne trouvait que dans la religion un adoucissement à

d'aussi grands maux. Elle seule pouvait lui offrir des consolations et l'espérance d'un meilleur avenir. Combien de fois la fervente lecture d'une pieuse légende ne rendit-elle pas le calme au cœur que la souffrance remplissait [1]! L'espoir triomphait de la douleur après une longue prière devant une sainte image. Aussi le peuple trouvait-il toujours sur ses pas des églises, des monastères ou de modestes chapelles. Sur les cimes de la montagne, au fond des vallées, au milieu des ponts jetés sur les torrents, aux bords du chemin, un oratoire, une croix rappelait aux infortunés qu'ils devaient espérer. Il fallait bien que les symboles d'une religion consolatrice se multipliassent puisque les malheurs publics étaient si grands!...

Les oppresseurs eux-mêmes vinrent souvent confesser au pied des autels leurs égarements et leur repentir, et de pieuses fondations ou des expiations solennelles rassurèrent leurs consciences troublées. Au moyen-âge, on vit les princes et les rois venir en pélerinage dans les lieux que le peuple vénérait, et leur dévotion à l'image de *Notre-Dame-de-Liesse* est célèbre. La légende nous apprend que cette image fut apportée d'Égypte par trois chevaliers de l'ordre des Hospitaliers.

[1] « C'était un temps de malheur et de désordre extrême, un de ces temps qui » pèsent en quelque sorte de toutes parts sur l'homme, et l'étouffent et l'écrasent... » Toutes choses étaient livrées au hasard, à la force; on ne rencontrait presque » nulle part, dans le monde extérieur, cet empire de la règle, cette idée du de- » voir, ce respect du droit, qui font la sécurité de la vie et le repos de l'âme; » on les trouvait dans les légendes. » (M. Guizot.)

La chapelle de Notre-Dame-de-Liesse avait été fondée près de la ville de Laon; plusieurs de nos rois l'ornèrent de leurs armes; on y remarquait aussi celles de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, de Valentine de Milan; des maisons de Lorraine, de Guise et de Coucy. Louis XI se rendit à Liesse en 1475 et y fit construire peu d'années après une chapelle royale. Nous voyons aussi François I.er, après sa captivité en Espagne, venir rendre grâce de sa délivrance à Notre-Dame-de-Liesse.

La légende de *la Sainte Image* de Rue, en Ponthieu, fut toujours chère aux âmes pieuses. Elle a consacré que, vers l'an 1000, les chrétiens de la Judée trouvèrent trois crucifix au milieu de ruines abandonnées, près de la porte de Golgotha. Ceux qui gardaient alors la foi de l'Évangile dans ces contrées lointaines étaient persécutés; leur culte chaque jour subissait les outrages des infidèles. Les chrétiens s'assemblèrent secrètement; et pénétrés de la crainte que ces saintes images ne pussent échapper aux profanations qui les menaçaient, ils préférèrent les exposer sur la mer, au gré de Dieu. Trois barques, dépourvues de voiles et de gouvernail, les reçurent au port de Joppé. Elles s'étaient dirigées vers l'occident et l'une des trois vint s'arrêter sur les grèves qui avoisinaient Rue en Ponthieu [1].

Le premier dimanche d'août 1001, quelques habi-

[1] « La mer, dit le père Ignace dans son *Histoire ecclésiastique d'Abbeville*, » avait autrefois son flux et reflux libre jusqu'à Rue. L'an 1210, Guillaume III, » comte de Ponthieu, s'était réservé un droit sur chaque navire qui abordait à Rue. »

tants l'aperçurent; aussitôt le clergé, suivi d'un peuple immense, se rendit sur le rivage pour y recueillir la précieuse image. Transportée avec beaucoup de solennité dans la grande église de Rue, elle fut placée dans une sainte chapelle sous la dédicace du Saint-Esprit.

Les pélerinages affluèrent bientôt à Rue; les fidèles s'y rendaient de tous les points de la chrétienté et un hôpital ne tarda pas à être construit dans la ville pour recevoir les pélerins. Les papes lui accordèrent de nombreux priviléges, et Louis XI donna à la chapelle du Saint-Esprit quatre mille écus d'or et quatre cents livres tournois[1]. On voit encore dans cette chapelle la statue de ce prince, celles d'Innocent VII, du roi Louis XII, du cardinal Bertrandi, d'Isabeau de Portugal et de Philippe de Bourgogne[2].

[1] « Loys, par la grace de Dieu, roy de France... Savoir faisons comme pour » la grande et singulière dévotion que nous avons au benoist Saint-Esprit, révéré » en l'église et chapelle de Rue, et afin qu'icelle chapelle, en laquelle ad- » viennent chaque jour de grands et évidents miracles, soit mieux entretenue, » fermée et décorée et ornée, à l'honneur et révérence d'iceluy benoist Saint- » Esprit... Nous avons donné et aumosné à ladite église et chapelle quatre mille » escus d'or et quatre cents livres tournois, pour estre employez en rente héré- » ditable par nos bien amez *Hugues Malicorne*, esleu en Pontieu, *Pierre Gaude*, » nostre advocat audit Pontieu, *David Descamps*, majeur de Rue et *Jean Lorbe*, » eschevin d'icelle, auxquels lesdites sommes ont été baillées en garde par nostre » ordonnance et mises en un coffre, en l'hostel dudit *Malicorne*, sous quatre clefs » diverses, jusques à ce que par eux serait achetée ladite rente le plus profitable- » ment que faire se pourrait... Donné à Bel Esbat les Bontigny, au mois de mai » mil quatre cent quatre-vingt et de nostre règne le dix-neufviesme. Loys. »

[2] PRINCIPAUX DONS QUE RENFERMAIT LA TRÉSORERIE DE LA CHAPELLE DE RUE.

« Un cœur de fin or qui est assez grand, qu'on croit avoir esté donné par un roi

Notre-Dame-de-Boulogne était autrefois l'objet d'une dévotion qui n'avait d'égale que celle que les pélerins vouaient à St-Jacques de Galice ou à Notre-Dame-de-Lorette. Les princes, avant d'entreprendre une guerre; les matelots, sur le navire battu par les flots; le pauvre dans sa misère; la mère au désespoir auprès de son enfant mourant; tous imploraient avec confiance Notre-Dame-de-Boulogne. Sa sainte image, venue d'Orient, était l'œuvre de St-Luc, dit la légende. Lorsqu'elle arriva à Boulogne, St-Eloy quitta Noyon à la hâte et vint la recevoir en habits pontificaux.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, eut une grande dévotion à Notre-Dame-de-Boulogne. Après avoir vaincu les Gantois, ce prince lui fit hommage des étendards qu'il leur avait pris. Le duc Charles, fils de Philippe-le-Bon, battit aussi les Gantois et à l'exemple de son père, il fit placer dans la chapelle de Notre-Dame

» de France. — Une couronne toute d'or de la royne de Portugal, supportée de » deux aigles; le tout garny de rubis, d'émeraudes et de plusieurs pierres pré- » cieuses. — Une figure toute d'or d'un duc de Bourgogne assis sur un pied d'ar- » gent. — Une lampe de fin or, pendant à trois chaisnettes, et une pomme d'or » où sont les armoiries d'un duc et d'une duchesse de Bourgogne. — Une figure » d'argent du duc Philippe de Bourgogne où il est représenté à genoux sur un » coussin d'argent. — Un cœur party en deux, tout de fin or, au-dedans duquel » sont gravées quelques devises et au-dessus sont les armoiries d'un duc de Bour- » gogne. — Un cœur d'argent massif où sont les armoiries de Portugal. — Un » cœur d'argent où il y a un nœud des armoiries de Savoie... » (*Histoire ecclésiastique d'Abbeville* par *le père* Ignace, 1646.)

On gardait aussi de précieux reliquaires dans la trésorerie. Des dragons qui traversaient Rue, en l'an III de la République, enlevèrent la sainte image de la chapelle où pendant tant de siècles les peuples et les rois étaient venus en pélerinage.

soixante et douze drapeaux que les artisans de Gand portaient dans les grandes solennités.

Les magistrats partagèrent long-temps cette vénération pour Notre-Dame-de-Boulogne. Un curieux jugement du parlement de Paris, à la date de 1296, en fournit le témoignage. Le chambellan de Tancarville avait eu à se plaindre du seigneur de Harcour et réclamait une réparation ; le parlement faisant droit à sa demande condamna le seigneur de Harcour à visiter en pélerinage *Notre-Dame-de-Boulogne*, *St.-Thibaut* et *Notre-Dame-du-Puy*.

L'archiduc d'Autriche, Sigismond, donna une image de la Vierge et un navire d'argent à la chapelle de Notre-Dame-de-Boulogne. La statue du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, et celle de son fils Charles, à cheval et en or massif, étaient gardées dans la trésorerie; on y voyait aussi une chasuble en toile d'or, d'un travail merveilleux, venue d'Espagne et aux armes de ce royaume. Le frère du maréchal de Boucicaut vint présenter à Notre-Dame-de-Boulogne son équipage et ses armes après un combat glorieux contre les Anglais. La chapelle était éclairée par trois lampes d'or et quatre d'argent. Écoutons Erasme, dont le témoignage est ici d'un grand poids: « On n'use point d'huile en » cette chapelle. Tout y brille en or, en argent et en » pierreries. On y sent une odeur très-suave qui ravit » les cœurs et les esprits des pélerins. Aux pieds de » la Vierge, on voit une pierre d'une admirable beauté.

» Enfin ce lieu ressemble au ciel empirée où est le » siége du grand Dieu! [1] »

Après avoir reconquis le Boulonnais, Louis XI se reconnut vassal de Notre-Dame-de-Boulogne, déclarant ne vouloir tenir ce comté que d'elle et à titre de fief. « Il lui en fit hommage à genoux, dit M. de » Barante [2], sans ceinture et sans éperons, en présence » du clergé, du maire et des échevins. Il offrit en » même temps, en signe de vassalité, un cœur d'or » du poids de deux mille écus, réglant qu'à l'avenir » les rois de France et ses successeurs préteraient un » semblable hommage et feraient une pareille offrande [3]. »

[1] Erasme, *Colloquia Familiaria. Peregrinatio religionis ergo.* — *Histoire de l'ancienne image de N. D. de Boulogne* par Alphonce, 1634.

[2] *Histoire des Ducs de Bourgogne.*

[3] LETTRES PORTANT DON A N. D. DE BOULONGNE DU DROIT, TITRE, FIEF ET HOMMAGE DU COMTÉ DE BOULONGNE.

« Loys, par la grace de Dieu, roy de France; savoir faisons à tous présens et » advenir, comme puis naguères nous ayons acquis, par titre d'échange, de notre » cher et féal cousin Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne, la comté de Bou- » longne avec toutes ses appartenances et appendances quelconques... et pour en » prendre la réelle et actuelle possession, soyons présentement venu en notre ville » de Boulogne pour la grande et singulière dévotion que nous avons à la glorieuse » vierge Marie, mère de Dieu notre créateur, et à son église collégiale fondée en » ladite ville de Boulongne, en laquelle, par l'intercession de ladite Dame, se » font chascun jour de beaux et grands miracles... Désirant de tout notre cœur » révérer, eslever, augmenter en honneurs, prérogatives et dignités ladite église » de Notre-Dame-de-Boulongne... Nous avons, et de notre certaine science, propre » mouvement, grace espéciale, pleine jouissance et auctorité royale, donné, cédé, » transporté et délaissé, donnons, cédons, transportons et délaissons à ladite » Dame révérée en ladite église de Boulongne, le droit et titre de fief et hommage » de ladite comté de Boulongne qui nous competoit et appartenoit pour raisons et » à cause de notre comté d'Artois, lequel fief et hommage nous et nosdits succes-

Pendant le règne de François I.er, la ville de Boulogne fut assiégée et prise par les Anglais. Ils saccagèrent la chapelle de Notre-Dame et pillèrent ses trésors. L'image sainte, ravie à la piété des fidèles, avait été transportée en Angleterre et ne leur fut rendue qu'en 1551 lorsque la ville eût été restituée à la France. Alors les pélerinages recommencèrent; mais l'influence de la Réforme et la marche de l'esprit humain vers une époque de discussion et de doute vinrent arrêter l'essor de ces pieuses pratiques dans lesquelles les plus grands princes trouvaient, comme l'humble mendiant, des consolations et des espérances.

» seurs rois de France et comtes d'icelle comté seront tenus de faire d'ores en » avant perpetuellement, quand le cas y echerra de rendre ledit hommage, devant » l'image de ladite Dame en ladite église, ès mains de l'abbé d'icelle église, » comme procureur, abbé et administrateur de son église, et de payer les reliefs, » tiers de chamberlage et autres droits seigneuriaux pour ce deubs à nuance de » vassal; et en outre pour l'honneur et révérence de ladite Dame, nous et nosdits » successeurs serons tenus, en faisant ledit hommage, d'offrir et présenter devant » ladite Dame notre cœur en espèce et figure de métail d'or fin de la pesanteur de » treize marcs d'or.... Donné à Hesdin, au mois d'avril, l'an de grâce mil quatre » cent soixante-dix-huit et de nostre règne le dix-septième. Loys. »

(*Ordonnances des rois de France*, XVIII.e vol. F.° 391.)

La politique de Louis XI ne fut pas étrangère à cet acte d'hommage du comté de Boulogne qu'en apparence le sentiment religieux semblait seul inspirer. « Comme ce comté relevait de l'Artois, que Louis XI n'était pas sûr de le con- » server, il le conféra de son autorité à la Sainte Vierge *pour éteindre la suze- » raineté*. Nous avons ses lettres du mois d'avril 1478 par lesquelles il attribue » à la Mère de Dieu la mouvance du comté de Boulogne. » (*Art de vérifier les dates*, F.° 567.) — « Il s'empara des villes sur la Somme et de plusieurs villes » dans l'Artois sur lesquelles il avait des prétentions assez fondées; mais pour » éteindre le droit de suzeraineté que l'Artois avait sur la ville de Boulogne, il » transporta et conféra cette suzeraineté à la Sainte Vierge, *sa petite maistresse*, » *sa grande amie*. »

(M. DE CHATEAUBRIAND.)

Il faut lire dans M. de Châteaubriand l'admirable récit de l'accomplissement d'un vœu fait par des matelots à la Vierge, pendant la tempête. « Ils se rendirent en pro-
» cession, dit l'illustre écrivain, à une petite chapelle
» dédiée à St-Thomas. Le capitaine marchait à leur
» tête et le peuple suivait en chantant l'*Ave Maris*
» *stella*. Le prêtre célébra la messe des naufragés, et
» les matelots suspendirent leurs habits trempés d'eau
» de mer, en *ex voto*, aux murs de la chapelle. La
» philosophie peut remplir ses pages de paroles ma-
» gnifiques; mais nous doutons que les infortunés vien-
» nent jamais suspendre leurs vêtements à son temple.»

LES ÉVÊQUES.

Les annales des diocèses de la Picardie datent des premiers siècles du christianisme. Dès le troisième, les églises d'Amiens, de Senlis, de Beauvais et de Soissons étaient gouvernées par de saints pasteurs dont la vie, toute consacrée aux travaux de l'apostolat, fut couronnée par le martyre. Au quatrième siècle, St-Hilaire fonda le siége épiscopal de l'Auguste de Vermandois transporté à Noyon par St-Médard lorsque la première de ces

villes eut été ruinée par les Vandales[1]. A la fin du cinquième siècle, l'évêché de Laon fut fondé par St-Remy; St-Vaast, son disciple, allait alors porter à Arras les lumières de l'Évangile. L'établissement de l'évêché de Thérouanne prend sa date dans les dernières années du sixième siècle.

L'agrandissement et les phases diverses du pouvoir épiscopal, depuis l'origine des églises de Picardie, offrent à l'historien un sujet d'intéressantes études. Aussi long-temps que le culte chrétien fut l'objet de vives persécutions, l'unité ne s'établit point dans le gouvernement ecclésiastique; les fidèles restèrent disséminés; rien n'indiqua encore un commencement d'organisation de la société chrétienne. La célébration des saints mystères et les prédications remplissaient la vie des évêques.

Lorsque le christianisme eut conquis, avec Constantin, l'appui du trône impérial, l'influence épiscopale s'accrut. L'administration des diocèses se régularisa; les pasteurs appliquèrent leur sollicitude à l'entretien des lieux saints; la discipline ecclésiastique prit naissance, les clercs eurent des écoles. Par la religion et par la

[1] *Jacques le Vasseur* et quelques historiens se sont trompés en affirmant que St-Hilaire avait établi le siége de son évêché dans le village de Vermand. La chronique de *Ferri de Locres*, *Gazet*, les Annales de Flandre de *Jacques Meyer*, *Marlot*, *dom Luc d'Achéry*, *le père Lecointe* et *Colliette* ont prouvé jusqu'à l'évidence que ce siége était dans l'*Auguste de Vermandois* aujourd'hui Saint-Quentin. Le village de Vermand possédait autrefois une abbaye de prémontrés, mais n'eut jamais de cathédrale.

culture des lettres, l'Église préparait sa domination sur tous les esprits.

Les évêques de Picardie étaient alors élus par le peuple et par le clergé. Mais les formes de l'élection varièrent; et il serait inexact d'attribuer des règles générales, constantes, à ce qui se pratiquait dans les diocèses lorsqu'il fallait pourvoir à la vacance d'un siége. L'assemblée des clercs eut quelquefois à lutter contre des factions redoutables; souvent le peuple se laissa gagner par l'intrigue, car les passions humaines sont de tous les temps, et l'on vit la simonie deshonorer l'épiscopat [1].

Lorsque les Franks eurent embrassé le christianisme, le pouvoir des évêques s'agrandit encore. Ils prirent part aux affaires publiques et délibérèrent avec les laïques dans les conseils de l'état. Bientôt les chefs de la race franke s'arrogèrent le droit de nommer aux

[1] L'élection des évêques devint quelquefois l'occasion des plus grands désordres. Celle de Walbert, évêque de Noyon au dixième siècle, s'accomplit dans des circonstances dont plusieurs historiens nous ont laissé de tragiques récits. « Walbert, » moine du monastère de Sainct Pierre de Corbie, fut appellé à cette charge *tam-* » *quam Aaron*, sans brigue et sans dessein de sa part ; au contraire fut rejetté de » Dieu et du peuple un certain ecclesiastique de Noyon qui aspirait à ce morceau, » et pour y parvenir avait gagné le comte Adelem ou Adeline, lequel ayant la nuict » escaladé la ville de Noyon en chassa les gardes. Ceux-ci se ramassans et attrou- » pans avec ceux des faubourgs font assault à la ville, à l'aide des citoyens y restez » de leur party ; les uns mettent le feu aux portes et se font passage ; autres se » glissent dedans par les fenestres de l'église où le comte s'estant sauvé y fut massa- » cré auprès de l'autel avec aucuns qui l'avaient suivy. Alors le peuple s'estant » rendu maistre de la ville fut procédé à l'élection d'un nouveau prélat et tom- » bérent toutes les voix et tous les vœux sur le susnommé Walbert. »

(*Jacques* LE VASSEUR, 1633.)

siéges vacants, preuve certaine du développement de l'influence épiscopale; car on comprend que les évêques préférassent tenir leur investiture de Dagobert ou de Karle-le-Grand et n'avoir plus à briguer les suffrages du clergé et du peuple, qu'ils étaient appelés à gouverner. A diverses époques, on vit les chapitres des cathédrales ressaisir le droit d'élection; mais dans ce cas, et d'un commun accord, la confirmation royale fut déclarée indispensable [1].

Les évêques étaient dans ce temps-là tenus d'accompagner les rois de France à l'armée, suivis de leurs équipages, de plusieurs chevaliers et de leurs hommes d'armes. Quelques prélats cependant réussirent à se faire exempter de cette obligation. Nous voyons, au treizième siècle, Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, demander au roi d'être dispensé de servir en personne et l'obtenir moyennant payement de cent vingt livres au trésor royal. Les évêques furent aussi soumis au droit de gîte

[1] Philippe-Auguste, partant pour la Terre-Sainte, régla que, lorsqu'un évêché deviendrait vacant, le chapitre demanderait à la reine mère, régente du royaume, et à l'archevêque de Reims, frère de cette princesse, l'autorisation de procéder à l'élection d'un nouveau prélat, et *qu'elle devrait leur être accordée.* « Si fortè contigerit sedem episcopalem, vel aliquam abbatiam regalem, vacare, » volumus ut canonici ecclesiæ, vel monachi monasterii, vacantis, veniant ad re- » ginam et archiepiscopum, sicut antè nos venirent, et liberam electionem ab eis » petant; et nos volumus quod sine contradictione eis concedant. » (*Ord. des rois de France.*)

« Selon l'ancienne coutume du royaume aussitôt que l'évêque avait été consacré » et introduit canoniquement dans le palais épiscopal, il venait faire au roi et au » royaume la *féauté;* ensuite de quoi il recevait ses régales. » (Brussel, *Usage général des fiefs.* — *Lettre de Suger au doyen et au chapitre de l'église de Chartres.* Duchesne, *coll. des hist. de France.*)

ou *procuration*[1]. Ils eurent leur monnaie particulière, dès le neuvième siècle[2]; mais son cours s'arrêtait presque toujours avec le territoire de la ville où ils résidaient. Souvent leurs vassaux la refusèrent, et recoururent à l'intervention royale pour se mettre à l'abri des exigences épiscopales.

L'institution des *vidames* remonte aux temps méro-

[1] Ce droit constituait l'obligation de défrayer le roi et les gens de sa suite lorsqu'il voyageait. Le gîte pouvait être exigé en nature; mais si le roi le jugeait bon, une somme équivalente à la dépense que le gîte aurait occasionnée devait être comptée au trésor royal. Dans les temps difficiles, les rois usèrent sans mesure de cette faculté. Ils avaient, d'ailleurs, droit dans chaque ville à autant de gîtes qu'il s'y trouvait d'églises ou monastères placés sous leur autorité immédiate. Brussel rapporte, dans son ouvrage sur les fiefs, que lorsque St-Louis revint de la Terre-Sainte, les dépenses de la guerre et la rançon de ce prince avaient épuisé le trésor. « Il s'appliqua presqu'aussitôt, ajoute Brussel, à recueillir des droits de gîte, visitant pour cet effet les villes et les monastères de son royaume. »

PRINCIPAUX ARTICLES DU RÔLE DES DROITS DE GÎTE PAYÉS EN PICARDIE PAR LES ÉVÊQUES OU LES ABBAYES PENDANT LES RÈGNES DE LOUIS VIII ET DE ST-LOUIS.

1223. *Beauvais.* Dominicâ ante festum beati Petri ad vincula apud Belvacum... 256 livres. Le gîte dû par la ville et celui de l'évêque y sont compris. — *Abbaye de Saint-Just.* Die lunæ post apud S. Justum in Belvassino... 100 livres. — *Abbaye de Saint-Médard de Soissons.* Die jovis post apud S. Medardum Suessionensem... 224 livres. — *Evêché d'Arras.* Die Sanctæ Katharinæ in domo episcopi Atrebatensis... 189 livres. — *Abbaye de Saint-Riquier.* Die veneris post festum beati Nicholai, apud Sanctum Richerum... 200 livres. — *Abbaye de Corbie.* Dominica post apud Corbeiam... 100 livres. — 1225. *Evêché de Beauvais.* Die lunæ post brandones, in domo episcopi Belvacensis, pro gisto, 140 livres. Et ceperunt vinum et quædam alia minuta in domo episcopi. — 1259. *Abbaye de N. Dame de Soissons.* Sabbato post octav. paschæ, ad Suessionensem, super moniales N. Dominæ... 126 livres 10 s. — *Evêché de Soissons.* 1269. Veneris in vigilia S. Mathæi. Super episcopum pro gisto... 117 livres, 11 s. 6 d. (La livre valait alors 10 francs environ de la monnaie actuelle.)

[2] Brussel, patente de Karle-le-Gros, an 888. — Dormay affirme que Khilpérik II accorda le droit de battre monnaie aux évêques de Noyon et Tournay; cette concession remonterait aux premières années du huitième siècle.

vingiens, et sous Karle-le-Grand beaucoup d'églises et d'abbayes avaient déjà leur vidame particulier. Le vidame de l'évêché fut d'abord pris dans le clergé; mais au jour où les évêques se trouvèrent dans l'obligation d'aller à l'armée, lorsqu'ils eurent un temporel à défendre, ils choisirent leur vidame parmi les seigneurs les plus considérables du diocèse et lui abandonnèrent une notable partie de leur temporel, sous la réserve qu'il la tiendrait d'eux à titre de fief[1]. Le vidame rendait la justice dans les domaines de l'évêque, devait conduire ses vassaux à l'armée et marcher à leur tête pendant le combat. Il convient toutefois d'expliquer que beaucoup d'évêchés n'avaient point de vidames. Les diocèses de Beauvais, Laon, Amiens et Senlis étaient les seuls de la Picardie où ces officiers fussent en charge[2].

Amiens, Beauvais, Soissons, Senlis, Noyon et Laon reconnaissaient l'église de Reims pour métropole[3].

[1] « Le fief de la *vidamie* d'un évêché consistait principalement en un hôtel » situé près de celui de l'évêque; en une portion de l'ancien domaine de l'évêché » avec la seigneurie et toute justice dans cette portion; en une part dans le pro- » duit des amendes, mortes-mains, formariages, et autres profits où droits casuels; » au droit d'être chancelier né de l'évêque, et comme tel, gardien perpétuel de » son anneau; en la suzeraineté sur plusieurs vassaux; et enfin dans la préséance » sur tous ceux de l'évêque, même sur ses grands-officiers, s'il en avait à cause » du titre de duché ou de comté attaché à son évêché. » (Brussel.)

[2] (Du Cange.)

[3] Au treizième siècle, l'officialité métropolitaine de Reims s'appelait encore *cour de l'archevêque.* — « Voici ce qu'écrivait dans le siècle dernier, sur les officiali- » tés de Reims, Bidet, l'un des plus consciencieux historiens de la localité: —

Arras et Thérouanne relevaient de l'archevêché de Cambrai[1]. Thérouanne fut ruinée dans les guerres du seizième siècle; les nouveaux évêchés de Boulogne, de St-Omer et d'Ypres consolèrent alors les fidèles de la perte de leur ancien siége épiscopal.

La seigneurie temporelle de la ville d'Amiens avait été donnée par les rois de France aux évêques du diocèse. Elle eut titre de comté et fut concédée par l'un de ces prélats aux seigneurs de Boves. Nous voyons ensuite Raoul, comte de Vermandois, déposséder ces derniers du comté d'Amiens, le donner en dot à sa fille Isabelle, mariée à Philippe d'Alsace, comte de Flandres. Il fut cédé au roi Philippe-Auguste, en 1185, par le gendre de Raoul.

Les évêques jusqu'alors avaient gardé droit d'hommage sur le comté d'Amiens. Philippe-Auguste voulant

» Vers l'an 1166, les évêques se sont donnés des officiaux ordinaires; ils en fai-
» saient précédemment les fonctions eux-mêmes, assistés des dignités des cathé-
» drales et des abbés de leur diocèse... Les officiaux ayant autrefois attiré à eux la
» plupart des affaires civiles, ils en furent dépouillés par l'appel comme d'abus...
» L'appel des sentences des officiaux des évêques ressortit au tribunal de l'official
» métropolitain; celui du métropolitain au primat, et de celui-ci au pape qui, à
» cet effet, est tenu de déléguer des juges sur les lieux... L'official métropolitain
» de Reims est juge d'appel des officiaux de la province ecclésiastique de la ville;
» il connaît du bien ou mal jugé de leurs sentences; et attendu la primatie de
» l'archevêque de Reims dans la Gaule Belgique, il n'y a d'appel de ses officiaux
» diocésains et métropolitains qu'au pape...» (*Archives législatives de Reims*, publiées par M. Warin, ancien secrétaire du comité des chartes et inscriptions, 1840.)

[1] Jusqu'à l'épiscopat de François II Richardot, qui vivait au milieu du seizième siècle, Arras avait reconnu la suprématie de l'église de Reims.

échapper à cette servitude, dont ne pouvait s'accommoder la grandeur royale, transigea avec l'évêque Thibaut d'Heilly. Le droit d'hommage fut retiré et, en dédommagement, Philippe-Auguste déclara l'évêque et ses successeurs exempts, à l'avenir, de l'obligation de défrayer les rois de France lorsqu'ils se rendraient à Amiens [1].

Les priviléges et prérogatives des évêques de cette ville étaient autrefois considérables. Ces prélats usèrent long-temps du droit de battre monnaie. Leur justice temporelle s'exerçait dans une juridiction très-étendue [2]. Les archives du chapitre nous apprennent qu'au douzième siècle la pêche dans la Somme appartenait à

[1] (*Pièces du chapitre de la cathédrale.* — Arch. de la préfect. de la Somme. *Gallia Christiana*, xe v. p. 321.) L'obligation de défrayer les rois de France à Amiens n'était autre que le droit de *gîte* ou de *procuration* que plusieurs historiens de Picardie ont confondu avec *la régale.* Il faut lire dans l'*Histoire des comtes d'Amiens* de DU CANGE, que M. *Henri* HARDOUIN a récemment publiée, une savante dissertation sur la distinction à établir entre la *procuration* et la *régale.* M. Hardouin a fait suivre le texte de du Cange de notes intéressantes et de plusieurs documents inédits.

[2] Les cartulaires du chapitre nous ont conservé la sentence rendue en 1244 par l'évêque Arnoul contre Geoffroy de Milly, bailli d'Amiens. Cinq clercs avaient été emprisonnés et pendus par les ordres de ce dernier, au mépris de la juridiction ecclésiastique dont ils relevaient. L'évêque le condamna à se rendre au gibet, à y détacher le corps de l'un des clercs, et à le porter sur ses épaules, dans la cathédrale et de là au cimetière St-Denis. La sentence régla que cette expiation recommencerait pendant cinq jours consécutifs; le bailli devait être en chemise, avoir les pieds nus et les mains liées derrière le dos. Arnoul ordonna de plus que Geoffroy de Milly se rendrait dans les églises cathédrales de la province de Reims, dans celles d'Orléans, Paris et Rouen, qu'il ferait des offrandes à la cathédrale d'Amiens; enfin, qu'il irait à Jérusalem. (*Cartulaires du chapitre d'Amiens.* Archives de la préfecture de la Somme.)

l'évêque [1]. Il n'était point exempt du service militaire ; mais il n'envoyait à l'armée ni chars ni chevaux [2]. Jusqu'en 1369, les biens des habitants d'Amiens, morts *ab intestat* et sans confession, appartinrent à l'évêque. Il recevait deux *quênes* de vin lorsqu'un bourgeois se mariait, et pouvait faire arrêter les clercs dans toute la ville et la banlieue. On lui offrait un gant, après la vente d'une maison ou d'une terre. Les brasseurs lui payèrent des redevances pour la fabrication de la bière [3]. Les *estohiers*, ou pelletiers, étaient tenus de lui offrir des fourrures [4]. Les commerçants d'Amiens, mariés et

[1] (1191. *Transaction entre l'évêque Thibaut et le chapitre.*) — Au quatorzième siècle les droits de pêche dans la Somme étaient communs à l'évêque et au chapitre. (*Transaction de 1333 entre Jean de Cherchemont et les chanoines d'Amiens.* Arch. de la préfect. de la Somme.)

[2] « Lorsque l'évêque d'Amiens devait se rendre à l'armée, les artisans lui four-
» nissaient quelque chose de leur profession : la communauté des peintres et des
» *escuhiers*, suivant un titre de 1206, donnait un bouclier peint ; les tanneurs deux
» paires de *bouchiaux* (petits tonneaux faits de peaux de boucs ou de chèvres en-
» duits et couverts de poix), contenant l'une un muid de vin, l'autre vingt-quatre
» septiers. Les bouchers fournissaient de la bonne graisse pour préparer ces *bou-*
» *chiaux*. Les *feures* ou forgerons, donnaient une coignée, les viroles, les pezons
» des tentes et d'autres ferrements... » (Le père Daire. — V. aussi l'*Histoire des*
» *comtes d'Amiens*, de du Cange, p. 411.)

[3] « Droictz de torillage que Monseigneur a droict de prendre sur chacun bras-
» seur... XXII cestiers d'avoine sur chacun d'iceux, demeurant en lieu non franc,
» avec soixante-dix sols pour le droit de cambage. » (*Comptes du temporel de l'évêché*, 1666—1667. Archives de la préfecture de la Somme.)

[4] « Monseigneur a droict de prendre des marchands pelletiers de la ville d'A-
» miens la somme de soixante solz pour le droict de manteau d'agneau deu, par
» chacun an au jour de Sainct Firmin le Martir et durant les octaves en suivant,
» par la communauté desdicts pelletiers. » (*Comptes du temporel de l'évêché d'Amiens.* 1666—1667.)

inscrits sous la taille de St-Firmin-le-Martyr, payaient quatre deniers à l'évêque. Ce droit épiscopal reçut le nom de *respit ou respect de St-Firmin*, et ne fut plus que de trois deniers au treizième siècle [1].

[1] Les nouveaux mariés avaient aussi une redevance à payer à l'évêque pour qu'il leur fut permis d'user des droits du mariage *avant le troisième jour;* et divers documents indiquent que cette singulière prérogative fut long-temps respectée dans tout le diocèse. Sur la plainte des habitants d'Abbeville, le parlement de Paris décida, en 1409, que la permission de l'évêque ou de ses officiers n'était nullement nécessaire. — Robert de Fouilloy, évêque d'Amiens, accorda en 1316 aux habitants de Montreuil l'autorisation d'établir deux fours banaux *où l'on cuirait tartes, flancs et autres patisseries.* Une charte du même évêque, à la date de 1311, fait mention des *gâteaux feuilletés.* (Le Grand d'Aussy.)

EXTRAIT DES COMPTES DU TEMPOREL DE L'ÉVESCHÉ D'AMIENS.
1666 — 1667.

RECEPTES.

Monseigneur a droict de prendre sur chacun batteau montant au quay de la Somme, chargé de scel	»[l]	8[s]	4[d]
Reçu de Claude Jean Houssart et consorts, poissonniers, fermiers de la pêche de la rivière de Somme, le bail d'une année	700	»	»
De Guillaume Henry, dit Pierre Tuilier, fermier de la pêche de la rivière de Sele	40	»	»
De Jacques Doux, fermier du four bannal de l'évesché	250	»	»
De Nicolas Duval, fermier du four bânnal de la porte de Noyon	180	»	»
De Marie Jacob, fermier de la branche du four bannal de la porte de Beauvais	70	»	»
De Vincent Saguier, fermier du tonnelieu du poisson de mer, fraicz, secq, salé et du pied fourchu	50	»	»
De Suzane Marescot, fermière du tonnelieu du bled	16	»	»
De Jean de Bailleu, fermier du tonnelieu des fruictz	12	»	»
De Lefort, fermier du tonnelieu des toëles	4	10	»
Du sieur Lefevre, fermier du caiage et étaplage de vin	18	»	»

DESPENCES.

Aux officiers de l'evesché pour leur despence le premier mardy du mois d'aoust, à la chasse aux cignes	20	»	»
Au père prédicateur qui a rempli la chaire durant l'Advent	60	»	»
Au père prédicateur du Caresme	61	»	»

Lorsqu'un évêque faisait dans Amiens son entrée solennelle, pour prendre possession du siége, le maïeur et les échevins allaient le recevoir et le complimenter[1].

Aux marguilliers de Saint-Remy pour quatre chapons à 2 s. 6 d. . .	»[l]	10[s]	»[d]
Au receveur du domaine du Roy, pour six chapons à 2 s. 6 d., et 3 s. 1 d. d'argent	»	18	1
Aux officiers de l'evesché pour le pain et vin à la visite qui se faict dans l'église N. Dame, la veille de St-Jean-Baptiste	20	»	»
Aux prévost et chapellains de Sainct Nicolas aux Cloistres, pour l'antienne *o christi pietas*, *o sapientia*.	22	»	6
A Charles Desfossé, paiement de voictures qu'il a faict *en France* pour y mener des avoines, et ramener des vins d'Espaigne pour Monseigneur.	59	»	»

(*Archives de la préfecture de la Somme.*)

[1] La ville d'Amiens devait autrefois des présents à ses évêques, toutes les fois qu'ils y rentraient après s'être absentés du diocèse pendant plus d'un mois. On leur offrait *du pain et du vin.* La ville était aussi tenue de fournir annuellement à l'évêque *deux quarts de minot de sel blanc*, *des bougies et des flambeaux de cire.*

EXTRAICT DES ÉTATS DE VIN OFFERT AUX ÉVESQUES PAR LA VILLE.

« 1690. Le dix août, a été présenté à Monseigneur de Bron, nommé à l'evesché » d'Amiens, étant revenu de la veille d'un voiage à Paris de plus de trois mois, » Messieurs l'aiant été saluer.... *six quesnes de vin.*

» 1699. Le mardi, huit novembre 1699, Monsieur l'evesque étant de retour » d'un voiage de trois mois d'absence, Messieurs l'ont été saluer et lui a été pré- » senté..... *six quesnes de vin.*

» 1705. Le douze octobre, Monsieur l'evesque étant de retour de la députation » à l'assemblée du clergé, après une absence de plus de six mois, Messieurs l'ont » été saluer et ensuite lui a été présenté.... *six quesnes de vin.* » (Archives de la préfecture de la Somme.)

Dans le cours du dix-septième siècle, le maïeur et les échevins d'Amiens, voulant réduire les charges de la ville, résolurent de supprimer les présents qu'elle offrait aux évêques. François Faure occupait alors le siége d'Amiens, et porta ses plaintes à Louis XIV qui maintint par un arrêt, rendu en conseil d'état, l'obligation des présents d'usage.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.

« 1670. Sur ce qui a esté représenté au Roy en son conseil par Messire François » Faure, conseiller de Sa Majesté, maître de son oratoire, et evesque d'Amiens, » que, etc....

MM. de Rivery, *de Bocquemont* et *de Montigny*, vassaux de l'évêché[1], avaient de temps immémorial le privilége de conduire, ce jour-là, la mule du nouveau prélat. Elle leur appartenait ensuite, ainsi que la principale vaisselle du repas donné, selon l'usage, dans le palais épiscopal. Le seigneur du *fief de la panneterie* avait droit aux nappes, aux coupes et à un setier de vin[2]. Les officiers de l'évêque recevaient tous une robe[3].

» Le Roy en son conseil, sans avoir esgard à la délibération du conseil de ville » et autres semblables qui pourraient avoir esté faites, lesquelles Sa Majesté a » cassées et annulées ensemble tout ce qui s'ensuivy, a ordonné et ordonne que » lesdits premier et échevins en corps rendront audit sieur evesque leurs visites et » lui présenteront le pain et le vin de ladite ville, en la manière accoustumée, » toutes et quantes fois qu'après un mois d'absence hors de son diocèse ledit sieur » evesque rentrera dans ladite ville; comme aussy luy continueront, à l'advenir, » les mesmes présens annuels de sel blanc, flambeaux et bougies de cire; à peine » contre lesdits premier et échevins, tant présens qu'à venir, de suspension de » leurs charges et de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans.»
(*Arch. de la préf. de la Somme.*)

[1] (*Le Père* Daire.)

[2] Le seigneur de Poulainville, vassal de l'évêché d'Amiens, avait des priviléges du même genre. Lorsque l'évêque se rendait au sacre d'un roi de France, ce seigneur devait le suivre à Reims et le servir à table. La vaisselle et la coupe épiscopale appartenaient, après le sacre, au seigneur de Poulainville.

[3] « Et quant aux robbes qu'il plaira à Monseigneur en donner ainsi qu'ont ac- » coustumé ses prédécesseurs evesques, les officiers sont en nombre de dix-sept tant » du temporel que du spirituel, savoir : le grand-vicaire dudit seigneur evesque... » l'official et scelleur... le promoteur et procureur du temporel... les deux notaires » de la chambrette... les deux appariteurs... le greffier de l'officialité et du tem- » porel... le guidon et deux sergents...— Aux vingt doyens ruraux chacun un bon- » net.» (*Cérémonies observées à l'entrée de Monseigneur l'évêque Antoine de Créqui.* — Manuscrits de la biblioth. comm. d'Amiens.)

Le diocèse d'Amiens renfermait autrefois vingt-six abbayes, soixante-six prieurés, treize églises collégiales et six commanderies. Il fut successivement gouverné par quatre-vingt-cinq évêques [1]. Plusieurs d'entre eux sont

[1] ÉVÊQUES D'AMIENS.

1. *St-Firmin*, premier apôtre de la Picardie. Il souffrit le martyre à Amiens vers le commencement du quatrième siècle. — 2. *St-Euloge*, an 325. — 3. *St-Firmin-le-Confesseur*, 351. Né à Amiens. Il était fils du sénateur Faustinien dont St-Firmin opéra la conversion. — 4. *Léodard*, 390. — 5. *Audouen*, 450. — 6. *Odibie*, 484. — 7. *Béat*, 525. — 8. *St-Honoré*, 566. Fils d'Aimeric, comte de Boulogne et de Ponthieu. — 9. *St-Salve*. — 10. *St-Berchund*. — 11. *Bertefride*, 644. Il célébra avec l'assistance de treize évêques la dédicace de l'abbaye de Corbie fondée par la reine Bathilde. — 12. *Théodefride*, 670. Il fut le premier abbé de Corbie. — 13. *Dadon*. — 14. *Deodat*. — 15. *Versinien* ou *Ursinien*, 692. — 16. *Dominique*, 721. — 17. *Christian*, 723. — 18. *Raimbert*, 747. Il fut d'abord abbé de Saint-Valery. — 19. *Vitulphe*. — 20. *Georges*. — 21. *Jessé*, 798. Disciple d'Alcuin. Il prit une part active à la déposition de Lodewig-le-Débonnaire. — 22. *Rayenaire*, 834. — Il accompagna Karle-le-Chauve au siége de Toulouse en 845 et y fut fait prisonnier ; il assista à plusieurs conciles. — 23. *Hilmerade*, 849. — 24. *Gerolde*, 873. — 25. *Octgire* ou *Otgaire*, 892. — 26. *Derolde*, 929. — 27. *Thibault Ier*, 947. Excommunié par le concile d'Engelheim, il fut privé de son siége en 949 comme indigne de l'épiscopat. — 28. *Raimbaud*, 949. — 29. *Alvian*, 975. — 30. *Gotesman*, 981. Neveu de Lother II. — 31. *Foulques Ier*, 993. De la maison des comtes d'Amiens. Il s'empara des biens ecclésiastiques, et les restitua ensuite sur les remontrances de Gerbert, archevêque de Reims. — 32. *Foulques II*, 1033. — 33. *Gui*, 1058. Fils d'Enguerrand Ier, comte de Ponthieu. Il composa un poëme sur la conquête de l'Angleterre par les Normands. — 34. *Raoul*, 1078. — 35. *Roricon*, 1081. — 36. *Gervin*, 1091. Il fut accusé de simonie au concile de Reims qui s'assembla en 1094 et se justifia par serment. Prélat ambitieux et remuant. Il avait été abbé de Saint-Riquier ; parvenu à l'épiscopat, Gervin voulut garder son abbaye, ce qui violait les règles de l'Église. Il fallut toutes les menaces du Saint-Siége pour le faire renoncer à ses prétentions. — 37. *St-Geoffroy*, 1104. L'un des plus illustres prélats de la Picardie. Son savoir, son éloquence et sa charité rendirent son épiscopat glorieux. — 38. *Enguerrand de Boves*, 1116. Fils d'Enguerrand de Boves, comte d'Amiens. — 39. *Guarin de Châtillon St-Pol*, 1127. Archidiacre de l'église d'Amiens. — 40. *Thierry*, 1144. — 41. *Robert Ier*, 1165. 42. *Thibaut d'Heilly*, 1169. Le comté d'Amiens fut réuni à la couronne sous son épiscopat. — 43. *Richard de Gerberoy*, 1205. — 44. *Evrard de Fouilloy*, 1211. La cathédrale actuelle fut commencée dans les dernières années de son épiscopat.

célèbres dans l'histoire. Jessé, disciple d'Alcuin, occupa le siége d'Amiens au huitième siècle ; employé dans diverses négociations par Karle-le-Grand, il prit plus

— 45. *Geoffroy II d'Eu*, 1222. Il assista au couronnement de St-Louis. — 46. *Arnoul*, 1236. Né à Amiens. — 47. *Gérard de Conchy*, 1247. Il accompagna St-Louis dans la Terre-Sainte. — 48. *Aléaume de Neuilly*, 1258. Pénitencier du chapitre d'Amiens. — 49. *Bernard d'Abbeville*, 1260. — 50. *Guillaume de Mâcon*, 1278. Aumônier de St-Louis et de Philippe-le Hardi; il suivit le premier dans la Terre-Sainte, fut le témoin de sa mort et accompagna son corps en France. Ce prélat occupa trente ans le siége d'Amiens. — 51. *Robert II de Fouilloy*, 1308. Chancelier de Philippe-le-Bel. — 52. *Simon de Goucams*, 1321. Le premier des évêques d'Amiens qui ait pris le titre d'*évêque par la grâce de Dieu et du saint-siége apostolique*. — 53. *Jean de Cherchemont*, 1326. Chancelier de Philippe de Valois. Il occupa le siége d'Amiens pendant 47 ans. — 54. *Jean de Lagrange*, 1373. Surintendant des finances de Charles V; il devint cardinal ; les historiens l'appellent *le cardinal d'Amiens*. — 55. *Jean Roland*, 1375. En 1385, il maria dans la cathédrale d'Amiens le roi Charles VI et Isabeau de Bavière. La confrérie de Notre-Dame-du-Puy fut érigée dans la cathédrale, pendant la dernière année de son épiscopat. — 56. *Jean de Boissy*, 1389. Neveu du *Cardinal d'Amiens*. — 57. *Bernard de Chevenon*, 1411. Il devint évêque de Beauvais. — 58. *Philibert de Saulx*, 1414. Sa charité fut sans bornes. On l'appelait *le bon évêque*. — 59. *Jean de Harcourt*, 1419. Il devint patriarche d'Antioche et archevêque de Narbonne. — 60. *Jean-le-Jeune*, ou *le Josne*, 1433. Né à Amiens. Il devint cardinal. — 61. *François de Condolmerio*, 1436. Neveu du pape Eugène IV et cardinal. Il ne prit point possession du siége et fut transféré à l'archevêché de Besançon. — 62. *Jean Advantaye*, 1437. On lui dut des statuts synodaux imprimés en 1456. — 63. *Ferry de Beauvoir*, 1457. Il avait été chanoine de la cathédrale d'Amiens. — 64. *Jean de Gaucourt*, 1473. Il fut élu à l'âge de vingt-deux ans et ne tint l'évêché qu'en commande. — 65. *Louis de Gaucourt*, 1476. Frère de Jean de Gaucourt. — 66. *Pierre Versé*, 1483. Neveu du célèbre Coctier, médecin de Louis XI. — 67. *Philippe de Clèves*, 1501. Il posséda deux évêchés à la fois, ceux d'Amiens et de Nevers, par une faveur spéciale du pape Alexandre VI. — 68. *François de Halluin*, 1503. Prélat ambitieux. Il eut de fréquents différends avec son chapitre. Il mourut à la chasse, près de l'abbaye du Gard, blessé par un sanglier qu'il poursuivait. — 69. *Charles Hémart de Dénonville*, 1538. Conseiller d'état sous François Ier. Il devint cardinal. — 70. *Claude de Longwy*, 1540. Il reçut de Clément VII le chapeau de cardinal. On l'appelait *le cardinal de Givry*. — 71. *François de Pisseleu*, 1546. Il devint évêque d'Amiens par le crédit de sa sœur, Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes et maîtresse de François Ier. — 72. *Nicolas de Pellevé*, 1553. Il

tard une part active à la déposition de Lodewig-le-Débonnaire. Jean de Cherchemont fut chancelier de France sous Philippe de Valois. Jean de Lagrange devint cardinal et surintendant des finances de Charles-le-Sage ; les historiens le désignent sous le titre de *Cardinal d'Amiens*. Nous citerons encore Nicolas de Pellevé, garde-des-sceaux sous Charles IX, et François Faure, prédicateur de Louis XIV, dont l'éloquence et l'extrême charité illustrèrent le siége d'Amiens au dix-septième siècle.

La mémoire de l'évêque Geoffroy sera toujours chère à la ville d'Amiens. Ce qu'il fit pour lui assurer les bienfaits d'une organisation communale, et les difficultés qui entravèrent cette laborieuse entreprise ont fourni de belles pages à M. Augustin Thierry [1]. Geoffroy vivait

fut garde-des-sceaux sous Charles IX et devint cardinal. — 73. *Antoine de Créqui*, 1561. Le dernier évêque de Thérouanne. — 74. *Geoffroy de la Marthonie*, 1577. — Partisan de la Ligue il publia en 1594 un mandement contre Henri IV. On lui dut des statuts synodaux, la réformation du bréviaire et un missel. — 75. *François Lefebvre de Caumartin*, 1618. Le premier évêque d'Amiens qui ait porté la croix pastorale. Il enrichit la cathédrale de ses dons. — 76. *François Faure*, 1653. Prédicateur de Louis XIV. Éloquent, charitable et plein de piété. — 77. *Henri Feydeau de Brou*, 1687. Aumônier de Louis XIV. — 78. *Pierre de Sabbatier*, 1706. Il gouverna 26 ans le diocèse; les pauvres d'Amiens furent ses héritiers. — 79. *Louis-François-Gabriel d'Orléans de Lamotte*, 1734. Député de la province de Picardie à l'assemblée générale du clergé de France. Sa mémoire est en vénération dans le diocèse. — 80. *Louis-Charles de Machault*, 1774. — 81. *Jean-Chrysostôme Villaret*, 1802. — 82. *Jean-François de Mandolx*, 1804. — 83. *Marc-Marie de Bombelles*, 1817. — 84. *Jean-Pierre Gallien de Chabons*, 1822. — 35. *Jean-Marie Mioland*, 1838.

[1] « Le hasard voulut que la dignité épiscopale fut alors possédée par un homme » d'une vertu exemplaire, d'un esprit aussi éclairé que le permettait son siècle,

au douzième siècle; les seigneurs et le clergé de Picardie étaient alors en pleine possession des priviléges de la féodalité et ne pouvaient, à coup sûr, voir d'un œil favorable les efforts d'émancipation que tentait la bourgeoisie. Plus tard, se disaient-ils, celui qui cultive nos terres, que nous avons si bien plié au joug féodal, ne voudra-t-il pas mettre à profit l'exemple qu'il aura eu sous les yeux! Geoffroy sut dégager son esprit de cette préoccupation si naturelle pourtant aux évêques du douzième siècle, vrais seigneurs temporels et, par cela seul, étroitement liés à la cause de ceux qui possédaient les terres et les bénéfices. Les lumières de Geoffroy, sa charité surtout, lui dirent que le peuple opprimé, livré sans défense aux excès du pouvoir seigneurial, ne devait pas en vain compter sur son appui; que la part qui lui fut faite par le malheur des temps n'était pas équitable et que Dieu l'avait créé pour une meilleure fortune!

Le récit des événements qui s'accomplirent dans les premières années du douzième siècle, et qui amenèrent l'organisation définitive de la commune d'Amiens ne saurait trouver place ici. Geoffroy doit seul nous occuper. — Le caractère de ce prélat offrit le rare mélange d'une énergie peu commune et d'une modestie

» et plein de zèle pour le bien général. Sans se laisser épouvanter par les terribles » scènes qui venaient d'avoir lieu à Laon, l'évêque Geoffroy comprit ce qu'avait » de légitime le désir d'indépendance et de garantie pour les personnes et pour les » biens. Il céda sans efforts et gratuitement aux requêtes des bourgeois et concourut » avec eux à l'érection d'un gouvernement municipal.» (*M. Augustin* THIERRY.)

si extrême qu'elle alla quelquefois jusqu'au découragement. Sur la fin de 1110, Geoffroy se rendait en Artois accompagné d'Adam, châtelain d'Amiens. Ils rencontrèrent Guermond, vidame de Picquigny. Guermond était l'ennemi d'Adam et le retint prisonnier. Geoffroy fit tous ses efforts pour que le châtelain fut élargi et n'y pouvant réussir il excommunia le vidame. Ceci pourtant ne servit qu'à irriter Guermond; ses gens profanèrent plusieurs églises et commirent de grands désordres sur les possessions de l'évêque. Geoffroy gémissait de tous ces maux mais ne se laissa point abattre. Dans le plus fort de l'hiver, il partit d'Amiens, nu-pieds couvert d'un cilice, et s'étant rendu à Picquigny il conjura le vidame de remettre le châtelain d'Amiens en liberté. L'éloquence de l'évêque et le spectacle de son humilité ne purent cependant désarmer Guermond; il repoussa Geoffroy avec dureté le menaçant de toute sa colère. Geoffroy fut passer la nuit en prières dans l'église même de Picquigny. Le matin il assemble le peuple; le rend juge de sa conduite et de celle du vidame, fulmine ensuite contre ce dernier la sentence d'excommunication qu'il avait encourue, et reprend seul le chemin d'Amiens [1].

Et pourtant ce même Geoffroy, qui bravait ainsi la colère du puissant vidame de Picquigny, avait voulu s'enfuir quelques années auparavant lorsque, simple

[1] (*Manuscrits inédits du père* Daire, retrouvés et donnés à la bibliothèque communale d'Amiens par *M. de Cayrol.*)

abbé de Nogent-Sous-Coucy, il apprit que l'évêché d'Amiens lui était confié tant il fut effrayé des honneurs auxquels on l'appelait, tant il s'étonna de la grandeur de sa fortune. Pendant le cours de son épiscopat, Geoffroy eut des différends avec son chapitre et avec les religieux de Saint-Valery. Souvent il eut à se plaindre du peuple d'Amiens dont il était le bienfaiteur. Découragé, il quitta une fois son évêché et se condamnant à un exil volontaire, Geoffroy fut chercher le calme de la méditation et de la prière au pied des Alpes, dans les murs silencieux de la Grande-Chartreuse. Il fallut toutes les insistances du Saint-Siége pour qu'il se résignât à reprendre son évêché. Geoffroy, que l'Église révère comme un saint, recevait chaque jour treize pauvres à sa table et les servait lui-même. « Il » était gay et d'un entretien aymable, mais toujours » modeste. Il versoit touttes les douceurs de son cœur » sur le prochain et gardoit d'extrêmes rigueurs pour » lui [1]. »

Les évêques de Beauvais étaient autrefois comtes [2], pairs de France et portaient le manteau royal au sacre de nos rois. Leur diocèse renfermait douze chapitres

[1] (*Chronique de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin*, manuscrit des arch. de la préfect. de la Somme.)

[2] L'origine de cette dignité remonte aux premières années du onzième siècle. Roger de Blois tenait le comté de Beauvais de son frère Eudes, comte de Champagne, qui, en échange, avait reçu de lui le château de Sancerre en Berri. Roger, devenu évêque de Beauvais, donna le comté de Beauvais à son église. L'acte qui en déposait reçut en 1015 la confirmation du roi Robert.

et quatorze abbayes. « Lorsque l'évêque de Beauvais ve-
» nait prendre possession de son siége, il allait passer
» la nuit dans le monastère de Saint-Lucien et en re-
» partait le lendemain, pieds-nuds, revêtu d'une aube
» et accompagné des religieux de l'abbaye qui le con-
» duisaient à Beauvais processionnellement. Le maire
» et les pairs [1] lui présentaient les clefs de la ville;
» l'évêque les ayant prises les leur rendait tout à l'ins-
» tant en disant ces mots: *Maire, je vous baille en*
» *garde les clefs de ma ville de Beauvais à la charge*
» *que vous me les rendrez toutefois et quants que je*
» *vous les demanderay.* A quoi le maire respondoit en
» les reprenant: *Je vous jure et promets, Monseigneur,*
» *comme maire et pour toute la ville, de garder vostre*
» *corps, votre vie, vos meubles, vostre honneur, vos*
» *chastels et droicts, sauf la fidélité du Roy.* L'évêque
» de sa part jurait de garder et maintenir les bour-
» geois de Beauvais en leurs droicts, coustumes, fran-
» chises et libertés [2]. » Les évêques de Beauvais étaient
seigneurs temporels de leur ville épiscopale [3] et fai-

[1] *Membres du conseil de la ville.* — « Dans la commune de Beauvais avaient
» coutume d'être douze pairs pour assister aux affaires de la république; or la jus-
» tice de la cité, etc. » (*Plainte du chapitre de Beauvais contre l'évêque.* 1212.
LOUVET.)

[2] (LOYSEL, page 127.)

[3] La justice temporelle des évêques de Beauvais s'accomplissait avec de curieuses formalités. On en pourra juger par le document que nous transcrivons ici. C'est l'évêque qui parle: « Item, s'il eschet à Beauvais justice à faire de personne, mon
» bailly ou prevost de Beauvais doit mander par un de mes sergeans au maire de

saient battre monnaie à leur coin. Ils usèrent longtemps d'une singulière faculté ; les habitants étaient tenus de leur fournir gratuitement les chevaux qui pouvaient leur être nécessaires. Pour se soustraire à cette obligation, qui seule pourrait suffire pour nous révéler toute la puissance qu'exerçait alors l'épiscopat, la ville de Beauvais s'engagea, en 1395, à payer à l'évêque une rente annuelle de quatorze livres parisis [1].

Des obligations particulières étaient imposées aux seigneurs d'un grand nombre de fiefs dépendants de l'évêché de Beauvais. Plusieurs de ces feudataires avaient

» Beauvais qu'il face sonner la cloche de la commune, et la faict sonner ledict » maire, et mon bailly ou prévost fait mener au pillory ou marché le mal-faicteur, » et le baille l'un de mes sergeans à la ville à garder, et lors le sergeant du maire » le monte et lie au pillory, et garde la ville icelny mal-faicteur jusques à ce que » mondict bailly ou prévost le vienne quérir pour le faire exécuter à ma justice ; et » sont tenus les maire et ses compagnons de aller, avec les gens de ma dicte jus- » tice, pour les compagner et ayder se besoing en ont. » (*Extraict du dénombrement de l'esvéché. Chartes et titres.* Loisel.)

[1] Plusieurs fois les rois de France avaient voulu donner des limites à ce droit exorbitant. Voici les dispositions d'une charte du roi Louis-le-Jeune qui prouvent qu'au douzième siècle les évêques de Beauvais usaient sans mesure de la faculté de prendre des chevaux aux habitants : « En outre, si l'évêque de Beauvais veut aller » à nos trois cours et à l'armée, il ne prendra chaque fois que trois chevaux et » n'en exigera pas des hommes étrangers à la commune : et si lui, ou quelqu'un de » ses serviteurs a reçu d'un homme le rachat d'un cheval, il ne prendra point » d'autre cheval en échange de celui-là ; mais s'il fait autrement, on veut en pren- » dre davantage, et que clameur en soit portée devant les pairs, ils aideront selon » leur estimation celui qui aura porté plainte. De même si l'évêque veut nous en- » voyer de temps en temps des poissons, il ne prendra pour cela qu'un cheval... » (1144, *Charte de confirmation de la commune de Beauvais.*)

Les évêques de Beauvais pouvaient aussi faire saisir, *pour la provision de leur maison*, le poisson des marchands qui traversaient la ville pour aller approvisionner Paris.

des devoirs à remplir le jour du festin donné dans le palais épiscopal, après l'entrée solennelle de l'évêque. Là figuraient le seigneur du fief de *la coupe;* les possesseurs des fiefs du *bouteiller*, du *mets de la panneterie*, des *cousteaux* et de *la verrerie;* du *tranchet*, de *l'orfévrerie* et du *charbon*. D'autres seigneurs tenaient en fief de l'évêché *les fustailles*, *le cry* et *les coussins*[1]. Le gentilhomme qui figurait, une *épée nue* à la main, dans le cortége de l'évêque de Beauvais; ceux qui portaient *la lance* au poing, *la chaise*, *le carreau* et *la verge*, ou baguette, remplissaient en cela une obligation féodale. « On donnait alors en fief presque toutes » choses : — dit M. Guizot — *la gruerie*, ou juridiction » des forêts; *le conduit* ou *escorte* des marchands ve- » nant aux foires; les maisons où étaient *les étuves* » *publiques;* enfin, jusqu'aux *essaims d'abeilles* qui » pouvaient être trouvés dans les forêts[2]. » *La Jongleric* elle-même eut à Beauvais des feudataires; à certains jours de l'année, ceux-ci chantaient et dansaient devant

[1] « Post ubi pontificem venturum fama per urbem retulit atque diem læto sta- » tuisse paratu, quam citè vassalos capit officiosa voluntas quo sunt quique suo » devincti, munere fungi. Hinc qui parva tenent carbonum feuda clientis solliciti » munire volunt carbonibus ædes sicut pulvinis, horum qui feuda tenebat. Qui » feudum prœconis habet quæ vina tabernis expromenda, novisque forent fundenda » lagenis. Cuius sollicitat paruum cava dolia feudum quæ fuerint prima convivia » danda paratu præscribit, fuerint mensisque locanda secundis et qui paniceum » tenet haud ignobile feudum ne quis fruge queat cereris conviva carire. Ergo cibis » postquam etc. »

(*Antiquités de Beauvais* , par Louvet.)

[2] (*Histoire de la civilisation en France.*)

l'évêque, ou dans le cloître du chapitre, avec un accompagnement d'instruments [1].

[1] L'existence du fief de *la jonglerie* n'est point la seule singularité que nous révèlent les annales de l'église de Beauvais. Le jour de *la fête des innocents*, les enfants de chœur prenaient les hauts siéges ; l'un d'entre eux s'installait sur le trône épiscopal. *Si un canonicat s'était trouvé vacant ce jour-là*, dit Louvet, *il aurait appartenu de droit à l'un des enfants de chœur*. Les sacristains jouaient quelquefois dans la cathédrale les principaux mystères de l'Église. Les cérémonies de *la fête de l'âne* sont encore plus piquantes à raconter : — « Cette fête se célébrait » pendant le moyen-âge, dans plusieurs cathédrales de France, mais c'est à » Beauvais qu'elle se faisait avec le plus de pompe et qu'elle conserva le plus » long-temps son caractère primitif. Cette singulière cérémonie fut instituée dans » le cours du neuvième siècle ; mais comme c'est seulement au douzième qu'elle » atteignit son plus haut période de bizarrerie, nous ne parlerons que des cérémo- » nies qui étaient en usage à cette époque, sans nous arrêter aux légères transfor- » mations qu'elle aurait pu subir dans des temps antérieurs...

« Le 14 janvier, dès la pointe du jour, une jeune fille de Beauvais, montée sur » un âne et tenant un enfant entre ses bras, pour représenter la Sainte-Vierge » fuyant en Egypte, partait de la cathédrale pour se rendre à l'église de Saint- » Étienne. L'âne était recouvert de superbes draperies, et la jeune fille portait » une chappe d'or. Une foule immense, précédée du clergé, lui faisait escorte. » La procession arrivée aux portes de St-Etienne, on entonnait les quatre vers sui- » vants qu'on chantait aussi devant l'église de Sens, le jour de la même fête :

Lux hodiè, lux lætitiæ, me judice, tristis
Quisquis erit, removendus erit de lusibus istis ;
Sint hodiè procul invidiæ, procul omnia mœsta
Læta volunt quicumque volunt asinaria festa [1].

» La jeune fille et sa noble monture étaient introduites dans le sanctuaire où ils » se plaçaient du côté gauche. La messe solennelle commençait. Après le *Veni* » *Creator*, on chantait les vers suivants :

Hæc est clara dies, clararum clara dierum ;
Hæc est festa dies, festarum festa dierum ;
Hæc est sancta dies, sanctarum sancta dierum ;
Nobile nobilium rutilans diadema dierum.

[1] Antiphonier du XIIIe siècle.

Philippe de Dreux est célèbre parmi les prélats qui occupèrent le siége de Beauvais. Né au château de Braine, son éducation et ses goûts ne pouvaient guère

» Le *Kyrie*, le *Gloria*, l'*Épître*, le *Credo*, l'*Ite missa est* et le *Deo gratias* se » terminaient toujours par le cri trois fois répété de *hi-han*. Les rubriques du » missel prescrivaient au diacre de terminer lui-même son *Ite missa est* par trois » *hi-han*. C'est après l'épître qu'on chantait la *Prose de l'Ane*. Comme je ne sache » pas qu'elle ait jamais été traduite en vers, j'en ai essayé la version suivante :

PROSE DE L'ANE.

1.
Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus
Sarcinis aptissimus.

2.
Lentus erat pedibus
Nisi foret baculus
Et eum in *clunibus*
Pungeret aculeus.

3.
Hic in collibus Sichem
Jam nutritus sub Ruben,
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethleem.

4.
Ecce magnis auribus
Subjugalis filius,
Asinus egregius
Asinorum dominus !

5.
Saltu vincit hinnulos
Damas et capreolos,
Super dromedarios
Velox Madianeos.

6.
Aurum de Arabiâ
Thus et myrrhum de Sabâ
Tulit in ecclesiâ
Virtus asinaria.

1.
Un âne de fort *gente* mine
Nous vint du côté du levant,
Sachant sur sa robuste échine
Porter un bagage pesant.

2.
Il ne marchait d'un pas rapide
Qu'avec le secours du bâton
Et quand dans sa croupe timide
Se trémoussait un aiguillon.

3.
Ruben éleva son jeune âge
Sur les collines de Sichem ;
Du Jourdain brusquant le passage,
Il vint bondir à Bethléem.

4.
Coiffé de ses longues oreilles,
Voici le fils du Porte-Bat ;
C'est la merveille des merveilles,
Des ânes c'est le potentat !

5.
Il peut devancer, dans la fuite,
Grâce à ses gigantesques sauts,
Le chameau du Madianite,
Les daims, les mulets, les chevreaux.

6.
Sa puissantissime *Anerie*
Jadis à l'église apporta
L'or de l'opulente Arabie
La myrrhe et l'encens de Saba.

le préparer à l'état ecclésiastique qu'il devait cependant embrasser. Philippe de Dreux n'avait d'ardeur que pour les combats. Bien jeune encore, il fut dans la Terre-Sainte et y donna des marques de valeur. Revenu en France et pourvu de l'évêché de Beauvais, il assista comme pair du royaume au couronnement de Philippe-Auguste. Nous le voyons ensuite abandonner son diocèse et retourner dans la Terre-Sainte. Plus tard, il tient tête aux Anglais qui sont aux portes de Beauvais. Singulier spectacle que celui d'un évêque, couvert d'une armure de chevalier, et conduisant au combat les milices bourgeoises qu'il a lui-même rassemblées. Philippe de Dreux fut digne de son rôle dans cette circonstance. Abandonné de ses bourgeois, qui ne surent pas résister au choc des troupes anglaises, Philippe combattit long-temps encore et, accablé par le nombre, il de-

7.	7.
Dùm trahit vehicula	Quand d'un chariot plein de bagage
Multâ cum sarcinulâ	Il traîne le faix accablant,
Illius mandibula	Le drôle égaye le voyage
Dura terit pabula.	En broyant l'herbe sous sa dent.
8.	8.
Cum aristis hordeum	Dans les granges, il fait ripaille
Comedit et carduum	Avec de l'orge et des chardons;
Triticum è paleâ	Il sait choisir.... non point la paille
Segregat in areâ.	Mais le meilleur blé des moissons.
9.	9.
Amen dicas, Asine	Rassasié de mangeries
Jam satur de gramine	Sir âne, répétez *Amen*
Amen, amen itera	Et faisant fi des vieilleries
Aspernare vetera.	Dites encore: *Amen*, *Amen*.

(*M. l'abbé* Corblet, Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.)

meura prisonnier, étonnant les vainqueurs par cette intrépidité dont le péril même n'avait pu modérer l'essor.

Le pape ne tarda pas à demander au roi d'Angleterre la liberté de l'évêque de Beauvais, *son fils*, *son cher fils*. Le roi se rendant difficilement compte de la démarche du Saint-Siége, lui envoya un officier de sa cour muni de la cotte d'armes de Philippe de Dreux. « Reconnaissez-vous la tunique de votre fils? » dit l'envoyé au Saint-Père; *Tunica filii tui hæc est?* — Le pape ignorait encore dans quelles circonstances l'évêque avait été fait prisonnier. Lorsqu'il eut entendu les détails du combat, il s'écria: « *Ce n'est plus ni mon fils, ni* » *celui de l'Église. C'est un soldat de Mars et non de* » *Jésus-Christ; qu'il se rachète à prix d'argent*[1]. » Philippe de Dreux paya six mille marcs pour sa rançon[2].

Célestin III ayant interdit à Philippe de Dreux la faculté de porter l'épée, l'évêque trouva un ingénieux expédient pour concilier les injonctions du Saint-Siége avec son penchant pour la guerre. Il fit fabriquer pour son usage une lourde masse d'armes dont il se servait dans les combats et c'est ainsi qu'il prit part à la bataille de Bouvines au milieu des troupes de Philippe-Auguste[3].

[1] (*Captio Belvacensis episcopi et Willelmi de Merlo.* — Mathieu Paris.)

[2] *Gallia Christiana.* — Les historiens diffèrent sur le nombre de marcs.

[3] « On remarqua la vaillance de Philippe, evesque de Beauvais, qui pour avoir » esté autrefois repris d'avoir respandu le sang dans le combat s'escrimait d'une

Parmi les évêques qui occupèrent successivement le siége de Beauvais, plusieurs prirent une part active aux affaires de l'État. Le cardinal Jean de Dormans fut de ce nombre; il devint chancelier de France et fonda à Paris *le collége de Beauvais*. Deux de ces prélats deshonorèrent l'épiscopat, et l'impartiale rigueur de l'histoire n'a point laissé leurs noms dans l'oubli. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais au quinzième siècle, se rendit le complice volontaire des Anglais qui brûlèrent Jeanne d'Arc. Les historiens ont flétri la conduite de ce prélat; « Evêque, je meurs par vous... lui » dit l'infortunée... Si vous m'eussiez mis aux prisons » d'Église et donné des gardiens ecclésiastiques, ceci » ne fut pas advenu... C'est pourquoi j'en appelle de » vous devant Dieu [1]. » — Odet de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, occupait le siége de Beauvais vers le milieu du seizième siècle; il fut l'ami de Ronsard et de Rabelais. Infidèle à l'Église et aux devoirs de l'épiscopat, il embrassa le calvinisme et fut excommunié par le pape Pie IV en 1563 [2].

» pesante masse de fer, comme s'il importait beaucoup de quelle façon on tue, » et si l'on perce ou si l'on assomme. Il terrassa le comte de Salisbery d'un coup, » et commanda à Jean de Nesle de l'arrêter prisonnier... » (Mezeray.)

[1] (M. Michelet.)

[2] ÉVÊQUES DE BEAUVAIS.

1. *St-Lucien*, troisième siècle. L'apôtre du Beauvaisis. — 2. *Thalasius*. — 3. *Victor*. — 4. *Chanarus*. — 5. *Numidius*. — 6. *Licerius*. — 7. *Themerus*. — 8. *Betgesile*. — 9. *Rodomarus*. — 10. *Ansolde*. — 11. *Ribert* ou *Rigobert*. — 12. *Gogerin*. — 13. *Anselin* ou *Anselme Ier*. — On recueille peu de détails sur ces

Pendant que le diocèse de Beauvais voyait son premier pasteur céder à l'influence de la Réforme, le diocèse de Soissons devenait la proie de la guerre civile

évêques ; ils gouvernèrent l'église de Beauvais dans les quatrième et cinquième siècles. Betgesile vivait vers l'an 346. — 14. *Dodo*. Il vivait sous le règne de Khilpérik Ier (*Gallia Christiana*) ; plusieurs catalogues de l'église de Beauvais placent l'épiscopat de ce prélat sous le règne de Khilpérik II. — 15. *Marin*. — 16. *Himbert*. — 17. *Clémens*. — 18. *Constantin*. — 19. *Rodingue*. — 20. *Escambert*. — 21. *Rocoald*. — 22. *Mirold*. — 23. *Austringe*. — Ces évêques gouvernèrent l'Église de Beauvais depuis le milieu du septième siècle jusqu'au milieu du huitième. — 24. *Dieudonné*, vers 745. — 25. *André*. — 26. *Audingue*. — 27. *Adalman*, de 798 à 799. — 28. *Raimbert*, 814. — 29. *Hildemanne*, 826. Moine de l'abbaye de Corbie. — 30. *Hermenfreid*, 847. Il assista à plusieurs conciles. — 31. *Eudes Ier*, 861. Il fut abbé de Corbie, rendit de grands services à l'Église, et prit part à un grand nombre de conciles. Karle-le-Chauve et Lodewig-le-Bègue l'employèrent dans d'importantes négociations. — 32. *Honoré Ier*, 888. — 33. *Herluin*, 909. — 34. *Bovon*, 922. — 35. *Hildegaire*, 933. L'histoire nous apprend qu'il fut donné en otage pour la délivrance de Lodewig-d'Outre-Mer. — 36. *Valérien*. — 37. *Hervens*, 987. — 38. *Hugues*, 998. — 39. *Roger Ier de Blois*. Il donna le comté de Beauvais à son église. — 40. *Warin*, 1022. — 41. *Drogon*, 1035. — 42. *Guilbert*, 1059. Accusé de simonie il comparut à Rome dans un synode. — 43. *Gui*, 1063. Il fonda l'abbaye de Saint-Quentin-lez-Beauvais. — 44. *Ursion*, 1085. — 45. *Foulques de Dammartin*, 1089 Son épiscopat fut traversé par de longs démêlés avec le chapitre et avec le châtelain de Beauvais. On reprochait surtout à ce prélat de ne point respecter les biens de l'Eglise. Il se plaignait, de son côté, du déréglement des mœurs des chanoines et fut à Rome pour rendre le Saint-Siége juge de sa conduite et de celle de son chapitre. — 46. *Roger II*, 1095. Il assista cette année-là au concile de Clermont. — 47. *Anselme II*, 1096. — 48. *Godefroy Ier*, 1105. — 49. *Pierre Ier de Dammartin*, 1114. — 50. *Eudes II*, 1133. — 51. *Eudes III*, 1144. — 52. *Henri de France*, 1148. Fils de Louis-le-Gros. — 53. *Barthélemy de Montcornet*, 1162. — 54. *Philippe de Dreux*, 1175. Petit-fils de Louis-le-Gros. Il prit part à la croisade contre les Albigeois et combattit à Bouvines, avec les troupes de Philippe-Auguste. — 55. *Milles Ier de Châtillon Nanteuil*, 1217. Il eut des démêlés avec St-Louis à l'occasion du droit de gîte fixé à vingt livres parisis et que l'évêque refusait de payer au roi. — 56. *Godefroy II*, 1234. Fils de Raoul de Clermont, connétable de France. — 57. *Robert de Cressonsac*, 1239. Il accompagna St-Louis dans la Terre-Sainte et mit fin aux différends dont le droit de gîte avait été l'occasion pendant l'épiscopat de Miles de Nanteuil et de Godefroy II. — 58. *Guillaume Ier de Grez*, 1249. — 59. *Reginald de*

et religieuse. Les lieux saints étaient profanés et détruits; car c'est ainsi que les Calvinistes persécutés vengeaient alors leurs maux. Lorsque le calme reparut, l'évêque de Soissons, Charles de Roucy, revint dans le diocèse qu'il avait dû quitter pendant les mauvais jours; il trouva son troupeau dispersé par l'orage. Les églises étaient en ruines; le pillage et l'incendie avaient dévasté les monastères. Charles de Roucy appliqua son zèle à rendre au culte catholique sa majesté et son

Nanteuil, 1267. — 60. *Thibaut de Nanteuil*, 1283. — 61. *Simon de Clermont-Nesle*, 1301. Il eut des différends avec les bourgeois de Beauvais qui le chassèrent de la ville et pillèrent son palais. — 62. *Jean de Marigny*, 1313. Frère du célèbre Enguerrand de Marigny. — 63. *Guillaume II Bertrand*, 1347. Il fut d'abord évêque de Bayeux. — 64. *Philippe d'Alençon*, 1357. Neveu de Philippe de Valois. — 65. *Jean II de Dormans*, 1359. Il devint chancelier de France et cardinal. On lui dut la fondation à Paris du *collége de Beauvais*. — 66. *Jean III d'Augerant*, 1368. — 67. *Miles II de Dormans*, 1375. Neveu du cardinal de Dormans. Il fut comme lui chancelier de France. — 68. *Guillaume III de Vienne*, 1387. — 69. *Thomas d'Estouteville*, 1389. — 70. *Louis Ier d'Orléans*, 1395. Petit-fils illégitime de Philippe de Valois. — 71. *Pierre II de Savoisy*, 1398. — 72. *Bernard de Chevenon*, 1413. Il fut d'abord évêque d'Amiens. — 73. *Pierre III Cauchon*, 1420. — 74. *Jean IV Juvénal des Ursins*, 1431. — 75. *Jean V de Bar*, 1462. — 76. *Louis II de Villiers-de-l'Ile-Adam*, 1487. Frère du célèbre grand-maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. — 77. *Antoine Lascaris de Tende*, 1523. — 78. *Charles Ier de Villiers-de-l'Ile-Adam*, 1530. — 79. *Odet de Châtillon-Coligny*, 1535. — 80. *Charles II de Bourbon*, 1572. Cardinal; frère d'Antoine, roi de Navarre. Il fit construire la nef de la cathédrale. — 81. *Nicolas Ier Fumée*, 1575. Il fut persécuté par les Ligueurs. — 82. *René Potier de Blancménil*, 1595. Nommé par Henri IV. — 83. *Augustin Potier*, 1616. — 84. *Nicolas II Choart de Buzenval*, 1650. — 85. *Panage de Janson-Forbin*, 1679. Cardinal. — 86. *François-Honoré de Beauvilliers de Saint-Aignan*, 1713. — 87. *Étienne-René Potier de Gesvres*, 1728. — 88. *François-Joseph de la Rochefoucauld-Bayers*, 1772. — L'évêché de Beauvais fut supprimé dans la Révolution. Sous l'Empire et pendant une partie de la Restauration, le diocèse était gouverné par l'évêque d'Amiens. — 89. *Claude-Louis de Lesquen*, 1823. — 90. *François-Jean-Hyacinthe Feutrier*, 1825. — 91. *Marie-Nicolas-Sylvestre Guillon*, 1830. — 92. *Jean-Louis-Simon Lemercier*, 1833. — 93. *Pierre-Marie Cottret*, 1837.

ancien éclat. Les revenus de l'évêché servirent à réparer la cathédrale. La charité du prélat était sans bornes... Dans un temps de disette, de nombreux trafics sur les grains s'opéraient dans la ville de Soissons. Des marchands proposèrent à l'évêque d'acquérir le blé qu'il tenait en réserve dans ses greniers. Charles de Roucy les renvoya au lendemain. A l'heure dite, les marchands revinrent; des pauvres remplissaient la cour du palais épiscopal; « *Voilà*, dit l'évêque aux tra-
» fiquants, *mes marchands; ils me promettent le ciel*
» *pour récompense du pain que je leur donne; voyez si*
» *vous avez quelque chose de mieux à m'offrir!* »

Nous remarquons encore parmi les prélats qui illustrèrent le siége de Soissons, Joslein de Vierzy, l'ami de Suger et de St-Bernard; Hugues de Champfleuri, chancelier du roi Louis VII; Jean Millet, garde-desceaux sous Louis XI, renommé par sa charité et par son éloquence [1]; Mathieu de Longuejoue, chancelier de François Ier et son ambassadeur auprès de Henri VIII [2].

[1] Jean Millet laissa des marques nombreuses de sa munificence dans la cathédrale de Soissons. — « Il donna quatre chapelles fournies de satin rouge, blanc,
» verd et noir, et une autre de drap d'or avec les tuniques, dalmatiques et courti-
» nes. Il fit faire les chaises des chanoines, le thrône épiscopal, le griffon, le
» moyse, les colonnes de l'autel, l'horloge et la grosse cloche. Il fit d'autres pré-
» sents d'une valeur inestimable et particulièrement les chasses de St-Prince, St-
» Gaudin, St-Divitien et St-Loup, toutes d'argent doré et d'un travail exquis. »
(Dormay, *Histoire de Soissons.*)

[2] ÉVÊQUES DE SOISSONS.

1 et 2. *St-Sixte* et *St-Sinice*, 287. Premiers évêques de Soissons et de Reims. — 3. *St-Divitien.*— 4. *Rufin.*— 5. *Filien.*— 6. *Mercure*, 346.— 7. *St-Onésime Ier.*

Le droit de sacrer les rois de France appartenait aux évêques de Soissons, si l'archevêché de Reims était vacant; on en vit des exemples lorsque St-Louis et

— 8. *Vincent.* — 9. *Lubéen* ou *Lubéran.* — 10. *Onésime II.* — 11. *St-Edibe*, 451. — 12. *St-Principe.* — 13. *St-Loup*, 511. Célèbre par son savoir et sa sainteté. — 14. *Baudry.* — 15. *Drotegesile.* — 16. *Anectaire.* — 17. *Theodebald Ier.* — 18. *Tondulphe.* — 19. *Landulphe.* — 20. *St-Ansery*, 625. — 21. *Bettolen.* — 22. *St-Drausin*, 658. — 23. *Varimbert.* — 24. *St-Adelbert*, 680. — 25. *St-Gaudin*, 693. — 26. *Machaire.* — 27. *Galcon.* — 28. *Gobaud.* — 29. *Hubert.* — 30. *Madalbert.* — 31. *Dieudonné Ier.* — 32. *Hildegrand*, 765. — 33. *Rothade Ier*, 814. Quelques historiens font mention de *Bertin* et *Ansalon*, évêques, et affirment qu'ils furent les successeurs immédiats de *Rothade Ier*. Nous avons suivi le *Gallia Christiana* qui ne les comprend pas dans sa nomenclature. — 34. *Rothade II*, 832. Il fit partie de l'assemblée qui déposa Lodewig-le-Débonnaire et eut beaucoup à souffrir, malgré une habileté peu commune, des troubles qui agitèrent son diocèse au neuvième siècle. Le pape Nicolas disait que ce prélat avait reçu en partage *la simplicité de la colombe et la prudence du serpent.* — 35. *Engelmod.* — 36. *Hildebaud*, 871. Il prit part aux affaires de l'État sous Karle-le-Chauve. — 37. *Riculfe*, 892. — 38. *Roduin.* — 39. *Abbon*, 909. — 40. *Gui Ier* ou *Vuidon d'Anjou*, 937. — 41. *Gui II d'Amiens*, 972. Fils d'un comte d'Amiens. — 42. *Foulques*, 998. — 43. *Dieudonné II.* — 44. *Beraud* ou *Beroald.* — 45. *Hedon*, 1053. — 46. *Adelard*, 1064. — 47. *Thibaut de Pierrefonds*, 1075. — 48. *Ursion.* — 49. *St-Arnoul de Pamele.* — 50. *Ingelram.* — 51. *Hilyot*, 1085. — Il se démit de son évêché et, se vouant à la vie monastique, il se retira dans l'abbaye de Marmoutier. 52. *Henri.* — 53. *Hugues Ier de Pierrefonds*, 1092. Il mourut à Aquilée (Italie) en 1103; il avait quitté son diocèse avec une armée de croisés qui allaient dans la Terre-Sainte. — 54. *Manassès de Soissons*, 1103. Fils d'un comte de Soissons. — 55. *Lisiard de Crespy*, 1110. La chronique de Guibert de Nogent lui est dédiée. — 56. *Joslein de Vierzy*, 1126. Il fut l'ami de Suger et de St-Bernard et fonda plusieurs abbayes. — 57. *Ancoul de Pierrefonds*, 1153. — 58. *Hugues II de Champfleury* ou *d'Angleterre*, 1159. Chancelier de Louis VII, il prit une part active aux plus grandes affaires de l'État. — 59. *Nevelon de Cherisy*, 1176. Dans sa vieillesse il se croisa avec Thibaut, comte de Champagne, et devint archevêque de Thessalonique. — 60. *Haymard de Provins*, 1207. Il contribua beaucoup à l'achèvement de la cathédrale et donna pour cela de grosses sommes. — 61. *Jacques de Bazoches*, 1220. Il sacra à Reims le roi St-Louis. — 62. *Raoul de Coudun*, 1244. — 63. *Gui III de Château-Porcien*, 1245. Il suivit St-Louis dans la Terre-Sainte et y mourut. — 64. *Nevelon II de Bazoches*, 1252. — 65. *Milon de Bazoches*, 1263. Il sacra à Reims le roi Philippe-le-Hardi. — 66. *Gérard Ier de Montcornet*, 1292. —

Louis XIV se firent sacrer. Quand un nouvel évêque venait prendre possession du siége de Soissons, on le faisait asseoir dans une magnifique chaire; le cortége se rendait à la cathédrale et il était d'usage que, pendant le trajet, le prélat fût porté dans sa chaire par *le comte de Soissons*, les seigneurs de *Pierrefonds*, de *Montmirail* et de *Bazoches*.

Les barons de *Brasseuse*, *Pontarmé*, *Raray* et *Survilliers*, vassaux de l'évêché de Senlis, avaient aussi des devoirs de ce genre à remplir lorsqu'un nouveau prélat faisait son entrée solennelle dans cette ville[1]. L'évêque du diocèse de Senlis était *maître de la chapelle du Roi* et l'un des trois conservateurs des priviléges

67. *Gui IV de la Charité*, 1296. Il eut de grands démêlés avec son chapitre à l'occasion de la juridiction sur les clercs. — 68. *Gérard II de Courtonne*, 1313. — 69. *Pierre de Chapes*, 1331. — 70. *Guillaume Bertrand*, 1350. Il régla la juridiction du chapitre de Soissons. — 71. *Simon Ier de Buci*, 1364. Il augmenta les revenus du chapitre de sa cathédrale et gouverna le diocèse avec beaucoup de sagesse. — 72. *Victor de Camerin*, 1405. — 73. *Nicolas Graibert*, 1414, né à Vervins. — 74. *Renaud de Fontaines*, 1423. — 75. *Jean Millet*, 1443. Les Anglais avaient ravagé le diocèse; ce prélat releva les autels et rétablit la discipline. — 76. *Claude de Louvain*, 1503. — 77. *Foucaud de Bonneval*, 1513. — Il devint évêque de Bazas. — 78. *Symphorien Bullioud*, 1528. Il fit imprimer les antiphoniers à l'usage du diocèse. — 79. *Mathieu de Longuejoue*, 1534. Chancelier de François Ier et son ambassadeur auprès de Henri VIII. — 80. *Charles Ier de Roucy*, 1559. Sa charité fut sans bornes. — 81. *Jérôme Hennequin*, 1585. — 82. *Charles II de Hacqueville*, 1619. — 83. *Simon II le Gras*, 1624. Il sacra Louis XIV à Reims, l'archevêché étant vacant. — 84. *Charles III de Bourbon*, 1656. — 85. *Fabien Brûlart de Sillery*, 1692. — 86. *Jean-Joseph Languet de Gergy*, 1715. — 87. *Charles-François le Fevre de Laubrière*, 1731. — 88. *François de Fitz-James*, 1739. — 89. *Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles*, 1765. — 90. *Jean-Claude le Blanc de Beaulieu*, 1800. — 91. *Guillaume-Aubin de Villèle*, 1820. — 92. *Jules-François de Simony*, 1825.

[1] (Annuaires historiques de M. Graves.)

de l'université de Paris. Il partageait cette dernière prérogative avec les évêques de Beauvais et de Meaux [1].

[1] ÉVÊQUES DE SENLIS.

1. *St-Rieul*, troisième siècle. — 2. *Nicenus*. — 3. *Mansuetus*. — 4. *Venustus*. — 5. *Tanitus*. — 6. *Jocundus*. — 7. *Protatus* ou *Protritus*. — 8. *Modeste*. — 9. *St-Levain*. — 10. *Passif*, 513. — 11. *Nonulus*, 519. — 12. *Hodiernus*, 547. — 13. *St-Léthard*. — 14. *St-Sanctin*. — 15. *St-Maculphe*. — 16. *St-Agomer*. — 17. *St-Aubert*, 650. Quelques historiens lui donnent St-Amand pour successeur. — 18. *St-Érambert*. — 19. *St-Vulfrède*. — 20. *Antalfride*. — 21. *Bertolin*. — 22. *Odovin*. — 23. *Adelbert*. — 24. *Renaut*. — 25. *Ermenon*. — 26. *Geoffroy Ier*, 829. — 27. *Herpoin*, 840. — 28. *Aubert II*. — 29. *Otfrid*, 899. — 30. *Adelelme*. — 31. *Bernuin*, 937. — 32. *Goutbert*. Plusieurs catalogues ne font point mention de cet évêque. — 33. *Yves Ier*, 948. — 34. *Constance*, 965. — 35. *Eudes Ier*, 987. — 36. *Robert Ier*, 996. — 37. *Raoul Ier*, 1015. — 38. *Gui Ier* dit *le Bon* 1021. — 39. *Raoul II*. — 40. *Gui II*, 1030. — 41. *Frolland Ier*, 1043. — 42. *Gui III*. — 43. *Frolland II*, 1059. — 44. *Eudes II*, 1067. — 45. *Rolland*. — 46. *Ingelrand*, 1075. — 47. *Yves II*, 1076. — 48. *Ursion*, Avant 1082. Chancelier de Philippe Ier. — 49. *Hugues*. Avant 1094. — 50. *Liétaud*, 1097. — 51. *Hubert*, 1099. — 52. *Clerembault*. Il fut d'abord archidiacre d'Arras. — 53. *Pierre Ier*. — 54. *Thibaut*, 1151. — 55. *Amaury* ou *Amalric*, 1155. — 56. *Henry*, 2168. Il laissa en mourant beaucoup d'ornements à la cathédrale. — 57. *Geoffroy II*, 1185. Moine et trésorier de l'abbaye de Saint-Denis. — 58. *Guérin*, 1213. Célèbre dans l'histoire. Chancelier de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de St-Louis. — 59. *Adam de Chambly*, 1227. — 60. *Robert II de la Houssaye*, 1259. — 61. *Robert III de Cressonsac*, 1260. Il assista en 1270 au concile de Compiègne. — 62. *Gautier de Chambly*. — 63. *Pierre Cailleu*, 1290. — 64. *Gui IV de Plailly*. Philippe-le-Bel l'employa dans diverses négociations. — 65. *Guillaume de Berrone*, 1308. — 66. *Pierre de Burrière*, 1313. — 67. *Vast de Villiers*, 1335. — 68. *Etienne de Villiers*, 1337. — 69. *Robert IV de Plailly*, 1341. — 70. *Pierre de Cros*, 1348. — 71. *Denis Ier*, 1350. Plusieurs catalogues de l'église de Senlis ne font point mention de cet évêque. — 72. *Pierre V de Treyny*, 1351. — 73. *Adam de Nemours*, 1356. — 74. *Martin*. — 75. *Pierre VI de Prouperville*, chanoine de l'église de Saint-Quentin et aumônier de France. — 76. *Jean Ier Dodieu* ou *Dieudonné*. — 77. *Pierre VII Plaoul*, 1408. Il assista en 1409 au concile de *Pise*. — 78. *Jean II Dachery*, 1415. Chanoine de Noyon et docteur en théologie. Il représenta l'université de Paris au concile de Constance. — 79. *Pierre VIII de Chissey*, 1418. — 80. *Jean III Fouquerel*, 1423. — 81. *Guillaume II de Hottot*, 1432. Conseiller du roi Charles VI. — 82. *Jean IV Raphanel*, 1434. Ambassadeur de France auprès du Saint-Siége et confesseur de Marie d'Anjou, femme de Charles VII. — 83. *Simon Bonnet*, 1448.

Guérin, chancelier de France et célèbre dans l'histoire, fut évêque de Senlis. Il naquit à Pont-Sainte-Maxence. L'abbaye de *la Victoire*, que Philippe-Auguste fit construire près de Senlis, en mémoire de la bataille de Bouvines, dut sa fondation à l'influence de Guérin et à la part qu'il eut dans le succès de cette journée glorieuse. « On remarqua, dit Mézeray, par-
» dessus les autres, l'ordre et la conduite de Guerin
» qui fit office de maréchal de camp.... Ce bon prélat,
» bien entendu en fait de guerre, qu'il avait long-
» temps exercée au Levant, ayant aperçu les ennemis
» de dessus un tertre qui venaient en ordre de ba-
» taille, accourut à bride abbattue en apporter nou-
» velles aux nostres, lesquelz fatiguez du chemin et de
» l'ardeur du soleil marchaient négligemment, desja
» arrivez dans la plaine de Bovines... La charge son-

— 84. *Jean V Neveu*, 1496. Conseiller du roi Charles VIII. — 85. *Charles de Blanchefort*, 1502. — 86. *Jean VI Calueau*, 1517. — 87. *Artus Fillon*, 1522. — 88. *Oudart Hennequin*, 1526. Aumônier de François 1er. Il fut nommé par ce prince à l'évêché de Senlis en vertu du concordat. — 89. *Guillaume III Petit*, 1527. Confesseur de Louis XII et de François Ier. — 90. *René le Roullié*, 1539. — 91. *Crespin de Brichanteau*, 1560. Confesseur de François II ; il l'assista dans ses derniers moments. — 92. *Louis Guillard*, 1560. Aumônier de Charles IX. Il fut d'abord évêque de Tournay, de Chartres et de Châlons.— 93. *Pierre IX Chevalier*, 1562. — 94. *Guillaume Rose*, 1584. Fougueux ligueur. Il fit l'éloge, dans un sermon, du régicide Jacques Clément. — 95. *Antoine Rose*, 1603. Nommé par les chefs de la Ligue et sacré par le Saint-Siége. — 96. *François de la Rochefoucauld*, 1610. Cardinal, grand-aumônier de France, président du conseil d'état. — 97. *Nicolas Sanguin*, 1623. — 98. *Denis II Sanguin*, 1652. — 99. *Jean-François de Chamillart*, 1703. Frère de Chamillart, contrôleur-général des finances. — 100. *Firmin Trudaine*, 1714. Il fut d'abord chanoine et chancelier de la cathédrale d'Amiens. — 101. *Jean-Armand de Roquelaure*, 1754. Aumônier de Louis XVI et membre de l'académie française. — Siége supprimé.

» née, Guerin ne combatant pas luy-mesme, parce
» qu'il estoit d'église, fit commencer le combat par
» cent-cinquante chevaux legers qui estoient du val de
» Soissons.... »

Guillaume Rose, aumônier de Henri III et grand-maître du collége de Navarre, fut pourvu en 1584 de l'évêché de Senlis. Fougueux ligueur, Guillaume Rose devint l'âme du conseil des Quarante[1]. Les auteurs de *la satire Ménippée* font figurer ce prélat dans la procession de la Ligue; il tient la croix d'une main et de l'autre une pertuisane. Les historiens nous apprennent que Rose fit en chaire l'éloge de Jacques Clément, l'assassin de Henri III. Ce prince cependant avait eu des bontés pour Guillaume Rose. Ce prélat ne craignit pas, un jour, de censurer en chaire, et avec beaucoup de violence, la conduite de Henri III qui, masqué et suivi de ses mignons, avait pendant la nuit commis des désordres dans les rues de Paris. Le prince pardonna à son aumônier. Il fit plus; « l'ayant
» envoyé quérir quelques jours après, il lui donna une
» assignation de quatre cents écus. Achetez-en, lui dit
» le roy, du sucre et du miel pour aider à passer le
» carême et *adoucir* vos trop aigres paroles[2]. »

[1] « Le principal chef de tous les ligueurs du diocèse était M.e Guillaume Rose,
» évêque de Senlis, prédicateur du roi, duquel il tenait par don tous ses moyens
» et facultés; homme ambitieux et dissimulé...» Rose entraîna tout son clergé dans l'*union* de la ligue. « Tous les ecclésiastiques en avaient signé les articles et
» juré de les garder, ledit évêque le premier qui avait écrit au-dessous de sa signa-
» ture : *utinàm qui præit sacramento antecedat et martyrio.* »

(Collection Bernier.)

[2] (Journal de l'Estoile.)

St-Médard, évêque de l'Auguste de Vermandois au sixième siècle, transporta à Noyon le siége épiscopal après une irruption de Vandales. L'évêché de Tournay fut alors uni à celui de Noyon et leur union se maintint jusqu'en 1146 [1]. Les évêques de Noyon étaient pairs ecclésiastiques; ils firent long-temps battre monnaie, avaient le titre de comte et portaient *le ceinturon* ou *baudrier* au sacre des rois de France [2]. Ces prélats se

[1] « C'est sûrement alors qu'ils eurent pour armes un écu semé de fleurs de lys » d'or avec deux crosses qui rappelaient la mémoire du double évêché de Tournay » qu'ils avaient possédé...» (*Mélanges* de M. DE PAULMY. XLI vol.)

[2] ÉVÊQUES DE NOYON.

LES QUATORZE ÉVÊQUES DE L'AUGUSTE DE VERMANDOIS.

1. *Hilaire Ier.* — 2. *Martin.* — 3. *Germain.* — 4. *Maxime.* — 5. *Fossonie* ou *Fossone.* — 6. *Alterne* ou *Æterne.* — 7. *Hilaire II.* — 8. *Domitien.* — 9. *Remedie* ou *Remede.* — 10. *Mercurin.* — 11. *Promote.* — 12. *Sophronie.* Commencement du sixième siècle. — 13. *Alomer* ou *Ailomère.* — 14. *St-Médard*, 530.

ÉVÊQUES DE L'ÉGLISE DE NOYON RÉUNIE A CELLE DE TOURNAY.

En 532, St-Médard transféra son siége épiscopal à Noyon. Tournay fut alors réuni à ce siége. — 15. *Faustin.* — 16. *Gondulphe.* — 17. *Chrasmare.* — 18. *Ebrulphe.* — 19. *Bertonde.* — 20. *St-Achard* ou *Achaire*, vers 621. — 21. *St-Eloy*, 640. — 22. *St-Mummolin*, 660. — 23. *Autgaire*, 686. — 24. *Gondui.* — 25. *Guarulphe*, 721. — 26. *Framenger.* — 27. *Hunuan.* — 28. *Gui Ier.* — 29. *St-Eunuce.* — 30. *Elisée*, 745. — 31. *Adelphride*, 757. — 32. *Dodon.* — 33. *Gilbert*, avant 769. — 34. *Pléon.* — 35. *Wandelmare*, après 799. — 36. *Rantgaire*, vers 818. — 37. *Aichard* ou *Fichard*, 830. — 38. *Immon*, 839. — 39. *Raginelme*, 860. — 40. *Hedilon*, 879. — 41. *Rambert.* — 42. *Airard*, 924. — 43. *Walbert*, 932. Il fut d'abord pourvu de l'abbaye de Corbie. — Son élection fut l'occasion de graves désordres; Adalelme ou Adeline, comte de Noyon, s'opposait à sa nomination. Les partisans de Walbert étaient les plus forts; il massacrèrent dans la cathédrale le comte et tous ses adhérents. — 44. *Transmarus* (outre-mer), 937. — 45. *Raoul Ier*, 950. — 46. *Fulcher*, 954. Ce prélat deshonora l'épiscopat. Jacques le Vasseur, en

montrèrent fort jaloux de leurs prérogatives. Au quatorzième siècle, le bailli royal du Valois avait fait pendre un clerc tonsuré; l'évêque Gilles de Lorris s'é-

ses mémoires, l'appelle *un loup entre les Médards.* — 47. *Hadulphe*, 955. — 48. *Lindulphe*, 977. — 49. *Radbod Ier*, 989. — 50. *Hardouin de Croy*, 997. — 51. *Hugues*, 1030. — 52. *Baudouin Ier*, 1044. — 53. *Radbod II*, 1068. Son savoir et son éloquence furent célèbres au onzième siècle. — 54. *Baudry* ou *Balderic*, 1098. Prélat remarquable par ses lumières. Il concéda, de son propre mouvement, une charte communale aux habitants de Noyon. — 55. *Lambert*, 1113. — 56. *Simon de Vermandois*, 1121. Prince du sang royal. Il fonda la célèbre abbaye d'Ourscamp. La cathédrale de Noyon fut consumée par les flammes sous son épiscopat.

ÉVÊQUES DE L'ÉGLISE DE NOYON DEPUIS SA SÉPARATION DE CELLE DE TOURNAY.

57. *Baudouin II de Boulogne*, 1148. — 58. *Baudouin III*, 1167. — 59. *Renaud*, 1174. Il assista au concile de Latran. — 60. *Etienne Ier de Nemours*, 1188. — 61. *Gérard de Bazoches*, 1222. — 62. *Nicolas de Roye*, 1228. — 63. *Pierre Ier Charlot*, 1240. Fils naturel de Philippe-Auguste. — 64. *Wermond de la Boissière*, 1250. — 65. *Gui II des Prés*, 1272. Il eut de grands différends avec son chapitre. — 66. *Simon II de Clermont-Nesle*, 1297. — 67. *Pierre II de Ferrières*, 1301. — 68. *André ou le Moine de Crécy*, 1304. Frère du célèbre cardinal Lemoine. — 69. *Florent de la Boissière*, 1315. Président de la cour des comptes de Paris. — 70. *Foucault de Rochechouart*, 1317. Il devint archevêque de Bourges. — 71. *Guillaume Ier Bertrand*, 1331. Il devint évêque de Beauvais. — 72. *Etienne II Albert*, 1338. Il passa de l'évêché de Noyon à celui de Clermont; devint évêque d'Ostie, cardinal et pape sous le nom d'Innocent VI. — 73. *Pierre III d'André*, 1339. — 74. *Bernard le Brun*, 1342. — 75. *Gui III de Camborn*, 1348. — 76. *Firmin de Cocquerel*, 1349. Chancelier de France, né à Amiens. — 77. *Philippe Ier d'Arbois*, 1350. Il devint évêque de Tournay. — 78. *Jean Ier de Meulan*, 1351. — 79. *Gilles de Lorris*, 1352. — 80. *Philippe II de Moulins*, 1388. L'un des plus grands bienfaiteurs de l'église de Noyon. — 81. *Pierre IV Fresnel*, 1409. — 82. *Raoul II de Coucy*, 1415. Il fut d'abord évêque de Metz et assista au concile de Constance. — 83. *Jean II de Mailly*, 1426. Président de la chambre des comptes de Paris. Dans les temps de désordres où l'on vit les factions des Armagnacs et des Bourguignons désoler le royaume, ce prélat se soumit au roi d'Angleterre Henri V et assista, dans la cathédrale de Paris, au couronnement de Henri VI, proclamé roi de France par ses partisans. — 84. *Guillaume II de Marafin*, 1473. Il eut de grands différends avec son chapitre. — 85. *Charles de Hangest*, 1501. Seigneur de Genlis. — 86. *Jean III de Hangest de Genlis*, 1525. Sous l'épiscopat de ce prélat, Calvin fut curé de Pont-l'Évêque, aux portes de Noyon. — 87. *Claude d'Angennes de Ram-*

tant plaint de cet abus de pouvoir, un arrêt du parlement de Paris, lui donna satisfaction en 1364. « Le » clerc, dit ce jugement, sera dépendu et enterré avec » honneur, en présence du bailli, avec réparation » honorable de sa part, au profit de l'évêque; le bailli » condamné de plus à lui présenter une image pesant » vingt marcs d'argent...[1] » Lorsqu'un évêque de Noyon

bouillet, 1578. Frère du cardinal de Rambouillet. — 88. *Gabriel de Blaigny*, 1588. — 89. *Jean IV Munier.* — 90. *Charles de Balzac*, 1596. — 91. *Henri de Baradat*, 1626. — 92. *François de Clermont-Tonnerre*, 1661. — 93. *Claude-Maur d'Aubigné*, 1701. — 94. *Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne*, 1707. — 95. *Claude de Rouvroy-Saint-Simon*, 1731. — 96. *Jean-François-de-la-Cropte-de-Bourzac*, 1733. — 97. *Charles de Broglie*, 1766. — 98. *Louis-André de Grimaldi*, 1777. — Siége supprimé.

[1] M. de la Fons, baron de Mélicocq, dont les publications sur l'histoire du Noyonnais révèlent beaucoup d'érudition et de recherches, nous a fixé sur les émoluments des officiers de l'évêque de Noyon au quinzième siècle :

OFFICIERS DE L'ÉVÊQUE.

« 1463. Au bailli de Noyon, XXIIII liv. — Au recepveur, IX liv. X s. — Au pro- » cureur (il se nommait Noel Maressol), VIII liv. — A Robert de Mailly, capi- » taine et garde du chastel de Carlepont, XII liv. — Au capitaine du château d'Er- » chieu, VIII l. X s. VIII d. — A Jacotin Courtier, sergent à masse, IX s. — A Pierre » le Mannier, sergent à verge, IIII liv. — On trouve ailleurs : A Jehan Musart, » sergent à verge de mondit seigneur, pour avoir esté de Noion à Paris porter l'an- » nonce très-importante pour le Roy, nostre sire, comme il appert de la certifica- » tion de maistre Noel Maressal, procureur de mondit seigneur, XIIII s. II. d. — » Au maître sergent, XL s. — Au sergent, XL s.— Au sergent de la solle St-Martin- » lez-Noion, estably par mondit seigneur pour la garde de la chaussée, néant. » Pour l'an de ce compte n'y a pas eu de sergents pour garder ladite chaussée. — » Dans un autre endroit on lit : dudit Mathieu le maistre, pour la ferme de la » chaussée de la solle St-Martin, VII liv. X s. — Au barbier d'office,... — A Jehan » Dupuiz, mesureur, IIII liv. — A Raoul le Normant, mesureur et arpenteur, IIII » liv. — Au pourvoyeur des vivres... — A Regnault le Faulqueur, *closier* des » vingnes de mondit seigneur à Noion, IIII liv. »

(*Une cité picarde au moyen-âge.*)

avait pris possession de son siége, il se rendait en grande hâte à Saint-Quentin, pour visiter le tombeau du martyr qu'on y révère. Les chanoines de Saint-Quentin étaient tenus, dans cette circonstance, de payer à l'évêque un droit de *procuration* ou de gîte. En 1304, l'évêque André de Crécy refusa avec dédain les douze livres tournois que le chapitre lui offrait, aux termes des bulles papales. La dépréciation des monnaies rendait cette somme très-modique au quatorzième siècle. « Le chapitre voulait la paix, dit » *Jacques le Vasseur;* il l'acheta, en poussant ses offres » jusqu'à trente-cinq livres tournois qu'André de Crécy » reçut.

L'archidiacre Baudry fut appelé à l'évêché de Noyon en l'année 1098. De profonds dissentiments partageaient alors le clergé et la bourgeoisie. Baudry s'en affligeait; et pour qu'ils eussent un terme, ce prélat conçut le dessein de réunir les bourgeois en *commune* à l'exemple des bourgeois de Cambrai. La charte que Baudry promulgua réalisa ses espérances; le calme revint dans Noyon. La commune approuvée par Louis-le-Gros fut confirmée plus tard par Philippe-Auguste[1].

Les successeurs de Baudry regrettèrent souvent les concessions que ce prélat avait faites aux habitants. Plus d'une fois ils profitèrent de leur crédit auprès des rois de France pour porter atteinte à la charte jurée et leurs empiétements occasionnèrent de fréquents

[1] (*Ordonnances des rois de France*, tome XI, 1181, page 224.)

désordres. Mais les évêques sortaient presque toujours vainqueurs de ces luttes. En 1222, un clerc de l'église de Noyon avait été insulté; la ville fut excommuniée et plus tard un arrêt condamna le maire et les jurés à faire amende honorable. Le mardi avant l'ascension de l'année 1223, en présence de l'évêque Gérard de Bazoches et dans son palais épiscopal, ils firent serment, *sur les sainctes reliques de Monsieur Sainct-Eloi*, pour eux et pour tous les habitants, de ne plus mettre la main sur les chanoines ou sur les clercs et de s'interdire la faculté de crier *commune, commune*, au son de la cloche du beffroi [1]... — Ce mot de *commune*, symbole précurseur d'une émancipation plus ou moins tardive mais inévitable, portait alors le trouble dans tous les esprits; s'il causait de l'effroi à quelques-uns, d'autres l'accueillaient comme une précieuse espérance; car en menaçant les priviléges il promettait des garanties aux opprimés!

La ville de Laon eut aussi sa charte communale dès les premières années du douzième siècle; mais elle l'acquit à prix d'argent de son seigneur temporel l'évêque Gaudry. Moins heureux que les bourgeois d'Amiens et de Noyon ceux de Laon ne trouvèrent point

[1] « Item maior et jurati, et communiæ singulis annis jurabunt episcopo quod » non mittent manum in canonicos aut clericos de choro Noviomensis ecclesiæ... » Item singulis annis publicè edicitur, et sub pœna corporis, et catalli inhibebitur » firmiter, ne propter discordiam motam contra aliquam canonicum Noviomensem, » vel clericam de chora Noviomensis ecclesiæ, vel dictos servientes audeat aliquis » clamore, communia, communia... Actum Noviomi anno Domini 1223...»

(Jacques le Vasseur.)

un protecteur dans leur évêque. « C'était un de ces » hommes d'église qui, après la conquête de l'Angle- » terre par Guillaume-le-Bâtard, étaient allés faire » fortune chez les Anglais, en prenant le bien des » vaincus. Il avait des goûts et des mœurs militaires, » était emporté et arrogant, et aimait par-dessus tout » à parler de combats et de chasse, d'armes, de che- » vaux et de chiens. Il avait à son service un de ces » esclaves noirs que les grands seigneurs, revenus de » la première croisade, venaient de mettre à la mode, » et souvent il employait cet esclave à infliger des tor- » tures aux malheureux qui lui avaient déplu [1]. »

Depuis plusieurs années la ville de Laon était en possession de sa charte communale, lorsque l'évêque Gaudri résolut d'obtenir de Louis-le-Gros l'abolition de la commune. Les intrigues des courtisans qu'il sut mettre à profit, et l'offre d'une somme de sept cents livres, en faveur de l'épargne royale, servirent si bien son dessein que le roi déclara nulle la charte qu'il avait autrefois confirmée. Les habitants indignés se révoltèrent; le palais épiscopal assiégé resta en leur pouvoir; et un grand nombre de chevaliers, plusieurs clercs et Gaudri lui-même y furent impitoyablement massacrés [2].

Ces désordres préparaient aux habitants de Laon une

[1] (*M. Augustin* Thierry.)

[2] (Guibert de Nogent.)

longue suite de malheurs. Les troupes royales s'emparèrent de la ville; la commune fut abolie et la proscription frappa les principaux auteurs de l'insurrection. Dans les années qui suivirent, on vit plusieurs fois la commune concédée ou retirée aux habitants. L'histoire de la ville de Laon, pendant les douzième, treizième et quatorzième siècles, n'est qu'un long récit des dissentiments qui, sous le plus léger prétexte, se renouvelaient entre l'évêque, son chapitre, le prévôt royal et les bourgeois. Nous rapporterons ici les principales dispositions de l'ordonnance de Philippe de Valois qui régla les droits et la juridiction de l'évêque dans la ville de Laon: « Premièrement, nous déclairons que » l'*evesque de Laon* ou ses gens, pour lui et en son » nom, pevent et pourront mener avec suffisante com- » paignie et à armes, en la sale de *sa duché* à Laon, » parmi la ville de Laon, les personnes qui auront » esté pris hors des termes de *la paix* [1] et de la com- » mune jadis de *Laon*, et en ladite sale et en ses » prisons emprisonner, tenir et examiner et faire ju-

[1] Depuis l'époque où Laon perdit sa première institution communale on évita avec soin d'écrire le nom de *commune* dans les nouvelles chartes de priviléges qui lui furent concédées par nos rois. « Ce mot devenu trop offensif, dit M. Augustin » Thierry, à cause des derniers événements fut remplacé par ceux d'établissement » de paix : *institutio pacis*. Les bornes territoriales de la commune furent appelées » *bornes de la paix;* et pour en désigner les membres on se servit de cette for- » mule : *tous ceux qui ont juré cette paix*... La même chose arriva pour la com- » mune de Cambrai; détruite en l'année 1180 par l'empereur Frédérik, elle obtint, » à prix d'argent, son rétablissement sous le nom de *paix* parce que, dit un auteur » contemporain, le nom de commune fut toujours abominable... *eliminato com-* » *munia nomine, quod semper abominabile extitit*... (*Chronique de* Balderic.) »

» gement d'iceulx, et par ladite ville les ramener hors
» des termes de ladite *paix*, pour faire exécution du-
» dit jugement; et pourra le bourreau mener la per-
» sonne jugiée sans faire signe d'autre justice; et ainsi
» pevent et pourront les gens dudit evesque, mener
» et ramener les clers pris dedans les termes de ladite
» paix ou dehors, en sa maison de *Laon*... Nous avons
» accordé que notre prévost de *Laon* pour nous, et
» *l'evesque*, ou son bailly pour lui, pourront députer
» chacun une personne à ce convenable qui aront
» povoir de faire et faire faire bans et ordenances du
» pain venderet que l'on vent à Laon... Les etalons
» des mesures et poids seront en la maison de l'eves-
» que; l'étalonnage se fera par le prevost du roi et
» le majeur de l'evesque. Le prevost jugera les fausses
» mesures; mais l'amende sera à l'evesque [1]... »

Depuis Adalberon, les évêques de Laon étaient ducs et pairs de France. On sait que ce prélat livra à Hu-

[1] (*Ord. des rois de France*, tome XII.)

Au treizième siècle l'évêque de Laon percevait une redevance sur les denrées vendues au marché public. « Un boucher la refusa et partit ensuite pour la croisade » contre les Albigeois. Anselme de Mauny, évêque de Laon, était dans l'armée des » croisés avec l'archevêque de Reims. Le boucher fut cité par lui devant l'arche- » vêque et pour obtenir son pardon, *il promit par serment que, dans la quinzaine* » *après le retour de l'évêque de Laon, il porterait le dimanche à la procession une* » *morue et un saumon.* L'acte est daté du 26 juillet 1226, pendant le siége d'Avi- » gnon... — Parmi les charges singulières que les anciens seigneurs imposaient à » leurs sujets on peut citer celle à laquelle les évêques de Laon avaient soumis les » propriétaires de plusieurs maisons du Bourg : toutes les fois que l'évêque venait » coucher à la ville, chacun de ces propriétaires était tenu de fournir au palais » épiscopal *une couste* et *un coussin*, c'est-à-dire un lit de plume et un oreiller, » *cultrinam cum cussino* ..» (DEVISME.)

gues Capet le duc Charles de Lorraine, dernier prince de la race karlovingienne. Pour reconnaître cet important service, Hugues Capet conféra la pairie et le titre de duc à Adalberon et à ses successeurs. Les évêques de Laon portaient la sainte ampoule au sacre des rois de France et battirent monnaie dès le neuvième siècle [1]. Leur diocèse renfermait dix chapitres, dix-neuf abbayes et deux commanderies. « Lorsque l'é-
» vêque venoit prendre possession, le vidame de Clacy
» alloit le chercher à la croix de Laon, le faisoit mon-
» ter sur une haquenée et le conduisoit à Saint-Vincent
» où il était reçu et harangué par l'abbé accompagné
» de ses religieux en chappes... Le lendemain matin,
» ils le conduisoient processionnellement à l'église de
» Saint-Michel; dans cette marche il étoit vêtu d'un

[1] PRINCIPAUX OFFICIERS DES ÉVÊQUES DE LAON.

« Le plus considérable de leurs officiers était sans contredit *le Vidame*. Il était
» leur représentant dans la seigneurie temporelle; c'est ce qu'exprime son titre
» qui veut dire *vice-seigneur*... *Le Prévôt* venait après lui et exerçait une juri-
» diction dont la nature n'est pas bien connue; il avait une part dans les tailles du
» Laonnois... *Le Vicomte* doit être considéré à deux époques différentes. Avant
» 1236, il relevait du vidame: on ne sait point quelles étaient alors ses fonctions.
» Il est seulement certain qu'il avait une justice dont les plaids se tenaient à Laon.
» Après 1236, la vicomté fut tenue en plein fief de l'évêché... *Le Châtelain*
» exerçait une juridiction au nom de l'évêque; il n'a subsisté que jusqu'en 1297...
» *Le Maréchal* prenait soin de l'écurie et des armes; et c'était lui qui commandait
» la cavalerie de l'évêque. Dans les derniers temps, son unique fonction était d'ac-
» compagner le prélat lorsqu'il faisait sa première entrée dans la ville; et il pré-
» tendait au cheval, au chapeau et aux éperons qui lui étaient disputés par les re-
» ligieux de St-Vincent... *Le Chambellan* assistait l'évêque, non seulement dans
» les actes de féodalité mais aussi dans toutes les cérémonies religieuses. Il avait
» droit de retenir le pourpoint et le manteau du vassal qui était reçu en foi et hom-
» mage...» (DEVISME.)

» rochet et monté sur la haquenée du vidame, dont
» le seigneur de Lierval, maréchal du Laonnois, tenoit
» les rênes et l'étrier, à cause de son fief mouvant
» de l'évêché. Arrivé dans l'église, on le revêtoit d'ha-
» bits pontificaux; de là sans cheval et pieds nus, il
» alloit à la cathédrale ayant à sa droite les religieux
» de Saint-Vincent et ceux de Saint-Jean à sa gauche.
» Sous le parvis de cette église il étoit présenté au
» chapitre par l'abbé de Saint-Vincent qui disoit : *Nous*
» *vous présentons l'évêque vivant; vous nous le rendrez*
» *mort* [1]. »

Hincmar, que le concile de Douzy déposa, fut évêque de Laon au neuvième siècle. Il écrivit des mémoires et une collection de décrétales. Parmi les prélats qui lui succédèrent, le célèbre Robert le Coq doit être cité; il prit une part active aux troubles qui agitèrent le royaume pendant le quatorzième siècle. Juvénal des Ursins, qui nous a laissé une histoire de Charles VI, occupa aussi le siége de Laon et mourut archevêque de Reims. César d'Estrées fut le bienfaiteur du diocèse au dix-septième siècle. « Ce prélat profita de la paix
» pour réparer les désordres de la guerre. Il bâtit pour
» les pauvres un hôpital magnifique, acheta une maison
» pour son séminaire; releva et embellit le palais épis-
» copal, enrichit sa cathédrale de beaux ornements;

[1] (*Histoire de Laon* par *le père* Lelong.) —Les évêques de Laon étaient ordinairement inhumés dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent.

» dressa des statuts synodaux et établit des missions » annuelles pour l'instruction du peuple de son dio- » cèse [1]. »

[1] ÉVÊQUES DE LAON.

1. *St-Genebaud.* A la fin du cinquième siècle. Premier pasteur de l'évêché de Laon fondé par St-Remy. — 2. *Latro.* — 3. *Gondulphe.* — 4. *Elinand Ier.* — 5. *Richebert.* — 6. *St-Chanoald*, vers 620. — 7. *Attole*, avant 640. — 8. *Vulfade.* — 9. *Peregrin.* — 10. *Gérard.* — 11. *Serulphe.* — 12. *Omotaire.* — 13. *Madelgaire.* — 14. *Sigobalde.* — 15. *Bertifride.* — 16. *Madelan.* — 17. *Genebaud II*, vers 745. — 18. *Vanilon Ier.* — 19. *Cilon.* — 20. *Rainfride.* — 21. *Sigebaud.* — 22. *Gerfride.* — 23. *Vanilon II*, de 799 à 814. — 24. *Ostrold*, 814. — 25. *Bernicon*, avant 829. Le père Lelong donne *Ameilar* pour successeur à *Ostrold* et place *Bernicon* avant ce dernier. — 26. *Siméon* ou *Simon*, avant 835. — 27. *Pardule*, 849. Il assista cette année là au concile de Quierzy. — 28. *Hincmar.* Neveu du célèbre Hincmar, archevêque de Reims. Déposé au concile de Douzy. Il s'attira l'inimitié de Karle-le-Chauve qui lui fit crever les yeux. Hincmar était un ambitieux. Il a laissé des lettres, des mémoires et des collections de décrétales. — 29. *Hedenulphe*, 876. — 30. *Didon*, avant 883. — 31. *Rodohard*, 894. Plusieurs catalogues de l'église de Laon et le père Lelong ne font point mention de cet évêque. — 32. *Rodolphe* ou *Raoul Ier*, 897 ou 898. — 33. *Adelelme*, 921. — 34. *Gozbert*, 930. — 35. *Enguerrand Ier*, 932. — 36. *Raoul II*, 936. — 37. *Roricon*, 949. Son érudition est citée. — 38. *Adalberon*, surnommé *Azelin*, 973. Secrétaire du roi Lother. Créé duc et pair de France par Hugues Capet. — 39. *Gerbuin*, avant 1047. Excommunié au concile de Reims en 1049 pour avoir suivi à la guerre le roi de France, Henri Ier, au lieu de se rendre au concile que présidait le pape Léon IX. — 40. *Léotheric*, vers 1050. — 41. *Elinand II*, 1052. Il enrichit de ses dons la cathédrale de Laon et beaucoup d'églises. — 42. *Enguerrand II de Coucy*, avant 1100. Prélat simoniaque et qui ne prit nul souci de maintenir dans son diocèse la discipline de l'Église. — 43. *Gaudri*, vers 1106. Il périt malheureusement à la suite des démêlés qu'il eut avec les bourgeois de Laon pour l'établissement de *la commune.* — 44. *Hugues Ier*, avant 1112. — 45. *Barthélemy de Vir*, 1113. Il entreprit la réforme du chapitre de la cathédrale et fatigué des obstacles qu'il rencontra, il se démit de son évêché en 1150. — 46. *Gaultier Ier de Saint-Maurice*, 1151. — 47. *Gaultier II de Mortagne*, 1155. Théologien célèbre. — 48. *Roger Ier de Rozoy*, 1175. Ce prélat eut de nombreux différends avec les bourgeois de Laon à l'occasion de l'établissement de la commune. — 49. *Rainaud Ier Surdelle*, 1201. — 50. *Robert Ier de Châtillon*, 1210. Il prit part à la croisade contre les hérétiques albigeois. — 51. *Anselme de Mauni*, 1215. — 52. *Garnier*, 1238. — 53. *Ither de Mauni*, 1250. Archidiacre et doyen de l'église de Laon. — 54. *Guillaume Ier des Moutiers* ou *de Troyes*, 1261. — 55. *Godefroy Ier de Beaumont*, 1271. Chapelain du pape et

Les premiers évêques du diocèse d'Arras avaient aussi gouverné l'église de Cambrai. Au sixième siècle, St-Védulphe fixa la résidence épiscopale dans cette der-

conseiller de Charles d'Anjou roi de Sicile. — 56. *Guillaume II de Châtillon Saligni*, 1279. Chantre de la cathédrale d'Auxerre. — 57. *Robert II de Torote*, 1286. — 58. *Gazo Ier de Savigny*, 1297. Il assista en 1304 au concile de Compiègne. — 59. *Gazo II de Champagne*, avant 1315. Chanoine de Saint-Quentin. — 60. *Guillaume III*, 1315. Plusieurs catalogues de l'église de Laon et le père Lelong ne font point mention de cet évêque; nous avons suivi en ceci le *Gallia Christiana*. — 61. *Raoul III Rousselet*, 1317. Il fut d'abord évêque de Pampelune. — 62. *Albert de Roye*, 1324. — 63. *Roger II d'Armagnac*, 1338. Il fut d'abord évêque de Lavaur. — 64. *Hugues II d'Arcy*, 1339. Il devint archevêque de Reims. — 65. *Robert III le Coq*, 1351. Chanoine et grand-chantre de la cathédrale d'Amiens, né à Montdidier. — 66. *Geoffroy Ier le Meingre*, 1363. — 67. *Pierre Ayceline*, 1371. Proviseur de Sorbonne.— 68. *Jean Ier de Rouci*, 1385. — 69. *Guillaume IV de Champeaux*, 1419. Président de la chambre des comptes de Paris.— 70. *Jean II Juvénal des Ursins*, 1444. Il fut d'abord évêque de Beauvais et devint archevêque de Reims. — 71. *Antoine du Bec Crépin*, 1449. Il devint archevêque de Narbonne. — 72. *Jean III de Gaucourt*, 1460. Chanoine de Noyon et notaire apostolique.— 73. *Rainaud II de Bourbon*, 1468. Transféré à l'archevêché de Narbonne en 1472. — 74. *Charles de Luxembourg*, 1473. Doyen de la cathédrale de Laon et chanoine de Cologne. — 75. *Louis Ier de Bourbon-Vendôme*, 1517. Né à Ham. Léon X le créa cardinal. Il se démit de son évêché en 1552 en faveur de Jean Doc.— 76. *Jean IV Doc*, 1552. Grand-prieur de Saint-Denis. Il composa un *traité de la naissance et de la génération du fils de Dieu* et des *homélies sur la Passion*. — 77. *Jean V de Bours*, 1564. Prêtre d'Amiens et aumônier de Charles IX.—78. *Valentin Douglas*, 1581. Religieux de Saint-Denis et abbé de Saint-Remy de Sens. — 79. *Geoffroy II de Billi*, 1601. Il publia un grand nombre d'ouvrages de piété. — 80. *Benjamin de Brichanteau*, 1612.— 81. *Philibert de Brichanteau*, 1620.— 82. *César d'Estrées*, 1655. Il fit bâtir l'hôpital-général de Laon et se démit de son évêché en 1681 en faveur de son neveu Jean d'Estrées. — 83. *Jean VI d'Estrées*, 1681. Il fonda une maison de réfuge pour les prêtres infirmes du diocèse. — 84. *Louis-Anne de Clermont-de-Châte-de-Roussillon*, 1694. Abbé de Saint-Valery-sur-Somme. On lui dut des statuts synodaux.— 85. *Charles de Saint-Albin*, 1722. Fils naturel de Philippe d'Orléans, régent du royaume. Il fut transféré à l'archevêché de Cambrai. — 86. *Etienne-Joseph de la Fare*, 1724. Fils du marquis de la Fare, connu par ses poésies et par ses mémoires. — 87. *Jean-François-Joseph de Rochechouart*, 1741. Il fut fait cardinal. — 88. *Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran*, 1778. Grand-aumônier de la reine Marie-Antoinette. — Siége supprimé.

nière ville [1] où ses successeurs se maintinrent jusqu'en 1094. Cette année là, le clergé et le peuple s'assemblèrent, avec l'agrément du Saint-Siége, pour élire un évêque d'Arras. Lambert de Guînes, archidiacre de Thérouanne, ayant réuni tous les suffrages, fut sacré par le pape Urbain II. L'évêché d'Arras cessa bientôt après d'être électif; en vertu d'indults concédés par le Saint-Siége, les rois d'Espagne nommèrent les évêques. Après la conquête de l'Artois, un indult général donna à Louis XIV et à ses successeurs le droit de pourvoir aux vacances.

L'évêché d'Arras était exempt de *la régale* dès les premières années du treizième siècle. Voici le texte de la charte de *Philippe-Auguste* qui consacra cette exemption : « 1203. Sachent tous présens et à venir que, lors-
» que le siége d'Arras viendra à vaquer, le chapitre
» d'Arras se réservera tous les droits régaliens et tous
» les revenus qui sont aussi attachés à la place épis-
» copale; que nous renonçons à tous droits, tant sur
» les biens que sur les hommes dépendants de l'évê-
» que; s'il vient à vaquer dans cet intervalle une ou
» plusieurs prébendes, elles seront mises en réserve
» jusqu'à ce que l'évêque qui doit être élu en dis-
» pose. Nous accordons aussi aux chanoines de ladite
» église la liberté d'élire leur évêque sans être obligés
» de nous en demander la permission. Ils se conten-
» teront de nous présenter celui qu'ils auront élu,

[1] (*Chronique d'Arras et de Cambrai*, par Balderic.)

» afin qu'il nous fasse serment de fidélité, ainsi que » les autres évêques ont accoutumé de faire. Nous dis- » pensons pour toujours l'église d'Arras de fournir son » contingent comme il est d'usage, quand nous assem- » blerons notre armée, et que nous nous proposerons » quelque expédition militaire. Nous promettons de ne » plus exiger d'elle que le droit de *giste* auquel l'é- » vêque d'Arras sera tenu chaque année, s'il nous » plaît d'aller dans sa ville épiscopale [1].»

L'évêque d'Arras était seigneur temporel de la ville et président né des états d'Artois. Il nommait les magistrats de la partie d'Arras qui reçut le nom de *cité*[2].

[1] « On ignore, dit DOM DEVIENNE dans son *Histoire de l'Artois*, quels furent les » arrangements que l'évêque Raoul de Neuville prit avec Philippe-Auguste, pour » le rachat du droit de régale...» BRUSSEL nous fournit plus de lumières sur ce point. La remise de la régale fut loin d'être gratuite; le roi reçut *mille livres* (12,000 fr. environ de la monnaie actuelle) que lui comptèrent l'évêque et le chapitre.

QUITTANCE ROYALE.

« Philippus, dei gratia, Francorum rex. Noverint universi ad quos literæ præsen- » tes pervenerint, quòd amicus et fidelis noster Radulphus electus *Actrebatensis* et » capitulum ejusdem ecclesiæ quieti sunt ergo nos de milli libris quas nobis debe- » bant *pro perpetua quietatione regalium atrebatensium* quam ipsis facimus; quas » mille libras nobis solverunt. Actum Parisiis....» (1203. *Chambre des Comptes*. BRUSSEL.)

[2] « C'est en 1389 qu'il est fait mention pour la première fois des trois états de » la cité d'Arras. Elle n'avait jamais cessé d'avoir son administration particulière, » depuis que la ville s'était formée. L'évêque en était le chef et il la gouvernait de » concert avec son chapitre. Lorsque dans le quatorzième siècle les rois de France » commencèrent à admettre le tiers-état dans les états-généraux, les évêques » d'Arras crurent devoir suivre leur exemple; les trois états de la cité furent com- » posés de l'évêque, des députés du chapitre et de plusieurs notables.»

(*Histoire d'Artois* de DOM DEVIENNE.)

Les rois de France et les ducs de Bourgogne, tour-à-tour possesseurs de l'Artois, respectèrent ces prérogatives; mais au temps où Charles-Quint se rendit maître de la province, elles reçurent de graves atteintes. — Plusieurs évêques d'Arras sont célèbres dans l'histoire; nous citerons Pierre IV Roger, qui devint proviseur de Sorbonne, garde-des-sceaux, archevêque de Sens et enfin pape sous le nom de Clément IV; André Ghini de Malpighi, florentin, secrétaire de Philippe-le-Bel et de Philippe de Valois; il fonda à Paris *le collége des Lombards*. François II Richardot, évêque d'Arras au seizième siècle, grand théologien, prédicateur habile, se fit remarquer au concile de Trente. Il contribua à l'établissement de l'université de Douai [1].

[1] ÉVÊQUES D'ARRAS.

1. *St-Vaast*, au commencement du sixième siècle; premier évêque d'Arras. — 2. *Dominique*, vers 540. Vicaire et archidiacre de St-Vaast, il lui succéda dans le gouvernement des églises d'Arras et de Cambrai. — 3. *St-Védulphe*, avant 545. Il fixa sa résidence à Cambrai et soumit l'église d'Arras à celle de cette ville. — 4. *Lambert de Guînes*, 1094. Cette année là les députés de l'église d'Arras réclamèrent un évêque spécial. Le pape Urbain II fit droit à leur demande et Lambert de Guînes fut appelé au siége d'Arras. — 5. *Robert Ier*, 1115. Archidiacre d'Arras. — 6. *Alvise*, 1131. Abbé d'Anchin. Il mourut en 1148 à Philippoli, en accompagnant Thierry, comte de Flandre, dans l'expédition de la Terre-Sainte. — 7. *Godelcasc*, 1150. Ce prélat fut chargé par le pape Eugène d'examiner la doctrine de Gilbert de la Porée. — 8. *André de Paris*, 1161. — 9. *Robert II*. Il gouverna, en qualité d'administrateur, les églises d'Arras et de Tournay pendant la vacance de ces deux siéges. — 10. *Frumold*, 1174. Pierre de Blois lui dédia son traité de *la Transfiguration*. — 11. *Pierre Ier*, 1184. — 12. *Raoul de Neuville*, 1203. Cardinal du titre de Ste-Sabine. Ce fut lui qui racheta le droit de régale de Philippe-Auguste. — 13. *Ponce*, 1221. Il assista en 1223 au concile de Paris où les doctrines des Albigeois furent condamnées. — 14. *Asson*, 1231. — 15. *Fursée*. Il mourut en 1247. — 16. *Jacques Ier de Dinant*. Il fit bâtir l'église de Saint-Nicaise d'Arras en 1254. — 17. *Pierre II de Noyon*, 1259. L'un des évêques qui écrivirent au pape Grégoire X pour

L'histoire de la ville de Thérouanne nous donne la mesure des maux que peuvent produire d'incessantes guerres. La fondation de son évêché remontait aux pre-

demander la canonisation du roi St-Louis. — 18. *Guillaume de Isiaco*, 1283. — 19. *Jean Ier*. Quelques historiens ont pensé que cet évêque n'était autre que le célèbre cardinal Jean Lemoine. Leur opinion n'est point fondée et les auteurs du *Gallia Christiana* l'ont démontré jusqu'à l'évidence. — 20. *Gérard Ier Pigalotti*. Il assista en 1301 au concile de Compiègne. — 21. *Bernard*, 1317. — 22. *Pierre III de Chappes*, 1320. Il était chancelier de France avant d'occuper le siége d'Arras. — 23. *Jean II*, 1326. Transféré à Chartres en 1328. — 24. *Thierry de Hérisson*, 1328. Conseiller de Philippe-le-Bel. Il mourut après quelques mois d'épiscopat. — 25. *Pierre IV Roger*, 1328. Il devint pape sous le nom de Clément VI. — 26. *André Ghini de Malpighi*, 1331. Fondateur du *collége des Lombards* à Paris. — 27. *Jean III Galvan*, ou selon quelques historiens *Mandevilain*, 1332. Il avait été clerc de la chapelle du roi Charles IV et fut transféré, en 1339, à l'évêché de Châlons-sur-Marne. — 28. *Pierre V Bertrand*, 1339. Il fut créé cardinal et devint, en 1353, évêque d'Ostie et de Velletri. — 29. *Jean IV*, 1345. — 30. *Aimeric*, 1349. Quelques historiens le placent immédiatement après Pierre V Bertrand et ne font point mention de l'épiscopat de Jean IV reconnu par le *Gallia Christiana*. — 31. *Gérard II de Dainville*, 1362. Né à Arras. Frère de Jean, maître-d'hôtel du roi Jean et de Charles V. Il devint évêque de Thérouanne et passa au siége de Cambrai. — 32. *Adémar Robert*, 1369. Il fut aussi évêque de Lisieux, de Thérouanne et occupa le siége de Sens. — 33. *Etienne*, 1371. — 34. *Hugues Ier Feydit*, 1371. Il avait été évêque d'Orléans. — 35. *Pierre IV Masuyer*, 1372. Auteur de plusieurs traités sur le droit civil et canonique. Grégoire XI fut son disciple. — 36. *Jean V Canard*, 1391 ou 1392. Chancelier de Philippe, duc de Bourgogne et comte d'Artois. — 37. *Martin Poré* ou *Poiré*, 1408. Il assista au concile de Constance et y prononça la sentence de déposition de Jean XXIII. — 38. *Hugues II de Cayeu*, 1426. — 39. *Fortigaire de Plaisance*, 1438. — 40. *Jacques II de Portugal*, 1453. Fils du duc de Coïmbre et d'Isabelle d'Aragon. Il devint cardinal et mourut à Florence. — 41. *Denis de Montmorency*. Fils de Jacques de Montmorency. Il ne fut point sacré et se démit à cause des difficultés qu'il éprouva de la part des chanoines. — 42. *Jean VI Geoffroi*, 1453. Promu au cardinalat. Il mourut archevêque d'Albi. — 43. *Pierre VII de Ranchicourt*, 1462. Il gouverna son église avec beaucoup de sagesse pendant 36 ans. — 44. *Jean VII Gavet*, 1499. Élu évêque il ne fut point sacré et se démit en 1501. — 45. *Nicolas le Ruistre*, 1501. Conseiller de Charles, duc de Bourgogne. Il fonda à Louvain le collége dit *d'Arras*. — 46. *François de Melun*, 1509. Transféré en 1512 à l'évêché de Thérouanne. — 47. *Philippe de Luxembourg*, 1512. Cardinal; il fonda *le collége du Mans* à Paris et

mières années du sixième siècle [1]. Au neuvième, les Normands ravagèrent tout le pays. On transféra le siége épiscopal à Boulogne et Thérouanne, désolée par ces Barbares, fut privée de ses évêques jusqu'au commencement du onzième siècle. D'autres pillages, d'autres dévastations lui étaient réservés! Jusqu'à l'époque de sa destruction, on voit Thérouanne soutenir de longs siéges, en proie à la disette et à tous les maux qui

devint évêque d'Albano et de Frascati. — 48. *Pierre VIII Accolti d'Arezzo*, 1515. Évêque d'Ancône et cardinal. Il gouverna le diocèse d'Arras par un vicaire-général. — 49. *Eustache de Croy*, 1525. Ce prélat obtint de Charles-Quint la conservation des priviléges de l'église d'Arras que la conquête menaçait. — 50. *Antoine Perrenot de Grandville*, 1538. Il devint cardinal et premier-ministre de Philippe II. Mort archevêque de Besançon. — 51. *François II Richardot*, 1561. Il se fit remarquer au concile de Trente. — 52. *Mathieu Moulart*, 1575. Célèbre par sa charité et sa haute piété. — 53. *Jean VIII du Plouich*, 1600. Né à Aire. Il avait été doyen de Saint-Omer. — 54. *Jean IX Richardot*, 1603. Transféré au siége de Cambrai en 1609. — 55. *Herman Ottemberg*, 1611. Auditeur du roi d'Espagne et ambassadeur des archiducs à la cour de Rome. — 56. *Paul Boudot*, 1626. Prédicateur ordinaire des archiducs. Recommandable par sa charité. — 57. *Nicolas II du Fief*. Prévôt de Maubeuge. Appelé à l'évêché d'Arras par Philippe IV, roi d'Espagne, il ne put en prendre possession, la ville s'étant rendue à Louis XIII. — 58. *Jean IX Camus*, 1651. Louis XIV l'appela à l'évêché d'Arras, mais il mourut sans avoir reçu ses bulles. — 59. *Etienne II Moreau*, 1656. C'est pendant son épiscopat que Clément IX accorda au roi de France un indult particulier pour la nomination des évêques d'Arras. — 60. *Gui Ier de Seve de Rochechouart*, 1670. Docteur de Sorbonne; il travailla avec fruit à rétablir la discipline ecclésiastique. — 61. *Gui II de Sève*, 1721. Neveu du précédent évêque. Il ne put obtenir ses bulles et se démit. — 62. *François Baylion de la Salle*, 1725. Allié du pape Benoit XIII et député en 1715 à l'assemblée générale du clergé. — 63. *Jean de Bonneguise*, 1752. Docteur de Sorbonne. — 64. *Louis-François de Conzié*, 1769. Précédemment évêque de Saint-Omer, il refusa l'archevêché de Tours en 1774. Abbé du Gard au diocèse d'Amiens. — 65. *Hugues-Robert-Jean-Charles de la Tour d'Auvergne-Lauraguais*. 1802. Créé cardinal par le pape Grégoire XVI, le 23 décembre 1839.

[1] (*Chroni. Belg.* LOCRIUS.)

l'accompagnent. Tantôt les Flamands s'en emparent et l'incendient; à peine relevée de ses ruines, elle est pillée par les Anglais et de nouveau livrée aux flammes; « ils profanèrent, dit Hennebert [1], les choses les » plus sacrées de la cathédrale! » La destinée de Thérouanne fut le continuel jouet des hasards de la guerre. Après la mort de Charles, duc de Bourgogne, Louis XI reconquit les villes de l'Artois; Thérouanne se soumit. « Ce prince y fit ses pâques en août 1477, après s'être » écrié: *Ma bonne vierge encore une!* [2] » Dans les dernières années du règne de Louis XII, Thérouanne fut de nouveau ravie à la France et brûlée pour la troisième fois.

Que faisaient les évêques du diocèse au milieu de tant de calamités? Il serait difficile de s'en rendre un compte bien fidèle, à travers ce drame continuel que le pillage et l'incendie alimentaient. La confusion qu'entraînent de tels malheurs rend souvent impuissantes les investigations de l'historien. Nous voyons les évêques de Thérouanne abandonner plusieurs fois le siége de leur église désolée, se réfugier à Saint-Omer, établir dans cette ville leur juridiction ecclésiastique [3] et y at-

[1] (*Histoire d'Artois.*)

[2] (*Thérouanne, Fauquembergues et Renti*, par M. Piers.)

[3] En 1422, l'évêque Louis de Luxembourg mit Saint-Omer en interdit pour obtenir réparation de la détention illicite d'un clerc de son église. Les habitants accusaient le prisonnier d'avoir volé le comte de Warwick et quelques Anglais de sa suite.

tendre des jours meilleurs. L'un de ces prélats, Raymond Saquet, ne put se résoudre à laisser Thérouanne à la merci des Flamands qui ravageaient la contrée, après le désastre de Crécy; il leva des troupes, attaqua les Flamands et reçut plusieurs blessures dans le combat. L'évêché de Thérouanne fut occupé par soixante-un prélats [1]; huit cardinaux illustrèrent son

[1] ÉVÊQUES DE THÉROUANNE.

1. *St-Antimond*. Sixième siècle. — 2. *Athalbert*. Favori du roi Khlother. — 3. *St-Omer*, 638. Moine de Luxeuil. Il fit fleurir le christianisme dans la Morinie. — 4. *Drauce*. — 5. *St-Baine*. — 6. *Ravangère*. — 7. *St-Erkembod*, 723. Abbé de Saint-Bertin. — 8. *Adalger*. — 9. *Gumbert*. — 10. *Ethaire*, 748. — 11. *Radualde*. — 12. *Atalphe*. On affirme que ce prélat fit le premier placer des orgues dans la cathédrale de Thérouanne. — 13. *Wicbert*. — 14. *Thodoin*. — 15. *Erembaud*, 814. — 16. *St-Folquin*, 817. — 17. *St-Humfride*, 856. Les Normands ravagèrent Thérouanne sous son épiscopat. — 18. *Adalbert*, 871. — 19. *Heriland*, 887. Les Normands continuant de ravager le diocèse, ce prélat transféra à Boulogne le siége épiscopal. — 20. *Etienne*, 909. — 21. *Wicfride*, 935. — 22. *David Ier*. — 23. *Lindolphe*. — 24. *Frameric*, 975. — 25. *Baudouin*, 1008. Ce prélat replaça le siége épiscopal à Thérouanne. — 26. *Drogon*, 1030. Il laissa plusieurs ouvrages. — 27. *Hubert*, 1079. Il fut convaincu d'hérésie. — 28. *Lambert de Bellolio*, 1082. — 29. *Gérard Ier*, 1084. — 30. *Jean Ier de Commines*, 1099. Balderic, auteur de *la chronique de Cambrai*, fut chantre de l'église de Thérouanne sous l'épiscopat de ce prélat. — 31. *Milon Ier*, 1131. Ami du grand Suger. — 32. *Milon II*, 1160. Fondateur de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Thérouanne. — 33. *Desiré*, 1170. — *Lambert II*, 1192. — 35. *Jean II*, 1208. — 36. *Adam*, 1213. Il écrivit une *Histoire de l'ordre de Citeaux*. — 37. *Pierre Ier de Doy*, 1230. — 38. *Raoul de Cala*, 1253. — 39. *Henri Ier de Muris*, 1270. — 40. *Jacques de Boulogne*, 1287. — 41. *Enguerrand de Créqui*, 1304. Il fut d'abord évêque de Cambrai. — 42. *Jean III de Vienne*, 1331. Il devint archevêque de Reims. — 43. *Raymond Saquet*, 1335. Conseiller-clerc au parlement de Paris et plus tard archevêque de Lyon. — 44. *Gilles Aicelin*, 1357. Cardinal et chancelier de France. — 45. *Robert de Genève*, 1368. Cardinal et élu pape sous le nom de Clément VII, pendant le schisme d'Occident. — 46. *Gérard II de Dainville*. Il fut d'abord évêque d'Arras. — 47. *Adémar Robert*, 1372. Il occupa successivement les évêchés d'Arras, Lisieux, Thérouanne et Sens. — 48. *Pierre II d'Orgemont*, 1376. Président de la chambre des

siége [1]. Le dernier pasteur du diocèse, Antoine de Créqui, eut la douleur de voir sa ville épiscopale ruinée pour jamais par l'armée de Charles-Quint [2].

comptes de Paris. Il devint évêque de Paris en 1384. — 49. *Jean IV Tabary*. Médecin et secrétaire du roi Charles VI. — 50. *Mathieu Renaud*, 1404. Né à Bapaume. Confesseur de Charles VI. Il écrivit une *Vie des Papes*. — 51. *Louis de Luxembourg*, 1415. Il devint archevêque de Rouen et cardinal. Henri IV, roi d'Angleterre, qui se faisait appeler roi de France, l'avait nommé son chancelier. — 52. *Jean V le Jeusne*, 1437. Cardinal. — 53. *David II de Bourgogne*. 1452. Fils naturel du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 54. *Henri II de Lorraine*, 1457. — 55. *Antoine de Croy*, 1486. — 56. *Frédéric de Saint-Séverin*, 1496. Cardinal. — 57. *Philippe de Luxembourg*, 1497. Cardinal. — 58. *François Ier de Melun*, 1512. — 59. *Jean VI de Lorraine*, 1522. Cardinal. Il fut l'ami de Léon X. — 60. *François de Créqui*, 1537. — 61. *Antoine de Créqui* lui succéda en 1553 mais n'avait pas été sacré, lorsque Thérouanne fut ruinée par Charles-Quint. Antoine de Créqui dut quitter son évêché; transféré à celui d'Amiens il devint cardinal.

[1] L'évêché de Thérouanne avait beaucoup d'importance dans les siècles reculés. Jusqu'en 1193, les rois de France durent hommage à l'évêque pour le fief d'Hesdin. Philippe-Auguste voulant dégager la couronne de cette obligation féodale transigea et déclara l'évêché quitte à l'avenir du droit de gîte dû au roi, à ses serviteurs et à ses courriers.... « Quod me ab illo episcopo me à successoribus suis poterimus exigere procuratione, aut successores nostri, *aut servientes*, *aut nuncii nostri Teruenem venientes*, sive ibidem moram facientes.... » (Martene, *amplissima collectio*.)

[2] INSTRUCTIONS DONNÉES PAR CHARLES-QUINT APRÈS LA PRISE DE THÉROUANNE.

« Tous les prisonniers, nobles, aventuriers, capitaines et autres officiers dont » on pourra tirer des rançons considérables seront retenus. On donnera à la garnison la liberté, mais sans armes ni bagages. On fournira dix charriots pour » transporter les malades et les blessés. On permettra à tous les habitants de l'un » et l'autre sexe de se retirer où bon leur semblera, avec leurs habillements ordinaires. On permettra quelques ajustements aux demoiselles. On enverra aux forteresses les plus voisines les munitions et les armes. On abandonnera ensuite la » ville au pillage, et elle sera rasée jusques dans ses fondements. On ne détruira » pas seulement les édifices profanes, mais encore les églises, les monastères et » les hôpitaux. On ne laissera aucun vestige de murailles et l'on fera venir des ouvriers des villes voisines de la Flandre et de l'Artois pour enlever ce qui restera » après le sac. — Ces ordres furent littéralement exécutés.» (Dom Devienne.)

Après la prise de Thérouanne, le doyen et les chanoines s'étaient dispersés ; dix-sept d'entre eux se réfugièrent à Boulogne; d'autres se réunirent à Saint-Omer, sur l'ordre de Charles-Quint. Le chapitre de cette ville les accueillit et leur permit de célébrer l'office divin dans la cathédrale. Ils s'y rendirent processionnellement, au son des cloches de toutes les églises; les plus vénérables d'entre eux portaient pieusement une petite statue de la vierge, le chef de St-Maxime et les reliques de St-Humfride, seuls objets qu'ils eussent pu soustraire aux profanations du vainqueur. François, évêque de Damas et suffragant de Thérouanne; l'abbé de Saint-Bertin, Gérard d'Haméricourt; les abbés de Blangy, Saint-Winoc, Saint-Jean-au-Mont, Clairmarais et Saint-Augustin-lez-Thérouanne; de Bugnicourt, gouverneur d'Artois; Robert de Montmorency, bailli de Saint-Omer; le maïeur et les échevins, assistèrent à cette touchante solennité.

Les évêchés de Boulogne et de Saint-Omer ne tardèrent pas à être fondés[1]. Ils comprenaient, avec le nou-

[1] « Pie IV acheva l'érection de l'évêché de Saint-Omer par une bulle du 11 mai » 1560. Après avoir confirmé la suppression de l'évêché de Thérouanne et la divi- » sion qui en avait été faite en deux parties égales, il désigne les limites de celui » de Saint-Omer, dans lequel il érige un archiprêtré et huit doyennés qui, dans » la suite, ont été portés au nombre de 14. Il veut qu'il ait pour dot mille écus d'or, » monnaie de la chambre apostolique ; il supprime la dignité de prévôt de Saint- » Omer, estimée mille ducats et l'unit à l'évêché, qui par là se trouve de droit » chanoine, avoir voix au chapitre, autorité et prééminence sur les chanoines et » même sur le doyen ; il supprime l'archidiaconé d'Artois qui existait dans l'église » de Thérouanne ; il établit neuf canonicats gradués, dont trois pour les docteurs » licenciés en théologie, trois pour les docteurs licenciés en droit, et trois pour

vel évêché d'Ypres, le territoire de l'ancien diocèse de Thérouanne. La nomination des évêques de Boulogne avait été réservée au roi de France [1]; ceux de Saint-Omer furent au choix de l'Espagne jusqu'au temps où Louis XIV réunit l'Artois à la monarchie [2]. L'évêque

» de nobles diocésains. Ces chanoines sont tenus d'aider l'évêque de leurs conseils » et de leurs services dans le ministère ecclésiastique, toutes les fois qu'ils en se- » ront requis. Le pape permet à l'évêque de Saint-Omer d'en faire le choix pour » la première fois. Il veut que les revenus des vingt-huit prébendes soient partagés » en deux, dont une partie sera pour les distributions qui se feront dans le chœur. » Telle est en substance la bulle de Pie IV, concernant l'érection de l'évêché de » Saint-Omer. » (Dom Devienne.)

[1] ÉVÊQUES DE BOULOGNE.

1. *Claude-André Dormy*, 1566. Premier évêque de Boulogne. Il ne prit possession de son siége qu'en 1570. — 2. *Claude Ier Dormy*, 1600. — 3. *Victor le Bouthillier*, 1628. Il soumit à d'utiles réformes les établissements religieux de son diocèse. — 4. *Jean Dolce*, 1633. Il devint évêque de Bayonne et c'est en cette qualité qu'en 1660 il maria à Saint-Jean-de-Luz Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche. — 5. *François Perrochel*, 1644. Voici l'épitaphe de ce prélat placée dans l'église cathédrale : « Passant, arrête et considère que celui qui giste en ce lieu est messire » François Perrochel evesque de Boulogne qui, après avoir gouverné cette église » l'espace de 38 ans, décéda le 8 avril 1682, âgé de 80 ans et demi. Comme son » mérite l'avait fait connaître pendant sa vie, et l'avait élevé à la dignité épisco- » pale, son humilité voulut l'anéantir dans sa mort, sans qu'il restât aucune mar- » que qu'il eût jamais été. Mais sa pieuse famille a cru qu'il ne fallait pas jeter » dans l'oubli un homme si saint et si apostolique, et qui, dans l'obscurité du tom- » beau, pouvait encore éclairer ceux de ce diocèse par le souvenir de ses vertus. » — 6. *Nicolas l'Avocat Billiard*, 1675. Il tint plusieurs synodes pour la discipline ecclésiastique. — 7. *Claude II le Tonnelier de Breteuil*, 1682. Docteur de Sorbonne. — 8. *Pierre de Langle*, 1699. — 9. *Jean-Marie Henriau*, 1724. Docteur de la faculté de Paris. L'hôpital et le séminaire de Boulogne qu'il avait fait construire furent ses héritiers. — 10. *Auguste-César d'Hervilly de Devise*, 1738. Archidiacre métropolitain de l'église de Cambrai. — 11. *François-Joseph de Part de Pressy*, 1743. Député à l'assemblée générale du clergé de France. — Siége supprimé.

[2] ÉVÊQUES DE SAINT-OMER.

1. *Guillaume de Poitiers*, 1559. Premier évêque de Saint-Omer. Il ne reçut point la consécration épiscopale. — 2. *Gérard de Haméricourt*, 1562. Abbé de St-

de Saint-Omer avait la seconde place aux états de la province et prenait rang dans l'assemblée immédiatement après l'évêque d'Arras.

Nous venons de retracer, dans ses circonstances les plus essentielles, les phases diverses de l'épiscopat de Picardie; on nous saura gré peut-être d'avoir voulu, en terminant, nous rendre bien compte des principes qui le dominèrent. Aux premiers siècles du christianisme, l'Église avait à vaincre à la fois le druidisme

Bertin. Il fonda deux colléges à Louvain et à Saint-Omer. — 3. *Jean Ier Six*, 1581. Il tint un synode en 1582, en publia les décisions et fonda le séminaire épiscopal. Sa devise était : *Judicium cogita.* — 4. *Jacques Ier de Pamèle*, 1587. Il mourut dans l'année de sa nomination sans avoir été confirmé. — 5. *Jean II du Vernois*, 1591. Prédicateur du duc de Parme. Charitable et éloquent.— 6. *Jacques II Blaze*, 1600. Nommé par les archiducs. On lui dut l'établissement de la bibliothèque du chapitre.— 7. *Paul Boudot*, 1618. Transféré à Arras en 1627.— 8. *Pierre Saunet*, 1628. Confesseur d'Isabelle, infante d'Espagne. — 9. *Christophe Ier de Morlet*, 1632. Il avait été chanoine et doyen de Saint-Omer.— 10. *Christophe II de France*, 1634. Sagesse et active charité. Fils du président du grand-conseil de Malines. — 11. *Ladislas Jonnart*, 1662. Doyen de Cambrai, évêque d'Arras, plus tard de Saint-Omer et enfin archevêque de Cambrai. Vertus évangéliques. — 12. *Jacques Théodore de Brias*, 1672. D'une noble famille du pays d'Artois. Transféré à Cambrai en 1675.— 13. *Charles de Longueval*, 1675. Il mourut sans avoir été confirmé. — 14. *Armand-Anne-Tristan de la Baume*, 1677. Il fut d'abord évêque de Tarbes et fut transféré à l'archevêché d'Auch. — 15. *Louis-Alphonse de Valbelle*, 1684. Agent-général du clergé et aumônier de Louis XIV, puis évêque d'Alet. Il légua à sa mort 80,000 liv. à l'hôpital-général de Saint-Omer. — 16. *François de Valbelle de Tourves*, 1708. Aumônier de Louis XIV. — 17. *Joseph-Alphonse de Valbelle*, 1722. Neveu du précédent. Il fut d'abord son coadjuteur avec le titre d'*évêque d'Hiéropolis.* — 18. *François-Joseph de Brunes de Montlouet*, 1755. Les états d'Artois, dont il était le député auprès du roi, arrêtèrent après la mort de ce prélat qu'ils feraient élever un monument à leurs frais pour consacrer sa mémoire. — 19. *Louis-François de Conzié*, 1766. Transféré à Arras en 1769. — 20. *Joachim-François Mamert de Conzié*, 1769. Frère du précédent et nommé, sur son refus, à l'archevêché de Tours. — 21. *Jean-Auguste de Chastenet de Puyséyur*, 1774. — 22. *De Chalabre.* — Siége supprimé.

des Gaules et le paganisme romain; il fallait pour cela éclairer les peuples; la vie des évêques fut consacrée aux prédications. L'Empire tomba, et les Franks préparaient déjà par des victoires les destinées futures de la nation; les évêques portèrent alors la lumière de l'Évangile parmi leurs tribus barbares. Et lorsque Karle-le-Grand parut, le pouvoir épiscopal se trouva mêlé aux affaires publiques; les actes des conciles et les capitulaires, auxquels Karle et ses successeurs attachèrent leur nom, respirent tous l'influence de l'Église et sont pleins de sa grandeur.

Après la mort de Karle-le-Grand, l'Église perdit comme les possessions frankes le caractère d'unité qui avait fait leur force commune. L'empire de Karle fut divisé; l'Église rétrécit son action et la concentra, pour ainsi dire, dans les circonscriptions diocésaines. Cette époque pourrait être appelée celle de *la féodalité de l'Église*. Examinons-la bien; — les évêques ont moins de relations entre eux; le soin d'affermir leur puissance temporelle est devenu leur unique préoccupation. Souvent l'attrait de l'indépendance et le désir des richesses se font jour là où des vertus évangéliques régnaient autrefois sans partage. L'épiscopat semble n'avoir rien gardé de sa mission divine; un évêché n'est plus qu'un bénéfice. Beaucoup d'évêques, comme Gaudry de Laon ou François de Halluin d'Amiens [1], ont leurs meutes et leurs équipages de chasse. D'autres, s'aban-

[1] Evêque d'Amiens en 1502. Il mourut à la chasse, près de l'abbaye du Gard, blessé par un sanglier qu'il poursuivait.

donnant au goût des armes, délaissent *l'étole pour l'épée, l'aube pour la cuirasse, le casque pour la mître, la lance pour le bâton pastoral* [1].

Tant il est vrai que la féodalité avait alors tout envahi! Un évêché était un vrai fief. L'âge et les conditions requises importèrent peu. Jean de Gaucour fut pourvu de l'évêché d'Amiens à vingt-deux ans. On donnait des abbayes aux gentils-hommes, lorsqu'ils s'étaient signalés dans un combat; on vit des monastères dont les religieux étaient placés sous le gouvernement d'une femme [2].

Le sentiment de l'histoire serait, toutefois, bien gravement méconnu si les temps où de telles choses se pratiquaient étaient jugés sur les mœurs actuelles. « Le » clergé, dit M. Guizot, fut long-temps associé à toutes » les conditions humaines... Les évêques, les chefs du » clergé chétien étaient engagés dans l'organisation féo- » dale, membres de la hiérarchie civile en même temps » que de la hiérarchie ecclésiastique. De là des mœurs, » des habitudes, des intérêts communs entre l'ordre » civil et l'ordre religieux. »

[1] *Gladium pro stola*, *loricum pro alba*, *calceam pro mitra*, *lanceam pro baculo pastorali*.... (Remontrances du pape Célestin III à Philippe de Dreux, évêque de Beauvais.)

[2] « Or comme un abus en produit aisément un autre, aussi advint-il que d'une » mesme licence on donna les abbayes aux gentilshommes et capitaines; voire nos » roys ne faisoient conscience de les donner à des femmes. Car, comme j'ay dit » ailleurs, le premier mescontentement de Hugues-le-Grand fut que Charles-le- » Simple avait osté à Rotilde, sa belle-mère, une abbaye qu'elle avait, pour en » revestir Haganon. Et lors que noz roys exerçaient ces libéralitez indues, on disoit » qu'ils avoient telles abbayes *juro beneficii;* c'estoit à l'instar des fiefs que l'on » appeloit lors bénéfices. » (Pasquier, *Recherches de la France.*)

Mais au milieu de tant d'éléments contraires au maintien de la discipline ecclésiastique et aux devoirs de l'épiscopat, la Picardie eut souvent des prélats qui surent préserver leur esprit et leur cœur de l'influence des habitudes de leur siècle. Rappelons à ceux qui nous ont lu l'évêque Baudry à qui Noyon, en proie à des dissensions funestes, dut la fin de ses maux; Charles de Roucy dont le blé, mis en réserve dans les greniers de l'évêché, n'eut à Soissons pendant la disette d'autres acheteurs que les pauvres; rappelons-nous surtout ce Geoffroy dont l'histoire des libertés communales garde avec soin le souvenir, et qui joignit à ses lumières une piété profonde et des vertus dont l'Église vénérera toujours la mémoire.

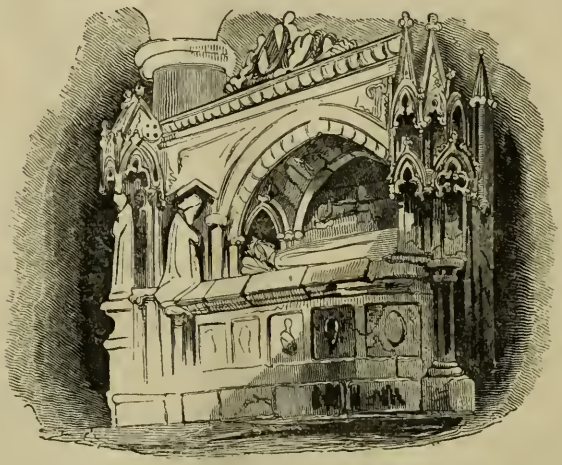

LES CATHÉDRALES.

A la fin du huitième siècle, le clergé séculier n'avait encore aucune organisation; et pendant que l'empire de la règle faisait fleurir les institutions monastiques, les prêtres préposés au service des lieux saints vivaient dans un état d'indépendance dont la discipline recevait de graves atteintes. L'association, les habitudes claustrales pouvaient seules détruire le mal. Les évêques le comprirent. Leurs efforts s'appliquèrent surtout à ren-

dre la vie commune obligatoire au clergé des principales églises, et bientôt l'autorité des conciles vint en aide à la sollicitude des pasteurs diocésains [1]. Telle est la véritable origine des chapitres et des canonicats.

En général, le nombre des dignitaires du chapitre se réglait sur l'importance du diocèse [2]. La cathédrale

[1] 813. Conciles d'Arles, de Mayence, de Reims, de Tours et de Châlons.

« Les chanoines et les clercs des villes, attachés aux évêchés, coucheront dans » un même dortoir et prendront leurs repas en commun, afin qu'ils puissent plus » facilement se rendre, aux heures voulues, à la célébration des offices ; pour qu'ils » s'édifient et s'instruisent par leur conduite et leur conversation. Qu'ils aient, selon » les ressources de l'évêque, le vivre et le vêtement afin que la pauvreté ne les » oblige à mener une vie errante ; de peur qu'ils ne se mêlent à des affaires incom- » patibles avec leurs devoirs, qu'ils ne vivent sans discipline et qu'ils ne s'aban- » donnent à leurs plaisirs...» (23e *canon du concile de Tours.*)

[2] DIGNITAIRES ET CANONICATS DES ÉGLISES CATHÉDRALES DE PICARDIE.

CATHÉDRALE D'AMIENS.

1. *Le doyen ;* il était élu par le chapitre. L'élection devait être confirmée par l'archevêque de Reims. — 2. *Le prévôt ;* au choix de l'évêque. — 3. *Le chancelier.* — 4. *L'archidiacre d'Amiens.* — 5. *L'archidiacre de Ponthieu.* — 6. *Le préchantre.* — 7. *Le chantre.* — 8. *L'écolâtre.* — 9. *Le pénitencier.* Comme le prévôt, ces sept derniers dignitaires étaient à la nomination de l'évêque, ainsi que quarante-trois chanoines pourvus de prébendes.

CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

1. *Le doyen*, élu par le chapitre. — 2. *L'archidiacre de Beauvais* (autrefois de Clermont.) — 3. *Le trésorier.* — 4. *Le chantre.* — 5. *L'archidiacre de Beauvaisis* (autrefois de Breteuil.) — 6. *Le préchantre.* — Quarante-deux chanoines, parmi lesquels *le pénitencier* et *un chancelier.* L'évêque nommait les archidiacres, le trésorier, le chantre, le préchantre et conférait les canonicats.

CATHÉDRALE DE SENLIS.

1. *Le doyen*, élu par le chapitre et confirmé par l'évêque. — 2. *Le chantre.* — 3. *L'archidiacre.* — Vingt-deux chanoines. Les deux derniers dignitaires et les canonicats au choix de l'évêque.

d'Amiens avait son doyen, son prévôt, son chancelier; deux archidiacres, le préchantre et le chantre; l'écolâtre et le pénitencier. Le chapitre de la cathédrale

CATHÉDRALE DE NOYON.

1. *Le doyen*, élu par le chapitre et confirmé par l'archevêque de Reims. — 2. *L'archidiacre*, nommé par l'évêque. — 3. *Le chancelier*, à la nomination de l'évêque. — 4. *Le trésorier*, nommé par l'évêque. — 5. *Le chantre*, élu par le chapitre. — 6. *L'écolâtre*, à la nomination du chapitre. — Cinquante-sept chanoines.

CATHÉDRALE DE LAON.

1. *Le doyen*, élu par le chapitre. — 2. *Le grand-archidiacre*. — 3. *L'archidiacre de Tiérache*. — 4. *Le chantre*. — 5. *Le trésorier*. — Ces quatre derniers dignitaires au choix de l'évêque ainsi que les soixante et quinze canonicats.

CATHÉDRALE DE SOISSONS.

1. *Le prévôt*, élu par le chapitre. — 2. *Le doyen*, élu par le chapitre. — 3. *Le grand-archidiacre*. — 4. *L'archidiacre de la Rivière*. — 5. *Le trésorier*. — 6. *L'archidiacre de Brie*. — 7. *L'archidiacre de Tardenois*. — 8. *Le chantre*. — 9. *L'écolâtre*. — Ces deux derniers dignitaires élus par le chapitre. L'évêque nommait le trésorier, les quatre archidiacres et les quarante-sept chanoines pourvus de prébendes.

CATHÉDRALE DE THÉROUANNE.

1. *Le doyen*, élu par le chapitre. — 2. *L'archidiacre de France*. — 3. *L'archidiacre de Flandre*. — 4. *Le chantre*. — 5. *Le trésorier*. — 6. *Le pénitencier*.

CATHÉDRALE D'ARRAS.

1. *Le prévôt*, à la nomination du roi. — 2. *Le doyen*, élu par le chapitre. — 3 et 4. *Les deux archidiacres*. — 5. *Le trésorier*. — 6. *Le pénitencier*. — L'évêque nommait à ces quatre dernières dignités et conférait les quarante canonicats du chapitre d'Arras.

CATHÉDRALE DE SAINT-OMER.

1. *Le doyen*, nommé par le roi. — 2. *Le chantre*. — 3. *L'archidiacre d'Artois*. — 4. *L'archidiacre de Flandre*. — 5. *L'archiprêtre*. — 6. *Le pénitencier*.

CATHÉDRALE DE BOULOGNE.

1. *Le doyen*. — 2 et 3. *Deux archidiacres*. — 4. *Le grand-chantre*. — 5. *Le trésorier*. Tous élus par le chapitre. — Seize canonicats au choix de l'évêque de Boulogne.

de Senlis, dont le diocèse était fort circonscrit, ne comptait que trois dignitaires.

L'institution des chapitres ne laissa pas long-temps regretter au clergé séculier la perte de son ancienne indépendance. L'isolement qui en était le fruit avait souvent rendu sa position précaire; l'association lui procura des revenus certains. Les cathédrales et les églises, auxquelles des canonicats se trouvaient attachés, reçurent de nombreuses dotations; les chapitres possédèrent des terres; et avec les richesses arrivèrent les priviléges. Bientôt, les chanoines eurent leur juridiction temporelle[1]; ils l'exerçaient sans partage dans les dépendances du cloître et dans toutes leurs possessions[2].

[1] La juridiction temporelle des chapitres se composait d'un bailli, de son lieutenant, d'un procureur d'office, du greffier et de plusieurs sergents.

[2] 1337. Sentence rendue par le commissaire du chapitre d'Amiens contre un clerc coupable d'homicide sur la personne d'un sergent du chapitre. La sentence le condamne à une prison perpétuelle et au pain et à l'eau, *gratia decani et capituli reservata.*

1562. Autre sentence pour coups et blessures reçus par un chanoine. Le coupable est chanoine comme lui et reconnaît avoir encouru l'excommunication. On lui enjoint de se rendre auprès du pape ou de son légat, pour se faire absoudre, de garder ensuite prison à *la Barge* pendant trois semaines et de se réduire au pain et à l'eau (*Panis doloris et aqua justitiæ.*)

Sentence du bailli temporel du chapitre qui ordonne la démolition d'un pigeonnier construit à *Creuse* sans l'autorisation du chapitre; comme aussi de faire disparaître un banc avec appui, en forme de prie-dieu, placé sans l'agrément de Messieurs du chapitre dans l'église de Creuse.

Jeux de cartes défendus à Vaux. — Défense d'y danser. — Droits de juridiction temporelle du chapitre d'Amiens sur le territoire de Vaux, indiqués par *une verrière* construite dans l'église. (*Archives de la Préf. de la Somme.*)

En diverses circonstances, on les vit refuser l'entrée de leur église à l'évêque diocésain [1].

Lorsque le siége devenait vacant, le chapitre prenait sur le champ l'administration de l'évêché. Dans quelques diocèses, le sceau de l'évêque était brisé et la vacance publiée au pupitre du chœur. Les chapitres étaient exempts de toute juridiction épiscopale; leur pouvoir était tel, qu'ils cessaient le service divin dans leur église et jetaient l'interdit sur toutes celles de la ville, lorsque l'évêque ou les magistrats de la cité avaient porté atteinte à leurs prérogatives [2].

[1] «1533 — Jean de Hangest, évêque de Noyon, aimait à porter la barbe longue: » c'était une des vanités mondaines de son temps. Et à ce sujet il arriva un jour que » le chapitre, qui venait d'apprendre que le prélat, sorti de Genlis, était au village » d'Abbécourt, près de Chauny, d'où il se disposait à venir pontifier à Noyon, lui » envoya deux de ses chanoines, Jean Paris et Antoine Fauvel, pour le prier de » ne point paraître au chœur qu'il ne se fût fait raser, *selon les louables et an-* » *ciennes coutumes de son église :* sans quoi la compagnie se trouverait forcée de » lui en interdire l'entrée. L'évêque néanmoins, méprisant remontrances et me- » naces, parut à l'église. Le doyen s'embarrassa peu du tumulte qui pouvait naître » de l'affront qu'il lui préparait; il lui ferma la porte. » (Colliette.)

[2] « En 1435, la cathédrale de Noyon fit cesser le service divin. *Jean de Compen-* » *dio*, maire de la ville, venait d'encourir les censures ecclésiastiques pour avoir » jeté aux prisons de la ville maître Jean l'Hoste, chapelain de Nostre Dame, estant » revêtu de son habit d'église, et ayant fait refus de le rendre de ce requis. C'était » le septième jour de novembre; le 5 décembre il se fit absoudre par le pénitencier » de la cathédrale; et en présence du chapitre et des notaires royaux, il prononça, » tête nue, les paroles suivantes: *J'ai fait prendre prisonnier maistre Jean* » *l'Hoste, chappelain de ceste église, à tout son habit, que faire ne devoie, non* » *point en intention de vous injurier ne luy aussi; et iceluy vous ai rendu après* » *la requeste de par vous faiste, et pour ce je vous prie que ce que par moy ou à* » *mon commandement a été fait, me le veuilliez pardonner.* Et ce dit, il paya un » mark d'argent pour les frais. » (Le Vasseur.)

« L'église de Noyon, cessant toutes les autres églises devaient pareillement cesser. » (Compromis entre Jean de Cressy et le chapitre. 1311. Le Vasseur.)

Le chapitre de la cathédrale d'Amiens a donné à l'Église deux cardinaux, six archevêques et plus de quarante évêques. Ses priviléges furent successivement confirmés et agrandis par le Saint-Siége. Au treizième siècle, une bulle du pape Nicolas IV accorda au chapitre d'Amiens d'importantes garanties contre le pouvoir des légats ou juges apostoliques [1]. Un diplôme du roi Henri Ier, à la date de 1057, exemptait son cloître de tout impôt et de l'obligation de loger les gens de guerre [2]. Le chapitre exerçait sa juridiction sur les abbayes de Saint-Acheul et de Saint-Martin-aux-Jumeaux [3]; il partageait avec l'évêque les droits de pêche dans la Somme; la ville n'aurait pu, sans son assentiment, faire exécuter des ouvrages sur les ponts ou sur les bords de la rivière. Les chasses de St-Firmin et de St-Honoré n'étaient déplacées, dans les grandes solennités, qu'avec le consentement du chapitre [4]. Les évêques

[1] (1290. *Archives du chapitre.*)

[2] Les exemptions de *toutes tailles*, *subsides*, *aydes*, *impositions*, *passages*, *travers*, *péages et pontenaiges*, *tant par eauë que par terre*, devinrent communes à tous les ecclésiastiques du bailliage d'Amiens. Voici les seules restrictions de ce privilége : « Les ecclésiastiques ne sont exempts des contributions extraordinaires » qui se font dans les villes en temps de nécessités urgentes; ny de celles qui se » font pour honorer les premières entrées des roys dans les villes de leur royaume. » — De même de celles de leur couronnement et des dons gratuits pour les dis- » penses de leurs mariages. » (*Coustumes du bailliage d'Amiens.*)

[3] 1145. Charte de Thierry, évêque d'Amiens. — 1299. Compromis entre l'évêque Guillaume de Mâcon et Messieurs du chapitre. — Transaction de 1337. (*Arch. de la Préf. de la Somme.*)

[4] Archives du chapitre, 1518. *Recognoissance des boullengiers et pastichiers de la ville d'Amiens*, à l'occasion du déplacement de la chasse de St-Honoré.

furent long-temps tenus de demander aux chanoines la permission de porter l'aumusse dans le chœur. Les manuscrits de la bibliothèque d'Amiens et les archives de la cathédrale nous fournissent de curieux détails sur l'ancien cérémonial du chapitre. Voici ce qui se pratiquait lorsque les chanoines allaient présenter leurs hommages au roi ou à la reine de France. « Le cha-
» pitre prenoit ordre du mestre des cérémonies de
» l'heure et commodité pour aller saluer leurs ma-
» jestés, et à l'heure compétente on sonnoit la cloche
» du chapitre pour faire assembler Messieurs en habits
» d'église, si le roy ou la reine étoient logés à l'e-
» vechez ou proche de l'église, sinon en robe, bonnet
» et chaperon..... Estant tous assemblés avec les offi-
» ciers du chapitre, le chambellan en robe et en
» masse, les sergents avec leurs bastons, et le meusnier
» du moulin du roy portant un gasteau d'un septier
» de bled, la compagnie marchoit en ordre, suivant le
» temps de la réception, M. le doyen en teste, vestu
» de robe rouge, s'il le trouvoit bon, précédé du
» meusnier tenant le gasteau enveloppé d'un fanayolle,
» deux autres officiers portant l'un deux douzaines de
» pain dans une corbeille, revestue de nappes, et
» l'autre portant deux douzaines de bouteilles remplies
» de vin, Messieurs suivant; et à la queue, un ser-
» gent ou deux pour empêcher la foule. On alloit
» ainsy dans la salle des gardes, ou plus avant sy la
» commodité sy présentoit, et on attendoit là que le
» mestre des cérémonies introduisît la compagnie, la-

» quelle estant entrée saluoit le roy ou la reine assis, » d'une inclination profonde sans fléchir le genouil; » puis M. le doyen parloit au nom de la compagnie » et attendoit réponse de leurs majestés; on laissoit le » gasteau, *le pain et le vin*, puis on se retiroit[1]. »

Les chanoines étaient dans l'usage d'offrir des présents à toutes les personnes de distinction qui venaient à Amiens. « M. le duc de Chaulnes et Madame son » épouse firent leur entrée en cette ville en qualité de » gouverneurs, le 8 octobre 1731. Messieurs du chapitre allèrent en corps les complimenter en présentant pain et vin à M. le gouverneur en la manière » admise et accoustumée. Ils complimentèrent ensuite » Madame la duchesse, à laquelle ils présentèrent vins » de liqueurs et boëtes de confitures sèches. — On offrit en 1602 deux quaisnes de vin à M. le doyen » de Beauvais; pain et vin au maréchal de Brezay, » en 1636; au maréchal d'Aumont en 1651; à Messieurs de Boissy et de la Chaussée, présidents au » parlement, en 1623 et 1635; au bailly d'Amiens, en » 1611, pour le banquet de sa réception. Le 21 mars » 1576, les chanoines offrirent deux cignes à M. de » Crévecœur, lieutenant-général en Picardie, le faisant » prier quel aimeroit le mieux deux masles ou d'un » masle et d'une femelle[2]. »

[1] (*Manuscrits de la biblioth. comm. d'Amiens.*)

[2] (*Manuscrits de la bibliothèque comm. d'Amiens.*) — La chasse aux cygnes sur la Somme appartenait exclusivement aux *seigneurs de la rivière*, c'est-à-dire

Le chapitre d'Amiens régla, en 1657, que les chanoines ne pourraient porter le manteau court dans la ville et les habits *gris blanc*, sous peine d'une *marance* ou amende de soixante sols. Il leur interdit, la même année, la fréquentation des *cabarets*, *académies*, *tavernes* et *brelans*, et condamna l'un d'eux à six livres d'amende et *à demander pardon de sa faute*, pour n'avoir point tenu compte de cette prescription [1].

L'évêque Evrard de Fouilloy posa la première de la cathédrale d'Amiens sous le règne de Philippe-Auguste. On doit à Robert de Luzarches, à Thomas et à Renault de Cormont la construction de ce monument dont la splendeur fera l'admiration de tous les âges. Commencés en 1220 les travaux touchaient à leur terme en 1288 [2]. La cathédrale d'Amiens fut visitée par les rois

à l'abbaye de Corbie, aux seigneurs de Dours et de Blangy, au chapitre d'Amiens, au seigneur de Rivery et à l'évêque. Les documents que nous avons recueillis sur la chasse aux cygnes seront mentionnés dans la partie de cet ouvrage qui traite de l'abbaye de Corbie. *La présidence* de la chasse était dévolue à ce monastère.

[1] (*Chapitres généraux de la cathédrale.*) L'écusson au fond d'argent et la croix de sable formaient les armes du chapitre d'Amiens. « Chaque année ou au moins » tous les deux ans, le chambellan ou les deux sergents à cheval du chapitre de- » voient faire faire une robbe de livrée de velours violet de brun tannée, laquelle » ils seroient tenus avoir neufve au jour de la nativité de la Vierge. Les gages du » chambellan étoient de deux sols par jour (vers 1645) et par an dix-huit livres » cinq sols, et pour ses bottes quatre sols. » (*Manuscrits de la bibliothèque comm. d'Amiens.*)

[2] CATHÉDRALE D'AMIENS.

La cathédrale d'Amiens doit être placée au nombre des plus belles constructions du moyen-âge. Son vaisseau, en forme de croix latine, se compose de la nef, du chœur et d'une croisée ou transept, accompagnés de bas-côtés; des chapelles règnent autour du chœur et garnissent la nef. On dut le plan de l'édifice au génie de

les plus illustres. St-Louis courba au pied de ses autels sa majesté et sa gloire. Les princes de la chrétienté semblèrent, en 1329, s'être tous donné rendez-vous dans

Robert de Luzarches, surnommé *le Bramante du moyen-âge;* il est habilement conçu et donne un magnifique ensemble à toutes les parties du monument. On admire la perspective de ses larges percées et l'heureuse harmonie des lignes.

L'extérieur a toute la richesse architecturale de l'époque où Robert de Luzarches vivait. La façade principale offre de remarquables sculptures; des statues, des bas-reliefs décorent les trois porches du grand portail que les artistes désignent sous le nom du *Sauveur*, de *la Mère de Dieu* et de *St-Firmin*.

Les arcs-boutants des façades latérales de la nef donnent à l'édifice un caractère de solidité et de grandeur; ceux que l'architecte combina dans le pourtour du chœur commandent l'admiration. Il sont découpés à jour; des pyramides surmontent leurs contre-forts. Des découpures légères dans le style flamboyant ornent aussi les balustrades des galeries. Les fenêtres et leurs pignons triangulaires forment le plus heureux ensemble.

Un portail occupe chaque extrémité du transept. Celui du midi est connu sous le nom de *Vierge dorée;* on y voit des sculptures d'une grande richesse. La vierge qui décore la porte d'entrée est gracieuse et d'un très-beau caractère; une rose de la plus belle combinaison termine ce portail. Le second fait face à l'évêché; il a plus de simplicité et ne fut point achevé; la rose qu'on y plaça est d'une extrême délicatesse.

On chercherait vainement beaucoup de cathédrales du moyen-âge aussi richement décorées à l'intérieur. L'art prodigua toutes ses richesses dans les chapelles qui accompagnent les bas-côtés de la nef. On y voit plusieurs mausolées. La clôture du chœur est ornée de bas-reliefs représentant la vie de St-Firmin, martyr, et celle de St-Jean-Baptiste. Deux autres bas-reliefs, placés dans le transept, rappellent quelques traits de la vie de St-Jacques-le-Majeur, ou reproduisent diverses vues du temple de Jérusalem. Ces sculptures du seizième siècle révèlent un ciseau habile. Les stalles du chœur sont élégantes et d'un beau travail.

Les vitraux des roses du transept et du portail et quelques panneaux épars dans les fenêtres du chœur font regretter la disparition des verrières qui ornaient autrefois l'édifice.

Le gouvernement poursuit avec persévérance la restauration extérieure de ce magnifique monument. De beaux travaux d'architecture, de sculpture et de statuaire s'accomplissent, dans ce but, sous la direction éclairée de M. Chenssey, architecte du département; et le jour n'est pas éloigné où les amis des arts pourront, grâce à de longs efforts, admirer les détails de cette partie de l'édifice reproduits, avec un soin ingénieux, dans toute leur beauté native.

cette magnifique église. On y vit réunis Philippe de Valois; le roi d'Angleterre, Edouard III; les rois de Navarre, de Bohême et de Majorque; le prince Charles comte d'Alençon, les ducs de Bourbon, de Bourgogne et de Lorraine; Robert d'Artois et le comte de Flandre; les comtes de Salisbury de Derby et de Warwick; les douze pairs du royaume, plusieurs prélats de France et d'Angleterre et un grand nombre de chevaliers [1]. Édouard, devenu possesseur de la couronne d'Angleterre, venait faire hommage au roi de France pour son duché de Guienne, ses comtés de Ponthieu et de Montreuil. Les circonstances de cette cérémonie sont célèbres dans l'histoire, et furent le prélude des antipathies nationales qui devaient, pour long-temps, diviser l'Angleterre et la France.

C'est dans la cathédrale d'Amiens que le roi Charles VI épousa Isabeau de Bavière en 1385. Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV; Napoléon; Louis XVIII et Charles X vinrent admirer la cathédrale d'Amiens. Alors, peut-être, leurs royales pensées se reportèrent-elles vers les siècles que ce monument avait traversés! Qui sait si l'image importune des révolutions aùxquelles il survécut, et qui renversèrent plus d'un trône, ne vint pas se mêler aux hommages que le peuple leur offrait... Ces souvenirs, la majesté du lieu, la puissance infinie

[1] (*Chroniques* de Froissart.)

du Dieu qu'on y adore purent leur dire tout le néant de leur grandeur.

La construction de la cathédrale de Beauvais fut commencée dans les premières années du treizième siècle, pendant l'épiscopat de Miles de Nanteuil. Les travaux s'accomplirent avec lenteur ; ils duraient encore à fin du seizième siècle et l'édifice n'a jamais été terminé. Les proportions de ce monument et les chefs-d'œuvre de sculpture que l'art se plut à y réunir l'eussent placé, après son achèvement, au nombre des plus belles cathédrales de l'Europe. Son chœur surtout fait l'admiration des artistes, et l'on dit communément : *Nef d'Amiens, chœur de Beauvais* [1].

[1] CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

« La cathédrale de Beauvais digne à juste titre, par ses proportions colossales » ainsi que par la hardiesse de sa structure, d'exciter quoique inachevée l'admi- » ration des archéologues, aurait égalé, si elle eût été terminée, les plus célèbres » basiliques de l'Europe...

» Située sur le point culminant de la ville, sa masse s'élève majestueusement » au-dessus de tout ce qui l'environne à une hauteur d'environ soixante-dix mètres ; » quel effet plus imposant ne devait-elle pas produire lorsque, de cette hauteur, » s'élançait la belle flèche, qui s'écroula en 1573, et dont l'extrémité se trouvait » à quatre-cent-cinquante pieds au-dessus du sol...

» Miles de Nanteuil, évêque de Beauvais (1217 à 1234) fit construire cette ca- » thédrale et la plaça sous la protection de Saint-Pierre. Pour subvenir aux frais de » cette construction, il dressa, de concert avec son chapitre, une charte par la- » quelle il consentit à abandonner, pendant dix ans, la dixième partie de tous les » revenus de son évêché, le dixième des prébendes, etc. Guillaume de Gres, 58e » évêque (1249—1267), fit construire le chœur de cette église en 1249 : il était » entièrement terminé en 1272, et on y officia le 31 octobre de la même année ; » mais les voûtes, malgré les précautions qui avaient été prises, s'écroulèrent en » 1284, le 29 novembre, par suite de l'écartement des murs latéraux, entraînant » dans leur chûte plusieurs piliers extérieurs et intérieurs. On éleva aussitôt de non- » velles voûtes qui furent achevées en 1324...

La bibliothèque de la cathédrale de Beauvais renfermait autrefois de précieux manuscrits. On y remarquait surtout les capitulaires de Karle-le-Grand, écrits

» La nef transversale (la croisée) ne fut commencée que sous l'épiscopat de » Villiers-de-l'Isle-Adam, 77e évêque (1487—1521), qui en posa la première » pierre en grande cérémonie, le 21 mai 1500; il y consacra chaque année, pen- » dant vingt-un ans, huit cents livres parisis de ses revenus, et un arrêt du parle- » ment, du 21 novembre 1512, ordonna au chapitre de contribuer aussi annuel- » lement pour la même somme dans les réparations de la cathédrale. Cette nef était » en partie terminée en 1555, mais les voûtes ne furent totalement achevées qu'en » 1578, sous Nicolas Fumée, 82e évêque (1575—1592.)

» On confia la direction des travaux à *Martin Chambiges* de Cambrai, que l'on » fit venir, disent les registres du chapitre, *à longinquis partibus*, et à *Jean Vast* » de Beauvais; on accorda au premier une maison, vingt livres tournois de pen- » sion annuelle, quatre sous pour chaque jour de travail, et un pain du chapitre. » Les maçons gagnaient deux sous par jour. La pierre de la carrière dite de St- » Pierre (à Allonne près Beauvais) coûtait cinq deniers le pied de roi, et autant » pour l'amener à sa destination...

» En pénétrant dans la basilique, on est d'abord frappé du grandiose de son en- » semble et du demi-jour mystérieux qui y règne. L'aspect de la nef transversale » et de ses magnifiques vitraux, les proportions gigantesque de ses piliers, qui » s'élèvent majestueusement d'un seul jet jusqu'au sommet de l'église, et surtout » la vue du chœur, dont les fenêtres sont si délicates, qu'on hésite à croire que les » voûtes puissent se soutenir sur des appuis aussi fragiles; tout cela produit un effet » merveilleux, qui fait tristement regretter l'inachèvement de l'édifice...

» On monte au chœur par cinq degrés; une simple grille sans ornements, à hau- » teur d'appui, et deux lourds panneaux de menuiserie (qu'on devrait faire dispa- » raître) en défendent l'entrée; ces panneaux ont remplacé le beau jubé en marbre » démoli en 1791*, qui avait été élevé sous l'épiscopat de M. Choart de Buzenval, » en 1679...

» Ce chœur mérite la réputation dont il jouit par son élévation majestueuse et la » délicatesse de toutes les parties qui le constituent; d'après le plan primitif, trois » arcades en ogive devaient en occuper toute la longueur de chaque côté, jusqu'au » sanctuaire, ce qui fut exécuté; mais la chûte des voûtes, en 1284, obligea de » modifier cette disposition et d'établir des piliers intermédiaires au point d'inter- » section des arcades, ce qui doubla les arcs ogives et amena la discordance et le » rétrécissement désagréable que l'on y remarque. On voit encore, au-dessus de » ces travaux, les morceaux de fer qui servirent à attacher les chaînes destinées à

pendant son règne, et une transcription de la loi salique, qui remontait au temps de Philippe de Valois; on y voyait encore le serment prêté par le roi de France, Philippe Ier, lorsqu'il se fit sacrer et un magnifique texte des évangiles, en lettres mérovingiennes [1]. Le chapitre de Beauvais eut de nombreux différends avec les officiers de l'évêché et recourut souvent à la cessation du service divin pour assurer le maintien de ses priviléges. En 1145, le prévôt de l'évêque ayant eu à se plaindre de quelques chapelains de la cathédrale « les agressa de nuict, allans à matines, l'un des-

» lier les murs latéraux pour en éviter l'écartement, lorsqu'on éleva les voûtes » actuelles.

» Chaque pilier, formé de plusieurs fûts réunis, est terminé par un chapiteau » uniforme qui supporte la retombée des voûtes des bas-côtés et des impostes des » arcades du chœur; de ce point s'élève un seul fût de colonne engagée qui va, » sans interruption, jusqu'à la naissance des voûtes en recevoir les nervures réunies » en faisceaux. Tout autour du chœur règne une galerie à jour, soutenue par des » colonnettes et des arcades surmontées de corniches ornées de sculptures.

» Cette partie de l'édifice est éclairée par dix-neuf croisées de dix-sept mètres » d'élévation, dont le sommet, enrichi de nervures tréflées, reproduit les formes » élégantes du quatorzième siècle; des vitraux peints occupent à peu près le tiers » de la hauteur de chaque croisée; on y voit les douze apôtres, des guerriers ar- » més de toutes pièces, avec écussons blasonnés, les saints du diocèse, etc; ces » vitres, d'un dessin très-incorrect, sont probablement contemporaines des pre- » miers temps de la peinture sur verre: il faut en excepter celles des deux pre- » mières travées de l'entrée du chœur, placées en 1575, à l'époque de la re- » construction de ces travées, après la chûte de la flèche...» (*Description de la cathédrale de Beauvais*, *par M.* Emm. Woillez.)

[1] « C'est cette bibliothèque qui a donné la plupart des capitulaires et qui nous a » conservé la formule du sacre de nos roys que M. du Tillet, greffier et protono- » taire de la cour, a le premier communiqué au public en français et depuis d'au- » tres en latin. Et est ceste formule escrite du temps de l'evesque Roger et du roy » Robert. » (*Mémoires* de Loysel.)

» quels fut navré d'une flèche [1]; » aussitôt le service divin cessa, le chapitre déclarant à l'évêque qu'il en serait ainsi jusqu'à ce que réparation fût accordée. Après quinze jours d'expectative, l'évêque conduisit son prévôt devant les chanoines assemblés; là ce dernier fit amende honorable et promit « de passer au-delà les » mers: mesme de passer ce jour-là la rivière d'Aise [2] et » de ne revenir vers Beauvais qu'il n'eust exécuté sa » promesse. Et pour cet effet fut mis dans un tom- » bereau et ainsi ignominieusement mené hors la ville [3]. » Le chapitre de Beauvais pouvait aussi excommunier absoudre les malfaiteurs soumis à la juridiction ecclésiastique [4].

Au commencement du dix-septième siècle, le droit de préséance dans le chœur occasionna de nombreux démêlés entre le trésorier et le chantre de la cathédrale. Quelques détails qui s'y rapportent nous ont paru utilement placés ici, car ils jettent une vive lumière sur l'organisation des anciens chapitres et nous disent à quel point les ecclésiastiques tenaient au respect de leurs prérogatives [5]. Le privilége qu'avaient les chanoines

[1] (Louvet.) — [2] (L'Oise.) — [3] (Louvet.)

[4] 1099 — Concession de l'évêque Anselme II. (*Mémoires de l'évêché de Beauvais.*)

[5] « Il y a contention et procez entre le chantre et le trésorier de l'église de Beau- » vais pour la prééminence et préséance que l'un prétend sur l'autre...

RAISONS DU TRÉSORIER.

» Trésorier dit qu'elle luy appartient soit qu'on la juge par la séance au chœur » et au grand chapitre soit qu'on la juge par l'antiquitté des tiltres...

de Beauvais d'aller, quatre fois dans l'année, et en l'honneur des *saints martyrs*, prendre leurs repas dans l'abbaye de Saint-Lucien fut aussi l'occasion d'un long différend, pendant le douzième siècle. Les petits pains *(pastilli)* que les chanoines exigeaient des religieux de

» Parce qu'estant immédiatement assis auprès du doyen, qui tient la première » entre les dignitez de l'église, et en la troisième chaire du costé gauche, le doyen » estant en la seconde, et le chantre estant assis en la cinquième du costé droit de » l'evesque, qui est assis en la seconde du costé droit, il a la préséance...

» Parce que tous les ans, le jour du jeudy saint, lorsque l'évesque lave les pieds » aux dignitez et chanoines et le doyen à l'evesque, et que, pour cet effect, ils sont » assemblez au grand chapitre, le doyen et le trésorier sont assis au costé droit du » sieur evesque, et l'archidiacre et chantre au costé senestre...

» Que par les poulliers des bénéfices du diocèse de Beauvais, le trésorier précède » le chantre et est immédiatement nommé après le doyen...

» Que par les livres des statuts de l'Église, où sont les serments que jurent les » dignitez et les chanoines en leurs réceptions, le trésorier est appelé et nommé » avant le chantre. »

RAISONS DU CHANTRE.

« Le chantre dit que par la disposition du droict il est le premier du chœur de » l'église, après le doyen et archidiacre, *can. perlectis* 25. *distinct.* et est pré- » féré au trésorier...

» Qu'il est le second de la dignité qui sied au costé droict et partant préférable » au second qui prend séance à senestre, comme fait le trésorier...

» Qu'en l'hymne de *Gloria laus* qui se chante en la porte du chastel, en la pro- » cession des rameaux, la préséance est donnée au chantre par l'antiphonier du » chapitre, par lequel il est porté que le quatriesme verset sera chanté par le » chantre ou le trésorier...

» Que par les registres capitulaires dès et depuis l'an 1483, ès feuillets 252-253 » jusques à la fin, le chantre précède le trésorier...

» Qu'il ne fallait point avoir égard à ce qui s'est fait et pratiqué anciennement : » ains à ce qu'on pratique à présent...

Laudamus veteres sed nostris utimus annis.

» Que depuis deux cens ans en ça continuellement jusques à présent, il est en » possession de la préséance de laquelle il ne doit être despossedé par ledit tréso- » rier. » (*Antiquitez du pays de Beauvaisis*, par LOUVET.)

l'abbaye étaient l'objet principal du litige. Une transaction, dont nous rapporterons ici le texte, termina en 1130 ce singulier démêlé et régla que les religieux de Saint-Lucien payeraient désormais aux chanoines, pour toute redevance, vingt sols en monnaie de Beauvais [1].

A côté des chapitres des cathédrales florissaient autrefois d'autres institutions canoniales; et si les bornes de cet ouvrage nous ont fait une nécessité de négliger l'étude de leur organisation, il convient de signaler au moins leur existence. Quoique placés dans un rang secondaire, plusieurs de ces chapitres s'acquirent de la célébrité par leurs richesses ou par les priviléges dont ils furent dotés. Tels étaient celui de la collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville [2] au diocèse d'Amiens, et le

[1] « Canonici Belvacensis ecclesiæ singulis annis in quatuor festivitatibus, videlicet in utraque festivitate B. Luciano, in crastino pascalis diei et in crastino natalis Domini, processionaliter ibant ad monasterium S. Luciani cum monachis ibidem solemniter cantaturi et refectorio pastus refectionem ad honorem B. B. Martyrum suscepturi; sed orta discordia à monachis, statutum fuit à D. Petro Belvacensi episcopo die octava ante debitum processionis celebrandum, abbas et monachi B. Luciani canonicis B. Petri soluerent viginti solidos Belvacensis moneta. — Actum Bellovaci, 1130. »

[2] Le chapitre de la collégiale de Saint-Vulfran se composait de vingt chanoines *prévôtaux* et de six chanoines *quotidiens*. La prébende de ces derniers était d'une moindre valeur. « Le chapitre de Saint-Vulfran, dit M. Louandre dans son excellente *Histoire d'Abbeville*, tenait sous sa puissance féodale une grande partie de la ville. Il avait la dîme des arbres fruitiers et des légumes dans les jardins des *Planches* et de Rouvroy, celle des foins sur les terroirs d'Epagnette, de Caux, de Vauchelles et de Lheure, et celle des grains dans une partie de la banlieue. Les chanoines recevaient annuellement de leurs tenanciers du vin, de la bière, des oiseaux de mer et de rivière. Ils jouissaient des droits de champart, cens, surcens, etc, et de plusieurs droits honorifiques parmi lesquels nous citerons au

chapitre royal de Saint-Quentin [1] dans le diocèse de Noyon. A Senlis, les chanoines de la collégiale de

» premier rang celui de s'emparer de l'autorité municipale pendant l'octave de la » Pentecôte.

» Le mayeur-chanoine, élu par ses collègues, sous le nom de prévôt, sortait ac- » compagné des officiers du chapitre pour annoncer son élection au corps de ville » dont les fonctions cessaient à l'instant même. Le nouveau maire, au bruit des » instruments de musique et revêtu des marques distinctives de sa magistrature, se » rendait au Bourdois pour y tenir audience et faire subir les diverses peines qu'il » infligeait pour les délits de police municipale. Lorsque le fait comportait la pri- » son, les condamnés étaient conduits dans une grange près de l'autel de la Gru- » tose, où les chanoines plaçaient les vingt mille gerbes de blé que leur valaient la » dîme; et comme leur juridiction temporelle leur donnait le droit de justice, ce » bâtiment, nommé *grange du chapitre*, leur tenait lieu de prison. Lorsqu'il s'a- » gissait de peines plus graves, les instruments de supplice des mayeurs étaient à » leur disposition, comme on le voit par un acte de 1391. La juridiction temporelle » et la juridiction spirituelle des chanoines de Saint-Vulfran s'étendait dans la cam- » pagne sur trente paroisses et sur dix dans la ville. Ces églises devenaient pour » eux comme autant de domaines car ils y percevaient moitié des oblations, des » cires et autres produits. »

[1] L'église royale et collégiale de Saint-Quentin fut la cathédrale du Vermandois jusqu'à l'époque où St-Médard transféra à Noyon le siége épiscopal. Les chanoines vécurent alors sous le gouvernement d'un abbé. Enrichie par les dons de Karle-le-Grand, des rois de France et des comtes de Vermandois, la collégiale de Saint-Quentin acquit de la célébrité. Le roi en était le premier chanoine et conférait la plupart des prébendes; quelques-unes étaient au choix des comtes de Vermandois. Lorsque le roi venait à Saint-Quentin, les chanoines le recevaient en qualité d'abbé. Ce titre n'était qu'honorifique car, dès le dixième siècle, l'église de Saint Quentin avait ses doyens. Au commencement du quinzième siècle la musique de cette collégiale passait pour la meilleure du royaume. Ses enfants de chœur devenaient des maîtres habiles et dirigèrent la musique de beaucoup de cathédrales de France et des Pays-Bas.

Une confraternité particulière existait dès le huitième siècle et s'était depuis lors maintenue entre les chanoinesses de Maubeuge et les chanoines de Saint-Quentin. Lorsque ces derniers se rendaient à Maubeuge, les dames chanoinesses leur donnaient place au chœur de leur église et leur faisaient un présent de vin. Les mêmes honneurs étaient réservés aux chanoinesses de Maubeuge dans la collégiale de Saint-Quentin. Elles se plaçaient au chœur entre les dignitaires et les simples cha-

Saint-Rieul [1] et ceux de Saint-Frambourg [2] partagèrent avec le chapitre de la cathédrale la faveur du Saint-Siége et celle de nos rois. Ce dernier chapitre se composait de vingt-cinq chanoines; des lettres patentes de 1550 lui accordèrent le privilége de *garde-gardienne* et de *commitimus*. « La cathédrale de Senlis, dit M. » Graves, est un monument peu connu ou peu célé- » bré par les archéologues, et cependant remarquable » comme toutes les grandes productions artistiques du » moyen-âge. Ses parties les plus anciennes appartien- » nent à l'époque de la transition; le reste est de la » dernière période du style ogival... Cette cathédrale se » distingue par la longueur extraordinaire du chœur » qui dépasse celle de la nef, un triphorium continu, » l'alternance des piliers groupés et monostyles au rez- » de-chaussée, la façade à la fois simple et ornée. Le » clocher n'a point de pareil dans le nord de la France. » Les transepts beaucoup trop décorés rachètent ce dé- » faut de leur époque par la perfection du travail [3]. »

noines. En 1283, le vin offert aux dames de Maubeuge par le chapitre de Saint-Quentin coûta vingt deniers, *dominabus de Malbodio vinum oblatum impensis XX denariorum.*

[1] Le chapitre de *Saint-Rieul* se composait de quinze chanoines choisis par l'évêque; ils nommaient eux-mêmes leur doyen et leur chantre.

[2] La collégiale de Saint-Frambourg, fondée par la reine Adélaïde, femme de Hugues Capet, était soumise immédiatement au Saint-Siége. Le chapitre avait son doyen, un trésorier et un chantre. Le roi conférait les canonicats.

[3] (*Annuaires historiques* de M. Graves.)

Peu de chapitres en Picardie, ont été plus illustres que celui de Noyon. Son doyen avait le titre de *Messire;* les chanoines recevaient celui de *Messeigneurs*, et la formule du serment des tenanciers du chapitre admis à faire hommage pour leur fief nous en fournit le témoignage [1]. Les chanoines de Noyon usèrent noblement de leurs riches bénéfices; pour soutenir leur rang avec éclat, les réglements exigèrent qu'ils eussent au moins deux chevaux avec eux, outre un serviteur de bonne mine, *famulo honesto*, lorsqu'ils iraient à plus d'une lieue de la ville [2]. Le clergé d'autrefois ne ressemblait guère en vérité à celui du dix-neuvième siècle; et l'étude de ses anciennes mœurs se recommande d'autant plus à l'historien, qu'elles se sont moins conservées. Nous sommes loin du temps où les chanoines de Noyon allaient, par tour, monter la garde aux portes de la cité... Ceci date de 1417; les Anglais tenaient alors la campagne et menaçaient Noyon [3]. Nous avons déjà vu le

[1] SERMENT DES TENANCIERS DU CHAPITRE DE NOYON.

« Messeigneurs, je deviens votre homme; je vous fais hommage et vous promets » foy et leauté, avecques obéissance et service tel que mon fief doit et requiert. »

[2] « Anno 1404, die 21 augusti, fuit statutum et expressò ordinatum quod nullus » canonicus ecclesiæ Noviomensis possit equitare extra civitatem Noviomensem ultra » unam leucam nisi cum duobus equis, et famulo honesto; et si aliquis canonicus fecerit » contrarium, privabitur ipso facto suis distributionibus per quindecim dies continuos » incipiendo ab horâ quâ dictus canonicus recesserit à civitate Noviomensi. »

[3] CATHÉDRALE DE NOYON.

« La cathédrale de Noyon est un monument du plus haut intérêt et très-homogène, qui doit avoir été élevé dans le douzième siècle, et qui peut-être n'aura » été terminé que dans la première moitié du treizième siècle.

chapitre de cette ville mettre la cathédrale en interdit et faire cesser le service divin dans toutes les églises, à l'occasion d'un clerc emprisonné. Les chanoines de Noyon avaient aussi le privilége de frapper les malfaiteurs d'excommunication ou de les absoudre, sans user de l'intervention épiscopale [1].

» Les deux extrémités du transept se terminent par des hémicycles, comme la » nef principale, chose fort rare dans les églises et qui produit le meilleur effet à » Noyon (les églises de Meung-sur-Loire et de Saint-Guilhem-du-Désert offrent la » même disposition.)

» Les bas-côtés du chœur donnent accès à neuf chapelles qui, ainsi que le pre- » mier ordre du chœur, sont voûtées à plein cintre. Les piliers qui supportent les » arcades du chœur sont alternativement mono-cylindriques, et formés de colonnes » groupées.

» Le second ordre du chœur offre des ogives de la première époque, d'un style » très-pur, derrière lesquelles existent des tribunes ou galeries très-profondes. » Au-dessus est une balustrade trilobée, qui sépare le second étage du troisième, » où chaque travée est percée d'une fenêtre.

» L'ordonnance intérieure des transepts diffère de celle du chœur, en ce que la » balustrade qui sépare le second ordre du troisième, dans le chœur, est placée là » entre le premier et le deuxième, et que les arcades de ce dernier étage sont ap- » pliquées, ainsi que celle du premier ordre, immédiatement sur le mur.

» La nef offre une disposition conforme à celle du chœur, seulement les fenêtres » de la partie supérieure sont géminées, encadrées dans un cintre, et la balustrade » placée au-dessous est cintrée et non trilobée. Je suppose que l'on a fini par cette » partie de l'église, qui pourrait bien n'être que du treizième siècle, vers le portail » de l'ouest.

» Les chapelles accollées aux aîles de la nef sont postérieures, comme dans » toutes les églises d'une date aussi reculée: elles appartiennent au seizième siècle » et à la fin du quinzième.

» L'extérieur de la cathédrale de Noyon offre aussi beaucoup d'intérêt; les cor- » niches, les contre-forts, l'ensemble du vaisseau, méritent d'être soigneusement » observés; c'est un excellent exemple du style de transition, du style ogival en- » core revêtu des formes et des accessoires appartenant au style roman. »

(M. de Caumont.)

[1] « Sine clamore perlato ad episcopum, eoque requisito, et illos absoluere sine » assensu episcopi. » Le pouvoir du chapitre était considérable en ceci, car ce pri-

Karle-le-Grand, Lodewig-le-Débonnaire et Karle-le-Chauve furent les bienfaiteurs de la cathédrale de Noyon[1]. Détruite par les Normands et réédifiée par les soins des évêques, elle fut incendiée sous l'épicopat de Simon de Vermandois et sous celui de Gui des Prés. On s'étonne toujours au spectacle de ces édifices religieux que l'incendie et le marteau destructeur laissaient en ruines et qui, souvent peu d'années après, étalaient de nouveau et avec plus de splendeur encore, leur nef spacieuse, leurs flèches élancées, leurs hautes tours; leur chœur, qu'un jour mystérieux voilait, dont le marbre et la pierre s'étaient, sous le ciseau, transformés en fleurs, en dentelles légères. L'historien, lui, admire mais ne s'étonne point; il connaît le secret de toutes ces merveilles. Chaque page des temps qui les virent éclore lui a dit qu'une foi vive animait alors les peuples. Il faudrait avoir su garder leurs croyances sincères et profondes, pour pouvoir comme eux élever à Dieu des temples dignes de son culte!

vilége s'appliquait aux malfaiteurs de toute nature, « *tam qui res corporales ra-* » *piunt, auferunt, occupant, velinuadunt; quam qui res corporales utpote eccle-* » *siæ juridictionem, jura, libertates, immunitates et consuetudines rationabiles,* » *antiquas, approbatas...*»

[1] Karle-le-Grand avait été sacré dans cette cathédrale par le pape Etienne. En 1468, Louis XI accorda des lettres d'amortissement au chapitre de Noyon; mais ce fut à la condition que les chanoines diraient pendant dix ans « au jour de la na- » tivité de Notre-Dame, un *Salve regina*, avec l'oraison, et une oraison du glorieux » St-Charlemagne, pour la prospérité du roy et de son royaulme. » (*Ordonnances des rois de France.*)

La reconstruction de la cathédrale de Laon au douzième siècle suffirait seule pour justifier ce que nous avançons. Notre récit a rapidement retracé l'insurrection du peuple de Laon et le meurtre de l'évêque Gaudri, à l'occasion de *la commune*. La cathédrale avait été incendiée; les chasses des saints et quelques ornements étaient les seuls objets que la destruction eût épargnés. Ceci se passa en 1112. Lorsque le calme revint, le nouvel évêque, Barthélemy de Vir, entreprit de reconstruire la cathédrale. Des quêtes pourvurent à la dépense. Les chanoines de Laon, animés d'un saint zèle, parcoururent le Berri, la Touraine et l'Anjou, portant processionnellement des reliques sauvées de l'incendie. D'autres, s'étant munis d'un autel portatif et d'une chasse vénérée, allèrent en Angleterre pour y recueillir de pieuses offrandes. Cent vingt mares d'argent et plusieurs ornements d'un grand prix furent le fruit de tant de sollicitude. Les travaux de la cathédrale commencèrent; ils s'accomplirent avec une telle activité qu'il faut, en vérité, laisser parler ici les historiens, de peur que le doute ne s'attachât à nos assertions : « Barthélemy de Vir employa un si grand nom-
» bre d'ouvriers à la construction de la cathédrale,
» qu'elle fut achevée en moins de dix-huit mois. Cette
» église est une de plus belles du royaume; elle est
» grande, très-élevée; les tours en sont fort hautes et
» les vitraux superbes. L'évêque choisit le 6 septembre
» de l'an 1114 pour en faire la dédicace. Raoul, ar-
» chevêque de Reims, Barthélemy de Laon, Lisiard de

» Soissons, Guillaume de Châlons, Godefroy d'Amiens
» et Hubert de Senlis s'y trouvèrent avec deux cent
» mille personnes de tout âge et de tout sexe, trans-
» portées de joie de voir que l'on avait élevé en si
» peu de temps, sur les ruines de Laon, une église
» beaucoup plus belle que la première [1]. »

Le chapitre de Laon était autrefois le plus nombreux du royaume. Dans l'espace de trois siècles il fournit à l'Église trois papes [2], douze cardinaux, deux patriarches, huit archevêques et trente-quatre évêques [3]. Ce chapitre compta parmi ses doyens le célèbre Anselme, qui vivait au douzième siècle et dont la réputation a jeté tant d'éclat sur *l'école de Laon*. Anselme, surnommé *le docteur des docteurs*, eut d'illustres disciples; plusieurs d'entre eux vinrent à Laon des contrées les plus lointaines pour entendre sa voix éloquente et puiser à

[1] (*Histoire du diocèse de Laon* , par le père Lelong.)

[2] Urbain IV, Nicolas III et Clément VI.

[3] MANUSCRITS PRÉCIEUX QUE RENFERMAIT AUTREFOIS LA BIBLIOTHÈQUE DE LA CATHÉDRALE DE LAON.

Un ouvrage de St-Isidore, écrit avant le huitième siècle. — Des lettres du célèbre Hincmar, archevêque de Reims. — Des lettres de divers papes écrites à Karle-le-Chauve.— Plusieurs ouvrages de Grégoire de Tours.— *La procession du Saint-Esprit*, qu'Alcuin dédia à Karle-le-Grand. — Un manuscrit de Fortunat. — Un ouvrage écrit par Cassiodore. — Plusieurs lettres de Pierre de Blois et de Pierre des Vignes. — L'histoire de Reims par Flodoard. — Une chronique des papes jusqu'à Innocent VI.

la fois dans ses doctes leçons les lumières de la théologie et le goût des lettres [1].

Au quatorzième siècle, les chanoines de Laon surent mettre à profit la conduite de l'archevêque de Reims, qui cherchait à se soustraire à l'obéissance du Saint-Siége. Par une bulle de 1383 et sur les instances du chapitre, le pape Clément VII l'exempta de la visite de l'archevêque métropolitain et dispensa les chanoines de la résidence [2]. Pour témoigner sa gratitude, le chapitre de Laon envoyait tous les ans un florin d'or au Saint-Siége et donnait, en dédommagement, dix livres tournois à l'archevêque de Reims.

[1] PRINCIPAUX DISCIPLES D'ANSELME QUI FRÉQUENTÈRENT L'ÉCOLE DE LAON.

Le célèbre *Abeilard ; Raoul*, frère d'Anselme ; *Guillaume de Champeaux*, évêque de Châlons, surnommé *la colonne des docteurs ; Gilbert de la Porrée*, évêque de Poitiers ; Le cardinal *Mathieu de Laon ; Albéric*, archevêque de Bourges ; *Gui d'Etampes*, évêque du Mans ; *Hugues d'Amiens* et *Guillaume Lebreton*, archevêques de Rouen ; *Raoul Levert*, archevêque de Reims ; *Raoul Flambart*, chancelier d'Angleterre ; *Robert de Béthune*, évêque d'Herford ; *Gilbert*, évêque de Londres, *Raoul* et *Guillaume de Corbeil*, archevêques de Cantorbéry ; *Odolric* et *Anselmo*, archevêques de Milan ; le célèbre *Bernard d'Utrecht ; Tietmar*, écolâtre de Berne; *Vicelin*, évêque d'Oldenbourg.

[2] Les différends qui s'élevèrent en 1294 entre les chevaliers et les bourgeois de Laon avaient donné au chapitre l'occasion de montrer que son pouvoir était déjà fort étendu. Quelques chevaliers s'étant réfugiés dans la cathédrale, le peuple viola ce saint asile et y maltraita ces derniers ; la ville aussitôt fut mise en interdit ; le chapitre porta ses plaintes au Saint-Siége et à Philippe-le-Bel, qui accordèrent une réparation éclatante à l'église de Laon. La ville fut dépouillée par le roi de ses priviléges ; elle n'eut plus de commune ; on lui retira son sceau, sa cloche et son échevinage. Ils lui furent rendus peu de temps après ; mais on régla que cent habitants de Laon iraient en procession depuis le bas de la montagne jusqu'à la cathédrale, nu-pieds sans robe ni ceinture. Trois d'entre eux devaient porter trois figures d'hommes de cire, du poids de vingt livres, qui appartiendraient ensuite au chapitre. Des fondations pieuses furent aussi exigées.

De curieux usages se pratiquaient dans la cathédrale de Laon lorsqu'on y célébrait la fête de la chandeleur. Dix-sept flambeaux de *vasselage* devaient figurer à la procession. On comptait dans ce nombre ceux du doyen et du chapitre pour les villages de *Barenton-Sel* et de *Mortiers* et le flambeau royal pour le fond de *la Fère*. Lorsque les rois de France se furent dispensés de cette redevance, l'huissier du chapitre de Laon continua à proclamer leur vasselage, et sommait à haute voix le roi régnant de satisfaire à l'obligation de sa terre. Dans certaines solennités, on remarquait à la procession de la cathédrale de Laon le corps des chevaliers de l'arquebuse et celui des maîtres-chirurgiens [1].

[1] CATHÉDRALE DE LAON.

« L'église de Laon a 320 pieds de long, 75 de large et 170 de hauteur. Elle » est remarquable par ce mélange de hardiesse et d'élégance, de grandeur et de » délicatesse qui forme le caractère distinctif de la grande architecture gothique. » Ce caractère, par cela seul qu'il ébranle l'imagination beaucoup plus que » l'exacte symétrie et la sage pureté des proportions grecques, semble aussi plus » propre à inspirer le recueillement et à rappeler la présence de la divinité.

» Il y a dans l'église de Laon des choses qui excitent particulièrement l'atten- » tion des connaisseurs. Nous citerons : Les trois ordres de son architecture inté- » rieure : les autres basiliques n'en ont ordinairement que deux ; — La lanterne » admirée pour sa hardiesse et la légéreté de sa galerie ; — La belle perspective » que forment ses deux lignes d'entre-colonnements, dont le nombre, plus grand » peut-être que dans aucune autre église, est de vingt-trois ; douze dans la nef et » onze dans le chœur ; — La forme ingénieuse des piliers qui en déguise l'épais- » seur ; — Les ornements des bases et des chapiteaux des colonnes, qui sont tous » d'une sculpture différente ; — La fermeture des chapelles, qui n'est pas de la » même construction que l'édifice ; — Leurs décorations qui appartiennent au bel » âge de la sculpture française, ce qui porterait à penser qu'elles sont dues à la » munificence du cardinal de Bourbon ; — La magnificence des rosaces ; — Le » buffet d'orgues, dont le travail est magnifique ; — Le portail construit en avant

Les chanoines du chapitre de Soissons allaient nu-pieds aux processions des rogations; un antique usage voulait qu'ils lavassent fréquemment les mains et les pieds à quelques pauvres; ils les faisaient ensuite asseoir à leur table. Le prévôt du chapitre prenait rang avant le doyen; il prêtait à l'évêque serment de fidélité, en levant la main gauche, témoignant ainsi qu'il réservait la droite pour défendre les intérêts de son chapitre. Plusieurs gens de *main-morte* [1] figurent parmi les dons faits aux chanoines de la cathédrale de Soissons. Henri, comte de Champagne et de Brie, leur donna un homme de Bucy; trois frères appartenant aux mêmes chanoines se rachetèrent, en 1389, moyennant soixante florins d'or au coin du roi.

» corps et après coup, peut-être lors des réparations que l'incendie de 1112 a né-
» cessitées; — Les portes, dont la structure est digne de remarque.

» On peut égaler, préférer même d'autres vaisseaux à celui de Laon: on ne trou-
» vera nul part un ornement comparable aux quatre tours qui couronnent les trois
» principales entrées. La légèreté et, si on peut le dire, la transparence du travail
» est digne des plus grands éloges, non pas seulement parce qu'elle produit l'effet
» le plus agréable, mais aussi parce que l'action des vents, à laquelle elle donne
» peu de prise, n'aurait point tardé à détruire une masse plus solide. Ainsi le génie
» de l'architecte a su convertir en une beauté réelle, le tour de force par lequel il
» a vaincu une grande difficulté. On ne peut douter, au reste, que les tours n'exis-
» tassent avant l'incendie. L'évêque Gaudri les avait remplies d'hommes armés
» quelques jours avant sa catastrophe. Le pape Sylvestre II qui, en 1001, accusait
» l'évêque Adalberon de retenir, contre la foi jurée, *les tours de Laon*, désignait
» la ville par le monument qu'on y admirait le plus. » (Devisme.)

[1] « *Hommes de main-morte;* qui sont de condition servile, main-mortable envers
» leur seigneur, ou en tous biens, meubles et héritages, ou en meubles seulement,
» ou en héritages seulement quand ils trépassent sans enfans nais en mariage.....
» En plusieurs lieux, hommes et sujets de corps, ils ne peuvent tester que jusque à
» cinq sols sans la permission de leur seigneur... En plusieurs lieux encore ces
» hommes en leur vie sont taillables envers leur seigneur, de taille abonnée, ou à
» plaisir et volonté. » (*Glossaire* de de Laurière.)

Les annales du diocèse de Soissons nous fournissent un nouvel exemple du prix qu'attachaient les chapitres au respect de leurs priviléges. Charles de Haqueville occupait le siége épiscopal en 1622 et voulut visiter l'église collégiale de Saint-Pierre-du-Parvis. Les chanoines de cette église célébraient l'office divin lorsque l'évêque se présenta, et lui firent dire, en grande hâte, qu'ils étaient exempts de la visite épiscopale. Cependant Charles de Haqueville pénétra dans l'église; aussitôt les chanoines cessèrent l'office et se retirèrent d'un commun accord, laissant le prélat et sa suite fort embarrassés de cette singulière réception.

La cathédrale de Notre-Dame d'Arras, dont la destruction date des dernières années du dix-huitième siècle, avait été édifiée au quatorzième par les soins de l'évêque Hugues Faydit mais ne fut consacrée qu'en 1484. On admirait ses deux tourelles et les curieuses sculptures du portail latéral. L'horloge de la tour était très-remarquable; des figures de bronze, fruit d'un mécanisme ingénieux, y représentaient de saints mystères.

On remarquait dans l'intérieur de l'édifice la somptueuse chapelle de Notre-Dame-de-l'Aurore, fondée par le roi Louis XI; le tombeau du comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de Madame de la Vallière; le groupe de la Transfiguration, d'une dimension colossale, et celui de St-Christophe portant Jésus enfant; la passion du Sauveur, morceau de sculpture dû au ciseau d'habiles artistes et que de riches dorures rehaussaient; les douze chevaliers partant pour

la croisade, travail d'une belle exécution. Les regards s'arrêtaient surtout sur un magnifique baptistère formé de marbres précieux et de bronze ciselé.

Le chapitre d'Arras avait de fréquents différends avec l'abbaye de Saint-Vaast. Souvent il eut à se plaindre des exactions des gens de guerre; tour-à-tour possédée par les rois de France, par les ducs de Bourgogne, par les princes de la maison d'Autriche, Arras éprouva tous les maux qu'entraînent des changements de domination, lorsqu'ils sont le fruit de la conquête. Vers 1406, la cathédrale de Notre-Dame était journellement profanée. Les chanoines recoururent à la protection du roi Charles VI; ils exposèrent que « plusieurs gens » noiseulx et de mauvaise vie, la plupart étrangiers » et incogneuz, commettaient dans ladicte église, fon- » dée en l'honneur de la benoiste vierge Marie, aus- » cunes invasions, menaces, insultes et voyes de faict, » en grande perturbation du service divin, garnis de » *voulges* [1], haches, espieulx, espées, dagues et aultres » bastons. » Charles VI, faisant droit aux plaintes du chapitre, ordonna que « nul ne pût porter dans ladicte » esglise, et cloître d'icelle, aucuns bastons *invasibles* [2], » voulges, *guisarmes* [3], haches, espieulx ou *gaurelotz* [4],

[1] Piques, dards.

[2] Offensifs, propres à attaquer.

[3] Haches à deux tranchants.

[4] Javelots.

» sur peine de perdition et confiscation d'iceulx bas-
» tons et d'amendes telles et pareilles qu'en cas sem-
» blable on usait dans la ville d'Arras [1]. »

Notre récit a déjà retracé la destruction de la ville de Thérouanne. Les chanoines de la cathédrale, partageant l'infortune des habitants, se réfugièrent à Boulogne [2] et à Saint-Omer. La plupart d'entre eux furent ensuite agrégés dans le chapitre du diocèse d'Ypres. On voit encore dans la cathédrale de Saint-Omer un grand nombre de bas-reliefs, *le tombeau de Saint-Omer et le grand Dieu de Thérouanne*, qui avaient appartenu à l'ancienne basilique des peuples de la Morinie [3].

[1] (*Ordonnances des rois de France.*)

« En 1270, des sergents d'Artois ayant fait une arrestation sur les terres de l'é-
» glise de Gouy, appartenant au chapitre d'Arras, furent condamnés à en donner
» réparation en faisant par trois dimanches consécutifs le tour de l'église, la torche
» au poing, suivis du clergé.» (Godefroy. Invent. chronol.— *Mémorial historique du Pas-de-Calais* par M. Harbaville.)

[2] L'évêché de Boulogne ne tarda pas à être fondé, et en 1566 un bulle du pape Pie V érigea en cathédrale l'église de Notre-Dame. L'abbaye dont cette église dépendait fut supprimée ; ses religieux formèrent le nouveau chapitre.

[3] CATHÉDRALE DE SAINT-OMER.

« La cathédrale de Notre-Dame de Saint-Omer fut commencée vers 1055. C'est
» là ce qu'attestent l'opinion assez générale des auteurs, l'exposition de la chasse
» de St-Omer sur *des matériaux préparés* pour la reconstruction de l'église, lors
» de la première vérification des reliques, et les pleins cintres enfin que l'on re-
» marque dans certaines parties des carolles du chœur.

» Sa construction fut plus d'une fois interrompue et reprise ; la preuve en est
» dans les divers ordres d'architecture empreints autour de ses nefs, et dans ses ar-
» chives où l'on voit même que, vers 1256, le chapitre fut obligé, faute de fonds
» suffisants, d'en suspendre les travaux et de *tenir ses ouvriers à pension :* car on
» les nourrissait le plus souvent alors ; et leur solde, d'après mention d'*anchiens*

Au neuvième siècle, Notre-Dame-de-Saint-Omer était déjà érigée en collégiale. Ses nombreux différends avec l'abbaye de Saint-Bertin à l'occasion de la châsse de Saint-Omer, objet de la vénération des peuples, ont beaucoup occupé les historiens de la contrée. Yperius, Malbrancq, de Neuville, dom Devienne, Hennebert, nous ont laissé de curieux détails sur les longs dissentiments du chapitre et de l'abbaye. Ils furent tels vers 843 que l'on vit Folquin, évêque de Thérouanne, se mettre à la tête de gens armés et obtenir par la force restitution de la châsse de St-Omer que l'abbé de Saint-Bertin avait lui-même dérobée dans l'église de Notre-Dame. L'abbaye voulut souvent s'arroger le droit de placer un gardien dans la collégiale, y célébrer la messe dans

» registres, et d'après les comptes de Saint-Bertin de 1250, étaient quelquefois de » 4 deniers par jour, mais ordinairement d'une portion de soupe, d'un pain et d'un » *sterlin* qui valait un peu plus d'un denier. (V. ms., *Yper. Deneuv.* 1, et *Henneb.* 3.)

» Ce ne fut qu'en 1499, d'après l'inscription tracée sur la façade, que se termina » sa large tour avec ses 152 pieds de haut et son énorme cloche nommée *Julienne*, » fondue en 1474 et qui tinte encore avec fracas ses 16 à 17,000 livres de métal.

» Quant à ses chapelles, si riches de détails, de sculptures, qui viennent poser » en alignement, sous chaque ogive des nefs latérales d'entrée, leurs légères co- » lonnes, leurs élégantes balustrades, leurs marbres, leurs décors variés, et toutes » ces gracieuses figures qui, vues surtout en aspect de la tombe de St-Omer, déve- » loppent si merveilleusement le tableau; tous ces travaux appartiennent, pour la » plupart du moins, aux derniers temps du quinzième siècle.

» La jolie tourelle à carillon, crénelée, toute à jour, qui domine avec grace le » centre et les toits de plomb de cette église, est de plus d'un siècle postérieure à » l'édifice. Une autre plus élevée, sous forme de flèche délicate, comme celle de » Saint-Bertin, l'avait précédée; mais en 1606 elle fut renversée sous la violence » d'un ouragan...»

(*Recherches sur Notre-Dame de Saint-Omer*, par M. Quenson, président du tribunal civil de Saint-Omer.)

certaines solennités et faire son profit des oblations; mais ces prétentions furent toujours repoussées. L'abbé de Saint-Bertin s'était un jour proposé d'aller chanter l'office à Notre-Dame; suivi de ses religieux, l'abbé se dirigea vers l'église, portant la crosse et la mître, marques de sa dignité; mais lorsqu'il voulut y pénétrer, les chanoines lui fermèrent toutes les portes.

Nulle institution religieuse ne fut plus jalouse que celle des chapitres du respect de ses priviléges. Les bulles papales, les transactions sans nombre que les cartulaires des cathédrales nous ont conservées en donnent de continuels témoignages. Henri de Lorraine, évêque de Thérouanne, se rendit à Saint-Omer en 1459 pour entrer en possession du canonicat de l'église cathédrale que l'usage réservait à l'évêque diocésain. Il prit l'aumusse des chanoines, ne fut placé au chœur qu'après le doyen et prêta serment au chapitre. L'un des chanoines lui adressa ensuite une allocution latine, dont nous donnons ici la traduction: « Révérend père, les » cérémonies de l'Église qu'on a coutume d'observer » s'observeront. Si aujourd'hui on ne rend point à » votre paternité l'honneur et la déférence qui vous » conviennent hors de cette église, ne le trouvez point » mauvais. »

On a dit avec raison que le service de Dieu rapprochait les rangs que la société a établis et respecte, et qu'il égalisait toutes les conditions. Le peuple en voyait de fréquents exemples dans les anciennes cérémonies des cathédrales. « Le jeudi-saint, disent les mémoires

» de Colliette, l'évêque de Noyon, comte et pair de
» France, devait prêcher dans le chœur, faire entrer
» les pénitents, laver les autels, distribuer des échaudés
» en signe de rénovation; être présent à la harangue la-
» tine de l'écolâtre et laver les mains aux chanoines. »

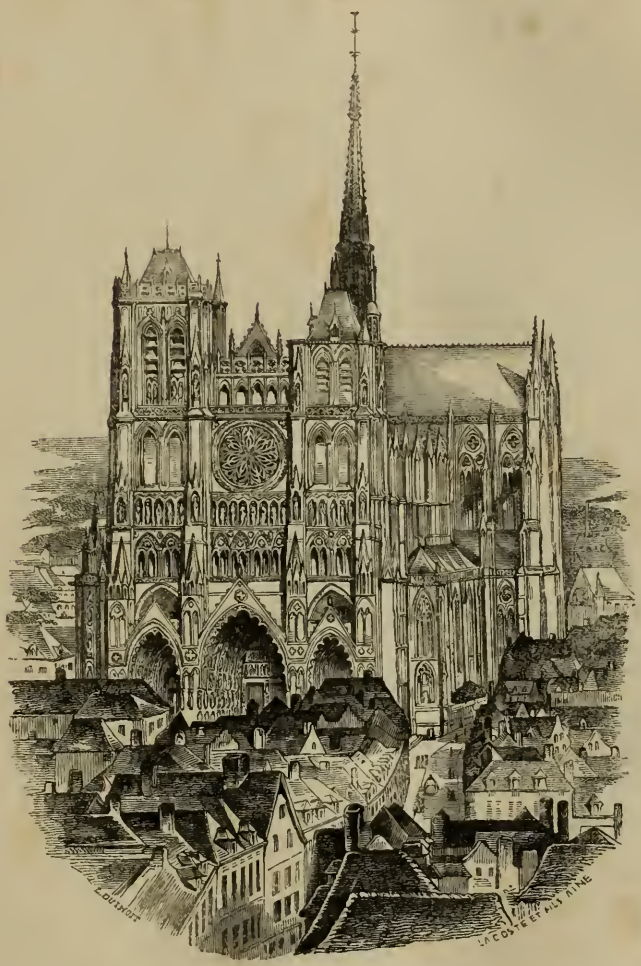

CATHÉDRALE D'AMIENS.

LES ABBAYES.

C'est sur les hautes cimes du Carmel ou dans les déserts de la Thébaïde qu'il faut chercher l'origine des institutions monastiques. La grotte des solitaires, la chétive cabane des ermites furent les seuls précurseurs de ces puissants monastères, de ces riches abbayes qui devaient un jour parsemer le sol de la chrétienté.

Les pieux anachorètes qui, les premiers, s'imposèrent la loi du jeune, de la prière et du silence, n'étaient point réunis en communauté ; leurs habitudes et

leurs privations se mesurèrent à leur ferveur et ils vécurent dans la plus entière indépendance. L'apparition de St-Benoît, dans les premières années du sixième siècle, vint enfin marquer l'heure où ils seraient disciplinés ; et cette époque est celle de la constitution véritable du clergé régulier. St-Benoît divisa sa règle en soixante et treize chapitres ; elle traite des devoirs moraux, des devoirs religieux, de la discipline, des hôtes, des frères en voyage et du gouvernement intérieur de la communauté.

L'origine des premiers monastères de Picardie remonte aux sixième et septième siècles. Ils eurent pour fondateurs les chefs de la race mérovingienne, de pieux évêques ou d'obscurs religieux qu'un saint zèle animait. Les conciles de cette époque nous révèlent tout le soin qu'apportèrent les pasteurs diocésains à ne point laisser ces institutions naissantes prendre racine sur le sol et s'y fortifier en dehors de leur influence. Les moines, de leur côté, reconnurent l'autorité des évêques aussi long-temps qu'ils restèrent assimilés aux laïques ; mais au jour où l'Église les eut admis parmi les clercs, on vit les abbayes méconnaître cette autorité, marcher sans relâche à l'indépendance par les longues luttes qu'elles soutinrent, par les compromis qui en furent le fruit, par les concessions écrites des évêques ; véritables chartes des premières libertés monastiques, ces concessions pourraient fournir plus d'un rapprochement avec celles que la bourgeoisie devait plus tard arracher au pouvoir féodal.

Les chefs de la race franke ne pouvaient tarder à se produire dans le débat. Car lorsque les évêques tentèrent d'échapper à leurs promesses, les monastères durent recourir à la seule autorité qui dominât celle de ces prélats. Mais ils n'eurent guère à s'applaudir de l'intervention qu'ils avaient souhaitée ; et l'on vit les derniers chefs de la race mérovingienne absorber à leur profit les priviléges des abbayes qui avaient cru trouver en eux un appui.

Les monastères furent alors concédés à des laïques, à titre de bénéfice féodal, et soumis à l'obligation de fournir *le gîte* au chef des Franks et aux hommes de sa suite. Les abbés devaient l'accompagner à l'armée suivis de leurs principaux vassaux. Karle-le-Grand et Lodewig-le-Débonnaire s'attachèrent soigneusement à faire fleurir les institutions monastiques ; mais leur zèle n'alla jamais jusqu'à mettre un terme à ces servitudes. Le capitulaire d'Aix-la-Chapelle de l'an 817 nous en donne le témoignage [1]. Dans les siècles qui suivirent,

[1] MONASTÈRES QUI DOIVENT AU ROI LE SERVICE MILITAIRE, DES DONS OU SEULEMENT DES PRIÈRES.

L'an 817 de l'incarnation de N. S. J. C. Lodewig, par la divine Providence roi très-auguste, ayant réuni dans notre demeure royale d'Aix-la-Chapelle des évêques, des abbés, et tout le sénat des Franks ; il fut statué entre autres dispositions et constitué en écriture que les monastères du Royaume ou de l'Empire fourniraient des dons et le service militaire, ou des dons seulement sans ce service, ou seulement des prières, pour le salut de l'empereur et de ses fils et pour la conservation de l'Empire...

14 *monastères doivent les dons et le service militaire.*

Corbie (monasterium Corbeia) et Sainte-Marie de Soissons (monasterium sanctæ Mariæ Snessionis) sont de ce nombre... (*Conc. des Gaules.*)

Voir aussi le jugement rendu par le roi Robert, en faveur de l'abbaye de Corbie, dans l'année 1016. (MARTENE.)

les abbés furent dispensés du service de guerre personnel ; ils restèrent cependant tenus d'envoyer un nombre d'hommes d'armes proportionné à l'importance des fiefs de l'abbaye. Les monastères de filles n'étaient pas exempts de cette obligation et fournissaient aussi des chevaliers aux armées [1].

L'agrandissement du pouvoir des papes fut favorable aux abbayes. En leur donnant des garanties réelles contre les exigences épiscopales l'appui du Saint-Siége leur assura cette protection efficace qu'elles avaient vainement demandée aux chefs des Franks. A mesure que la prépondérance de la papauté s'accrut, on vit les monastères ressaisir leurs anciens priviléges, exercer plus librement le droit d'élection, accroître leurs revenus, échapper entièrement à la juridiction des évêques. Beaucoup d'abbés portèrent alors la mître, le bâton pastoral et d'autres ornements pontificaux ; plusieurs bulles réglèrent que certaines abbayes cesseraient de reconnaître l'autorité du métropolitain, pour relever directement du Saint-Siége.

L'*avoué* fut long-temps le principal officier des monastères ; il rendait la justice dans leurs possessions, menait les vassaux à l'armée du prince ou aux guerres particulières que l'abbaye avait à soutenir. Le fief de l'*avouerie*, car tout alors se résumait en fief, donnait des droits déterminés dans les domaines de l'abbaye et une part dans les profits de certains jugements. Les avoués

[1] (Brussel, *Traité des fiefs.*)

furent choisis parmi les seigneurs les plus considérables du voisinage ; mais il arriva quelquefois que les monastères eurent à se plaindre de ceux qu'ils avaient constitués leurs défenseurs [1].

L'ordre de St-Benoît, celui des religieux de St-Augustin, Citeaux et l'ordre de Prémontré furent les quatre institutions monastiques les plus célèbres. Elles donnèrent leurs règles à toutes les abbayes de Picardie. Celle de St-Benoît prit naissance au Mont-Cassin ; St-Grégoire disait qu'elle était à la fois la mieux écrite et la plus prudente ; *sermone luculentam, discretione præcipuam.* Nul ordre religieux ne fut plus illustre que celui de St-Benoît. Sa chronique compta 40 papes ; 200 cardinaux, 50 patriarches, 1600 archevêques, plus de 4000 évêques ; 12 impératrices et 41

[1] « En l'an 1016, l'abbé de Corbie alla implorer la protection de Robert, roi de » France, contre les exactions d'Effroy, avoué d'Encre. Celui-ci, à cause de son » service à l'armée du roi, prétendait se faire défrayer par les tenants de l'abbaye » et exigeait un service personnel des habitants mêmes de Corbie. Si quelque débat » surgissait entre les sujets de son avouerie, il voulait en faire justice ; si quelques » réparations étaient à faire à son château d'Encre, il les forçait d'y venir travailler. » Le litige ayant été porté à l'audience du roi, il y fut décidé que le seigneur » d'Encre, tenant son fief de l'abbaye, ne pouvait, sous prétexte de son avouerie, » exiger de semblables coutumes, à moins que l'abbé, obligé lui-même de suivre » l'armée du roi, ne fit commandement à son vassal de l'y accompagner ; et on y » ajouta la défense de jamais contraindre les sujets de l'abbaye à travailler aux » murs de son château. »

Nous avons emprunté cette citation à l'excellente *Notice sur la Commune de Corbie*, insérée en 1839 dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.* M. Bouthors, greffier en chef de la cour royale d'Amiens, auteur de cette notice, publie en ce moment les *Coutumes du Bailliage d'Amiens*, œuvre importante où l'érudition et le style se trouvent réunis à des vues élevées. Un jour la contrée aura à s'énorgueillir de ce beau travail.

reines. Les abbayes bénédictines reçurent au dixième siècle une sage réforme ; on la dut à St-Odon, fondateur de la congrégation de Cluni. La réforme de 1621 fut l'ouvrage des bénédictins de Saint-Maur ; on sait tout ce que les lettres durent à ces religieux qui comptèrent dans leur ordre Mabillon, Ruinart, dom Luc d'Achery, Martene, les frères de Sainte-Marthe, Félibien, dom Vaissète, Claude de Vic, dom Lobineau, Lami, Clémencet, Ménard, dom Bouquet et Montfaucon..... « Ces doctes générations, dit M. de Châ-
» teaubriand, enchaînées au pied des autels, abdi-
» quaient à ces autels les passions du monde, renfer-
» mant avec candeur toute leur vie dans leurs études,
» semblables à ces ouvriers, ensevelis au fond des
» mines d'or, qui envoient à la terre des richesses
» dont ils ne jouiront pas [1]. »

Les religieux augustins reconnaissaient St-Augustin pour leur fondateur. « Ce saint docteur, dit Moréry,
» vivait en commun avec les clercs d'Hyppone, et cette
» société a été la source féconde de tant de chanoines
» réguliers qu'on a vus depuis dans l'Église, comme
» ceux de Latran, du Saint-Sépulcre, de Saint-Sau-
» veur, de Saint-Ruf, du Val-des-Ecoliers ; de la Vie-
» Commune, et de divers autres qui suivent la règle
» de St-Augustin... »

Celle de St-Benoît donna naissance à l'ordre de Citeaux. St-Robert, qui gouvernait l'abbaye des béné-

[1] (*Études Historiques.*)

dictins de Molesme, vint à Citeaux en Bourgogne, à la fin du onzième siècle, et s'y établit avec quelques religieux. Citeaux acquit plus d'éclat lorsque St-Bernard y parut en 1113 avec trente disciples. Laferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond et beaucoup d'autres abbayes furent en peu de temps fondées sous l'influence de la réforme de Citeaux et du grand nom de St-Bernard. Le rétablissement de l'étroite observance de la règle de St-Benoît, fort négligée alors dans la plupart des monastères de l'ordre, était le seul but de cette réforme. Les premiers statuts de Citeaux reçurent la dénomination de *Carte de charité.*

St-Norbert institua en 1220 l'ordre de Prémontré; et l'abbaye de ce nom, située en Picardie, fut la première qui en pratiqua la règle. Là St-Norbert avait rassemblé treize disciples; ils étaient les précurseurs de tous ces chanoines réguliers dont les monastères devinrent si riches et si puissants dans les siècles qui suivirent. Trente ans après la fondation de l'ordre, un chapitre général réunit près de cent abbés de prémontrés, venus de France ou d'Allemagne. L'institution prit un tel essor qu'elle compta jusqu'à mille abbayes. Il y avait loin de ces jours de prospérité au temps où les premiers disciples de St-Norbert n'avaient pour revenus que le bois qu'ils allaient couper dans la forêt de Coucy; chaque matin, l'un des religieux s'acheminait péniblement vers la ville de Laon, chargé du bois coupé la veille; l'argent qu'il recevait en échange payait le pain dont les religieux vivaient.

Les archives des vieilles abbayes nous fournissent d'utiles notions sur l'agriculture et l'industrie des siècles reculés. Celui qui voudra compulser leurs poudreux cartulaires trouvera, à chaque feuillet, des détails pleins d'intérêt; ils semblent faire revivre les temps qui ne sont plus! Les comptes de la communauté, les nombreux registres du temporel ou les prescriptions de la règle de l'ordre peuvent seuls d'ailleurs initier aujourd'hui l'historien à la vie intérieure des monastères. Que lui diraient leurs cloîtres déserts; leurs colonnes mutilées; et ces champs qui n'ont gardé aucune trace de l'église resplendissante d'or et de pierres précieuses où de fervents religieux chantaient autrefois les louanges de l'Éternel!...

On dut aux monastères de nombreux défrichements: leurs premières possessions étaient couvertes de forêts. Les sillons qu'ils fertilisèrent apprirent aux habitants des campagnes ce qu'on pouvait retirer des terres incultes qui, alors, composaient presque entièrement le sol; et dans le repos des armes les plus puissants seigneurs mirent aussi l'exemple à profit. Les donations pieuses ne furent pas, comme on l'a cru communément, l'unique fondement de la prospérité des monastères; l'agriculture était encore dans l'enfance lorsque la science de l'économie rurale n'avait déjà plus de secrets pour eux. Les bras ne leur manquaient point; les convers faisaient surtout la richesse des abbayes; leur travail donna plus de valeur aux terres; l'abondance des paturages fit la beauté des troupeaux. Vers 1230 et dans une seule année l'abbaye de Froidmont,

au diocèse de Beauvais, vendit sept mille toisons de brebis.

Les abbayes de femmes ne restèrent pas étrangères à ces améliorations. Les religieuses de Montreuil-les-Dames, en Laonnois, filaient la laine de leurs troupeaux et dégagèrent elles-mêmes une vaste forêt des broussailles qui en défendaient les abords. La célèbre abbaye de Flines, en Artois, entretenait dans ses dépendances des ateliers pour la fabrication des étoffes destinées à l'habillement des religieuses. La plupart des anciens monastères, fondés loin des villes, au milieu des forêts, dans des vallées profondes, formèrent de véritables colonies, qui portaient l'abondance et la sécurité dans des lieux jusqu'alors incultes, que le voyageur ne traversait pas sans péril. La fondation des abbayes d'Arrouaise et d'Anchin, au diocèse d'Arras, purgea le sol d'un repaire de malfaiteurs [1]. Les cartulaires de l'abbaye du Gard nous apprennent que plusieurs fermes furent données à ce monastère *pour les ravir aux loups* qui désolaient le voisinage; et une charte de 1153 constate que le châtelain de Beaurain, au pays d'Artois, donna le domaine de Dommartin à l'abbaye de Saint-Josse-aux-Bois à titre de bail et à la

[1] « Hi videlicet anno circiter 1090 in silva Aridagamantia ubi fuerat olim *spe-* » *lunca latronum*, cellam sibi et oratorium construxerunt....» (*Confirmation de la fondation d'Arrouaise par Lambert, évêque d'Arras.*)

» Quantùm gaudium percipiam dùm *Aquicinetum* insulam prius *cubile ferarum* » *et latibulum latronum* hodie videam Dei summi gratia hanc in sanctorum homi- » num habitationem transformatam... » (1096. *Acte du tournoi d'Anchin.*)

charge de défricher une forêt. L'acte de concession indique l'ordre qui devait être suivi pour l'assolement et l'engrais des terres [1]. Nous admirerons bientôt ce qu'il y avait de grandeur et de majesté dans la construction de la plupart des abbayes. Pendant le treizième siècle, le monastère de Saint-Jean-des-Vignes, au diocèse de Soissons, fit établir des canaux souterrains qui lui procurèrent l'eau de la montagne Sainte-Geneviève. Il fallut des sommes immenses pour cela. Les bassins étaient en pierre de taille; des tuyaux de plomb portèrent les eaux dans toutes les parties de l'abbaye; des statues ou d'autres morceaux d'architecture décoraient les bouches de dégagement.

De curieuses formalités se pratiquaient quelquefois lorsque les établissements monastiques recevaient des donations. Dans les premières années du douzième siècle, Nivelon II fit hommage aux religieux de Marmoutier de l'église de Saint-Mesmes dépendant de son château de Pierrefonds en Valois. Nivelon y joignit un corps de logis, situé près de l'église, qui comprenait une salle voûtée destinée aux exercices de piété, une cuisine, le jardin, le puits et une terrasse à l'orient dominant le chemin public [2]. L'acte fut signé à Pierrefonds dans

[1] La charte de 1153 est transcrite dans une excellente notice de M. l'abbé Parenty sur l'abbaye de Saint-Josse-aux-Bois, publiée par *le Puits Artésien*, l'un des meilleurs ouvrages périodiques du nord de la France.

[2] « Locus igitur ubi monachi officinas suas sunt facturi, est camera quæ est juxta » ecclesiam, et coquina, et putens, et terra quæ ab oriente adjacet juxta viam publi- » cam ad pedem terrali secundum amœnitatem loci. » (*Gallia Christiana*).

l'église de Saint-Sulpice et placé par Nivelon dans le livre des collectes. Le donateur s'avança ensuite vers l'autel suivi de sa femme et de ses enfants et remit le livre au prieur du monastère [1], en présence du sénéchal et de l'écuyer de Pierrefonds, de treize chevaliers, treize bourgeois et deux archers.

Dans les siècles reculés, les repas des religieux se composaient d'un plat d'herbes et d'un plat de légumes. Le concile d'Aix-la-Chapelle ordonnait, en 817, que les chanoines réguliers eussent pour leur usage un terrain exclusivement destiné à la culture des herbes potagères [2]. Le miel était pour les moines un objet de régal et ne paraissait sur leur table qu'aux jours de grandes solennités. On vit souvent les rois de France assigner aux abbayes une certaine quantité de miel prélevée sur les produits des résidences royales. « Lorsque la vendange avait manqué, l'usage des anciens » monastères était de donner à table de l'eau chaude » au lieu de vin. L'action de faire échauffer cette eau » et de la servir aux religieux est un des éloges que » St-Bernard fait entrer dans la description de l'abbaye de Clairvaux dont il était le premier abbé [3].

[1] « Hæc ergo omnia donaverunt Deo et B. Martino Majoris-Monasterii et monachis ejus Nivelo et uxor ejus Haduisa, inter manus domni Hugonis tunc prioris, per librum collectaneum de domo monachorum et postea posuerunt illud super altare Sancti Sulpitii...» (*Gallia Christiana.*)

[2] « Habeant itaque canonici hortos olerum, nude, cum ceteris additamentis, aliquod pulmentum quotidie in refectorio sibi vicissim ministrent. »

[3] « Hic caldarium implet, et se igni coquendum committit ut fratribus potum paret, si forte sterilis vindemia cultoribus industriæ non bene responderit. »

» Les moines mangeaient ordinairement du biscuit. Afin » de cuire moins souvent, ils le trempaient dans l'eau » chaude pour l'amollir. St-Bernard usait de ce pain » trempé; l'auteur de sa vie nous l'apprend : *cibus* » *ejus buccella panis in aquâ calidâ emolliti* [1]. »

L'austérité des anciens jours ne s'était point toutefois conservée dans les monastères. Leurs comptes de dépenses nous en donnent de nombreux témoignages. Une transaction de 1623 entre les religieux de Corbie, au diocèse d'Amiens, et leur abbé, Henri de Lorraine, régla qu'il serait tenu de leur fournir, chaque année, quatre-vingt-dix-huit muids de vin pour leur boisson, au prix de quarante-deux livres tournois le muid [2]. D'autres différends s'élevèrent en 1674, les religieux de Corbie ayant eu à se plaindre de la qualité de leur vin [3].

La règle de St-Benoît exigeait que chaque abbaye fût pourvue d'une boulangerie complète. L'industrie des établissements monastiques s'appliqua au tissage, à la fabrication de la toile, à la reliûre; l'abbaye de Saint-Bertin obtint le privilége de la chasse au huitième siècle, *afin d'avoir des cuirs pour la couverture des livres, un aliment pour les malades, des ceintures et des moufles pour les religieux.*

[1] (Le Grand d'Aussy)

[2] (Titres de Corbie. *Archives de la Préfecture de la Somme.*)

[3] Ils réclamaient du vin comme celui *dont usaient alors les bons bourgeois d'Amiens* et *neuf cent quatre-vingts pièces de poisson d'un pied entre œil et queue, un tiers carpes et deux tiers brochets.* (Arch. de la Préf. de la Somme.)

Les monastères faisaient aux pauvres d'abondantes aumônes. L'abbaye de Dommartin, au diocèse d'Amiens, avait un grenier spécial pour eux. Dans le cours du seizième siècle, huit cents indigents par semaine y furent secourus. Ces œuvres de charité étaient quelquefois le fruit de pieuses fondations. Gui de Moï d'Estrées donna, en 1237, quatre cent quarante livres [1] à l'abbaye de Saint-Martin-de-Laon; mais il régla que les revenus de cette somme seraient au profit des pauvres d'Estrées et de deux autres villages. On en achetait chaque année *quatre cents aunes de grosse toile, aunage de St-Quentin, à quinze deniers l'aune; cent casaques de quatre aunes chacune; et cent paires de souliers, au prix de dix-huit deniers la paire* [2]. La distribution avait lieu dans le cloître, le lendemain du jour de la Saint-Remy.

« En général, dit M. de Châteaubriand, les monas-
» tères étaient des hôtelleries où les étrangers trou-

[1] 4,400 francs environ de notre monnaie.

[2] Tous les documents historiques relatifs aux denrées ou aux vêtements en usage dans la Picardie, pendant les XIIIe et XIVe siècles, constatent leur bas prix.

COMPTES DE L'ABBAYE DE LONGPONT AU DIOCÈSE DE SOISSONS. 1314.

700 *harengs*, 16 sols. — 47 *pourceaux*, 28 livres. — 10 *veaux*, 30 s. — 60 *agneaux*, 22 s. — 1 *taureau*, 50 s. — 3200 *fagots*, 13 s. 4 d. — 201 quarterons d'*échalas*, 9 s. — 1 *cheval*, 12 l. 4 s. — 3 *ânes*, 8 l. — 326 aunes de *toiles*, 13 l. 17 s. 3 d. — 1800 livres de *chanvre*, 36 l. 2 s. — 3800 livres de *fer*, 22 l. 16 s. — 1 muid d'*avoine*, mesure d'Ouchy, 56 s. — 1 muid d'*avoine*, mesure de Neuilly et de la Ferté-Milon, 45 s. 7 d. — Une charretée de *foin*, 18 s. — La *canelle* et le *poivre* coûtaient 4 s. la livre. — Le *sucre*, le *gingembre* et l'*anis confit*, pour la table de l'abbé, se payaient 3 sols.

Le sol tournois valait alors 40 centimes environ de notre monnaie.

» vaient en passant le vivre et le couvert. Cette hos-
» pitalité qu'on admire chez les Anciens et dont on
» voit des restes en Orient était en honneur chez nos
» religieux. Plusieurs d'entre eux, sous le nom d'hos-
» pitaliers, se consacrèrent particulièrement à cette vertu
» touchante. Elle se manifestait, comme aux jours d'A-
» braham, dans toute sa beauté antique par le lavement
» des pieds, la flamme du foyer et les douceurs du
» repos et de la couche. Si le voyageur était pauvre,
» on lui donnait des habits, des vivres et quelque
» argent pour se rendre à un autre monastère où il
» recevait les mêmes secours. Les dames montées sur
» leurs palefrois, les preux cherchant aventure, les rois
» égarés à la chasse, frappaient, au milieu de la nuit,
» à la porte des vieilles abbayes et venaient partager
» l'hospitalité qu'on donnait à l'obscur pélerin. »

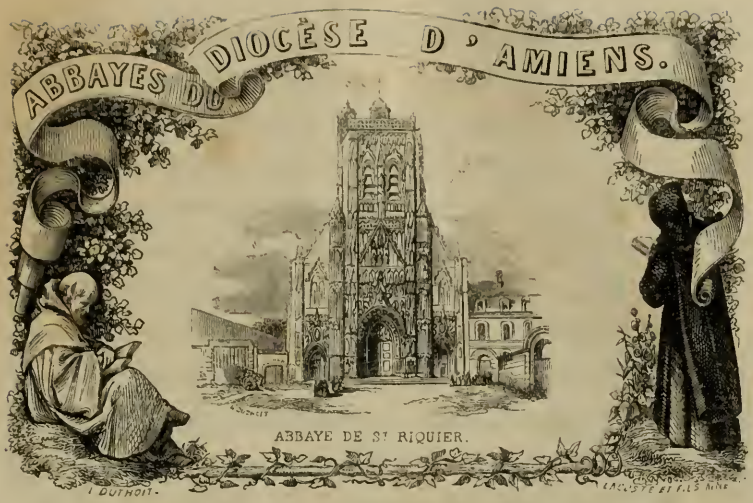

Les historiens sont en désaccord sur l'époque où la plupart des abbayes furent fondées; et sur un tel sujet la divergence des opinions nous semble naturelle. Aux jours de dévastation et de pillage, beaucoup de monastères perdirent leurs titres et jusqu'à leurs traditions. Nous voyons d'ailleurs presque toujours la cellule d'un religieux ou un petit oratoire

précéder l'établissement de la communauté. Plusieurs siècles après, l'institution a grandi mais sans constituer encore une abbaye; des prieurs la gouvernent jusqu'au jour où l'on voit paraître ses abbés. Lorsqu'on remonte à la fondation des monastères, ces phases si diverses de leur histoire laissent la confusion dominer quelquefois les plus scrupuleuses recherches; et les poudreuses archives des anciens établissements religieux sont souvent insuffisantes pour nous donner la lumière! Nous serions heureux si ce qui va suivre laissait au moins deviner combien nos investigations sur ce point ont été assidues et consciencieuses. Le *Gallia Christiana*, Moréri, Mabillon et les archives locales sont les principales sources où nous avons cherché la vérité.

L'abbaye de Saint-Valery [1] fut le plus ancien éta-

[1] (*Sanctus Valericus ad Mare* sed *Vimacense Monasterium*, vel *Walarici Fanum.*) Nous nous sommes soigneusement attaché à reproduire dans les notes de cet ouvrage les diverses dénominations données aux abbayes par les chartes latines. Ce travail peut servir à mieux établir leur identité, quelquefois douteuse lorsqu'elle s'applique à des temps reculés.

Les abbayes d'hommes payaient des taxes à la cour de Rome pour l'expédition des bulles qui précédaient la prise de possession du pouvoir abbatial. Ces taxes peuvent être assimilées aux droits d'*annates* que percevait la papauté, dont les conciles eurent souvent à s'occuper et qui soulevèrent de si graves différends entre les princes de la chrétienté et le Saint-Siége. Beaucoup de canonistes regardaient le bénéfice des annates comme un abus; mais la papauté ne se départit jamais de la faculté de percevoir les annates qui formaient la plus grande partie des revenus de son temporel. L'entretien des missions étrangères, des colléges et des hôpitaux de Rome, les frais de légation et les dépenses de la Chambre Apostolique étaient prélevés sur les annates. La taxe des abbayes se réglait en florins. Nous aurions désiré pouvoir nous rendre un compte exact de l'appréciation de cette taxe en monnaie actuelle. Nos investigations multipliées sont restées sans résultats. La valeur des florins variait à l'infini; la taxe en florins primitivement fixée restait

blissement monastique du diocèse d'Amiens. Vers l'an 614, Khlother II, chef des Franks, donna quelques terres dans le Ponthieu à St-Valery, religieux de Luxeuil, pour y construire une chapelle et des cellules [1]. St-Valery mourut peu d'années après. Les pirates désolèrent ensuite la contrée. Lorsqu'ils se furent éloignés, St-Blimond jeta les premiers fondements d'un monastère près du lieu où St-Valery avait vécu. Ce pieux asile eut beaucoup à souffrir des ravages des Normands pendant les IXe et Xe siècles; Hugues Capet le releva de ses ruines, l'enrichit de ses dons et y introduisit la réforme de St-Benoît. Plus tard, l'abbaye fut dévastée par les Anglais; mais les bienfaits des comtes de Ponthieu réparèrent les maux causés par le pillage. Le Saint-Siége eut toujours beaucoup de prédilection pour ce monastère; le pape Innocent IV concéda à ses abbés, en 1246, le privilége de porter la mître,

la même quoique le prix de l'argent diminuât de jour en jour; et ceci peut servir à indiquer combien le Saint-Siége eut toujours, en ces sortes d'affaires, la prudence pour guide. Il voyait arriver des siècles de doute et de discussion où son autorité temporelle pouvait être plus facilement ébranlée; aussi se garda-t-il de toucher à la taxe qu'il n'aurait point manqué, dans d'autres temps, d'augmenter successivement pour qu'elle restât en rapport avec le prix réel des monnaies. « Les annates que la » France paye à Rome montent à deux cent mille livres par an. Une partie de ces » revenus est affectée à des œuvres pieuses et aux salaires des officiers employés » aux expéditions qui se font en cour de Rome; *mais comme le prix de l'argent di-* » *minue toujours, la valeur des sommes imposées diminue aussi à proportion : au* » *lieu que le tarif des droits d'annates ne varie jamais.* »

(De l'autorité des deux Puissances, par Pey.)

Revenus de l'abbé de Saint-Valery en 1772... 18,000 livres. Taxe payée à la cour de Rome... 2,712 florins.

[1] (*Annales ordinis S. Benedicti.* Mabillon.)

l'anneau, les gants, la dalmatique et les sandales. Le monastère de Saint-Valery, dont on ne voit aujourd'hui que les ruines, a eu Fénélon pour abbé [1].

L'abbaye de Saint-Riquier [2], fondée vers l'an 625 par le pieux cénobite qui lui donna son nom, richement dotée par Dagobert Ier, acquit beaucoup de célébrité sous le règne de Karle-le-Grand. Angilbert, gendre de Karle et *l'Homère de son temps*, disent les historiens, gouverna l'abbaye de Saint-Riquier et fonda dans son cloître une savante école, illustrée par l'éloquence d'Alcuin. Les princes alors envoyaient leurs fils à Saint-Riquier pour qu'ils y fussent initiés à la culture des lettres. Cette école fournit à l'Église vingt-sept papes et deux cents cardinaux. La bibliothèque renfermait, au neuvième siècle, les manuscrits les plus rares; et l'on pourra juger, par ce que nous en apprend Mabillon, de la valeur qu'avaient alors ces œuvres de patience et de dévouement qui sauvèrent d'un oubli, peut-être éternel, les chefs-d'œuvre de l'antiquité! Grécie, comtesse d'Anjou, acheta, dit le savant bénédictin, *le recueil des homélies d'Haimon d'Halberstat, moyennant deux cents brebis, trois muids de froment, de seigle et de millet, et un certain nombre de peaux*

[1] « Post Johannem de Bentivoglio, nominatus a rege 24 dec. 1694 *Franciscus de* » *Salignac de la Mothe-Fénélon*, studiorum regiorum liberorum moderator paulo- » que post ad metropolim Cameracensem ab eodem assumtus; Wallariciana cessit » commenda, 4 februarii 1695. » (*Gallia Christiana.*)

[2] (*Sanctus Richarius de Pontivi*, seu *Pontivo*, vel *Centulum*, aut *Centula.*)

de martres. Il faut bien remarquer que ceci eut lieu long-temps après le neuvième siècle, et que la production d'Halberstat était probablement d'un ordre fort médiocre [1].

Saint-Riquier atteignit, sous le gouvernement d'Angilbert, à un degré de splendeur dont on trouverait peu d'exemples dans les annales monastiques. Trois basiliques s'élevèrent en même temps dans l'abbaye; de riches mosaïques, venues d'Italie, et les marbres les plus précieux formèrent le pavé et les colonnes de ces édifices. Karle-le-Grand voulut que *le bois*, *le verre* et *le marbre*, destinés à leur construction, fussent confiés aux plus habiles ouvriers de ses états [2]. On plaça dans ces magnifiques églises treize châsses d'argent enrichies de pierres précieuses; des vases d'or ornaient les autels [3]. Dans ces temps de ferveur, on vit trois

[1] PRINCIPAUX OUVRAGES QUE RENFERMAIT AU IXe SIÈCLE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-RIQUIER.

Un grand nombre de manuscrits où se trouvaient des ouvrages de St-Jérôme, St-Augustin, St-Grégoire, Isidore, Origène, St-Hilaire, St-Jean-Chrysostôme, Cassiodore et Fulgence. — Les ouvrages de Donat et de Priscien. — La *Description du Monde* d'Eticus.— La loi romaine, la loi salique et des traités de jurisprudence. — Les fables d'Avienus. — Homère. — Cicéron. — Pline-le-Jeune et Virgile.

Inscription placée dans la bibliothèque de Saint-Riquier : *Ama scientiam scripturarum, et vitia non amabis.* (Chronique D'HARIULFE, apud D'ACHERY, spic.)

[2] (*Manuscrits* de DOM GRENIER, bibliothèque royale.)

[3] On se rend difficilement compte de toutes les richesses de ce monastère. « La » vie de St-Angilbert, abbé de Saint-Riquier, mort en 814, témoigne que l'abbaye » possédait un bocal et deux aiguières d'argent avec leur cuvette; une clef, une » bourse et un baudrier d'or; treize hanaps dorés; un couteau orné d'or et de pier- » reries; un encrier d'argent enrichi d'or, etc.... » (LE GRAND D'AUSSY.)

cents religieux et cent novices préposés au service divin de l'abbaye. Et pendant qu'à toute heure du jour et de la nuit, cent d'entre eux chantaient les louanges de Dieu au sanctuaire [1], les quarante-cinq cloches des trois églises annonçaient au peuple le culte du Seigneur.

Les possessions de l'abbaye devinrent si considérables qu'elle donna, à titre de fief, cent dix-sept terres à un égal nombre de gentilshommes. Le jour de la fête de St-Riquier et à la Pentecôte, ils étaient tous tenus de venir rendre hommage à l'abbé, en armes et au pied de l'autel. Hariulfe, moine de Saint-Riquier, qui vivait au XIIe siècle, nous a conservé, dans sa curieuse chronique de *Centule* [2], le dénombrement des biens de ce monastère. Nous ne citerons point le texte latin de Hariulfe; et ceux qui viendront à nous lire nous sauront gré peut-être d'avoir préféré placer dans cet ouvrage la belle description que ce texte a fourni à la plume de M. de Châteaubriand [3].

[1] Ce service divin, célébré sans interruption, s'appelait le *Laus Perennis* et n'était en usage que dans un petit nombre d'abbayes.

[2] C'est ainsi qu'on désigna d'abord la ville de Saint-Riquier. « Son nom seul, » dit M. Gilbert, indique son ancienne splendeur par les cent tours dont ses murs » étaient originairement flanqués; et c'est ainsi que s'exprime ce vers si connu » dans le pays : *Turribus à centum, Centula dicta fuit.* »

[3] « Héric, en 831, présenta à Hlovigh-le-Débonnaire l'état des biens de l'ab- » baye de Saint-Riquier. Dans la ville, propriété des moines, il y avoit deux » mille cinq cents manses de séculiers; chaque manse payoit douze deniers, » trois setiers de froment, d'avoine et de fèves, quatre poulets et trente œufs. » Quatre moulins devoient six cents muids de grain mêlé, huit porcs et douze

Hugues de Camp d'Avesne, comte de Saint-Pol, assiégea la ville de Saint-Riquier en 1131; ses troupes incendièrent l'abbaye. Les bâtiments, la bibliothèque

» vaches. Le marché, chaque semaine, fournissoit quarante sous d'or, et le péage » vingt sous d'or. Treize fours produisoient chacun, par an, dix sous d'or, trois » cents pains et trente gâteaux dans le temps des Litanies. La cure de Saint-Michel » donnait un revenu de cinq cents sous d'or, distribués en aumônes par les frères » de l'abbaye. Le casuel des enterrements des pauvres et des étrangers étoit évalué, » année courante, à cent sous d'or, également distribués en aumônes. L'abbé » partageoit chaque jour aux mendiants cinq sous d'or; il nourrissoit trois cents » pauvres, cent cinquante veuves et soixante clercs. Les mariages rapportaient an- » nuellement vingt livres d'argent pesant, et le jugement des procès soixante-huit » livres.

» La rue des Marchands (dans la ville de Saint-Riquier), devoit à l'abbaye, » chaque année, une pièce de tapisserie de la valeur de cent sous d'or; et la rue » des Ouvriers en fer, tout le ferrement nécessaire à l'abbaye; la rue des Fabri- » cants de boucliers étoit chargée de fournir les couvertures de livres; elle re- » lioit ces livres et les cousoit, ce qu'on estimoit trente sous d'or. La rue des Sel- » liers procuroit des selles à l'abbé et aux frères; la rue des Boulangers délivroit » cent pains hebdomadaires; la rue des Écuyers étoit exempte de toute charge » (*Vicus Servientium per omnia liber est*); la rue des Cordonniers fournissoit » de souliers les valets et les cuisiniers de l'abbaye; la rue des Bouchers étoit taxée, » chaque année, à quinze setiers de graisse; la rue des Foulons confectionnoit les » sommiers de laine pour les moines, et la rue des Pelletiers les peaux qui leur » étoient nécessaires; la rue des Vignerons donnoit par semaine seize setiers de » vins et un d'huile; la rue des Cabaretiers, trente setiers de cervoise (bière) par » jour, la rue des Cent dix *Milites* (Chevaliers) devoit entretenir pour chacun » d'eux un cheval, un bouclier, une épée, une lance, et les autres armes.

» La chapelle des nobles octroyoit chaque année douze livres d'encens et de » parfums; les quatre chapelles du commun peuple (*populi vulgaris*) payoient » cent livres de cire et trois d'encens. Les oblations présentées au sépulcre de » Saint-Riquier valoient par semaine deux cents marcs ou trois cents livres » d'argent.

» Suit le bordereau des vases d'or et d'argent des trois églises de Saint-Riquier, » et le catalogue des livres de la bibliothèque. Vient la liste des villages de Saint- » Riquier, au nombre de vingt: Buniac, Vallès, Drusiac, Neuville, Gaspanne, Gui- » brantium, Bagarde, Cruticelle, Croix, Civinocurtis, Haidulficurtis, Maris, Nialla, » Langradus, Alteica, Rochonismous, Sidrunis, Concilio, Buxudis, Ingoaldicurtis. » Dans ces villages se trouvoient quelques vassaux de Saint-Riquier, qui possédoient

et les ornements des églises devinrent la proie des flammes. Reconstruit peu de temps après, ce monastère fut de nouveau incendié en 1487. Alors s'éleva la magnifique église de Saint-Riquier qui fait encore aujourd'hui l'admiration des artistes. Il ne reste que quelques débris des autres constructions de cette célèbre abbaye, où Karle-le-Grand venait souvent voir son gendre Angilbert, que St-Louis et la reine Blanche visitèrent et qui compta le cardinal de Richelieu au nombre de ses abbés [1].

Khlother III et Ste-Bathilde, sa mère, fondèrent

» des terres à titre de bénéfices militaires. On voit de plus treize autres villages » sans mélange de fief; et ces villages, dit la notice, sont moins des villages que » des villes et des cités.

» Le dénombrement des églises, des villes, villages et terres dépendants de » Saint-Riquier, présente les noms de cent chevaliers attachés au monastère, les- » quels chevaliers composent à l'abbé, aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pen- » tecôte, une cour presque royale. En résumé, le monastère possédait la ville de » Saint-Riquier, treize autres villes, trente villages, un nombre infini de métairies, » ce qui produisoit un revenu immense. Les offrandes en argent, faites au tombeau » de St-Riquier, s'élevoient seules par an à quinze mille six cents livres de poids, » près de deux millions numériques de la monnoie d'aujourd'hui. »

(*Études Historiques.*)

[1] PRINCIPAUX ABBÉS DE SAINT-RIQUIER.

1er abbé, *St-Riquier*, fondateur de l'abbaye. — 7e abbé, 791. *Angilbert*, gendre de Karle-le-Grand.— 9e abbé, 826. *Helisachar*, chancelier de l'Empire sous Lodewig-le-Débonnaire. — 12e abbé, *Nithard*, fils d'Angilbert. — 13e abbé, 856. *Rodolphe*, frère de l'impératrice Judith, femme de Lodewig-le-Débonnaire. — 16e abbé, 870. *Karloman*, fils de Karle-le-Chauve. — 61e abbé, 1628. Le cardinal *de Richelieu*. — 62e abbé, 1643. *Charles II d'Aligre*, fils et neveu de chanceliers de France. — 64e abbé, 1708. *Léon Molé*, fils de Louis Molé, président à mortier au parlement de Paris.

Les revenus de l'abbé de Saint-Riquier en 1772 étaient de 24,000 livres. Taxe en cour de Rome... 4,000 florins.

l'abbaye de Corbie [1] en 662. Les terres qui lui furent successivement concédées devinrent si considérables qu'une partie de ses religieux alla se fixer au fond de la Saxe, dans les possessions que ce monastère y tenait de la munificence de Lodewig-le-Débonnaire. L'établissement qu'ils y formèrent prit aussi le nom de *Corbie* et devint l'une des plus florissantes abbayes de l'Allemagne. Son abbé était prince du Saint-Empire.

Le monastère de Corbie en Amiénois fut plusieurs fois ravagé et détruit, pendant les IXe et Xe siècles. Au temps où les abbayes étaient données à des seigneurs séculiers à titre de fief, des comtes possédèrent celle de Corbie; et lorsque le droit d'élection reparut, les abbés restèrent en possession du titre de *comtes de Corbie*. Un diplôme du IXe siècle exempta ce monastère de toute juridiction séculière [2]; il faisait déjà battre monnaie à son coin dans les premières années du Xe siècle [3]. Au XIIe, une bulle papale accorda la mître et l'anneau à ses abbés [4]. Le chapitre d'Amiens et les évêques du diocèse tentèrent toujours vainement de placer l'abbaye de Corbie sous leur dépendance [5]. Ces derniers ne pouvaient même visiter le monastère sans le consentement des religieux [6].

[1] (*Corbeia*, seu *Sanctus Petrus de Corbeia* aut *Corbiensis*.)

[2] 825. Diplôme de Lodewig-le-Débonnaire et de son fils Lother qui ordonne qu'aucun juge ne pourra exercer de juridiction dans les terres et églises de l'abbaye. — [3] 912. Ordonnance d'Evrard, abbé de Corbie, touchant la monnaie du comté. — [4] 1196. Bref du pape Célestin III. — [5] 1288. Bref de Nicolas IV qui dispense l'abbaye de répondre devant l'évêque ou le chapitre d'Amiens. — [6] Titre de 1513.

(*Archives de la Préfecture de la Somme*.)

L'abbé comte était seigneur temporel de la ville de Corbie et instituait les officiers de justice du comté. La garde du beffroi et des clefs de la cité appartenait à l'abbaye; les seigneurs d'Encre, de Boves, de Picquigny, de Moreuil et d'Heilly étaient au nombre de ses feudataires. Elle avait son maréchal, son connétable, son échanson, son héraut d'armes; on admirait la magnificence du palais abbatial dont il ne reste aujourd'hui que les ruines. Un grand nombre de redevances étaient alors imposées aux vassaux de Corbie [1]; nous citerons l'obligation qu'avait à remplir le seigneur de Fouilloy. La veille de la fête de St-Pierre, ce seigneur se rendait dans l'abbaye pour y garder les reliques; et au jour du Saint-Sacrement, il offrait *un chapeau de roses à deux rangs* à la chasse de St-Adhélard [2].

L'abbaye de Corbie avait la présidence de *la chasse aux cygnes* dans les eaux de la Somme, privilége

[1] « Les boulangers devaient, chaque dimanche, un pain d'un denier et le di-
» manche suivant un autre pain d'une obole. Chaque particulier donnait chaque
» semaine, pour droit de tonlieu, un pain d'une obole; deux sous le jour de la
» Saint-Jean-Baptiste, dix-huit deniers le jour de Saint-Remy pour jouir de la li
» berté de faire du pain, deux deniers le jour de la purification; à leur réception,
» ils devaient deux setiers de vin. Le jour de la Saint-Jean, les bouchers donnaient
» deux moutons et les marchands de poisson, seize deniers. Depuis l'avent jusqu'à
» noël, les cordonniers devaient deux paires de souliers de cuir de vache, autant
» depuis la mi-carême jusqu'à pâques, et autant dans le mois d'août; et l'abbaye
» ne leur payait que deux deniers par paire. »

(*Manuscrits de la bibliothèque communale d'Amiens.*)

[2] (*Archives de la Préfecture de la Somme.*)

exclusif des seigneurs de la rivière [1]. Le cellerier de Corbie convoquait ces derniers [2], lorsqu'elle devait avoir lieu; leurs baillis se rendaient alors en bateau à la Motte Brebière pour régler tous les préparatifs. « Là se » fait, dit de La Morlière dans ses *Antiquités d'Amiens*, » un procez verbal où préside à la vérité le bailli de » Corbie; les poissonniers prestent le serment com- » bien de couvées de cygnes il peut avoir, et quel » nombre de petits, font leur rapport quant et quant... » Cependant gens experts et duits à cela de toutes » parts amassent les oyseaux; l'on prend les cygnots » de chaque couvée à part avec leur père et mère; et » suivant la marque que les vieux cygnes portent des- » sus le bec l'on recognoist aisément à qui c'est des » seigneurs qu'appartiennent les jeunes, ausquels l'on » empreint aussi tost avec un fer chaud le sing ou la » marque de celuy à qui ils sont adjugés; car les sei-

[1] L'abbaye — Le seigneur de Dours — Le seigneur de Blangy — Le chapitre d'Amiens — Le seigneur de Rivery — L'évêque.

[2] CONVOCATION DU CELLERIER DE CORBIE POUR LA CHASSE AUX CYGNES.

« Messieurs les officiers de Dours, la présente est pour vous advertir que la » chasse des cygnes se faira du jourd'huy en huict jours, deuxiesme jour du mois » d'aoust, depuis l'aval du pont Bourdieu de la ville de Corbye, jusques à laval du » grand pont de la ville d'Amiens en la manière accoustumée, parquoy ne fauldroit » de advertir Messieurs les officiers de Monsieur de Blangy, pour aussi en advertir » de main en main ceux de Messieurs du chappitre d'Amiens, de Monsieur de Ri- » very et de Monsieur l'évêque d'Amiens d'eux se trouver à ladite chasse. Et en » cest endroit je prieray nostre Créateur vous donner sa saincte grace, après mestre » de bien bon cœur recommandé aux vostres.

» A Corbye, ce vingt-sixième jour du mois de juillet 1633. Votre entièrement » bon amy, A. C. Maroeuil. » (*Archives de la Préfecture de la Somme.*)

» gneurs ont chacun leur recognoissance en particu
» lier, comme l'evesque d'Amiens une croche qu'il ap-
» pose du costé droit du bec de l'oyseau ; le chapitre
» une croix tout le long et de travers ; l'abbé de Cor-
» bie l'impression d'une clef ; le vidame un escusson
» qu'il applique de l'un et de l'autre costé du bec ;
» le seigneur de Rivery une barre à travers seulement ;
» et celui de Blangi un escusson qu'il appose du costé
» gauche sans plus. S'il escheoit que le masle des
» vieils cygnes soit marqué d'une sorte et la femelle
» d'une autre, les deux seigneurs, à qui le fait tou-
» che, partissent à moitié ; et si le nombre est im-
» pair, ils tirent au lot pour celuy qui reste de sur-
» plus. Cela fait on rejette les cygnes dans la rivière
» après avoir aux petits couppé le bout d'une aisle à
» l'endroit de la dernière jointure que l'on cautérise
» avec instrumens propres, et ce, afin de les priver
» du vol, crainte de les perdre ; mais cela prend fin
» par le moyen des guerres, des gardes du sel, et
» des soldats de la citadelle qui ont tout tué [1]. »

[1] PRINCIPAUX ABBÉS DE CORBIE.

An 779, *Adhélard*. Petit-fils de Karle-Martel. — *Paschase Ratbert*. — 1391. *Raoul de Roye*. Fils de Mathieu de Roye, grand-maître des arbalétriers. — 1556. *Louis Ier* cardinal de *Bourbon*. — 1594. Le cardinal *Charles II de Bourbon*. — 1604. Le cardinal *Mazarin*. — 1669. *Philippe de Savoie*, fils du prince de Carignan. — 1693. Le cardinal *de Forbin-Janson*, grand-aumônier de France. — 1713. Le cardinal *Melchior de Polignac*. — 1755. Le cardinal *de Luynes*, archevêque de Sens.

Le *Laus Perennis* ou service perpétuel au sanctuaire qui avait lieu dans l'abbaye

C'est dans le commencement du septième siècle qu'il faut placer l'origine du monastère de Saint-Josse [1], en Ponthieu. St-Josse, prince breton, fit bâtir un ermitage dans ce lieu, entre la Canche et l'Authie. Transformé en hospice, où les pélerins étaient recueillis, ce pieux asile fut placé sous l'autorité d'un abbé vers l'année 830. Des religieux l'habitaient encore à la fin du siècle dernier; ils délaissèrent alors le cloître de Saint-Josse pour aller vivre en communauté avec les moines de Saint-Sauve de Montreuil.

L'origine des monastères de Forestmontier [2] et de

de Saint-Riquier était aussi en usage dans celui de Corbie. La musique y fut introduite dès le Xe siècle. (*Act. SS. Ord. Bened.* apud Mabillon.)

Revenus de l'abbé de Corbie en 1772... 65,000 livres. Taxe de l'abbaye en cour de Rome... 6,000 florins.

[1] (*Sanctus Jodocus super Mare* vel *Judoci Cella.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît. La terre de Saint-Josse-sur-Mer eut titre de comté. Des droits de justice *à sang et à ban* sur les larrons et le privilége de la pêche, dans les rivages de l'Océan qui avoisinaient l'abbaye ou dans les eaux de la Canche, existaient à son profit dès le commencement du treizième siècle. L'acte qui en dépose nous apprend que cette pêche fournissait des *saumons*, des *marsouins*, des *esturgeons* et des *baleines*. « Sciendum autem est et conceditur quod ecclesia sancti Jodoci per totum » feodum habet suum comitatum, latronem et sanguinem, et bannum, et omnes » dunæ in feodo sancti Jodoci prædictæ sunt ecclesiæ, et littus maris, ita quod si » quis piscator ceperit infra terminos maris circumadjacentis *sturionem* et *sal-* » *monem* et *porcum marinum* et *helpinum* (*) in jus ecclesiæ cedit integre et nota- » biliter. » (*De libertatibus et dominiis comitatus S. Jodoci supra Mare.* 1203.)

Revenus de l'abbé de Saint-Josse en 1772... 2,500 livres. Taxe de l'abbaye en cour de Rome... 200 florins.

[2] (*Sancta Maria Foresti Monasterii.*) Fondée vers 645 par St-Riquier dans la forêt de Crécy. Le *Gallia Christiana* affirme que son premier abbé ne fut institué

(*) « Piscis majoris species, vel *craspicis*, sicut *balæna* » (Glossaire de du Cange.)

Sainte-Austreberte [1] remonte aussi au septième siècle. Celle de l'abbaye de Saint-Sauve [2] est du neuvième; Berteaucourt [3] de la fin du onzième. Dix-huit abbayes furent fondées pendant le douzième siècle dans le seul diocèse d'Amiens. Cette époque était celle des croisades; princes et chevaliers quittaient leurs riches ma-

qu'en 1010. L'abbaye était de l'ordre de St-Benoît et tombait en ruines en 1646. Cependant les revenus de l'abbé s'élevaient encore à 6,000 livres en 1772. Forest-Montier payait 300 florins de taxe à la cour de Rome.

[1] (*Sancta Austreberta apud Monstrolium ad Mare.*) Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît fondée vers 650; transférée à Montreuil au onzième siècle. — Revenus de l'abbesse en 1772... 12,000 livres.

[2] (*Sanctus Salvius de Monsterolio* vel *Monasterio super Mare.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, située dans la ville de Montreuil. St-Sauve, évêque d'Amiens, établit dans ce lieu quelques cellules vers 680 et y mourut. Le monastère fut fondé au neuvième siècle (en 831, dit *Mabillon*). Revenus de l'abbé en 1772... 2,500 livres. Taxe en cour de Rome... 250 florins. L'hôtel-de-ville de Montreuil est construit sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Sauve.

[3] (*Bertolcurtium*). Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît fondée par St-Gaulthier, abbé de Pontoise, en 1092 dit *Mabillon*, en 1095 d'après le *Gallia Christiana.* Les documents des archives de la préfecture de la Somme confirment l'assertion de Mabillon. « L'église de Berteaucourt — dit M. Dusevel — est un des plus » curieux édifices romans que possède la Picardie... La voussure du portail est » couverte d'ornements et de figures bizarres. Un cordeau dentelé règne au-dessus; » et plus haut sont deux espèces de rosaces, entre lesquelles on distingue sur des » pilastres plusieurs statues d'un travail sec, aride, mais précieuses pour l'étude de » l'art au onzième siècle. Le Christ en croix termine la décoration de la façade. » L'abside est très-curieuse; elle a une corniche formée de forts corbeaux, ce qui » est assez rare dans ces sortes de monuments. Les piliers qui soutiennent les voûtes à l'intérieur sont ronds ou cantonnés de fuseaux et surmontés de chapiteaux, » sur lesquels sont sculptés des fleurs, des animaux et des personnages fantastiques. » (*Lettres sur le Département de la Somme*, par M. H. Dusevel.)

Revenus de l'abbesse de Berteaucourt en 1772... 5,000 livres.

noirs pour des guerres lointaines; mais avant l'adieu au donjon paternel, ils donnaient leurs biens aux monastères. La mère inquiète, l'épouse désolée venaient, bientôt après, offrir à leur tour de pieuses donations au Ciel et lui demander, en échange, de préserver du fer des infidèles et de la peste d'Orient les jours du croisé dont elles pleuraient l'absence... Une sainte ferveur régnait alors dans les plus nobles demeures. Les puissants seigneurs de Boves; ceux de Saint-Valery et de la maison de Poix; d'autres seigneurs encore fondèrent des abbayes pendant le douzième siècle dans le Ponthieu, dans le Santerre, dans l'Amiénois. SAINT-FUSCIEN [1], SAINT-VAST DE MOREUIL [2], SAINT-JEAN-LEZ-AMIENS [3],

[1] (*Sanctus Fuscianus in Nemore* vel *ad Nemora.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée près d'Amiens en 1105 par Enguerrand de Boves (*Charte de l'évêque Geoffroy*, *Gallia Christiana.*) Des religieux vivaient à Saint-Fuscien longtemps avant l'établissement de cette abbaye (Mabillon); aussi plusieurs historiens ont-ils fait remonter sa fondation au sixième siècle et l'attribuent-ils à Frédégonde ou à Khildebert Ier (le père DAIRE, Doyenné de Moreuil. *Manuscrits de la bibliothèque comm. d'Amiens.*) Les moines de Saint-Fuscien élurent d'abord leur abbé qu'ils présentaient ensuite à la confirmation de l'évêque. Il fut plus tard à la nomination royale. Le revenu abbatial en 1772 était de 4,000 livres. Taxe de l'abbaye en cour de Rome... 200 florins.

[2] (*Sanctus Vedastus de Morolio.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît située à Moreuil en Santerre, fondée en 1109 par Bernard, seigneur de Moreuil. Le père DAIRE affirme, dans son *Histoire des Doyennés*, que Saint-Vast de Moreuil n'était d'abord qu'un prieuré et ne fut érigé en abbaye qu'en 1150. Ce monastère devint le lieu de sépulture des seigneurs de la maison de Créquy. Le roi nommait l'abbé de Moreuil. Ses revenus s'élevaient à 5,000 livres en 1772. Taxe de l'abbaye en cour de Rome... 200 florins.

[3] (*Sanctus Johannes Ambiannesis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, fondée à Amiens en 1124 par Gérard, vidame d'Amiens, et Gui, seigneur de Flixe-

SELINCOURT [1], SÉRY - AUX - PRÉS [2], LOCDIEU [3], ESPAGNE [4], SAINT-MICHEL DE DOULLENS [5], SAINTE - MARIE - DE - VISI -

court. « Philippe-Auguste la prit sous sa protection et lui donna pour armes, en » 1185, des fleurs-de-lys d'or sans nombre avec cette devise : *Lilium Decus* ou » *Pignus meum*. Elle fut détruite par l'ennemi en 1358. Le roi Jean la fit ensuite » rebâtir ; mais on en démolit une partie considérable en 1470, de crainte que les » Bourguignons ne s'en emparassent... En 1524, Nicolas Lagrené, l'un des abbés » du monastère, fit rebâtir l'église et la plupart des lieux réguliers... Enfin, en » l'année 1597, les Espagnols, maîtres d'Amiens, détruisirent ce couvent... »

(*Histoire d'Amiens*, par M. H. DUSEVEL.)

Les religieux de Saint-Jean s'établirent alors dans l'hôtel et dans les dépendances du fief de Marconnelle. Le collége royal occupe aujourd'hui les bâtiments du monastère.

[1] (*Sanctus Petrus de Selincuriâ* aut *Selincurtis*.) Fondée en 1131 par Gautier Tirel, seigneur de Poix. On gardait précieusement dans cette abbaye une sainte larme du Sauveur que Bernard de Moreuil apporta de la Terre-Sainte en 1206 et que les pélerins venaient adorer à Moreuil des contrées les plus lointaines. Il ne reste rien des bâtiments de l'abbaye dont les moines appartenaient à l'ordre de Prémontré. L'église de Selincourt passait pour la plus belle du diocèse après la cathédrale d'Amiens. — Revenus de l'abbé en 1772... 5,500 livres. Taxe en cour de Rome... 200 florins.

[2] (*Siriacum in Pratis*.) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré. Fondée en 1185, entre Aumale et Eu, par Guillaume de Cayeux, seigneur de Boullencourt. (Fundatio monasterii Beatæ Mariæ de Seri. *Gallia Christ.* X. *Instrum.* 321.) Avant cette date, Séry-aux-Prés n'était qu'un prieuré. — Revenus de l'abbé en 1772 .. 5,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

[3] (*Locus Dei*.) Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux fondée en 1191, près de Gamaches, par Bernard et Thomas, seigneurs de Dreux et de Saint-Valery (Fundatio Loci Dei. *Gallia Christ.* X. *Instrum.* 329.) Détruite par les Bourguignons en 1472 et rebâtie dans le seizième siècle. Les Calvinistes la ruinèrent de nouveau vers l'an 1638. L'église et les principaux bâtiments avaient été reconstruits à la fin du dix-septième siècle, mais n'existent plus aujourd'hui. — Revenus de l'abbé en 1772... 4,600 livres. Taxe en cour de Rome... 240 florins.

[4] (*Hispania*.) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux fondée en 1178 par Enguerrand de Fontaines, sénéchal de Ponthieu. Transférée à Abbeville au dix-septième siècle et réunie en 1747 à l'abbaye de Willencourt.

[5] (*Dorlanum*, *Dulendium*, vel *Sanctus Michael de Dorlano*.) Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît fondée au douzième siècle (*Gallia Christiana* et Archives

GNOL [1] et VALOIRES [2], appartiennent à cette époque de pratiques religieuses et de vives croyances.

de la Préfect. de la Somme.) Le père Daire a prétendu qu'elle existait déjà au huitième siècle, mais sans citer aucun document à l'appui de cette assertion. — Le revenu de l'abbé de Doullens était de 3,000 livres en 1772.

[1] (Visigneul ou Visigneux, *Sancta Maria de Visignelio* seu *Visignolium.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin. Pelletier et quelques auteurs l'ont à tort classée dans l'ordre de St-Benoît. Valeran et Hugues de Breteuil fondèrent ce monastère en 1148; on l'érigea en abbaye dans l'année 1178. Un incendie détruisit ses bâtiments et ses archives il y a plusieurs siècles.

[2] (*Balancia* seu *Walolia* aut *Valoria.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux fondée à Balances en 1137 par Gui, comte de Ponthieu. Transférée ensuite à Valoires. — Revenus de l'abbé en 1772... 14,000 livres. Taxe en cour de Rome... 33 florins.

Charles, roi de Bohême et allié de Philippe de Valois, perdit la vie à la bataille de Crécy. Plusieurs historiens ayant avancé que ce prince fut inhumé dans l'abbaye de Valoires, nous avons cherché à nous rendre bien compte de la valeur de cette assertion. Voici le résultat de nos investigations. — Froissart nous apprend que le corps du roi de Bohême fut porté dans l'abbaye de *Mentenay;* il y avait alors sur la rive droite de la Canche, en face de l'abbaye de Valoires, un château de *Maintenay* célèbre dans la contrée pendant le moyen-âge et dont la tour existe encore. Les gens de guerre durent fort naturellement appliquer le nom de ce château-fort au monastère qui l'avoisinait, et qui sans doute était sous sa sauve-garde. Ceci nous conduit donc à penser que le monastère de *Mentenay* n'était autre que l'abbaye de Valoires. Voici le texte de Froissart: « *Le lundi au matin vinrent hiraut de part » le roi de Franche prendre trieuwes trois jours seullement de ceux qui renve- » roient apries leurs mestres et leurs amis pour ensepvelir; et li roys engles leur » accorda. Et fist li dis roys porter le corps dou roy de Behaingne son cousin » yermain en une abbeie qui sied assez pries de la et le appelle ou Mentenay et » ossi y fist il porter les corps des autres princhés...* »

Nous avons puisé ce texte dans un précieux manuscrit des *Chroniques de Froissart* que possède la bibliothèque communale d'Amiens. Il est écrit sur deux colonnes, dans le format in-folio, en lettres cursives gothiques du quinzième siècle, avec majuscules peintes en or et en couleur. On y trouve plusieurs faits, d'une véritable importance pour l'histoire, qui n'avaient point été consignés dans les manuscrits sur lesquels Froissart fut imprimé. M. le docteur Rigollot a mis récemment en lumière tout ce que le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens renfermait de précieux. Il

L'abbaye du Gard [1] est célèbre. Elle dut sa fondation à Girard, vidame d'Amiens. Le cardinal Mazarin et l'académicien Voisenon furent abbés du Gard. Les archives de ce monastère nous fournissent de curieux détails sur ses charges, ses revenus et sur la vie intérieure des religieux. En 1207 Enguerrand de Boves, vidame d'Amiens, donna à l'abbaye, pour le salut de son âme, huit livres parisis destinées *à l'achat du beurre et de l'huile nécessaires aux potages de la communauté*. Le Gard recevait treize livres parisis de Girard, seigneur de Picquigny, *pour l'achat du poisson et du vin* distribués le samedi aux moines. L'abbé envoyait chaque année cinq cents anguilles de redevance à l'abbaye de Berteaucourt; les cartulaires du Gard nous apprennent que ce monastère devait huit mille harengs, par année, à l'abbaye chef-d'ordre de Citeaux. Ses possessions étaient considérables. La déclaration de son temporel, à la date de 1547, témoigne que les religieux récoltaient alors une très-grande quantité de vins; dès l'année 1356 des différends existaient entre l'abbaye du Gard et les magistrats d'Abbeville, les ha-

faut lire dans le troisième volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, dont M. Rigollot est membre-résidant, le travail qu'il a publié. On y trouvera la comparaison approfondie des textes de Froissart à laquelle une rare érudition a présidé.

[1] (*Gardum* seu *de Garda* aut *de Gardo.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, fondée près de Picquigny en 1139. Les revenus de l'abbé, en 1772, s'élevaient à... 12,000 livres. Taxe de l'abbaye en cour de Rome... 24 florins.

bitants ayant à se plaindre de la concurrence des vins de l'abbaye [1].

Plusieurs monastères du diocèse d'Amiens durent leur établissement à ses évêques. Tels furent ceux de SAINT-ACHEUL [2], SAINT-MARTIN-AUX-JUMEAUX [3], et SAINT-ANDRÉ-AU-BOIS [4].

---

[1] (*Procès entre l'abbé du Gard et les maïeur et eschevins d'Abbeville qui demandoient un impôt sur les vins de l'abbaie qui se vendoient en la maison du Petit-Gard en gros et en détail.* 1356. Cartulaires de l'abbaye. Arch. de la Préfecture de la Somme.)

[2] (*Sanctus Acheolus* seu *Atheolus.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin, fondée près d'Amiens en 1145 par l'évêque Thierry. — Revenus de l'abbé en 1772... 5,000 livres. Taxe en cour de Rome... 180 florins.

[3] (*Sanctus Martinus de Gemellis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin fondée à Amiens en 1145 par l'évêque Thierry. Un prieuré y existait avant cette date. La tradition rapporte que le monastère de St-Martin-aux-Jumeaux fut construit au lieu où St-Martin de Tours n'étant encore que catéchumène avait donné son manteau à un pauvre qui implorait sa charité. Une chapelle aurait existé depuis lors sur l'emplacement de l'abbaye. « In porta Ambianensis in qua Sanctus Martinus » pauperem algentem adhuc cathecumenus chlamyde decisa contexit, oratorium » a fidelibus est ædificatum, in quo puellæ religiosæ deserviebant tempore Gregorii » Turonensis. » (*Gallia Christiana.* — GRÉGOIRE DE TOURS.)

Le chapitre de la cathédrale exerçait sa juridiction sur l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux et y percevait des redevances. (*Arch. de la Préfect. de la Somme.*) « Les religieux étoient autrefois tenus de livrer à chacun chanoine de l'église d'A- » miens, entre la Toussaint et St-André, deux paires de chaussons de drap blanc...» (*Manuscrits de la biblioth. comm. d'Amiens.*) — Une bulle papale réunit cette abbaye à l'évêché d'Amiens, en 1565.

[4] (*S. Andreas in Nemore.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, fondée en 1154 par Guillaume de Saint-Omer, châtelain de Beaurain; simple dépendance alors du monastère de Dommartin; érigée en abbaye par Thierry, évêque d'Amiens, en 1163. (*Gallia Christiana*). Les possessions de Saint-André-au-Bois étaient considérables et tenues en fief par un grand nombre de seigneurs. Celui de Gony donnait à l'abbé, à titre de redevance, un éperon de fer blanc, un gant blanc de peau de mouton ou douze deniers. L'abbaye devait, de son côté, hommage au châtelain

L'abbaye de Willencourt [1] fut fondée par un abbé de Saint-Riquier. Celle de Dommartin [2] par Milon, disciple de St-Norbert et, plus tard, évêque de Thérouanne.

Les monastères de Clairfay [3] et de Cercamp [4] s'élevèrent en expiation des crimes de Hugues de Camp d'Avesne, comte de Saint-Pol. « Revenu de la Terre-» Sainte en 1113, cette lointaine expédition n'avait » fait qu'accroître ses instincts aventureux, sans dimi-» nuer la violence de son caractère. Aussi, dès la même

de Beaurain pour la ferme de Bignaupré et lui offrait chaque année, à la Noël, un chapon blanc portant une sonnette d'argent. — Revenus de l'abbé en 1772... 6,000 livres. Il siégeait aux états d'Artois.

[1] Autrefois Boulencourt. (*Willencurtis*, *Wallencuria* seu *Bella Curia* vel *Bella Curtis*.) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux fondée près de l'Authie, à la fin du douzième siècle. Transférée à Willencourt près d'Auxi-le-Château en 1220 et dans la ville d'Abbeville vers 1662. — Les revenus de l'abbesse étaient de 8,000 livres en 1772.

[2] Dompmartin ou Saint-Josse-au-Bois. (*Sanctus Judocus in Nemore Dompmartini*, seu *de Domomartini super Littus* vel *Sanctus Jodocus Dompmartini*.) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, fondée en 1120. — Le revenu de l'abbé en 1772 s'élevait à 15,000 livres. La taxe en cour de Rome était de 1,000 florins.

[3] (*Clarum Fagetum* seu *Flagetum*.) Abbaye d'hommes de l'ordre des Augustins fondée près de Montreuil en 1140. Ruinée par les Espagnols en 1637. Ce monastère était soumis à la juridiction épiscopale. Il n'y restait que deux religieux en 1698.

[4] (*Caricampense Monasterium* seu *Carus Campus*.) Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, située sur la rivière de Canche, fondée en 1137. Les religieux ne s'y établirent qu'en 1141. — Les revenus de l'abbé de Cercamp étaient de 30,000 livres en 1772. Il siégeait aux états d'Artois. L'abbaye ne payait que 24 florins de taxe à la cour de Rome.

» année, pour satisfaire une vieille haine, il avait à » la tête de ses vassaux marché contre Saint-Riquier » et porté le fer et la flamme au sein de cette mal- » heureuse cité. Puis en 1136, Robert de Ponthieu, » surpris par lui, était tombé sous ses coups. Il devait » enfin clore par un sacrilège la liste de ses forfaits. » Le curé de Beauval ayant refusé d'accéder à ses » folles demandes, le comte furieux court à l'église et, » sans être retenu par la sainteté du lieu et du mi- » nistère du prêtre, il se précipite sur lui et le perce » à l'autel [1]. » Excommunié par le Saint-Siége, en proie à de cruels remords, Hugues fit construire Clairfay et Cercamp et combla de ses largesses l'abbaye d'Ourscamp, au diocèse de Noyon. L'église de Cercamp devint le lieu de sépulture des comtes de Saint-Pol; les beaux noms de Châtillon et de Luxembourg étaient gravés sur les tombeaux de cette noble famille. On voit encore à Cercamp les magnifiques jardins de l'abbaye, les cellules des religieux, les ruines de leur église et quelques restes d'anciennes constructions. Le cardinal Dubois était abbé de Cercamp.

Une seule abbaye, celle du Paraclet des Champs, fut fondée après le douzième siècle dans le diocèse d'Amiens. Enguerrand de Boves la fit construire en 1218. Ce monastère, occupé par des religieuses de l'or-

[1] Nous avons extrait ce passage du *Mémorial Historique et Archéologique du Pas-de-Calais*, récemment publié par M. Harbaville, conseiller de préfecture à Arras. Nous n'hésitons pas à placer cet ouvrage au nombre des meilleures productions qui aient paru dans les départements.

dre de Citeaux, était situé en Amiénois, dans le voisinage de celui de Saint-Fuscien, et fut transféré à Amiens pendant le dix-septième siècle. Les revenus de l'abbesse s'élevaient alors à dix mille livres.

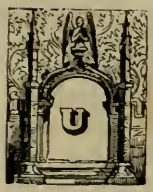

Une petite église, édifiée en 666 par St-Aubert évêque d'Arras, fut l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Vaast [1]. En 673, Théoderick III concéda à ses religieux le château de *Nobiliacus* et de nombreux priviléges; et cette époque est celle de la véritable cons-

[1] (*Ecclesiæ Sancti Vedasti de Nobiliaco Monasterio* seu *Monasterium Nobiliacenso* vel *Sanctus Vedastus Atrebatensis.*)

titution du monastère. Affranchie de la juridiction épiscopale, enrichie par des dotations multipliées, l'abbaye de Saint-Vaast atteignit au plus haut degré de splendeur. Un château d'or au fond de gueules et la légende *Castrum Nobiliarum* formaient ses armoiries.

Le diplôme de Théoderik fut la principale source de tant de prospérités [1]. Une notable partie d'Arras avait été bâtie sur les dépendances du château de Nobiliacus; et en concédant le sol, l'abbaye ne s'était point dessaisie du droit seigneurial qui s'y trouvait attaché. De là résultèrent à son profit diverses redevances sur les foires, sur les vins, sur la fabrication de la bière. Les poids publics et le mesurage du sel étaient soumis au contrôle de l'abbaye. On n'aurait pu sans son agrément

[1] Un diplôme de Karle-le-Chauve, à la date de 867, dut aussi contribuer à ce résultat. Karle-le-Chauve concéda à Saint-Vaast un grand nombre de terres ou villages dont les revenus devaient être appliqués aux besoins de l'abbaye. Le diplôme régla rigoureusement tout ce qui concernait le luminaire, les registres de la communauté, la nourriture et la boisson des religieux. On y traite du bois nécessaire au chauffage, de la volaille, des œufs, des vêtements de lin ou de laine, des chaussures et de l'infirmerie. « Has villas cum mancipiis et omnibus ad se pertinentibus » in usus luminariorum, matriculariorum, et ceteris quæ ecclesiis in præfato mo- » nasterio positi, necessaria fuerint deputavimus... I mansum in *Lambeas* et alte- » rum in *Hadis*, ubi homo nomine Odo commanet, et I tabernam in vico monaste- » rii cum universis appendiciis et familiis et ecclesiis, et omnibus ad se pertinenti- » bus rebus, eo modo ut silvæ et lignarii, et volatilia, cum ovisqua ex eisdem villis » exeunt, fratrum usibus deserviant et ad præpositum pertineant. Reliqua vero » omnia in usus vestimentorum et calceamentorum et reliquarum necessitatum de- » putentur. Linum vero omne ex omnibus villis fratrum usibus deservientibus, cum » lana usque ad summa CCCC. librarum ad cameram venient...

» Ad domum vero infirmorum, omne thelonum, ex mercato destinavimus, quod » æqualiter usibus fratrum infirmorum deserviat, erit in ordinatione et providentia » solliciti fratris, qui custos infirmorum est. » (*Amplissima collectio*, Martene.)

construire aucune église ou oratoire; et, comme l'ont fait remarquer les auteurs du *Voyage Littéraire*, l'inscription de la pyramide, érigée sur le petit marché d'Arras, donnait une preuve éclatante de la suprématie féodale que l'abbaye exerçait [1].

Le châtelain d'Arras et l'échevinage se trouvèrent eux-mêmes placés au nombre de ses feudataires. Chaque année, les douze échevins se rendaient dans l'église de la Madeleine pour y jurer, en présence du grand-prévôt de Saint-Vaast, des barons et des hommes de fief, de garder les droits du roi et de l'abbaye. L'usage voulait qu'ils donnassent en hommage une pièce d'argent.

Les revenus de ce monastère s'élevèrent à plus de cent trente mille livres. L'abbé avait entrée aux états d'Artois où il prenait place après les évêques d'Arras et de Saint-Omer. Une bulle papale lui conféra le droit de porter la mître, la crosse et d'autres ornements pontificaux. L'église de l'abbaye, détruite vers le milieu du dix-huitième siècle, était très-remarquable. On admirait surtout son jubé, les stalles des religieux et le pupitre du chœur. Les chapelles, la tour, le carillon et le principal portail de l'édifice fixaient aussi l'attention des artistes. La cathédrale actuelle s'éleva sur l'emplacement de cette magnifique église [2].

[1] « Anno Dom. incarn. M.CC. pyramis erecta est in fundo S. Vedasti, per consensum abbatis et capituli, sine quorum assensu nec altare hic potest erigi, nec » divina celebrari, nec aliud fieri. »

[2] « La bibliothèque que nous ont laissée les moines de Saint-Vaast continue d'oc- » cuper dans les dépendances de l'abbaye l'un des plus beaux vaisseaux qui se

L'abbaye de Saint-Vaast reconnaissait la règle de St-Benoît; les taxes qu'elle payait en cour de Rome étaient de 4,000 florins; en 1772, le revenu abbatial allait à quarante mille livres. Nous remarquons, parmi les plus illustres abbés de Saint-Vaast, Robert Briçonnet, chancelier de France, favori de Charles VIII et protecteur des lettres; le cardinal Mazarin; Emmanuel de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon; et le cardinal Gaston de Rohan [1].

» voient en France; belle aussi de ses 40000 volumes, dont 1100 manuscrits qui » comprennent 105983 feuillets de vélin, sans compter ceux en papier, elle offre » à la curiosité de l'étranger des livres d'heures, des bibles avec lettres, encadre- » ments et vignettes, peintes par des religieux de l'abbaye depuis le huitième jus- » qu'au quinzième siècle; elle montre au savant, à l'historien, des chroniques, des » cartulaires, des volumes précieux d'écrivains du pays, de Martin Lefranc, du » père Ignace, etc., et une foule d'autres ouvrages en tous genres auxquels sont » venus se joindre les travaux des contemporains.— Les archives départementales » sont aussi conservées dans les longues galeries voûtées que le feu ne saurait » jamais atteindre. Là se trouvent des matériaux précieux pour l'historien et l'anti- » quaire; là sont placées avec ordre et chronologiquement, par les soins d'un ar- » chiviste distingué, des chartes réunies depuis huit siècles, des titres, des manus- » crits importants...» (M. A. Terninck. *Puits Artésien.*)

[1] OFFICIERS DE L'ABBAYE DE SAINT-VAAST.

Le grand-prévôt était le premier officier de l'abbaye pour le temporel. Chef de la justice, il présidait la cour abbatiale dans les causes civiles. Les titres de Saint-Vaast étaient placés sous sa garde. — *Le grand-bailli* présidait la cour abbatiale dans les causes criminelles. Il était assisté des barons et des hommes de fief. — *Le receveur-général* tenait *le buffet* ou caisse, percevait les fermages et tous autres revenus. — Le soin de la cire et des ornements de l'église était confié au *trésorier*. — *Le rentier* jugeait les différends relatifs aux droits perçus sur les marchés et foires et recevait les rentes qui s'y rapportaient. — *Le réfectorier* inspectait la boulangerie. — *Le vinier* prenait soin de la bière et de la cave au vin. — *Le grenetier* recevait les grains et étendait sa surveillance sur le charbon et le bois.—*Le célerier* surveillait le réfectoire et la cuisine conventuelle.

L'abbaye avait aussi son aumônier, son secrétaire, son bibliothécaire, son infirmier, des receveurs forains et des *sénéchaux* ou gardes d'église.

Le monastère de Baralle (*Barala*), dont on ne voyait plus que les ruines au onzième siècle, avait été fondé au sixième par Khlowigh, chef des Franks. Les Normands brûlèrent ce pieux asile en 881 et égorgèrent les religieux. L'antique splendeur de Baralle est consacrée par Balderic; il parle de la beauté de l'édifice et de la richesse de son architecture [1].

La cellule où St-Éloi se retirait avec quelques ermites, où il aimait à oublier les intrigues de la cour de Dagobert, fut l'origine de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi [2]. Détruit par les Normands au neuvième siècle, l'oratoire du saint évêque de Noyon fut rétabli en 921; des chanoines réguliers, de l'ordre de St-Augustin, s'y fixèrent au onzième siècle. L'abbaye eut souvent à souffrir des guerres qui affligèrent l'Artois; des postes français, bourguignons ou espagnols l'occupèrent tour-à-tour, rançonnant les religieux, commettant des exactions sur les terres du monastère. Cependant le Mont-Saint-Éloi était fortifié; en 1113, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne et comte d'Artois, avait permis à l'abbaye d'entourer son enclos de remparts et de tours « à la » charge toutefois que la forteresse seroit tenue des » contes d'Arthois, en foy et hommage, et que ladite

[1] « Hoc autem locupletissimum et venerabile, columnæ marmoreæ et antiqua « pulcra ædificia, quæ adhuc supersunt fuisse testantur...»
(*De Villa Barala*. Chronique de Balderic.)

[2] (*Sanctus Eligius Montis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin. Revenus de l'abbé en 1772... 25,000 livres. Il avait entrée aux états d'Artois.

» forteresse devroit *une lance blanche ferrée*, pour cha-
» cun nouvel abbé. » Le pape Adrien IV; Jean, évêque de Thérouanne; Ursion de Verdun; Gérard de Tournay et Pierre de Colmieu, cardinal de Rouen, furent au nombre des religieux du Mont-Saint-Éloi.

La fondation des monastères de MAREUIL [1], de HASNON [2] et de MARCHIENNES [3] remonte au septième siècle. Celui de CHATEAU-L'ABBAYE [4] existait déjà dans les premieres années du neuvième siècle; des religieux prémontrés y vécurent en communauté.

Les abbayes de chanoinesses étaient nombreuses en Artois et en Flandre. Les filles des maisons les plus illustres vivaient là loin du monde sans en être cepen-

[1] Mareüil ou Mareul-lez-Arras (*Sanctus Amandus Mareoli* seu *Maraculum* vel *Mareolum.*) Abbaye d'hommes de l'ordre des Augustins fondée près de la Scarpe par Ste-Bertille, qui vivait au septième siècle. Mareuil ne se composait alors que de quelques cellules qui furent brûlées par les Normands. Vers 935, Fulbert, évêque d'Arras, y établit une communauté de clercs. L'abbé de Mareuil avait entrée aux états d'Artois. Ses revenus en 1772 s'élevaient à 7,000 livres.

[2] (*Sanctus Petrus Harmensis* seu *Hasnensis* vel *Sanctus Petrus de Hannonio, Hasnonium, Hasnoyum.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, située sur la Scarpe et fondée en 670 par Jean et Eulalie, personnages d'une grande naissance. Ce monastère renferma d'abord des moines et des religieuses vivant dans un cloître séparé. Ruiné par les Normands, il fut reconstruit au onzième siècle. Revenus de l'abbé en 1772... 50,000 livres. Taxe en cour de Rome... 2,000 florins.

[3] Sainte-Rictrude de Marchiennes (*Martiana* seu *Sancta Rictrudo de Marchenis* vel *Marchianis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, sur la rive gauche de la Scarpe, fondée en 610 par St-Amand, évêque de Maestricht (*Moréri*); en 643 — dit le *Gallia Christiana* — par Adalbald, frère d'Erchenvald, maire du palais de Neustrie.

[4] (*Castellum Dei* vel *Castellum Abbatiale* seu *Castellum Mauritaniæ.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré.

dant séparées par les vœux solennels du cloître. Denain [1], Estrun [2], Avesnes-lez-Bapaume [3], au diocèse d'Arras, étaient habités par des chanoinesses ; celles de Denain et d'Estrun faisaient preuve, pour être admises, de huit quartiers de noblesse. Les premières portaient l'habit blanc et le manteau doublé d'hermine ; l'abbesse devait s'être engagée à la vie religieuse et prenait le titre de *comtesse d'Ostrevant*. Les chanoinesses d'Estrun avaient la robe et le surplis noirs en coton ou en lin ; leur long manteau, bordé de peaux de lapins blancs, ne figurait que dans les grandes solennités. L'observance de la règle eut beaucoup à souffrir du privilége qu'avaient les chanoinesses de vivre dans les abbayes, sans se lier par des vœux solennels ; et les plaisirs du monde ne furent pas toujours proscrits de leur cloître, où la prière aurait dû seule régner. Un arrêt du Conseil de Charles-Quint régla, en 1546, que

[1] (*Denonium*, *Denaium*, *Denainum*, *Domniacum*, *Dyniacum*.) Abbaye de chanoinesses de l'ordre de St-Benoît, fondée près de Bouchain, en 764, par Adelbert, comte d'Ostrevant, et par la comtesse Reine, sa femme. Les revenus de l'abbesse en 1772 étaient de 20,000 livres.

[2] (*Strum*, *Estrum*, *Estreungt*, *Strumensis* vel *Strumense Monasterium*.) Abbaye de l'ordre de St-Benoît fondée près d'Arras pendant le règne de Karle-le-Grand, ruinée par les Normands et rétablie en 1085 par Gérard II, évêque d'Arras et de Cambrai. Les revenus de l'abbaye s'élevaient, en 1772, à 22,000 livres.

[3] (*Avena Dominarum* sen *Avenensis Parthenon*.) Abbaye de l'ordre de St-Benoît, fondée près de Bapaume en 1128 par Clémence, femme de Robert de Jérusalem, comte de Flandre. Ce monastère ayant été ruiné par les guerres, les religieuses allèrent s'établir pendant le seizième siècle dans le château de Bellemotte, dépendant de Blangy-lez-Arras. Revenus de l'abbesse en 1772... 10,000 livres.

nul banquet de laïcs du dehors ne pourroit être tenu dans le monastère de Denain tant que trois religieuses au moins ne fussent présentes.

Les abbayes régulières virent aussi le relâchement s'introduire fréquemment dans la discipline de leur ordre. Souvent l'abbé lui-même donnait un dangereux exemple à la communauté; il vivait dans le luxe et loin des pratiques religieuses. Arrêtons nos regards sur la célèbre abbaye de Vicogne [1], l'un des plus riches monastères du diocèse d'Arras. La beauté du logement abbatial égalait celle des résidences royales; de nombreux chevaux, une table splendide, de somptueux équipages, des jardins enchanteurs étaient le dévolu des abbés de Vicogne.

De telles habitudes ne pouvaient guère à coup sûr inspirer aux religieux ces sentiments d'humilité qui avaient fait autrefois fleurir les institutions monastiques. Aussi ne voyait-on plus, dans la plupart des abbayes, la sainte ferveur des anciens jours! Parmi les pieux usages qui avaient cependant survécu, dans l'abbaye de Vicogne, au relâchement de la discipline, on retrouve avec plaisir ces habitudes fraternelles dont la pratique était si recommandée par la règle des monastères. « Nous dînions au réfectoire avec les religieux de Vi-
» coigne — disent les auteurs du *Voyage Littéraire* —

[1] Vicoigne, Vigogne (*Casa Dei* vel *Viconia* seu *Visconia*, *Victoniensis* aut *Victonensis.*) Abbaye de prémontrés, entre la Scarpe e l'Escaut, fondée en 1125 par Gui, disciple de St-Norbert. Revenus de l'abbé en 1772... 30,000 livres. Taxe en cour de Rome... 300 florins.

» lorsqu'un domestique portant six pains dans une cor-
» beille, avec la portion d'un religieux, s'approcha d'un
» sous-prieur qui présidoit à la communauté et lui dit:
» *Benedicite.* Le sous-prieur répondit : *Requiescant in*
» *pace.* On nous dit ensuite que c'étoit une aumône
» qu'on fesoit aux pauvres, pour le repos de l'âme
» d'un religieux d'Hasnon décédé depuis peu; et que
» lorsqu'il mouroit un religieux à Vicoigne, on fesoit
» pour lui la même chose à Hasnon. »

Arrouaise [1], Flines [2] et Anchin [3] étaient au nombre des abbayes les plus florissantes du diocèse d'Arras. La première, fondée dans une épaisse forêt long-temps fréquentée par une bande de voleurs *(spelunca latronum)*, devint l'un des chefs-d'ordre de la congrégation de Saint-Augustin. Vingt-huit monastères reconnaissaient sa suprématie; Hénin-Liétard [4], Choques, Saint-Crépin-en-

[1] Arouaise, Arouage, Aroaise (*Atrewasia , Arroasia in Arida Gamantia , Arosia* vel *Aridagamancia* seu *Santus Nicolaus de Areasia.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin, fondée en 1090, près de Bapaume, par trois ermites et confirmée en 1097 par Lambert de Guines, évêque d'Arras. L'abbé d'Arrouaise avait entrée aux états d'Artois.

[2] (*Honor Beatæ Mariæ* seu *Flinæ.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux fondée en 1234.

[3] (*Aquiscinctum*, *Aquicinctensis*, *Aquicinctum* , *Aquitilinensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît.

[4] (*Henniacum Lietardi*, *Hennin* seu *Vergimatensis* vel *Ugimatensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin, fondée en Artois, près de Douai, dans l'année 1040, par Robert, avoué d'Arras. L'abbé avait entrée aux états d'Artois; ses revenus en 1772 s'élevaient à 8,000 livres. Taxe en cour de Rome... 80 florins.

Chaye, Saint-Léger-de-Soissons, Sainte-Marie-de-Boulogne, Ruisseauville, Saint-Éloi-Fontaine, Mareuil, Clairfay et Saint-Wilmer étaient de ce nombre. Arrouaise posséda des prieurés en Angleterre et jusqu'en Irlande. Le dernier chapitre de l'ordre se tint dans cette abbaye en 1470. L'église avait été consacrée dans les premières années du douzième siècle par les évêques d'Amiens et de Thérouanne, en présence de cent cinquante chevaliers [1].

[1] ABBAYES DU DIOCÈSE D'ARRAS FONDÉES PENDANT LE DOUZIÈME SIÈCLE.

Eaucourt (*Aqua Curta*, *Aquarum Curtarum*, *Ayali Curia*, *Ailncurt.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin, fondée en 1101 par un ermite nommé Odon. L'abbé d'Eaucourt entrait aux états d'Artois. Ses revenus en 1772 s'élevaient à 15,000 livres. Taxe en cour de Rome... 133 florins.

Le Verger (*Viridarium* seu *Virgultum.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1113 dans le bourg d'Oisy en Artois, au lieu dit *Grand Camp*, et transférée au Verger en 1227 (*Moréri.*) Le *Gallia Christiana* place cette abbaye sous la rubrique du diocèse de Cambrai

Braille, ou Brayelle-lez-Annay (*Braëla* seu *Anetum*, *Brailla* vel *Braella juxtà Alnas.*) Entre Béthune et Douai. Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux fondée en 1196. Revenus de l'abbesse en 1772... 6,000 livres.

TREIZIÈME SIÈCLE.

N. D. des Prés (*B. Maria de Pratis*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée, au commencement du treizième siècle, dans un faubourg de Douai et transférée depuis dans la ville. Revenus de l'abbesse en 1772... 6,000 livres.

Le Vivier (*Vivarium.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1219 (*Gazet*) ou en 1227 (*Locrius*, *Gallia Christiana*) par Eustache de Neuville, et transférée plus tard à Arras. Revenus de l'abbesse en 1772... 9,000 livres.

Beaulieu-lez-Sin-le-Noble (*Bellus Locus* seu *B. Maria de Bello-Loco.*) Monastère de filles de l'ordre de St-Augustin érigé en abbaye en 1233, situé près de Douai, transféré plus tard dans la ville. Revenus de l'abbesse en 1772... 8,000 livres.

APRÈS LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Sainte-Claire d'Arras (*Parthenon Atrebatensis Ordinis S. Claræ.*) Abbaye

Marguerite de Dampierre fonda près d'Orchies, en 1234, une abbaye de religieuses de Citeaux sous le titre de *l'Honneur de Notre-Dame*. Transporté à Flines en 1251, ce monastère devint riche et puissant. Ce qu'il fit pour l'amélioration des campagnes s'est conservé dans les souvenirs de la contrée. La ville de Flines se ressentit surtout des bienfaits de l'abbaye. Les habitants ne virent plus le sol de Flines couvert d'eaux stagnantes; on détourna la rivière du Boulenrieu pour faire couler l'eau vive sur des terres dont jusqu'alors l'agriculture n'avait tiré nul profit. Flines devint la plus illustre et fut toujours la plus régulière des abbayes de filles de Citeaux, en Artois et en Flandre. Quatre-vingt-dix religieuses y partageaient leur vie entre la prière et le travail. Elles filaient les laines de leurs troupeaux et tissaient elles-mêmes des étoffes pour leur usage. Le revenu de l'abbesse en 1772 était de 50,000 livres.

L'abbaye d'Anchin s'éleva sur un îlot de la Scarpe en 1077 et dut sa fondation à Wautier, seigneur de Montigny. En l'année 1096, un tournoi célèbre réunit dans ce monastère trois cents chevaliers; Baudouin de Jérusalem, comte de Hainaut, y assistait avec les évêques de Cambrai, de Noyon et d'Arras. Nous donne-

de filles de l'ordre de Prémontré, fondée dans la ville d'Arras en 1457 par Philippe de Saveuse, sire de Bailleulmont.

N. D. de-la-Paix (*Beatæ Mariæ de Pace Parthenone.*) Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoit, fondée en 1604 dans la ville de Douai.

rons dans la partie de cet ouvrage qui traitera de la noblesse, des tournois et de la chevalerie, les détails du tournoi d'Anchin. La plupart des chevaliers qui vinrent y prendre part appartenaient à la noblesse artésienne.

L'abbaye d'Anchin acquit de grandes richesses; les revenus de l'abbé s'élevaient à soixante et dix mille livres en 1772. La taxe en cour de Rome était alors de quatre mille florins. La bibliothèque renfermait de précieux manuscrits; on y voyait la *Vie de Charlemagne* par Eginhard; les ouvrages de St-Bernard, écrits lorsqu'il vivait, et les lettres de Pierre-le-Vénérable. Ce qu'il reste de cette bibliothèque enrichit aujourd'hui celle de la ville de Douai.

A tradition a consacré qu'une chapelle construite au commencement du quatrième siècle, en l'honneur de St-Lucien, ayant été détruite par les Huns, Khildebert et Khilpérik, chefs des Franks, établirent sur ses ruines un monastère où l'on transporta le corps du saint martyr. Les évêques de Beauvais gouvernèrent d'abord l'abbaye

de Saint-Lucien [1]. Dévastée par les Normands vers la fin du dixième siècle et rétablie dans son antique splendeur par la piété des fidèles, elle eut depuis lors des abbés et devint exempte de la juridiction épiscopale. Ces derniers purent porter la mitre, la crosse et l'anneau; et les religieux de Saint-Lucien ne furent plus tenus, pour témoigner leur soumission à l'évêque, de lui présenter chaque année au jour de la Toussaint *une paire de bottes de cardoüen à double semelle, feustrées jusqu'aux genoux, et une pelluce de fins agneaux.*

Les curieux différends qui s'étaient élevés entre les religieux de Saint-Lucien et le chapitre de la cathédrale, à l'occasion des petits pains *(pastilli)* que les chanoines exigeaient de l'abbaye, nous ont déjà fait comprendre combien les établissements monastiques se montraient jaloux du respect de leurs priviléges. Les longues contestations dont le droit de préséance fut l'occasion, entre l'abbaye de Saint-Lucien et celle de Saint-Quentin-lez-Beauvais, nous en fournissent un nouvel exemple. Un arrêt, homologué par le parlement de Paris en 1372, donna gain de cause à Saint-Lucien. « Notre église — disaient ses religieux — est la plus an-
» cienne du Beauvaisis et de la Picardie; elle eut l'hon-
» neur d'être fondée par les premiers rois chrétiens

[1] (*Sanctus Lucianus propè Belvacum.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît fondée aux portes de Beauvais vers 582 (*Gallia Christiana.*) Revenus de l'abbé de Saint-Lucien en 1772... 16,000 livres. Taxe en cour de Rome... 300 florins.

» Childebert, Cherebert et Chilpéric, lesquels y mirent » des cénobites environ l'an 580, afin de servir Dieu » et de lui faire continuelles prières pour la conser- » vation du royaume. Elle est la plus célèbre et » renommée de toute la France; l'asile commun des » malades et des démoniacles; abbaye ornée et décorée » d'insignes priviléges, l'abbé d'icelle portant mytre, » anneau et baston pastoral, ayant puissance d'impar- » tir la bénédiction au peuple comme un evesque. St- » Pierre et St-Paul sont les patrons de cette église; » Enfin, elle est de fondation royale et porte, pour ce, » des fleurs de lis sans nombre. »

L'abbaye de Saint-Lucien devint l'un des plus riches monastères du royaume. Le cardinal Chollet la combla de ses dons. Il était frère d'un abbé de Saint-Lucien et fut chanoine de la cathédrale de Beauvais. On voyait son mausolée dans l'église de l'abbaye. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon; le cardinal de Bérulle; Richelieu; Mazarin et Bossuet furent abbés de Saint-Lucien.

L'abbaye de Saint-Germer-de-Flaix [1] avait été fondée vers le milieu du septième siècle. Ansegise, l'un des hommes les plus célèbres de son temps, à qui l'on dut la première collection des capitulaires, gouverna

[1] Saint Germer de Fly ou de Flix (*Sanctus Geremarus de Flaviaco* seu *de Flaxaco* aut *de Flaïaco*, *Flayiaco* vel *Sanctus Germanus de Fleio.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée par St-Germer vers 661. Revenus de l'abbé en 1772... 12,000 livres. Taxe en cour de Rome... 1,000 florins.

cette abbaye au neuvième siècle. On élevait gratuitement à Saint-Germer les fils des gentilshommes sans fortune; les religieux leur enseignaient avec une bonté fraternelle la rhétorique et les humanités. Le monastère était construit en forme de croix. On admirait la beauté du cloître, l'hôtellerie, la maison abbatiale et la magnificence des jardins. Guibert de Nogent avait été moine de Saint-Germer; le cardinal de Tournon et le fameux Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, gouvernèrent cette abbaye.

A la fin du sixième siècle, Ste-Angadresme, patronne de Beauvais, fonda un monastère dans le bourg d'Oroër. Détruit par les Normands, les propriétés qu'il possédait servirent, vers l'année 1040, à élever l'abbaye de Saint-Paul-en-Beauvaisis [1]. On y comptait au dix-huitième siècle quatre-vingts religieuses dont la vie se partageait entre la prière, l'aumône et le travail. L'abbesse n'avait point de logis abbatial; elle mangeait au réfectoire et couchait dans le dortoir commun.

L'origine des monastères de Breteuil [2], Saint-Symphorien [3]

[1] Saint-Paul-les-Nonains (*Sanctus Paulus Bellovacensis.*) Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît. Revenus de l'abbesse en 1772... 16,000 livres.

[2] (*Sancta Maria de Bretholio* seu *de Bertholio* vel *Bretolium.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée en 1030 dans la ville de Breteuil. Elle reçut la réforme des Bénédictins de Saint-Maur en 1644. Revenus de l'abbé en 1772... 20,000 livres. Taxe en cour de Rome... 600 florins.

[3] (*Sanctus Symphorianus propè Belvacum.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée près de Beauvais en 1035 par Drogon, évêque de cette ville. Revenus de l'abbé en 1772... 2,500 livres. Taxe en cour de Rome... 312 florins.

et Saint-Quentin-lez-Beauvais [1] remonte au onzième siècle. Celui de Beaupré [2] fut fondé en 1135 par Manassès de Milly, seigneur de Bulles, dont on voyait le tombeau dans le cloître. Les cartulaires de Beaupré nous ont conservé la sentence rendue par le lieutenant du bailli de l'abbaye contre un taureau qui avait tué *Lucas Dupont*, âgé de quinze ans, serviteur de Jean Boullet, censier du monastère. La sentence condamna le taureau à être pendu aux fourches patibulaires de la seigneurie du Caurroy, *jusqu'à mort inclusivement et pour la détestation du crime d'homicide* [3].

[1] (*Sanctus Quintinus propè Belvacum* seu *Sanctus Quintinus Belvacensis.*) Abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin fondée en 1067 par les libéralités de Gui, évêque de Beauvais. Le célèbre Yves de Chartres fut son premier abbé. Le revenu abbatial s'élevait en 1772 à 7,000 livres. La taxe en cour de Rome était alors de 500 florins.

[2] (*Bellus Pratus.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux. Revenus de l'abbé en 1772... 9,000 livres. Taxe en cour de Rome... 700 florins.

[3] CONDAMNATION D'UN TAUREAU POUR CRIME D'HOMICIDE.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront; Jean Sondar, lieutenant du bailly » du temporel de l'église et abbaye Notre-Dame de Beaupré de l'ordre de Citeaux, » pour vénérables et discrètes personnes et mes très-honorez seigneurs, messei- » gneurs les religieux abbé et convent de ladite abbaye, salut. Comme à la requeste » du procureur de mesdits seigneurs, et par leur justice temporelle qu'ont en leur » terre et seigneurie du Caurroy, eût été nagaires prins, et mis en la main d'icelle » leur justice, ung thorreau de poil rouge, appartenant à Jean Boullet, censier et » fermier de mesdits seigneurs, demeurant en leur maison et cense dudit Caurroy, » lequel thorreau étant aux champs, et sur le territoire d'icelle église, auroit par » furiosité occis et mis à mort un joine fils, nommé Lucas Dupont, de l'âge de » quatorze à quinze ans, ou environ, serviteur dudit censier, lequel il avoit mis à » la garde de ses bestes à corne entre lesquelles estoit ledit thorreau. Duquel thor- » reau ledit procureur de mesdits seigneurs requeroit la justice estre faite, et qu'il » fut exécuté jusqu'à mort inclusivement par la justice de mesdits seigneurs pour

Les annales du moyen-âge nous fournissent plusieurs exemples de ces sortes de jugements. En 1313, un taureau avait tué un homme à Moisy, bourg situé aux confins du Valois. Les officiers de justice se rendirent sur les lieux et sur la déposition des témoins, le taureau fut pendu [1]. Les vieilles lois du peuple juif dictaient-elles alors ce point du code criminel? Nous lisons dans

» occasion d'icelui crimme d'homicide et de la détestation d'iceluy. Sur quoi en-
» queste et information eussent été faites de la forme et manière iceluy homicide,
» pour laquelle ledit procureur nous eust requis sur ce luy estre fait droit. Savoir
» faisons que veu ladite enqueste et information et sur tout eu conseil et advis, nous
» par nostre sentence et jugement, avons dies et jugié que, pour raison de l'ho-
» micide, dont dessus est touchié, fait par ledit thorreau en la personne d'ice-
» luy Lucas, et pour la détestation du crime d'iceluy homicide, ledit thorreau
» nommé confisqué à mesdits seigneurs sera exécuté jusques à mort inclusivement
» par leurdite justice et pendu à une fourche ou potence es mettes de leur dite terre
» et seigneurie dudit Caurroy, auprès du lieu ou solloit estre assise la justice; et à
» ce le avons condamné et condamnons. En tesmoing de ce avons mis nostre scel à
» ces lettres qui furent faites et pronunchiées, etc... Le seizième jour de may, l'an
» mil quatre cens quatre-vingt-dix-neuf. »

[1] Le 14 juin 1494, le bailli de l'abbaye de Saint-Martin de Laon condamna à la même peine un pourceau qui avait étranglé un enfant. — « En 1497, dit Carlier
» dans ses *Mémoires du Valois*, une truie ayant mangé le menton d'un enfant fut
» condamnée par la sentence du juge à être assommée. On ordonna, en outre, que
» ses chairs seroient coupées et jetées aux chiens; que le propriétaire et sa femme
» feroient le pélerinage de Notre-Dame de Pontoise, où étant le jour de la Pente-
» côte, ils crieroient *merci*; de quoi ils rapporteroient un certificat. »

Une ordonnance de police de la ville d'Amiens avait réglé que les *pourcheaux Saint-Anthoine* qui vagueraient dans les rues *seraient mis en prison*. (Eschevinage tenu à la Male-Maison, le XIe jour d'octobre 1445. *Archives de la Mairie d'Amiens*, V.^e registre, coté T — 1438 à 1446.)

M. Dufour, avoué à la cour royale d'Amiens, a lu récemment à la *Société des Antiquaires de Picardie*, dont il est membre-résidant, un travail relatif à plusieurs autres condamnations appliquées par des juges à des animaux *reconnus coupables d'homicide*. C'est aussi à M. Dufour que nous devons la publication du *Catalogue des manuscrits de dom Grenier*. Grâce aux laborieuses recherches dont ce travail

l'exode : « Si un bœuf frappe de la corne un homme » ou une femme et qu'ils en meurent, le bœuf sera » lapidé et on ne mangera point de sa chair ; le maître » du bœuf sera jugé innocent [1]. » Les mœurs du moyen-âge sont d'ailleurs bien loin de nous, et ce qui éveille l'incrédulité de nos jours était alors chose très-naturelle. N'oublions pas qu'en 1120 l'évêque de Laon excommunia les chenilles et les mulots qui détruisaient les récoltes.

Les statuts de l'abbaye de Froidmont [2] pourraient seuls suffire pour nous initier à la vie monastique des siècles passés. Écoutons leurs prescriptions : — le silence est recommandé ; on interdit la chair des oies, des canards, du bœuf et du gibier de la forêt [3]. L'usage des matelas est proscrit si ce n'est dans l'infirmerie ; ils seront alors placés sur le plancher. Le médecin ne doit être requis qu'en cas d'extrême nécessité. Le prieur défend l'usage des mets recherchés, les semences de foin, l'oseille et les herbes de la montagne. Nul religieux ne pourra monter à cheval, s'il n'y a urgence et sans l'a-

est le résultat ceux qui étudient l'histoire de la contrée pourront compulser avec plus de fruit les nombreux documents que le savant bénédictin nous a laissés.

[1] « Si bos cornu percusserit virum aut mulierem et mortui fuerint, lapidibus » obruetur, et non comedentur carnes ejus ; dominus quoque bovis innocens erit. » (Ex. ch. 21. § 28.)

[2] Frémont, Fresmont (*Frigidus Mons*, *Fractimons*, *Sancta Maria de Frigidomonte.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, fondée en 1134 par Valeran, abbé d'Ourscamp. Revenu abbatial en 1772... 20,000 livres. Taxe en cour de Rome... 133 florins.

[3] « Carnes anserinæ et anaticæ et bovinæ non edantur et silvestres non emantur. »

grément de ses supérieurs [1]. Les devoirs du cellerier sont nombreux; il devra, au moins trois fois par an, se rendre un compte fidèle des bestiaux et du gibier de l'abbaye [2]. Rien de mondain ne doit trouver place dans le costume des religieux; les bottes et chaussures élégantes seront laissées aux séculiers. D'autres dispositions s'appliquent à la grange, aux aumônes, à l'infirmerie, à la réception des hôtes. On recevra les pauvres et les voyageurs; mais que les femmes libres et coquettes soient repoussées [3].

L'abbaye de Froidmont eut pour bienfaiteurs plusieurs seigneurs du Beauvaisis et acquit de grandes richesses. Elle comptait, au treizième siècle, cinquante religieux et cent convers. Claude de Beze, l'un de ses abbés, contribua beaucoup à sa prospérité. Lorsqu'il vint prendre possession de l'abbaye, les religieux refusaient de le recevoir en lui disant: *Nolumus te quia non te eligimus;* Claude de Beze méprisant leurs clameurs répliqua: *Non vos me eligitis sed ego elegi vos.* Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais; deux cardinaux de Bourbon, archevêques de Rouen; Louis de Bourbon, comte de Soissons; et l'archevêque d'Auch, de la Mothe Houdancourt, possédèrent en commande l'abbaye de Froidmont.

[1] « Nec equitandi nisi urgente utilitate evidenti et ex consilio eorum per quos » domus regitur. »

[2] « Omnes bestias etiam silvestres et nostras ter in anno ad minus per se vel per » alium faciat computari. »

[3] « Mulieres lascivas et comptas repellat. »

Celle de Lannoy [1] avait été fondée en 1134 dans le village de Briostel et fut transférée, en 1137, au lieu d'*Aulnay* ou *Aulnoy*. Les preuves du *Gallia Christiana*

[1] (*Briostelum*, *Briostellum*, *Alnetum* vel *Lanneium.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, détruite par les Calvinistes en 1592. Il ne reste à Lannoy que la maison abbatiale.

Les autres abbayes du diocèse de Beauvais étaient : Saint-Martin-au-Bois (*Sanctus Martinus in Bosco*, *Ruricurtis*, *Ruricuria* seu *Ruricurtensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin fondée à la fin du onzième siècle.

Saint-Just (*Sanctus Justus.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, fondée en 1107 par Godefroy Ier, évêque de Beauvais (*Gallia Christiana.*) Revenus de l'abbé en 1772... 10,000 livres. Taxe de l'abbaye en cour de Rome... 600 florins.

Panthémont (*Partus Mons* seu *Panteo Mons* vel *de Pente Monte.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux fondée en 1217 (*Moréri*); réduite en prieuré d'hommes en 1483; restituée plus tard aux religieuses de Citeaux et établie alors dans la ville de Beauvais; transférée enfin à Paris en 1671.

Monchy, Monchy-le-Fierreux, (*Monciacum Petrosum.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1238; gouvernée par des abbesses jusqu'en 1460, réduite alors en prieuré d'hommes; rendue aux religieuses en 1671. Revenus de l'abbesse en 1772... 7,000 livres.

Royaumont (*Regalis Mons.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, fondée par le roi St-Louis en 1227. Il combla de ses dons ce monastère où il venait souvent oublier les grandeurs du trône. Il y servait les malades, mangeait au réfectoire, couchait dans le dortoir des religieux. St-Louis laissa, lorsqu'il mourut, sa bibliothèque à l'abbaye de Royaumont. L'église renfermait les tombeaux de Louis de France, Jean, Louis, Philippe et Blanche, tous enfants de St-Louis. On y voyait aussi ceux de Philippe d'Artois, mort en 1291; de Louis, fils du comte d'Alençon; et celui de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt et grand-écuyer de France. Les revenus de l'abbé de Royaumont s'élevaient à 11,000 livres en 1772. La taxe en cour de Rome était alors de 268 florins.

Montcel (*Montcellum* vel *Moncellum propè Pontem Sanctæ Maxenciæ*) Abbaye de filles de l'ordre de Ste-Claire, fondée en 1309 par Philippe-le-Bel, près de Pont-Sainte-Maxence. Revenus de l'abbesse en 1772... 7,000 livres.

Saint-Just (*Sanctus Justus.*) Abbaye de l'ordre de Ste-Claire, fondée en 1572 par le roi Charles IX, près du monastère de Saint-Just de l'ordre de Prémontré. Les religieuses de Saint-Just soignaient les malades du voisinage et recueillaient les soldats blessés ou que la fatigue du voyage accablait. Ce monastère fut réuni en 1750 à l'abbaye de Montcel.

nous ont conservé une curieuse sentence rendue en 1571 par Barthélemy, évêque de Beauvais, sur la plainte de l'abbé de Lannoy. Jean de Fontaine avait eu des différends avec l'abbaye; un religieux fut maltraité par l'un des vassaux de ce seigneur. L'évêque condamna le coupable à aller implorer à Rome le pardon du Saint-Siége. Il se rendra ensuite — dit la sentence — aux abbayes de Beaupré, Froidmont et Saint-Lucien, allant nu-pieds depuis la porte du monastère jusqu'au chapitre, où il sera réprimandé. Le coupable recommencera cette expiation dans l'abbaye de Briostel, couvert de laine, tenant des verges qu'il présentera aux religieux pour être fustigé. — La sentence eut son exécution ; et Jean de Fontaine jura, pour ses vassaux et pour lui, qu'ils ne nuiraient plus désormais au monastère et qu'ils respecteraient les droits de l'abbé.

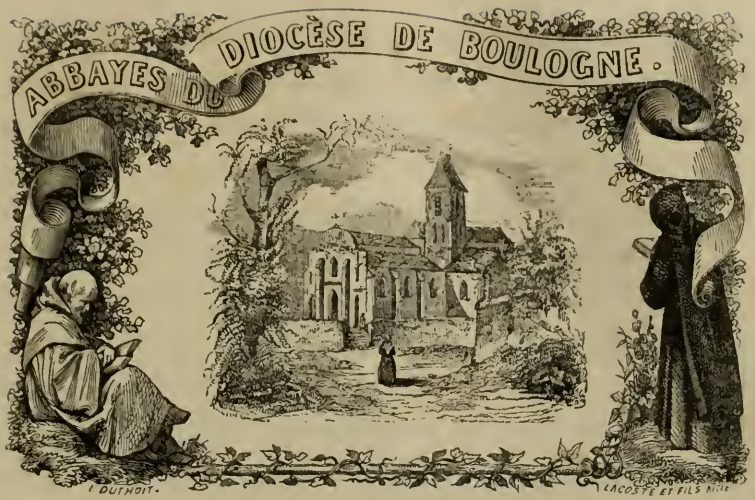

Lorsque la sainte image de Notre-Dame arriva d'Orient sur les plages de Boulogne, un oratoire s'éleva pour y recueillir ce précieux objet de la vénération publique. Des religieux furent préposés au service de ce saint lieu et leur communauté donna naissance à l'abbaye de Notre-Dame-de-Boulogne [1]. Ils appartenaient à l'or-

[1] (*B. Maria Boloniensis.*)

dre de St-Augustin et vécurent sous le gouvernement d'un abbé jusqu'à l'époque où l'évêché de Boulogne fut fondé. Ils formèrent alors le chapitre de la nouvelle cathédrale.

L'établissement des monastères de Blangy [1], Samer et Auchy-les-Moines date du septième siècle. Le premier eut pour fondatrice Ste-Berthe, veuve du comte Sighebert. Brûlé par les Normands vers 882, il fut rétabli en 1053. Des moines venus de Fécamp, en Normandie, remplacèrent alors les religieux qui l'avaient autrefois habité. L'abbé de Blangy était, au moyen-âge, l'un des pairs du comte de Saint-Pol. Il portait le titre de comte et avait entrée aux états d'Artois. — St-Wilmer, l'apôtre du Boulonnais, fonda à Samer [2] un monastère que les Normands détruisirent en 882. Des religieux le rétablirent dans le siècle suivant. « L'abbaye, qui existe » encore, a un aspect triste et sévère. L'église qui, » par sa construction, paraît remonter au treizième » siècle, est obscure et humide; elle n'a que deux nefs; » les piliers de celle de gauche sont encastrés dans le » mur [3]. »

[1] (*Blangiacum* vel *Blanziacum* aut *Sancta Bertha de Blangiaco.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée vers 686 (*Gallia Christiana*) près de la ville d'Hesdin. Revenus de l'abbé en 1772... 18,000 livres. Taxe en cour de Rome... 800 florins.

[2] Samer-au-Bois (*Salmerium* , *Samerium* vel *Sanctus Wlmarus in Nemore.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée en 688 (*Gallia Christiana.*) Revenus de l'abbé en 1772... 8,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

[3] (*Mémorial historique du Pas-de-Calais* , par M. Harbaville.)

Auchy-les-Moines [1] dut sa fondation à Adalscaire, comte d'Hesdin et seigneur d'Auchy. Comme Samer, comme Blangy, Auchy-les-Moines fut brûlé par les Normands dans le neuvième siècle. En 1079, Enguerrand, comte d'Hesdin, fit reconstruire les bâtiments claustraux où des religieux bénédictins se fixèrent. L'abbé d'Auchy-les-Moines avait entrée aux états d'Artois.

Les seigneurs artésiens et ceux du Boulonnais fondèrent un grand nombre d'abbayes aux onzième et douzième siècles, temps de ferveur et de vives croyances. Ruisseauville [2] s'éleva en 1099 par la piété d'un sire de

[1] (*Alciacum* seu *Sanctus Silvinus de Anchiaco.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît fondée vers 673 (*Ferry de Locres*) vers 700 (*Gallia Christiana*), dans le voisinage d'Hesdin. Revenus de l'abbé en 1772... 8,000 livres. Taxe de l'abbaye en cour de Rome... 165 florins.

[2] (*Ruisselli-Villa* seu *Rivovilla.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin fondée en 1099 près de Renty en Artois. Les revenus de l'abbé en 1772 s'élevaient à 8,000 livres. Il avait entrée aux états d'Artois. Taxe en cour de Rome.. 150 florins.

Le champ de bataille d'Azincourt n'était pas éloigné de ce monastère. Après le combat, l'abbé de Ruisseauville, assisté du bailli d'Aire, fit ensevelir les morts dont la plaine était couverte. « Et à ce faire furent commis l'abbé de Roussianville » et le baillif d'Aire, lesquels feirent mesurer en quarrure XXV verges de terres » en laquelle furent faits trois fossez de la largeur de deux hommes : dedans les- » quels furent mis par compte fait cinq mille huit cens hommes sans iceux qui » avoient esté levés par leurs amis ; et aussi les autres navrez à mort qui allèrent » mourir ès bonnes villes, aux hospitaulx et ailleurs tant aux villaiges comme par » les bois qui estoient au plus près. Desquels il y eut un très grand nombre comme » dit est ailleurs. Laquelle terre dessus dicte et fossez fut assez toct beneiste et » faicte cymeticre par l'évesque de Guines, au commandement et comme procureur » de Loys de Luxembourg, evesque de Théroüenne. Et après furent faictes tout au » tour fortes hayes bien espinées par dessus, afin que les loups, chiens et autres » bestes ne peussent entrer dedans ou deterrer et manger lesdessusdicts corps. »

(Monstrelet.)

Créquy. Beaulieu [1] fut construit par Eustache, baron de Fiennes, qui voulut ainsi expier le meurtre involontaire d'un chevalier [2]. Ide, comtesse de Boulogne, accueillit dans ses possessions des religieux bénédictins qui formèrent l'abbaye de Capelle [3]. Celles d'Andres [4] et de Saint-Léonard [5] durent leur établissement à la maison des comtes de Guînes. Eustache, comte de Boulogne, et père de Godefroy de Bouillon, fut le fondateur de l'abbaye de Saint-Wilmer [6]. Robert, seigneur de Licques,

[1] (*Bellus Locus* seu *Bello Locus.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin, fondée en 1150. Revenus de l'abbé en 1772... 5,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

[2] « Au nord-est de Ferques et dans une situation agréable entre un ruisseau et un » bois étendu, apparaissent dans l'enclos d'une métairie quelques arcades d'un » cloître aux fenêtres en ogives, une tourelle privée de son couronnement, une » tour plus élevée servant de colombier et, dans la cour, une chapelle gothique » qui n'a échappé au marteau des démolisseurs que par son affectation à un usage » rural. Ces restes sont ceux de l'abbaye de Beaulieu fondée en 1150 par Eustache » II, baron de Fiennes, pour expier un meurtre involontaire commis dans un » tournoi. » (*Mémorial historique du Pas-de-Calais*, par M. Harbaville.)

[3] Notre-Dame de la Chapelle (*Capella.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée en 1091, détruite par les Anglais au quatorzième siècle. La communauté fut transférée à Ypres.

[4] Andernes ou Saint-André (*S. Salvator* et *S. Rotrudis Andresis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée en 1084 par Baudouin Ier, comte de Guînes.

[5] Saint-Léonard de Guînes (*S. Leonardus de Ghisnis.*) Abbaye de femmes de l'ordre de St-Benoît, fondée en 1117 (*Gallia Christiana*) par Manassés, comte de Guînes.

[6] (*Sanctus Wlmarus in Boloniâ.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Augustin fondée en 1113 dans la ville de Boulogne. (*De fundatio Sancti Wlmari ordinis*

avait pris part aux croisades de la Terre-Sainte; il revint dans sa patrie et embrassa la vie monastique. Des religieux ne tardèrent pas à vivre avec lui en communauté et donnèrent naissance à la célèbre abbaye de Licques, l'une des plus illustres de l'ordre de Pré-

S. Augustini. Gallia Christiana. Instrum.) Revenus de l'abbé en 1772... 1,800 livres. Taxe en cour de Rome... 66 florins.

ABBAYES DE DOUDEAUVILLE, SAINT-JEAN-AU-MONT-LEZ-THÉROUANNE, LICQUES ET LONGVILLERS.

Doudeauville (*Sanctus Johannes Evangelista de Domdevillâ.*) Abbaye d'hommes de l'ordre des Augustins, fondée en 1099 (*Gallia Christiana*) et ruinée par les guerres. Quelques historiens affirment que l'établissement de ce monastère remonte au septième siècle; sa fondation daterait de 650; ruiné par les Normands en 881, il aurait été reconstruit dans le siècle suivant. L'abbaye de Doudeauville était l'un des vingt-huit monastères qui reconnaissaient la règle de la congrégation d'Arrouaise.

Saint-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne (*Sanctus Johannes propè Teruannam.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît fondée sur une petite éminence voisine de la ville de Thérouanne. Elle fut soumise au onzième siècle à l'abbaye de Fécamp en Normandie. L'abbé de Saint-Jean-au-Mont avait entrée aux états d'Artois. Thérouanne ayant été ruinée, l'abbaye partagea le sort de cette malheureuse cité. Les religieux de Saint-Jean-au-Mont s'établirent plus tard dans la ville d'Ypres. — Une ferme occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne.

Licques (*Licum* seu *Likeum* vel *Liquensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré. Robert, comte de Boulogne, établit d'abord à Licques un prieuré où il vécut avec cinq religieux. Baudouin de Licques, son fils, y créa cinq nouvelles prébendes en 1130, avant d'aller dans la Terre-Sainte avec ses quatre enfants. La règle de Prémontré pénétra dans ce monastère en 1132 par les soins de Milon, évêque de Thérouanne. Revenus de l'abbé de Licques en 1772... 5,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

Longvillers (*Sancta Maria de Longovillari.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1135 par Etienne de Blois, qui fut plus tard roi d'Angleterre, et par sa femme Mathilde, fille d'Eustache, comte de Boulogne. St-Bernard contribua à cette fondation. Une lettre qu'il écrivait à la reine Mathilde rappelle la promesse d'une dîme en faveur du monastère de *Longovillare*, *filium suum.*

montré. Elle acquit de grandes richesses et Godefroy nous apprend qu'on y tenait des plaids pendant le treizième siècle.

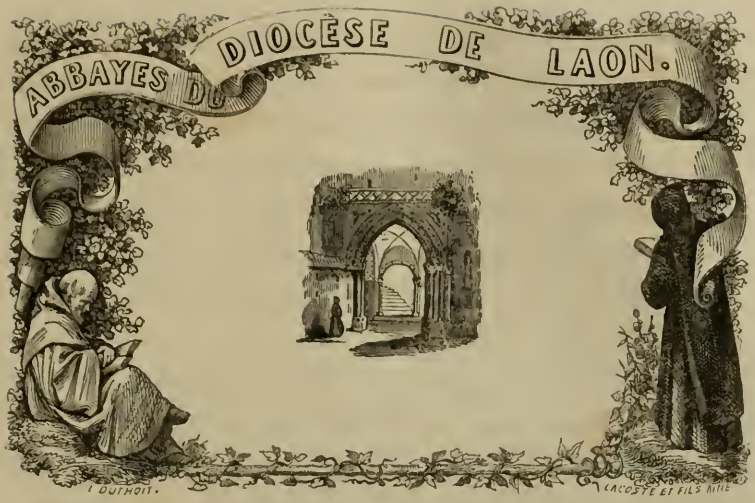

RUNEHAUT, femme de Sighebert, roi d'Austrasie, fonda l'abbaye de SAINT-VINCENT-DE-LAON [1], à la fin du sixième siècle. Dévasté par les gens de guerre, ce monastère fut souvent abandonné. Des religieux de Saint-Denis, des bénédictins et des chanoines l'habitèrent pendant les temps de calme. Philibert de Brichanteau, évêque de Laon, y introduisit la réforme de Saint-Maur en 1643.

[1] (*Sanctus Vincentius Laudunensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît. Revenus de l'abbé en 1772... 30,000 livres. Taxe en cour de Rome..1,000 florins.

L'abbaye de Saint-Vincent était *le second siége* de l'évêque du diocèse. Ce prélat s'y rendait le jeudi-saint pour donner la bénédiction solennelle au peuple; la veille de Pâques, les religieux de Saint-Vincent fournissaient le feu bénit à la cathédrale de Laon. L'abbé prenait place après l'évêque dans les synodes diocésains; les évêques et la noblesse du pays eurent long-temps leur sépulture dans l'église de l'abbaye.

L'origine du monastère de Saint-Jean-de-Laon [1] remonte au septième siècle. Il eut Ste-Salaberge pour fondatrice. Trois cents religieuses s'étaient placées sous son autorité; par leurs soins, sept églises s'élevèrent dans les dépendances de l'abbaye. La première et la plus belle de ces églises fut placée sous l'invocation de la vierge Marie; les six autres avaient pour vocables: *St-Michel et tous les Anges; St-Jean-Baptiste, les Patriarches et les Prophètes; St-Pierre et tous les Apôtres; la Ste-Croix; Ste-Marie Magdeleine; St-Evre, évêque de Toul.* Plusieurs reines de France furent abbesses de Saint-Jean-de-Laon. Le roi — disent les vieilles chroniques — portait la couronne d'or dans les fêtes solennelles du monastère. *Il n'y entrait qu'à pieds, avec sa suite, mais sans chevaux, ni chiens.* Les saintes filles de Saint-Jean chantèrent long-temps sans interruption les louanges de Dieu au sanctuaire de leurs églises; c'était le *Laus Perennis* en usage à Saint-Riquier et dans quel-

[1] (*Sanctus Johannes Laudunensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît. Taxe en cour de Rome... 3,000 florins.

ques autres abbayes; mais, plus tard, la ferveur qui régnait dans leur pieux asile fit place au relâchement de la discipline. Il devint tel qu'au douzième siècle des moines furent substitués aux religieuses de Saint-Jean-de-Laon. La réforme de Saint-Maur pénétra dans ce monastère en 1648; la mense abbatiale fut réunie en 1760 à l'école militaire de Laon.

Quelques historiens ont affirmé que l'abbaye d'ORIGNY [1] avait été construite en 680 par un comte de Vermandois. Mabillon et le *Gallia Christiana* ont prouvé qu'elle eut pour véritables fondateurs Pardule, évêque de Laon, et la reine Hermentrude, qui vivaient au neuvième siècle. SAINT-MICHEL-EN-TIÉRACHE [2] et BUCILLY [3] durent leur établissement à la piété d'Eilbert, comte

[1] (*Origniacum* vel *Auriniacum ad Oesiam.*) Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît, près de Ribemont, en Tiérache. Presque toutes les religieuses d'Origny appartenaient à des familles distinguées. On exigeait que l'abbesse fut de noble extraction. La châsse de Ste-Benoîte, fort en vénération dans la contrée, était conservée à Origny. On la portait en procession le lundi de la Pentecôte; et ceux qui tenaient des fiefs du monastère y assistaient et faisaient ce jour-là hommage à l'abbesse. L'abbaye d'Origny fut plusieurs fois ruinée par les Anglais et par les troupes espagnoles. On admirait la magnificence de la maison abbatiale reconstruite au dix-huitième siècle par les soins d'Eléonore de Rohan. Les possessions d'Origny étaient considérables; ses revenus annuels s'élevèrent à plus de cent mille livres. Ceux de l'abbesse étaient de 12,000 livres en 1772.

[2] (*Sanctus Michaël in Terasciâ* vel *Sanctus Michaël de Tarascâ.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée en 945. Plusieurs fois dévastée par les Espagnols et pendant les guerres de la Réforme. Revenus de l'abbé en 1772... 15,000 livres. Taxe en cour de Rome... 500 florins

[3] (*Bucilium.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, fondée en 946 près d'Aubenton en Tiérache; habitée par des religieuses bénédictines jusqu'en 1147. Comme Origny, comme Saint-Michel, Bucilly éprouva plus d'une fois les maux

de Vermandois, et de la comtesse Hérésinde. Des différends s'étaient élevés en 1218, à l'occasion d'un moulin, entre l'abbaye de Saint-Michel et Gilles, seigneur du Hainaut. Les gens de ce dernier tuèrent l'abbé Gobert dans l'enceinte du monastère. Gilles, en proie aux remords, car il avait commandé ce crime, se rendit à Rome et se jeta aux pieds du grand-pénitencier. Nous rapporterons ici la sentence que celui-ci prononça : « Gilles cédera le droit contesté, établira un » prêtre dans l'abbaye qui dira à perpétuité une messe » pour l'abbé défunt. Le dimanche qui précède la fête » de St-Michel, le jour de la fête de ce saint et le » dimanche qui suivra, Gilles ira à la procession, les » bras nus, portant une verge à la main. Là il pré- » sentera la verge à l'abbé de Saint-Michel pour re- » cevoir de lui la discipline. Ceci durera trois ans. » Gilles enverra en croisade un homme de service qui » y restera six mois. Il jeûnera enfin quatorze ans, » le vendredi au pain et à l'eau, ne mangeant que » des fruits secs le mercredi ; et lorsqu'il ne pourra » jeûner, Gilles nourrira quatre pauvres le vendredi, » et deux le mercredi. »

Geoffroy, évêque d'Amiens, et le célèbre Guibert de Nogent gouvernèrent l'abbaye de NOGENT-SOUS-COUCY [1].

qu'entraîne la guerre. — Louis XIV se rendant à l'armée de Flandre logea dans l'abbaye le 1er mai 1680. Revenus de l'abbé en 1772... 6,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

[1] (*Nostra Domina de Nogento* vel *Sancta Maria de Nogento* aut *Beata Maria*

On voyait dans ce lieu, avant la fondation du monastère, une petite chapelle sous l'invocation de la Vierge et en vénération dans toute la contrée. Albéric, seigneur de Coucy, Mathilde, sa mère, et quelques chevaliers y placèrent des religieux en 1059; et ceci sert à expliquer le singulier hommage que rendait l'abbaye aux seigneurs de la maison de Coucy. « Le fermier de » l'abbé — dit le père Lelong — entroit à Coucy, le » matin des jours de Pâques, de la Pentecôte et de » Noël, revêtu d'un semoir plein de bled auquel étoient » attachées des rissoles [1]. Il étoit monté sur un cheval » isabelle, auquel on avoit coupé les oreilles et la » queue, harnaché comme pour labourer, suivi d'un » chien roux, sans queue ni oreilles, portant au cou » une rissole. Il attendoit en cet équipage les officiers » de justice qui venoient à lui avant la messe paroissiale. Il partoit alors, à cheval au milieu de tous, » ayant devant lui un panier de bât plein de rissoles; » il avançoit jusqu'à une croix sur la place, en faisoit » trois fois le tour, donnant trois coups de fouet, et » alloit ensuite à quatre lions de pierre qui saillissent » de l'église, dont un plus grand que les autres se » trouve incliné sur une table de pierre. Mettant alors » pied à terre, il montoit sur cette table, embrassoit

de Nogento seu *Nogentum.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît. Revenus de l'abbé en 1772... 14,000 livres. Taxe en cour de Rome... 66 florins.

[1] Sorte de pâtisserie composée de viandes hachées mises dans une pâte de seigle et cuites à l'huile.

» le lion et recevoit l'acte de son hommage. Il distri-
» buoit ensuite ses rissoles aux officiers et aux assis-
» tants [1].»

St-Norbert fonda la célèbre abbaye de Prémontré [2] dans un lieu qui portait ce nom, où se trouvait déjà une petite chapelle sous l'invocation de St-Jean-Baptiste. St-Bernard contribua à l'établissement de ce monastère. Nous avons déjà retracé les commencements de l'ordre de Prémontré, la pauvreté de ses premiers religieux et l'essor rapide de cette institution monastique qui compta jusqu'à mille abbayes dans la chrétienté. C'est à Prémontré que se tinrent tous les chapitres généraux. Situé dans le voisinage de Laon, ce monastère se trouvait environné de marais et de bois. Les lieux réguliers étaient construits avec une véritable magnificence. On admirait la grille de la principale entrée, le logis abbatial et l'ingénieuse disposition de l'escalier. Les revenus de Prémontré s'élevèrent à plus de cent mille livres; ceux de l'abbé allaient à 45,000 en 1772, la taxe en cour de Rome à 2,250 florins. Cuissy [3], The-

[1] « S'il manquoit un clou aux fers du cheval, le cheval et tout l'équipage étoient
» confisqués au profit du seigneur. » (*Le Père* Lelong.)

[2] (*Sanctus Johannes Baptista Præmonstratensis* seu *Præmonstratum.*) Fondée en 1120 près de la forêt de Coucy.

[3] (*De Cussiaco Parthenon* seu *Cussiacensis.*) Abbaye d'hommes fondée près de Craonne en 1117 par Lucas de Roucy, doyen de la cathédrale de Laon, et par deux chanoines, Etienne et Gosselin. Revenus de l'abbé en 1772... 8,000 livres. Taxe en cour de Rome... 730 florins.

NAILLES [1] et SAINT-MARTIN-DE-LAON [2] étaient des abbayes de prémontrés. Cette dernière devint l'une des *pairies* de l'ordre. Elle avait été fondée en 1124 par l'évêque Barthélemy dans une collégiale de Laon où des chanoines vivaient dans le relâchement de la discipline. Ce monastère acquit de la célébrité et de grandes richesses. Les rois de France le protégèrent; il compta jusqu'à 500 religieux et récoltait 3,000 muids de vin par année. Mazarin fut abbé de Saint-Martin-de-Laon. Au dix-huitième siècle, la mense abbatiale se trouvait réunie à l'évêché.

Les archives de Saint-Martin-de-Laon pourraient servir à témoigner combien était rigoureuse la justice qu'exerçaient les abbayes dans leurs possessions. *Jean Autrerine* vola, avec effraction, des fromages dans le monastère. Les officiers de l'abbé se saisirent du coupable et le condamnèrent à être pendu. Le délit avait peu d'importance; aussi la sévérité de la peine inspira-t-elle de la pitié aux habitants; ils demandèrent au gouverneur de Laon la grace de Jean Autrerine et une fille de Laon appelée Hollesson Latraille, *jeune pucelle de bon lieu, bonne renommée et bon état*, offrit de l'épouser. Le gouverneur fit aussitôt suspendre l'exécution du jugement; il s'assura par une enquête du *bon port, loyal gouver-*

[1] (*Thenalia* aut *Tenalia* vel *Thenolium.*) Abbaye d'hommes en Tiérache fondée en 1129 par Barthélemy de Vir, évêque de Laon. Revenus de l'abbé en 1772... 8,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

[2] (*Sanctus Martinus Laudunensis.*)

nement et bonne renommée d'Hollesson Latraille, ordonna la restitution immédiate des fromages et la mise en liberté d'Autrerine, après l'accomplissement du mariage qui fut célébré le jour même dans la prison de l'abbaye. Les lettres de grace sont à la date du 10 juillet 1341.

Les abbayes de Saint-Nicolas de Ribemont [1] et de Saint-Nicolas-au-Bois [2] avaient été fondées au onzième siècle pour des religieux de Saint-Benoît. Celles de Foigny [3], Vauclair [4], Boheries [5], Sauvoir [6] et Montreuil-les-

[1] Saint-Nicolas des Prés (*Sanctus Nicolaus do Pratis* vel *de Ribodi Monte.*) Abbaye d'hommes fondée en 1083 aux portes de Ribemont. Revenus de l'abbé en 1772... 10,000 livres. Taxe en cour de Rome... 200 florins.

[2] (*Sanctus Nicolaus in Bosco, aliàs do Saltu.*) Abbaye d'hommes fondée vers 1088 (*Gallia Christiana*) entre La Fère et Laon. Revenus de l'abbé en 1772... 13,000 livres. Taxe en cour de Rome... 80 florins.

[3] (*Fustiniaco* aut *Fusneio* vel *Fusniacum.*) Abbaye d'hommes fondée en 1121 par Barthélemy de Vir, évêque de Laon, dans le voisinage de Vervins. Revenus de l'abbé en 1772... 15,500 livres. Taxe en cour de Rome... 600 florins.

[4] (*Vallis Clara.*) Abbaye d'hommes fondée près de Craonne en 1134 par Barthélemy de Vir, évêque de Laon. St-Bernard contribua à son établissement. On voyait dans le trésor de l'église une croix en filigrane enrichie de pierreries et d'une très-grande dimension. Les seigneurs du château de la Bove avaient leur sépulture dans cette église.

[5] (*Sancta Maria de Boëriis* seu *de Bocheriis* anteà *Spinetum, Boherium* vel *Boheria.*) Fondée en 1141 près de Guise. Revenus de l'abbé en 1772... 20,000 livres. Taxe en cour de Rome... 80 florins.

[6] (*Salvamentum* seu *Salvatorium.*) Abbaye de filles fondée en 1239 par Anselme, évêque de Laon. Revenus de l'abbesse en 1772... 4,000 livres.

Dames [1] appartenaient à l'ordre de Citeaux. Les premiers moines de Foigny furent choisis par St-Bernard ; ils entretinrent un hôpital dans leur monastère pour les pauvres et pour les voyageurs. « Ces religieux — dit le » père Lelong — ne mangeoient de viande qu'en cas » de maladie extrême ; rarement ils mangeoient du » poisson, des œufs et du laitage ; les jeûnes étoient » très-rigoureux et leur silence continuel ; en tout temps » ils couchoient sur la paille tout habillés, ne portoient » point de linge, se levoient après le milieu de la nuit » pour l'office divin et chantoient jusqu'au jour les » louanges de Dieu ; leurs occupations journalières étoient » le travail des mains, la lecture et la prière. Ils exer- » çoient l'hospitalité avec zèle et avec beaucoup de cha- » rité... St-Bernard aimoit ses disciples de Foigny avec » prédilection ; il les visita souvent, demeuroit avec eux » un temps considérable et logeoit dans une cellule » qui subsistoit encore en 1634 ; elle tomba alors de » vétusté. »

La célèbre abbaye de Boheries dut sa fondation à Barthélemy de Vir, évêque de Laon. L'église, l'appartement des hôtes et les lieux réguliers étaient très-remarquables ; ce monastère possédait une croix dont l'or seul valait douze mille livres. Il fut plusieurs fois dévasté par les Anglais et par les Bourguignons [2]. — Les rois de France

[1] La Sainte-Face ou Sainte-Véronique (*Monasteriolum* et par corruption *Monasterolium.*) Abbaye de filles fondée en 1136 par Barthélemy, évêque de Laon. Revenus de l'abbesse en 1772... 10,000 livres.

[2] (*Chroniques* de Froissart.)

comblèrent de leurs dons l'abbaye de Sauvoir; elle dut beaucoup aussi aux bienfaits de la maison de Coucy et eut une place dans le testament de St-Louis. — La sainteté des filles de Montreuil était citée. Trois cents religieuses vivaient là dans la prière et le travail; gardant un étroit silence, elles cultivaient, le jour, les nombreuses terres de l'abbaye et passaient presque toute la nuit dans des pratiques de piété. Vers 1249, Jacques Pantaléon, chapelain d'Innocent IV, envoya à l'abbesse Sybille une précieuse image de la sainte-face du Seigneur. Placée avec beaucoup de solennité au nombre des reliques du monastère, cette image vénérée devint l'occasion de fréquents pélerinages. Depuis ce temps, l'abbaye de Montreuil-les-Dames fut fréquemment désignée sous le nom de *la Sainte-Face;* et c'est ainsi surtout que les pélerins aimaient à la nommer.

Lorsque St-Bertin se rendit en Artois à la prière de St-Omer, évêque de Thérouanne, un seigneur opulent du nom d'Adroald possédait le donjon de *Sithieu*. Le 6 septembre 648 et la onzième année du règne de Khlowigh II, fils de Dagobert, Adroald accorda à St-Bertin *la villa Sithieu*, où ce dernier fonda le monastère qui reçut son nom et acquit plus tard tant de célébrité [1].

[1] Saint-Bertin autrefois Sithieu (*Sanctus Bertinus in Sancto Audomaro* vel *Sitivum*.) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, située dans la ville de Saint-Omer. — St-Bertin et les religieux qui l'accompagnaient avaient fondé un premier

La ville de Saint-Omer dut son agrandissement et sa prospérité à l'établissement de l'abbaye. Au temps où les Normands ravageaient la contrée, les religieux de Saint-Bertin fortifièrent les bâtiments claustraux qui furent jusqu'au dixième siècle la seule sauve-garde des habitants. Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, renferma alors la ville et le monastère dans une enceinte de murailles qui mit à la fois en sûreté les habitants et les religieux.

Les annales de Saint-Bertin sont fécondes en souvenirs historiques. C'est dans son cloître que le dernier des Mérovingiens, l'infortuné Khildéric III, vint revêtir le sombre habillement des moines. Déposé par les intrigues de Peppin, ce jeune prince se vit dépouillé de sa longue chevelure, symbole de la toute-puissance chez les peuples franks. Dans le cours du quinzième siècle, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, assembla dans l'église de Saint-Bertin deux chapitres de l'ordre de la Toison d'Or. Le premier fut tenu en 1440. On y créa chevaliers Charles, duc d'Orléans,

monastère avant 648. Lorsqu'ils entrèrent en possession de celui qu'ils devaient à la générosité d'Adroald, quelques moines continuèrent à résider dans l'ancien ; on l'appelait *Vetus Templum* ou *Monasterium* (Cartul. de St-Bertin.) — Yperius a avancé que le premier monastère fut fondé en 626 ; il donne la date de 640 à l'établissement du second. — Le père Lecointe et le *Gallia Christiana* affirment que St-Mommelin, premier abbé du vieux monastère, l'abandonna en 659, pour occuper le siége de Noyon. St-Bertin l'ayant remplacé aurait fondé le second monastère vers 662. — La donation d'Adroald, consignée dans les cartulaires de l'abbaye, prouve clairement que l'époque de cette dernière fondation doit être fixée à l'année 648.

père du roi Louis XII; Jean, duc de Bourgogne; Jean, duc d'Alençon, et Mathieu de Foix, comte de Comminges. Dans le chapitre de 1461, Philippe-le-Bon admit dans l'ordre Jean, roi d'Aragon; Adolphe, duc de Gueldres; Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuse; Gui, sire de Roye; et Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne.

La magnificence avait présidé à la construction de l'église de l'abbaye où les femmes, disent les historiens, ne pénétrèrent jamais. Le rétable de l'autel était d'or, enrichi de figures en vermeil et de pierres précieuses. La vie de St-Bertin, peinte sur la couverture de ce rétable, avait été exécutée avec une perfection telle que Rubens voulut l'acquérir offrant de la couvrir de pièces d'or! Le trésor de l'église renfermait une très-belle croix, antique témoignage de la munificence de Karle-le-Grand, et le chef de St-Bertin, précieux reliquaire en vermeil émaillé de pierreries. Les cloîtres étaient voûtés, éclairés par de vastes verrières. La bibliothèque renfermait de nombreux manuscrits dont quelques-uns aujourd'hui auraient plus de mille ans de date; on y voyait un antiphonier dans lequel des lettres d'or, exécutées avec un art ingénieux, rehaussaient le principal titre et ornaient toutes les hymnes des grandes solennités [1].

On comprend que les revenus et les priviléges de l'abbaye devaient être considérables. Ses religieux per-

[1] (*Cartulaire de* FOLQUIN.)

cevaient des dîmes dans presque toutes les parties de l'Artois; Le Grand d'Aussy fait mention de celles qui leur étaient attribuées dans le Calaisis, sur la pêche au hareng; nous lisons dans dom Devienne que les possessions de Saint-Bertin s'étendirent jusqu'en Angleterre; et c'était peut-être pour mieux consacrer encore sa suprématie féodale que l'abbaye faisait faire le guet au grand clocher de son église. Les portes de la cité ne s'ouvraient le matin que lorsque ce guet avait, par un signal, donné avis que rien dans la campagne ne menaçait la sûreté de Saint-Omer [1].

« Vous serez — disait Grégoire IX dans une bulle » qu'il adressait aux religieux de Saint-Bertin — sous » la garde et la protection de l'église romaine. Votre » monastère aura toute liberté, sauf les droits réservés » à l'évêque et à l'église de Thérouanne [2]. Vous payerez » chaque année une once d'or au Saint-Siége. Nous » confirmons votre exemption de la juridiction de Cluni.

[1] Les religieux de Saint-Bertin eurent de fréquents différends avec les habitants, à l'occasion de la possession des terrains qui avoisinaient leur monastère. « L'an 1201, » les bourgeois de Saint-Omer ayant retenu quelques marais que Saint-Bertin prétendait lui appartenir, l'abbé s'adressa au pape qui nomma l'évêque d'Arras, le doyen » de la cathédrale de cette ville et l'abbé de St-Remy de Reims pour juger cette affaire. Leur décision fut favorable à l'abbaye. Les bourgeois n'ayant pas voulu » l'exécuter, Innocent III ordonna qu'ils seraient excommuniés toutes les fêtes et » dimanches, au son des cloches et les chandelles éteintes, et que tous les habitants de la métropole seraient obligés de les éviter jusqu'à ce qu'ils fussent revenus » à résipiscence. » (Dom Devienne.)

[2] Cette exemption s'appliquait aux délits commis hors du cloître par des religieux de Saint-Bertin. Les cas de ce genre étaient soumis à la juridiction de l'évêque diocésain.

» Lorsqu'il y aura un interdit général, vous pourrez » réciter l'office, portes closes et sans sonner les clo- » ches. Prenez un évêque de votre choix pour la bé- » nédiction des ornements et des vases sacrés, pour la » consécration des autels et l'ordination de vos moines. » Aucun archevêque ou évêque ne pourra vous obliger » d'assister au synode. Le pape seul ou son légat pour- » rait vous y contraindre. »

L'once d'or que Saint-Bertin devait au Saint-Siége fut plus tard remplacée par une taxe qui s'élevait à 2,000 florins en 1772. Les revenus de l'abbé étaient alors de 25,000 livres; il avait entrée aux états d'Artois. Frédegise, chancelier de Lodewig-le-Débonnaire et disciple d'Alcuin; Hugues Ier, fils de Karle-le-Grand; Hugues II, oncle de Karle-le-Chauve; Yperius, auteur d'une chronique du monastère, gouvernèrent l'abbaye de Saint-Bertin. Le cardinal Dubois mourut le jour où son représentant prenait possession pour lui du pouvoir abbatial.

Le diocèse de Saint-Omer, dont le territoire était fort circonscrit, renfermait de nombreuses abbayes. Nous citerons SAINT-AUGUSTIN-LEZ-THÉROUANNE [1], RAVERSBERGHE [2],

[1] (*Sanctus Augustinus juxtà Tervanam.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré fondée en 1131 et située près de la Lys.

[2] Outoff, Outtonf (*Ravensberyensis Parthenon.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée près de Saint-Omer, au commencement du treizième siècle. Revenus de l'abbesse en 1772... 5,000 livres.

Blandecques [1], Wastine [2] et Beaupré [3]; Choques [4], Hamlez-Lillers [5] et Clairmarais [6]; les abbés de ces trois der-

[1] Blandech (*Sancta Columba in Blandeck* seu *Blandacum* vel *Blandeka.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1186 dans le voisinage de Saint-Omer. Une bulle du pape Clément approuva cette fondation en 1189. Revenus de l'abbesse en 1772... 7,000 livres.

[2] Westine, Ostine (*Wastina.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux fondée en 1295 près de Saint-Omer. Revenus de l'abbesse en 1772... 5,000 livres.

[3] (*Bellum Pratum.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée sur la Lys en 1295. Revenus de l'abbesse en 1772... 7,000 livres.

[4] Chooques (*Sanctus Johannes in Pratis* seu *Choquensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre des augustins fondée à la fin du onzième siècle par les sires de Béthune. « La Révolution — dit M. Harbaville dans son *Mémorial Historique* — n'a » laissé debout que le quartier abbatial. Les vastes bâtiments claustraux et l'église » ont été balayés du sol. Les caves sépulcrales, violées par des mains impies, ne » protégèrent pas leurs morts. Les ossements des religieux, arrachés à la paix du » tombeau, blanchirent à la rosée du ciel. » Revenus de l'abbé en 1772... 11,000 livres. Taxe en cour de Rome... 100 florins.

[5] Saint-Sauveur de Ham (*Salvator Hamensis* seu *Sanctus Salvator Hammensis* vel *Hammum*, *Hamum* et *Hametum.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée en 1080 (*Gallia Christiana*) 1084 (*Yperius*) par Enguerrand de Lillers. « En 1080 — dit M. Harbaville — un accident fut la cause de la fondation de » l'abbaye de Ham. Ingelram, châtelain de Lillers, revenait d'une lointaine expé- » dition. Son fils unique, informé de son retour, était allé au-devant de lui. A » son approche, le jeune homme s'élança avec impétuosité pour lui donner des » marques de sa tendresse. Le cheval d'Ingelram, effrayé de ce mouvement, se ca- » bra et le jouvenceau en reçut un coup qui l'étendit raide mort. Le père au déses- » poir, quoique avancé en âge, prit le bourdon de pélerin, et de compagnie avec » son allié, le comte Baudouin de Guisnes, se rendit à Saint-Jacques-de-Compos- » telle. Il fonda l'année suivante l'abbaye de Saint-Sauveur conjointement avec » Emma, sa femme, et Sarra, leur fille unique. Il dota ce monastère de toute la » terre de Ham et de diverses autres propriétés. L'édifice fut achevé en 1082. Le » premier abbé se nommait Gérard Cricket. Le fondateur imposa aux religieux l'o- » bligation d'exercer l'hospitalité envers les pauvres et les étrangers. Les tours et » le quartier abbatial sont encore debout. » Revenus de l'abbé en 1772... 11,000 livres. Taxe en cour de Rome... 1,100 florins.

[6] Clairmarest, Clairmaresch (*Clarus Mariscus* seu *Claromariscum.*) Abbaye

niers monastères avaient entrée aux états d'Artois. L'abbaye de Clairmarais passait pour l'une des plus considérables de l'ordre de Citeaux. La beauté de son église aurait seule suffi d'ailleurs pour lui donner de la célébrité. Elle était éclairée par cent soixante et dix fenêtres ornées de magnifiques vitraux ; ses chapelles, où l'artiste prodigua tous les trésors de la sculpture, étaient en si grand nombre que chaque religieux put avoir la sienne [1] ; il y disait la messe et la parait lui-même pour les solennités religieuses. On admirait le pavé du chœur et la belle exécution des stalles ; les tombeaux et les statues ; l'aiguille d'une seule pierre et d'une très-grande dimension placée derrière le sanctuaire ; le buffet d'orgues dont l'harmonie était citée en Artois et dans les Pays-Bas ; le tabernacle en granit et le riche travail du calice de l'abbé. L'élégance des constructions et leurs dimensions majestueuses se faisaient remarquer dans le réfectoire de Clairmarais où l'on avait établi de nombreux lavoirs en marbre. Le voyageur qui visitait l'abbaye s'étonnait à l'aspect de la salle abbatiale, du

d'hommes de l'ordre de Citeaux fondée en 1140 par Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Revenus de l'abbé en 1772... 28,000 livres. Taxe en cour de Rome... 850 florins.

[1] *Voyage Littéraire.* — L'historien doit écrire pour consacrer les choses vraies et non pour le simple plaisir de raconter des faits extraordinaires. Aussi ferons-nous remarquer que l'assertion des doctes auteurs du *Voyage Littéraire* se rapporte à des temps où le nombre des moines de Clairmarais se trouvait fort restreint. Ce monastère compta jusqu'à deux cent vingt religieux dans les premières années du dix-septième siècle ; assurément, chacun d'eux n'aurait pu alors avoir une chapelle particulière.

quartier des hôtes et de la trésorerie. Les dortoirs de Clairmarais recurent jusqu'à deux cent vingt religieux.

Morand Blomme, qui gouvernait ce monastère au dix-septième siècle, contribua beaucoup à sa prospérité. Voici l'épitaphe que la reconnaissance des religieux lui consacra dans la nef de l'église de Clairmarais :

Atropos, sans pitié la fleur nous a ravi
Des abbés dom Morand Blomme qui a régi
Vingt ans en grand honneur Clair-Marés sans reproces,
Et fait beaux ornemens à l'église et les cloces,
Racheté les deniers prestez et arrentis;
Les reliques et calices par luy sont enricis,
Pour la mître obtenir premier encommença,
Dom Martin successeur du pape l'impétra:
Car Dieu permit, hélas! que la mort fut sa prinse
Du soir vingt et huit jours en mars seize cens quinze;
Profes de cinquante ans, âgé soixante et huit,
Le nombre d'abbé mort quarante trois emplit,
Priez, ami lecteur, que Dieu par sa puissance
De repos éternel lui donne joüissance.

Clémence de Bourgogne, femme de Robert de Jérusalem, comte de Flandre, avait fondé à Bourbourg [1], au commencement du douzième siècle, une abbaye de filles nobles qu'elle dota richement [2]. Ce monastère fut

[1] (*Burbugensis* vel *Broburgus.*) Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît fondée en 1102 dans le voisinage de la ville de Gravelines. Revenus de l'abbesse en 1772... 10,000 livres.

[2] Une bulle du pape Pascal II confirma, en 1113, les donations faites à l'abbaye par la comtesse Clémence. Cette bulle accorde aux religieuses de Bourbourg le privilége de célébrer l'office divin, en temps d'interdit, pourvu que les portes de l'église soient fermées; elle exempte le monastère de toute juridiction épiscopale ou séculière.

plus tard érigé en chapitre de dames chanoinesses. L'infortunée Marie-Antoinette, reine de France, prenait le titre de *première chanoinesse de Bourbourg* et régla que les dames de ce chapitre porteraient une croix émaillée, suspendue à un ruban de couleur jaune liseré de noir. L'image de la Sainte-Vierge fut gravée sur un côté de la croix; le portrait de Marie-Antoinette était placé sur l'autre. Il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse pour être admise dans l'ancienne abbaye de Bourbourg et voici avec quelles curieuses formalités la réception des religieuses se pratiquait. Après un soigneux examen des titres exigés, et quelques jours avant la prise d'habit, le gouverneur de la ville présentait la postulante à l'abbesse, en présence de la communauté. La veille du jour fixé pour la prise d'habit, elle devait se rendre dans l'église accompagnée de sa famille et y prendre du pain et du vin. Le lendemain, vêtue avec la plus grande magnificence et les cheveux épars, elle recevait une couronne de diamants que l'abbesse plaçait sur sa tête; la famille dansait pendant quelques instants devant l'abbesse et en présence du juge de l'abbaye; la postulante demandait ensuite la bénédiction de ses parents et se séparait d'eux. Elle ne tardait pas à s'acheminer vers l'église, précédée de violons et de hautbois; les religieuses, dont elle allait devenir la compagne, portaient des corbeilles de fleurs ou des cierges allumés; l'une d'elles tenait la queue de sa robe. On la dépouillait alors des riches habits dont on l'avait parée, et elle prenait la robe bordée d'her-

mine des religieuses de Bourbourg, et le manteau fourré de petit-gris. L'abbesse lui plaçait au doigt une bague enrichie de diamants; et avant la fin du jour, la postulante prononçait ses vœux solennels.

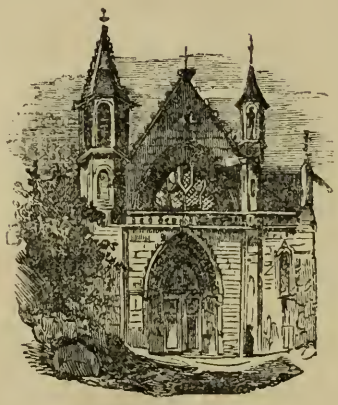

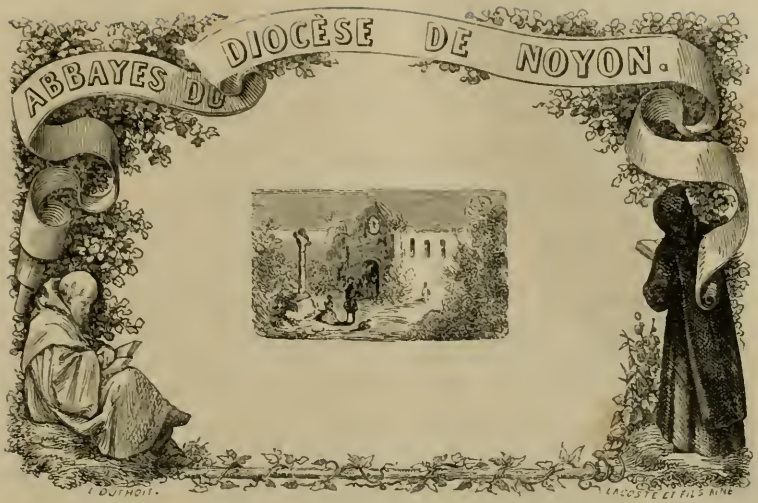

Au temps de l'épiscopat de St-Eloi, un monastère placé sous l'invocation de St-Loup existait déjà dans la ville de Noyon. Après la mort du saint évêque, on déposa ses restes dans l'église de ce monastère qui prit plus tard le nom de Saint-Eloi [1]. Les Normands détruisirent ce pieux asile au neuvième siècle; église, cellules, lieux réguliers, tout fut livré aux flammes.

[1] (*Sanctus Eligius Noviomensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît. Revenus de l'abbé en 1772... 24,000 livres. Taxe de l'abbaye en cour de Rome... 3,000 florins.

Les reliques échappèrent seules à la fureur des Barbares. Rétablie par les évêques de Noyon, l'abbaye de Saint-Eloi recouvra dans la suite son ancienne splendeur; elle eut d'illustres abbés, et reçut en 1631 la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

La cellule que St-Fursi s'était construite sur *le Mont-des-Cygnes* près de Péronne, donna naissance, au septième siècle, à l'abbaye du MONT-SAINT-QUENTIN [1] qui compta au nombre de ses religieux Geoffroy, évêque d'Amiens, et le célèbre Pierre l'Ermite. Une chronique de ce monastère, soigneusement conservée dans les archives départementales de la Somme [2], renferme de curieux détails sur ce moine enthousiaste qui remua le monde par ses prédications, qui savait à la fois parler à l'imagination du peuple et émouvoir le cœur des plus fiers chevaliers. « Sur la fin de lonziesme siècle — dit » la chronique de l'abbaye — certain personnage nom- » mé Pierre l'Hermite, natif du diocese d'Amiens, vou- » lans se consacrer au service de Dieu, se rangea et » prist l'habit de religion en ce monastère du *Mont-* » *Saint-Quentin* ou lors l'observance regulière etoit

[1] (*Mons S. Quintini* vel *S. Quintinus de Monte.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée au septième siècle. Revenus de l'abbé en 1772... 18,000 livres. Taxe en cour de Rome... 400 florins.

[2] Nous devons la communication de ce manuscrit à M. Dorbis, archiviste du département, dont l'obligeance et le zèle éclairé nous sont souvent venus en aide. Grâce aux travaux de M. Dorbis, les archives départementales de la Somme ont reçu un classement régulier et méthodique qui manque encore à beaucoup de dépôts de ce genre.

» en grande vigueur, en laquelle s'etant exercé avec
» perseverance, durant plusieurs annéez, et rendu re-
» commandable par ses esclattantes vertus, luy, pour les
» cacher aux yeux des hommes et satisfaire à la de-
» votion, demanda et obtint licence de son abbé d'al-
» ler visiter les sainctz lieux ou s'est operé l'œuvre de
» nostre redemption.

» Arrivé qu'il fut en la ville saincte, il alla ren-
» dre ses vœux à Dieu en son sainct temple, ou il
» ne cessoit d'espandre ses larmes et d'elancer ses sou-
» pirs vers le Ciel pour le flechir a misericorde vers
» la saincte eglise, qui souffroit et gémissoit soubz la
» tyrannie des Mahometans et portoit avec des regretz
» indicibles l'opprobre et la peine que ces infidelles
» faisoient souffrir à ses enfans.

» Enfin, les vœux, les larmes et les prieres de ce
» bon moyne furent exaucéz de nostre Seigneur en fa-
» veur des fidelles; a quel effet sestant apparu à luy
» en une vision, il luy commanda d'aller trouver de
» sa part son vicaire en terre, qui estoit alors Urbain
» Second, et autres princes chrestiens, pour leur decla-
» rer en son nom que sa volonté estoit quilz missent
» en diligence des arméez en campagne pour aller
» vanger l'injure du Crucifié, luy restituer et aux siens
» son principal domaine, quil avoit acquis au prix
» de tout son pretieux sang, et en chasser et exter-
» miner la tyrannie turquesque, leur promettant que
» son secours et assistance ne leur manqueroit en une
» expedition si glorieuse et importante.

» Ce bon hermite s'acquitta avec tant de ferveur et de » bon succèz de la commission, que toutte la chreticuté » (qui d'ailleurs ne respire que la douceur et la paix) » se veit toutte emeüe pour les armes et boüillonnoit » dardeur davoir promptement l'occasion de faire res- » sentir sa force et sa valeur aux ennemis de la foy [1]...»

Le diocèse de Noyon renfermait trois autres abbayes de l'ordre de St-Benoît [2]. Celles de Vermand [3] et de

[1] Note marginale, d'une écriture postérieure à celle du manuscrit: « On ne trouve » rien qui prouve que Pierre l'Hermite ait été religieux ny de cette abbaie, ny d'au- » cune autre, sinon lorsqu'il s'est retiré à Huy. Son nom l'Hermite a pu tromper et » faire croire qu'il avoit fait profession de la vie eremitique, quoique ce fut son » nom de famille. » (*Archives Départementales de la Somme.*)

[2] Saint-Prix en Vermandois (*Sanctus Præjectus in Viromandesio*, aliàs *Sanctus Priscus.*) Abbaye d'hommes fondée vers 944 aux portes de Saint-Quentin et transférée dans cette ville en 1475. Revenus de l'abbé en 1772... 4,000 livres. Taxe en cour de Rome... 133 florins.

Homelières (*Humolaria* vel *Humularia* aut *Humbertus* aliàs *de Homobleriis* seu *Humolariis* vel *Humolariense Monasterium.*) Fondée au septième siècle dans le voisinage de Saint-Quentin. Des religieuses l'habitèrent jusqu'en 948; cette année-là, des bénédictins vinrent les remplacer. Revenus de l'abbé en 1772... 9,000 livres. Taxe en cour de Rome... 400 florins.

Saint-Quentin en Lisle (*Sanctus Quintinus in Insulâ.*) Abbaye d'hommes fondée au commencement du septième siècle, et sécularisée dans le dixième, mais rentrée dans la règle dès l'année 960, et transférée au seizième siècle dans la ville de Saint-Quentin. Le célèbre dom Luc d'Achéry fut religieux de Saint-Quentin en Lisle. Revenus de l'abbé en 1772... 25,000 livres. Taxe en cour de Rome... 400 florins.

[3] Notre-Dame de Vermand (*Beata Maria* de *Vermando* seu *Viromandia*, *Vermandum*, *Viromandua.*) Abbaye d'hommes fondée à la fin du onzième siècle dans le voisinage de Saint-Quentin. Les revenus de l'abbé s'élevaient à 4,000 livres en 1772. La taxe de l'abbaye en cour de Rome était alors de 33 florins.

Genlis [1] furent habitées par des religieux prémontrés; Saint-Barthélemy de Noyon [2], Notre-Dame de Ham [3] et Saint-Eloi-Fontaine [4] par des chanoines augustins. Fervacques [5], l'Abbaye-au-Bois [6], Biache [7] et Ourscamp [8] reconnaissaient la règle de Citeaux.

[1] (*Genliacum.*) Fondée en 1246 pour des filles de l'ordre de Saint-Augustin (*Gallia Christiana.*) Occupée par des religieux sous le gouvernement d'un prévôt en 1421, érigée vers 1496 en abbaye de prémontrés. Les seigneurs de Genlis y avaient leur sépulture. Revenus de l'abbé en 1772... 2,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

[2] (*S. Bartholomeus Noviomensis.*) Fondée en 1064 par Baudouin Ier, évêque de Noyon. Revenus de l'abbé en 1772... 7,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

[3] (*Hamum* seu *Sancta Maria Hamensis.*) Collégiale de chanoines avant le douzième siècle, érigée en abbaye dans l'année 1108. Revenus de l'abbé en 1772... 12,000 livres. Taxe en cour de Rome... 800 florins.

[4] (*Sanctus Eligius Fons.*) Fondée en 1130 dans le voisinage de Chauny. Revenus de l'abbé en 1772... 6,500 livres. Taxe en cour de Rome... 750 florins.

[5] Saint-Aventin de Fervacques (*Fervaquia*, *Fervachia*, aliàs *Ferventes* seu *Fervidæ Aquæ*, *Favarchiæ*, *Fervachæ*, *Fons-Suminæ* seu *Fons-Sommæ.*) Abbaye de filles, dans le voisinage de Saint-Quentin, fondée en 1140 par Reinier, sénéchal de Vermandois. « St-Bernard traça lui-même — dit Colliette — le plan de ce monastère » au-dessus des marais de Fervacques, près la source de la Somme. Le nom de Fer- » vacques vient de deux mots latins, *ferventes aquæ*, *eaux bouillantes*, telles » qu'elles sont ordinairement dans les sources des rivières. » L'abbaye de Fervacques fut transférée au dix-septième siècle dans la ville de Saint-Quentin.

[6] Notre-Dame-au-Bois, la Franche Abbaye-au-Bois, Bois-aux-Nonains (*Abbatia in Bosco.*) Fondée en 1202 entre Noyon et Roye par Jean, châtelain de Nesle; habitée par des religieuses jusqu'en 1652. Les désordres de la guerre forcèrent alors celles-ci à se retirer à Compiègne; elles s'établirent à Paris peu d'années après.

[7] Biache-lez-Péronne (*Biachia*, *Biacum* seu *Biachium.*) Fondée en 1235 aux portes de Péronne. Des religieuses l'habitèrent jusqu'en 1764. Elle fut alors réunie à l'abbaye de Fervacques.

[8] Ourcham, Orcamp (*Sancta Maria de Ursicampo.*) Abbaye d'hommes située

Les richesses d'Ourscamp et la sainteté de ses religieux rendirent ce monastère célèbre. Les historiens sont en désaccord sur l'époque où il avait été fondé. Quelques-uns affirment qu'il dut son établissement à Simon de Vermandois, évêque de Noyon, qui vivait en 1129. D'autres ont cru trouver l'origine de l'abbaye d'Ourscamp dans un petit oratoire construit par St-Eloi. Le nom d'Ourscamp *(Ursi Campus)* a aussi beaucoup occupé les étymologistes, et la plupart des légendaires se sont plu à raconter les ravages d'un ours cruel, qui désolait autrefois le lieu où s'éleva le monastère. Voici ce qu'on lisait dans un vieux manuscrit de l'abbaye :

Eligii sancti bos dentibus interit ursi,
Ad cuius jussum trahit ursus pro bove plaustrum,
Et templum domino parat ursus saxa trahendo,
Hinc ursicampus, ursi velut antea campus.

Aliud.

Christi milleno centeno ter quoque deno
Uno sublato, campus transfertur ab urso,
Ut statuatur eo campo cistertius ordo,
Quarto decembris idus, quinto Nicolai.

Flodoard ne suit point les légendaires ; *urbs campus*, ville champêtre, voilà pour lui toute l'étymologie d'*Ourscamp*.

dans le voisinage de Noyon. Revenus de l'abbé en 1772... 45,000 livres. Taxe en cour de Rome... 1,800 florins.

PRINCIPAUX ABBÉS D'OURSCAMP.

Le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, mort en 1590. — Louis de Lorraine Ier, cardinal de Guise, archevêque de Reims, mort en 1621. — Henri de Lorraine, archevêque de Reims, successeur du cardinal de Guise. — 1642. Le cardinal Mazarin. — Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel d'Henri IV, jusqu'en 1668. — Jean Casimir, roi de Pologne. — 1723. René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais et cardinal.

La ferveur régna toujours dans cette sainte demeure. « Ce monastère si petit en son pepin, dit Jacques Le » Vasseur, fit avec le temps un tel progrès en zèle » de charité, œuvres de piété, amour de religion, et » en réputation de toute saincteté espandüe partout, » que nul autre, après Clervaux sa mère, ne put pré- » tendre le dessus. » Les possessions d'Ourscamp devinrent considérables. Lorsque les Anglais pillèrent l'abbaye en 1358, ils y prirent quatre cent vingt-trois chevaux, plus de deux cents juments ou poulains, cinq cent cinquante bêtes à cornes et huit mille moutons ou brebis [1]. Ourscamp recevait de si nombreuses donations! Beaucoup de seigneurs du Vermandois et du Noyonnais lui léguèrent leurs biens [2]. On compta dans le cloître cent vingt moines de chœur et quarante convers. Écoutons Colliette : « C'étoit le Ciel même que » ce monastère. La majesté de Dieu l'avoit rempli; et » ses religieux étoient autant d'anges revêtus de corps

[1] L'abbaye d'Ourscamp fut souvent dévastée pendant les guerres du moyen-âge. De fréquents combats eurent lieu dans son voisinage et les vainqueurs ne manquèrent pas de piller ce monastère où ils trouvaient en abondance des vivres, des fourrages et de l'argent. Le pillage de 1358 s'effectua après un combat sanglant aux portes de Noyon; l'abbaye fut livrée aux flammes. « Là eut grand' bataille — dit » Froissart — et dur hutin et moult de gens morts et renversés entre Noyon et » Ourquans l'abbaye et entre Noyon et le Pont l'Évêque et tout là entour; et gi- » soient les morts et les blessés à monceaux sur le chemin de Noyon et entre haies » et buissons... Si firent ceux de Mauconseil, depuis cette besogne avenue, assez » plus de maux que devant, et ardirent la plus grand' partie de l'abbaye d'Our- » quans, dont ce fut grand dommage. »

[2] Les revenus de l'abbaye dépassaient deux cent mille livres.

» humains. La prière, le chant, le travail des mains,
» les plus grandes veilles, une étude assidue, faisoient
» leur occupation. Les pauvres et les pélerins y étoient
» reçus; l'ignorant y étoit instruit; on y faisoit enfin
» tout le bien possible, et on n'y connoissoit du vice
» que le nom. Plusieurs y prirent l'habit, y deman-
» doient la sépulture ou se croyoient heureux d'y avoir,
» au moins, fait recevoir leurs aumônes. »

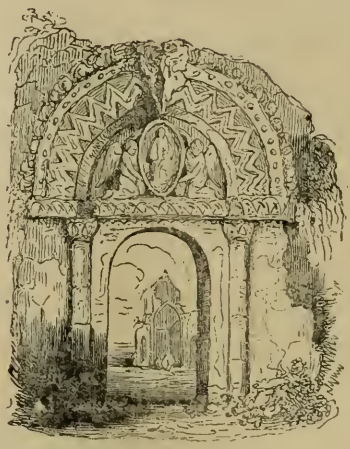

Louis-le-Gros fonda l'abbaye de Chaalis [1], dans l'année 1136, en mémoire de son frère Charles qu'il chérissait. Un prieuré de St-Benoît avait précédé cette abbaye que les successeurs de Louis-le-Gros se plurent à enrichir de leurs dons. Elle dut beaucoup aussi aux bienfaits des Grands-Bouteillers de France de la maison de Senlis.

[1] Chaaliz, Chaalid, Chaly, Chailly, Chahalit, Caëlith, Kaeliès (*Calisium* vel *Caroli Locus*, *Carli Locus* aut *Karoli Locus.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux. Revenus de l'abbé en 1772... 36,000 livres. Taxe en cour de Rome... 266 florins.

« L'église de Chaalis — dit M. Graves — était riche-
» ment décorée à l'intérieur, ornée de tableaux pré-
» cieux, de statues, de bas-reliefs et des tombes de
» plusieurs évêques... Elle a été détruite par la Révo-
» lution. Quelques arcades restées debout permettent de
» reconnaître que cet édifice appartenait au style go-
» thique caractérisé par des rosaces; le chœur reposait
» sur de grosses colonnes dont les chapiteaux étaient
» ornés de feuillages et sur lesquels venaient appuyer
» de longs et minces piliers gothiques. L'ensemble de
» la construction se faisait remarquer par sa noblesse
» et par son élégance [1]. »

Le cartulaire de LA VICTOIRE [2] a consacré l'origine de cette célèbre abbaye. « L'an de grâce 1214 — y est-il
» dit — Philippe-Auguste deuxième du nom, dit le
» Conquérant ou Dieudonné, roy de France, eut grosse
» guerre au Pont à Bouvines contre Othon empereur
» des Allemagnes et, Dieu aidant, chassa ledit empe-
» reur et print plusieurs de ses procères et chevalliers
» à leur confusion et obtint, par le vouloir de notre
» Créateur et par l'intercession de la benoiste vierge
» Marie, victoire miraculeusement contre ses ennemys;
» pareillement son fils qui estoit en une autre armée
» contre les adversaires du royaume, et son connétable

[1] (*Annuaires Historiques.*)

[2] La belle Victoire, Notre-Dame-de-la-belle-Victoire (*Beata Maria de Victoria* vel *Abbatia Victorina.*) Abbaye d'hommes de l'ordre des augustins. Revenus de l'abbé en 1772... 14,000 livres. Taxe en cour de Rome... 88 florins.

» en une autre armée, lesquels tous obtinrent victoires,
» pour lesquelles victoires et au lieu où les messagers
» apportant nouvelle desdictes victoires se rencontrèrent
» auprès de Senlis, en rendant grace à notre Créateur
» et à la sainte vierge Marie, fonda en révérence d'i-
» celle l'abbaye de la Victoire par le conseil et advis
» de Guarin évêque dudit Senlis et chancelier de
» France. »

Louis XI eut toujours la plus grande prédilection pour l'abbaye de la Victoire; il y conclut la paix avec François II, duc de Bretagne, le 9 octobre 1475. « Et
» souvent et presque tous les jours, alloit le roy en
» l'abbaye de la Victoire prier et *aorer* la benoiste
» vierge Marie, illec requise: à l'honneur et loüenge
» de laquelle il feit faire au prieur de bien grans dons
» en or content, qui bien montèrent dix mille escus
» d'or [1]. »

Un décret de l'archevêque de Reims prononça, en 1783, la suppression l'abbaye de la Victoire dont les revenus furent réunis à ceux de la mense épiscopale de Senlis. Quelques arcades qu'une tourelle domine sont tout ce qui reste des constructions de ce monastère. Ses armoiries étaient d'azur, à trois fleurs de lis

[1] (*Chroniques* de Monstrelet.)

Les hommes de guerre dévastèrent plus d'une fois cette abbaye qui possédait de grandes richesses. Louis VIII, roi de France; Guérin, évêque de Senlis, et le célèbre cardinal Chollet l'avaient comblée de leurs dons. Le Saint-Siége lui accorda de nombreux privilèges. Elle avait le titre d'*église patriarchale;* ses abbés purent porter la mitre et les autres ornements pontificaux.

d'or, deux et une, cette dernière accompagnée de deux étoiles d'or. L'écu portait trois branches de sinople.

Eléonore, comtesse de Valois, fonda LE-PARC-AUX-DAMES [1] en 1205, dans le voisinage de Crépi [2]. Une bulle d'Innocent III, dont le *Gallia Christiana* rapporte le texte, confirma l'institution de ce monastère en 1210, et ses dispositions peuvent servir à témoigner combien les désordres de ce temps étaient sans mesure; la bulle défend de causer aucun tort aux religieuses dans leurs personnes ou dans leurs biens, de les voler, de les assassiner, de les brûler ou de répandre le sang dans le monastère; d'en enlever les serviteurs ou de leur oter la vie [3].

En 1242, des religieux de Citeaux se présentèrent dans l'abbaye du Parc-aux-Dames pour en examiner les constitutions. Délégués par le chapitre de l'ordre, ces religieux étaient porteurs d'un règlement dont l'adoption venait d'être prescrite à toutes les communautés de Citeaux. Les commissaires furent fort mal reçus au Parc-aux-Dames. Les religieuses, liées par un serment

[1] Le Parc, le Parc Bouillé (*Parcus Dominarum.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux.

[2] Le monastère de SAINT-ARNOULD de Crépi, fondé dans les premières années du onzième siècle, ne fut gouverné par des abbés que jusqu'en 1080. Aussi n'est-il point traité dans cet ouvrage d'une manière spéciale. A la fin du onzième siècle, Hugues, abbé de Cluni, surnommé *Casse-Crosse*, réduisit en prieurés plusieurs abbayes parmi lesquelles on comptait celle de Saint-Arnoul de Crépi.

[3] (*Gallia Christiana.*)

mutuel, résistèrent à toutes leurs injonctions. Les injures et les menaces donnèrent une telle gravité à cette rébellion que les commissaires indignés prononcèrent l'excommunication des religieuses; mais celles-ci, n'en tenant nul compte, se rendirent dans l'église pour y chanter les offices, menaçant les visiteurs de Citeaux de leur faire un mauvais parti s'ils ne se retiraient. Les commissaires, prenant conseil de la prudence, quittèrent alors le monastère. L'abbesse et la trésorière se firent surtout remarquer par la vigueur de leur résistance dans cette mutinerie de cloître dont les annales monastiques offrent plus d'un exemple. Dans l'année qui suivit, le chapitre de Citeaux prononça la déposition de l'abbesse et de la trésorière et mit une sage réforme dans ce monastère indiscipliné.

L'abbaye de Saint-Vincent [1] de Senlis, fondée dans l'année 1060 par Anne de Russie, veuve du roi Henri Ier, s'éleva sur les ruines d'une petite chapelle [2]. Des religieux augustins s'y fixèrent peu d'années après; la fondation fut confirmée en 1069 par une charte de Philippe Ier. Ce monastère eut de fréquents démêlés avec les évêques de Senlis qui prétendaient exercer leur

[1] (*Sanctus Vicentius Silvanectensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre des augustins. Ruinée par les guerres du quinzième siècle. Les constructions qui existent encore s'élevèrent vers 1660. Un collége renommé prospérait dans l'abbaye de Saint-Vincent au dix-septième siècle. Revenus de l'abbé en 1772... 4,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

[2] (*Gallia Christiana.*)

juridiction dans son cloître. Les religieux de Saint-Vincent portaient des robes et capuchons de couleur rouge en mémoire du martyre de leur saint patron. Le lendemain de l'octave de sa fête, un ancien usage voulait qu'ils donnassent à dîner à treize pauvres veuves dans le réfectoire de l'abbaye.

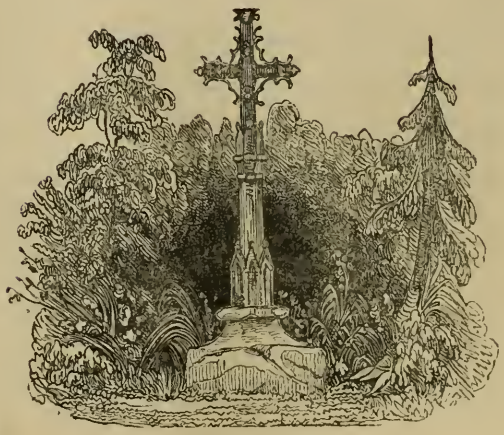

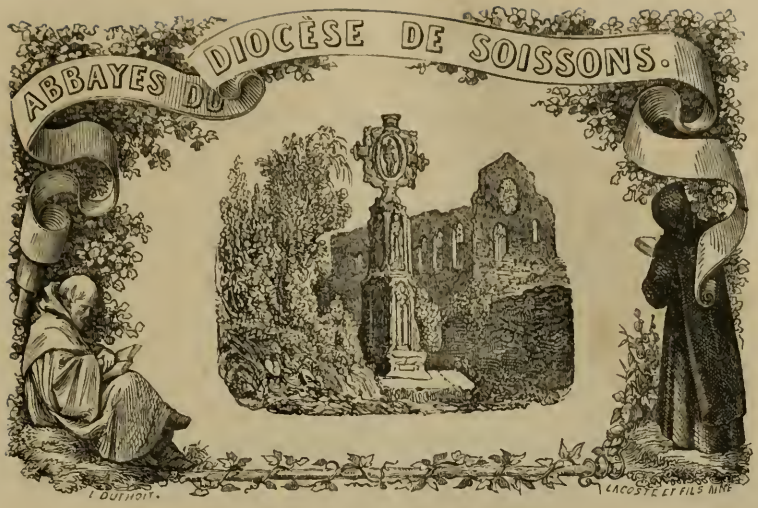

APRÈS la mort de St-Médard, Khlother, chef des Franks, voulut que la magnificence présidât à ses funérailles. Le corps de l'évêque de Noyon fut transporté à Soissons avec beaucoup de solennité, dans un cercueil étincelant de pierreries. Une église s'éleva près de son tombeau et fut desservie par une communauté de religieux. Telle est l'origine du monastère de SAINT-MÉDARD [1] de Soissons.

[1] (*Sanctus Medardus Suessionensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée vers l'an 562 (*Gallia Christiana.*) Revenus de l'abbé en 1772... 50,000 livres. Taxe en cour de Rome... 200 florins.

Les successeurs de Khlother enrichirent cette abbaye de leurs dons, et un diplôme de Lodewig-le-Débonnaire lui concéda le privilége de battre monnaie [1]. L'abbé de St-Médard se trouvait à Bouvines avec trente chevaliers, et ceci peut suffire pour nous faire comprendre l'importance des possessions de ce monastère. Il compta au nombre de ses abbés le cardinal Jean de Lorraine, Hypolite d'Est, cardinal de Ferrare, Mazarin et le cardinal de Bernis.

Le diocèse de Soissons renfermait vingt-six abbayes [2]. Les plus célèbres étaient Notre-Dame de Sois-

[1] (Dormay, *Histoire de Soissons.*)

[2] ABBAYES DU SEPTIÈME SIÈCLE.

Mornienval, Morienval, Morgienval, Margienval (*Morenvallis* aut *Mornevallis.*) Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît, fondée par Dagobert Ier (*Gallia Christiana, Lecointe, Muldrac.*) Mabillon a pensé que le fondateur de ce monastère était Dagobert II. Revenus de l'abbesse en 1772... 8,000 livres. Il y avait aussi à Mornienval une communauté de chanoines placée sous le gouvernement d'un prieur et d'un doyen.

Orbais (*Sanctus Petrus de Orbato* seu *de Orbaco* aut *do Arbato.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée vers 680. Le célèbre Gotescalc, surnommé *Fulgence*, embrassa la vie monastique à Orbais. On sait quelles persécutions lui attirèrent, au neuvième siècle, les opinions théologiqnes qu'il professait. Revenu abbatial d'Orbais en 1772... 3,000 livres. Taxe en cour de Rome... 550 florins.

ABBAYES DU NEUVIÈME SIÈCLE.

Chézy (*Caziacum* vel *Cassiacum* seu *de Cassiaco* aut *de Caziaco.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît, fondée avant 855 (*Gallia Christiana.*) Des religieux prémontrés, de Citeaux et de l'ordre de St-Benoît y vécurent successivement en communauté. Revenus de l'abbé en 1772... 5,000 livres. Taxe en cour de Rome... 500 florins.

Saint-Crépin-le-Grand (*Sanctus Crispinus Major Suessionensis.*) Abbaye

sons, Saint-Corneille de Compiègne, Longpont et Saint-Jean-des-Vignes.— Notre-Dame-de-Soissons (*Beata Maria Suessionensis*) fut fondée par Ebroïn, maire du palais,

d'hommes de l'ordre de St-Benoît fondée de 864 à 884 (*Gallia Christiana.*) Revenu abbatial en 1772... 10,000 livres. Taxe en cour de Rome... 1,650 florins.

ABBAYES DU ONZIÈME SIÈCLE.

Val-Secret (*Vallis Secreta* seu *Serena.*) Monastère d'hommes de l'ordre de Prémontré. Son premier abbé fut institué en 1087. Revenu abbatial en 1772... 4,000 livres. Taxe en cour de Rome... 500 florins.

Essommes (*Sanctus Ferreolus de Essommiis*, *de Essonis* seu *de Essomis* aut *Sosma.*) Abbaye d'hommes de l'ordre des augustins. Revenus de l'abbé en 1772... 4,500 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

ABBAYES DU DOUZIÈME SIÈCLE.

Val-Sery, Val-Seri, Val-Sary (*Val Serii* aut *Vallis Serena.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré fondée vers 1126. Revenus de l'abbé en 1772... 12,000 livres. Taxe en cour de Rome... 50 florins.

Argensoles (*Argensolium* aut *Argensolia* vel *Argentea Cella.*) Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux fondée en 1124. Revenus de l'abbesse en 1772... 7,000 liv.

Saint-Ived de Braine (*Sanctus Euvodius de Brena* vel *Brennacum.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré fondée en 1130. Revenu abbatial en 1772... 7,000 livres. Taxe en cour de Rome... 500 florins.

Chartreuve (*Cartovorum.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, fondée en 1130. Revenus de l'abbé en 1772... 3,500 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

Claire-Fontaine ou Villers-Cotterets (*Clarus Fons* vel *Villarium Corresti.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré fondée en 1131 près de Crépi en Valois; transférée en 1671 dans la ville de Villers-Cotterets. Revenu abbatial en 1772... 10,000 livres. Taxe en cour de Rome... 170 florins.

Vau Chrétien ou Val-Chrestien (*Sancta Maria Vallis Christianæ.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré fondée en 1134. Revenus de l'abbé en 1772... 2,000 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

Saint-Crépin-en-Chaye ou en Chaage ou en Cage (*Sanctus Crispinus in Cavea.*) Abbaye d'hommes de l'ordre des augustins fondée vers 1135. Revenu abbatial en 1772... 3,000 livres. Taxe en cour de Rome... 208 florins.

Lieu-Restauré (*Locus Restauratus.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémon-

et par Leutrude, sa femme. Le *Gallia Christiana* place cette fondation en 660; Dormay affirme que l'établissement du monastère ne s'accomplit qu'en 664. Notre-

tré, fondée vers 1140 près de Crépi en Valois. Revenus de l'abbé en 1772... 3,900 livres. Taxe en cour de Rome... 24 florins.

Saint-Léger de Soissons (*Sanctus Leodegarius Suessionensis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre des augustins fondée en 1139 (*Gallia Christiana.*) Revenu abbatial en 1772... 3,000 livres. Taxe en cour de Rome... 166 florins.

Saint-Jean-au-Bois et plus tard Royal-Lieu (*Sanctus Johannes in Bosco* vel *in Nemoro.*) Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît, fondée vers 1150 par le roi Louis-le-Jeune et par la reine Adélaïde, sa mère; transférée en 1636 dans le prieuré de Royal-Lieu. Revenus de l'abbesse en 1772... 7,000 livres.

Saint-Remy-aux-Nonains ou Saint-Remy de Senlis (*Sanctus Remigius Silvanectensis.*) Abbaye de filles de l'ordre de St-Benoît, fondée aux portes de Senlis par Anne de Russie, veuve d'Henri Ier, roi de France. La première abbesse fut instituée en 1162 (*Gallia Christiana.*) Quelques historiens font remonter à Karle-le-Grand la fondation de ce monastère. Ruinée pendant le siége de Senlis en 1589, l'abbaye de Saint-Remy-aux-Nonains fut transférée dans le voisinage de Villers-Cotterets, en vertu d'une bulle de Grégoire XV en date du 7 février 1622. Revenus de l'abbesse en 1772... 10,000 livres.

ABBAYES DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Saint-Paul (*Sanctus Paulus*) autrefois Saint-Étienne de Soissons (*Parthenon Sancti Stephani Suessionensis.*) Vers 1228, un prieuré fondé dans la ville de Soissons, et placé sous l'invocation de St-Étienne, fut érigé en abbaye par l'évêque Jacques de Bazoches. Des religieuses de l'ordre des augustins y vécurent en communauté jusqu'en 1617. Elles s'établirent alors à Reims dans un prieuré qu'occupaient des chanoines de l'ordre du Val-des-Écoliers. Ceux-ci se fixèrent à Soissons dans le monastère délaissé et firent place en 1628 à des religieuses augustines dont la communauté forma l'abbaye de Saint-Paul de Soissons. Revenus de l'abbesse en 1772... 6,000 livres.

Amour-Dieu ou l'Amour-Dieu (*Amor Dei.*) Monastère de filles de l'ordre de Citeaux, fondé en 1232. Revenus de l'abbesse en 1772... 5,000 livres.

La Barre (*Barra.*) Abbaye de filles de l'ordre de St-Augustin, fondée en 1235 par la reine Jeanne de Navarre. Revenus de l'abbesse en 1772... 4,500 livres.

Nogent-l'Artaud (*Novigentum Artaldi.*) Abbaye de filles de l'ordre de Ste-Claire, fondée en 1299. Revenus de l'abbesse en 1772... 7,000 livres.

Dame-de-Soissons posséda de grandes richesses et de magnifiques priviléges. Ses abbesses appartenaient aux maisons les plus illustres; Giselle, sœur de Karle-le-Grand, Théodrade, sa cousine, et Rotilde, fille de Karle-le-Chauve gouvernèrent cette abbaye. Mais la protection que nos rois lui accordaient et le pouvoir que puisaient ses abbesses dans leurs familles et dans leurs alliances ne furent pas toujours favorables à l'observance de la règle. En 1518, le cardinal Louis de Bourbon, évêque de Laon, vint visiter l'abbaye de Notre-Dame; muni des instructions du Saint-Siége, il y remplit l'office de réformateur et « reconnut qu'il n'estoit pas » de la bienséance que les chanoines de Saint-Pierre » entrassent dans le chœur des filles, prissent certains » jours le vin et les gasteaux en leur refectoir, dinas- » sent le jour de l'Assomption avec l'abbesse et reçus- » sent de grandes rétributions en pain, vin, argent, » bled, quelquefois même en viande. Pareillement il » n'approuva pas la coutume qu'avoient les religieuses » de sortir de leur abbaye pour aller en procession » non seulement à Saint-Pierre mais encore à Saint- » Médard [1]. » En 1772, les revenus de l'abbesse de Notre-Dame s'élevaient à cinquante mille livres. La règle du monastère était celle de St-Benoît.

L'abbaye de Saint-Corneille [2] de Compiègne dut sa fon-

[1] (Dormay. *Histoire de Soissons.*)

[2] (*Sanctus Cornelius et Sanctus Cyprianus de Compendio* vel *Compendium* seu *Carolopolis.*) Abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît. La mense abbatiale était unie, au dix-huitième siècle, aux revenus du Val-de-Grâce de Paris. Taxe en cour de Rome... 200 florins.

dation à Karle-le-Chauve. Il la fit construire en 876 dans son palais de Compiègne, y plaça cent chanoines et voulut qu'on l'appela *royale*[1]. L'église fut dédiée un an après par le pape Jean VIII, en présence de l'empereur, des grands de sa cour et de soixante et douze prélats. Brûlée par les Normands, au temps de Charles-le-Simple, elle retrouva son ancienne splendeur par les soins de ce prince qui la fit reconstruire et lui donna juridiction sur un grand nombre de collégiales, prieurés, chanoinies ou chapelles. Elle exerça long-temps droit de seigneurie et de justice dans la ville de Compiègne et sur la rivière de l'Oise. son trésor renfermait des pierreries précieuses, témoignages de la munificence de nos rois, une partie de la bibliothèque de Karle-le-Grand et plusieurs manuscrits enrichis de lames d'or et d'argent. Les reliques de Saint-Corneille étaient célèbres[2]. Les chartes et les bulles donnent à cette abbaye les titres de *vénérable*, *noble*, *sainte* et *royale*. Henri Ier la nomme *la bien-aimée de nos Rois;* et le grand Suger en parle comme de l'une des plus nobles abbayes du royaume : *Tanquam unam de nobilioribus Gallia.*

L'abbé de Saint-Corneille portait la crosse, la mitre et l'anneau ; il conférait la tonsure et les ordres mineurs. L'abbaye avait un grand-vicaire, un official

[1] (*Monasterium Regium vocari jussimus.* Charte de fondation.)

[2] « Venerandis reliquiis quibus locus ille toto terrarum orbe famosissimus ex-
» titit.» (Suger.)

et un pénitencier ; un aumônier et un chapelain ; un bailli, un prévôt et un chambellan. Parmi ses nombreux feudataires, on remarquait les *huit barons* ou *fieffés*. Institués pour la défense de l'abbaye, ces barons avaient aussi d'autres devoirs à remplir ; portant une cotte d'armes et une verge, ils formaient le cortége de l'abbé dans les solennités religieuses [1]. Un dénombrement du treizième siècle leur donne le titre de *pairs de l'église de Saint-Corneille*. Voici les dénominations anciennes des fiefs que possédaient ces huit barons : le fief de *la Porte Rouge ;* le fief des *Pilliers ;* le fief *Cloquette ;* celui du *Criage ;* le fief de *l'Exemption ;* le fief de *Lihu ;* le fief de *Jean Héron* et celui de *Jean-le-Boucher*. Ils appartinrent à des gentilshommes de distinction ; et l'abbaye compta au nombre de ses fieffés des grands-pannetiers et grands-échansons, des maréchaux de France, des baillis d'Amiens et de Vermandois.

Les anciens titres de *foi et hommage* nous apprennent

[1] « Sont tenus les fieffez de porter la verge aux processions après le R. P. en » Dieu Monsieur l'abbé de Saint Corneille, où celuy qui chante la grand'messe ; » et, en la fin desdites processions, mener icelui R. P. en Dieu en son oratoire, là » où il a coutume de soy revestir ; et iceluy revestu ramener, ladite verge tenant, au » grand autel de ladite église, et à la fin de ladite messe ramener audit oratoire. » C'est à savoir le jour de Noël ; le jour des Rois ; le jour de l'Assomption Saint- » Corneille ; le jour du mi-carême ; le jour de Pâques fleuries ; le jour de Pâques » communiaux ; le jour de la Trinité ; le jour de l'Ascension ; le jour du Saint-Sa- » crement ; le jour de la Pentecôte ; le cinquième jour de may (qui est le Pardon » de ladite église ;) les cinq jours et festes de Nostre-Dame ; le jour de la Sainte- » Croix en septembre (qui est la feste Saint-Corneille ;) et le jour de la Tous- » saints. » (*Dénombrement des fiefs de l'abbaye.*)

que les *barons* de Saint-Corneille recevaient, toutes les fois qu'ils faisaient leur service dans l'abbaye, *deux lots de vin* et *deux pains pesant quarante-huit onces les deux*, ou la *portion d'un religieux*. Ces pains s'appelèrent *miches conventuaux*. L'abbaye fournissait aux fieffés la cotte d'armes qu'ils portaient dans les occasions solennelles. Amyot fut abbé de Saint-Corneille de Compiègne.

L'abbaye de Longpont [1] était l'une des plus célèbres de l'ordre de Citeaux. St-Louis et la reine Blanche, sa mère, assistèrent à la dédicace de son église. Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, les évêques de Meaux, de Beauvais et de Chartres et l'archevêque de Mitylène prirent part à cette solennité. La beauté de l'église de Longpont est citée par les artistes. On admirait aussi la grandeur des constructions de l'abbaye, ses dortoirs spacieux et surtout la salle du réfectoire où deux cents religieux auraient pu trouver place.

Les possessions de Longpont devinrent considérables; au commencement du quatorzième siècle, l'abbé percevait, pour sa part, cinq cent soixante et dix-sept muids des grains que l'abbaye récoltait. Au temps où

[1] (*Longus Pons.*) Abbaye d'hommes fondée en 1131 par Joslein de Vierzy, évêque de Soissons. Lieu ordinaire de la sépulture des comtes de Vermandois et de Valois, des évêques et des comtes de Soissons. Le cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris, qui prit part aux plus grandes affaires de l'État sous François Ier; le cardinal René de Birague, chancelier de France; et le cardinal de Ferrare, Hippolite d'Est, furent abbés de Longpont. Revenu abbatial en 1772... 30,000 livres. Taxe en cour de Rome... 550 florins.

les Anglais désolaient la contrée, les religieux de Longpont entretinrent deux cents hommes de pied et quatre cents cavaliers dans une petite forteresse construite à côté de l'église. Pour faire face à leurs charges, ils vendirent alors dix-huit calices, trois croix d'argent d'un très-beau travail et plusieurs reliquaires enrichis de pierres précieuses; mais les donations pieuses et les priviléges accordés à l'abbaye par les seigneurs du voisinage vinrent en aide aux religieux et leur permirent de pourvoir aux nécessités de la guerre [1].

[1] CONCESSION FAITE AUX RELIGIEUX DE LONGPONT PAR JACQUES 1er SIRE DE SAINT-SIMON ET VICOMTE DE HAM.

» Jou Jacques chevallier, sir de Saint-Simon, vicomte de Hang (*Ham*) et My » dame de Kam Remy (*Champremy*), femme à li di monseignour Jacques mon chier » signeur et mari : faisons sçavoir à tous chiaux qui chex lettres voiront et hau- » ront, que li religieux, abbé et kouvent de Notre-Dame de Long-Pont, di ordre » de Chistel (*Citeaux*) di li diochese de Suessons, à nous venu en li ville de Hang, » on soait plaintif que nos genx foisoient poié à eux, leux genx et varlex, lis droits » de vinage, piage, kanchie, roage, et tous iaux droitx et kotume kariaux appar- » tenoient sur chiaux qui passent en li ville de Hang, et ke lis di de Long-Pont » avont moult à souffrir s'ils étoient tenus à toux droix, kan iaux, leux genx et » varlex vont et vient à leur maison de Hang et de Hellonvalle; nous quérans de » leur quittié li dis droits en diex et asmon (*aumône.*)

» Telle kose as ne pouvant faire à touxjou, n'ayant actionx ke li assuivix de lix » propriété donné à Jan de Saint-Simon di de Rouvroy nos gendre, pour kil est de » nos lignages et ke nox n'avons plus de mâl (*mâle*) nous quittons à li devant di » de Long-Pont et à leux genx et varlex, li dix droix de vinage, piage, kanchie, » roage, et toux iaux droitx de kotume dans à li vicomté de Hang et en no villes » de Saint-Simon, Pont, Arteni, Aven, Clate, Montescort, Liserol, Kamé, Flavi, » Anoi, Ollexi, Sommette, Estovillé, par li dix religieux, leux genx, varlex, ju- » menx, passans, allans et venans, ne volons que rienx ne poit yaux, ki lon- » temps ke no cheronx en ce mortelle monde, priant li di Jean de Rouvroy et » Marguerite chieux femme, nos filles, de faire cette axmon as di religieux de » Long-Pont, à ki bailli furent chex lettres, scellées de nos siaux, au mois de juing » après Pâques, l'an de l'Incarnation, 1333. »

En 1347, après la mort de Jacques de Saint-Simon et de sa femme Agnès de

Hugues, seigneur de Château-Thierry, fonda l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes [1] en 1076. Des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin y vivaient en communauté. Les papes placèrent ce monastère sous leur protection immédiate et lui accordèrent de nombreux priviléges. L'abbé pouvait excommunier les apostats ; une bulle exempta les religieux de l'obligation de *donner des repas aux doyens* et de *payer le palefroi à l'archidiacre pour l'installation de l'abbé.* Les évêques de Soissons partagèrent la prédilection du Saint-Siége pour cette abbaye; ils s'y retiraient quelquefois pour y vivre dans la retraite et la prière; ils étaient dans l'usage de s'y faire saigner avec les religieux; car un ancien règlement de Saint-Jean-des-Vignes voulait que l'on saignât assez fréquemment ces derniers.

Les chanoines de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes avaient des costumes variés pour hiver ou été, pour le voyage, pour le chœur, la ville ou l'intérieur de la maison. Voici la description de celui-ci : la soutane était blanche; le camail, formé d'étoffe noire, recouvrait les épaules et la tête; l'aumusse et le rochet complétaient l'habillement. L'aumusse, noire au dehors [2] blan-

Champremy, Jean de Rouvroy, leur gendre, et Marguerite, leur fille, confirmèrent cette concession devant l'official de la ville de Noyon.

[1] (*Sanctus Johannes in Vineis.*) Revenus de l'abbé en 1772... 30,000 livres. Taxe de l'abbaye en cour de Rome... 1,250 florins.

[2] L'usage de l'aumusse *noire* remontait à la fondation des cathédrales. « Statuimus » et provisione concilii diximus statuendum, quod canonici cathedralium et colle- » giatarum ecclesiarum utantur almutiis nigris. » (Concile de Paris.)

che au-dedans, se composait de pattes d'agneaux noirs de Lombardie et de peaux d'agneaux blancs.

Les chroniques de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes nous fournissent de curieux détails sur les peines imposées dans les monastères aux religieux qui avaient apostasié. Pendant le quatorzième siècle et sous le gouvernement de l'abbé Mathieu de Cuisy, un chanoine apostat se présenta repentant aux portes de l'abbaye. Dépouillé de ses habits, il se rendit nu-pieds devant le chapitre assemblé. Sa tête était découverte; il tenait une baguette à la main. S'étant agenouillé devant l'abbé, il demanda humblement la discipline qui lui fut donnée avec une extrême rigueur. Voici la sentence que les religieux prononcèrent : — le coupable n'aura plus voix au chapitre; il recevra chaque jour la discipline; au chœur, au réfectoire, partout enfin, il n'aura rang qu'après les novices. Qu'il ne célèbre jamais la messe! Il

Nous ne terminerons pas cette partie de l'ouvrage sans rendre hommage aux lumières et à l'obligeance qui sont venues à notre aide. Grâce à elles, nous aurons peut-être surmonté les nombreuses difficultés qu'offraient les annales des abbayes que nous avions à retracer. Les précieux conseils de M. le baron de Hauteclocque, à Arras; de M. de Cayrol, à Compiègne; de M. l'abbé Bailly, à Amiens; et de M. le baron Constant de Rebecque, au château du Titre, nous ont déjà préservé de plus d'une erreur et nous seront encore utiles. M. Garnier a mis à notre disposition, avec le plus grand empressement, la bibliothèque de la *Société des Antiquaires de Picardie*, dont il est le secrétaire-perpétuel. M. le marquis de Clermont-Tonnerre, membre du conseil-général de la Somme; M. Tillette d'Acheux, d'Amiens; et M. le comte de Boubers, au château de Long, ont bien voulu nous confier les nombreux et intéressants manuscrits dont ils sont possesseurs. Enfin, nous devons beaucoup aux lumières et au zèle de M. Delahaye, bibliothécaire de la ville d'Amiens; et nous consignons ici pour lui un témoignage de vive reconnaissance, car son obligeance est pour nous inépuisable.

mangera à genoux sur un petit banc placé au réfectoire; le pain noir et un potage composeront sa nourriture.

Le repentir du coupable amoindrit cependant ces rigueurs. Il put plus tard s'asseoir pour prendre ses repas; il eut place à la troisième table où mangeaient les frères convers. On lui permit même, après deux années, de dire la messe dans une chapelle sans assistants; mais ce ne fut jamais en public qu'il put célébrer le saint-sacrifice.

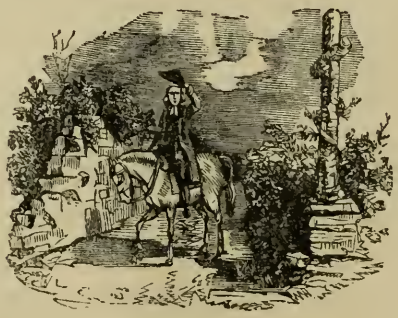

Une révolution, politique et sociale à la fois, s'est accomplie en France il y a cinquante ans. Chargée des fautes du passé, pleine des espérances de l'avenir, elle enfanta des crimes et nous rendit des droits précieux trop long-temps méconnus. On vit sa main puissante toucher à toutes les institutions; briser un trône; ren-

verser les autels; déchirer les contrats politiques et les titres héréditaires des possesseurs du sol. Les cloîtres jusqu'alors silencieux, où les disciples de St-Benoît, de St-Norbert et de St-Bernard avaient vécu loin du monde dans le recueillement et la prière, furent profanés par les cris de la multitude; et ces humbles religieux, étrangers à ce qui se passait autour d'eux, se demandèrent quel était le vertige qui gagnait les esprits!... Chassés de leurs demeures et persécutés, beaucoup d'entre eux furent demander à des contrées étrangères un asile et la liberté de leur culte, biens précieux que la terre de France ne pouvait plus leur offrir!

Quelques ruines répandues sur le sol, et dont le temps enlévera bientôt les derniers débris, sont tout ce qu'il reste, après cinquante ans, de la plupart des abbayes dont nous venons de retracer les annales. Notre génération, préoccupée du présent ou jetant ses mille pensées à l'avenir, est oublieuse du passé qui ne peut rien pour elle... mais il est cependant quelques hommes pour qui ce passé a des charmes. L'antiquaire se plaît à remettre en lumière le manuscrit poudreux où l'enfant de St-Benoît écrivit pour la postérité la chronique de son monastère ou les évènements contemporains. Les pierres sépulcrales, les ornements d'autel, les fûts de colonnes que le marteau mutila, quelques lambeaux d'une robe de moine, l'aident à ressaisir les traces du passé.

L'historien, lui aussi, a sa tâche à remplir. Si l'antiquaire combat contre le temps destructeur, le premier

lutte avec *l'oubli*, avec cet oubli qui engendra l'ingratitude des peuples. Les lettres, l'agriculture et l'industrie durent beaucoup aux institutions monastiques; et ce qui a précédé en offre d'éclatants témoignages. N'oublions pas ces bienfaits! Notre sol, long-temps inculte, fut fécondé par les sueurs des moines. Ils desséchèrent les marais, rendirent les chemins praticables, et conservèrent, au fond de leurs cloîtres, le flambeau des sciences et des lettres que nous avait légué l'Antiquité et qui sans eux, peut-être, serait pour toujours éteint.

II

NOBLESSE HISTORIQUE
DE
PICARDIE ET D'ARTOIS.

TERRE de Picardie et d'Artois, quelle contrée de France fut plus que toi féconde en noblesse de haut lignage, en valeureuse chevalerie ! Quelle est celle de tes plaines que n'a point rougi le sang picard, versé pour la patrie menacée ! Il fut un temps où les armées du Prince Noir, où les soldats de Henri d'Angleterre promenaient sur la terre de France leur drapeau victorieux. La Picardie vit alors son sol profané par l'ennemi ; ses champs

étaient dévastés et des couleurs étrangères flottèrent sur les remparts de ses villes. Cependant la province ne manquait point de défenseurs; et celui qui écrit ce livre n'a pas fait sans émotion le long dénombrement des chevaliers picards ou artésiens qui, dignes d'un meilleur destin, perdirent la vie dans la funeste journée d'Azincourt, ce Waterloo du moyen-âge!...

Il y a, dans l'histoire des peuples, des temps de rudes épreuves où la victoire délaisse les meilleures causes et les plus nobles courages; telle fut l'époque que nous rappelons. Nos soldats mouraient alors autour de l'oriflamme, pour ne point survivre à la honte de voir ce saint drapeau placé comme un trophée au milieu des pennons et des étendards ennemis; les princes du sang étaient comptés parmi les morts; le roi de France lui-même, couvert de glorieuses blessures, demeurait prisonnier après avoir long-temps combattu. Mais tant de valeur ne donnait point la victoire! Et plus tard Dunois, Xaintrailles et La Hire ne purent, eux aussi, ramener la fortune; elle devait nous rester rebelle jusqu'à l'apparition de Jeanne d'Arc.

Nous nous sommes surtout proposé de rappeler aux souvenirs de la contrée ce que son passé eut de plus glorieux. Les services rendus aux cités picardes par les maïeurs et par l'échevinage; ce que firent pour la liberté, pour la prospérité commune la bourgeoisie et les corporations de métiers devront plus tard nous occuper; retraçons aujourd'hui les fastes de la noblesse de Picardie et d'Artois; ses exploits et ses périls dans

les contrées lointaines où Godefroy de Bouillon arbora ses bannières, sur la terre sacrée où mourut le Sauveur des hommes. Nous allons assister à ces brillants tournois où les plus braves chevaliers venaient allier leur valeur à la galanterie. D'autrefois, arrêtant nos regards sur les restes d'un château-fort, sur sa tourelle solitaire dont chaque jour voit un nouveau débris détaché par le temps destructeur, nous raconterons les faits d'armes qui firent jadis sa célébrité. Et si ses fortes murailles préservèrent trop souvent d'un châtiment mérité la tyrannie du châtelain ou les exactions de ses hommes d'armes, nous dirons qu'elles furent quelquefois le seul refuge des habitants de nos campagnes dévastées, devenus les victimes des dissensions civiles ou d'incessantes guerres. Combien de fois le soldat voyageur que la fatigue accablait, le malheureux, surpris par l'orage, ne trouva-t-il pas un asile et des paroles hospitalières dans ce château, l'effroi de la contrée! Souvent, les enfants du village étaient admis chez la dame châtelaine; entourée de ses femmes, comme elle occupées à broder de riches tapisseries, elle donnait à ces enfants des préceptes de morale ou leur faisait réciter quelques prières en présence de son chapelain. Les grains, dans les temps de disette; le bois et les vêtements, pendant la rude saison, étaient dispensés par sa main secourable aux pauvres gens qui s'abritaient dans les chaumières voisines de son manoir. Les siècles de la féodalité française attendent encore leur historien; mais il faudrait qu'il pût unir à un rare génie une impartialité peut-être plus rare

encore! Car si la vérité ne saurait résider dans l'apologie des mœurs du moyen-âge, où la force fit presque toujours le seul droit, nous refusons aussi de la reconnaître dans la critique de mauvais goût, qui n'aperçoit que violences et barbarie là où de nobles sentiments se faisaient jour, où l'on vit si souvent briller d'un vif éclat l'honneur et le dévouement à la patrie [1].

On ne saurait trop le redire : ne jugeons jamais par les mœurs actuelles des temps qui sont si loin de nous, et sachons reconnaître ce qu'ils portèrent de bien avec eux. Un chevalier, désarçonné dans un combat pendant le moyen-âge, se trouvait à la merci de son ennemi; ce dernier cependant, ayant laissé son arme dans la mêlée, ne pouvait achever le vaincu. Ils réglèrent que le vainqueur irait à la recherche de son épée, afin qu'il pût ensuite mettre à profit sa victoire. Lors-

[1] « Le système féodal n'a point été sans avantages pour le temps où il est venu ; » il n'a pas été non plus sans force et sans éclat. De grands faits d'armes, des » hommes célèbres, la chevalerie, les croisades, la naissance des langues et des » littératures modernes l'ont illustré... A Dieu ne plaise que je veuille prôner le » système féodal ; ce système est incompatible avec nos mœurs actuelles ; il serait » une calamité pour le temps où nous vivons ; mais à présent cette forme de gou- » vernement appartient à l'histoire, et l'histoire doit rendre à chaque chose le té- » moignage qui lui est dû, en appréciant sa valeur et les services qu'elle a pu » rendre dans les temps où elle a existé. » (M. de Caumont.)

« C'est une grande erreur que de juger une institution d'après les résultats qu'elle » a amenés au bout de plusieurs siècles, d'approuver ou de condamner ce qu'elle » était et ce qu'elle a fait, dans les temps où elle est née, d'après ce qu'elle est » devenue, ce qu'elle a produit plus tard. L'histoire du monde n'offre aucun pou- » voir, aucun système social qui soit en état de supporter une telle épreuve, et » puisse accepter la responsabilité d'un si long avenir. » (M. Guizot.)

que l'arme fut retrouvée, le vaincu n'avait pas changé d'attitude. Fidèle à sa parole, il attendait la mort et se laissa égorger sans proférer une seule plainte!

Tels étaient ces temps de chevalerie dont nous allons rapidement dérouler le tableau, n'arrêtant nos regards que sur ce qu'il pourrait offrir d'essentiel pour l'histoire de la noblesse picarde et artésienne.

Lorsque les Franks pénétrèrent dans les Gaules, le sol qu'ils venaient y conquérir était encore une terre de servitude. De nombreux esclaves, répandus dans les champs qui les nourrissaient, ou préposés au service des habitations, travaillaient sans recevoir salaire, et l'espoir de la liberté ne les soutenait pas contre l'adversité. L'établissement des Franks sur le sol gaulois

vint mettre un terme à leurs maux. Le salaire paya désormais leur travail jusqu'au temps où ils purent eux-mêmes acquérir des terres.

Les dignités étaient alors électives chez les Franks. Leurs chefs, dans lesquels nos anciens historiens ont cru trouver les premiers rois de France, leurs *leudes*, leurs *anstrutions*, recevaient l'investiture par les suffrages du peuple assemblé. Les titres ne conféraient point l'hérédité.

La classe privilégiée, chez les Franks, puisa donc les éléments de son institution dans un véritable principe d'égalité, puisqu'il se manifestait par le choix libre de chaque citoyen. On ne saurait trop étudier cette curieuse origine de la première noblesse franke. Un historien d'un rare mérite, M. Augustin Thierry, a fait preuve d'un très-grand discernement et d'une connaissance approfondie de la période franke, en fixant à la bataille de Fontenay, l'une des plus sanglantes de nos annales [1], l'époque où cette noblesse, détruite par le fer des combats, dut faire place à de nouveaux chefs qui devinrent possesseurs de fiefs considérables et dont la race forma la première noblesse héréditaire.

On a beaucoup discuté sur l'importante question des fiefs. Brussel a cru, par exemple, que le mot fief, *feo-*

[1] Livrée le 25 juin 841, dans les champs de Fontenay en Bourgogne. Après la mort de Lodewig-le-Débonnaire, ses enfants, Karle-le-Chauve, Lother et Lodewig de Bavière, eurent de nombreux différends auxquels la bataille de Fontenay mit un terme. Plusieurs historiens ont affirmé que cent mille Franks périrent dans cette journée.

dum[1], n'indiqua pas d'abord la terre même, mais sa mouvance[2]. Ce qu'ont écrit Montesquieu, Boulainvilliers et Mably a répandu de vives lumières sur l'organisation féodale, mais nous laisse dans le doute sur le sens primitif du mot *fief*. M. Guizot est d'avis que le domaine et la mouvance furent originairement confondus *dans le langage comme dans le fait*[3].

Ce qu'on peut affirmer, c'est que le fief prit naissance lorsque le servage germanique eut remplacé l'esclavage gaulois. Dès le commencement de leur conquête, les Franks s'étaient appropriés des terres qui reçurent le nom d'*alleu* (*alod*, lot ou sort; ou bien propriété indépendante *al-od*, selon les étymologistes.) Plus tard, les chefs des Franks accordèrent eux-mêmes des possessions à leurs officiers, à la charge de prendre les armes pour la défense de leur cause. Ici apparaît le fief.

En résumant ce qui précède, on arrive aisément à reconnaître que l'alleu et le fief constituèrent toute la féodalité. Nous nous sommes surtout attaché, en écri-

[1] Le mot *feodum* a aussi exercé les étymologistes. Cujas lui donne une origine latine; il n'est autre, dit-il, que le mot *fides*. L'origine germanique a de nombreux partisans : *fe*, récompense, salaire; *od*, propriété, possession. Le mot varie d'ailleurs selon les époques et les auteurs; on trouve *feudum*, *feodum*, *fochundum*, *fedum*, *foedum*, *fenum*, *fedium*.

[2] *Mouvance*. Relation féodale de la terre avec le seigneur suzerain.

[3] (*Histoire de la Civilisation en France*.)

vant ceci, à dégager nos aperçus de l'obscurité qui règne encore sur les premiers temps de l'époque féodale. Peut-être aussi nous saura-t-on gré d'avoir laissé à l'écart les dissertations innombrables et les opinions problématiques dont l'institution des fiefs a été l'occasion.

« Tenir en alleu — dit Boutillier — si est tenir terre » de Dieu tant seulement, et ne doivent cens, rente » ne relief, ne autre redevance à vie, ne à mort. » L'alleu ou franc-alleu finit toutefois par s'absorber presque entièrement dans le fief, car le temps arriva où il devint impossible de produire en justice des titres de possession primitive par alleu. Ils auraient pris leur date, s'il en eût existé, dans les premiers siècles de la période franke[1]. Le fief et l'arrière-fief[2] régnèrent donc alors presque sans partage sur le territoire, et tout le régime féodal sembla se résumer dans ces mots devenus sacramentels : *Nulle terre sans seigneur.*

On reconnaissait quatre sortes de fiefs : ceux des grands vassaux de la couronne, les fiefs tenus par les *bannerets*, les fiefs de *hautbert* et ceux de simple *écuyer*. Les grands vassaux, ducs, comtes, et souvent alliés au sang royal, exerçèrent long-temps dans leurs fiefs une

[1] Le franc-alleu fut cependant respecté dans quelques contrées méridionales; mais le parlement de Paris, qui comprenait la Picardie dans son ressort, ne reconnaissait le franc-alleu que par *titres*.

[2] « *L'arrière-fief*, c'est le fief servant qui tient d'un autre fief servant... Tellement que quand le seigneur feudal achepte de son vassal un fief mouvant de lui, » tel *arrière-fief* devient supérieur au seigneur de l'achepteur plein-fief. »

(*Glossaire* de DE LAURIÈRE.)

véritable souveraineté. Tels étaient les puissants ducs de Bourgogne; ceux d'Aquitaine; les comtes de Champagne, de Flandre et de Vermandois, et quelques hauts-barons comme ceux de Coucy.

Les bannerets venaient ensuite. Leurs fiefs donnaient le privilége de porter bannière dans les armées royales[1]. Dans les tournois, sur les champs de bataille ou dans les grandes solennités, le banneret envoyait un héraut au roi, ou à celui qui commandait l'armée, pour lui présenter un pennon de ses armes. Nous verrons bientôt les comtes de Boulogne, de Saint-Pol et de Ponthieu, les sires de Créquy, le vidame de Picquigny, le seigneur de Boves et beaucoup d'autres chevaliers de Picardie et d'Artois combattre à Bouvines avec leurs bannières.

Le fief de *hautbert*[2] devait le cheval et le cavalier armé de toutes pièces, accompagné de quelques valets.

[1] On ne s'accorde pas sur la quantité d'hommes d'armes qu'un fief banneret devait fournir. Quelques historiens affirment que ce nombre s'élevait à cinquante, outre les archers et les arbalétriers. D'autres ont avancé que le banneret devait avoir un château et au moins vingt-quatre feux ou familles qui lui fissent hommage. « Le banneret — dit du Tillet — étoit celui qui avoit autant de vassaux gentils-» hommes qu'il en falloit pour lever bannière et faire une compagnie de gendarmes, » ou de gens à cheval et à pié, entretenus à sa table et soudoyés à ses dépens. »

[2] « Ainsi nommé parce que celuy qui en étoit possesseur étoit obligé, à vingt et » un ans, de se faire chevalier et de vétir *le hautbert* ou *la cotte de mailles* qui étoit » une espèce d'armure... Celuy qui tient fief de hautbert doit desservir son fief par » pleines armes, par le cheval, par le hautbert, par l'écu, par l'épée, par le » heaume. » (*Glossaire de* DE LAURIÈRE.)

Le fief de simple *écuyer*[1] ne devait qu'un vassal armé. L'écuyer marchait dans les armées à la suite des bannerets, et portait dans les tournois l'écu des chevaliers.

Les guerres et les continuels désordres qui remplirent le règne des chefs de la seconde race furent favorables aux possesseurs des fiefs. Le prince dut ménager les seigneurs dont les secours lui devenaient toujours plus nécessaires; souvent même il échoua lorsqu'il voulut mettre un frein à leur ambition. L'hérédité des titres et l'usurpation des droits régaliens, au profit des principaux vassaux de la couronne, prennent leur date dans cette période de notre histoire; et le jour où les fiefs furent héréditaires, les possesseurs leur donnèrent leur nom ou prirent celui qui servait à les désigner. Beaucoup de familles eurent aussi pour nom le composé de ceux qu'avaient d'abord portés et le possesseur et le fief. *Villa*, ville, autrefois *métairie*, servit souvent de terminaison. Champ, *campus; mesnil*, c'est-à-dire manse ou demeure; *mont; châtel* ou *château; fort; la motte*, éminence; *val* ou *vaux; pré; moustier* ou *monstier*, monastère;[2] et beaucoup d'autres noms, qui servaient à dé-

[1] « Le mot d'*escuyer* vient de celuy de l'*escu* ou bouclier nommé des latins *scutum*. Cette dignité tenoit rang immédiatement après celle de chevalier et estoit » un degré pour y parvenir. On ne la donnoit qu'aux personnes de noble extraction. » Leur employ estoit de porter l'escu et l'espée au-devant des chevaliers, d'où » vient que les chartes latines les appellent *scutiferos*, *armigeros*, *portitores ensis*, » *servientes*, *serjantes*, etc. » (Le Carpentier.)

[2] Bournonville, en Artois; *Burn* ou *le Brun*, qui bâtit le château de Bournonville au XIe siècle, et *Villa*. — Hondainville, en Beauvaisis; *Odonis*, Odon, et

signer un édifice ou une position topographique, se mêlant au nom primitif des possesseurs formèrent presque tous les noms de la noblesse française.

Quelquefois des épithètes venaient s'y joindre et servaient à mieux distinguer les familles. *Peppin-le-Bref*, *Karle-le-Chauve*, *Louis-le-Gros* et les noms de beaucoup d'autres chefs de la monarchie nous en fournissent des exemples. On en recueille un très-grand nombre dans l'ancienne noblesse de Picardie. Jean de Cramailles était appelé *le Borgne*, et Jean de Chambly, *Grismouton;* Pierre d'Aumont prit le surnom de *Hutin;* Jean de Mailly portait le nom de *Maillet* en 1345; Jean d'Argies fut nommé *le Borgne* comme Jean de Cramailles; et Gilles de Trasignies, connétable de France, prit le nom de *le Brun* qui le distinguait de son père, connétable de Flandre, et désignait la couleur de son teint et celle de ses cheveux. Les premiers comtes de Vermandois reçurent les surnoms de *Hardi*, *Fier*, *Infidèle*, ou *Chasseur*. La maison de Hennin-Liétard, en Artois, adopta ceux de *la Vache*, du *Brochet*, du *Sauvage* et de *Courte-Tête*.

Villa. — Regnauville, en Artois; *Reginald* et *Villa*. — Ernemont, en Beauvisis; *Ernoldi*, Ernold, et *Mons*. — Roberval, en Beauvaisis; *Roberti Vallis*. — Bailleulval, en Artois; Val de *Bailleul*, nom du possesseur, *Balleoli Vallis*. — Valdampierre, en Beauvaisis, *Vallis de Domini Petri*. — Vauroux ou Vauxroux, en Beauvaisis; *Vallis Radulphi*, Val de Raoul. — Baudricourt, en Artois; *Balderici Cortis*, domaine de Baudry. — Rollancourt, en Artois; *Rollandi Cortis*. — Bavincourt, en Artois; *Bavonis Cortis; Bavon* nom du possesseur, *Curtis*, domaine. — Ribécourt, dans le Noyonnais; *Rayemberti Curtis*, domaine de Ragembert. — Mondicourt, en Artois; *Mouderici Cortis*, domaine de Mondry.

Les anciens feudataires prirent les titres de ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons, sires, hautberts et bers, vidames, châtelains ou vavasseurs. La plupart des fiefs qu'ils possédaient devinrent des duchés, marquisats, comtés, vicomtés ou baronnies. Les rois de France, désirant s'attacher plus étroitement les seigneurs du royaume, créèrent, de leur côté, des dignités et des charges. Quelques-unes furent héréditaires ; d'autres étaient inféodées à des fiefs. Les seigneurs de Senlis remplirent long-temps, à titre d'hérédité, les fonctions de grand-bouteiller de France. On fit ensuite des duchés et des comtés-pairies. La vieille Picardie renfermait les duchés-pairies de Valois et de Laon ; les comtés-pairies de Beauvais, de Noyon, d'Artois et de Soissons; et la baronnie-pairie de Coucy. Les terres de Saint-Simon ; Guise ; Caigny, sous le titre de Boufflers ; Maignelay, sous le titre d'Halluin ; Chaulnes ; Warty, sous le titre de Fitz-James ; Poix-Créquy ; Verneuil ; Fayel et Cœuvres-Estrées devinrent des duchés-pairies. Tous ces offices de connétables, grands-maîtres, grands-chambellans, grands-pannetiers ou grands-veneurs accrurent l'importance de la noblesse mais la placèrent sous l'action plus immédiate de la couronne. Il fallait bien que les honneurs de la cour et les largesses royales pussent servir de contre-poids au pouvoir et à l'esprit d'indépendance que les seigneurs puisaient dans l'organisation féodale. Et quelques garanties qu'offrissent les grandes charges et les nombreuses dignités que la noblesse tenait du roi, nous ne devons pas oublier qu'il n'y eut pas trop de la politique de Louis XI,

de la hache du bourreau et du génie de Richelieu, pour maintenir les grands vassaux du royaume dans une fidélité qui fut toujours pour eux importune.

Beaucoup d'historiens ont attribué aux croisades l'origine de la chevalerie dont cependant on retrouve les traces bien avant le onzième siècle. La nature sentimentale des Germains que les Franks portèrent avec eux dans les Gaules; les mœurs galantes des Maures qui ne furent pas sans influence sur celles de nos provinces méridionales; les relations féodales enfin; tels étaient les véritables éléments qui formèrent la chevalerie. En 791, Karle-le-Grand ceignit solennellement l'épée à Lodewig-le-Débonnaire; et Grégoire de Tours rapporte que les chefs de la première race instituèrent des chevaliers. Ils leur donnaient le baudrier ou ceinturon doré et les embrassaient sur la joue gauche en prononçant ces paroles : *A l'honneur du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je vous fais Chevalier.* Il faut bien cependant reconnaître que la chevalerie acquit dans les croisades plus de force et plus de renommée.

Les seigneurs envoyaient ordinairement leurs fils, en qualité de pages, à la cour des princes ou dans de riches manoirs, pour qu'ils pussent s'y bien préparer aux pratiques de la chevalerie. Le jour où le jeune homme quittait le donjon paternel, voici par quelles exhortations son père le préparait à la vie de chevalier. « Cher fils — lui disait-il — c'est assez t'amuser aux » cendres casanières; il faut te rendre aux écoles de

» prouesse et de valeur. Car tout jeune damoisel doit » quitter la maison paternelle pour recevoir bonne et » louable nourriture en autre famille, et devenir moult » expert en toutes sortes de doctrines; mais, pour Dieu, » conserve l'honneur. Souviens-toi de qui tu es fils et » ne forlignes pas. Sois brave et modeste en toute ren- » contre; car louange est réputée blâme en la bouche » de celui qui se loue, et celui qui attribue tout à » Dieu est exaucé. Je me souviens d'une parole qu'un » ermite me dit une fois pour me châtier; il me dit » que si j'avais autant de possessions comme avait le roi » Alexandre, et de sens comme le sage Salomon, et de » valeur comme le preux Hector de Troie, seul orgueil, » s'il était en moi, détruirait tout. Sois le dernier à » parler dans les assemblées, et le premier à frapper » dans les combats; loue le mérite de tes frères, car le » chevalier est ravisseur du bien d'autrui qui tait les » vaillances d'autrui [1]. »

Le jeune page ne tardait pas à devenir expert dans l'exercice des armes, à la chasse, dans l'art de dresser un cheval. Puis son cœur s'éprenait d'amour pour une noble dame; il était alors « joly, chantant, gracieux plus » que oncques mais : et faisoit ballades, rondeaux, vi- » relais, lais et complaintes d'amoureux sentiment... » Devant elle et entre toutes dames estoit plus doux et » benigne qu'une pucelle. Toutes servoit, toutes hon-

[1] (Perceforest — vol. 2 f.° 121 v.° col. 1 et 2 — vol. 5 et 7. — Gaule Poétique.)

» noroit, pour l'amour d'une; son parler devant elle » estoit courtois et craintif[1]. » Car les préceptes de la chevalerie tinrent toujours à honneur de garder un religieux respect aux dames, et l'influence qu'elles exerçaient fut telle que Saint-Louis, prisonnier en Égypte, ne voulut point traiter avec les Sarrasins, pour sa rançon et pour sa liberté, sans le consentement de la reine Marguerite qui *estoit sa dame*[2]. L'amour de la gloire puisait alors un précieux aliment dans la pensée de plaire aux dames; et l'on sait que celles-ci ne gardèrent nulle pitié pour le chevalier déloyal, lâche ou félon. Alain Chartier nous fait assister à la conversation de quatre nobles châtelaines qui se confient leur sentiment sur plusieurs chevaliers qui combattirent à Azincourt. L'un d'eux a fui pendant la mêlée; la dame de ses pensées s'écrie : « *Selon la loi d'amour, je l'aurais mieux aimé mort que vif!*[3] »

Lorsque le page devenait écuyer, il accompagnait son

[1] (*Livre des faits de Jean Bouciquaut.*)

[2] « Quant le conseil au Soudanc virent que il ne pourroit vaincre le bon roy par » menaces, se revindrent à li es li demandèrent combien il voudroit donner au » Soudanc d'argent, et avec ce leur rendît Damiete; et le roy leur respondi que » se le Soudanc vouloit prenre resonnable somme de deniers de li, que il mande- » roit à la royne que elle les paiast pour leur délivrance. Et ils distrent: « comment, » est-ce que vous ne voulez dire que vous ferez ces choses? » Et le roy respondi » que il ne savoit se la royne le vourroit faire, pour ce que elle estoit sa dame. »
(Joinville.)

[3] (Le livre des *Quatre Dames* d'Alain Chartier — *La quarte dame se deult et plaint de son amy qui s'en estoit fouy de la bataille. Parquoy pour son honneur, et selon la loy d'amours, elle l'aimast mieux mort que vif.*)

seigneur à la guerre et dans les tournois. Puis le jour arrivait où il demandait à être admis parmi les chevaliers ; il *requérait* alors *qu'informations fussent prises à son égard.* Voici les principales circonstances qui précédaient sa réception. Dépouillé de ses habits et mis au bain, véritable symbole de purification, on le revêtait ensuite d'une simple tunique blanche. Il jeûnait pendant vingt-quatre heures et passait la nuit dans l'église, pour y faire sa *veille d'armes.* Le lendemain, le récipiendaire devait porter un pourpoint de couleur brune, et un vêtement broché d'or ; on lui donnait alors les éperons, la cotte de mailles, la cuirasse, les gantelets et les brassards ; et enfin l'accolade et l'épée. Celui qui le recevait disait : *Au nom de Dieu, de Saint-Michel et de Saint-Georges, je te fais chevalier.* Les formules variaient toutefois ; La Colombière, Favyn et le père Ménétrier en citent plusieurs [1]. Le nouveau chevalier ne tardait pas à monter à cheval et caracolait

[1] Voici les principaux engagements que les chevaliers devaient prendre avant leur réception. Ils juraient : — de craindre, révérer et servir Dieu religieusement, de combattre pour la foi de toutes leurs forces, et de mourir plutôt de mille morts que de renoncer jamais au christianisme ; — de servir leur prince souverain fidèlement, et de combattre pour lui et la patrie très-valeureusement ; — de soutenir le bon droit des plus faibles, comme des veuves, des orphelins et des demoiselles en bonne querelle, en s'exposant pour eux selon que la nécessité le requerrait, pourvu que ce ne fût contre leur honneur propre, ou contre leur roi ou prince naturel ; — qu'ils ne combattraient jamais, accompagnés, contre un seul et qu'ils fuiraient toutes fraudes et supercheries ; — qu'ayant fait vœu ou promesse d'aller en quelque queste ou aventure étrange, ils ne quitteraient jamais les armes, si ce n'est pour le repos de la nuit. (*Théâtre d'Honneur* de Vulson de la Colombière. — *Histoire de la Civilisation en France*, par M. Guizot.)

aussitôt devant la foule, en brandissant son épée, pendant que la trompette des hérauts d'armes célébrait sa réception par de bruyantes fanfares.

TOURNOI D'ANCHIN.

En l'année 1096, trois cents chevaliers venus de l'Ostrevent, du Hainaut, du Cambrésis et du pays d'Artois, se réunirent dans la célèbre abbaye d'Anchin fondée pendant le cours du onzième siècle dans une île de la Scarpe. Baudouin de *Jérusalem*, comte de Hainaut; Manassès, évêque de Cambrai; Radbod, évêque de Noyon; et Lambert, évêque d'Arras; les abbés de Crépin et d'Hasnon; et Anselme de Ribemont, châtelain de Valenciennes, assistèrent au tournoi que donnèrent ces chevaliers dans les dépendances d'Anchin. Ils laissèrent à l'abbaye, en se séparant, des marques nombreuses de

leur libéralité; et l'acte qui en fait foi rapporte qu'ils s'engagèrent à prendre la croix pour la délivrance du Saint-Sépulcre. Dans l'année du tournoi d'Anchin, Godefroy de Bouillon rassembla sous les murs d'Abbeville un corps considérable de croisés qui prirent part aux premiers combats de la Terre-Sainte. Le Boulonnais, l'Artois et le Ponthieu fournirent à l'armée de Godefroy leurs plus vaillants chevaliers. On vit ces derniers quitter leurs familles, leur pays et leurs biens pour affronter, sur des plages lointaines, les périls de la guerre, la famine et la peste, infatigable auxiliaire des peuples d'Orient.

L'acte du tournoi d'Anchin est rapporté par Le Carpentier dans les preuves de son *Histoire du Cambrésis*. En voici la traduction fidèle empruntée aux *Petites histoires de Flandre et d'Artois*, publiées par M. Dutilhœul :

ACTE DU TOURNOI D'ANCHIN.

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité : *Amen*. Nous avons souvent entendu » cette parole de l'Évangile : qu'*un arbre n'est pas bon lorsqu'il ne produit pas* » *de bons fruits*, *etc;* en conséquence, moi, Anselme de Ribemont, châtelain de » Valenciennes et seigneur de l'Ostrevant... Je veux faire savoir à tous ceux qui » sont prédestinés à la vie éternelle, quelle joie j'éprouve en voyant l'île d'Anchin, » auparavant le repaire de bêtes fauves et la retraite des brigands, transformée » aujourd'hui, par la grâce de Dieu tout-puissant, en cette habitation d'hommes » saints, dont la bonne renommée m'est tellement à cœur et pour lesquels j'é- » prouve une telle affection de charité que de plus en plus chaque jour je m'oc- » cupe tout entier de leur avancement et de leur gloire.

» C'est pour cette cause qu'aujourd'hui j'ai comparu ici, entouré d'un grand » nombre d'hommes de guerre, afin qu'avec moi ils honorent ou imitent la sain- » teté de ces religieux, ou qu'animés d'une tendre dévotion envers cette plantation » nouvelle d'oliviers spirituels, ils multiplient cette famille par l'abondance de » leurs aumônes et la comblent de joie.

» Et en effet, cette fête solennelle ne s'est pas annoncée sans un pieux résultat.

» Un homme d'une grande renommée et noble, Baudouin *Kalderuns*, excité par » un sentiment excellent de charité envers ce troupeau naissant et encore petit, » s'est approché de moi comme protecteur de cette maison, en présence de toute » l'assemblée, et m'a dit : Monsieur Anselme et vous tous seigneurs, hommes de » guerre, porte-boucliers, écuyers, serviteurs et peuple, prêtez-moi, je vous prie, » une oreille attentive : moi, Baudouin, levant en ce moment mes mains au ciel en » votre présence, j'offre à ce monastère, en l'honneur du Dieu tout-puissant, de » notre Sauveur, et du bienheureux Pierre, prince des apôtres, pour la rémission » de mes péchés, tout ce que je possède dans le village dit d'Incy, en totalité et » sans rien réserver, avec les *manoirs* (*seigneuriaux et non seigneuriaux*) les » alleus, les fiefs, les serfs, les champs, les pâturages, les eaux et autres objets ; » et pour ce don, je dépose sur l'autel dudit monastère un rameau de gazon afin » qu'aucun de mes héritiers, présent ou absent, ni aucune autre personne après » eux, ni aucune autre autorité que celle de l'abbé qui sera régulièrement établi » dans ce lieu, n'ait pas l'espérance de disposer de la moindre partie de cette do- » nation.

» Après qu'il eut ainsi parlé, moi, Anselme, transporté d'une grande joie, j'ai » rendu les actions de grâces dues audit homme de guerre et lui ai promis la vie » éternelle ; ce que firent de même tous les habitants. Puis me tournant vers l'as- » semblée, et lui adressant la parole, je dis :

» Au nom du Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur, vous tous qui êtes ici pré- » sents, évêques, abbés, comtes et barons, parents et étrangers, hommes de » guerre et porte-boucliers, ainsi que vous tous qui portez les armes, je vous prie, » je vous supplie, je vous conjure et vous commande, autant qu'il est en moi, de » me promettre qu'en l'honneur de notre Dieu et Sauveur, vous conserverez tous » ensemble ce qui a été donné comme aumône à ce monastère par Baudouin ou par » moi, avant lui ou par d'autres ; de confirmer cette promesse par serment, au » pied de cet autel ; d'ordonner que vos successeurs les conserveront également, » afin que nous méritions de recevoir des mains de notre Rédempteur, la récom- » pense d'une si belle œuvre, étant comblés de joie dans les siècles des siècles.

» Et quand tous ont répondu *Amen* et crié, avec une entière liberté, *Ainsi soit-* » *il;* après qu'ils eurent promis avec serment d'être les soutiens et les défenseurs » de ce monastère, contre les téméraires, moi, Anselme, j'ai ajouté :

» *Magnats et Primats*, et vous tous, hommes braves, qui êtes ici présents, je » vous rends *d'inexprimables* actions de grâces pour votre pieux amour envers les » ministres de Dieu et pour votre présence, qui m'a été très-agréable, dans ce » solennel et joyeux tournoi, et je me réjouis de vous voir tous retourner chez » vous sains et saufs et sans blessures, ce qu'à Dieu ne plaise ! et afin que cet acte » fasse foi et ne puisse être infirmé maintenant et à l'avenir, je le scelle de mon » sceau et du sceau de ma châtellenie, et je l'ai fait confirmer par le sceau dudit » donateur. »

Suivent les noms de tous les Prélats, Dignitaires, Chevaliers, Ecuyers et Gentilshommes qui avaient assisté au tournoi. Et plus bas : *Et alii servientes q. omnes*

nisi graves obsint causo se indictam crucis militiam hoc anno inituros etiam promiserunt. Actum Aqcincti, anno DD. nonagesimo sesto, ubi unam ex his nostris chartis custodiendam contradidimus. Deo sit laus honor et gloria. Amen. *Rumoldus monachus hec scripsi et perlegi.*

CHEVALIERS D'ARTOIS

QUI PARURENT AU TOURNOI D'ANCHIN.

Sicher et Alexandre d'Ablain — Baudouin de Bailleul — Romuald de Bailleulmont — Hugues de Bernimicourt — Guillaume Blondel — Amand de Bourlon — Amand de Bournel — Pierre de Beaupré — Paul de Brebières — Alard de Bullecourt — Roger Bucelle — Gui de Cagnicourt — Baudouin Caudron (Kalderuns) sire d'Inchy — Jean de Corbehem — Wascon des Cordes — Huart de Douvrin — Egide, neveu du châtelain d'Arras — Hubert d'Estrées — Walbert de Fampoux — Grégoire de Fleury — Wascon Gielon, fils de Wascon des Cordes — Verric, sire de Graincourt — Etienne du Hamel — Guillaume Hangart — Wautier, seigneur d'Hamelincourt — Hugues Havet, sire d'Aubigny — Gervais, sire d'Hermis — Anselme de Houdain — Romuald, Hugues et Geoffroy d'Inchy — Jacques Kiéret — Amand de Lagnicourt — Baudouin de Lens — Ambroise de Marville — Jean de Montigny — Oprime de Montigny — Eustache de Neuville — Olard de Neuville — Pierre de Noyelle — Almand, sire d'Ongnies — Hugues d'Oisy — Ernold d'Orville — Martin de Pellicorne — Simon Porte — Gautier de Ranchicourt — Hugues-le-Petit, son fils — Virel de Rémy — Lietbert, son frère — Sichier de Ribestel — Martin de Sains — Ansel de Saint-Léger — Regnier de Sarton — Guismard de Saudemont — Hugues de Scluse — Adam de Selence — Fremin de Tortequesne — Gautier de Vagnouville — Simon de Val — Guillaume de Wailly.

TOURNOI DE CORBIE.
PASSES D'ARMES DE SAINT-INGLEVERT.
TOURNOIS ET JOUTES A ARRAS
ET A SAINT-OMER.
LE PAS D'ARMES DE LA CROIX PÉLERINE.
LE CAMP DU DRAP D'OR.

Les croisades et les querelles particulières des grands vassaux donnèrent à la noblesse un goût dominant pour les combats. Aussi vit-on, dans les courtes années de calme où la guerre n'entretint pas son ardeur, se multiplier les joutes et les tournois. Le maniement des armes, les cris des combattants, les chevaux dans la lice et les dangers qu'y couraient les chevaliers, retraçaient à la noblesse de France ces scènes guerrières qui seules pouvaient alors la charmer. L'intérieur des châteaux, d'ordinaire si paisible, s'animait à la nouvelle d'un prochain tournoi; car de nombreux hérauts, portant les écus blasonnés des principaux tenants d'armes, ne manquaient pas de l'aller publier à son de trompe jusque dans les manoirs les plus reculés. On voyait arriver, la veille, les princes et les gens de leur suite;

des chevaliers venus de tous pays; de nombreux écuyers portant leurs riches armures ou conduisant les chevaux. Chacun admirait les grâcieux ajustements des dames qui, cheminant sur leurs haquenées, se rendaient au tournoi, accompagnées de leurs parents et d'un écuyer. Quelquefois même leur aïeul, conduit dans une litière et vêtu d'une longue robe d'hermine, venait lui aussi assister à cette fête qui devait lui retracer les scènes de sa jeunesse et l'image des combats auxquels jadis il avait pris part. On voyait se presser dans la foule les archers et les hallebardiers; de nombreux pélerins, avec leurs escarcelles et leurs bourdons; les pages, les varlets, et jusqu'aux jeunes villageoises, ravies d'un spectacle si nouveau pour elles, et s'émerveillant surtout de la bonne mine des chevaliers. « On » trouvoit là — dit Olivier de la Marche — maistres » d'hostels, serviteurs et pourveances de vivres et vins, » et manière de faire si honorable, que toutes gens » de bien y estoyent recueillis et servis si grandement » que mieux on ne le savoit faire. »

La lice était spacieuse. Des bannières et des gonfanons parsemaient les riches tentures de l'amphithéâtre. Le satin, le velours et les étoffes de brocard, les pierreries et les perles précieuses rehaussaient la beauté des dames qui en occupaient les abords. Beaucoup d'entre elles ne pensaient pas sans émotion aux résultats de la lutte qui se préparait; plus d'une écharpe, aux riches couleurs, allaient bientôt paraître dans la lice et troubler les regards des châtelaines qui, dans

les longues veillées d'hiver, se plurent à y broder une tendre devise ou un chiffre mystérieux! La veille, chacune d'elles avait pu examiner les armoiries des chevaliers; car l'usage voulait que les dames connussent d'avance la noblesse et le nom des combattants; et leur bouche ne révéla jamais impunément aux juges du camp une seule atteinte aux lois de l'honneur; ceux-ci prononçaient incontinent l'exclusion du chevalier déloyal dont l'une d'elles avait eu à se plaindre. Sa présence eût suffi pour déshonorer le tournoi.

Celui qui paraissait dans la lice y déployait la plus grande magnificence. « Quelquefois — dit Olivier de la » Marche — le destrier qu'il montoit étoit couvert d'un » drap de soye bleüe, brodé et floreté de fleurs, moult » gentement. Six coursiers le suivoient, harnachés de » satin cramoisy, couverts d'orfaverie d'or, moult riche- » ment; les pages vêtus des couleurs de leur maître. » Des panaches de gerbes d'or, de roses, d'aigrettes et de couronnes de lis ornaient les cimiers des chevaliers [1].

Les combattants laissaient quelquefois la vie dans ces scènes guerrières. Du Cange nous apprend que Florent, comte de Hainaut, et le fils de Philippe-Auguste, Philippe, comte de Boulogne, périrent dans un tournoi qui eut lieu à Corbie en 1223. Nous lisons dans Moréri et dans du Tillet que Philippe-Auguste *avait pris cependant*, dans l'année 1209, *le serment de Philippe de Boulogne qu'il n'irait jamais dans les tournois*. Mais

[1] (*Théâtre d'honneur* de Vulson de la Colombière.)

l'ardeur des combats était plus forte alors que les conseils de la prudence; et la lance ou l'épée n'aurait pu rester oisive dans la main des chevaliers. « Ils fai-
» soient des emprises ou gardoient des pas sur des
» ponts ou autres chemins et endroits fréquentés, et là
» appendoient leurs escus armoyés de leurs armes à des
» arbres ou à des pals et colomnes dressés pour ce
» sujet, et obligeoient tous les chevaliers qui désiroient
» passer par là à jouster contr'eux [1]. »

Les joutes de Saint-Inglevert, dans le Haut-Boulonnais, ont fourni à Froissart de pittoresques récits. Un chevalier anglais, le sire de Courtenay, avait tenu des propos offensants pour la noblesse de France; le seigneur de Clary, gentilhomme français, lui en ayant demandé raison, on régla que le différend serait vidé dans la plaine de Saint-Inglevert. Jean de Longvilliers, gouverneur de Boulogne, et le sire de Montcavrel furent les seconds du seigneur de Clary; le capitaine de Calais et plusieurs gentilshommes anglais étaient les tenants de Pierre de Courtenay. Un grand nombre de chevaliers et d'écuyers se rendirent aussi à Saint-Inglevert.

Les deux champions — dit Froissart — « étoient armés
» bien et fort, ainsi que pour attendre l'aventure; et
» étoient bien montés; et puis, leur furent baillés les
» glaives à pointes acérées, de fer de Bordeaux, tran-
» chans et affilés. » Ils coururent à cheval l'un sur l'au-

[1] (Vulson de la Colombière.)

tre et « à la seconde joute, le sire de Clary férit et » atteignit le chevalier d'Angleterre de plein coup de » son glaive, qui étoit bon et roide et bien éprouvé, » et lui perça tout outre la targe[1] parmi l'épaule, tant » que le fer passa outre, bien une poignée, et l'abbatit » jus du cheval de ce coup. »

La passe d'armes de 1389 eut plus de retentissement. Le célèbre Boucicaut, Regnault de Roye et le sire de Sempy en furent les principaux tenants. Boucicaut avait fait publier au préalable, en Angleterre, en Espagne, en Flandre et en Allemagne, « qu'*accompai-* » *gné de deux chevaliers, l'un messire Renault de* » *Roye, l'autre le seigneur de Sampy, il tiendroit la* » *place par l'espace de trente jours sans partir, entre* » *Calais et Boulongne, au lieu que l'on dict Sainct-* » *Enghelbert. Là seroient les trois chevaliers attendans* » *tous venans, prests et appareillés de livrer la jouste* » *à tous les chevaliers et escuyers qui les en requer-* » *roient, sans faillir jour, excepté les vendredis*[2]. »

Ceci se passa — dit Froissart — « à l'entrée du joli » mois de mai. La place où jouter on devoit étoit belle » et ample et unie, verte et herbée... Entre Calais et » Saint-Inghelberth se trouvoient trois vermaulx pavil- » lons moult beaux et riches, et à l'entrée de chacun » et par devant avoit deux targes qui là pendoient » armoyées des armes aux seigneurs; une targe de paix

[1] Bouclier de grande dimension, échancré sur le devant et de forme circulaire.

[2] (*Livre des Faits de* Jean Boucicaut.)

» et l'autre targe de guerre. Et étoit ordonné que cil » qui courir et faire armes voudroit à l'un d'eux, de- » voit toucher ou envoyer faire toucher l'une des tar- » ges, ou toutes s'il lui plaisoit; et il seroit recueilli » et délivré de joute selon qu'il demanderoit. » Le *livre des faits de Jean Bouciquaut* nous apprend que les armoiries et la devise de chaque tenant étaient placées auprès de son écu, fixé aux branches d'un orme. Le chevalier qui se présentait pour combattre devait sonner du cor, suspendu à dessein à l'une de ces branches.

Les chevaliers, les écuyers, les pages et les hérauts d'armes remplissaient la plaine de Saint-Inglevert. Le roi Charles VI lui-même assista à ces joutes sous un déguisement. On remarquait parmi les chevaliers anglais Jean de Hollande, frère du roi Richard. Il toucha, le premier, l'écu de guerre de Boucicaut et déploya dans la lice la plus grande valeur. Pendant quatre jours, Boucicaut, Regnault de Roye et le sire de Sempy tinrent tête à des chevaliers anglais, allemands ou espagnols, et s'acquirent beaucoup de renommée par leur vaillance et leur habileté dans le maniement du cheval, de la lance et du glaive. Les gentilshommes anglais prirent enfin congé d'eux et leur dirent : « Tous » chevaliers et écuyers de notre compagnie qui jouter » vouloient ont fait armes. Si prenons congé à vous, » car nous retournons à Calais et de là en Angleterre. » Nous savons assez que qui voudra jouter à vous et » faire armes, il vous trouvera ici les trente jours du-

» rans, selon la teneur de votre cri. Nous, revenus en
» Angleterre, nous vous certifions que à tous chevaliers
» et écuyers que nous verrons et qui à nous de ces ar-
» mes parlerons, nous leur dirons et prierons qu'ils
» vous viennent voir.... — Grands mercis, répondi-
» rent les trois chevaliers, et ils seront recueillis de
» bonne volonté et délivrés au droit d'armes, ainsi
» comme vous avez été. Avec tout ce, nous vous re-
» mercions grandement de la courtoisie que vous nous
» avez faite. — Néanmoins, les trois chevaliers des-
» sus nommés se tinrent sur leur place les trente jours
» tous accomplis et outre; et puis s'en retournèrent tout
» par loisir chacun en son lieu, quand ils furent ve-
» nus voir le roi de France, le duc de Touraine et
» les seigneurs à Paris qui leur firent bonne chère. Ce
» fut raison; car vaillamment ils s'étoient portés, et
» avoient gardé l'honneur du royaume de France[1]. »

La domination des ducs de Bourgogne fut marquée dans l'Artois par la pompe des fêtes publiques. Ces princes aimaient le faste, les joutes et les tournois. Plusieurs pas d'armes se tinrent sur la Grande-Place d'Arras en présence de Philippe-le-Bon. Pothon de Xaintrailles et Lyonnel de Vendôme y coururent six lances le 22 avril 1423; ils combattirent ensuite à pied avec leurs haches. Le lendemain, Rifflard de Champrémi et le bâtard de Rebecque « rompirent — dit Monstrelet —
» aucunes lances l'un sur l'autre; mais, en conclusion,

[1] (*Chroniques* de Froissart.)

» ledit Rifflard fut enferré tout parmy son harnois » qu'on vit vers le costé, et néantmoins ne fut point » percé au vif. » — Le 20 juin 1431, Maillotin de Bours et Hector de Flavy tinrent un autre *champ d'armes* à Arras en présence du duc Philippe-le-Bon.

Le tournoi d'Arras de 1435 est cité par beaucoup d'historiens. Il emprunta sa célébrité aux importantes conférences qui eurent lieu alors dans cette ville, dans le but d'amener la réconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne. Nous emprunterons aux récits de M. de Barante les principales circonstances de cette réunion et du tournoi dont elle fut l'occasion. « Jamais on n'avait rien vu de si grand que l'assemblée » qui se formait à Arras. Les cardinaux y étaient venus les premiers... Successivement arrivèrent les ambassadeurs de l'empereur Sigismond, des rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Navarre, de Naples, » de Sicile, de Chypre, de Pologne, de Danemarck, » des ducs de Bretagne et de Milan. L'Université de » Paris avait envoyé ses députés; beaucoup de bonnes » villes de France, de Flandre, de Hainaut et même » de Hollande y avaient aussi les leurs. Une foule d'évêques y étaient en personne; parmi eux brillait l'évêque de Liége, qui fit son entrée avec une livrée » magnifique, montée sur *deux cents chevaux blancs*.

» L'ambassade d'Angleterre était composée d'environ » deux cents seigneurs ou chevaliers. Le duc de Bourgogne fit son entrée le 30 juillet, arrivant de Lens » en Artois... Les principaux gentilshommes de ses états

» l'accompagnaient, ainsi que les princes et seigneurs
» ses vassaux et ses parents, les ducs de Gueldres et de
» Bar, le damoiseau de Clèves, les comtes de Nevers,
» d'Étampes, de Vaudemont, de Ligny, de Saint-Pol
» et de Salins. Il était escorté de trois cents archers
» vêtus à sa livrée; tout le peuple criait Noël et mon-
» trait une joie merveilleuse.

» Ce fut encore nouvelle pompe pour l'entrée de la
» duchesse de Bourgogne. Elle arriva dans une litière,
» parée magnifiquement; six de ses dames l'entouraient,
» montées sur leurs haquenées; puis venaient trois cha-
» riots de parade, où étaient la comtesse de Namur
» et les autres dames de la duchesse, vêtues toutes
» de même avec des robes et des chaperons couverts
» de broderies d'or et de pierreries.

» Une si grande et belle assemblée, où l'on comptait
» environ cinq cents chevaliers et neuf ou dix mille
» personnes en tout, était certes l'occasion de quelque
» noble joute. En effet, il y en eut une presque au
» commencement des conférences. Un chevalier espa-
» gnol, nommé Jean de Merlo, défia Pierre de Beau-
» fremont, sire de Charni, un des plus vaillants che-
» valiers et des plus grands seigneurs de Bourgogne,
» qui portait l'ordre de la Toison-d'Or. Il n'avait à
» venger aucune querelle ni diffamation; c'était seule-
» ment pour acquérir de l'honneur qu'il voulait rom-
» pre trois lances en champ clos. Le sire de Charni
» accepta, en ajoutant seulement qu'après la lance, on
» combattrait à pied avec l'épée et la dague, jusqu'à

» ce qu'un des adversaires perdît son arme, mît la
» main en terre, ou la laissât retomber sur ses ge-
» noux. La joute fut brillante; le sire de Charni avait
» pour écuyers portant ses armes le comte d'Étampes,
» le comte de Saint-Pol, le comte de Suffolk, le comte
» de Ligny et le sire d'Arguel, fils du prince d'O-
» range. Il portait à sa main une petite bannière de dé-
» votion représentant la Sainte-Vierge et Saint-George.
» L'Espagnol avait aussi de bien nobles écuyers que
» lui avait donnés le duc : le sire de Saveuse et le
» sire Jacques de Lor. La hucque qu'il portait sur ses
» armes était de velours rouge, avec la croix blanche
» de France. Les Anglais et les Bourguignons s'en of-
» fensèrent; mais lui, s'en apercevant, leur répliqua
» que son maître, le roi de Castille, était allié du roi
» Charles. Le premier jour, les lances furent rompues
» sans qu'aucun des tenans fût blessé. Le second jour,
» le combat se fit à pied, à la lance, à la hache,
» à l'épée et à la dague. L'espagnol marchait fière-
» ment, sans même baisser sa visière. Le sire de Charni
» lui jeta sa lance sans l'atteindre. Le seigneur Merlo,
» au contraire, le toucha au bras si fort qu'il perça le
» bracelet; mais la blessure était légère. Les deux cham-
» pions s'approchèrent pour combattre corps-à-corps. Le
» duc fit alors cesser la joute, au grand déplaisir des
» deux chevaliers. L'espagnol s'en plaignit au duc, di-
» sant qu'il ne serait pas venu de si loin par terre
» et par mer, à si grands frais, pour un si petit com-
» bat. Le duc lui donna de grandes louanges, et tous

» les chevaliers l'honorèrent beaucoup, surtout à cause » de cette hardiesse d'avoir combattu sans visière[1] ».

La ville de Saint-Omer eut aussi ses passes d'armes et ses tournois. Gotry Guichard, chambellan du roi de Castille, et le bâtard de Saint-Pol, seigneur de Hautbourdin, joutèrent dans cette ville en 1439 à pied et à cheval, en présence de la cour de Bourgogne et pour donner plus de solennité aux fiançailles du comte de Charolais et de Catherine de France[2]. D'autres joutes eurent lieu à Saint-Omer en 1440; on y remarqua Charles d'Orléans et mademoiselle de Clèves, sa fiancée; le duc et la duchesse de Bourgogne; le célèbre Dunois; et l'archevêque de Reims, grand-chancelier de France. Ces joutes avaient lieu sur la place du marché; mais le soir « après soupper, autres joustes etoient » faictes en la grand salle de Sainct Bertin tout hault, » sur petits chevaux de six heaulmes seullement. Il y » avoit là moult grand foison de lances rompues, et » les faisoit moult bel veoir[3]. » Le comte de Charolais, un neveu du duc de Clèves et le bâtard de Bour-

[1] (*Histoire des ducs de Bourgogne.*)

[2] « Le duc de Bourgogne estoit et tenoit alors son estat en la ville de Saint-» Omer, lequel grandement accompaigné de chevaliers et escuyers issit hors d'i-» celle ville et vint aux champs; et luy venu audevant de Katherine de France la » conjoüit et festoya moult reveramment et luy feit moult grand honneur et joyeuse » reception et les mesna dedans ladicte ville de Saint-Omer où le mariage fut par-» confermé. Si y furent faictes grandes et melodieuses festes et esbattemens par » plusieurs journées tant en joustes comme autrement... » (Monstrelet.)

[3] (*Chroniques* de Monstrelet.)

gogne se signalèrent dans les joutes qui se firent aussi à Saint-Omer en 1461, à l'occasion de la fête de la Toison-d'Or.

Le pas d'armes de *la Croix Pélerine* a beaucoup occupé les historiens. Hendricq, Mathieu de Coussy, Olivier de la Marche et, de nos jours, M. de Barante, nous ont fourni sur ce pas d'armes des récits détaillés. Les uns affirment qu'il eut lieu en 1447; d'autres reculent sa date jusqu'en 1449. L'origine précise de *la Croix Pélerine* est d'ailleurs inexpliquée. Mathieu de Coussy affirme, dans sa curieuse chronique, qu'une femme d'une rare beauté fut arrêtée par des pirates, pendant qu'elle allait faire un pélerinage, et qu'elle dut sa délivrance au bâtard de Saint-Pol, seigneur de Hautbourdin, dont on publiait alors une emprise d'armes; il devait garder le *pas* du Beau-Jardin, situé entre Calais et Saint-Omer. La belle pélerine, que la reconnaissance inspirait, présida aux joutes brillantes qui eurent lieu au Beau-Jardin. Par les soins du duc de Bourgogne on les avait annoncées en tous pays; le roi d'armes d'Artois s'était rendu en France; *Toison-d'Or* en Angleterre; le héraut *Namur* venait de parcourir l'Allemagne; et *Château-Belin* l'Espagne et le Portugal. Le sire de Hautbourdin parut dans la lice sous l'armure et avec l'écu de Lancelot du Lac; les écuyers qui l'accompagnaient portaient la robe blanche des pélerins et de hauts bourdons pour armoiries. La Colombière ajoute que son cheval était couvert de broderies, de perles et de diamants; une chaîne d'or lui tenait lieu

de rènes. C'est dans cet équipage que le sire de Hautbourdin fit armes avec le bâtard de Foix dont la valeur était renommée; et depuis, l'emprise du Beau-Jardin garda le nom de *Croix Pélerine*. « A l'extrémité de » Saint-Martin-au-Laert — dit M. Harbaville, dans son » *Mémorial Historique* — on voit une colonne en grès, » haute de dix pieds, reposant sur une base circulaire » avec plinthe carrée et surmontée d'un chapiteau oc- » togone orné de ciselures. Ce petit monument est *la* » *Croix Pélerine*, érigée en mémoire d'un fameux tour- » noi qui eut lieu en cet endroit en présence de Phi- » lippe, duc de Bourgogne, l'an 1447. »

Les joutes du camp du Drap-d'Or sont les dernières dont les annales de la contrée nous aient conservé le souvenir. En l'année 1520, François Ier et Henri VIII d'Angleterre eurent une entrevue entre Guînes et Ardres; pour célébrer la réunion de ces deux princes, on donna de si somptueuses fêtes, les seigneurs d'Angleterre et de France déployèrent une telle magnificence que « plusieurs, au dire de du Bellay, portèrent » là sur leurs espaules leurs forests, leurs prez et leurs » moulins : et les plus riches estoffes y furent si com- » munes que, depuis, on nomma cette assemblée *le* » *camp du Drap-d'Or*... On avait tendu près de la » ville d'Ardres — ajoute Mézeray — un pavillon de » soixante pieds en quarré, le dessus couvert de drap » d'or frizé, le dedans doublé de veloux bleu, semé » de fleurs de lys en broderie d'or de Chypre, ac- » compagné aux quatre coings de quatre autres plus

» petits pavillons de pareille estoffe, tous attachez par
» des cordons d'or et de soye... Il se vit là de beaux
» faits d'armes et de belles parties, en toutes sortes
» d'exercices. Les roys mesme coururent dix ou douze
» jours l'un contre l'autre, avec un ravissement uni-
» versel des spectateurs dont les yeux, après avoir
» long-temps douté quelle chose ils devoient admirer
» davantage, ou la pompe, l'or et les pierreries qui
» brilloient de tous costez, ou l'addresse et la galantise
» de tant de braves chevaliers, ou les superbes beau-
» tés des dames qui esclatoient tout autour sur les es-
» chaffaux, s'arrestoient enfin à considérer les con-
» tenances et les actions de ces deux grands roys,
» s'entr'embrassant et conversant si familièrement en-
» semble. »

PRINCES ET CHEVALIERS DE PICARDIE ET D'ARTOIS QUI PRIRENT PART AUX CROISADES.

PREMIÈRE CROISADE.

DE 1096 A 1145. COMMENCÉE SOUS LE PONTIFICAT D'URBAIN II.

Pierre l'Ermite, né dans les environs d'Amiens, moine éloquent et enthousiaste, revint de la Terre-Sainte dans les dernières années du onzième siècle, racontant les persécutions qu'enduraient les chrétiens d'Orient et les outrages auxquels le tombeau du Sauveur des hommes se trouvait chaque jour exposé. Ses paroles émurent tous les cœurs. Le pape Urbain II ne tarda pas à se rendre lui-même en France pour y prêcher la croisade et assembla dans ce but un concile à Clermont d'Auvergne. Princes et chevaliers prirent la croix avec enthousiasme, en s'écriant : *Dieu le veut! Dieu le veut!*

Arnould II, baron D'ARDRES. Il accompagna dans la Terre-Sainte Robert, comte de Flandre. *L'art de vérifier les dates* nous apprend qu'il rapporta de Jérusalem plusieurs reliques précieuses — Raoul D'AUDRESSELLES — Vagon D'ARRAS — Albert de BAILLEUL — Baudouin de BAILLEUL, l'un des trois cents chevaliers du tournoi d'Anchin — Gervais de BAZOCHES — Renaud de BEAUVAIS. Les châtelains de Beauvais furent ses descendants. Albert d'Aix parle de lui avec éloges. Il

combattit avec vaillance à la bataille de Dorylée, à celle d'Antioche et au passage de l'Oronte. Tué au siége d'Acre où il commandait les archers — Payen de Beauvais — Adam de Béthune. Sa maison devint l'une des plus illustres du pays d'Artois. Il reçut, pour sa part des conquêtes de la Terre-Sainte, la baronnie de Bessan en Galilée dont le titre passa à ses descendants — Robert de Béthune. Il se croisa en 1147. Rentré dans sa patrie, il prit de nouveau la croix en 1190 et mourut à Ptolémaïs. Ses fils, Robert VI et Guillaume de Béthune, moururent à ses côtés — Godefroy de Bouillon. Il appartenait à l'illustre maison des comtes de Boulogne. Élu par les croisés roi de Jérusalem, après la prise de cette ville en 1099, Godefroy de Bouillon mourut dans l'année qui suivit. Son écu ne portait plus alors les armoiries de la maison de Boulogne; Godefroy avait adopté celles que le pape Pascal II donna au royaume de Jérusalem en 1100. Elles étaient d'*argent*, à *la croix potencée et contre-potencée en or, cantonnée de quatre croisettes de même* — Baudouin de Boulogne, dit *de Jérusalem*. Il accompagna dans la Terre-Sainte son frère Godefroy de Bouillon. On lui dut la conquête d'Édesse en Mésopotamie. Proclamé roi de Jérusalem après la mort de son frère, il mourut en 1118 après un règne illustré par de nombreuses victoires — Eustache, comte de Boulogne. Frère de Godefroy de Bouillon et de Baudouin de Jérusalem — Gérard de Bournonville. Il se croisa avec ses fils Roger, Enguerrand, Lyonnel, Valeran, Antoine et Gorcéal de Bournonville, et périt dans un combat en 1101 — Arnold ou *Ernicule* de Bournonville — Gauthier de Breteuil. Il consentit à servir d'otage, lorsque l'armée chrétienne, manquant de vivres, implora le secours de Nicétas, prince des Bulgares — Hermann de Cany, chevalier d'Artois — Guillaume, comte de Clermont — Thomas Ier, sire de Coucy. Il s'appela d'abord *Thomas de Marle* et s'illustra aux siéges de Nicée et de Jérusalem — Gérard, sire de Créquy — Baudouin de Créquy, seigneur de Bierbach. Il mourut dans la croisade — Raimbaud Creton d'Estourmel. Il entra le premier dans Jérusalem, dit Orderic Vital : *Reimboldus Croton qui primus in expugnatione Jerusalem ingressus est...* Souche des d'Estourmel — Adelard d'Estrées — Hugues de Fauquembergues, chevalier d'Artois — Eustache de Fiennes — Gautier, chapelain de Calais — Garnier de Grès — Manassés, comte de Guînes. Il se croisa en 1096 et revint dans sa patrie en 1117 — Foulques de Guînes — Baudouin d'Hermelinghem, connétable du Boulonnais — Jean, avoué d'Artois — Robert de Licques — Enguerrand de Lillers — Gautier de Lottinghem — Le seigneur de Longueval, surnommé *le Dragon* — Wilhem, sire de Merk, chevalier d'Artois — Drogon ou Dreux de Monchy — Drogon, seigneur de Nesle. Albert d'Aix le place au rang des plus vaillants chevaliers de la première croisade — Jean d'Offekerque — Robert, avoué de Béthune — Anselme de Ribemont. Après avoir présidé au tournoi d'Anchin, Anselme partit pour la Terre-Sainte où sa bravoure et son habileté éclatèrent. Guibert de Nogent et Albert d'Aix parlent de lui avec éloges. Il eut la tête fracassée par une pierre au siége d'Archas — Hugues de Saint-Omer. Il devint seigneur de Tibériade, après la prise de Jérusalem. Blessé dans un combat, où il mit en fuite quatre mille Sarrasins avec soixante et dix chevaliers, Hugues de Saint-Omer mourut des suites de sa blessure — Guillaume de Saint-Omer — Gautier de Saint-Omer

— Hugues l'*Ancien* et Enguerrand, son fils, comtes de Saint-Pol. Albert d'Aix et Guillaume de Tyr citent souvent leur bravoure. Ils se signalèrent surtout à la bataille d'Antioche. Enguerrand mourut de la peste au siége de Marrasch — Gauthier et Bernard de Saint-Valery. Orderic Vital nous apprend que Gauthier se croisa avec Robert, duc de Normandie. Bernard, son fils, l'accompagna et fut l'un des premiers chevaliers de France qui montèrent sur les remparts de Jérusalem — Eustache de Thérouanne — Hugues de France, comte de Vermandois. Frère de Philippe Ier, roi de France. Il prit la croix au concile de Clermont. Sa valeur éclata dans un grand nombre de combats. Couvert de glorieuses blessures, il mourut en 1102, à Tarse, en Cilicie — Clérambault de Vandeuil. Il accompagna dans la Terre-Sainte Hugues de Vermandois — Vimier de Boulogne.

SECONDE CROISADE.

DE 1145 A 1188. COMMENCÉE SOUS LE PONTIFICAT D'EUGÈNE III.

L'éloquence de St-Bernard détermina la seconde croisade. Louis-le-Jeune, entraîné par ses pathétiques exhortations, prit la croix à Vézelay, en Bourgogne, et fut le premier roi de France qui fit le voyage de la Terre-Sainte. Conrad, empereur d'Allemagne, suivit l'exemple de Louis-le-Jeune. Mais le succès ne couronna pas cette expédition; le roi, cependant, se couvrit de gloire au passage du Méandre, sous les murs d'Antioche et de Ptolémaïs. Il revint en France en 1149.

Evrard de Breteuil. Il périt en 1148 dans les plaines de Laodicée — Manassés de Bulles — Enguerrand II de Coucy. Fils de Thomas de Coucy, qui prit part à la première croisade — Dreux de Monchy. Les titres de l'abbaye de Saint-Jean-d'Amiens ont fourni la preuve que Dreux de Monchy accompagna Louis-le-Jeune dans la Terre-Sainte. Il ne faut pas le confondre avec Drogon ou Dreux de Monchy qui s'était croisé en 1096 — Hugues Tyrel, sire de Poix — Gui II, comte de Ponthieu. Guillaume de Tyr nous apprend qu'il mourut à Éphèse — Robert Guiscard, comte de Roucy — Renaud de Saint-Valery — Gilles de Trasignies. Il mourut dans la Terre-Sainte. Son corps, transporté en France, fut inhumé dans l'abbaye d'Olme.

TROISIÈME CROISADE.

DE 1188 A 1195. COMMENCÉE SOUS LE PONTIFICAT DE CLÉMENT III.

Saladin, sultan d'Égypte, persécutait les chrétiens d'Orient après avoir dépossédé Gui de Lusignan, roi de Jérusalem. Une troisième croisade se prépara. Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion la commandèrent; la *dîme saladine* pourvut aux frais de l'expédition. Les chevaliers français portaient la croix rouge; la couleur blanche fut choisie par les Anglais; la verte par les Flamands. Les historiens rapportent que la gloire de Richard d'Angleterre fit ombrage à Philippe-Auguste et le détermina à revenir en France peu de temps après.

Aubry de Boulogne — Jacques d'Avesnes. Les historiens des croisades se sont plu à raconter les nombreux exploits de Jacques d'Avesnes dont la valeur fut souvent comparée à celle de Richard-Cœur-de-Lion. Jacques d'Avesnes périt à la bataille d'Arsur. Il combattait encore après avoir perdu une jambe et un bras, et expira en s'écriant : *Richard, venge ma mort!* — Renaud, comte de Boulogne — Raoul, sire de Coucy. Il avait épousé Alix de Dreux, petite-fille de Louis-le-Gros. Tué au siége d'Acre en 1191 — Herman de Créquy. Fils de Baudouin de Créquy qui périt dans la première croisade — Dreux II, sire de Cressonsart — Enguerrand de Crévecœur — Albéric Clément. Il mourut au siége d'Acre en 1191 — Raoul Ier, comte de Clermont en Beauvaisis et connétable de France. Tué en 1191, au siége d'Acre — Odon de Guînes — Aléaume de Fontaines, majeur d'Abbeville. Il mourut à Constantinople en 1105 — Florent Ier de Hangest. Tué au siége d'Acre — Adam de Laon — Dreux de Mello, connétable de France — Guillaume de Mouy — Clérambault de Noyers — Hugues d'Olhain — Jean Ier, comte de Ponthieu. Mort en 1191 au siége d'Acre. Son corps fut transporté en France et déposé dans l'abbaye de Dommartin — Hugues de Camp d'Avesne, comte de Saint-Pol. Il se croisa en 1190 — Gui IV de Senlis, grand-bouteiller de France. — Jean Ier, seigneur de Saint-Simon — Bernard de Saint-Valery. Mort au siége d'Acre — Raoul de Nesle III, comte de Soissons. — Renaud de Soissons. Il devint maréchal du royaume de Chypre où ses descendants se fixèrent. — Othon de Trasignies, seigneur de Silly.

QUATRIÈME CROISADE.

DE 1195 A 1198. COMMENCÉE SOUS LE PONTIFICAT DE CÉLESTIN III.

Après la mort de Saladin, l'empereur d'Allemagne, Henri VI, et un grand nombre de princes séculiers ou ecclésiastiques de l'Empire prirent la croix. Marguerite de France, sœur de Philippe-Auguste et reine de Hongrie, conduisit elle-même un corps de troupes à l'armée des croisés. La France ne participa point à cette expédition que nous ne mentionnons ici que pour ne pas interrompre la série des croisades.

CINQUIÈME CROISADE.

DE 1198 A 1220. COMMENCÉE SOUS LE PONTIFICAT D'INNOCENT III.

Elle fut prêchée en France par Foulques, curé de Neuilly. Thibaut, comte de Champagne, et Baudouin, comte de Flandre, étaient au nombre des croisés. On y remarquait aussi le doge de Venise et le célèbre Simon de Montfort. Baudouin fut élu empereur de Constantinople en 1204, après la prise de cette ville par l'armée chrétienne.

Guillaume et Gilles D'AUNOY. Ce dernier mourut pendant la croisade — Conon de BÉTHUNE. L'un des principaux chefs de l'expédition. Il devint gouverneur de Constantinople et seigneur d'Andrinople — Barthélemy de BÉTHUNE — Anselme et Eustache de CAYEUX. Le premier fut régent de l'empire de Constantinople et épousa la fille de Théodore Lascaris, empereur des Grecs — Dreux de CRESSONSART — Enguerrand de FIENNES. Il périt dans un combat. Thomas de Fiennes avait pris la croix avec Enguerrand de Fiennes son père — Eudes, seigneur de HAM — Nicolas de MAILLY. Il se trouva en 1204 à la bataille d'Adramitium — Nicolas de MAILLY.

Quelques historiens le confondent avec le précédent. Celui-ci fut chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, maréchal de son ordre et grand-prieur d'Auvergne. Mort au siége de Damiette — Bernard III de Moreuil. Il se trouva à la prise de Constantinople et en rapporta *la Sainte-Larme*, relique vénérée dont il fit don à l'abbaye de Selincourt — Robert de Waurin, sire de Saint-Venant et avoué de Lillers.

SIXIÈME CROISADE.

DE 1220 A 1248. COMMENCÉE SOUS LE PONTIFICAT D'HONORIUS III.

Frédéric II, empereur d'Allemagne, et André, roi de Hongrie, furent les principaux chefs de cette expédition à laquelle prirent part Thibaut V, comte de Champagne, et beaucoup de seigneurs français. Les annales des croisades n'en indiquent point qui appartinssent à la Picardie ou à l'Artois.

SEPTIÈME CROISADE.

DE 1248 A 1268. COMMENCÉE SOUS LE PONTIFICAT D'INNOCENT IV.

St-Louis, roi de France, se croisa en 1248 avec Robert d'Artois, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou, ses frères. Il prit Damiette en 1249 et fit éclater sa valeur à la bataille de la Massoure; mais la contagion ne tarda pas à détruire son armée. Fait prisonnier par les Sarrasins en 1250, il traita pour sa liberté, combattit encore quatre ans en Palestine et revint en France en 1254, après la mort de Blanche de Castille sa mère.

Robert de France, comte d'Artois, frère de St-Louis. Tué à la bataille de la Massoure en 1250 — Jean Ier, sire d'Aumont — Daniel et Robert VII de Béthune.

Robert mourut pendant l'expédition — Henri de Boufflers — Baudouin de Beaufort. Tué à la bataille de la Massoure — Jean de Beaufort. Chevalier d'Artois — Robert de Bournonville — Henri Clément, seigneur de Mez. Il descendait d'Albéric Clément, tué au siége d'Acre — Raoul, sire de Coucy. Il mourut à la bataille de la Massoure, en voulant sauver Robert de France, comte d'Artois, qui périt à ses côtés — Raoul de Créquy. Il partagea la captivité de St-Louis — Robert de Cressonsart, évêque de Beauvais, mort à Chypre — Enguerrand de Lameth, mort au siége de Damas. — Gilles Ier de Mailly. — Jacques de Mailly, fils du précédent. Sa valeur fut si grande qu'on le surnomma *le St-Georges des Chrétiens* — Adam du Mont-Saint-Éloy, prisonnier à la bataille de la Massoure — Philippe II de Nanteuil. Seigneur du Plessier. — Guillaume de Picquigny — Mathieu Ier, sire de Roye — Henri de Roucy — Gui VI de Senlis dit *le Bouteiller*, seigneur de Chantilly. Il mourut prisonnier en Égypte — Raoul de Soissons — Jean, comte de Soissons, surnommé *le Bon* par Joinville. — Gilles le Brun de Trasignies. Connétable de France. Il épousa la sœur de Joinville.

HUITIÈME CROISADE.

1270. COMMENCÉE SOUS LE PONTIFICAT DE CLÉMENT IV.

St-Louis revint sur les plages d'Afrique en 1270. Il venait de prendre Carthage et allait se couvrir d'une gloire nouvelle lorsque la peste le ravit à son armée.

Philippe-le-Hardi, son fils et son successeur, l'avait accompagné en Afrique et rapporta pieusement en France les restes de ce prince dont les vertus charmèrent les émirs et que l'Église plaça parmi ses saints les plus vénérés.

CY SONT LES CHEVALIERS QUI DEURENT ALER AVEC LE ROY SAINCT LOYS OULTRE MER ET LES CONVENANCES QUI FURENT ENTRE EULX ET LE ROY, L'AN MIL CC. LXIX.

« Monsieur Mahi de Roye [1] ira soy huitiesme de chevaliers et mengeront à court » et aura deux mil livres et deux cens livres de don privé. Et doit avoir restor de » chevaulx du roy, à la coustume le roy, et le passaige; demonrront ung an luy et » ses gens, lequel an commancera si tost comme ilz seront arrivez à terre seche de » la mer, et s'il advenoit que par acord ou par tourmant de mer, il convenit que » l'on séjournast en ysle où le roy et là séjournassent, par quoi il y demouroit mer » derriere eulx, l'année commanceroit quand ils seroient arrivez pour séjourner; » et si est à sçavoir que de ce qu'il donne à ses chevaliers, il leur doit payer la » moictie de leurs dons là où l'année commance, et l'autre moictie quant la première » moictie du demy an sera passée. Et si est à sçavoir que il doit passer à chacun banneret deux chevaulx, et à chacun qui n'est pas banneret ung cheval, et ly chevaulx » emporte ly garson qui le garde, et doit passer le banneret luy six de chevaulx.

» Le connétable [2] yra aussi, lui quinziesme de chevaliers, ès mesmes conditions; mais il n'aura du roy que quatre mil livres tournois.

» Monsieur Raoul de Neele, soy quinziesme de chevaliers, quatre mil livres » tournois, et mengeront à son ostel.

» Monsieur Ansont de Fémont [3], soy dixiesme de chevaliers, vingt six cens livres tournois et mengeront à l'ostel le roy.

» Monsieur Baudouyn de Longueval, soy quart de chevaliers, unze cens livres.

» Monsieur Gille de Mailly, soy dixiesme, trois mil livres, et passage et retour » de chevaulx, et mengera à court.

» Ly fourriers de Vernuel, pour soy quatriesme de chevaliers, douze cens livres » et mengera en l'ostel le roy.

» Le comte de Guynes, soy dixiesme de chevaliers, et mengera en l'ostel le roy, » vingt six cens livres.

1 Messire Mathieu de Roye. — 2 Le Connétable était alors Gilles de Trasignies qui figure dans la septième croisade. — 3 Anselme d'Offémont, seigneur de Thorotte.

» Le comte de Sainct Pol, soy trentiesme de chevaliers, pour passage, pour re-
» tour de chevaulx, pour menger, et pour toutes autres choses, douze mil livres,
» et deux mil livres de don privé.

» Monsieur Aubert de Longueval, soy cinqiesme, unze cens livres, et passage
» et retour de chevaulx, et mengera à court. »

CY SONT LES CHEVALIERS DE L'OSTEL LE ROY, POUR LA VOIE DE TUNES (TUNIS).

Messire Guillaume d'Aunoy.
Messire Enguerrand de Bailloil.
Messire Jehan de Chambly.
Messire Jehan de Chastenoy.
Messire Simon de Contes.
Messire Jean d'Amyens.
Messire Raoul d'Estrées.
Messire Pierre de Laon.
Ly sire de Neele.
Messire Jehan de Neele.
Le comte de Pontiz (*Ponthieu.*)
Le comte de Soixons.

Eustache d'Auxy et Philippe d'Auxy, son fils, armé chevalier par St-Louis; Geoffroy de Beaufort, mort au siége de Tunis; le seigneur de Fiennes; Wauthier et Pieron de Hauteclocque firent aussi partie de la huitième et dernière croisade.

CONVOCATION
DE LA NOBLESSE ET DES FIEFFÉS
POUR LE SERVICE DU ROI.

Avant l'organisation des armées régulières, nos rois étaient dans l'usage de convoquer par une proclamation publique tous les vassaux de la couronne, afin qu'ils leur donnassent aide et secours dans les guerres qu'ils avaient à soutenir. Cette proclamation reçut la dénomination de *semonce*, *ban* (bannum) ou *arrière-ban* (heribannum.) Les vassaux devaient se trouver, dans un délai déterminé, au lieu assigné par la convocation royale pour fournir à cheval ou à pied, en personne ou par des représentants, le service militaire que comportaient le nombre et la qualité de leurs fiefs. « A la semonce de son seigneur — dit Boutillier dans » sa *Somme Rurale* — le vassal lui doit le service de » *l'ost* (armée) en armes et en chevaux, selon la na- » ture et condition de son fief, pour garder son hon- » neur, son corps et sa terre. »

Quelques feudistes ont avancé que le service du ban n'était point de la même nature que celui de l'arrière-ban. En consultant les documents où les anciennes convocations se trouvent consignées, on reconnaît que

les deux mots ne se séparaient point. L'un et l'autre signifiaient le service dû à l'armée du prince, dans des conditions d'ailleurs identiques. Le ban constituait l'obligation directe des fiefs ; les vassaux d'arrière-fiefs composaient l'arrière-ban.

La quantité d'hommes d'armes [1] que les fiefs fournissaient varia selon les temps et les accidents de la guerre. D'ordinaire, les vassaux de la couronne devaient le nombre de défenseurs affecté à leurs terres pendant les règnes qui avaient précédés. Mais lorsque l'État se trouva dans la nécessité de faire appel à tous ceux qui pouvaient porter les armes, des lettres royales généralisant le service de *l'ost*, réglèrent qu'il serait fourni selon les revenus de chaque fief. Philippe-le-Bel ordonnait en 1203 que « ceux qui auroient cinq cens » livres de revenus en terre, aideroient d'un gentil- » homme bien armé, monté d'un cheval de la valeur » de cinquante livres tournois, portant couverture de

[1] L'homme d'armes portait la cuirasse, l'armet ou *bourguignote* [1], les gants, les garde-bras et épaulettes, les harnois des jambes, les salades [2] et brassards, la lance et l'épée. Il avait avec lui un page et un valet montés. Le premier devait porter la lance; on armait le valet d'une salade *brigandine* [3] et de la *guisarme*, ou hache à deux tranchants. Les couteaux, hallebardes, arbalêtes, *flamberges*, [4] *voulges* [5], *badelaires* [6], piques, pieulx, *gaurelotz* [7], dagues et pertuisanes étaient aussi en usage dans nos anciennes armées.

1 Casque ou heaume, ouvert par devant, qui ne portait qu'une visière et deux oreillons mouvants. — 2 Heaume sans crête, assez simple et peu chargé d'ornements. — 3 Corselet de petites lames posées en recouvrement, comme les écailles de poissons, et réunies sur une étoffe solide ou sur du cuir avec de petits clous rivés (PANOPLIE.) — 4 Grosses et fortes épées de chevaliers. — 5 Piques, dards. — 6. Épées courtes, larges, tranchantes des deux côtés et recourbées à la pointe (PANOPLIE.) — 7 Javelots.

» fer ou couverture pourpointe. De cinq cens à mille
» livres de revenus, on fourniroit deux hommes d'ar-
» mes, montés comme dessus; et quant aux nobles du
» nombre de cent feux, ils fourniroient six hommes
» armés. »

On pouvait *financer*, pour l'exemption du service militaire, lorsque le trésor royal était épuisé. Les évêques, les abbés et *abbesses*, les *veuves* ou *impuissants à servir* payaient pour cela des redevances au roi, selon l'importance de leurs fiefs.

Voici les principales dispositions des lettres adressées par Philippe-le-Long à ses baillis et sénéchaux, pour la convocation des *grands*, *nobles*, *ecclésiastiques* et *ignobles*, à l'occasion de la guerre que ce prince soutenait contre Robert, comte de Flandre : « On fera
» crier que toutes manières de gens nobles et non no-
» bles soient en armes et en chevaux, selon leur état,
» à Arras, le jour de Notre-Dame en septembre, pour
» aller en l'ost de Flandre.

» On lévera de cent feux, six sergens, et pour cha-
» cun sergent douze deniers par jour et pour les ar-
» mes de chaque sergent trente sols pour tout.

» Toutes manières de villes ou de paroisses paieront
» de cent feux en la manière qui dit est, plus ou
» moins.

» Tous ceux qui auront vaillant deux mille livres
» en toutes choses et plus, iront en l'ost, ou ils fi-
» nanceront chacun pour soi sans regarder la condition
» de la personne.

» Tous prélats, chapitres et religieux devant service » de cheval ou de gens d'armes, ou autre service, se- » ront contraints d'aller en l'ost en la manière qu'ils » sont tenus, ou à frayer convenablement selon leur » condition et selon la discrétion et prudence des com- » missaires de l'état de la guerre.

» Quant aux nobles qui sont semons d'aller en l'ost » et généralement femmes, veuves, ou qui n'ont puis- » sance et richesse, ou qui sont malades, ou pour » cause ne peuvent aller en l'ost bonnement, l'on » prendra finance d'eux selon la discrétion des com- » missaires. »

BAN ET ARRIÈRE-BAN
DE PICARDIE ET D'ARTOIS
POUR LA BATAILLE DE BOUVINES.

La noblesse picarde et artésienne eut beaucoup de part au gain de la bataille de Bouvines, l'une des plus glorieuses de notre histoire. On sait que le roi Philippe-Auguste y triompha d'une coalition formidable où se trouvaient Othon IV, empereur d'Allemagne; le duc de Brabant; les comtes de Flandre, de Boulogne, de Namur et de Bar. Thomas de Saint-Valery se fit particulièrement remarquer dans cette journée célèbre. Il avait avec lui cinquante chevaliers et deux mille vassaux pleins de courage.

Hinc Thomas Sancti Valerici nobilis hæros,
Gamachii dominus, vica que et plurima sub se
Castra tenet : clarus dominatu, clarior ortu;
Quinquaginta parans equites in bella, clientes
Mille bis, audaces animis et robore fortes.
(Guillaume le Breton.)

ÉVÊQUES.

L'évêque de Soissons.
L'évêque de Laon.
L'évêque de Noyon.
L'évêque de Senlis.
L'évêque de Beauvais.
L'évêque d'Amiens.
L'évêque d'Arras.
L'évêque de Thérouanne.

ABBÉS.

L'abbé de Saint-Corneille de Compiègne.
L'abbé de Saint-Médard de Soissons.
L'abbé de Saint-Crépin-le-Grand.
L'abbé de Corbie.
L'abbé de Saint-Riquier.
L'abbesse de Sainte-Marie de Soissons.
L'abbé de Saint-Jean de Laon.
L'abbé de Saint-Josse en Ponthieu.

COMTES.

Le comte de Saint-Pol.
Le comte de Ponthieu.
Le comte de Roucy.
Le comte de Soissons.
Le comte de Dammartin.
La comtesse de Saint-Quentin.
Le comte Guillaume de Mello.
Le comte de Moreuil.

BARONS.

Le seigneur de Coucy.
Le seigneur de Saint-Valery.
Le vidame de Picquigny.
Pierre d'Amiens.
L'avocat de Béthune.
Le Bouteiller de Senlis.
Le seigneur de Nesle.
Robert de Rosoy.

CHATELAINS.

Le châtelain de Bapaume.
Le châtelain d'Arras.
Le châtelain de Péronne et de Bray.
Le châtelain de Noyon.
Le seigneur de Mello.
Le seigneur de Boves.
Le seigneur de Moreuil.
Le seigneur de Hangest.
Baudouin de Dors.
Hugon d'Auxy.
Dreux de Mello.
Gui de Camp d'Avesne.

VAVASSEURS.

Nicolas de Harnes.
Eustache de Neuville.
Robert de Beaulieu.
Hugues de Hamelincourt.
Alart de Croisilles.
Heres Guillaume d'Arras.
Raoul de Roye.
Raoul de Clermont.
Aubert de Hangest.
Gaucher de Nanteuil.
Philippe de Nanteuil.
Alaric de Roucy.
Hugues de Malanoy.

CHEVALIERS DU BOULONNAIS PORTANT BANNIÈRES.

Wilhem de Fiennes.
Ansel de Cayeux.
Eustache le Bouteiller.
Guillaume de Montcavrel.
Wilhem de Thiembronne.
Le seigneur de Mentenay.

CHEVALIERS DU PONTHIEU PORTANT BANNIÈRES.

Le comte de Ponthieu.
Thomas de Saint-Valery.
Gautier de la Ferté.
Renaud d'Amiens.
Guillaume de Rehu.
Hugues de Fontaines.
Hugues Boterin.
Gautier de Halecourt.
Raoul d'Airaines.
Le seigneur de Croy.
Guillaume de Beaurain.
Rogue de Bauchamp.
Théobald d'Amiens.
Hugues d'Auxy.
Hugues de Camp d'Avesne.
Jean de Mainières.

CHEVALIERS DU COMTÉ DE ST-POL PORTANT BANNIÈRES.

Le comte de Saint-Pol.
Robert de Breteuil.
Hugues Tacon.
Gilbert Dauredoger.
Baudouin d'Aire.
Eustache d'Encre.
Baudouin de Créquy.
Baudouin de Pas.

CHEVALIERS D'ARTOIS PORTANT BANNIÈRES.

Le seigneur de Lens.
Hugues de Malanoy.
Raoul Plonquet.
Michel de Hornes.
Eustache de Neuville.
Robert de Belloy.
Alard de Croisilles.
L'avoué de Thérouanne.
Enguerrand d'Hesdin.
Guillaume d'Arras.
Guillaume de Béthune.
Le châtelain de Lens.
Le seigneur de Houdain.
Hugues Hapet.
Jean de Longueval.
Le seigneur d'Oisy.

CHEVALIERS DU VERMANDOIS PORTANT BANNIÈRES.

Robert de la Tournelle.
Raoul de la Tournelle.
Albert de Hangest.
Bernard du Plessis.
Hellin de Wavrin.
Gautier de Heilly.
Le châtelain de Péronne.
Heres de Hangest.
Le châtelain de Noyon.
Raoul de Clermont.
Raoul de Preaux.
Jean de Roye.
Heres Raoul de Roye.
Raoul d'Estrées.
Le seigneur de Moreuil.
Hugues de Boves.
Robert de Boves.
Gilles de Marchais.
Baudouin de Beauvoir.
Barthélemy de Roye.
Gautier d'Avesne et son frère.
Henry de Chézy.
Raoul le Flemen de Cany.
Le châtelain de Nesle.

CHEVALIERS DE COUCY PORTANT BANNIÈRES.

Enguerrand de Coucy.
Thomas de Coucy.
Robert de Coucy.
Le châtelain de Coucy.
Raoul du Sart.
Alain de Roucy.
Clairambault de Montchablon.
Clairambault de Châtillon.
Fulcaud de Brisay.
Jean de Montgombert.
Hervée de Busancy.
Gui de Villers.
Albéric de Bussy.
Raoul de Escri.
Jean de Condé.
Anselme de Roncherolles.
Manassès de Mello.
Pierre de Milly.
Le châtelain de Beauvais.
Le *Thelonearius* de Beauvais.
Raoul de Gif.
Gautier Tirel.
Heres d'Argies.
Roger de Rosoy.

Jean de Tort.
Raoul du Chastel.
Pierre de Tricot.
Le seigneur de Montaigu.

AUTRES CHEVALIERS PORTANT BANNIÈRES.

Robert de Picquigny.
Le Bouteiller de Senlis.
Heres du Pont-Sainte-Maxence.
Philippe et Gui de Nanteuil.
Gautier d'Aunoy.
Baudouin de Breteuil.
Giro d'Acy.
Le comte de Soissons.
Jean de Boulainvilliers.
Ferry de Braine.
Anselme de Boulainvilliers.
Jean de Boulainvilliers.
Guillaume de Milly.
Le père de Dreux de Mello.

SEMONCE A CHINON

L'AN DE GRACE 1242

POUR LA BATAILLE DE TAILLEBOURG.

Le comte de la Marche, fort de l'appui de Henri III d'Angleterre, s'était révolté. Saint-Louis leur livra ba-

taille et les défit à Taillebourg. Les historiens nous apprennent qu'il déploya dans cette journée la plus grande valeur. Suivi de quelques cavaliers, ce prince emporta le pont de la Charente que l'ennemi lui disputait avec acharnement.

ÉVÊQUES DE PICARDIE ET D'ARTOIS.

L'évêque de Laon.
L'évêque de Soissons.
L'évêque d'Amiens.
L'évêque de Thérouanne.
L'évêque de Beauvais.
L'évêque de Noyon.

SEIGNEURS PICARDS ET ARTÉSIENS.

Le comte de Roucy.
Le comte de Soissons.
Dreux de Mello.
Le comte de Ponthieu.
Enguerrand de Coucy.
Gautier d'Avesnes.
Bouchard de Mailly.
Jean de Coucy.
Guillaume de Silly.
Eudes de Montaigu.
Maître Pierre de Milly.
Le châtelain de Thorotte.
Le comte de Saint-Pol.
Le comte de Boulogne.
Robin de Beaumetz.
Geoffroy de Braine.
Simon d'Argies.
Aubert de Hangest.
Hervieu de la Ferté.
Guillaume de Nanteuil.
Pierre de Chambly.
Robert, sire de Boves.
Le vidame de Picquigny.
Hugues de Saint-Valery.
Jean de Saint-Valery.
La dame d'Acy.

SEMONCE A ISSOUDUN.

1253. RÈGNE DE SAINT-LOUIS.

LES CHARS DES ABBAYES.

L'abbaye de Saint-Vaast d'Arras : un chariot attelé, pour mener les armures du roi.
L'abbaye d'Ourscamp : un char de douze chevaux.
L'abbaye de Longpont : un char de douze chevaux.
L'abbaye de Beaupré : un char de douze chevaux.

L'abbaye de Lannoy : un char de douze chevaux.
L'abbaye de Vauclair : un char de douze chevaux.
L'abbaye de Saint-Martin de Laon : un char de douze chevaux.
L'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais : un chariot attelé.
L'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais : une charrette attelée.
L'abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais : une charrette attelée.

Les communes de Picardie fournirent à cette semonce des sergents à pied, savoir :

Laon	100	Corbie	400
Soissons	200	Amiens	300
Saint-Quentin	300	Compiègne	300
Péronne	300	Roye	300
Montdidier	300	Bruyères	100

NOBLESSE

DE PICARDIE ET D'ARTOIS

MORTE OU PRISONNIÈRE A AZINCOURT.

La bataille d'Azincourt, livrée le 25 octobre 1415, renouvela les malheurs de Crécy et de Poitiers. Les mauvaises dispositions prises par nos généraux, la témérité de la noblesse et l'indiscipline des hommes d'armes amenèrent une désastreuse défaite. Les deux armées avaient valeureusement combattu. Le duc d'York et le comte d'Oxford s'étaient fait tuer; la France perdit sept princes du sang royal : le duc d'Alençon, le comte de Nevers, le duc de Bar, le comte de Marle, le prince Jean son frère, le duc de Brabant et le connétable d'Albret. Les Anglais, maîtres du champ de bataille, trouvèrent parmi les morts le duc d'Orléans et le comte de Richemont; ils étaient gravement blessés et furent faits prisonniers. Le maréchal de Boucicaut, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, les sires d'Harcourt et de Craon tombèrent aussi au pouvoir du vainqueur, pendant qu'ils s'efforçaient de rallier leurs soldats. Huit mille quatre cents chevaliers français perdirent la vie dans la mêlée. Leur valeur méritait un meilleur destin.

« Le héraut d'armes de France avait été pris : — » Montjoie, lui dit le roi d'Angleterre, qui de nous » deux a la victoire, de moi ou du roi de France? — » Vous, et non pas lui, répondit Montjoie. — Et com- » ment se nomme ce château? continua le roi ; — Azin- » court, lui dit-on. — Eh bien, ajouta-t-il, on parlera » long-temps de la bataille d'Azincourt! » (*Histoire des Ducs de Bourgogne*, par M. DE BARANTE.)

MORTS.

Le vidame d'AMIENS — Antoine d'AMBRINES — Dubois d'ANNEQUIN — Le seigneur Drieu d'ARGIES — Messire Pierre d'ARGIES — Jean IV d'AUMONT — Philippe d'AUXY, seigneur de Dampierre, bailli d'Amiens — Reginald et Guilbert d'AUXY — Le seigneur d'AZINCOURT et son fils — Messire Regnault d'AZINCOURT — Jean de BAILLEUL — Haudin de BELVAL — Messire Yvain de BEAUVAL — Beaudin de BELVAL — Messire Pierre de BEAUVOIR, bailli du Vermandois — Bertrand de BELLOY — Le Baudrain de BELLOY, chevalier — Collart de BERLETTE — Le seigneur de BÉTHENCOURT — Messire Jean de BÉTHUNE — Gamiot et Bertrand de BOURNONVILLE — Aléaume de BOURNONVILLE — Vitard de BOURS — Jean de Chaule, seigneur de BRÉTIGNY — Le seigneur de BRIMEU — Le Bègue de CAÏEU, chevalier, et son frère Payen — Le seigneur de CERNY en Laonnois — Le seigneur de CIACY — Lancelot de CONCHY — Messire Esnault de CORBIE — Messire Yvain de CRAMAILLES — Jean de COUDUN — Messire Regnault de CRÉQUY, seigneur de Contes, et son fils messire Philippe — L'Étendart de CRÉQUY — Le seigneur de CROY et Jean son fils — Le vicomte DESQUESNES — Le vicomte de DOMART — Le seigneur d'ÉPAGNY — Le seigneur d'ÉRIN — Thibaut de FAY — Le comte de FAUQUEMBERGUES — Raoul de FERRIÈRES — Thibaut de FIEFS et son fils — Collart de FIENNES — Messire Enguerrand de FONTAINES, et son frère Charles — Collart de FOSSEUX — Philippe de FOSSEUX — Le seigneur de FRESSANCOURT en Tiérache — Messire Louis de GHISTELLE — Messire Maillet de GOURNAY et son frère — Jacques de HAM — Le seigneur de HAMES — Le seigneur d'HAPLINCOURT et son fils messire Jacques — Les deux fils de Morlet d'Anvin, seigneur d'HARDENTHUN — Messire Carnel de HANGEST — Messire Gérard de HAUCOURT — Le seigneur de HAUTEVILLE — Le seigneur de HEILLY — Jean de HENNIN — Messire Jean de HERLIN — Mathieu et Jean d'HUMIÈRES — Le seigneur d'INCHY — Messire Hustin KIÉRET — Beaugheais de la BEUVRIÈRE et Gamart son frère — Le vidame de LAONNOIS — Messire Gobert de LA BOVE, seigneur de Savoisy — Le seigneur de LAMETH — Philippe et Henri de LENS — Le comte de LICQUES — Le seigneur de LIEDEKERQUE — Raoul de LONGUEIL — Le seigneur de LONGUEVAL et son frère Alain

— Le seigneur de Mametz — Le seigneur de Mailly et son fils — Palamède de Marquay — Bertrand Louvelet de Mazinghem et son frère — Simon de Montcheaux — Raisse de Montcavrel — Le seigneur de Montigny — Charles de Montigny — Messire Robert de Montigny — Messire Jean de Moreuil — Floridas de Moreuil — Le seigneur de Moy en Beauvaisis — Messire Tristan de Moy — Artus de Moy — Messire Raoul de Nesle — Le seigneur de Neuville et son fils le châtelain de Lens — Jean, Pierre et Lancelot de Noyelles-sous-Lens — Estourdy d'Ongnies et son frère Bertrand d'Ongnies — Le seigneur de Poix — Messire Rogue de Poix — Godefroy de Pronville — Messire Bridoul de Puisieux — Le seigneur du Quesnoy — Aubert de Raineval — Le seigneur de Rambures, grand-maître des arbalétriers — Gérard de Récourt — Le seigneur de Regnauville — Oudart de Renty et deux de ses frères — Jean IV, comte de Roucy — Perceval de Richebourg — Roissart de Rougefay — Messire Lancelot de Rubempré — Lebon de Sains — Jacques de Chatillon, comte de Saint-Pol, amiral de France, et Hugues, son frère — Le seigneur de Saint-Simon et son frère Gallois — Messire Guillaume de Saveuse — Messire Collinet de Sempy — Floridas de Souich — Le seigneur de Thiennes — Le seigneur de Tincques — Le seigneur de Torcy — Le sire Alain de Vandonne — Jean d'Authuille, seigneur de Wavrans — Jean de Verchins — Le seigneur de Verneuil — Regnault de Villers — Hugues de Zoteux.

PRISONNIERS.

Le seigneur d'Ancob en Ternois — Messire Actis de Brimeu — Le seigneur de Canny — Jean de Craon, seigneur de Domart — Le seigneur de Fosseux — Messire Boors Kieret, seigneur d'Heuchin — Le seigneur d'Humières — Le jeune seigneur d'Inchy — Le seigneur de Noyelles et son fils *Baudo* — Messire Jennet de Poix — Messire Kiéret de Ramecourt — Le seigneur de Roye.

GRANDS-OFFICIERS DE LA COURONNE APPARTENANT A DES FAMILLES PICARDES OU ARTÉSIENNES.

SÉNÉCHAUX DE FRANCE.

La charge de sénéchal donnait le premier rang dans la maison du roi ; celui à qui on la confiait présidait le conseil, rendait la justice et commandait les armées ; une ordonnance de Philippe-le-Bel prononça la suppression de cette charge.

1131. *Raoul*, COMTE DE VERMANDOIS. Il rendit de grands services à Louis-le-Gros, en l'aidant à soumettre plusieurs seigneurs révoltés. Pourvu de l'office de sénéchal, Raoul s'associa aux vues de Suger et maintint l'ordre dans le royaume, pendant que le roi Louis-le-Jeune combattait dans la Terre-Sainte.

CONNÉTABLES.

POUVOIRS ET DROICTZ ATTRIBUEZ A LA CHARGE DE CONNESTABLE DE FRANCE POUR LE FAIT DES GUERRES.

« Le connestable est pardessus tous autres qui sont » en l'ost, excepté la personne du roy, et s'il y est, » soient ducs, barons, comtes, chevaliers, escuyers, » soudoyers, tant de cheval que de pied, de quelque » estat qu'ils soient, doivent obeïr à luy.

» Le connestable doit ordonner toutes les batailles, » les chevauchées et de toutes les establies.

» Le connestable est et doit estre du plus secret et » étroit conseil du roy; et ne doit le roy ordonner de » nul fait de guerre sans le conseil du connestable, » pour tant qu'il puit avoir sa présence.

» Quand le roy est à son sacre à Rheims, le con- » nestable doit avoir hostel du Molinnet devant Nostre- » Dame, et doit ordonner les gens d'armes pour aller » querre lampolle, et aller avec eux et revenir eux » conduire. » (*Chambre des Comptes.*)

Le connétable portait *de chaque côté de son écu une épée nue, la pointe haute, tenue par un dextrochère, armé d'un gantelet et sortant d'une nuée.*

Raoul Ier, COMTE DE CLERMONT, en Beauvaisis. Connétable de France sous Philippe-Auguste. Il accompagna ce prince dans la Terre-Sainte, et mourut au siége d'Acre en 1191.

Dreux DE MELLO IV. Il fut pourvu de la charge de connétable en 1193, et souscrivit en cette qualité la confirmation de la commune de Péronne, en 1209, et les priviléges de Saint-Omer, en 1211.

Gilles LE BRUN, seigneur de TRASIGNIES. Il avait suivi St-Louis en Égypte; ce prince le nomma connétable vers 1248. « Pour la grant renommée qu'il oyt dire » de mon frère Gilles le Brun, qui n'étoit pas de France, de craindre et aimer » Dieu, ainsi que si faisoit, il lui donna la connétablie de France. » (JOINVILLE.)

Raoul DE CLERMONT II DE NESLE. Il se croisa avec le roi St-Louis qui le fit connétable en 1285. Il fut tué à la bataille de Courtray le 11 juillet 1302. Le comte d'Artois, voulant forcer le camp des Flamands contre l'avis de Raoul de Nesle, lui déclara qu'il le croyait d'intelligence avec l'ennemi. Raoul, indigné, s'écria : *Je ne suis point un traître; suivez-moi, je vous ménerai si loin que vous n'en reviendrez point* ! Ne prenant alors conseil que de son désespoir, il se jeta au milieu des lignes flamandes et mourut percé de mille coups.

Robert ou *Morel* ou *Moreau* DE FIENNES, châtelain de Bourbourg et sire de Tingry. Il servit avec distinction sous Philippe de Valois, le roi Jean et Charles-le-

Sage. Il commandait en 1337 la noblesse du bailliage d'Amiens, devint connétable en 1356, et mourut en 1382.

Valeràn de Luxembourg, COMTE DE SAINT-POL. Lieutenant-général en Picardie, de 1404 à 1406. Grand-bouteiller de France en 1410. Mort connétable en 1413.

Louis de Luxembourg, COMTE DE SAINT-POL. Sa valeur se fit remarquer à la bataille de Monthléry. Nommé connétable de France par Louis XI, le 5 octobre 1465, et aux gages de 24,000 livres, Louis de Luxembourg trahit le roi et eut la tête tranchée le 19 décembre 1475.

1627. Édit de Louis XIII portant suppression de la charge de connétable.

GRANDS-MAITRES DES ARBALÉTRIERS.

« Le maître des arbalestriers de son droit a toute » la cour, garde et administration; avec la connois- » sance des gens de pied étant en l'ost où chevauche » le roi, et de tous arbalestriers, des archers, des » maîtres d'engins, de canoniers, de charpentiers, de » fossiers et de toute l'artillerie de l'ost; a toutes les » monstres, a l'ordonnance sur ce; à la bataille pre- » mier assiet les escoutes, envoye querre le cry de la » nuit; et se ville, forteresse ou château est pris, à » luy appartient toute l'artillerie quelle que soit qui » trouvée y est, et se l'artillerie de l'ost est comman- » dée à traire sur ennemis, le revenant de l'artillerie » est à luy.

» Item, a son droit sur les oyes et chieves qui sont » prises en fait de pillage sur les ennemis du roy. »

(*Titres de Rochechouart Chandenier*. ANSELME.)

Renaud DE ROUVROY. Il figure en qualité de grand-maître des arbalétriers dans un état des chevaliers de la maison de Philippe-le-Hardi, auxquels on distribua des manteaux.

Thibaud, sire de Chepoy. Chevalier, amiral de France. Maître des arbalétriers en 1304.

Mathieu de Roye II, dit *le Flament*. Maître des arbalétriers en 1346. Il se trouva à la bataille de Cocherel, mourut en 1380 et fut inhumé dans l'abbaye de Longpont.

Baudouin de Lens, sire d'Annequin, chambellan du roi, grand-maître des arbalétriers en 1368, mort à la bataille de Cocherel. Froissart l'appelle *Messire Bauduins d'Ennekins*.

Jean de Hangest, capitaine du Crotoy. Pourvu de la charge de grand-maître des arbalétriers en 1403.

Jean, sire de Hangest et d'Avenescourt. Grand-maître des arbalétriers en 1407. Tué à la bataille d'Azincourt.

David, sire de Rambures. Il servait en Picardie en 1404 avec quatre chevaliers et vingt écuyers du nombre de trois cents lances de cruës. Maître des arbalétriers en 1411.

Jean, sire et *ber* d'Auxy, gouverneur du Ponthieu, chevalier de la Toison-d'Or, maître des arbalétriers en 1461.

On ne trouve pas que cette charge ait été conférée après l'année 1534.

PORTE-ORIFLAMMES.

L'oriflamme, bannière ordinaire de l'abbaye de Saint-Denis, était suspendue sur le tombeau du saint, en temps de paix. On la portait dans les armées pendant la guerre. Le chevalier auquel on confiait l'oriflamme jurait de la conserver aux dépens de sa vie et la portait déployée devant le roi.

Raoul III dit *Herpin*, seigneur d'Erquery. Il portait l'oriflamme dans les guerres de Flandre, en 1315.

Arnould d'Audenehan, seigneur du Boulonnais. Charles-le-Sage lui confia l'oriflamme en 1368, *chose non octroyée*, dit Belleforest, *qu'à des chevaliers vieux et expérimentés et renommés de grande prud'hommie.*

Pierre d'Aumont, II du nom, dit *le Hutin*, sire d'Aumont, de Cramoisy et de Méru, premier chambellan de Charles VI. Il recevait mille francs d'or sur la recette de Rouen pour la garde de l'oriflamme. Mort en 1413.

GRANDS-MAITRES DE L'ARTILLERIE.

« Il y avoit anciennement dans le royaume, même » avant l'usage de la poudre, plusieurs *maîtres* de » l'artillerie qui avoient leurs départemens séparés. » L'inventaire des anciens comptes de la Chambre, » dressé par Robert Mignon, clerc des comptes, mar- » que qu'outre le maître de l'artillerie du Louvre qui » étoit le premier, il y en avoit un à Melun, un à » Montargis, et un autre à Rouen. Ceux qui remplis- » soient alors ces charges ne paroissent pas fort re- » commandables par leur naissance; et c'est sous le » règne de Louis XI qu'elles ont commencé d'être pos- » sédées par des personnages de distinction. Le grand-

» maître avoit la surintendance sur tous les officiers de » l'artillerie, et faisoit faire les poudres et fondre l'ar- » tillerie, ordonnoit de sa conduite dans les marches » d'armées, et des batteries aux siéges des villes et » places, avoit pouvoir sur tous les arsenaux de France » et sa juridiction à l'arsenal de Paris. Il mettoit pour » marques de sa dignité, au-dessous de l'écu de ses ar- » mes, deux canons sur leurs affûts. »

(*Le père* Anselme.)

Mathieu de Beauvais, dit *Gode*, visiteur-général de toutes les artilleries de France. Institué en 1407.

Guillaume Bournel, seigneur de Lambercourt. Gouverneur de l'artillerie de France en 1473.

Jean d'Estrées, seigneur de Cœuvres, premier baron et sénéchal du Boulonnais. Pourvu en 1550 de la charge de grand-maître de l'artillerie.

Antoine d'Estrées, sénéchal et premier baron du Boulonnais, vicomte de Soissons et marquis de Cœuvres. Fils de Jean d'Estrées. (1569.)

Maximilien de Béthune, célèbre sous le nom de Sully. Grand-maître de l'artillerie en 1599.

Maximilien de Béthune II, marquis de Rosny, fils de Sully. (1610.)

Louis de Crevant d'Humières, IVe du nom, duc d'Humières, seigneur de Mouchy, pair et maréchal de France. (1685.)

GRANDS-CHAMBRIERS DE FRANCE.

L'office de grand-chambrier était l'une des premières charges de la couronne. Le nom de celui qui l'occupait figurait dans les chartes royales. Le grand-chambrier exerçait sa juridiction sur divers corps de métiers et percevait des redevances à cause de sa *chambrerie*. Les anciens registres du Châtelet ont fourni le dénombrement suivant des artisans ou gens faisant négoce

pour qui ces redevances étaient obligatoires. « — Pre-
» mièrement, tous ceux qui vendent à poids et mesu-
» res — Tous gens vendans et tenans espicerie — Tous
» vendans toilles de quelles façons qu'elles soient —
» Tous gens vendans fillet — Les tinturiers, tixiers,
» couverturiers et drapiers, bourciers, gantiers, vendeurs
» de patenostres, de pignes et de miroüers — Tous ven-
» dans et besoignans de soyes filées et non filées — Tous
» pappetiers et vendeurs de pappier et tous gens besoi-
» gnans de cire ou de cif, mais qu'il y eut du cotton,
» tous vendans futaines, boucassins, hemaulx d'or et
» d'argent, mittaines, barrettes et bonnets — Tous ven-
» dans cousteaux, forces, morts de brides, souflets, lan-
» ternes et toute quinquaillerie — Tous gens vendans
» dantels, taffetas, estudes, draps d'or, d'argent, de
» soye et de laine, et tous vendans pierreries — Tous
» vendans et adoubans peaux de bestes sauvages en
» blanc et en élun — Tous argentiers, mareschaux, clo-
» tiers, coustelliers, epronniers, bouchiers, chapelliers,
» celliers et espinglettiers, et pour abreger, il n'y a
» guerre personne qui s'en puisse exempter, sinon gens
» nobles et gens d'Église. »

Albéric Ier, comte de Dammartin, grand-chambrier de France à la fin du douzième siècle.

Barthélemy de Roye. Il combattit à Bouvines.

Jean de Nanteuil. Grand-chambrier de France en 1240.

L'office de grand-chambrier de France fut supprimé par François Ier, par lettres données à Folembray en 1545. Le grand-chambrier portait pour attributs *deux*

clefs d'or, dont les anneaux se terminaient en couronnes royales, passées en sautoir derrière l'écu de ses armes.

GRANDS-MAITRES DE FRANCE.

SERMENT QUE PRÊTAIT AU ROI LE GRAND-MAITRE.

« Vous jurez Dieu, votre créateur, et sur la part » que vous prétendez en paradis, que bien, loyau- » ment et fidélement vous servirez le roy en l'état de » grand-maître de France duquel il vous a pourvû ; » garderez et ferez garder, observer et entretenir les » ordonnances, droits, priviléges, franchises et libertez » de la maison dudit seigneur; aurez l'œil et soin sur » les officiers de sa maison, afin que chacun fasse en » son état et charge le bon et loyal devoir qu'il ap- » partient pour le service dudit seigneur, bien, sûreté » et santé de sa personne; donnerez ordre à la po- » lice et bon ménagement de la dépense de ladite » maison et contiendrez chacun d'eux en leur devoir. » Si vous entendez quelque chose qui touche et ap- » partienne à l'honneur et au service de sadite Majesté » l'en avertirez, et de votre loyal pouvoir empêcherez » et pourvoirez à toutes choses qui y seront contraires; » et généralement ferez et accomplirez audit état, charge » et office de GRAND-MAISTRE DE FRANCE ce qu'un bon, » fidèle et digne serviteur et sujet du roy doit à son » prince et souverain seigneur, selon la parfaite fiance » qu'il a en vous, lequel, en signe de ce, vous a mis » entre les mains le bâton de commandement qu'il » vous donne en sadite maison. »

Raoul de GAUCOURT, seigneur d'Argicourt en Picardie. Il descendait des anciens comtes de Clermont en Beauvaisis et rendit de grands services à Charles VII. (1453.)

Antoine, sire de CROY, de Renty, Beaurain, etc., comte de Guînes, surnommé *le Grand*, favori de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et chevalier de la Toison-d'Or. Créé grand-maître de France à l'avènement de Louis XI à la couronne.

Le grand-maître de France portait pour attributs *deux bâtons de vermeil fleurdelisés, terminés en la partie supérieure de deux couronnes fleurdelisées et fermées; ces deux bâtons passés en sautoir derrière l'écu de ses armes.*

GRANDS - CHAMBELLANS.

ORDONNANCE DE PHILIPPE-LE-LONG SUR L'OFFICE DE GRAND-CHAMBELLAN.

« Après la cure de l'âme, l'on ne doit mie être si » négligent de son corps, que pour négligence ou au- » tre mauvaise garde, nuls périls advienne, spéciam- » ment quand pour une personne pourroient être plu- » sieurs troubles. Nous ordonnons et de ce spéciamment » chargeons nos chambellans que nulle personne mé- » connuë, ne garçon de petit état, n'entre en notre » garde-robbe, ne mettent main ne soient à nôtre lict » faire, et qu'on n'y souffre mettre nuls draps étran- » ges... »

L'office de grand-chambellan était distinct de ceux de grand-chambrier et de grand-maître. Les fonctions principales du grand-chambellan furent long-temps d'avoir soin des armes du roi, et de régler les cérémonies lorsque le roi faisait des chevaliers. Le grand-

chambellan avait la garde du scel secret et du cachet royal, et commandait dans la chambre du roi. Lorsqu'on tenait des états-généraux, un lit de justice ou des parlements, sa place était au pied du trône sur un carreau de velours violet. Il portait pour marques de sa dignité *deux clefs d'or, passées en sautoir derrière l'écu de ses armes, les anneaux se terminant en couronnes royales.*

Enguerrand de Coucy, chambellan de Louis VIII.

Raoul de Clermont II, seigneur de Nesle, grand-chambellan de Philippe-le-Hardi. Il devint connétable et mourut à la bataille de Courtray.

Pierre de Chambly, grand-chambellan de Philippe-le-Bel.

Raoul de Gaucourt. Grand-chambellan de Charles VII. Il eut plus tard la charge de grand-maître.

Philippe de Crévecœur, seigneur d'Esquerdes. Grand-chambellan de Charles VIII.

GRANDS-AUMONIERS DE FRANCE.

Le grand-aumônier de France était choisi parmi les cardinaux et devenait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le jour où il entrait en possession de sa charge. Il portait pour marques de sa dignité *le chapeau de cardinal, et autour de l'écu de ses armes le cordon et la croix du Saint-Esprit, au-dessous de laquelle se trouvait une bible portant sur la couverture l'écu des armes de France.*

Pierre d'Ailly, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, cardinal, né à Compiègne. (1388.)

Charles d'Humières, abbé de Saint-Riquier, de Saint-Quentin-lez-Beauvais, de Saint-Martin-au-Bois et de Saint-Barthélemy de Noyon. (1599.)

GRANDS-QUEUX DE FRANCE.

L'office de grand-queux de France fut confié à des seigneurs d'une très-grande noblesse. Le grand-queux exerçait sa suprématie sur tous les officiers des cuisines du roi. Cet office ayant été supprimé en 1490, les fonctions du grand-queux furent réunies à celles du grand-maître de France.

Bernard, sire de MOREUIL. (1344.)

Jean de NESLE, seigneur d'Offémont, de Thorotte et de Mello (1345.)

Guillaume, châtelain de BEAUVAIS, IVe du nom. (Vers 1390.)

GRANDS-PANETIERS DE FRANCE.

« Le grand-panetier de France, dit du Tillet, est » office ancien, ayant superintendance sur tous les of- » ficiers de panneterie de la maison du roy qui sont » avec luy nommez du pain dont ils ont charge et du » linge de table. »

L'office de grand-panetier donnait juridiction sur la boulangerie de Paris; ses marques distinctives étaient *la clef d'or et le cadenas servis au couvert du roi.*

Hugues d'ATHIES, maître-panetier de France sous Louis VIII et St-Louis.

Raoul, dit *Herpin*, seigneur d'ERQUERY, panetier de France et plus tard porte-oriflamme.

Guillaume de HANGEST, grand-panetier de Philippe-le-Bel.

Gilles de LAON, panetier de France sous Philippe-le-Bel.

Rogues, sire de HANGEST, pourvu de l'office de grand-panetier sous Philippe de Valois.

Raoul, sire de Raineval, de Pierrepont et de Coudun, grand-panetier de France sous Charles VI.

Robert de Mailly, dit *Robinet*, pourvu du même office sous Charles VI.

GRANDS-BOUTEILLERS ET ÉCHANSONS DE FRANCE.

L'office de grand-bouteiller était l'une des cinq grandes charges de la couronne. Le grand-bouteiller percevait des droits sur les évêques, abbés et abbesses du royaume, lorsqu'ils entraient en possession de leurs bénéfices. Les abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés lui fournissaient des *vins, des viandes, des galettes et des eschaudés*, le jour de leur fête patronale.

DROITS DE LA GRANDE-BOUTEILLERIE DE FRANCE.

« Premièrement, la justice autour des hostieux là où » il seroit. Item, toutesfois que li rois feront feste so- » lemnel, il doit avoir le coup et le hanap.

» Item, au sacre de Rheims, il doit avoir les vins » qui seront dessous la barre et doit avoir certain nom- » bre de pains, de vin, de chair, de poulle, de cire » de poisson et de fruit. Et si est maistre des cervoi- » siers par tout le royaume de France, et souverains » de la Chambre des Comptes, et doit avoir un fais » de voirres, et doit avoir un nombre de jetoirs de- » quoy nosseigneurs des Comptes jettent chascun an, » et doit avoir moult belle chose en Champagne. »

(*Chambre des Comptes.*)

Les grands-bouteillers ou grands-échansons portaient pour marques de leur dignité *deux flacons de vermeil, sur lesquels étaient gravées les armes de France, posés un de chaque côté de l'écu du titulaire.*

Gui de Senlis, IIe du nom, bouteiller de France pendant le règne de Louis-le-Gros.

Louis de Senlis, bouteiller de France sous le même règne.

Guillaume de Senlis Ier, surnommé *le Loup*, bouteiller de France en 1129. Il accompagna le roi Louis-le-Jeune dans la Terre-Sainte.

Gui de Senlis III, fils de Guillaume de Senlis, mort en 1188.

Gui de Senlis IV, grand-bouteiller de France sous Philippe-Auguste.

Gui de Chatillon III, comte de Saint-Pol, seigneur de Doullens et d'Encre, grand-bouteiller de France sous Philippe-le-Bel.

Gilles de Soyecourt, seigneur de Mouy, grand-échanson de France en 1328. Mort à Crécy.

Jean de Maignelay, dit *Tristan*, échanson de France sous le roi Jean.

Enguerrand VII, sire de Coucy, comte de Soissons et de Marle, grand-bouteiller de France pendant le règne de Charles VI.

Waleran de Luxembourg III, comte de Saint-Pol, grand-bouteiller de France sous le même règne.

Jean, sire de Croy et de Renty, capitaine du château du Crotoy, grand-bouteiller de France en 1410. Mort à la journée d'Azincourt.

Adrien de Hangest, seigneur de Genlis, grand-échanson de France sous le règne de François Ier.

GRANDS-FAUCONNIERS DE FRANCE.

» Le grand fauconnier a d'estat quatre mil florins, » et a cinquante gentilshommes sous luy qui ont bon » estat et cinquante fauconniers aydes, et ont lesdits » gentilshommes cinq ou six cens francs d'estat, et » les aides deux cens francs, et de part ledit grand » fauconnier tous ses estats, et a bien trois cens oyseaux » sous luy. Et peut ledit grand fauconnier aller voler

» par tout le royaume de France où bon luy semble,
» sans que personne luy puisse donner empêchement,
» et tous les marchands d'oyseaux luy doivent tribut,
» et n'oseroient vendre un oyseau en ville du royaume
» de France, ne à la cour, sans le consentement dudit
» grand fauconnier, sur peine de confiscation de toute
» leur marchandise. Et a ledit fauconnier plusieurs
» beaux droits, et faut que le roy luy achepte tous les
» oyseaux, et a un contrerolleur, un trésorier et gens
» ordonnez pour les payemens, suivant le roy partout
» où il va, osté quand ce vient à l'esté, ils vont met-
» tre leurs oyseaux en muë mais tousjours il en de-
» meure quelque nombre pour voler les perdreaux avec
» les vautours et lenerets et les tiercelets. Et y a une
» autre façon de faire merveilleusement belle entre la
» vennerie et la fauconnerie; car quand ce vient à la
» Sainte-Croix de may, qui est le temps de mettre les
» oyseaux en muë, les venneurs viennent tous habillez
» de vert avec leurs trompes et les gaules vertes, et
» chassent les fauconniers hors de la cour, pour ce
» qu'il faut qu'ils mettent leurs oyseaux en muë; et
» le temps ce vient à la Sainte-Croix de septembre,
» le grand-fauconnier vient à la cour et chasse tous
» les venneurs de la cour parce qu'il est temps de
» mettre les chiens aux chenils, car les cerfs ne valent
» plus rien. » (*Glossaire* de du Cange.)

Le grand-fauconnier portait pour marques de sa dignité *une longe d'où pendait un leurre semé de fleurs de lis.*

Jean de Camp d'Avesne, maître de la fauconnerie de Philippe-le-Long, aux gages de cinq sols parisis par jour sur les émoluments de la prévôté d'Amiens.

Philippe Dauvin, seigneur de Sarriquier, prévôté de Montreuil-sur-Mer, maître de la fauconnerie de Philippe de Valois.

Jean de Pisseleu. Vers 1343.

André d'Humières, maître fauconnier du roi en 1372.

Enguerrand d'Argies. Vers 1380.

Eustache de Gaucourt, dit *Tassin*, grand-fauconnier de France sous Charles VI.

Nicolas de Dauvet, gouverneur de Beauvais, pourvu en 1650.

Henri de Dauvet, lieutenant du roi en Beauvaisis. Grand-fauconnier de France en 1672.

François Dauvet. Pourvu en 1688.

François-Louis Dauvet, grand-fauconnier de France en 1717.

GRANDS-VENEURS DE FRANCE.

Le grand-veneur exerçait sa surintendance sur tous *les officiers de la vénerie, varlets de chiens, furetiers, perdriseurs, archers et braconniers.* Le grand-veneur devait avoir pour marques de sa dignité *deux cors de chasse placés aux deux côtés de l'écu de ses armes.* Il porta d'abord *deux cerfs supportant l'écu de ses armes, et pour cimier un massacre de cerfs.*

Guillaume de Gamaches II, grand-veneur de France sous Charles VI. Prisonnier à Azincourt. Cette charge lui fut retirée *parce qu'il avoit, par plusieurs fois, fait faillir le roi Charles VI de prendre à la chasse.*

Jean de Belleforière, marquis de Soyecourt, comte de Tilloloy et de Roye, gouverneur de la citadelle de Rue en Ponthieu, grand-veneur de France sous Louis XIV.

GRANDS-LOUVETIERS DE FRANCE.

L'office de grand-louvetier était l'une des principales charges de la couronne et donnait juridiction sur des lieutenants placés dans les provinces, sur des sergents, gardes et piqueurs. Le grand-louvetier portait pour marques de sa charge *deux têtes de loups posées de front, une de chaque côté du pavon de ses armes.*

Antoine de Crévecœur, bailli d'Amiens, gouverneur d'Artois, grand-louvetier de France sous le règne de Louis XI.

Antoine de Halluin, seigneur de Fiennes et de Maignelay. Tué à l'assaut de Thérouanne en 1553.

Claude de Saint-Simon, duc de Saint-Simon, pair du royaume, pourvu en 1628.

Philippe Antonis, seigneur de Roquemont, gruyer de Béthisy dans la forêt de Guise, grand-louvetier de France après Claude de Saint-Simon.

GRANDS-MAITRES DES EAUX ET FORÊTS.

La grande-maîtrise des eaux et forêts avait une extrême importance; Henri III la supprima en 1575, en instituant six maîtres-généraux qui furent répartis dans les provinces.

Philippe de Béthisy, maître-enquêteur des eaux et forêts de France sous le règne de Louis-le-Hutin.

Pierre de Roye, institué sous Philippe de Valois.

Robert II de Roucy, grand-maître des eaux et forêts sous le règne du roi Jean.

Waleran de Luxembourg III, comte de Saint-Pol. Institué en 1402. Il fut plus tard grand-bouteiller et connétable.

Robert d'Aunoy, seigneur d'Orville, grand-maître des eaux et forêts sous Charles VI.

Guillaume de Gamaches. Institué en 1424. Il fut aussi grand-veneur de France.

Pierre de la Bretonnière, seigneur de Warty en Beauvaisis. Institué en 1525.

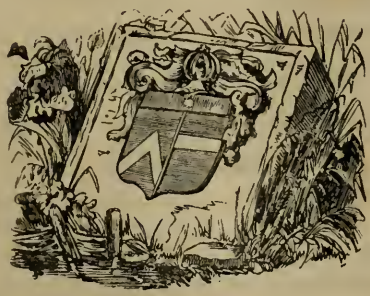

FAMILLES ILLUSTRES

DE PICARDIE ET D'ARTOIS.

Les dissensions qui désolèrent l'empire frank, après la mort de Lodewig-le-Débonnaire, et les invasions des Normands placèrent les possesseurs des fiefs dans l'indépendance du pouvoir central. Affaiblis par leurs querelles particulières, les chefs des Franks ne purent protéger le sol contre les Barbares qui l'avaient envahi; les châteaux et les terres ne trouvèrent alors pour défenseurs que ceux qui les tenaient en fief; et il en advint qu'au jour où les Normands se furent retirés, les possesseurs de ces châteaux et de ces terres « connaissant leur force — dit du Cange — et se voyant » les armes à la main, travaillèrent à leur établisse- » ment particulier, tranchèrent du souverain, et ne re- » connurent les rois que comme supérieurs en dignité » et auxquels ils devaient seulement, à ce titre, la » foi et l'hommage. Ils s'établirent de telle sorte dans » leur gouvernement que les rois, craignant de les » courroucer, étaient contraints de les y laisser dans » une jouissance paisible sans oser les en déposséder; » et leurs enfants faisaient si bien par les pratiques et

» les intrigues de leurs pères, qu'ils s'y conservaient » après la mort de ces derniers et obligeaient le prince » à y apporter son consentement qu'il n'osait refuser, » de crainte de porter ces petits tyrans à des révoltes » ouvertes. Il se contentait donc du simple hommage » et du service de guerre qu'il tirait d'eux dans cer- » taines occasions : et c'est là la véritable origine des » principautés et des souverainetés héréditaires en Fran- » ce [1].»

Ce rapide aperçu jeté sur les premiers éléments de l'organisation féodale est à la fois vrai et profond. On y reconnaît tout le génie de du Cange. Il fallait son pinceau pour si bien retracer ce qui s'accomplit à la fin de la seconde race, *lorsque le royaume*, dit Mézeray, *étoit tenu selon la loi des fiefs, se gouvernant comme un grand fief plutôt que comme une monarchie.*

[1] NOTIONS

SUR LES FAMILLES ILLUSTRES DE PICARDIE ET D'ARTOIS.

GÉNÉRALITÉ D'AMIENS.

Maison d'Ailly. Originaire d'Ailly-le-Haut-Clocher, en Ponthieu. Connue dès 1090. Baudouin d'Ailly mourut à Azincourt. Famille éteinte. Elle portait *de gueules à l'alisier d'argent, en sautoir et en couronne, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits.*

Comtes d'Amiens. « L'histoire ne nous a pas marqué — dit du Cange — les » noms des premiers comtes d'Amiens dont les commissions n'étaient que pour un » certain temps *et non des charges ou dignités héréditaires, comme elles l'ont été* » *depuis.* Nous apprenons que Louis-le-Débonnaire commit à la charge d'intendant » dans le diocèse d'Amiens *Bérenger*, comte, et l'évêque *Rangarius*, en l'an 823, » d'où il ne suit pas néanmoins que Bérenger ait possédé cette dignité de comte en » la ville d'Amiens. » Voici la chronologie des comtes d'Amiens telle que du Cange la fournit : 1 *Bérenger;* 2 *Angilguin;* 3 *Hermenfroy*, prétendu comte d'Amiens;

La multiplicité des châteaux-forts fit naître de fréquentes querelles de voisinage parmi les châtelains, et entretint chez eux l'habitude des armes. Mais leur goût pour les combats puisa surtout un aliment dans les croisades. Les chevaliers eurent alors un blason, des devises et des cris de guerre ; et les emblêmes de leur écu furent souvent la seule récompense d'une bravoure éprouvée par le fer des batailles. Après une longue absence, le croisé revenait de la Terre-Sainte; il avait

4 *Herbert*, comte de Vermandois; 5 *Eudes*, son fils; 6 *Herluin*, comte de Montreuil; 7 *Roger*, fils d'Herluin; 8 *Arnoul*, comte de Flandre; 9 *Baudouin*, son fils; 10 *Gauthier Ier*, comte de Pontoise; 11 *Gauthier II*, dit *le Blanc*, fils de Gauthier Ier; 12 *Dreux*, fils aîné de Gauthier II; 13 *Gauthier III*, second fils de Gauthier II; 14 *Raoul*, comte de Crépy; 15 *Simon*, son fils, comte de Crépy; 16 *Gui* et *Yves* : l'incertitude règne sur leur origine et leur succession; 17 *Enguerrand de Boves* et de Coucy; 18 *Thomas de Marle*, son fils; 19 *Renaud*, comte de Clermont; 20 *Charles de Danemarck*, gendre de Renaud; 21 *Hugues Camp d'Avesnes*, comte de Saint-Pol; 22 *Robert de Boves*; 23 *Raoul*, comte de Vermandois; 24 *Philippe d'Alsace*, comte de Flandre; 1185, Philippe d'Alsace cède le comté d'Amiens au roi Philippe-Auguste. Le comté d'Amiens n'eut point de blason spécial; ceux qui en furent possesseurs conservèrent les armes de leur famille.

Marquisat d'Ancre. La seigneurie d'Ancre, en Santerre, appartint d'abord aux comtes de Ponthieu; elle passa ensuite aux comtes de Saint-Pol et plus tard à la maison d'Humières-Crevant. Érigée en marquisat au mois de juin 1576, la terre d'Ancre fut acquise en 1610 par le célèbre Concini, qui prit le titre de *maréchal d'Ancre*. Ce marquisat fut confisqué après la mort de Concini et donné par Louis XIII, en 1620, à Charles d'Albert, duc de Luynes, connétable de France. La terre d'Ancre prit alors le nom d'Albert. Elle appartenait, à la fin du XVIIe siècle, à Louis de Bourbon, comte de Toulouse et duc de Penthièvre. Les armes de l'ancienne seigneurie d'Ancre étaient *burellées d'argent et de gueules de dix pièces*.

Barons d'Ardres. Arnold, premier baron d'Ardres, vivait vers la fin du XIe siècle. Il érigea en pairies les douze terres qui dépendaient de sa châtellenie : *Andres*, *Alembon*, *Balinghem*, *Courtebonne*, *Crésecques*, *Fiennes*, *Hames*, *Hermelinghem*, *La Motte d'Andres*, *Licques*, *Wale en Surques* et *Zelthun*. Chrétienne d'Ardres épousa le comte Baudouin II de Guînes en 1169 et porta la baronnie d'Ardres dans la maison des comtes de Guînes.

affronté la famine, la peste et les flèches des Musulmans; mais ses services étaient payés, car Godefroy de Bouillon, Philippe-Auguste ou le roi St-Louis avait dit : — La porte de ton donjon et ton écu de guerre porteront désormais une croix ou des coquilles, symboles des pélerinages d'outre-mer. — Si le damas des Infidèles avait mutilé le croisé, on plaçait des merlettes sur son écu; pauvres oiseaux privés de pattes et

Seigneurs d'Argies. La maison d'Argies, en Amiénois, avait une antique origine. L'historien de la Morlière fait mention de Charles d'Argies, *connétable de France sous le règne de Lodewig le-Débonnaire;* la création de l'office de connétable est très-postérieure à cette date, et le père Anselme ne fait nullement mention de Charles d'Argies; il ne place pas non plus parmi les connétables Hugues d'Argies qui, au dire de quelques historiens, aurait exercé cette charge pendant le règne de Louis-le-Gros. Mais on s'accorde à reconnaître que la maison d'Argies était déjà connue alors. Jeanne d'Argies porta la seigneurie d'Argies dans la maison de Châtillon, en épousant Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol. Famille éteinte. Ses armes étaient *d'or à l'orle de merlettes de sable.*

Maison de Bailleul en Vimeu. Jean de Bailleul, né à Mons-en-Vimeu, village du Ponthieu, disputa le trône d'Écosse à Robert Bruce et à Hastings, seigneurs écossais. Il descendait par sa mère de David Huntington, unique rejeton du sang royal. On le couronna roi d'Écosse à Scône. En guerre avec Édouard Ier, roi d'Angleterre, il fut fait prisonnier et enfermé dans la tour de Londres. Mis plus tard en liberté, il revint en Ponthieu où il mourut portant le titre de roi. Édouard de Bailleul, son fils, épousa la nièce de Philippe-le-Bel. La maison de Bailleul en Vimeu portait *d'hermine à l'écusson de gueules en cœur.* Cri de guerre : *Hellicourt en Ponthieu* ! Famille éteinte.

Maison de Belleforière. La terre de ce nom était située en Flandre dans le voisinage de Douai. Les seigneurs qui la possédaient s'établirent en Picardie vers le milieu du XIIIe siècle. Charles-Maximilien de Belleforière, marquis de Soyecourt, comte de Tilloloy et grand-veneur de France, donna beaucoup d'illustration à cette maison. Famille éteinte. Armes *de sable semé de fleurs de lis d'or.* Cri de guerre : *Bernemicourt* !

Maison de Blotefierre. Les Blotefierre étaient seigneurs de Morlancourt, en Santerre; plusieurs d'entre eux se distinguèrent dans nos armées. Ils portaient *écartelé au 1 et 4 d'or à trois chevrons de sable, au 2 et 3 d'argent à dix fasces de sable posées en bande.* Famille éteinte.

de bec, les merlettes rappelaient les lointains voyages, les dangers affrontés, les blessures reçues.

Deux métaux et cinq couleurs formèrent les principaux éléments du blason. « *L'or*, dit Vulson de la Colom-
» bière, signifioit la richesse, la foy, la justice, la splen-
» deur, la clémence et la pureté; *l'argent* dénotoit la
» blancheur, l'humilité et l'innocence; *l'azur*, nommé
» par quelques-uns couleur saphirique et céleste, repré-
» sentoit le ciel, la loyauté, la noblesse et la victoire;

Maison de Boubers-Abbeville. Elle eut pour tige les anciens comtes de Ponthieu et posséda la seigneurie de *Tunc* et la vicomté de *Bernâtre* dont les titres se perpétuèrent dans deux de ses branches. *Jean*, dit le cardinal d'Abbeville; Bernard d'Abbeville, évêque d'Amiens, et plusieurs vaillants chevaliers, sires de Boubers, donnèrent beaucoup d'illustration à cette noble famille. Ses armes ont souvent varié. M. le comte Amédée-Charles-Marie de Boubers-Abbeville, devenu le chef de sa maison, porte aujourd'hui *sur le tout écartelé, au 1 d'azur, semé de fleurs de lis d'or; au 2 d'argent, à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or; au 3 d'or, à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent, surchargée en cœur d'un écusson de France; au 4 d'azur, à trois fleurs de lis d'or; à la bande d'argent, brochant sur le tout, qui sont quatre armes d'alliance; et sur le tout du tout d'or, à trois cœurs ou écussons de gueules qui est d'*Abbeville; *au chef cousu du champ, chargé de trois bandes du second émail, qui est de* Ponthieu *ancien.* Devise : *Fidelior in adversis.* Cri de guerre : *Abbeville* !

Maison de Boufflers. Originaire de la terre de Boufflers en Ponthieu. Guillaume de Boufflers était à la bataille de Bénevent en 1266. Le maréchal de Boufflers s'immortalisa par sa belle défense de Lille en 1708. Famille éteinte. Elle portait *d'argent, à neuf croix recroisetées de gueules en pal, à trois mollettes de même en cœur, deux et une.*

Les Boulainvilliers. Cette maison eut sa tige dans celle des sires de Croy et d'Airaines, en Amiénois, où se trouve aussi la terre de Boulainvilliers. Jean de Croy, seigneur de Clairy, le fut aussi de Boulainvilliers dont ses descendants gardèrent le nom. Ils obtinrent de grandes dignités et eurent d'illustres alliances. Philippe de Boulainvilliers, quatrième du nom, comte de Fauquembergues, épousa Françoise d'Anjou-Chabannes-Dammartin et devint par ce mariage comte de Dammartin. Le comte de Boulainvilliers, qui nous a laissé de curieux mémoires, ap-

» *le rouge* ou gueules (quelques vieux hérauds l'ont » nommé bellic ou vermillon) signifioit vaillance et » magnanimité; *le sable* (noir) disoit à la fois tris- » tesse, deuil, prudence et sagesse; *le sinople* ou vert » indiquoit l'espérance, la joie et la charité; la cou- » leur de *pourpre* représentoit la gravité, la tempé- » rance, l'abondance et la grandeur. »

Les devises et les cris de guerre de l'ancienne no-

partenait à cette famille aujourd'hui éteinte. Elle portait *fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

Comtes de Boulogne. Famille illustre à laquelle appartint Godefroy de Bouillon, né au château de Boulogne vers 1058. Les historiens affirment que l'existence du comté remontait à la fin du Ve siècle. Léger, fils de Flandebert, fut le premier comte de Boulogne. Relevant de la Flandre ou de la couronne de France, ce comté eut pour possesseurs les plus nobles familles. Il renfermait quatre châtellenies : *Bello, Longvilliers, Fiennes et Tingry;* deux vicomtés : *Upen et Ambleteuse;* douze baronnies : *Colembert, Baincthun, Bellebrune, Bernieulles, Doudeauville, Courset, Ilesdigneul, Lianes, Ordre, Isacre, Engoudsen* et *Thiembronne.* Le comté de Boulogne fut réuni au domaine royal par Louis XI en 1477; il portait pour armes *d'or à trois tourteaux de gueules.*

Maison de Bournel. Connue en Picardie dès le XIe siècle. Hugues de Bournel, seigneur de Thiembronne, fut maréchal de France. Famille éteinte. Elle portait *d'argent à l'écu de gueules, à l'orle de huit perroquets de sinople, becqués, onglés et colletés de gueules.*

Les Bournonville. Vers 1064, Arnold *le Brun* fit construire le château de Bournonville en Boulonnais; il mourut dans la première croisade. Hugues de Bournonville, l'un de ses descendants, perdit la vie à la bataille de Mons-en-Puelle. La terre de Bournonville eut plus tard titre de duché. Le duc de Bournonville, comte de Hennin et chevalier de la Toison-d'Or, fut gouverneur de Lille, pendant le XVIe siècle. Famille éteinte. Elle portait *d'or à trois cueillers de bois de sable* et plus tard *de sable au lion d'argent couronné d'or.*

Seigneurs de Boves. Célèbres aux XIIe et XIIIe siècles. Ils portèrent le titre de *comtes d'Amiens.* Enguerrand de Boves et Thomas de Marle, son fils, prirent les armes en 1113 pour s'opposer à l'établissement de la commune d'Amiens. Leur château de Boves était situé en Amiénois. A la fin du XIe siècle, l'un des sires de Boves usurpa le château de Coucy possédé par Albéric, feudataire de l'église de

blesse picarde ou artésienne nous révèlent à la fois sa valeur et son illustration. On disait, au moyen-âge :

Ailly, Mailly, Créquy
Tel nom, telles armes, tel cry ;
Picquigny, Moreuil, Roye,
Ceincts de mesme courroie,
Feroient la guerre au roy ;
Rambures, Rubempré, Renty
Belles armes et piteulx cry.

La maison de Coucy semblait ne pouvoir regretter le trône, tant elle était fière du nom qu'elle portait. Elle prit pour devise :

Je ne suis roy ny prince aussy,
Je suis le sire de Coucy !

Le cri de guerre de ces hauts-barons varia. Du Cange en mentionne trois : *Nostre-Dame au seigneur de Coucy! — Coucy à la merveille! — Place à la bannière!*

Reims ; il devint la tige des sires de Coucy. La maison de Boves eut d'abord pour armes *de gueules, à la bande d'or à deux cotices de même ;* elle porta ensuite les armes des Coucy *fascé de vair et de gueules de six pièces.* Famille éteinte.

Maison de Bracquemont. Elle eut pour tige Renaud, seigneur de Bracquemont, terre du vicomté d'Arques, en Normandie. Robert de Bracquemont, amiral de France au commencement du XVe siècle, donna beaucoup d'illustration à cette famille qui se fixa en Picardie. Marie de Bracquemont épousa, en 1396, Louis d'Argies, seigneur de Béthencourt-sur-Somme et de Framerville. Marguerite de Bracquemont, sa sœur, fut mariée en 1404 à Jean Tirel, sire de Poix. L'amiral Robert de Bracquemont avait pour armes *de sable au chevron d'argent et au maillet d'or, au canton dextre.* Plus tard, Louis Aubé de Bracquemont porta *de gueules à huit losanges mises en croix.* Ces armes sont encore celles de ses descendants.

Maison de Breteuil, en Beauvaisis. Famille illustre. Evrard de Breteuil fut de la seconde croisade et périt en 1148 dans les plaines de Laodicée. Valeran de Breteuil épousa Adèle de Dreux, fille de Robert, comte de Dreux et de Braîne, et fils du roi Louis-le-Gros. Ils portaient *d'or à la croix d'azur.* Il y avait en Normandie une famille de Breteuil qu'il ne faut pas confondre avec la maison de Breteuil en Beauvaisis, éteinte depuis plusieurs siècles.

L'histoire a consacré le souvenir de la vaillance des sires de Coucy; elle fut digne de leurs cris de guerre; mais nous leur connaissons un autre titre de gloire... Écoutons, pour cela, le savant Brussel : « Dans un « compte rendu à St-Louis, en 1265, au sujet de ses » troupes d'outre-mer, il est fait recette d'une somme » de quinze mille livres tournois que M. Enguerrand » (sire) de Coucy venoit de prêter pour retirer la » vraie croix qui avoit été engagée pour sûreté du

Maison de Brimeu. Originaire de la terre de Brimeu-sur-Canche, en Ponthieu. Connue dès le XIIe siècle. Elle compta des gouverneurs d'Artois, des baillis d'Amiens et des chevaliers de la Toison-d'Or. Gui de Brimeu, sire d'Humbercourt, surnommé *le Grand*, favori de la princesse Marie de Bourgogne, fut décapité par les Gantois révoltés en 1477. Famille éteinte. Armes *d'argent, à trois aigles de gueules, deux et un, membrées et becquées d'azur.*

Maison de Clermont-Tonnerre. L'une des plus illustres familles de la monarchie. Originaire du Dauphiné. La maison de Clermont-Tonnerre eut de nombreuses branches; l'une d'elles, celle des comtes de Thoury, marquis de Clermont-Tonnerre, s'établit en Picardie au commencement du XVIIe siècle, par le mariage de Jacques de Clermont, comte de Thoury, conseiller-d'état, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, avec Gabrielle de Glizy, dame de Bertangles. Les alliances de cette branche lui formèrent un magnifique blason de seize quartiers; nous le donnons ici : *la France, l'Empire, Constantinople, Navarre, Angleterre, Aragon, Castille, Hongrie, Bourbon-Duché, Bretagne, Bourgogne, Milan, Savoie, Poitiers-Valentinois, Châlons et Rohan.* M. le marquis Amédée-Marie de Clermont-Tonnerre, colonel d'état-major, chevalier de Malte, possesseur du château de Bertangles, est le descendant de Jacques de Clermont, comte de Thoury. Siboud II, baron de Clermont, l'un de ses nobles ancêtres, rendit d'éminents services au pape Calixte II. Pour en consacrer le souvenir, Calixte promulgua une bulle, le 23 juin 1120, en faveur de Siboud II et de sa postérité. Les Clermont-Tonnerre jusqu'alors avaient porté dans l'écu de leurs armes *une montagne d'argent au fond d'azur, éclairée d'un soleil d'or.* La bulle leur accorda les armes du Saint-Siége, la tiare pour couronne, avec cette devise : *Etiam si omnes te negaverint, ego te nunquam negabo.* La maison de Clermont-Tonnerre a porté, depuis lors, *de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir*, avec la tiare et la devise donnée par Calixte II. Cri de guerre : *Clermont!*

» payement de la rançon du roi... Item, *de domino* » *Ingerrano de Couciaco, pro redemptione Crucis. XV*m. » *libras turonenses.* »

Un hérisson, ou porc-épic, et ces mots *Que nul ne s'y frotte* formèrent la devise des sires de Créquy; celle des bouteillers de Senlis était *Franc et léal!* l'écusson des Mailly portait *Hogne qui voura!* le seigneur de Roye — dit Froissart — criait *Roye au Seigneur de Roye!* la maison de Bailleul prit pour cri de guerre :

Duché-pairie de Chaulnes. La terre de Chaulnes, en Santerre, appartint aux maisons de Brimeu et d'Ongnies et fut érigée en comté en 1563; elle passa ensuite dans la maison d'Ailly. Charlotte-Eugénie d'Ailly, comtesse de Chaulnes, épousa en 1619 Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet et maréchal de France. La terre de Chaulnes ne tarda pas à être érigée en duché-pairie par Louis XIII, en faveur d'Honoré d'Albert, qui prit le titre de *duc de Chaulnes* et commanda en Picardie. Charles d'Albert, duc de Chaulnes, son fils, né à Amiens, fut ambassadeur à Rome et gouverneur de Picardie. Michel-d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, leur descendant, eut aussi le gouvernement de cette province. Famille éteinte. Elle porta d'abord pour armes *d'or à trois lions de sable.* Armes du duché-pairie : *écartelé au 1 et 4 d'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné de même, qui est d'*Albert, *au 2 et 3 de gueules, l'écu diapré de deux rinceaux d'alisier d'argent passés en sautoir et en couronne, au chef échiqueté d'argent et d'azur.*

Seigneurs de Contay. La terre de Contay qu'ils possédaient était située en Amiénois. Guillaume-le-Jeune, seigneur de Contay, fils de Robert-le-Jeune, bailli d'Amiens, exerça la plus grande influence dans les conseils de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire, ducs de Bourgogne. Famille éteinte. Elle eut d'abord pour armes *de gueules, fretté d'argent, semé de fleurs de lis d'or*, et porta ensuite *fascé d'argent et de gueules de six pièces, à la bordure d'azur.*

Maison de Conty. Le bourg de Conty en Amiénois lui donna son nom. En 1551, Éléonore de Roye apporta la seigneurie de Conty dans la maison de Bourbon, par son mariage avec Louis de Bourbon, prince de Condé, qui devint le chef de la branche de Conty, dont les armes étaient *de France, au bâton de gueules péri en bandes à la bordure de même.*

Maison de Crévecœur. Elle prit le nom de la ville de Crévecœur en Santerre et devint illustre dès le XIIe siècle. Jean III de Crévecœur, dit *Flameng*, fut fait prisonnier à Poitiers auprès du roi Jean. Antoine de Crévecœur devint grand-louve-

Hellicourt en Ponthieu ! celle de Fiennes : *Artois-le-noble !* les Belleforière criaient : *Bernemicourt !*

Les comtes de Boulogne, ceux de Vermandois et de Soissons, les comtes d'Artois, de Ponthieu et de Valois exercèrent long-temps une entière souveraineté dans leurs possessions. Les nombreux vassaux qu'elles renfermaient fournissaient de véritables armées à ces puissants feudataires. Au dixième siècle, les comtes de Boulogne avaient un sénéchal, un vidame, un grand-

tier de France. Philippe de Crévecœur, plus connu sous le nom de *d'Esquerdes*, titre d'une seigneurie qu'il possédait, fut gouverneur d'Artois. Fort attaché d'abord à la maison de Bourgogne, il se soumit à Louis XI en 1477 et obtint le gouvernement de la Picardie. Armes des Crévecœur : *de gueules, à trois chevrons d'or.*

Maison de Croy. La maison de Croy est célèbre. En France, en Allemagne, en Bourgogne, dans les Pays-Bas, son nom se mêla aux noms les plus illustres, aux événements les plus essentiels de l'histoire. Plusieurs généalogistes ont pensé que la maison de Croy était originaire du bourg de Croy-sur-Somme, en Amiénois. Il est cependant constant que les Croy descendaient des anciens rois de Hongrie. Étienne IV, surnommé *l'Ancien*, dépossédé de sa couronne en 1172, quitta la Hongrie où ses jours n'étaient plus en sûreté; Marc de Hongrie, son fils, partageant son exil, fut accueilli à la cour de France par le roi Louis-le-Jeune et épousa, en 1178, Catherine, dame de Croy-sur-Somme et d'Airaines. Leurs descendants adoptèrent le nom de Croy. Cette illustre maison donna deux cardinaux à l'Église; elle fournit un grand-aumônier de France, deux évêques et ducs de Cambrai, princes du Saint-Empire; un grand-bouteiller de France et un grand-maître; plusieurs maréchaux ou généraux d'armées; des chambellans et ambassadeurs. Les ducs de Bourgogne et la maison d'Espagne conférèrent les plus hautes dignités à la maison de Croy qui compta dans l'ordre de la Toison-d'Or jusqu'à vingt-huit chevaliers. Par lettres-patentes du mois de juillet 1598, Henri IV érigea en duché la terre de Croy-sur-Somme, en faveur de Charles de Croy, duc d'Arschot et prince du Saint-Empire. En 1773, le marquisat de Wailly, en Amiénois, fut aussi érigé en duché de Croy, par lettres-patentes de Louis XV. Les premières armes des Croy étaient *d'argent à trois fasces de gueules.* Ils ont porté depuis *écartelé au 1 contre-écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à dix losanges d'argent, trois, trois, trois et un, qui est* de Lalain; *au 2 et 3 d'argent, à trois fasces de gueules, qui est* de Croy; *au second contre-écartelé* de France *et* d'Albert, *et sur le tout* de Bretagne; *au*

veneur, un *houspilleur*, un *rachasseur*, un louvetier et un oiseleur. La connétablie, la maréchalerie, l'office du bouteiller et celui du gonfalonier formaient autant de pairies; quatre châtellenies considérables et douze baronnies dépendaient alors du comté de Boulogne.

Les comtes de Vermandois eurent long-temps une cour brillante à Saint-Quentin; on y voyait un vicomte; un bailli, *bajulus*, chargé d'administrer la justice dans le comté; un châtelain; un sénéchal, auquel le com-

troisième contre-écartelé, aux 1 *et* 4 *losangés d'or et de gueules, qui est* DE CRAON, *et aux* 2 *et* 3 *d'or, au lion de sable lampassé et armé de gueules qui est* DE FLANDRE; *au quatrième contre-écartelé, aux* 1 *et* 4 DE CROY, *et aux* 2 *et* 3 *d'argent, à trois doloires de gueules, les deux en chefs adossés, qui est* DE RENTY; *sur le tout des grandes écartelures, fascé d'argent et de gueules de huit pièces, qui est* DE HONGRIE. Devise : *Je maintiendray.*

MAISON DU HAMEL. Wauthier du Hamel, 1er du nom, chevalier, sire du Hamel, vivait en 1202. Mathurin Du Hamel fut secrétaire des finances de Louise de Lorraine, femme de Henri III. La terre du Hamel, que ses descendants possédèrent après lui, est près de Corbie en Amiénois. Les Du Hamel ont pour armes *d'argent à la bande de sable, chargée de trois sautoirs ou croix de Saint-André d'or.* Devise : *A toute heure!*

LES DAMMARTIN. Cette famille, célèbre dans l'histoire, était originaire de la terre de Dompmartin en Ponthieu. Le rôle du ban et de l'arrière-ban pour la bataille de Bouvines fait mention d'un Dammartin; on disait alors *Dommartin* ou *Dompmartin* (Comes Domini Martini.) La famille des Dammartin eut plusieurs branches; il y avait des comtes de Dammartin de la maison de Trie. Albéric Ier, comte de Dammartin, fut grand-chancelier de France. Le comté passa successivement dans les maisons de Chabannes, d'Anjou-Nazières, de Boulainvilliers, de Montmorency et de Bourbon-Condé. Les premiers comtes de Dammartin, d'origine picarde, portaient *fascé d'azur et d'argent de six pièces, à la bordure de gueules.*

MAISON DES DESQUESNES, *vicomtes de Poix.* Robert Desquesnes était chevalier en 1211; Robert II Desquesnes mourut à la bataille de Mons-en-Puelle. Famille éteinte. Elle portait *d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq sautoirs d'or.*

MAISON D'ESTRÉES. Originaire de Picardie. Elle a fourni des grands-officiers de la Couronne et plusieurs maréchaux de France. Les d'Estrées portaient *d'argent, fretté de sable au chef d'or chargé de trois merlettes de sable.* Famille éteinte.

mandement des troupes était confié; un notaire; des chambellans, *camerarii;* un chancelier; des échansons, *buticularii;* le précepteur, *pædagogus;* le physicien ou médecin, *clericus physicus;* l'intendant, *præpositus domesticorum;* des écuyers et des pages. La plupart de ces offices étaient tenus en fief et les chartes en donnent le témoignage.

Les pairs ou principaux vassaux des comtes devaient, au moyen-âge, se rendre une fois par année dans le

Maison d'Estourmel. Famille originaire du Cambrésis où se trouvait la terre d'Estourmel. Raimbaud Creton d'Estourmel fut de la première croisade et entra le premier dans Jérusalem. Jean d'Estourmel se signala au siége de Péronne en 1536. Les d'Estourmel portent *de gueules, à la croix crenelée d'argent.*

Maison de Fiennes. Elle prit le nom de la terre de Fiennes en Boulonnais, qui eut titre de marquisat. Alliée aux comtes de Boulogne, de Guînes et de Saint-Pol. Robert ou Moreau de Fiennes fut connétable de France au XIVe siècle. Colart de Fiennes mourut à Azincourt. Famille éteinte. Armes *d'argent au lion de sable.* Cri de guerre : *Artois-le-noble* !

Seigneurs de Flavy. Maison illustre dès le temps du roi Jean. Hector de Flavy jouta à Arras en 1431, contre Maillotin de Bours, en présence de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Famille éteinte. Armes *d'hermine, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles*, alias *cinq quintes-feuilles d'or.*

Seigneurs de Fontaines. Famille originaire du Ponthieu. Aléaume de Fontaines prit part à la troisième croisade et fonda la collégiale de Longpré-les-Corps-Saints en 1190. Enguerrand de Fontaines, fondateur de l'abbaye d'Espagne, fut sénéchal du Ponthieu au XIIe siècle. Famille éteinte. Elle portait *d'or à trois écussons de vair.*

Maison de Gouffier. L'illustre famille des Gouffier tirait son origine des anciens seigneurs du Vau-aux-Gouffiers, en Poitou (d'Hozier.) Une de ses branches s'établit en Picardie, par le mariage de Louise de Crévecœur, en Santerre, avec Guillaume Gouffier devenu célèbre sous le nom de *l'Amiral* de Bonnivet. Plusieurs Gouffier de Bonnivet, ses descendants, servirent avec distinction dans nos armées. Ils possédèrent la seigneurie de Crévecœur et portaient *d'or à trois jumelles de sable écartelé de* Montmorency. Famille éteinte.

Maison de Gourlay. Originaire d'Angleterre. Elle s'établit en Ponthieu en 1397. Nicolas de Gourlay fut capitaine de la ville d'Amiens pendant le XVe siècle. On

château de leur suzerain pour y résider quarante jours; on appelait cela faire *l'estage*. La chronique de Rumet nous apprend que « lorsque Girard III d'Abbe-
» ville, seigneur de Bouberch, était suffisamment ajour-
» né de faire estage à Abbeville pendant quarante
» jours à la cour du comte de Ponthieu, il pouvoit
» de son droit, s'il plaisoit à lui, venir lui et son mé-
» nage en la maison et lieu du béguinage à Abbeville,
» et là faire sa demeure et estage quarante jours et

trouve des Gourlay baillis de Rue et vicomtes de Domart. Ils portaient *d'argent à la croix ancrée do sable*. Famille éteinte.

Maison de Grouches. Thierry, seigneur de Grouches, en Amiénois, vivait à la fin du XIIIe siècle. Simon de Grouches servit avec distinction dans les guerres du XIVe siècle. Il portait *d'or à trois fasces de gueules*.

Comtes de Guînes. Adulphe, fils de Siffrid, pirate danois, possesseur du château de Guînes au Xe siècle, devint la tige de la famille de Guînes. Le comté avait alors douze pairies : *Arquingoul*, *Audimbroeck*, *Autingues*, *Bouvelinghem*, *Campagne*, *Éclémy*, *Fouquesolles*, *Lostbarnes*, *Nielles-lez-Ardres*, *le prieuré d'Ardres*, *Recques et Surques*. Foulques et Odon de Guînes s'illustrèrent dans les croisades; Arnould III dit *le Prodigue*, comte de Guînes, céda ses possessions au roi Philippe-le-Hardi. Elles passèrent ensuite à la famille de Clermont-Nesle et furent réunies à la couronne par le roi Jean. Les comtes de Guînes portaient *vairé d'or et d'azur*. Famille éteinte.

Duché-pairie d'Halluin. La terre de Maignelay, en Santerre, appartint, au moyen-âge, à des seigneurs illustres. A Bouvines, Pierre Tristan de Maignelay sauva la vie à Philippe-Auguste. Jean Tristan de Maignelay devint grand-échanson de France. La seigneurie de Maignelay passa, au quinzième siècle, dans la maison d'Halluin, originaire de Flandre, et fut érigée en duché-pairie sous le nom d'*Halluin* par lettres-patentes de 1587. Le titre du duché s'étant éteint, Louis XIII le rétablit en 1611 sous le nom de *Candale;* des lettres de 1620 renouvelèrent l'ancien titre d'*Halluin* qui fut porté par le maréchal de Schomberg, après son mariage avec l'héritière d'Halluin. Le titre de ce duché s'éteignit en 1656. Le sceau de Jean Tristan de Maignelay, échanson de France, placé sur une quittance de 1337, est *une bande surmontée d'un lion issant ou demi-lion*. Armes du duché-pairie d'Halluin : *d'argent, à trois lions de sable, armés, couronnés et lampassés d'or, posés deux et un*.

» quarante nuits, et en la place grande qui estoit » devant le béguinage il pouvoit faire tendre ses tentes » et pavillons pour lui, ses gens et ménage. »

Sept châtellenies, trois seigneuries et trente-quatre pairies relevaient des comtes de Saint-Pol et se trouvaient aussi soumises à *l'estage*. Nous lisons dans du Cange que les pairs n'étaient pas dispensés de conduire leurs femmes chez le suzerain quand la comtesse de Saint-Pol habitait le château. Le jour de l'arrivée,

Seigneurs de Hangest. Florent de Hangest était conseiller du roi Louis VIII ; Guillaume de Hangest fut bailli d'Amiens ; on trouve dans cette famille un grand-panetier de France et un grand-maître des arbalétriers. Elle portait *d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or*. Famille éteinte.

Maison d'Heilly. Jean d'Heilly combattit à Poitiers et Jacques d'Heilly fut tué à Azincourt. Mademoiselle d'Heilly épousa Guillaume de Pisseleu, capitaine de mille hommes de pied sous le roi Louis XII ; on sait qu'elle devint la maîtresse de François Ier qui la fit duchesse d'Étampes. Les d'Heilly portaient *de gueules, à la bande ciselée d'or de trois et deux demi-fusées*. Famille éteinte.

Seigneurs de Hénencourt. Adrien de Hénencourt, doyen de la cathédrale d'Amiens au XVe siècle, légua une partie de ses biens aux enfants d'Antoine de Lameth à la charge de joindre le nom de *Hénencourt* à celui de Lameth. La terre de Hénencourt était située en Amiénois. Philippe de Lameth de Hénencourt fut maître-d'hôtel de la reine, sous le règne de François II. Armes de la maison de Hénencourt : *d'argent à trois maillets de sable, écartelé de* Beauvoir, *qui est d'argent à deux bandes de gueules, sur le tout de* Mailly Conty *qui est d'or à trois maillets de gueules*. Famille éteinte.

Maison d'Hocquincourt. Nom d'une terre située en Ponthieu. Le maréchal d'Hocquincourt s'était distingué à la tête des troupes françaises pendant le règne de Louis XIII ; ses différends avec Mazarin le portèrent malheureusement à prendre les armes contre son pays. Il fut tué au siége de Dunkerque en combattant dans les rangs ennemis. Les d'Hocquincourt portaient *de gueules à trois maillets d'or deux et un*. Famille éteinte.

Seigneurie de La Ferté. La seigneurie de La Ferté, en Ponthieu, fut possédée depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XIVe par une branche de la maison de Roye. Eléonore de Roye, dame de La Ferté, trans-

et celui où l'estage se terminait, le comte traitait ses pairs; mais, pendant tout le reste de *l'estage*, ceux-ci devaient pourvoir à leurs dépenses; ils avaient d'ailleurs droit de chasse dans les garennes et dans les immenses forêts du comte. Le prince d'Épinoy fut long-temps au nombre des feudataires de la maison de Saint-Pol; mais il ne relevait pas du comté et ne devait hommage qu'au comte. Il lui offrait, pour cela, un fust de lance de bois blanc et sans fer; le comte, retirant

mit cette seigneurie à Jean de Châtillon, grand-maître et grand-queux de France, fils de Gaucher de Châtillon, connétable. La seigneurie passa aux Roncherolles, barons de Pont-Saint-Pierre. Les seigneurs de La Ferté, de la maison de Châtillon, portaient *de gueules à trois pals de vair au chef d'or brisé d'une merlette de sable au canton dextre.*

Maison de Lameth. Elle eut pour tige un puîné de l'illustre maison de Neuville, qui reçut en partage la terre de Lameth, située dans les Pays-Bas. Thibaut de Lameth fut tué à Azincourt. Antoine de Lameth, premier-écuyer de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, passa au service de France et devint chambellan de Louis XI. Il avait épousé l'héritière de Hénencourt et mourut bailli d'Amiens. Antoine de Lameth, général des finances en Picardie, fut ambassadeur de François Ier à Rome. La famille de Lameth porte *de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de six croix recroisetées de même au pied fiché mises en orle*, appelées vulgairement armes des Lameth; écartelé de Neuville qui est *d'or, fretté de gueules, brisé d'un franc canton d'or à une étoile à six rais d'azur.*

Maison de Lefebvre de Caumartin. Originaire du comté de Ponthieu où se trouvait sa terre de Caumartin. Huart Lefebvre, sieur de Pierrette, fut ennobli par Charles VI en 1400 en considération de ses services. Louis Lefebvre de Caumartin, intendant de la province de Picardie pendant trente-deux ans, devint garde-des-sceaux en 1622. Louis Urbain Lefebvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, fut intendant des finances et conseiller d'état. Boileau parlait de lui en disant :

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau
Tout n'est pas *Caumartin*, Bignon ni d'Aguesseau.

Voltaire commença la Henriade dans son château de Saint-Ange. François Lefebvre de Caumartin occupa le siége d'Amiens au XVIIe siècle. Famille éteinte. Elle portait *d'azur à cinq tranglès d'argent.*

alors un anneau de son doigt, le passait au doigt du prince son feudataire.

Les comtes de Saint-Pol battirent long-temps monnaie. Voici les notions que l'on recueille sur les émoluments de leurs principaux officiers. Le sénéchal recevait cent cinquante livres et sept setiers de blé fournis par le moulin de Frévent; on accordait au lieutenant du comté deux portions de bois de cinquante verges coupées dans la forêt de Saint-Pol; le louvetier

Maison de Longueval. Elle prit le nom de la terre de Longueval en Santerre. Les seigneurs de Longueval firent éclater leur valeur dans les croisades. Charles de Longueval sauva la vie à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à la bataille de Mons-en-Vimeu. Famille éteinte. Elle portait pour armes *bandé de vair et de gueules de six pièces.*

Maison de Mailly. L'une des plus illustres de l'ancienne Picardie où elle est connue depuis l'année 1070. Elle avait pris le nom de la terre de Mailly en Santerre. Les Mailly firent éclater leur valeur dans les croisades; trois d'entre eux périrent à Azincourt. M. Adrien de Mailly, ancien pair de France, fils du maréchal de Mailly, est le descendant de cette noble race. Elle porte pour armes *d'or, chargé de trois maillets 2 et 1, de sinople pour la branche principale et d'émaux différents pour les autres.* Devise : *Hoyne qui vonra.*

Comtes de Montdidier. Hilduin Ier, comte de Montdidier, en Santerre, vivait vers l'an 948. Hilduin IV, l'un de ses descendants, ayant épousé Alix, héritière des comtes de Roucy, devint, par ce mariage, *comte de Roucy*, titre que garda sa postérité. Du Cange nous apprend que le comté de Montdidier fut ensuite possédé par Eudes, fils de Manassès, comte de Dammartin; par les comtes de Crépy, par ceux de Vermandois et de Flandre. Il fut réuni à la Couronne sous le règne de Philippe-Auguste.

Maison de Moreuil. La terre qu'elle possédait était située en Santerre. Descendue des anciens rois et comtes de Soissons, la maison de Moreuil commença à être connue en 1119. Bernard III se distingua dans les croisades. L'héritière de Moreuil porta les terres de sa famille dans la maison de Créquy en 1497. Les armes des sires de Moreuil étaient *semées de France, au lion naissant en cœur d'argent.* Famille éteinte.

touchait deux cents livres, plus treize sous quatre deniers prélevés, par année, sur chaque cent de moutons que le comté renfermait. Cet officier revenant de la chasse pouvait s'approprier un mouton choisi dans le troupeau qui se trouvait sur ses pas, pourvu qu'il fût en mesure de placer dans la main du berger la patte gauche d'un loup.

Le marquisat de Nesle, en Santerre, était l'un des plus beaux de France; près de deux mille fiefs en re-

Maison de Picquigny. Originaire du bourg de ce nom en Amiénois et connue dès l'année 1066. Les *vidames* de Picquigny sont célèbres dans l'histoire de la contrée. Deux d'entre eux se croisèrent; l'un d'eux, Guermond de Picquigny, devint patriarche de Jérusalem. Jean de Picquigny, gouverneur d'Artois pour Philippe de Valois, défendit avec intrépidité le gué de Blanquetaque contre les troupes anglaises. Etant mort sans héritiers directs, son vidamé et sa baronnie de Picquigny échurent à la maison d'Ailly. Les vidames de Picquigny portaient *fascé d'argent et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules.*

Comtes de Ponthieu. Les premiers temps de leur histoire sont pleins d'obscurité. On a prétendu que leur origine remontait jusqu'à Khlowigh Ier; mais on pense avec raison qu'*Herluin*, fils d'Helgaud et allié de Karle-le-Grand, fut le premier comte héréditaire de Ponthieu. Ses successeurs devinrent puissants; ils donnaient tour à tour assistance à nos rois ou leur faisaient la guerre. Hugues Ier rendit de tels services à Hugues-Capet que ce dernier lui accorda la main de sa troisième fille Giselle. Guillaume III épousa Alix de France, sœur de Philippe-Auguste. Éléonore de Ponthieu, mariée en 1272 à Édouard Ier, roi d'Angleterre, lui porta en dot le comté de Ponthieu qui revint plus tard à la couronne de France. Le dernier comte de Ponthieu fut Charles-Philippe de France, comte d'Artois, et plus tard roi sous le nom de Charles X. Les armes des premiers comtes de Ponthieu étaient *d'azur à trois bandes d'or, à la bordure de gueules.*

Les sires de Poix. Connus dès le XIe siècle. Les premiers sires de Poix portèrent le nom de *Tyrel.* Ils prirent plus tard celui de la ville de Poix, en Amiénois. Plusieurs d'entre eux s'illustrèrent dans les croisades et à la bataille d'Azincourt. Ils portaient *de gueules, à la bande d'argent accompagnée de six croix d'argent recroisetées.* La sirerie de Poix devint une principauté et passa dans la maison de Soissons, par le mariage de Marguerite de Poix avec Thibaut de Soissons, et plus tard dans celle de Créquy.

levaient; on comptait dans le nombre les quatre baronnies d'Athies, Capy, Fréniches et Beaulieu. La justice civile et criminelle appartenait au bailli du marquisat; on appelait de ses sentences au bailliage de Saint-Quentin. Le bailli faisait, de plus, office de maire à Nesle assisté d'échevins que le marquis désignait. L'usage voulait que les *maires* de Bouchoir, Landevoisin, Seffour et Begny vinssent, pour l'obligation de leur fief, assister à l'appréciation qui avait

Duché-pairie de Poix-Créquy. Érigé par Louis XIV au mois de juin 1652, en faveur de Charles de Créquy, prince de Poix, pour reconnaître ses services dans les campagnes de Catalogne et d'Italie. Le titre du duché s'éteignit le 5 août 1711. La principauté passa dans la maison de la Trémoïlle et plus tard dans celle de Noailles qui porte encore le titre de *prince de Poix*. Les armes du duché-pairie de Poix-Créquy étaient celles de la maison de Créquy, *d'or au créquier de gueules*. Famille éteinte.

Les Sires de Raineval. Raoul de Raineval, grand-panetier de France, rendit d'éminents services à Charles V et à Charles VI. Valeran de Raineval mourut à Azincourt. Ils portaient *d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent*.

Maison de Rambures. Célèbre dans l'histoire de la contrée. Originaire du Ponthieu, où l'on voit encore son magnifique château de Rambures, et connue depuis l'an 1107. Les sires de Rambures occupèrent les premières charges de la couronne. Famille éteinte par les mâles au XVIIe siècle. Charlotte de Rambures, héritière de cette noble race, épousa François de la Roche, marquis de Fontenille, dont les descendants occupent encore le château de Rambures. Les sires de Rambures portaient *d'or à trois fasces de gueules*.

Maison de Riencourt. Connue dès la fin du XIIe siècle. Elle possédait la seigneurie de Riencourt, en Amiénois. Hugues de Riencourt fut premier-maître d'hôtel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Plusieurs seigneurs de Riencourt servirent avec distinction dans les armées. La maison de Riencourt porte *d'argent à trois fasces de gueules frettées d'or*.

Maison de Rouhault-Gamaches. Les Rouhault, originaires d'Angleterre, s'établirent en Picardie au commencement du XIVe siècle, par le mariage d'un Rouhault avec l'héritière de Gamaches, en Ponthieu. Les Rouhault-Gamaches sont célèbres dans l'histoire. Joachim Rouhault battit les Anglais à la bataille de Fourmi-

lieu tous les ans, dans la ville de Nesle, des blés, avoines, pains, chapons, oisons, poules et poulets dus au marquis à titre de cens. On procédait d'ordinaire à cette opération dans la grande salle du château en présence du bailli, des officiers du marquis, de ses vassaux, et sur l'avis des boulangers, cabaretiers, mesureurs et gens préposés à l'office. Dans les siècles reculés, l'estimation dont il s'agit avait appartenu au chapitre de la collégiale de Nesle; plus tard, les cha-

gny, fit briller sa valeur au siége de Chalais, en Guienne, à la bataille du Castillon, et dans la guerre du *Bien Public*. Louis XI le nomma maréchal de France. Thibaut de Gamaches, son fils, et son neveu, Aloph de Gamaches, se distinguèrent dans les guerres du XVIe siècle. Les anciennes armes de Gamaches étaient *d'argent au chef d'azur;* les Rouhault portaient *de sable à deux léopards d'or couronnés, armés et lampassés de gueules.*

Sires de Roye. Ils prirent le nom de la ville de Roye en Santerre, furent connus dès 1095 et s'illustrèrent dans les croisades. Mathieu II eut la charge de grand-maître des arbalétriers; l'un des sires de Roye servit d'ôtage pour le roi Jean; un autre combattit à Azincourt. La maison de Roye avait acquis par alliance les titres du comté de Roucy. Charlotte de Roye, comtesse de Roucy, épousa François III, comte de la Rochefoucauld; Éléonore de Roye fut mariée à Louis de Bourbon, prince de Condé. Ainsi s'éteignit la famille des sires de Roye. Ils portaient pour armes *de gueules, à la bande d'argent, au chef cousu de France* et adoptèrent pour cri de guerre : *Roye au Seigneur de Roye* ! (Froissart.)

Seigneurs de Rubempré. Connus dès l'année 1291. Ils portaient le nom de la terre de Rubempré en Amiénois. Lancelot de Rubempré fut tué à Azincourt; Jean de Rubempré, grand-bailli du Hainaut et chevalier de la Toison-d'Or, mourut à la bataille de Nancy, où il combattait dans l'armée de Charles-le-Téméraire. Famille éteinte. Elle portait *d'argent à trois jumelles de gueules.*

Maison de Saint-Valery. Issue du sang royal de France. Gauthier, comte de Saint-Valery en Ponthieu, et petit-fils de Richard-le-Jeune, duc de Normandie, prit part à la première croisade avec son fils Bernard. Thomas de Saint-Valery s'illustra à la bataille de Bouvines où il combattait avec cinquante chevaliers et deux mille vassaux. Il portait *d'azur, fretté d'or, semé de fleurs de lis de même.* Famille éteinte.

noines se dessaisirent de cette attribution en faveur du marquisat, moyennant un hommage dont nous rapporterons ici les principales circonstances. « Le sergent à » cheval de la seigneurie, botté et éperonné, l'épée au » côté, portant la livrée du marquis de Nesle et la » bandoulière à ses écussons, entre par la principale » porte du chœur des chanoines, à l'intonation du » *Magnificat;* il s'arrête devant le banc du chantre; » salue l'autel, le côté droit où est le doyen, puis le

Maison de Sarcus. Pierre de Sarcus, bienfaiteur de la collégiale de Longpré-les-Corps-Saints, vivait en 1213. Renaut de Sarcus fut premier-chambellan de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, et devint maître des eaux et forêts en Picardie. Famille éteinte. L'héritière de Sarcus épousa un Tiercelin de Brosses dont la famille, étrangère à la Picardie, s'établit dans la province. La maison de Sarcus portait *de gueules au sautoir d'argent, accompagné de quatre molettes de même.*

Maison de Saveuse. Connue en Picardie dès le XIIe siècle. La terre dont elle porta le nom est en Amiénois. Morlet de Saveuse fut capitaine-général en Picardie pendant le XIVe siècle. Guillaume de Saveuse mourut à Azincourt. Ils portaient *de gueules, à la bande d'or, accompagnée de six billettes de même, trois en chef et trois en pointe.* Famille éteinte.

Maison de Soyecourt. Famille célèbre pendant le moyen-âge. Elle prit le nom de la terre de Soyecourt en Santerre. Gilles de Soyecourt, grand-échanson de France, fut tué à la bataille de Crécy. La seigneurie passa dans la maison de Belleforière, à la fin du XVIe siècle, par le mariage de Françoise de Soyecourt avec Ponthus de Belleforière, gouverneur de Corbie. La maison de Soyecourt portait *d'argent, fretté de gueules.* Famille éteinte.

Principauté de Tingry. La terre de Tingry, en Boulonnais, appartint long-temps aux seigneurs de Fiennes. Elle passa plus tard aux Luxembourg-Montmorency et devint une principauté. Les princes de Tingry portaient *de* Montmorency *chargé en cœur d'un écusson d'argent au lion de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or* qui est Luxembourg.

Comtes de Vermandois. Les premiers comtes de Vermandois descendaient de Karle-le-Grand. Adèle de Vermandois, dame de Valois, leur unique héritière, épousa Hugues de France, dit *le Grand*, fils de Henri Ier roi de France; ils formèrent la tige des seconds comtes de Vermandois, dont la puissance était citée. Éléo-

» gauche; il porte avec soi, dans une nappe, sept
» pains d'épices, d'un pied de contour, couverts de
» dragées et empreints de la figure d'un saint; il se
» place en la stalle de son seigneur, au côté gauche
» du doyen et pose sur le rebord qui est devant lui
» la nappe et les pains d'épices; quand l'antienne se
» reprend, il tire de sa poche une serviette blanche
» pliée, enlève la nappe et les étrennes; descend de

nore de Vermandois, comtesse de Saint-Quentin, dame de Valois et leur héritière, mourut dans les premières années du XIIIe siècle, laissant à Philippe-Auguste, son parent, les comtés de Vermandois et de Valois. La maison de Vermandois, dont Hugues de France fut la tige, portait *échiqueté d'or et d'azur au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Maison de Vignacourt. Elle eut les plus illustres alliances et donna plusieurs grands-maîtres à l'ordre de Malte. Les Vignacourt portent *d'argent à trois fleurs de lis de gueules au pied coupé.*

ÉLECTIONS DE BEAUVAIS ET DE SENLIS.

(GÉNÉRALITÉ DE PARIS.)

Sires d'Aumont. Jean Ier, sire d'Aumont, accompagna St-Louis dans la Terre-Sainte. Pierre d'Aumont, dit *le Hutin*, fut porte-oriflamme de France. La terre d'Aumont était située en Beauvaisis. En 1665, Louis XIV érigea le duché-pairie d'Aumont en faveur du maréchal d'Aumont. Le siége de ce duché fut établi en Champagne. Les armes de la maison d'Aumont sont *d'argent au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de même, quatre en chef et trois en pointe, mal ordonnées.*

Seigneurs de Balagny. Jean de Montluc, lieutenant-général en Picardie, pour la Ligue, fut au nombre des seigneurs de Balagny, terre du Beauvaisis. La seigneurie de Balagny portait *écartelé au 1 et 4 d'azur à la louve d'or au 2 et 3 d'or au tourteau de gueules.*

Seigneurs de Baron. En 1238, Blanche de Castille, mère de St-Louis, délégua Renaut de Baron, pour assister à la translation de l'un des clous de la vraie croix, de l'abbaye du Val à celle de Saint-Denis. Deux évêques de Senlis appartinrent à la maison de Baron. Famille éteinte. Elle portait *fascé d'argent et d'azur de six pièces à trois cœurs d'or en chef.*

» sa stalle et va poser lesdites étrennes sur le banc
» des chantres; ensuite il prend un pain d'épices de-
» bout, le portant avec sa serviette de la main droite
» en l'air, et s'avance gravement jusqu'au premier de-
» gré du grand autel où il fait son inclination; re-
» vient dans la même attitude et va présenter avec
» révérence son pain d'épices au doyen; il en présente
» pareillement à chaque chantre; puis il plie le reste

Comté-pairie de Beauvais. En l'année 1013, Roger Ier de Blois, évêque de Beauvais, donna à son église le comté de Beauvais qu'il tenait de son frère Eudes, comte de Champagne. Les évêques ses successeurs furent comtes de Beauvais, vidames de Gerberoy et devinrent aussi pairs du royaume. Le château de Bresles, où ces prélats aimaient à résider, était considéré comme le chef-lieu de leur comté-pairie. Ils portaient le manteau royal au sacre de nos rois et avaient pour armes *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre clefs de même posées en pal.*

Chatelains de Beauvais. Louvet, dans ses *Remarques de la Noblesse Beauvaisine*, fait remonter la tige de cette maison à Hilon, châtelain de Beauvais, qui fonda la collégiale de Saint-Barthélemy en 1037. Le plus ancien châtelain, d'après le père Anselme, est Guillaume, Ier du nom, qui vivait au commencement du XIIIe siècle. Guillaume IV, châtelain de Beauvais, fut grand-queux de France. Il portait *d'argent, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'or.*

Duché-pairie de Boufflers. La famille de Boufflers était originaire du Ponthieu. Isabelle de Picquigny ayant épousé en secondes noces Pierre II de Boufflers, lui porta en dot la terre de Caigny en Beauvaisis. Louis XIV, voulant reconnaître les services du maréchal de Boufflers, érigea cette terre en duché sous le nom de *Boufflers*, par lettres-patentes du 14 septembre 1695. Après la belle défense de Lille en 1708, Loui XIV joignit la pairie au duché. La terre de Boufflers passa plus tard dans les familles de Saisseval et de Crillon. Les Boufflers portaient *d'argent, à neuf croix recroisetées de gueules en pal, à trois molettes de même en cœur, deux et une.*

Baronnie de Brasseuse. L'une des quatre baronnies vassales de l'évêché de Senlis. Située en Valois et possédée jusqu'à la fin du XIIIe siècle par la famille des bouteillers de Senlis. Elle passa dans les maisons de Cuignières et de Dammartin-Chabannes.

Maison de Corbie. Famille du Beauvaisis illustrée par Arnaud de Corbie, né à

» et se retire; il monte à cheval à la porte de l'é-
» glise et va chez le bailli : des violons l'y attendent
» avec tous les autres sergents du bailliage ; ils s'ar-
» rangent et conduisent le bailli dans la grande salle du
» château. On travaille à l'appréciation après cette
» cérémonie. »

On déployait beaucoup de pompe pour les funérailles des marquis de Nesle ; voici ce qui avait lieu.

Beauvais, chancelier de France sous le règne de Charles VI. Elle portait *d'or à trois corbeaux de sable, membrés et becqués de gueules, deux et un.* Éteinte.

Seigneurie de Coudun. Raoul de Coudun fut évêque de Soissons en 1244; un autre Raoul de Coudun devint grand-panetier de France au XIVe siècle. Famille éteinte. Elle portait *de gueules, à la fasce d'argent.*

Les Crillon. La terre duché-pairie de Boufflers, réduite à la fin du dix-huitième siècle en marquisat de Saisseval, fut acquise par le comte de Crillon, brigadier des armées du roi, descendant du brave Crillon, l'ami d'Henri IV. Le duc de Crillon, pair de France, est aujourd'hui possesseur de l'ancienne terre de Boufflers qui porte le nom de Crillon depuis 1784. Armes des Crillon : *d'or à cinq cotices d'azur.* Devise : *Fais ton devoir* !

Maison de Dauvet. Famille du Beauvaisis illustrée par Jean Dauvet, premier-président du parlement de Paris, Nicolas Dauvet, Henri Dauvet et François Dauvet, grands-fauconniers de France. Ils portaient *bandé de gueules et d'argent de six pièces, la seconde chargée d'un lion de sable.* Famille éteinte.

Marquisat de Fayel. Les premiers seigneurs de Fayel, terre du Beauvaisis, remontent au douzième siècle. Fayel devint un marquisat et fut possédé, au XVIIe siècle, par Philippe de La Mothe-Houdancourt, maréchal de France. M. Graves affirme, dans l'un de ses *Annuaires historiques*, que le marquisat du Fayel fut érigé en duché-pairie, pour le maréchal de La Mothe-Houdancourt, au mois de janvier 1653. Nous avons vainement cherché dans le père Anselme, dans M. de Courcelles et dans plusieurs ouvrages du même genre, les lettres-patentes d'érection et même une simple indication qui s'y rapportât. Les annuaires de M. Graves sont toujours d'une si grande exactitude que nous ne doutons pas cependant qu'il n'ait eu communication de pièces authentiques constatant l'érection de Fayel en duché-pairie. Les La Mothe-Houdancourt portaient *écartelé au 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent, au 2 et 3 d'argent au levrier rampant de gueules, accompagné de trois tourteaux*

« Le marquis est mort. Aussitôt, le juré-crieur, accom-
» pagné de l'écuyer du défunt, va en notifier la nou-
» velle aux chanoines de Nesle capitulairement assem-
» blés; même notification au corps de la magistrature
» dans la personne du bailli, et au corps de ville dans
» celle du premier échevin. Le juré-crieur a fait ten-
» dre le sanctuaire, le chœur, les stalles, la nef et
» le portail de la collégiale, en serge noire sur la-

aussi de gueules, deux en chef et un en pointe, le chef chargé d'un lambel de cinq pendants de gueules. Famille éteinte.

Marquisat de Feuquières. Les seigneurs de Feuquières, terre du Beauvaisis, sont connus depuis le XIIe siècle. Cette terre appartint, au XIVe, à la maison artésienne de Pas, et fut érigée en marquisat en faveur de Manassès de Pas, marquis de Feuquières, l'un des meilleurs généraux du règne de Louis XIV. Famille éteinte. Elle portait *de gueules à un maillet d'or couronné de même.*

Duché d'Humières. La terre de Monchy-le-Perreux, en Noyonnais, fut longtemps possédée par la maison de Roye; elle appartint ensuite à la famille d'Humières, originaire d'Artois. Par lettres-patentes données à Versailles au mois d'avril 1690, la terre de Monchy-le-Perreux fut érigée en duché sous le nom d'*Humières*, en faveur de Louis IV de Crevant, marquis d'Humières, grand-maître de l'artillerie. Les Crevant avaient succédé aux d'Humières par alliance, à la fin du XVIe siècle. Ils écartelèrent leurs armes de celles d'Humières et portaient *écartelé d'argent et d'azur.* Leur devise était: *L'honneur y gît.*

Seigneurs de Milly. Ils jouent, dès le douzième siècle, un rôle important dans l'histoire du Beauvaisis. Guillaume de Milly fut écuyer-panetier de Charles VI, et Jacques de Milly grand-maître de Rhodes. Famille éteinte. Elle portait *de sable au chef d'argent.*

Baronnie de Mouchy. Située en Beauvaisis et l'une des plus importantes de l'ancienne Picardie. Elle appartint d'abord à la maison de Dreux, passa dans celle de Trie et plus tard dans la famille de Noailles.

Seigneurs de Mouy. Une branche cadette de la maison de Soyecourt posséda d'abord la seigneurie de Mouy en Beauvaisis et prit le nom de *Mouy.* Le seigneur de Mouy, Tristan et Artus, ses fils, moururent à Azincourt. Ils portaient *d'argent fretté de gueules*, armes des Soyecourt. Famille éteinte. La seigneurie appartint pendant le XVIIe siècle au cardinal de Richelieu et plus tard au comte de Provence, depuis Louis XVIII.

» quelle on appose les écussons du marquis défunt.
» Au milieu du chœur, une estrade de drap noir,
» couverte d'un dais, pour y déposer le corps. Sur
» l'avis qu'il paroît dans l'avenue de Rethonvillers, en
» venant de Roye, la milice bourgeoise sous les armes,
» la compagnie du jeu de l'arc, le corps de ville, les
» officiers du bailliage en robe, les sœurs de la Croix
» et celles de l'Hôtel-Dieu, le clergé des paroisses, ce-
» lui du marquisat et le chapitre de Nesle se met-

Seigneurie de Pisseleu en Beauvaisis. Anne de Pisseleu, appelée quelquefois Mlle d'Heilly, maîtresse de François Ier et duchesse d'Étampes, était fille de Louis de Pisseleu. François de Pisseleu fut évêque d'Amiens en 1546. Famille éteinte. Elle portait *d'argent à trois lions de gueules.*

Baronnie de Pontarmé, en Valois. L'une des quatre baronnies vassales de l'évêché de Senlis.

Marquisat de Raray. La terre de Raray, en Valois, était l'une des quatre baronnies vassales de l'évêché de Senlis, et fut comprise dans le marquisat de Néry érigé en 1654 en faveur de Henri de Lancy, favori de Gaston d'Orléans. Ses successeurs prirent le titre de marquis de Raray. Famille éteinte.

Les Bouteiller de Senlis. Il y eut des seigneurs, comtes de Senlis, jusqu'à la réunion du comté de Senlis à la couronne en 987. Rothold de Senlis, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, vivait sous Hugues-Capet et fut la souche des *Bouteiller de Senlis.* Gui de Senlis II devint grand-bouteiller de France, et cette charge, l'une des premières de la couronne, resta long-temps héréditaire dans sa famille qui prit de là le nom de *Bouteiller.* Étienne de Senlis fut chancelier de France au XIIe siècle. Les Bouteiller de Senlis portaient *écartelé d'or et de gueules.* Leur devise était : *Franc et léal.* Famille éteinte.

Duché-Pairie de Verneuil. La terre de Verneuil, en Valois, appartint d'abord aux Bouteiller de Senlis. Henri IV l'érigea en marquisat en 1600 pour Henriette de Balzac d'Entraigues. Ce marquisat devint un duché-pairie en 1652, en faveur de Henri de Bourbon, évêque de Metz, prince du Saint-Empire, fils légitimé de Henri IV et de Henriette de Balzac d'Entraigues. Henri de Bourbon étant mort sans postérité, le titre du duché-pairie de Verneuil s'éteignit. La terre passa dans la maison de Condé. Armes du duché-pairie de Verneuil : *de France, au bâton de gueules péri en barres.*

» tent en procession, un cierge d'une livre à la main.
» Les pauvres en portent de deux livres. Le corps est
» traîné dans un corbillard attelé de six chevaux ca-
» paraçonnés en noir, précédés des domestiques de la
» maison portant des torches ardentes. Voici l'ordre
» du convoi : les pauvres, le clergé, les officiers et
» domestiques, le corbillard, le bailliage à droite, le
» municipal à gauche, les archers, les sœurs de la

GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS.

Seigneurs d'Attichy. La terre d'Attichy, en Soissonnais, fut possédée dès le XIIe siècle par une branche de la famille de Montmorency. Elle entra plus tard dans la maison de la Trémoïlle. Les seigneurs d'Attichy de la maison de Montmorency portaient *de* Montmorency-Laval, *au canton de gueules chargé d'un lion d'argent.*

Maison de Bazoches. En l'année 1040, des puînés de la maison de Châtillon reçurent en apanage la terre de Bazoches en Soissonnais et en prirent le nom. Gervais de Bazoches s'illustra dans la première croisade. Jacques de Bazoches occupa le siége épiscopal de Soissons et sacra St-Louis à Reims en 1226. Gérard de Bazoches fut évêque de Noyon. La maison de Bazoches s'éteignit au XIIIe siècle. Elle portait *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, brisé d'une fleur de lis de sable.*

Seigneurs de Bulles. La seigneurie de Bulles était l'une des plus considérables du Beauvaisis. La famille de Bulles s'éteignit à la fin du XIVe siècle. Elle portait *d'argent et de sable de huit pièces.* La seigneurie passa aux comtes de Clermont.

Comtes de Clermont. Ils prirent le nom de la ville de Clermont en Beauvaisis. Le premier comte de Clermont vivait en 1087, au témoignage d'Orderic Vital et du père Anselme. Raoul Ier, comte de Clermont, fut connétable de France. Philippe-Auguste acheta le comté de Clermont en 1218 ; St-Louis, partant pour la Terre-Sainte, le donna en apanage en 1269, à Robert de France son sixième fils, tige de la maison de Bourbon. Vers le milieu du XIVe siècle, les descendants de Robert ne prirent plus que le nom de Bourbon. Il existait encore des rejetons des premiers comtes de Clermont qui formèrent les branches de Clermont-Nesle, d'Offémont, de Chantilly, etc. ; mais ils ne possédaient rien dans le comté de Clermont. Les premiers comtes de Clermont portaient *de gueules, semé de trèfles d'or à deux bars adossés de même.*

Duché-pairie de Cœuvres-Estrées. Le marquisat de Cœuvres, en Soissonnais, fut érigé en duché-pairie sous le nom *d'Estrées*, par lettres royales de 1648, en faveur

» Croix, celles de l'Hôtel-Dieu et les enfants de cha-
» rité. Les haies sont bordées par la milice bourgeoise.
» Toutes les cloches de Nesle sonnent à la fois. Les
» amis et parents se rendent alors du château à l'é-
» glise; l'héritier est placé du côté gauche du doyen;
» on chante la grand' messe en musique. On fait,
» après l'évangile, la distribution qui est de vingt-
» quatre sols pour chaque assistant; l'héritier même les
» reçoit. Les cierges appartiennent à la collégiale. »

de François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France et premier-baron du Boulonnais. Armes du duché, dont le titre s'éteignit en 1737 : *écartelé, au 1 et 4 d'argent fretté de sable, de 6 pièces au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable qui est* D'ESTRÉES; *au 2 et 3, d'or au lion d'azur lampassé et couronné de gueules qui est* LA CAUCHIE.

BARONS OU SIRES DE COUCY. La terre de Coucy, en Soissonnais, appartenait à l'église de Reims, depuis l'épiscopat de St-Remy, et fut successivement tenue en fief par divers chevaliers dont la plupart sont restés inconnus. Enguerrand, seigneur de Boves, en Amiénois, s'empara de la terre et du château de Coucy vers la fin du XIe siècle (DU CANGE); ils appartenaient alors à un chevalier nommé Albéric. Les descendants d'Enguerrand prirent le nom de *Coucy* et devinrent célèbres. Leur valeur éclata dans les croisades et dans les fréquentes guerres que nos rois eurent à soutenir. Alix de Coucy, fille d'Enguerrand III, surnommé *le Grand*, unique héritière de sa maison, porta les terres et le château de Coucy dans la famille des comtes de Guînes, par son mariage avec le comte Arnould III dont les descendants prirent le nom et les armes de Coucy. Elles étaient *fascé de vair et de gueules*.

BARONNIE-PAIRIE DE COUCY. La baronnie de Coucy, avec les seigneuries de Montcornet, Pinon, Origny et le vinage de Laon, fut érigée en pairie en faveur de Louis de France, duc d'Orléans, frère de Charles VI, par lettres-patentes du 22 mai 1404. Les armes de la baronnie furent alors *de France au bâton de gueules en bande et à la bordure de gueules*. La terre et les dépendances de Coucy appartinrent plus tard à Claude de France, fille de Louis XII; à Diane de France, sœur légitimée de Henri III; et à Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

COMTÉ DE CRÉPY. Les premiers comtes de Crépy étaient du sang karlovingien. Les comtes de Vexin leur succédèrent et eurent leur résidence à Crépy pendant le Xe siècle. Le comté passa ensuite dans la maison de Vermandois, et fut réuni à la

Les funérailles du duc d'Halluin s'accomplirent à Maignelay, en Santerre, avec une pompe bien plus grande encore. « Louis d'Halluin — dit M. Graves, dans l'un » de ses annuaires historiques — mourut à Maignelay, » le 12 décembre 1519. On lui fit, le 2 janvier sui- » vant, des funérailles magnifiques dont la relation a » été imprimée et dont le souvenir subsiste encore » dans le pays. Les évêques de Beauvais, d'Amiens,

Couronne sous le règne de Philippe-Auguste. La seigneurie de la châtellenie de Crépy appartint depuis lors aux princes qui reçurent le Valois en apanage.

Seigneurs de Cressonsart ou Cressonsacq. Célèbres dans le moyen-âge. Dreux de Cressonsart et Robert de Cressonsart, évêque de Beauvais, s'illustrèrent dans les croisades. Robert de Cressonsart fut évêque de Senlis. La famille de Cressonsart ou Cressonsacq s'éteignit à la fin du XIVe siècle. Elle portait *vairé au lion de gueules armé et couronné d'or.*

Seigneurs de Cuignières. Famille illustrée par le célèbre Pierre de Cuignières, qui fut successivement conseiller de Philippe-le-Bel, de Louis X, de Philippe-le-Long, de Charles-le-Bel et de Philippe de Valois. Il s'acquit beaucoup de renommée par les opinions qu'il professait sur la juridiction ecclésiastique. La terre de Cuignières était en Beauvaisis. Famille éteinte. Elle avait pour armes *d'hermine, avec un écusson de gueules chargé d'un lion d'or.*

Duché-pairie de Fitz-James-Warty. Jacques Fitz-James, duc de Berwick, général illustre au service de France, acquit, en 1704, la terre de Warty en Beauvaisis. Louis XIV, voulant reconnaître ses éminents services, érigea en 1710 la terre de Warty en duché-pairie, sous le titre de *Fitz-James-Warty.* Le duc de Fitz-James, pair démissionnaire en 1830, est le descendant du maréchal. Les Fitz-James portent *écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelé de* France *et d'*Angleterre*; au 2* d'Écosse*; au 3 d'*Irlande*; les grandes écartelures environnées d'une bordure composée d'azur et de gueules de seize pièces, chaque compon d'azur chargé d'une fleur de lis d'or, et chaque compon de gueules chargé d'un léopard d'or.* Devise : 1689. *Semper et ubique fidelis.* 1789.

Marquisat de Genlis. Les premiers seigneurs de Genlis eurent leur tige dans la maison de Hangest. Adrien de Hangest, grand-échanson de France sous le règne de François Ier, était seigneur de Genlis. Acquise en 1569 par Pierre Brulart, secrétaire-d'état, la seigneurie de Genlis fut érigée en marquisat en 1645. Les premiers

» de Noyon et de Soissons y assistèrent avec les reli-
» gieux des abbayes de Saint-Martin-au-Bois, de Saint-
» Josse, de Saint-Just; les minimes, les cordeliers,
» jacobins et augustins d'Amiens; les carmes de Mon-
» treuil; le clergé des paroisses de Coivrel, Crévecœur-
» le-Petit, Dompierre, Ferrières, Maignelay, Montigny,
» Royancourt et Rollot qui formaient alors la seigneu-
» rie de Maignelay, et trois cents chevaliers et gen-

seigneurs de Genlis portaient pour armes celles de Hangest *d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or*. Famille éteinte.

Duché-pairie de Guise. La terre de Guise était possédée, à la fin du XIe siècle, par le seigneur Godefroy, mari d'Ade de Roucy. On ne connaît rien, avant ce temps, de relatif aux seigneurs de Guise. La seigneurie passa dans la maison d'Avesnes et plus tard dans celle de Châtillon Saint-Pol; elle eut alors titre de comté. Réunie à la couronne en 1481, érigée en duché-pairie par François Ier, en faveur de Claude de Lorraine, la terre de Guise revint dans le domaine royal par confiscation en 1641, et fut de nouveau le siége d'un duché-pairie par lettres-patentes de 1704, en faveur de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé. Armes du duché de Guise-Lorraine : *coupé de 4 en chef et 4 en pointe, le 1 fascé d'argent et de gueules de huit pièces qui est* Hongrie. *Au 2, semé de France, au lambel de trois pendants de gueules qui est* Anjou-Sicile. *Au 3, d'argent, à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même qui est* Jérusalem. *Au 4, d'or à quatre pals de gueules qui est* Aragon. *Au 1 de la pointe semé de France à la bordure de gueules qui est* Anjou. *Au 6, d'azur au lion contourné d'or couronné, armé et lampassé de gueules qui est* Gueldres. *Au 7, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules qui est* Flandre. *Au 8, d'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or à deux barbeaux adossés de même qui est* Bar. *Sur le tout d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent qui est* Lorraine, *au lambel de 3 pendants de gueules sur le tout en chef.* Duché-pairie de Guise-Bourbon-Condé : *de France, au bâton de gueules péri en bandes.*

Seigneurie de Ham, en Vermandois. Elle appartint d'abord à Herbert, comte de Vermandois. A la fin du Xe siècle, un chevalier, nommé Simon, était châtelain de Ham; il devint la tige des premiers seigneurs de Ham. La seigneurie passa par acquisition dans la maison d'Enguerrand VII de Coucy; elle fut plus tard possédée par celles de Bar, de Luxembourg, de Rohan, de Bourbon-Vendôme et de Navarre, par le cardinal Mazarin et par le maréchal d'Hocquincourt. Les premiers

» tilshommes de Picardie, accompagnés de six cents » chevaux. On y célébra six cent vingt-deux messes » en un seul jour. »

Les coutumiers et les ouvrages où l'on traite des fiefs renferment de curieuses notions sur les redevances multipliées que devaient les vassaux au manoir seigneurial. Les habitants des villes n'étaient pas exempts de ces redevances, si les grands feudataires y avaient

seigneurs de Ham, dont Simon était la tige, portaient *d'or à trois croissants montants de gueules*, 2 *et* 1.

Duché-pairie de Laon. Depuis le règne de Hugues-Capet, les évêques de Laon furent ducs et pairs de France. Ils portaient la sainte-ampoule au sacre du roi. Voici les armes de leur duché-pairie : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à une croix d'argent posée sur le tout, chargée d'une crosse de gueules mise en pal.*

Marquisat de Liancourt. La seigneurie de Liancourt appartint aux Cressonsart, aux Popincourt et aux du Plessis ; elle passa ensuite dans la famille de La Rochefoucauld. Le célèbre duc de La Rochefoucauld-Liancourt habita long-temps la terre de Liancourt qui avait titre de marquisat depuis 1673.

Seigneurie de Marle, en Tiérache. Gislebert, fils de Renaud, possédait les seigneuries de Marle et de Roucy vers 960. Marle passa ensuite dans les familles de Coucy, de Bar, de Luxembourg, de Bourbon-Vendôme, au cardinal de Mazarin et à la maison d'Orléans.

Baronnie de Mello. Quelques historiens affirment que la maison de Mello descendait de Karle-le-Grand. Le père Anselme ne pense pas qu'elle doive remonter au-delà de Dreux Ier, seigneur de Mello, qui fonda la collégiale de Mello en 1103. La baronnie passa dans la maison de Nesle par le mariage de Marguerite de Mello avec Jean de Nesle, grand-queux de France. La maison de Mello portait *d'or à deux fasces de gueules et un orle de merlettes de même.*

Seigneurs de Moï, en Vermandois. Gui de Moï, premier du nom, vivait en l'année 1100. Plusieurs de ses descendants moururent à Azincourt ; d'autres furent sénéchaux de Vermandois. Famille éteinte au XVIIe siècle. Elle portait *de gueules fretté d'or.*

Seigneurie de Nanteuil. La terre de Nanteuil, en Valois, appartint aux comtes de Ponthieu et plus tard aux comtes de Crépy. La famille de Nanteuil est célèbre. Guillaume de Nanteuil fut chancelier de Philippe-le-Bel ; Renaud de Nanteuil occupa le siége épiscopal de Beauvais. Famille éteinte au XIVe siècle. Elle portait

des châteaux ou de grosses tours, centres d'une juridiction féodale. Lorsque les comtes de Valois venaient résider à Crépy, les habitants envoyaient au château, à titre gratuit, des vins, des viandes, de la grosse et menue volaille; du poisson de rivière, des fruits, des légumes et du blé. Ils garnissaient les écuries de paille, d'avoine et de foin, et meublaient le château de lits montés, des tables nécessaires, de chariots et de

de gueules à six fleurs de lis d'or, 3, 2 *et* 1. La seigneurie de Nanteuil fut ensuite possédée par les familles de Lenoncourt, de Guise, de Schomberg, d'Estrées et de Bourbon-Condé.

Marquisat de Nesle. Drogon ou Dreux de Nesle s'illustra dans la première croisade. L'histoire ne dit rien de ses ancêtres. En 1220, Gertrude de Nesle, seule héritière de sa maison, porta le domaine de Nesle à Raoul de Clermont, son mari, dont les descendants prirent le nom de Clermont-Nesle et furent célèbres. La seigneurie de Nesle était située en Santerre; érigée en comté dans l'année 1466, en faveur de Charles de Sainte-Maure, elle devint un marquisat en 1545 et passa dans les maisons de Monchy et de Mailly. Drogon de Nesle et ses descendants portaient *burelé d'argent et d'azur de dix pièces.*

Seigneurie de Nointel. Jean de Nointel, appelé *le cardinal Chollet*, donna beaucoup d'éclat à la famille de Nointel. Elle portait *d'argent, à une croix de gueules cantonnée de quatre clefs adossées de même.* La terre de Nointel, située en Beauvaisis, fut érigée en marquisat en 1634. Elle appartenait au duc de Bourbon, dans le cours du XVIIIe siècle.

Comté-pairie de Noyon. Les évêques de Noyon étaient comtes et pairs de France et portaient le ceinturon ou baudrier au sacre du roi. Ils avaient pour armes *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à deux crosses adossées de même.*

Seigneurie de Pierrefonds. Les seigneurs de Pierrefonds furent puissants au moyen-âge et portèrent quelquefois ombrage à nos rois. L'importance de cette seigneurie déclina sous le règne de Philippe-Auguste; beaucoup de fiefs en furent détachés; ce qu'il en resta eut titre de vicomté. Le vicomte de Pierrefonds était l'un des quatre grands vassaux de l'évêché de Soissons.

Comtes de Roucy. Renaud, comte de Reims, bâtit le château de Roucy au Xe siècle. Ses successeurs furent comtes de Reims et de Roucy. Alix de Roucy, femme d'Hilduin IV, comte de Montdidier, lui apporta le comté de Roucy en dot. Depuis lors les comtes de Montdidier prirent le titre de comtes de Roucy. Une substitu-

harnais. Ils devaient de plus des chevaux de selle aux principaux officiers du comte. Ces redevances se maintinrent jusqu'à la fin du quatorzième siècle.

Assurément ces choses-là constitueraient, de nos jours, des exactions véritables et nul de nous ne les tolérerait; mais il faut se reporter, pour les juger, au temps où on les pratiquait. L'organisation féodale avait ses

tion de nom de ce genre s'accomplit encore lorsque Eustache de Roucy, comtesse de Roucy, après la mort de ses frères, eût épousé Robert, seigneur de Pierrepont ; Robert prit le titre de COMTE DE ROUCY et ses successeurs le gardèrent. De ce nombre fut Robert II, comte de Roucy, grand-maître des eaux et forêts de France en 1362. Simon de Roucy servit d'ôtage pour le roi Jean ; Jean VI de Roucy mourut à Azincourt. Le comté de Roucy passa, au XVe siècle, dans la maison de Sarrebruche. Les comtes de Roucy portaient *d'or au lion d'azur*. Famille éteinte.

DUCHÉ-PAIRIE DE SAINT-SIMON. Eudes Ier, de la famille des comtes de Vermandois, fut la tige des anciens seigneurs de Saint-Simon et de Rouvroy; il vivait au onzième siècle. Ses descendants devinrent célèbres. Jean de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon, combattit à Bouvines dans l'armée de Philippe-Auguste et fit le comte de Boulogne prisonnier. Claude de Saint-Simon, grand-louvetier de France, fut comblé des faveurs de Louis XIII, qui érigea en duché-pairie sa terre de Rouvroy au commencement de 1635. Le duc de Saint-Simon , son fils , est connu par ses curieux mémoires et par le crédit dont il jouit pendant la minorité de Louis XV. Le duché-pairie s'éteignit avec la famille en 1755. Les premiers seigneurs de Saint-Simon portaient *un écu d'argent au chef émanché de sable*. Les ducs de Saint-Simon adoptèrent pour armes *écartelé*, *aux 1 et 4 échiqueté d'azur et d'or*; *au chef d'azur*, *chargé de trois fleurs de lis d'or* qui était de VERMANDOIS ; *aux 2 et 3 de sable*, *à la croix d'argent*, *chargée de cinq coquilles d'or* qui était de ROUVROY.

COMTÉ-PAIRIE DE SOISSONS. Les premiers comtes de Soissons descendaient, par les femmes, des anciens comtes d'Eu, en Normandie. Ils s'allièrent, à la fin du XIe siècle, aux seigneurs de Nesle et de Falvy. Plusieurs d'entre eux s'illustrèrent dans les croisades. Ils portaient pour armes *bardé d'argent et d'azur de de dix pièces*. Le comté de Soissons appartint ensuite à la maison de Châtillon et passa dans celle de Coucy. Le 13 mai 1404, Marie de Coucy, veuve d'Henri de Bar, le céda pour 400,000 livres à Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI ; il fut alors érigé en comté-pairie. Possédé ensuite en indivis par Louis d'Orléans et par Robert de Bar, fils de Marie de Coucy, le comté de Soissons passa à Claude de France, fille de

conditions. Les seigneurs que les habitants défrayaient ainsi fondaient et dotaient des hôpitaux et des maladreries; d'autres accordaient des priviléges à leurs vassaux ou concédaient des chartes aux villes; ils faisaient construire des églises, des jeux de mail, des salles où la jeunesse allait s'exercer au tir de l'arc et de l'arquebuse; souvent, ils payaient de leurs deniers l'en-

Louis XII et plus tard à Catherine de Médicis. Armes du comté-pairie de Soissons : *de France au lambel d'argent.*

Maison de Thorotte. Les seigneurs de Thorotte étaient puissants au moyen-âge. Raoul de Thorotte occupa le siége épiscopal de Langres; Robert de Thorotte fut archevêque de Laon. Ils portaient *de gueules au lion d'argent.* Famille éteinte. La seigneurie passa dans la maison de Clermont-Nesle.

Comté-pairie et duché-pairie de Valois. Le Valois fut l'apanage ordinaire des enfants de France. En 1268, St-Louis en avait fait don à Jean de France, dit *Tristan*, son quatrième fils. En 1284, les châtellenies de Verberie, Crépy, La Ferté-Milon et Pierrefonds furent érigées en comté-pairie de Valois, pour Charles de France, fils de Philippe-le-Hardi. En lui fut l'origine de la branche royale de Valois. Voici les diverses modifications qui suivirent : 1° Lettres-patentes de 1496, par lesquelles Charles VI érige le Valois en duché-pairie, en faveur de Louis d'Orléans, son frère; 2° Lettres du mois de février 1498, pour François d'Orléans, comte d'Angoulême; 3° Lettres du mois de décembre 1516, pour Jeanne d'Orléans, comtesse de Taillebourg; 4° En 1529, le duché de Valois est donné à Marie de Luxembourg, veuve de François de Bourbon, comte de Vendôme; 5° Il fait partie du douaire de Catherine de Médicis (lettres de Charles IX, 1562;) 6° Il est donné à Marguerite de France, reine de Navarre, sœur d'Henri III (1582). 7° Donation du mois de janvier 1630, à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; 8° Le duché de Valois est accordé, en 1661, à Philippe de France, frère de Louis XIV. — Armes de l'ancien Valois, comté-pairie : *semé de France à la bordure de gueules.* Valois moderne, duché-pairie : *de France au lambel d'azur.*

Seigneurie de Warty. Les seigneurs de Warty, terre du Beauvaisis, sont connus depuis le XIIe siècle. Pierre de la Bretonnière, seigneur de Warty, gouverneur et bailli de Clermont, devint grand-maître des eaux et forêts de France en 1525. Les Warty portaient *de gueules à la bande fuselée d'or de cinq pièces.* Famille éteinte. La terre de Warty fut acquise, au commencement du dix-huitième siècle, par Jacques de Fitz-James, duc de Berwick.

tretien des chemins publics. Il n'est pas rare de trouver, lorsqu'on étudie les mœurs féodales, le témoignage de la gratitude qu'inspiraient ces bienfaits. Leulf, châtelain d'Ouchy, en Valois, et sa femme Hildeharde étaient chéris de leurs vassaux; lorsqu'ils moururent, ceux-ci fondèrent, dans la chapelle d'Ouchy, un service religieux pour le repos de l'âme de leurs anciens maî-

PAYS D'ARTOIS.

Sires d'Annequin. La terre d'Annequin, en Artois, donna son nom à cette famille depuis long-temps éteinte. Les sires d'Annequin étaient pairs du comté de Béthune au XIIIe siècle. Baudouin d'Annequin prit part au siége d'Oisy en 1254 ; Dubois d'Annequin fut tué à Azincourt. Ils portaient *écartelé d'or et de sable, au bâton engrelé de gueules.*

Comtes d'Artois. Le pays d'Artois fut réuni à la couronne de France sous Philippe-Auguste, après avoir appartenu aux comtes de Flandre. Le 7 juin 1237, St-Louis créa *comte d'Artois,* son frère *Robert de France*, à qui le roi Louis VIII, leur père, avait déjà donné le pays d'Artois à titre d'apanage. Robert de France, premier comte d'Artois, mourut en 1249, à la bataille de la Massoure. Voici la suite des princes et princesses qui possédèrent après lui le comté d'Artois. — 2 *Robert II,* fils de Robert de France. — 3 *Mahaud,* veuve d'Othon IV, comte de Bourgogne. (Elle eut de grands différends avec son neveu, Robert d'Artois, IIIe du nom, pour la possession du comté d'Artois qui lui fut dévolue par un arrêt souverain. La postérité de Robert III porta le nom *d'Artois* jusqu'à la fin du XVe siècle, mais ne posséda rien depuis lors dans la province.) — 4 *Jeanne de Bourgogne,* veuve du roi Philippe-le-Long. — 5 *Jeanne de France,* mariée à Eudes IV, comte de Bourgogne. — 6 *Philippe II de Bourgogne,* petit-fils de Jeanne de France. — 7 *Marguerite de France,* seconde fille de la reine Jeanne et de Philippe-le-Long, veuve de Louis de Crécy, comte de Flandre. — 8 *Louis de Male,* fils de Marguerite de France. — 9 *Marguerite de Flandre,* fille de Louis de Male. — 10 *Jean-Sans-Peur,* duc de Bourgogne, fils de Marguerite de Flandre. — 11 *Philippe-le-Bon,* duc de Bourgogne. — 12 *Charles-le-Téméraire,* duc de Bourgogne. — 13 *Marie de Bourgogne,* sa fille. — 14 *Philippe d'Autriche,* dit *le Beau,* fils de Marie de Bourgogne. — L'Artois fut ensuite possédé, à titre de souveraineté, par l'empereur *Charles-Quint* auquel succédèrent *Philippe II* d'Espagne, l'infante *Isabelle-Claire-Eugénie,* et *Philippe IV* d'Espagne. Par la paix des Pyrénées, de 1659, une partie de l'Artois fut cédée à la France, l'autre resta au pouvoir de l'Espagne; il y eut alors *l'Artois cédé* et *l'Artois réservé.* Le traité de Nimègue consacra, en 1678, la réu-

tres et deux repas annuels dans le château ; un titre de 1177, rapporté par Carlier, régla l'ordre et la dépense de cette fondation. « Les clercs qui se présente-
» ront — dit ce titre — seront admis au premier repas.
» On remplira les plats jusqu'au comble. On donnera,
» d'abord, un plat de porc frais auquel succédera un
» autre plat, garni de membres d'oies. On servira un

nion définitive de l'Artois à la couronne. Les comtes d'Artois de la maison de Robert Ier portaient *semé de France, au lambel de quatre pendants de gueules, chaque pendant chargé de trois châteaux d'or.*

Sires d'Auxy. Sires, barons ou bers. Ils prirent le nom de la terre d'Auxy, en Artois. Trois d'entre eux moururent à Azincourt. Jean d'Auxy IV fut gouverneur du Ponthieu, plus tard maître des eaux et forêts d'Artois pour Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et enfin grand-maître des arbalétriers de France en 1461. Jean d'Auxy était chevalier de la Toison-d'Or. Ils portaient *échiqueté d'or et de gueules.* Famille éteinte.

Seigneurs d'Azincourt. Connus dès le XIIIe siècle. Deux d'entre eux périrent à Azincourt ; Isambert d'Azincourt pénétra dans la tente du roi d'Angleterre, pendant la mêlée, et emporta l'une des épées de ce prince. Armoiries : *d'argent, à une aigle de gueules éployée à deux têtes, membrée d'azur.* Famille éteinte.

Seigneurs de Bailleul, en Artois. La terre était l'une des pairies du comté de Saint-Pol. Josse de Bailleul fut chambellan de l'empereur Maximilien au XIe siècle. Jean de Bailleul, son frère, était grand-queux du duc de Bourgogne ; Charles de Bailleul fut, plus tard, maréchal héréditaire de Flandre. Ils portaient *de gueules au sautoir de vair.* Famille éteinte.

Seigneurs de Beaufort, en Artois. Cette famille eut de la célébrité dans le moyen-âge. Jean de Beaufort était gouverneur d'Arras au commencement du XVIe siècle. Il portait *de gueules, au château à l'antique d'argent au franc canton, d'azur à trois jumelles d'or.*

Chatelains de Beaumetz. Bannerets dès le XIe siècle. Baudouin de Beaumetz était maréchal du Cambrésis en 1040. Il portait *de gueules à la croix engrelée d'or.* Famille éteinte.

Seigneurs de Berlette. Très-ancienne famille d'Artois. Hugues de Berlette était grand-prévôt de Cambrai en 1206. Il portait *gironné d'argent et de gueules de huit pièces.* Famille éteinte.

Seigneurs de Bernimicourt et plus tard Bernemicourt, en Artois. L'un d'eux pa-

» troisième plat composé de poulets ; ils devront être
» nourris d'une bonne sauce de jaunes d'œufs. Le second
» repas sera servi comme le premier ; mais au lieu de
» porc frais, on donnera un plat de vache : *ex carne*
» *vaccinâ*... Le premier repas est fixé à l'issue des Vi-
» giles ; la portion de vin d'un convive sera d'un demi-
» setier ; la qualité doit être celle d'un bon vin pota-

rut au tournoi d'Anchin en 1096. Ils possédèrent la seigneurie de la Thieulloye. Sortie de la famille de Belleforière, celle de Bernimicourt en porta les armes, *de sable semé de fleurs de lis d'or*. La maison de Bernimicourt fournit des gouverneurs de Béthune pendant le XVe siècle et s'éteignit dans le XVIIIe.

Maison de Béthune. Robert Ier, surnommé *Fascous*, qui vivait au commencement du XIe siècle, fut la tige de cette maison. Il possédait les seigneuries de Béthune et de Richebourg et devint *avoué d'Arras*, dignité long-temps héréditaire dans sa famille. Les annales des croisades et celles des guerres du moyen-âge sont pleines des exploits des seigneurs de Béthune. Le grand Sully, duc de Béthune, prince d'Enrichemont, donna un nouvel éclat à cette maison illustre dont la généalogie eut de nombreuses branches. Les comtes et ducs d'Orval, les marquis et comtes de Béthune et de Selles, les comtes et ducs de Charost-Béthune, les seigneurs de Cougy et ceux d'Hostel descendaient de la maison de Béthune. Elle portait *bandé d'or et de gueules*. Cri de guerre : *Béthune* !

Seigneurs de Bours. Vitart de Bours fut tué à Azincourt. Le 20 juin 1431, Maillotin de Bours, grand-écuyer du duc de Bourgogne et bailli du Cambrésis, combattit Hector de Flavy en champ-clos sur le Grand-Marché d'Arras, et en présence de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Les seigneurs de Bours portaient *de gueules à une bande de vair*. Famille éteinte.

Maison de Bryas. Elle porta le nom de la terre de Bryas, près de Saint-Pol. Jacques Théodore de Bryas, archevêque de Cambrai, fut le prédécesseur de Fénélon en 1675. La maison de Bryas, divisée en deux branches, les Bryas-Bryas et les Bryas-Royon, existe encore en Artois ; elle porte *d'or, à la fasce de sable surmontée de trois coqs de même*.

Sires de Créquy. Plusieurs branches de cette famille illustre, d'origine artésienne, s'établirent en Picardie et dans d'autres provinces. Les commencements de la généalogie des Créquy sont fort obscurs ; le père Anselme leur assigne pour point de départ Ramelin II, sire de Créquy, qui vivait à la fin du Xe siècle. Les Créquy possédèrent les seigneuries de Fressin et de Canaples. Plusieurs d'entre eux s'illus-

» ble, qui tienne un juste milieu entre le plus délicat
» et celui du plus bas prix : *Quod neque de pejori ne-*
» *que de meliori esse debet.* »

« Le fief de Picquigny — disent les manuscrits du
» père Daire — avoit une cour féodale tenue par les
» pairs; les droits du vidame étoient considérables; il
» pouvoit fonder et amortir des prébendes, chapelle-

trèrent dans les croisades; d'autres moururent à Azincourt. Le cardinal Antoine de Créquy fut évêque d'Amiens, et Charles de Créquy maréchal de France et ambassadeur de Louis XIV à Rome. Les Créquy portaient *d'or au créquier de gueules.* Devise : *Nul ne s'y frotte.* Cri de guerre : *A Créquy le grand baron* ! Famille éteinte.

Principauté d'Épinoy. La terre d'Épinoy-Carvin avait titre de comté au XVe siècle; Charles-Quint l'érigea en principauté en 1541; elle fut possédée par les familles de Melun, d'Anthoing de Melun et passa aux Rohan-Soubise.

Seigneurs de Fosseux, près Arras. Bannerets d'Artois dès le XIIe siècle. Philippe et Colart de Fosseux moururent à Azincourt. Ils portaient *de gueules à trois jumelles d'argent.* Jeanne de Fosseux, héritière de cette maison, porta la terre de Fosseux à Jean de Montmorency qu'elle épousa et qui devint le chef de la branche des Montmorency-Fosseux.

Maison de Ghistelles. Très-ancienne et très-illustre famille. En possession du titre de prince du Saint-Empire. Armes : *de gueules, au chevron d'hermine.*

Seigneurs de Gomicourt. Percheval-le-Grand ayant été apanagé, en 1416, de la terre de Gomicourt, située en Artois, par le duc de Bourgogne, sa postérité garda le nom de cette terre et eut beaucoup d'illustration en Artois. Elle prit pour armes *d'or, à la bande de sable.*

Sires d'Hamelincourt. Il en est question dès le XIe siècle. Leur valeur éclata dans les guerres dont l'Artois fut le théâtre. Mathieu de Hamelincourt était grand-prévôt de Cambrai en 1212. Armes *d'azur fretté d'or.* Cri de guerre : *Sechelles* ! Famille éteinte.

Maison de Hauteclocque. La terre de Hauteclocque, en Artois, lui donna le nom qu'elle porte encore. Dès le XIIe siècle, il est question de Wilbert de Hauteclocque, chevalier. Wauthier et Piéron de Hauteclocque prirent part à la dernière croisade, dans laquelle mourut le roi St-Louis. Brougniars de Hauteclocque, chevalier-bachelier, était, en 1340, à la célèbre journée de Saint-Omer. Les armes de cette famille sont *d'argent, à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.*

» nies, abbayes et retenir lui et ses hoirs les patrona-
» ges, collations, la garde et la seigneurie des objets
» qui formoient les fondations. Au droit de battre mon-
» noie, à celui de haute, moienne et basse justice, il
» joignoit le droit de garenne, de chasser aux bêtes
» grosses et petites et aux oiseaux; d'établir et suppri-
» mer des francs marchéz, des fêtes marchandes, des

Maison d'Havrincourt-Cardevacque. La terre d'Havrincourt, en Artois, donna son nom à une très-ancienne famille depuis long-temps éteinte, qui portait *de sinople au lion léopardé d'or*. Marie de Blondel, dame d'Havrincourt, porta cette terre en dot à Ferdinand de Cardevacque, dont l'aïeul avait obtenu de Philippe II, roi d'Espagne, des lettres de noblesse en 1596. La famille de Cardevacque-d'Havrincourt eut beaucoup d'illustration en Artois. Elle fournit des ambassadeurs et des officiers-généraux distingués. Louis XIV érigea la terre d'Havrincourt en marquisat dans l'année 1693.

Maison d'Hennin-Liétard. La terre d'Hennin-Liétard, en Artois, appartint d'abord aux comtes de Boulogne et aux barons d'Ardres; elle passa ensuite aux comtes d'Artois, et fut érigée en comté en faveur de la maison de Bournonville vers la fin du XVIe siècle. La famille d'Hennin-Liétard est célèbre et connue en Artois depuis le Xe siècle. Jean d'Hennin mourut à Azincourt. Plusieurs de ses descendants furent pairs et baillis du Cambrésis ou chevaliers de la Toison-d'Or. Jean d'Hennin était grand-écuyer de Charles-Quint et commanda sa cavalerie légère. La maison d'Hennin portait *de gueules à la bande d'or*.

Seigneurs d'Humières. Famille célèbre qui compta des grands-maîtres de l'artillerie, un grand-aumônier et un grand-fauconnier de France, des gouverneurs de Picardie et des chevaliers de la Toison-d'Or. La terre d'Humières, en Artois, donna son nom à cette maison, éteinte à la fin du XVIe siècle et à laquelle succéda, par alliance, la famille de Crevant. Les d'Humières portaient *d'argent, fretté de sable*.

Seigneurs d'Inchy, en Artois. Il est question des chevaliers d'Inchy dès le XIe siècle. Baudouin, sire d'Inchy, dit *Kalderuns*, parut au tournoi d'Anchin en 1096. Les seigneurs d'Inchy étaient bannerets d'Artois; l'un d'eux fut fait prisonnier à Azincourt. Armoiries : *d'or et de sable de six pièces*. Famille éteinte.

Maison de Landas. Très-ancienne et très-illustre famille d'Artois. Éteinte. On croit qu'elle descendait des anciens seigneurs de Mortagne. Elle portait *emmanché d'argent et de gueules de dix pièces*.

» communes et échevinages. Ajoutez les droits de vas-
» selage des villes circonvoisines pour la garde du châ-
» teau. Les boulangers et cuisiniers de la ville d'Amiens
» paioient chacun 15 s. quelques deniers, pour la per-
» mission d'avoir des fours. Chaque étal où se vendoient
» des marchandises étoit chargé d'une redevance an-
» nuelle au profit du vidame. »

Chatelains de Lens. Il en est question dès le XIe siècle. Ils possédèrent les seigneuries de Camblain et de Rebecque. Baudouin de Lens, sire d'Annequin, fut grand-maître des arbalétriers. Les armes des châtelains de Lens étaient *écartelées d'or et de sable*. Famille éteinte.

Seigneurie de Lillers. Enguerrand de Lillers prit part à la seconde croisade; Ses descendants étaient bannerets d'Artois. La seigneurie de Lillers devint un marquisat.

Maison de Tramecourt. Très-ancienne famille d'Artois. Le chevalier Anselme de Tramecourt, surnommé *Tranchant*, vivait en 1246. Ses descendants portent *d'argent, à la croix ancrée de sable*.

Seigneurs de Montigny, en Artois. Gautier de Montigny fonda l'abbaye d'Anchin en 1077. Oprime de Montigny parut au tournoi qui eut lieu dans cette abbaye en 1096. Leurs descendants portaient *de sinople au lion d'argent armé et lampassé de gueules*. Famille éteinte.

Maison de Nédonchel. Hugues de Nédonchel périt au siége d'Acre pendant la troisième croisade. Ses descendants étaient bannerets d'Artois. La famille de Nédonchel, nom d'une terre artésienne, porte *d'azur à la bande d'argent*.

Seigneurs de Neuville-Vitasse, près Arras. Witasse, Wistache ou Eustache de Neuville et Olard de Neuville parurent au tournoi d'Anchin. L'un de leurs descendants, Eustache de Neuville, surnommé *le Jeune*, fonda, au XIIIe siècle, l'abbaye du Vivier. Ils portaient *d'or fretté de gueules*. Famille éteinte. La terre de Neuville fut portée en dot, en 1567, par Jeanne de Lannoy, à Antoine de Montmorency, dont le petit-fils, Charles de Montmorency, devint le chef de la branche de Montmorency-Neuville.

Chatelains d'Oisy, en Artois. Bannerets d'Artois dès le XIe siècle. Ils eurent de fréquents différends avec les évêques de Cambrai. Hugues d'Oisy parut au tournoi d'Anchin en 1096. Les châtelains d'Oisy portaient *d'argent à un croissant de gueules*.

Seigneurs d'Ongnies, en Artois. Famille illustre. Almand, sire d'Ongnies, était

L'histoire de la noblesse d'autrefois réclamerait une étude approfondie des mœurs du moyen-âge et surtout une rare impartialité. L'aleu, le fief, l'arrière-fief et la main-mortable; la justice seigneuriale et l'action du pouvoir royal, tous ces restes des coutumes gauloises, de la civilisation romaine ou de l'influence germanique se mêlèrent aux lois de l'Église dont le chris-

au tournoi d'Anchin. Deux de ses descendants périrent à Azincourt; Gilles d'Ongnies mourut à la journée de Monthléry. La maison d'Ongnies eut les plus grandes alliances et portait *de sinople à la fasce d'hermine*. Famille éteinte.

Chatellenie de Pas. Pairie du comté de Saint-Pol au XIIIe siècle; elle entra, au XIVe, dans la maison d'Inchy et appartint ensuite aux Feuquières. L'un d'eux, général illustre, fut baron de Feuquières et comte de Pas.

Seigneurs de Pronville, en Artois. On trouve des chevaliers de cette maison dès le XIIIe siècle. L'un d'eux mourut à Azincourt. Armes *de sinople à la croix engrelée d'argent*.

Maison de Rely. Les seigneurs de Rely, en Artois, étaient bannerets d'Artois dès le XIIe siècle. Jean de Rely fut évêque d'Arras et confesseur du roi Charles VIII. Armes *d'or à trois chevrons d'azur*.

Sires de Renty. Connus dès le XIe siècle. Ondart de Renty se rendit célèbre dans les guerres avec les Anglais pendant le XIVe siècle. La terre de Renty reçut de Charles-Quint, en 1533, le titre de premier marquisat d'Artois. Les rois d'Espagne, les ducs de Bourgogne, les familles de Chimay, d'Egmont, de Croï et de Solre possédèrent ce marquisat ou furent alliés aux Renty. La maison portait *d'argent à trois doloires de gueules, deux en chef adossées et une en pointe*. Famille éteinte.

Maison de Saint-Omer. Hugues, Guillaume et Gautier de Saint-Omer furent de la première croisade. Le dernier de leurs descendants n'eut qu'une fille, Jeanne de Saint-Omer, mariée en 1577, à Louis de Montmorency. La maison de Saint-Omer portait *d'azur à la fasce d'or*.

Comtes de Saint-Pol. Adolphe, fils de Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, fut le premier comte de Saint-Pol. Il vivait au commencement du Xe siècle et mourut sans postérité. Le comté, placé alors sous la domination des comtes de Flandre, appartint ensuite à la célèbre famille des Camp-d'Avesne. Hugues de Camp-d'Avesne, l'un d'eux, prit part aux croisades, commit des exactions en Picardie et en Artois; il confessa ensuite ses crimes et fonda plusieurs abbayes. La maison de Châtillon posséda le comté de Saint-Pol au XIIe siècle; il passa ensuite aux Luxem-

tianisme était la source ; et c'est dans ce dédale de la féodalité qu'il faudrait savoir retrouver le véritable rôle de la noblesse. Cette tâche n'est point la nôtre ; mais nous croyons que ce rôle bien tracé, portant l'empreinte essentielle de toutes les choses humaines, offrirait le mélange d'éléments bons et mauvais ; car nous n'aurions garde d'oublier que la plupart des chevaliers,

bourg, dans les maisons de Bourbon-Vendôme, d'Orléans-Longueville, de Melun, et enfin aux Rohan-Soubise.

NOBLESSE D'ARTOIS

CONVOQUÉE POUR LES ÉTATS DE LA PROVINCE EN 1758.

L'Artois et la Flandre furent d'abord administrés par une assemblée d'états communs aux deux provinces. Le pays d'Artois n'eut d'états distincts qu'en 1180. Ils se réunissaient d'ordinaire à Arras, dans l'abbaye de Saint-Vaast ; mais les vicissitudes politiques et les désordres de la guerre ne leur permirent pas toujours de s'assembler dans cette ville. C'est ainsi qu'en 1661, ils tinrent séance à Saint-Pol sous la présidence du duc d'Elbeuf. Voici quelle était la composition des états d'Artois : — 1er ordre ; MM. du Clergé, selon l'ordre de leurs séances : Mgr l'évêque d'Arras, Mgr l'évêque de Saint-Omer ; MM. les abbés de Saint-Vaast, Saint-Bertin, Anchin, Mont-Saint-Éloi, Blangy, Auchy-les-Moines, Ham-lez-Lillers, Clairmarais, Cercamp, Arrouaise, Hennin-Liétard, Eaucourt, Chocques, Ruisseauville, Marenil, Dommartin, Saint-Augustin-lez-Thérouanne et Saint-André-au-Bois ; MM. les députés des chapitres des cathédrales d'Arras et de Saint-Omer ; ceux des collégiales d'Aire, Béthune, Lens, Lillers, Saint-Pol et Hesdin. — 2e ordre : MM. de la Noblesse. — 3e ordre ; MM. du Tiers-état : les députés des villes d'Arras, Saint-Omer, Béthune, Lens, Bapaume, Hesdin, Saint-Pol, Pernes et Lillers.

Pour être admis aux états d'Artois dans l'ordre de la Noblesse, il suffisait d'abord d'être noble et possesseur d'une terre à clocher ; on ajouta ensuite l'obligation de faire preuve de quatre degrés de noblesse ; il fallut plus tard six degrés.

Nous avons puisé les indications qui précèdent dans l'*Histoire civile et politique des anciens États d'Artois*, ouvrage encore inédit de M. le baron de Hauteclocque, d'Arras. C'est aussi grâce à la communication des précieux documents qu'il possède que nous avons pu publier le catalogue suivant des gentilshommes d'Artois convoqués pour l'assemblée de 1758, avec le texte héraldique de leurs armes.

MM.

Le marquis de Beaufort, de Mondicourt, portant *de gueules, au château-fort donjonné d'argent au franc quartier d'or à trois jumelles d'azur* — Le maréchal

dont les glorieux exploits ont fait le sujet de ce livre, ne prirent quelquefois nul souci des règles de la justice, et que leur puissance fit seule alors leur impunité. Souvent, d'ailleurs, l'exemple venait de plus haut. Beaucoup de nos rois n'ont-ils pas fourni aux historiens un sombre tableau de duplicité, de trahisons et de meurtres! Tous n'imitaient pas le roi St-Louis,

d'Isenghien, d'Oignies; *de sable au chef d'argent* — De Bryas, marquis de Royon, *d'argent à la fasce de sable surmontée de trois cormorans de même, becqués et membrés de gueules* — Le Cocq, comte de Diéval; *d'argent au coq de sable becqué, barbé et membré de gueules* — De Croix, marquis d'Heuchin; *d'argent à la croix d'azur* — De Salperwick, marquis de Grigny; *vairé, contrevairé d'argent et d'azur, au franc quartier d'hermine* — De Coupigny, de Lebargue; *d'azur à l'écu d'or* — De Bernard, de Callonne-Ricouart; *de gueules à l'épée d'argent garnie d'or, la pointe en bas, accostée de deux étoiles aussi d'or* — Le marquis d'Estrades, d'Audrehem; *de gueules au lion d'argent couché sur une terrasse de sinople, sous un palmier d'or.* — De Gargan-Rollepot, de Monchel; *de gueules à deux fasces d'argent* — De Coupigny, comte d'Henu; *d'azur à l'écu d'or au chef de gueules chargé de trois fermaux d'or* — De Cardevacque, de Gouy; *d'hermine au chef de sable* — D'Anthin, de Fontaines; *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent* — De Berthouit, de Hauteclocque; *de gueules à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois coquilles et en pointe d'un lion passant, le tout de même* — De Bloquel, baron de Wismes; *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable* — De Villers-au-Tertre, de Cambrin; *d'azur à l'écu d'argent en abîme* — Le comte de Créquy-Canaples, de Douriez; *d'or au créquier de gueules* — De Nelle, de Lozinghem; *d'argent au chevron de sable accompagné de trois coqs de même* — Le comte de Béthune, de Penin; *d'argent à la fasce de gueules* — D'Ostrel, baron de Flers; *d'azur à trois drayons ailés d'or* — De Landas, comte de Louvignies, de Couïn; *emmanché d'argent et de gueules* — De Cardevacque, comte d'Havrincourt; *d'hermine au chef de sable* — Le Ricque, de Marquais; *d'argent au chevron de gueules chargé de trois roses d'argent* — De Briois, d'Hulluch; *de gueules à trois gerbes d'or liées de même, à la bordure d'or chargée de huit tourteaux de gueules mis en orle* — Le comte de la Tour, de Seninghem; *d'or à la bande de gueules au canton d'azur* — De France, baron de Vaulx; *fascé d'argent et d'azur de six pièces; les fasces d'argent chargées de six fleurs de lis de gueules*, 3, 2 *et* 1 — Le comte de Sainte-Aldegonde, de Cléty; *d'hermine à la croix de gueules chargée de cinq roses d'or* — Le comte de Guines, de Villers-Bruslin; *vairé d'or et d'azur* — De Tramecourt, de Verchin; *d'argent*

rendant la justice à son peuple sous le chêne de Vincennes. Voici comment le pieux monarque punit la mort de trois pauvres écoliers qu'Enguerrand de Coucy avait fait périr pour une faute légère. « Il advint en » cel temps — dit Joinville — que en l'abbaye de » Saint Nicolas au Bois, qui est près de Laon la cyté, » estoient demourans trois nobles enfans, qui estoient

à la croix ancrée de sable — De Baynast, de Villers-Plouich, *d'or au chevron abaissé de gueules surmonté de trois fasces do même* — De Venant, d'Ivergny ; *d'or à la bande componée d'hermine et de gueules* — Testar, de Campagne ; *écartelé aux 1 et 4 d'hermine, aux 2 et 3 vairé, contrevairé d'argent et d'azur* — De Raulin, de Belval ; *d'argent à trois roses de gueules* — D'Aoust, marquis de Jumelle, de Bourchœul ; *d'azur à trois gerbes d'or liées de même* — Le marquis de Croy, d'Erin ; *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois fasces de gueules, aux 2 et 3 d'argent à trois doloires de gueules ; sur le tout, écartelé aux 1 et 4 losangé, d'or et de gueules, aux 2 et 3 d'or au lion de sable* — De Lens, comte de Blandecque ; *écartelé au 1, contre-écartelé d'or et de sable ; au 2 d'or à trois aiglettes de sable ; au 3 vairé d'or et de gueules ; au 4 bandé d'argent et d'azur de six pièces; à la bordure de gueules* — Le comte de Bryas, de Bryas ; *d'or à la fasce de sable surmontée de trois cormorans de même* — De Contes, de Bucamp, de Planque ; *d'or au créquier de gueules* — De Hauteclocque, de Wail ; *d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or* — De Coupigny, de Fouquières ; *d'azur à l'écu d'or* — De Belvalet, d'Humerœul ; *d'argent au lion morné de gueules* — De Carieul, d'Escoivre ; *d'argent au sautoir de gueules* — Le Prevost, marquis de Saint-Julien, de Siracourt ; *de sinople au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un épervier emportant une alouette, le tout d'argent au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'or* — Le comte de Monchy, de Willerval ; *de gueules à trois maillets d'or* — De Liepvre, de Neulette ; *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon de même* — De Hamel, de Grand-Rullecourt ; *de gueules au chef d'or chargé de trois molettes d'éperon de sable* — Le comte de Maulde, de la Buissières ; *d'or à la bande de sable frettée d'argent* — Le marquis de Sailly ; *d'argent au lion de gueules armé et lampassé d'azur* — D'Assignies, baron de Bailleul-Sire-Bertoult ; *d'or à trois lions naissants de gueules armés et lampassés d'argent* — De la Porte, de Vaux ; *d'or à la bande d'azur* — De Rincheval, du Ponchel ; *de gueules semé de billettes d'or au lion de même armé et lampassé d'azur* — De Sandelin, comte de Fruges ; *de gueules à trois coqs d'argent, becqués, barbés et membrés de gueules* — Couronnel, de Vélu ; *écartelé aux 1 et 4 d'or à trois maillets de gueules, aux 2 et 3 d'argent à trois chevrons de gueules au filet de sable mis en*

» nez de Flandres, pour aprendre le langage de France.
» Ieil enfans alerent, pour un jour, par le boys de l'ab-
» baye à tout arsons et saicttes ferrées [1] pour bercer et
» occire connins [2]. Ainsi comme il sivaient leur proie,
» que il avoient levée au bois de l'abbaye, el bois
» Enjouran le seigneur de Coucy, il furent pris et
» retenu des serjans qui gardoient le bois. Quant En-

bande brochant sur le tout — De Partz-Pressy, marquis d'Esquires; *d'argent au léopard passant vilené de sinople et lampassé de gueules* — De Prudhomme d'Ailly, marquis de Verquigneul; *de sinople à l'aigle d'or* — Le comte de Ghistelles, de Serny; *de gueules au chevron d'hermine* — De Creny, de Bailleul; *d'azur à la fasce d'argent à la bordure engrelée de gueules* — De Briois, d'Angre; *d'azur à trois gerbes d'or liées de même, à la bordure d'or chargée de huit tourteaux de gueules mis en orle* — Le comte de Beauffort, de Moulle; *de gueules au château-fort donjonné d'argent et de sable au franc quartier d'or à trois jumelles d'azur* — De Berghes, prince de Rache, de Boubers; *d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur* — De Laizer, de Siougeat, d'Ecquemicourt; *de sable à la bande d'or accompagnée en chef d'une étoile et d'une rose d'argent et en pointe d'une rose et d'une étoile d'or* — Le marquis de Béthune, d'Hesdigneul; *d'argent à la fasce de gueules surmontée à senestre d'un écu de gueules à la bande d'or accompagnée de six billettes de même* 3 *et* 3 — Le comte d'Aumale, de Liévin; *d'argent à la bande de gueules chargée de trois besans d'or* — De Servius, d'Aubrometz; *d'azur au croissant d'or accompagné de cinq coquilles d'argent trois en chef et deux en pointe* — De Fleschin, marquis de Wamin; *fascé d'or et de sable de six pièces* — De Guernoval, baron d'Esquelbecq, marquis de la Comté; *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur au chevron d'or accompagné de trois gerbes de même, aux* 2 *et* 3 *d'argent à l'aigle éployée de sable* — De Montmorency, prince de Robecq; *d'or à la croix de gueules accompagnée de seize alérions d'azur, à trois besans d'argent sur la croix pour brisure* — Le marquis de Trazégnies, de Bomy; *bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure engrelée de gueules, à une ombre de lion sur l'écu* — Le comte de Duglas, de Sibiville; *d'argent au cœur de gueules, surmonté d'une couronne fermée d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* — Deswaziers, de Tilloy-les-Hermaville; *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'or à l'aigle éployée de gueules; aux* 2 *et* 3 *d'or à un ours posé debout de sable, tenant une branche d'arbre courbée et émondée de gueules* — Le baron de Haynin, de Ransart; *d'or à la croix engrelée de gueules* — De Tournay d'Assignies, marquis d'Oisy; *d'or à trois lions naissants de gueules, armés et*

[1] Avec des arcs et des flèches ferrées. — [2] Pour tirer et tuer lapins.

» jourran sot le fait des enfans par ces forestiers, il » qui cruens sans pitié fit tantost sans jugement pen- » dre les enfans. » St-Louis, instruit par l'abbé, assembla son conseil, fit comparaître le baron et déclara qu'il devait être puni de mort. Cependant le roi, se laissant fléchir, commua la peine; Enguerrand de Coucy dut

lampassés d'argent — De Genevières, de Samettes, de Wavans; *d'or au chevron d'azur accompagné de trois hures de sable* — De Rhunes, comte de Bésieux; *d'argent au sautoir d'azur cantonné de quatre alérions de sinople* — D'Hinnisdal, baron de Fumal, de Souich; *de sable à la croix d'or, cantonnée aux 1 et 3 de deux maillets d'or et chargée en cœur d'un écu de sable au chef d'argent, chargé de trois merlettes du premier émail* — Le Sergeant, d'Hendecourt; *de sinople à trois gerbes d'or liées de même* — Imbert, comte de la Basecque; *d'azur à la bande d'argent, accostée de deux molettes d'éperon du même* — Le comte de Brandt, de Marconne; *d'azur à trois flammes d'argent 2 et 1* — Le Ricque de Ruit, du Cauroy; *d'argent au chevron de gueules chargée de trois roses du champ* — Le marquis de Nédonchel, de Buissy; *d'azur à la bande d'argent* — Le chevalier de Montmorency, de Carency; *de Montmorency à la brisure d'un croissant d'argent placé au milieu de la croix* — Le comte de Thiennes, de Saint-Maur, de Lugy; *d'or à la bordure d'azur à l'écusson d'argent bordé d'azur, chargé d'un lion de gueules* — Le comte de Lannoy, de Caucourt; *d'argent à trois lions de sinople couronnés d'or* — De Croëzer, d'Audunctun; *de sable à trois chevrons d'argent accompagnés de trois gobelets d'argent 2 et 1* — Boudart, de Couturelle; *d'azur au croissant d'or accompagné de trois coquilles de même 2 et 1* — De Beaulaincourt, comte de Marles; *d'azur à deux léopards adossés et accroupis d'or, surmontés d'une couronne de même* — Du Chastel, comte de Pétrieux, de Vacquerie-lez-Hesdin; *de gueules au lion d'or armé, lampassé et couronné d'azur* — De Thiennes, comte de Rumbecque, de Terraminil; *d'or à la bordure d'azur, à l'écusson d'argent bordé d'azur chargé d'un lion de gueules* — Le comte de Lannoy, d'Hestrus; *d'argent à trois lions de sinople couronnés d'or* — Le comte de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, de Bours; *d'hermine à la croix de gueules, chargée de cinq roses d'or* — De la Forge de Racquinghem; *de gueules à trois trèfles d'or* — De Louverval, de Sars-lez Bois; *d'argent à la bande fuselée de gueules de cinq pièces* — De Hoston, de Fontaines, de Campagne-lez-Wardrecques; *d'azur à trois étoiles d'or au chef d'or chargé de deux faisceaux consulaires d'azur posés en sautoir* — D'Artois, d'Avondances; *semé de France, à l'écu de gueules chargé d'une bande d'or* — L'Hoste, de Willemant; *d'argent à la bande contrebretessée de gueules, au chef d'azur* — Le marquis de Ghistelles, de Saint-Floris; *de gueules au chevron d'hermine* — De Cunchy, de Fleury; *de gueules à la fasce vairée d'argent* — De Lattre-d'Ayettes, comte de

employer à de bonnes œuvres dix mille livres tournois. On régla de plus qu'*il establiroit deux chapelles, pour les âmes des trois enfans, et qu'on y chanteroit chascun jour.*

« La pensée de la Noblesse — dit Le Carpentier — » fut un puissant aiguillon pour le bien et un fort » obstacle pour nous retenir du vice; pensée nécessaire

Neuville; *d'or à deux écus d'azur au franc quartier de gueules chargé d'une molette d'éperon d'or* — De Coupigny, de Lignerœul; *d'azur à l'écusson d'or, au chef de gueules chargé de trois fermaux d'or* — Le Josne-Contay, de Capelle-sur-la-Lys; *écartelé aux 1 et 4 de gueules fretté d'argent semé de fleurs de lis dans les claire-voies; aux 2 et 3, fascé de gueules et d'argent de six pièces; à la bordure d'azur, sur le tout de gueules au créquier d'argent* — Doresmieulx, de Foucquières; *d'or à la tête de maure de sable tortillée d'argent, et accompagnée de trois roses de gueules* — Dupire, baron d'Hinges; *d'azur à la fleur de lis abaissée d'or surmontée de deux étoiles du même; au chef d'or chargé d'une étoile de sable* — Le Josne-Contay, marquis de Conteville; *écartelé aux 1 et 4 de gueules fretté d'argent semé de fleurs de lis dans les claire-voies; aux 2 et 3 fascé de gueules et d'argent de six pièces; à la bordure d'azur, sur le tout de gueules au créquier d'argent* — De Pronville, d'Haucourt; *de sinople à la croix engrelée d'argent* — De Genevières, de la Vasserie, de Vendin; *d'or au chevron d'azur accompagné de trois hures de sable* — De Quellerie, de Chanteraine, de Courchelette; *d'azur au chevron d'or chargé d'une rose de gueules et accompagné de trois étoiles du second émail* — De Gosson, de Barlin; *écartelé aux 1 et 4 de gueules fretté d'or; aux 2 et 3 d'argent à trois fasces de gueules; au bâton de sable mis en bande, brochant sur le tout* — Le comte de Marnix, de Rollencourt; *d'azur à la bande d'argent accostée de deux étoiles d'or* — De Wasservas, baron de Marche, de Beugines; *d'azur à trois aiguières antiques d'or* — Du Carieul, de Fiefs; *d'argent au sautoir de gueules* — De Tenremonde, comte d'Étrée, de Bellonne; *papelonné d'or et de sable* — De Dion, de Wandosnes; *d'argent à l'aigle éployée de sable chargée d'un écu d'azur au lion d'or à la bordure du même* — D'Aix, de Remy; *d'argent à trois merlettes de gueules* — De Houchin, marquis de Longastre; *d'argent à trois losanges de sable* — Le marquis de Vignacourt, de Camblain-Castelain; *d'argent à trois fleurs de lis nourries de gueules* — De Bacquehem, du Lietz, de Drouvin; *d'or fretté de gueules au canton de sinople à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable* — De Chivot, de Coullemont; *d'argent à la fasce de gueules chargée d'un écusson d'or à trois cors de chasse liés de gueules accompagnée de trois lions de sinople 2 et 1* — De Wasservas, d'Haplincourt; *d'azur à trois aiguières d'or* — De Boulogne, de Vacquerie-le-Bourcq; *d'argent à la bande de sable accompagnée de deux lions de sinople.*

» aux nobles comme aux roturiers; elle donna aux no-
» bles la crainte de dégénérer; elle portoit les rotu-
» riers à faire quelque chose de grand, pour se ren-
» dre dignes du caractère qui leur manquoit. Elle fit
» que les uns tâchoient de commencer la noblesse de
» leur race en leur personne, et que les autres avoient
» peur de l'esteindre et de l'amortir en la leur. Si
» la pensée de la noblesse eut tant de pouvoir sur
» toutes sortes d'esprits pour les animer à la vertu,
» c'est que les premiers gentilshommes ne furent dé-
» clarés nobles qu'à cause de leurs vertueuses actions.
» Voilà la vraie source de la noblesse; tellement que
» quand la noblesse négligea la vertu, ce fut une fille
» ingrate qui déshonoroit sa propre mère.»

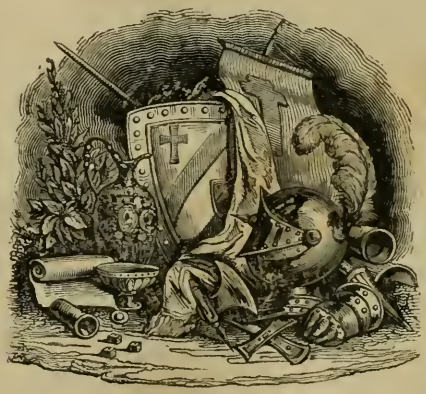

Amiens. — Typographie de Duval et Herment.

ARCHIVES HISTORIQUES

ET ECCLÉSIASTIQUES

DE LA PICARDIE ET DE L'ARTOIS.

SECOND VOLUME.

ARCHIVES
HISTORIQUES ET ECCLÉSIASTIQUES
DE
LA PICARDIE
ET DE
L'ARTOIS

PUBLIÉES PAR

P. ROGER.

Secrétaire-Particulier de M. le Préfet de la Somme
et membre-résidant de la Société des Antiquaires de Picardie.

AMIENS,
TYPOGRAPHIE DE DUVAL ET HERMENT.
1842.

III

MAISONS ROYALES

ET CHATEAUX HISTORIQUES.

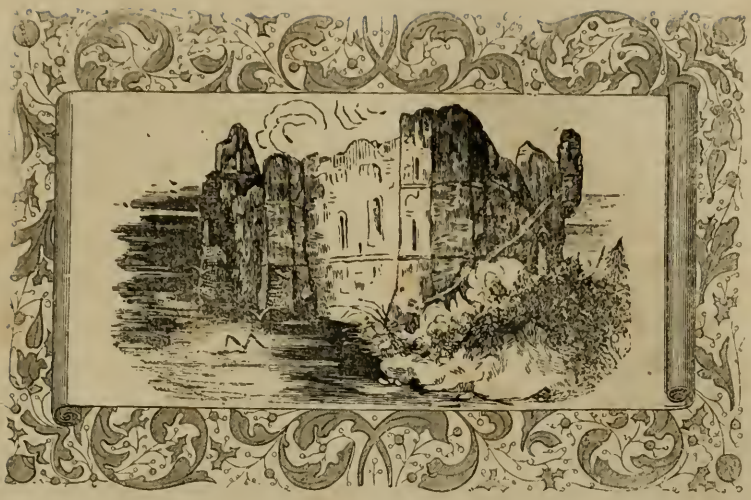

Les chefs de la première race franke et les rois ou empereurs karlovingiens eurent dans l'ancienne Picardie un grand nombre de résidences ou maisons royales auxquelles les capitulaires et les chartes donnent les noms de *villæ regiæ*, *villæ publicæ*, *palatia regia*, *palatia fiscales*, *fiscus*, *villæ fiscales*, *colonia*, *domo-culta*, *prædium* et quelquefois *cultura*. A l'exemple des *villæ* romaines, de vastes cours ou des jardins,

qu'un mur limitait, entouraient ces maisons royales; et peu d'entre elles étaient fortifiées. Habitées par les receveurs du fisc, elles constituaient des centres d'exploitation agricole et fournirent long-temps la meilleure part des revenus du prince. Le capitulaire de Karle-le-Grand qui a pour titre *de villis fisci* est un code complet d'économie rurale. On y traite de l'entretien des basses-cours, de celui des chevaux et des bœufs; de la culture du pastel, de la garance et du vermillon pour les manufactures de l'Empire; des soins que recevra la vendange; de la confection des cervelas, du sirop de mûres, de la cire et du miel. Karle-le-Grand, qui fonda un si vaste empire; qui repoussa tant d'invasions; qui rendit par d'immortels travaux l'Église glorieuse et les lettres honorées, trouvait le temps de s'occuper, dans l'un de ses capitulaires, des roses, du baume et de la sauge cultivés dans les jardins de l'impératrice; des soins que demandaient la laitue, la menthe romaine et le cerfeuil.

La plupart des maisons royales dont nous nous occupons devinrent, avec le temps, de véritables palais. Parmi celles que la Picardie renfermait, Verberie, Quierzy, Braine et Compiègne furent les plus célèbres. Il nous reste une description détaillée du palais de Verberie [1]. Son aspect était au midi; la chapelle et la salle d'assemblée, où se tinrent les parlements et

[1] (*Vermeria*, *Vermbrea*, *Verimbrea*, *Vermerium*, *Vermerigia*, *Verimbria*, *Verbria*, *Vernbria*, *Werberiacum*, *Verberia*.)

les conciles, où se réunissaient les grands du royaume, formaient les aîles principales. Un grand corps de logis à deux étages occupait le centre du palais; il était d'une très-grande hauteur; deux tours rondes l'accompagnaient. D'autres tours de forme carrée, plus larges qu'élevées, se trouvaient placées à distance dans les diverses parties de l'édifice. Des bas-reliefs et des fleurons, d'innombrables figures, dûs au ciseau du sculpteur, parsemaient les murs construits en pierre de taille. On comprend que cette architecture devait être d'un très-bel effet; et il faudrait, si l'on s'en étonnait, se remettre en mémoire la magnificence des palais de Karle-le-Grand; les portes d'airain doré et ciselé de sa résidence d'Aix-la-Chapelle; et les cent colonnes qui décoraient la façade de son autre palais d'Ingelheim. Ce prince aimait le séjour de Verberie, et l'on sait que l'un de ses capitulaires a pour titre: *de operibus palatii ad Vermerias.* Un grand nombre de conciles et d'assemblées solennelles donnèrent de la célébrité au palais de Verberie [1].

[1] An 737. Karle-Martel reçoit à Verberie les envoyés du pape Grégoire III qui lui offrent les clefs du sépulcre de St-Pierre et les chaînes dont il fut chargé. — 753. Peppin-le-Bref assemble à Verberie les grands de l'État. — 850. Karle-le-Chauve tient à Verberie une cour plénière et donne audience aux envoyés d'Inicon, roi de Navarre. — 853. — Premier concile de Verberie. Karle-le-Chauve le préside. — 856. Second concile. — 858. Karle-le-Chauve reçoit à Verberie Bernon, chef des Normands. — 863. Troisième concile de Verberie. — 864. Quatrième concile. — 869. Cinquième concile de Verberie. Hincmar, évêque de Laon, y comparaît. — 885. Les Normands saccagent le palais de Verberie. — 892. Après l'avoir fait réparer, le roi Eudes y convoque les grands du royaume. — Diverses ordonnances de Philippe-le-Bel, de Philippe-le-Long et du roi Jean sont datées du palais de Verbe-

Comme la plupart des maisons royales, cette résidence ne tarda pas à devenir un rendez-vous de chasse. Les chefs de la première race franke et les rois ou empereurs karlovingiens aimaient beaucoup ce divertissement, auquel la magnificence présidait alors. Les ministres et les principaux officiers de l'armée devaient y prendre part; la reine et les femmes de sa cour se rendaient aussi aux chasses royales; elles montaient des chevaux richement harnachés. La forêt de Cuise, les palais de Quierzy, du Chêne, ceux de Compiègne et de Venette étaient les lieux habituels du rendez-vous.

De nombreux conciles et plusieurs parlements s'assemblèrent à Quierzy-sur-Oise [1]. On sait que les murs de ce palais reçurent les derniers soupirs de Karle-Martel. Peppin-le-Bref, Karle-le-Grand et Karle-le-Chauve vinrent souvent résider à Quierzy, et Lodewig-le-Débonnaire eut beaucoup de prédilection pour cette résidence qu'il fit embellir. C'est à Quierzy qu'avait été signé, en 673, le diplôme de Théoderik III qui confirma l'établissement de l'abbaye de Saint-Vaast [2].

rie. — Il est brûlé par les Anglais en 1359. — Reconstruit par Charles-le-Sage. — Démoli par l'ordre de Charles VII. — On fortifie la ville avec ses débris.

[1] (*Carisiacum*, *Carisius*, *Villa Palatii*, *Villa Carisiacus*, *Carisiacus Villa Regalis*, *Carisiacus Villa Regia*.)

[2] NOTIONS HISTORIQUES SUR LE PALAIS DE QUIERZY.

An 605. Protade, maire du palais en Austrasie, y est mis à mort (*Mabillon.*) — 702. Diète tenue à Quierzy par Khildebert III. — 741. Charles-Martel y meurt. — 754. Assemblée solennelle; Peppin-le-Bref et le pape Étienne II la président. — 764.

Beaucoup d'historiens ont confondu le palais de Braine [1], situé près de Soissons, avec celui de Bargny (*Brinnacum*), placé dans le voisinage de Crépy en Valois et qu'habitèrent les chefs des deux premières races frankes. Dom Germain, Mabillon et Dupleix n'ont point échappé à cette confusion; mais les savants écrits de Lebœuf ont jeté de si vives lumières sur cette question qu'il n'y a plus aujourd'hui de confusion possible. Il y avait un palais à Braine et un palais à Bargny. Un concile célèbre s'assembla dans les murs du premier en 580 et Grégoire de Tours vint s'y justifier des imputations odieuses dont il avait été l'objet. Ce fut aussi dans une diète tenue à Braine et présidée par Peppin que la guerre fut déclarée à Astolphe, roi des Lombards. Prise et démolie au dixième siècle par Herbert, comte de Vermandois, cette résidence

Parlement tenu par Peppin-le-Bref.— 781. Karle-le-Grand reçoit à Quierzy les otages de Tassillon, duc de Bavière. — 820. Lodewig-le-Débonnaire y tient un parlement (*Éginhard.*) — 834. Lodewig-le-Débonnaire, emprisonné par ses enfants dans le monastère de Saint-Médard, recouvre sa liberté et reçoit à Quierzy les hommages des grands de l'Empire. — 838. Premier concile de Quierzy. — 842. Assemblée à Quierzy, à l'occasion du mariage de Karle-le-Chauve et de la princesse Hermentrude. — 849. Second concile de Quierzy. On y examine les doctrines du célèbre Gotescalc. — 853. Troisième concile tenu à Quierzy en présence de Karle-le-Chauve. — 857. Parlement à Quierzy. On y promulgue des capitulaires. — 858. Quatrième concile. — 868. Cinquième concile. — 873. Parlement tenu à Quierzy et capitulaires promulgués. — 877. Parlement tenu à Quierzy. — 882. Assemblée des grands à Quierzy; Karloman III y est reconnu roi. — 885. Les Normands pillent le château de Quierzy. — Les rois cessent de l'habiter. — Il est donné en fief aux seigneurs de Chérisy. — Il reste encore quelques vestiges de cette demeure royale; on retrouve aussi à Quierzy la trace de vastes souterrains.

[1] (*Brana, Brena, Breina*, et quelquefois *Brema.*)

fut rétablie par Hugues de France. Elle appartint ensuite aux comtes de Champagne [1].

Comme Quierzy, Braine et Verberie, Compiègne [2] fut à la fois une maison royale et un rendez-vous de chasse pendant la période des deux premières races frankes [3]. C'est là que Dagobert 1er régla la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Denis et qu'un parlement

[1] Un château-fort existait aussi à Braine dans le moyen-âge; les chartes l'appellent *Château du Haut* ou *la Folie*. Robert II, comte de Braine, le fit construire à la fin du XIIe siècle. Il n'était pas éloigné de l'ancien palais et fut brûlé en 1423.

[2] (*Compendium*, *Palatium*, *Karolopolis*, *Carlopolis*, *Carolopolis*.)

[3] NOTIONS HISTORIQUES SUR LES MAISONS ROYALES QUE LA PICARDIE ET L'ARTOIS RENFERMAIENT.

Athies, en Vermandois (*Ateias*, *Ateiæ Veromanduorum*.) Ste-Radegonde, fille de Berthaire, roi de Thuringe, habita le palais d'Athies avant de prendre le voile à Noyon (*Francorum Regum Palatia*, Mabillon.) Depuis long-temps détruit. — Baizieux, en Amiénois (*Basiu*, seu *Baisium*, *Bacium*, *Basium* vel *Bacivum*.) Palais habité par les rois ou empereurs de la seconde race. Il n'en reste aucun vestige. — Bargny, en Valois. Les chartes latines l'appellent *Brinnacum*, *Branacum*, *Berinneium*, *Britannicum*, *Bernegium*, *Brinnagum* et *Berigneium*. On croit qu'il était situé près de Crépy. Fondation ignorée; les uns l'attribuent aux Romains, d'autres à Klother Ier. Quelques historiens l'ont confondu avec le palais de Braine, en Soissonnais; mais le savant Lebœuf a dissipé tous les doutes sur ce point. Le palais de Bargny fut détruit au XIIIe siècle; il relevait alors des comtes de Valois. — Berny, en Soissonnais. Une donation de Dagobert Ier a consacré l'existence de ce palais. Il appartint aux religieuses de Marchiennes. — Béthisy-Saint-Pierre, en Valois (*Bistisiacum* seu *Bestisiacum*.) Maison royale construite en 1030 par la reine Constance. Plusieurs ordonnances des rois de France sont datées du palais de Béthisy. Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste vinrent souvent y résider. — Bois-d'Ajeux, en Beauvaisis. Maison royale où se rendait Karle-le-Grand. Donnée par Karle-le-Chauve aux religieux de Saint-Corneille de Compiègne. — Bonneuil, en Valois (*Bonogilus* seu *Bonogilum*.) Palais où résidèrent les chefs des deux premières ra-

déposa Lodewig-le-Débonnaire. Le palais bâti par Karle-le-Chauve en 876 reçut le nom de *Karlopolis* et renferma cent chanoines dont la communauté forma l'abbaye royale de Saint-Corneille; là furent couronnés Louis-le-Bègue et le roi Eudes; Louis V y mourut, et Hugues Capet y fut proclamé roi par les grands du royaume. Saint-Louis, Henri IV et Louis XIII aimaient le séjour de Compiègne; François Ier re-

ces. Il existait encore en 1218. — Bouville, en Valois (*Bovilla* vel *Thruilla.*) Palais des chefs karlovingiens converti en monastère, au commencement du XIIIe siècle, par la comtesse Éléonore, dame du Valois. C'est là que fut fondé le Parc-aux-Dames. — Braine, en Soissonnais. Les détails qui s'y rapportent sont consignés dans le texte qui a précédé. — Bucy, en Tiérache. Maison royale, au témoignage du père Lelong et de plusieurs historiens. — Chambly, en Beauvaisis (*Cameliacum* seu *Camliacum.*) Maison royale pendant l'époque karlovingienne. On y rendait la justice. — Chaourse, en Laonnois. Karle-le-Chauve vint quelquefois habiter ce palais; il y passa les fêtes de Pâques de l'année 867 et le donna, peu de temps après, à l'abbaye de Saint-Denis. On en voyait quelques vestiges au XVIIIe siècle. — Chelle, en Soissonnais (*Kala*, *Chala*, *Cala.*) Résidence royale, au témoignage de Mabillon et de beaucoup d'historiens. — Choisy-en-Laigue, en Soissonnais (*Cauciacum.*) Palais où résidèrent les chefs de la première race et où moururent Khlother Ier et Khildebert III. — Crécy, en Ponthieu (*Crisciacum* seu *Creciacum in Pontivo.*) Les derniers chefs de la première race eurent un palais à Crécy. Plusieurs chartes sont datées de cette résidence. — Crécy-sur-Serre, en Tiérache (*Creciacum* seu *Creccium ad Saram.*) Palais des chefs de la première race. Il n'en reste rien depuis plusieurs siècles. — Compiègne. Voir le texte à la page 12. — Corbeny, en Laonnois (*Corbiniacum* vel *Corbanacum.*) C'est là qu'en 776, après la mort de Karloman, Karle-le-Grand fut reconnu roi par les Franks d'Austrasie. — Palais de Crouy, à Soissons (*Croviacum* aut *Croiciacum.*) Les Romains eurent à Soissons plusieurs châteaux, un amphithéâtre et une fabrique d'armes; Syagrius résidait dans cette ville. Les chefs de la première race franke y bâtirent deux palais; le plus célèbre était celui de Crouy. C'est dans son enceinte que Khlother Ier fit jeter les fondements de la célèbre abbaye de Saint-Médard. — Cuise, en Valois (*Cotia* seu *Causia* et sequioribus *Cuisia.*) Khilpérik Ier et Frédégonde habitèrent le palais de Cuise, siége d'une juridiction étendue pour tout ce qui tenait à la pêche et aux délits commis dans les forêts. La reine Adélaïde, veuve de Louis-le-Gros, y ré-

eut Charles-Quint dans cette magnifique résidence où Charles IX épousa Elisabeth d'Autriche. Le château royal, pris par les Bourguignons et par les Anglais, dans les guerres du moyen-âge, réparé par la sollicitude de nos rois, fut rebâti par Louis XV, achevé pendant le règne de Louis XVI et restauré par Napoléon.

Les résidences royales de Folembray, en Soissonnais, et de Villers-Cotterets, en Valois, remplacèrent, sous le règne de François Ier, d'anciens châteaux-forts célèbres pendant le moyen-âge par les siéges qu'ils eurent à soutenir. Le premier château de Folembray avait été construit en 1210 par Enguerrand III, sire de

sidait; on l'appela, depuis lors, *le vieux palais d'Adélaïde;* et c'est sur son emplacement que fut fondé, au XIIe siècle, l'abbaye de Saint-Jean-au-Bois. — Le Chêne, en Soissonnais (*Palatium Casnum*, *Casnus* seu *Casne.*) Palais des chefs karlovingiens où Lodewig-le-Bègue convoqua les grands du royaume en 877. Détruit au Xe siècle par les Normands. *Le chêne Herbelot,* célèbre dans la contrée, était placé au milieu des ruines de ce palais.—Lens, en Artois (*Helena*, *Lenense Castrum*, *Lensium*, *Lensum.*) On affirme que les chefs mérovingiens eurent à Lens une résidence qui devint un château-fort au VIIe siècle. — Le Louvre, ou *Château Royal* de Senlis (*Silvanectum*, *Palatium Silvanectis.*) Karle-le-Grand et Karle-le-Chauve vinrent souvent y résider. On tint au Louvre plusieurs conciles; les rois de France l'ont habité jusqu'au règne de Louis XIII. On donne à ses ruines le nom de *Châtel du Roy* ou *Vieux-Château.* — Maumacques, en Soissonnais (*Mamaccæ*, *Mammacæ*, *Mamaca*, *Momacum*, *Mamarctæ.*) Résidence des chefs des deux premières races. Plusieurs diplômes de Khildebert Ier, de Dagobert Ier, de Karle-le-Chauve et de Karle-le-Simple sont datés de Maumacques. Détruit au IXe siècle par les Normands. — Montdidier, en Santerre (*Mons Desiderii.*) Plusieurs rois de la troisième race ont eu un palais à Montdidier. Philippe-Auguste l'habita quelquefois. Il en reste des vestiges. — Mont-Notre-Dame, en Soissonnais. Résidence des chefs des deux premières races. On y tint sept conciles en 589, 961, 972, 973, 977, 985 et 1029. Le Mont-Notre-Dame devint un château-fort. — Montreuil, en Ponthieu (*Monesterolium*, *Monstrolium in Pontivo.*) Harinlfe, Duchêne et Mabillon

Coucy; François Ier le fit rebâtir. Il aimait à s'y rendre lorsque la chasse l'appelait dans les forêts de Coucy et de Saint-Gobain. La belle Diane de Poitiers et, plus tard, Gabrielle d'Estrées résidèrent dans ce château d'où Henri IV dirigeait le siége de La Fère en 1595. Dans le mois de décembre, ce prince y conclut un traité avec le duc de Lorraine et leva par des lettres-patentes l'interdit qui régnait sur les bulles et provisions en cour de Rome. C'est à Folembray qu'une députation du clergé de France fut présentée à Henri IV avec la mission d'obtenir de lui que le concile de Trente pût être *reçu* dans le royaume, et c'est à Folembray encore que ce prince et le duc de Mayenne, mirent fin, par un traité célèbre, aux déplorables guerres de la Ligue.

Les seigneurs de Crépy en Valois possédèrent, dès le onzième siècle, un château-fort à Villers-Cotte-

nous apprennent que les chefs de la seconde race eurent un palais à Montreuil. — Morlaccum, *Morlacum*, *Marlacum*. On ne s'accorde pas sur l'emplacement de ce palais dont il ne reste aucun vestige. Le savant Lebœuf affirme qu'il était situé dans la vallée de la Thève, à l'est de La Morlaye en Valois. — Nogent-les-Vierges, en Beauvaisis (*Nogentum ad Virgines*, *Novigentum ad Isaram.*) Résidence des chefs de la première race. On n'en connaît pas l'emplacement. — Noyon (*Noviomagus Veromanduorum*, *Noviomum* vel *Noviodunum.*) Les chefs des deux premières races eurent un palais à Noyon, au témoignage de Mabillon. Khlother III et Karle-le-Grand y ont résidé.—Orville, en Artois. Maison royale habitée par les chefs de la race karlovingienne. Il n'en reste rien. — Péronne, en Santerre (*Perunna*, *Palatium Perronensis.*) Palais des chefs mérovingiens. — Quierzy, en Soissonnais. Voir le texte qui a précédé.—Saint-Léger-en-Laigue, en Soissonnais (*Sanctus Leodegarius in Bosco.*) Maison royale, au témoignage de Mabillon et de plusieurs historiens, où Philippe Ier, roi de France, fonda une communauté de religieux en 1083. — Samoussy, en Laonnois (*Salmonciacum*, *Palatium Salmontiaci.*) Plusieurs rois ou empereurs de la seconde race résidèrent à Samoussy; Karloman, frère

rets ; on l'appelait *la Malmaison*. Il appartint aux rois de France, après la mort d'Éléonore de Flandre, héritière des comtes de Crépy. Philippe-Auguste, cousin d'Éléonore, se rendait fréquemment à Villers-Cotterets et St-Louis y tint un parlement en 1267. Ruinée plus tard par les Anglais, la Malmaison resta abandonnée. François Ier aimait Villers-Cotterets, et y fit bâtir une maison royale, dans le voisinage de l'ancien château. Il l'habitait dès l'année 1535. Une ordonnance de de cette date fut promulguée à Villers-Cotterets; elle traite de la juridiction des baillis et de celle des sénéchaux. L'ordonnance relative à la rédaction des actes publics en français et les lettres-patentes du 31 août 1539, en faveur de l'imprimerie, furent aussi signées dans cette résidence. Charles-Quint l'occupait lorsqu'il

de Karle-le Grand, y mourut et Karle-le-Chauve y tint une diète en 876. — Servais, en Tiérache (*Silvacus* vel *Silviacus.*) Karle-le-Chauve assembla deux parlements à Servais en 853 et en 871. — Trosly, en Soissonnais (*Trosleium, Trosleyium* vel *Trosliacum.*) Résidence royale pendant l'époque karlovingienne, où plusieurs conciles s'assemblèrent. Trosly fut détruit par les Normands. — Venette (*Venitta* seu *Venita.*) On ne connaît pas l'emplacement de ce palais; mais Mabillon nous apprend qu'il était situé sur la rive droite de l'Oise dans le voisinage de Compiègne. —Verberie, en Valois. Voir le texte et les notes des pages 8 et 9.— Ver, en Valois (*Vern* seu *Vernum Palatium.*) Résidence des chefs des deux premières races. On y tint deux conciles en 754 et en 844. — Versigny, en Tiérache. Maison royale pendant l'époque karlovingienne. Karle-le-Grand y reçut, en 779, les hommages et les présents de Hildebrand, duc de Spolette. — Vic-sur-Aisne, en Soissonnais (*Vicus ad Axonam.*) Lodewig-le-Débonnaire donna cette résidence royale à l'abbaye de Saint-Médard. — Villers-Cotterets, en Valois (*Villa Colli-Resti.*) Voir le texte des pages 15 et 16.—Vitry, en Artois (*Victriacum, Victoriacum, Vitrei, Vitris.*) Les Romains avaient eu un château à Vitry ; les chefs de la première race y bâtirent un palais. C'est là que Sighebert, roi d'Austrasie, fut assassiné par l'ordre de Frédégonde. Le palais de Vitry devint un château-fort.

pénétra avec une armée dans le cœur de la France en 1544; Henri II, François II, Catherine de Médicis, Charles IX et Henri IV habitèrent Villers-Cotterets.

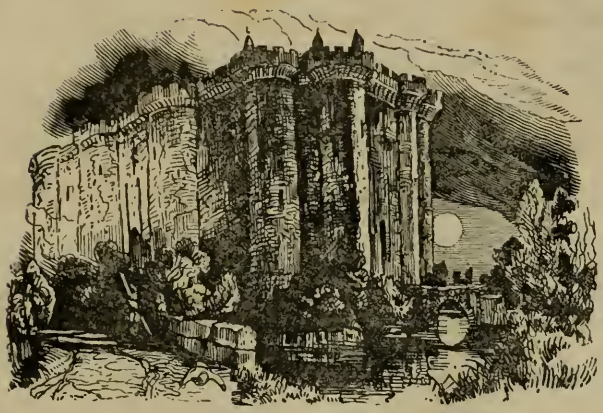

Arrêtons maintenant nos regards sur les nombreux châteaux-forts dont le sol de la vieille Picardie fut parsemé. Les *villæ* ou maisons fiscales qui s'élevèrent pendant la période de la première race franke n'étaient point fortifiées; placées sur le bord des rivières, auprès des cités, un simple mur ou quelques palissades formaient leur seule défense. Mais les désordres

des invasions et les pillages qu'elles entraînaient ne tardèrent pas à dicter des précautions de sûreté. On s'entoura de fossés; on éleva des remparts; les plaines et les bords des rivières furent abandonnés; on se réfugia sur les hauteurs. L'occupation romaine avait laissé quelques forteresses; on les mit en état de soutenir une attaque. Toutefois ces moyens de défense durent être peu multipliés d'abord, si l'on en juge par la facilité avec laquelle les Normands ravagèrent la Picardie dans le cours du dixième siècle.

Les châteaux de Montoire [1] et de Ruminghem [2], la tour de Sangatte, celle de Guînes [3], le château de Montreuil [4], la tour d'Ordre et la forteresse du Châtillon,

[1] (*Montorium Castrum* seu *Promontorium.*) On affirme que sa fondation datait de l'époque de Jules César. La forteresse de Montoire appartint aux comtes de Guînes et fut souvent assiégée et prise pendant les guerres du moyen-âge. Le duc de Vendôme la fit démolir en 1542. On en voit quelques vestiges.

[2] Construction romaine du IVe siècle, assiégée et prise par les Bourguignons en 1489 et rasée en 1639 par les troupes françaises que le maréchal de la Meilleraye commandait.

[3] Construite vers la fin du IVe siècle. Ruinée par les Normands, elle fut réparée par les comtes de Guînes. On avait adossé des fortifications considérables à cette tour. Philippe-Auguste s'empara du château de Guînes en 1200. Il ne reste que quelques vestiges de cette forteresse, long-temps occupée par les Anglais au moyen-âge, et que Froissart appelle « le fort et beau chasteau de Ghines, qui est un des plus » beaux chasteaux du monde. »

[4] Un château existait déjà à Montreuil, lorsque les Romains envahirent la contrée; il fut assiégé, pris et fortifié par César. On l'appelait alors *Brayaw;* il eut plus tard le nom de *Wimaw*, *Wimax* ou *Wimacum*. Au IXe siècle, Helgaud, comte de Boulogne, fit élever dans le voisinage du château une enceinte de murailles défendue par des tours. Montreuil eut ensuite une citadelle dont les constructions existent encore.

à Boulogne, étaient des constructions romaines. Des remparts et trois rangs de fossés entouraient LA TOUR DE SANGATTE dont les anciens historiens ne parlent qu'avec admiration. Voici ce qu'en dit Lambert d'Ardres, dans sa chronique des comtes de Guînes : *Armiferam turrim, et cœlo contiguam, quis nesciat apud Sangattam.* La forteresse de *Rorichove* que Baudouin II, comte de Guînes, fit élever à la fin du douzième siècle remplaça la tour de Sangatte détruite par les Normands en 882 [1].

LA TOUR D'ORDRE de Boulogne est célèbre ; elle datait de l'an 38 de l'ère chrétienne et fut construite par l'ordre de Caligula. « Ce prince — dit le savant » dom Montfaucon — qui entre autres mauvaises qua- » litez avoit une vanité qui alloit jusqu'à la folie, fit » ranger son armée en bataille sur les bords de l'O- » céan ; il fit dresser ses ballistes et ses machines, » comme pour attaquer une armée. Personne ne pou- » voit s'imaginer quelle expédition il vouloit faire sur » le rivage, où il ne paroissoit pas un ennemi. Il » commanda tout d'un coup que tous se missent à ra- » masser des coquilles, que chacun en remplît son » casque et son sein, disant que c'étoient des dépouilles » dignes du Capitole et du Mont-Palatin. Et voulant

[1] La forteresse de *Rorichove*, ou château de Sangatte, engagée par Baudouin de Sangatte pour la rançon du roi Jean, tomba plus tard au pouvoir des Anglais et fut détruite par les Français vers le milieu du XVe siècle (*Monstrelet.*) Il en reste encore des vestiges.

» laisser une marque de sa victoire, il fit bâtir une » très-haute tour pour servir de phare et guider, par » les feux qu'on y mettroit, les vaisseaux qui alloient » sur la mer voisine [1] ». Dans l'année 811, Karle-le-Grand fit réparer la tour d'Ordre et la forteresse du Chatillon, qui défendait le port de Boulogne, et que César, dit-on, avait fait construire [2].

Les anciens historiens nous représentent comme une forteresse inexpugnable la tour construite à Amiens par les Romains; *Turris excelsa multis propugnaculis et mœnibus adeò munita est inexpugnabilis videretur*, dit Surius, dans sa vie de St-Geoffroy. Cette tour, à laquelle on adossa plus tard des constructions fortifiées, reçut le nom de *Château d'Amiens*. On ne s'accorde pas sur l'époque précise de sa fondation; les uns la

[1] « *Et indicium victoriæ altissimam turrim excitavit : ex qua, ut ex pharo* » *noctibus ad regendos navium cursus ignes emicarent.* » (Suétone)

« La *tour d'Ordre* fut bâtie sur le promontoire ou sur la falaise qui comman- » doit au port de la ville. Elle etoit octogone; son circuit avoit environ 200 pieds » et son diamètre 66. Elle avoit douze entablements ou galleries... On l'appeloit » depuis plusieurs siècles *Turris Ordans*. L'auteur de la vie de St-Folquin l'ap- » pelle *Pharus Ordrans*; mais *Ordrans* paroit là une légère corruption d'*Ordans*. » Les Boulonnois l'appeloient la Tour d'Ordre. Plusieurs croient, avec assez d'ap- » parence, que *Turris Ordans* ou *Ordensis* s'étoit fait de *Turris Ardens*, la Tour » Ardente; ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroissoit toutes les » nuits.—Les Anglais, après avoir pris Boulogne, firent bâtir autour du phare en » 1545 un petit fort avec des tours; en sorte que le phare faisoit comme le dongeon » de la forteresse... Comme il n'y a point d'ouvrage fait par la main des hommes » qui ne perisse enfin, l'an 1644 et le 29 de juillet, la tour et la forteresse tombè- » rent tout d'un coup en plein midi. » (*L'Antiquité expliquée*, par dom Montfaucon.)

[2] Elle fut rebâtie en 1545 par Gaspard de Châtillon et détruite en 1550.

font remonter à César; d'autres la placent au temps d'Agrippa, gendre d'Auguste. Il est constant, toutefois, que la tour d'Amiens existait dès les premières années du quatrième siècle; car les actes du martyre de St-Firmin font foi que cet apôtre fut décapité dans les prisons souterraines pratiquées par les Romains dans la forteresse d'Amiens.

Un grand nombre de châteaux-forts s'étaient élevés en Picardie dès la fin du neuvième siècle; mais en donnant aux peuples, qui redoutaient des invasions nouvelles, de justes motifs de sécurité, ces points fortifiés assurèrent l'impunité à leurs possesseurs et aux nombreux soldats qu'on eut soin d'y entretenir. Ceux-ci faisaient des courses, pillaient les habitants, rançonnaient les voyageurs et ne tenaient nul compte de la loi du pays. L'attrait de l'indépendance multiplia à la fois les châteaux-forts et le nombre des hommes d'armes; bien souvent ces derniers ne vécurent que de rapines; et le mal devint si grand, pendant le règne de Karle-le-Chauve, qu'il fallut jeter l'interdit sur les châteaux-forts qui s'élevaient de toutes parts, menaçant à la fois les peuples et la royauté. « Nous » voulons et ordonnons expressément — dit le capitu- » laire de 864 — que quiconque, dans ces derniers » temps, aura fait construire sans notre aveu des châ- » teaux, des fortifications et des haies (*haias*), les fasse » entièrement démolir d'ici aux kalendes d'août, at- » tendu que les voisins et habitants des environs ont » à souffrir de là beaucoup de gêne et de déprédations.

» Et si quelques-uns se refusent à démolir ces châ-
» teaux, que les comtes dans les comtés desquels ils
» ont été construits, les fassent démolir eux-mêmes. »

Que pouvaient alors les injonctions de Karle-le-Chauve! Déjà le système féodal apparaissait; ces châteaux qu'il s'agissait de détruire se peuplaient de soldats aguerris. Une noblesse, toujours prête à combattre, à laquelle nos rois eux-mêmes demanderaient plus tard assistance, allait bientôt exercer dans tous les manoirs une autorité presque souveraine. « La fable de
» Deucalion — dit M. de Sismondi — sembla pour la
» seconde fois recevoir une explication allégorique. La
» France, en autorisant l'édification des forteresses,
» sema des pierres sur ses jachères et il en sortit des
» hommes armés. »

Les premiers châteaux-forts qu'éleva la féodalité se composèrent d'*une cour basse et d'une seconde enceinte renfermant une tour ou un donjon* [1]. Quelquefois une seule tour formait toute la forteresse. Sa construction n'avait rien encore de l'élégante architecture des siècles qui suivirent. Le soin de la sûreté en fit les seuls frais. On choisissait des lieux écartés; et des roches escarpées servirent de bases à ces châteaux. Bientôt, les villes eurent aussi leurs forteresses; les abbayes, les églises furent entourées de remparts; on adossa des tours à leurs murailles. On peut juger du développe-

[1] (*Cours d'Antiquités Monumentales* par M. de Caumont.)

ment que prit la construction des forteresses par ce que nous en apprend Le Carpentier, dans sa chronique du Cambrésis. « On pouvoit — dit cet historien » — conter en ce pays plus de quatre-vingts dongeons » et plus de six cens maisons de défense, comme de » petits châteaux, très-bien murrés et fortifiés. »

La Picardie et l'Artois eurent aussi beaucoup de châteaux-forts; il ne reste aucun vestige du plus grand nombre [1]. Pris et repris, pendant l'invasion anglaise,

[1] NOTIONS HISTORIQUES

SUR LES PRINCIPAUX CHATEAUX QUE LA PICARDIE ET L'ARTOIS RENFERMAIENT.

CHATEAUX DE L'AMIÉNOIS.

Amiens. Le texte qui précède a constaté l'existence du château d'Amiens dès les premières années du IVe siècle. Lorsque des désordres affligèrent cette ville, à l'occasion de l'établissement de la commune, le château d'Amiens, que Suger appelle *la Tour* et Guibert de Nogent *le Castillon*, fut pris et détruit par les troupes de Louis-le-Gros après un siége de deux années. Du Cange place l'époque de sa démolition en 1116 ou plutôt en 1117. Le premier beffroi d'Amiens et l'église de *Saint-Firmin-en-Castillon*, qui n'existe plus aujourd'hui, s'élevèrent sur l'emplacement et avec les débris du château. — Dans l'année 1597, l'ingénieur Évrard traça le plan de la citadelle d'Amiens en présence d'Henri IV. Les cinq bastions qu'on y voit encore reçurent les noms de *Béarn*, *Luynes*, *Saint-Pol*, *Navarre* et *Chaulnes*. — Beauquesne. Construit dans le XIIe siècle par Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Son voisinage porta souvent ombrage aux habitants d'Amiens. L'échevinage de cette ville paya les frais de sa démolition à la fin du XIVe siècle. Il en reste quelques vestiges. — Beauval. Henri IV l'occupait en 1597 lorsqu'il voulut assiéger Doullens. Entièrement ruiné. — Bertangles. Résidence des Clermont-Tonnerre-Thoury depuis le commencement du XVIIe siècle. Les archives de ce château renferment de précieux manuscrits : on y remarque la relation contemporaine des funérailles d'Anne de Bretagne et les mémoires relatifs aux guerres d'Espagne, d'Allemagne et de Flandre, recueillis par l'habile général comte de Vault. — Boves. Construction du IXe siècle. Philippe-Auguste l'assiégea ; on trouve sur ce siége de grands détails dans la chronique de Guillaume le Breton. Démantelé par le duc de Bedfort en 1433, à la prière des habitants d'Amiens que sa garnison inquiétait.

au pouvoir des Navarrois, des Bourguignons, des Espagnols ou des armées françaises, leur histoire est mêlée à toutes les guerres du moyen-âge. Le Valois nous montre encore avec orgueil les ruines de son château de Pierrefonds dont les fortes murailles portèrent souvent ombrage à nos rois; le Soissonnais a sa tour de Coucy, reste de l'antique demeure de ces sires de Coucy dont la valeur éclate dans les pages les plus glorieuses de nos annales. C'est en Vermandois, dans le château de Beaurevoir, que fut conduite l'infortunée

Lorsque Henri IV assiégeait cette ville, Gabrielle d'Estrées occupa le château de Boves. L'aspect de ses ruines est imposant. — Choqueuse-lez-Besnard. On en voit quelques restes. Fortifications considérables; de vastes souterrains s'y trouvaient pratiqués. — Conty. Placé sur une butte située au milieu du bourg, le château de Conty fut ruiné pendant les guerres de la Ligue. — Corbie. Les Normands brûlèrent plusieurs fois la ville de Corbie pendant le IXe siècle. Lorsqu'ils se furent retirés, les abbés du monastère résolurent d'élever une enceinte de fortes murailles. « Il paroit même par les chartres — dit le père Daire dans ses *Manuscrits des Doyennés* » — qu'on y construisit un château avant le Xe siècle et aux dépens de l'abbaye; » Charles-le-Simple y attacha des priviléges l'an 902 (*Spic.* t. 3, p. 348.) » Dans le cours du XIVe siècle, Corbie se trouvait défendue par dix-huit tours; l'importance de cette place était telle que lorsque les Espagnols la surprirent en 1636, « cet événement qui leur laissait la liberté de faire des courses impunément dans » toute la Picardie fut un coup de foudre pour Paris qui crut voir l'ennemi à ses » portes. La consternation y fut si grande que la ville leva sur le champ vingt mille » hommes à ses frais et que l'intrépide cardinal de Richelieu voulut quitter le mi- » nistère. » Louis XIII cependant vint assiéger et reprit Corbie dont les fortifications furent rasées en 1673 par l'ordre de Louis XIV. — Dameraucourt. Construction remarquable du XIVe siècle. Il ne reste rien de ce château qui appartint aux maisons de Lannoy, de Saint-Simon et de Lameth. — Dargies. Brûlé par les Anglais en 1346, peu de jours avant la bataille de Crécy (*Froissart.*) — Demuin. Il ne reste que quelques vestiges de ce château que Louis XIII occupait en 1636 pendant le siége de Corbie (le père Daire, *Manuscrits du Doyenné de Fouilloy.*) — Doullens. Un château-fort existait à Doullens dès le Xe siècle, au témoignage de Flodoard; il était situé à la sortie de la ville du côté de la porte d'Amiens. La citadelle, dont les constructions s'élevèrent pendant les règnes de François Ier, de Louis XIII

Jeanne d'Arc, demeurée prisonnière sous les murs de Compiègne; et c'est en Vermandois encore que s'élevait ce château de Fayel que Gabrielle de Levergies et Raoul de Coucy ont immortalisé par leurs amours et par leurs infortunes. Péronne vit les murs de son antique forteresse recevoir en prisonnier le roi Louis XI dont l'habileté, cette fois, fut mise en défaut par Charles-le-Téméraire; l'Amiénois s'énorgueillissait de son château de Boves, et le Ponthieu se pare encore de son magnifique château de Rambures. L'Artois avait

et de Louis XIV, fut terminée par Vauban. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; le comte de Maillebois; le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV; et le maréchal de Mailly y ont été prisonniers d'État. — Famechon. Une pierre placée dans l'intérieur de ce château portait une inscription qui lui assigne une antique origine et nous révèle aussi son importance extrême pendant les guerres du moyen-âge. Voici le texte de l'inscription :

Jadis aux fiers Normans jay servi de retraite (886.)
Et de mil ennemis jay causé la defaite :
De fameuse partout l'on me donna le nom,
Et le peuple de là me nomma *Famechon*.
L'Anglois victorieux n'aiant pu me reduire (1346.)
Rasa d'Argy, prit Poix, me craint et se retire ;
A l'abri de mes murs, mes fortunez voisins
Rompoient de l'ennemi les perfides desseins;
Mais chez moi du Lorrain, les lignes étant venues,
Je vis mes dix-sept tours par lui-même abbatues (1592.)
Belle leçon, lecteur, à la postérité
Pour qui manque à son roi dans la fidélité.

(*Manuscrits du Doyenné de Poix*. Biblioth. comm. d'Amiens.)

— Heilly. L'un des plus beaux châteaux qu'ait eu la Picardie. Résidence de Mlle d'Heilly, maîtresse de François Ier et duchesse d'Étampes. Les archives du château renferment de précieux autographes; on y voit des lettres de François Ier, du connétable Anne de Montmorency, d'Henri II, de Charles IX, de Catherine et de Marie de Médicis. En partie ruiné en 1636, pendant le siége de Corbie, ce château fut restauré par les seigneurs d'Heilly. On admire la grandeur et l'élégance de ses constructions, les sculptures et les peintures qui le décorent et la beauté de l'escalier d'honneur. — Hénencourt. Construction moderne. Résidence de la famille de Lameth. Les archives du château renfermaient, dans le siècle dernier, le compte-rendu

son fort château d'Oisy et son célèbre manoir de Labroye où Philippe de Valois, quittant les plaines funèbres de Crécy, vint le soir demander un asile, suivi de quelques chevaliers. » Il faisoit — dit Froissart — » moult brun et moult épais... Qui est là qui heurte » à cette heure? — Le roi Philippe qui entendit la » voix, répondit et dit : ouvrez, ouvrez, châtelain; » c'est l'infortuné roi de France! »

Le château de Pierrefonds était le centre d'une châtellenie étendue et l'une des plus considérables du

en 1529 par Jacques de Lameth des recettes opérées dans le bailliage d'Amiens pour la rançon de François Ier. La perte de ce document est regrettable. — Hornoy. On voyait autrefois dans ce château la célèbre statue de Voltaire sculptée par Pigal. Elle est aujourd'hui placée dans l'une des salles de l'Institut. — La Faloise. Château très-fortifié détruit pendant les guerres de la Jacquerie. — Lœuilly. Château-fort sur les bords de la Selle, ruiné par les Bourguignons en 1472. Il en reste quelques vestiges. — Lincheux. Construction de la Renaissance. Façade ornée d'élégantes sculptures. — Lucheux. Construit en 1120 par Hugues II, comte de Saint-Pol. Les Anglais ne purent s'en emparer en 1369. « Ils vinrent, dit Froissart, devant » Lucheu, un très bel chastel du comte de St-Pol; si ardirent la ville; mais le » château n'eut garde. » Louis XI l'habita quelquefois; c'est à Lucheux qu'en 1466 ce prince signa l'édit de l'établissement des postes. Le château fut détruit par les Espagnols en 1567. Ses ruines, dominées par une grosse tour, sont d'un effet pittoresque. — Montières. Ancienne maison de plaisance des évêques d'Amiens. On y voyait de très-belles sculptures. — Pernois. Comme Montières, Pernois fut autrefois une maison de plaisance où les évêques d'Amiens venaient quelquefois résider. Il avait été reconstruit en 1565 par les soins du cardinal Antoine de Créquy; on en voit les ruines.—Picquigny, voir le texte qui doit suivre.—Poix. Cette ville avait deux châteaux-forts. Il en reste quelques vestiges. Ils furent pris par les Anglais en 1346. « Et vinrent à Poix—dit Froissart—là où ils trouvèrent bonne ville et deux chasteaux, » mais nul des seigneurs n'y estoit, fors deux belles damoiselles, filles du seigneur » de Poix, qui tantôt eussent été violées, si n'eussent été deux gentils chevaliers d'An- » gleterre qui les défendirent et les menèrent au roi pour elles garder, ce furent » messire Jean Chandos et le sire de Basset; lequel roi pour honneur et gentillesse » leur fit bonne chère et liée et les recueillit doucement et leur demanda où elles » voudroient estre. Elles respondirent : à Corbie. Là les fit le roi mener et conduire

Valois. On vit souvent les rois de France rechercher l'alliance de ses seigneurs et réclamer le secours de leurs hommes d'armes. La force de ce château, placé dans un lieu presque inaccessible, l'avait rendu la terreur de la contrée. Il fut construit en 1390 par Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et remplaça une très-ancienne forteresse, qui s'était élevée, au dixième siècle, près des ruines du palais du Chesne (*Casnum*) où se tinrent des parlements, pendant l'époque karlovingienne. La juridiction de la châtellenie de Pierrefonds s'éten-

» sans péril. » Les Anglais ruinèrent les deux châteaux, avant de quitter Poix. — Le Quesnoy en Ponthieu. « Le duc de Bourgogne, après avoir battu ce château s'en empara et le fit démolir.» (le père Daire.) — Sarcus. Ce château, construit en 1523 et démoli depuis peu d'années, était l'une des plus gracieuses productions des artistes de *la Renaissance*. Quelques arcades et les médaillons de la façade font aujourd'hui partie du château construit par M. Houbigant, à Nogent-les-Vierges. Louis XIII et Louis XIV séjournèrent au château de Sarcus. — Talmas. Il était habité, à la fin du XVIe siècle, par la dame de Mouchy, dont la beauté avait inspiré une passion très-vive à Hernand Teillo, gouverneur de Doullens pour les Espagnols. La dame de Mouchy, veuve alors, consentit à lui donner sa main, s'il parvenait à s'emparer d'Amiens. Teillo mit la ruse en usage et surprit cette ville ; mais il fut tué par un arquebusier sans avoir pu épouser la belle veuve. Ce qu'il reste du château de Talmas sert aujourd'hui d'habitation à une famille de cultivateurs. — Wailly. Magnifique résidence détruite en partie à la fin du dernier siècle. Ce qu'il en reste appartient, avec la terre de Wailly, aux familles de Croy et d'Havré.

CHATEAUX DE L'ARTOIS.

Ablain-Saint-Nazaire. Construit au XIe siècle (*Le Carpentier*); ruiné depuis le commencement du XVIIe siècle. Sicher d'Ablain, l'un de ses châtelains, parut au tournoi d'Anchin. Le château appartint aux familles de Souchez, de Lannoy et de Dracq. — Achiet. Dépendance du comté de Bucquoy. Détruit pendant les mauvais jours qui suivirent la révolution de 1789. — Acquin. Château-fort dont les Français ne purent s'emparer en 1595. Rasé pendant le XVIIe siècle. — Adinfer. Il appartint aux comtes de Guines dont les armes surmontaient les deux portes. Ruiné. — Aire. Vers le milieu du VIIe siècle, Lydérik, grand-forestier de Flandre, bâtit un château-fort à Aire. Au VIIIe siècle, Peppin y fit élever un autre château où ses enfants résidèrent. Un troisième château, flanqué de grosses tours et dont l'emplace-

dit sur le château de Martimont, sur la baronnie de Cramailles, la terre de Cœuvres-Estrées, le marquisat de Fayel et sur un grand nombre de fiefs; les abbayes de Saint-Jean-des-Vignes, Longpont, Val-Séry et Saint-Jean-au-Bois étaient comprise dans cette juridiction. Assiégé en 1407 par les Bourguignons auxquels il résista ; au pouvoir des Anglais en 1420; repris par Charles VII, en 1429; et occupé par les Ligueurs en 1587, le château de Pierrefonds fut démantelé en 1617, par l'ordre de Louis XIII; on es-

ment sert aujourd'hui d'esplanade, fut construit à Aire en 1023 par Baudouin-le-Barbu, comte de Flandre. Aire était très-fortifié. On y voit encore le fort Saint-François, long-temps appelé *Tête-de-Flandre*. — Annequin. Résidence des sires d'Annequin. Il eut de l'importance au moyen-âge. — Annezin. Magnifique château bâti vers le milieu du XVIe siècle et reconstruit à la fin du siècle dernier. — Arques. Dépendance de l'abbaye de Saint-Bertin ; plusieurs fois pris, saccagé ou brûlé par les Anglais, par les Français ou par les Espagnols. Il fut toujours réparé. Sa dernière restauration remonte à la fin du XVIIe siècle. — Arras. Le *Castrum Nobiliacum* ou *Nobiliacus* d'Arras, construit par les Romains dans le cours du IVe siècle, fut plusieurs fois ruiné par les Vandales et par les Huns. C'est dans les dépendances de cette forteresse, souvent reconstruite, que Théoderik III fonda l'abbaye de Saint-Vaast l'an 673. Une grande partie de l'enceinte existait encore dans les commencements du XVIe siècle. Arras fut toujours fortifié ; Louis XI y fit construire deux forts près la porte Sainte-Claire et à la porte Saint-Michel ; on les démolit en 1493. Les deux bastions de *la Couronne* défendaient aussi Arras. La citadelle s'éleva sur les dessins de Vauban en 1670. — Auxy-le-Chateau. Bâti par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en 1178. Pris et repris pendant les guerres du moyen-âge. Rasé en 1635 par l'armée française que le duc de Chaulnes commandait. On en voit les ruines. — Auchel. En 1430 les Français, commandés par le comte de Vendôme, assiégèrent le château d'Auchel. Antoine de Béthune s'y était renfermé et le défendit avec courage mais sans succès. Les assiégeants prirent le château et massacrèrent Antoine de Béthune (*Meyer.*) — Avesnes-le-Comte. Dépendance des anciens comtes d'Artois ; le château d'Avesnes-le-Comte appartint plus tard aux ducs de Bourgogne et fut pris par Charles VI lorsqu'il assiégeait Arras en 1414. « Et est vray que pour le temps que le roy vint devant Arras, ses gens prin-» drent la forteresse d'Avesnes le Comte qui estoit au duc de Bourgogne dedans la-

saya de le démolir ; mais ses murs, construits en pierre de taille de grand appareil, offrirent une résistance telle qu'il fallut se borner à y pratiquer de larges brèches. Les pierres placées dans les angles étaient unies par des crampons de fer, scellés avec du plomb coulé. Les tours font l'admiration de l'archéologue. Les logements étaient spacieux ; on y voyait de grandes galeries voûtées où les habitants des lieux voisins et les religieux des monastères, placés sous la sauve-garde du château, venaient à l'approche de l'ennemi por-

» quelle estoient toujours grand nombre de gens du roy qui moult travailloient le » pays et aussi faisoient sçavoir à leur ost toutes nouvelles et assemblées faictes par » les Bourguignons. » (*Monstrelet*) Ce château fut détruit par un incendie en 1731. — Bailleul-Sire-Berthoult. Antique résidence des sires *Bertoult*. L'un d'eux parut au tournoi d'Anchin. Il reste quelques vestiges du château. — Bailleul-lez-Pernes. La châtellenie de Bailleul-lez-Pernes fut long-temps l'une des pairies du comté de Saint-Pol. Turpin place ce château, dont on ne voit plus que les fossés, au nombre des forteresses les plus importantes du Ternois. — Bailleulmont. Ce château appartenait aux seigneurs de Saveuse. Pris et démantelé en 1477 par les troupes de Louis XI et en 1521 par le duc de Vendôme, il fut rasé peu d'années après. Il en reste des vestiges. — Bapaume. Il y eut un château-fort à Bapaume, dès le XIe siècle ; le fameux Bérenger, devenu la terreur de la contrée, y faisait alors sa demeure. Il appartint ensuite aux comtes de Flandre, fut pris par les troupes de Charles VI et de Louis XI. On en voit les ruines. Le chevalier de la Ville et Vauban donnèrent les plans des fortifications de Bapaume. — Beaumetz-lez-Cambrai. Les sires de Beaumetz possesseurs de cette forteresse, où l'on pratiqua de vastes souterrains, furent puissants au moyen-âge ; ils jouent un rôle important dans l'histoire de l'Artois et du Cambrésis. — Beaufort. L'existence de ce château était antérieure au XIIIe siècle ; la grosse tour, seule partie de l'édifice qui eût résisté à la destruction, a aujourd'hui disparu. — Beaurain. Résidence des châtelains de Beaurain dont la puissance était citée. On en voit quelques débris. — Bellemotte. Forteresse importante au moyen-âge ; construite sur le territoire de Blangy-lez-Arras. Marguerite, veuve du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, y résidait au commencement du XVe siècle. Les religieuses d'Avesnes-lez-Bapaume s'établirent dans le château de Bellemotte en 1565, après avoir fait démolir les fortifications. — Béthune. Le château des anciens seigneurs de Béthune, avoués d'Arras, remontait à

ter leurs provisions et ce qu'ils avaient de plus précieux. Monstrelet parlant de Pierrefonds l'appelle « *un* » *châtel moult bel et parfaitement édifié, moult fort* » *défensable, bien garni et rempli de toutes choses ap-* » *partenant à la guerre;* » et l'artiste qui peignit *la galerie des Cerfs*, à Fontainebleau, lui donna place dans son œuvre. « Cet édifice — dit M. de Caumont — fut » regardé à juste titre comme un chef-d'œuvre d'architec- » ture et l'une des merveilles de l'époque... Il y a » quelque chose de grandiose dans les ruines de Pierre-

une haute antiquité puisqu'il tombait en ruines au commencement du XIIIe siècle. Il fut alors reconstruit. La ville de Béthune était très-fortifiée; on la ferma par une enceinte de murailles et de tours. La citadelle fut construite sous la direction de Vauban. — Billy. Château-fort au moyen-âge. Il appartint, au XIVe siècle, à la famille d'Anthoing. Il en reste quelques débris. — Bours. La valeur des châtelains de Bours était citée. L'un d'eux mourut à Azincourt. On voit quelques restes de leur château-fort dont l'enceinte extérieure était flanquée de six tours. — Boubers-sur-Canche. Les anciens sires de Boubers, dont la postérité se fixa en Ponthieu, bâtirent un château au pied des monts Saint-Inglevert, dont il ne reste aucun vestige depuis plusieurs siècles. Ils établirent plus tard leur résidence à Boubers-sur-Canche. Le château qu'ils y élevèrent est aujourd'hui converti en filature. — Bryas. Résidence des seigneurs de Bryas, pairs du comté de Saint-Pol au XIIIe siècle. Leurs descendants acquirent beaucoup d'illustration. Le château fut plusieurs fois rebâti. On voyait, il y a peu d'années, les débris des constructions qu'avait fait élever Jacques Théodore de Bryas, archevêque et duc de Cambrai. Récemment restauré, le château de Bryas est aujourd'hui l'un des plus beaux de l'Artois. — Camblain. Ce château, que Goyon de Camblain fit construire dans le goût moresque, n'existe plus. Les chroniqueurs ont rattaché sa fondation à une légende des croisades. — Choques. Forteresse du XIe siècle, détruite au XIIe par le duc Robert de Normandie. Baudouin de Lens l'avait fait rebâtir en 1234. — Conchy-sur-Canche. Château-fort dès le XIIe siècle. On en voit des vestiges. — Contes. Assiégé et pris par les Français en 1475 (*Malbrancq.*) — Coulomby. Ce château résista aux Français en 1595. — Courrières. Construit par Anselme, comte de Lens, au XIe siècle. Il appartint aux Montmorency; l'un d'eux, Jean de Montmorency, reçut dans son château de Courrières le roi d'Espagne, Philippe II, en 1558. — Croisilles. Bâti par les sires de Croisilles, bannerets d'Artois. Il n'en reste aucun vestige. — Diéval. Assiégé, pris

» fonds. Si vous allez les visiter comme moi, un jour » d'automne, lorsque les vents de l'équinoxe viennent » se briser en mugissant sur ces énormes masses de » pierres, et qu'au milieu de ce sombre murmure des » vents, vous entendiez les sons vagues et doux des » harpes éoliennes qu'on vient de placer au sommet » d'une des plus hautes tours, vous serez frappé de la » beauté du spectacle et d'une indéfinissable émotion.»

L'église de Reims possédait la terre de Coucy depuis l'épiscopat de St-Remy. Au commencement du dixième

et rasé par les Français en 1522 (*Du Bellay*); rétabli au XVIIe siècle; aujourd'hui démoli. — Divion. Pris et démantelé par les Français en 1522 comme le château de Diéval. Il avait été réparé, mais les Hollandais le saccagèrent en 1710. Construction considérable; les deux aîles étaient flanquées de quatre grosses tours. — Douriez. Xaintrailles s'empara du château de Douriez en 1421; détruit par les Français en 1634. — Embry. Brûlé par les troupes françaises dans les guerres du XVIe siècle. — Éperlecques. On croit qu'il fut construit par les Romains; son existence au IXe siècle est certaine; plusieurs fois assiégé et pris pendant le XVe. Le maréchal de la Meilleraye le fit détruire en 1639. — Érin. Ce château fut long-temps en possession du *droit d'asile* et relevait de la maison de Croy.—Famechon. Dépendance du comté de Saint-Pol. Habité par des chevaliers du Temple pendant le moyen-âge. — Fauquembergues. Il appartint aux châtelains de Saint-Omer, comtes de Fauquembergues. On en voit des vestiges. De vastes souterrains s'y trouvaient pratiqués. — Fressin. Les anciens sires de Créquy eurent un château au pied des monts Saint-Inglevert. Il ne reste aucun vestige depuis plusieurs siècles de cet antique manoir, placé dans le voisinage du premier château de Boubers. Les sires de Créquy fixèrent ensuite leur résidence à Fressin. Le château qu'ils y élevèrent tombait en ruines en 1450; il fut alors reconstruit. Le comte de Rœux l'assiégea et le livra aux flammes deux ans après. On voit encore quelques restes des tourelles de ce château. — Frévent. Forteresse flanquée de grosses tours. Dépendance des comtes de Saint-Pol. Démantelée en 1487 par l'ordre de Louis XI et détruite pendant le XVIIe siècle. — Fruges. Philippe de Valois fut reçut dans ce château en 1347. — Givenchy-le-Noble. Château-fort au moyen-âge. Il appartint aux Beaufort et aux Tramecourt. — Gosnay. Résidence de l'altière Mathilde ou Mahaut, comtesse d'Artois. Le château de Gosnay a fourni le sujet d'une touchante légende. — Habarcq. La puissance des châtelains d'Habarcq était citée. Leur manoir fut brûlé pendant le XIIIe siècle

siècle, Hervée, l'un des successeurs de ce prélat, fit construire une forteresse à Coucy pour mettre à l'abri des Normands les vassaux et les domaines de son église. Cette terre acquit de la célébrité lorsqu'elle fut devenue la résidence des sires de Coucy. L'un d'eux, Enguerrand III, bâtit en 1205 le château célèbre dont nous voyons encore les ruines. Plusieurs fois assiégée et prise, pendant les longues guerres du moyen-âge, cette antique forteresse fut démolie au dix-septième siècle, par l'ordre du cardinal Mazarin. Gabrielle d'Es-

et plus tard reconstruit. — Hamelincourt. Les sires d'Hamelincourt figurent avec honneur dans les annales de l'Artois. Le château est d'une architecture assez moderne. — Harnes. Résidence des barons d'Harnes. En 1143, l'un d'eux, Michel Ier, connétable de Flandre, reçut dans son château Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et toute sa cour. — Havrincourt. Dépendance des châtelains d'Oisy. Assiégé par les Flamands en 1159. — Helfaut. Assiégé et pris par les Français en 1644. — Heuchin. On affirme qu'au VIIIe siècle, Helcia, fille de Peppin, résidait au château d'Heuchin, détruit par les Normands dans le siècle suivant. Les châtelains d'Aire eurent aussi un château à Heuchin. On en voit des vestiges. — Haute-Avesnes. Commanderie de Templiers au XIIIe siècle. Il s'y trouvait trente-six chevaliers lorsqu'on mit à exécution l'ordre de Philippe-le-Bel. On voit les ruines de leur manoir. — Inchy. Les châtelains d'Inchy sont célèbres. Détruite en 1102 et immédiatement rétablie, la forteresse d'Inchy fut assiégée et prise vers le milieu du XIIe siècle par Philippe d'Alsace, comte de Flandre. — Isel-lez-Hameaux. Quelques vestiges de cette forteresse indiquent qu'elle eut de l'importance. — Labroye. Voir le texte de la page 26. — Labuissière. Château-fort dès les premières années du XIIIe siècle. Ruiné par les troupes françaises en 1522. — La Comté. François Ier fut reçu dans ce château en 1537. — Lens. La *villa*, ou maison du fisc, que les chefs de la race mérovingienne possédèrent à Lens devint un château-fort au commencement du VIIe siècle. Il releva long-temps des comtes de Boulogne et fut reconstruit au XIIIe siècle. Ce château avait six grosses tours ; un calvaire a été élevé sur ses débris. Lens fut pris et repris par les Flamands, par les troupes françaises, par les Bourguignons ou par les Espagnols. Le maréchal de Gassion mourut devant cette ville qu'il assiégeait en 1647. C'est dans les plaines qui l'avoisinent que le grand Condé remporta la célèbre victoire de Lens. — Lillers. Wincmar, seigneur de Lillers, y avait un château au Xe siècle (*Meyer*.) Il devint le centre d'une

trées s'était fixée à Coucy en quittant Folembray, dans l'année 1594. Elle y donna le jour à César de Vendôme, fils naturel d'Henri IV. On voit encore à Coucy des peintures à fresque dans la chambre que Gabrielle occupait.

Pénétrons dans ce gothique manoir dont chaque ruine nous rappelle les scènes d'intérieur de la vie féodale. Quatre tours d'enceinte sont placées aux angles du château; on a pris soin d'y pratiquer de nombreuses meurtrières; là veillent les hommes d'armes. Il faudra

importante châtellenie. — Liancourt. Château-fort au XIIe siècle (*Godefroy.*) — Liettres. Construit par Simon de Luxembourg en 1439; brûlé par l'armée française en 1479. — Mains en-Couture. Les châtelains de Bapaume y eurent un château au XIIIe siècle. — Mareuil. Ste-Bertille, fondatrice de l'abbaye de Mareuil, habitait ce château au VIIe siècle. Elle en fit don à St-Vindicien, évêque d'Arras, qui le légua à ses successeurs. L'un d'eux, Pierre de Ranchicourt, l'avait fait rebâtir en 1490. Il n'en reste aucun vestige. — Malannoy. On voit les restes de ce château ruiné par l'armée française en 1543. — Moriaucourt. Les châtelains de Moriaucourt étaient pairs du comté de Saint-Pol. Leur château, entièrement détruit, renfermait une chapelle vénérée placée sous l'invocation de St-Hubert. — Neuville-Vitasse. Résidence des seigneurs de Neuville-Vitasse; il appartint plus tard aux Montmorency. Entièrement détruit. — Noyelle-Vion. Château démantelé dans les guerres du XVIe siècle. On en voyait encore les ruines en 1731. — Oisy. Forteresse célèbre au moyen-âge. Les châtelains d'Oisy eurent de fréquents différends avec les évêques de Cambrai. En 1254, le château d'Oisy fut assiégé par les troupes de la comtesse Marguerite de Flandre; le château résista mais les flammes consumèrent le bourg. Au nombre des documents historiques que possède M. le baron de Hanteclocque, d'Arras, se trouve un ancien titre où sont consignés les noms de *ceulx qui furent présens au bruslement d'Oisy l'an* 1254, *sous le seigneur de Lisques;* ce titre comprend vingt-cinq chevaliers et cent onze écuyers appartenant au pays d'Artois. On en peut lire le curieux dénombrement dans *le Puits Artésien* de 1838, page 126. Louis XI s'empara du château d'Oisy en 1478. Il est aujourd'hui détruit. — Olhain. Le seigneur Hugues, revenant de la croisade, fit construire la forteresse d'Olhain. Plusieurs fois assiégé, pris et réparé, ce château existe encore. — Ourton. On en voit les ruines. Il appartint aux Vignacourt. — Le Parcq. Baudouin, comte de Flandre, fit élever, au XIe siècle, le château du Parcq qui devint

franchir des fossés profonds pour arriver à la première enceinte; les remparts qui la terminent sont flanqués de dix tours. Passons sous la porte voûtée dont les hommes de garde ont baissé la herse. Des fossés nous séparent encore de la seconde enceinte; et il y a là une autre herse, un pont-levis et cinq portes. En les traversant on arrive au donjon, à cette merveilleuse tour de Coucy dont les restes majestueux étonnent le voyageur. L'élévation de ce donjon est peu commune; vingt-quatre fenêtres en ogive garnissent le premier

bientôt une maison de plaisance; le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, y donna de magnifiques fêtes. Le Parcq fut ruiné pendant les guerres du XVIe siècle. — Pas. Les châtelains de Pas étaient pairs du comté de Saint-Pol, au moyen-âge. Le château actuel fut construit près de l'emplacement d'une ancienne forteresse. — Pernes. Châtellenie du comté de Saint-Pol. Lorsque les Français ravagèrent l'Artois en 1369, le château de Pernes leur parut en si bon état de défense qu'ils n'osèrent l'assiéger. « Le duc de Lancastre, dit Froissart, tâta les fonds des fossés à un glaive » (*avec un glaive*); mais point n'y assaillirent, combien qu'ils en fissent grand sem- » blant. » Le château de Pernes fut démantelé par l'ordre de Louis XI.— Petit-Anvin. Ce château porte le nom de la famille d'Anvin, d'Hardenthun, l'une des plus illustres de la province d'Artois et dont les descendants sont fixés en Ponthieu. Philippe d'Anvin fut grand-fauconnier de France (voir le premier vol. de cet ouvrage, p. 319, où Philippe d'Anvin a été par erreur désigné sous le nom de *Dauvin*.) —Pronville. Forteresse considérable que les Flamands détruisirent dans les guerres du XIVe siècle. — Quiéry-la-Motte. Château-fort au moyen-âge. — Rebreuve. Ancienne forteresse sur la Canche; un château moderne s'éleva sur son emplacement. — Remy. Ancienne dépendance des comtes d'Artois. Construction flanquée de tourelles. — Renty. Château-fort dès le VIIe siècle; au pouvoir des Anglais en 1492; pris plus tard par les Espagnols. C'est sous ses murs qu'eut lieu, en 1554, le célèbre combat de Renty. Le champ de bataille resta aux Français; l'armée de Charles-Quint conserva le château dont les troupes françaises cherchaient à s'emparer. Assiégé et pris en 1638 par le maréchal de Châtillon, le château de Renty fut détruit. — Saint-Laurent-lez-Arras. Château-fort dans le voisinage d'Arras; depuis long-temps démoli. — Saint-Martin, en Ternois. Voir le texte de la page 47. — Saint-Omer. Vers le milieu du VIIe siècle, le seigneur Adroald fit construire le donjon de *Sithieu;* on sait que l'abbaye de Saint-Bertin fut fondée dans les dé-

étage; elles alternent avec un égal nombre de meurtrières. L'escalier tournant est d'un très-bel effet. Les salles de l'intérieur sont spacieuses; chaque arceau de leurs voûtes repose sur une console sculptée. Là sont déposés les archives et le trésor de la maison de Coucy. L'édifice recouvre de vastes souterrains, sombres prisons où l'on place les vaincus après un combat, où l'on jette, jusqu'à plus ample informé, les bohémiens et autres gens de mauvais aloi que le guet du château a ramassés.

pendances de ce donjon. La ville de Saint-Omer fut pourvue d'un château au XIe siècle; il s'éleva par les soins de Baudouin-le-Pieux, comte de Flandre. Les châtelains de Saint-Omer s'illustrèrent par leurs exploits dans les croisades. L'enceinte de Saint-Omer était défendue par de nombreuses tours et par des bastions; d'autres fortifications s'élevèrent dans le cours du XVIIe siècle pour la défense de cette importante cité. — Saint-Pol. Le château de Saint-Pol était d'une très-haute antiquité; on a même avancé qu'il fut fondé par les Romains. En 1537, les Impériaux, commandés par le comte de Bures, prirent et rasèrent le château. Les fortes murailles de la ville « furent frappées mille huict cent fois par le tonnerre des bombar- » des, entre les portes de Verloing et de Consture, du costé de l'hospital, et fust » ouvertures faicte de trois cent pieds, par où entrez que furent lesdicts Impériaux » tirèrent aussitost vers le chasteau quilz emportèrent... C'estoit grandissime de- » sastre veoir le feu partout moissonner, toute forteresse et beauté ruer bas et ouyr » parmy ces tragedies les threnes et lamentations de ceux qui alloient morans. » (*Ferry de Locres.*) Il reste encore quelques vestiges du château de Saint-Pol qui ne fut pas reconstruit. — Saint-Venant. Les Normands assiégèrent la forteresse de Saint-Venant au IXe siècle et ne purent s'en rendre maîtres. Elle appartint successivement aux comtes de Flandre, aux Anglais, aux ducs de Bourgogne, aux Français et aux Espagnols et soutint un grand nombre de siéges. — Sauchy. Construit en 1158 par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et démoli la même année par Simon d'Oisy avec qui le comte était alors en guerre. — Seninghem. Il est question de ce château dès le XIIIe siècle. Il appartint aux comtes d'Artois et fut pris par les Français en 1595. — Sombrin. « Ce château avoit un corps de logis assez spa- » cieux, trois portes avec ponts-levis et une enceinte de murailles flanquée de » tours. » (*Puits Artésien.*) Ruiné dans les guerres du XVIIe siècle. — Souchez. Château-fort construit par les châtelains de Lens et ruiné par les Flamands dans les

Les bâtiments adossés aux tours servent au logement des maîtres du château, des femmes de la châtelaine, des écuyers et des pages. *La salle des preux*, ou des gardes, est décorée avec magnificence; des armes et des trophées parsèment ses riches tentures; on y voit quatre cheminées spacieuses, ornées de bas-reliefs. C'est là qu'étaient reçus les chevaliers et que les sires de Coucy agréaient l'hommage de leurs vassaux, dans les occasions solennelles. La chapelle du château et le logement de l'aumônier sont placés dans le voisinage de

premières années du XIVe siècle. — Sus-Saint-Léger. Forteresse depuis long-temps détruite. — Tournehem. La tradition affirme que César logea dans ce château. Démantelé par les Français pendant le XVIe siècle. — Thérouanne. Les comtes de Flandre bâtirent un château à Thérouanne pendant le Xe siècle, et comme le reste de Thérouanne ce château eut à subir toutes les vicissitudes de la guerre. On sait que cette malheureuse ville, souvent assiégée, prise, saccagée, démantelée et toujours reconstruite, fut entièrement ruinée en 1553 par l'ordre de Charles-Quint. — Upen. Les Espagnols occupaient cette forteresse en 1524. Adrien de Croy, baron de Renty et comte de Rœux, l'un des meilleurs généraux de Charles-Quint, mourut au château d'Upen en 1553. — Vieil-Hesdin. L'impératrice Hélène, femme de Constance-Chlore et mère de Constantin, répudiée par son mari en 293, vint fixer sa résidence sur les bords de la Canche et y fit bâtir un château (*Malbrancq.*) Habitée plus tard par des comtes, cette antique forteresse fut ruinée au IXe siècle par les Normands. Baudouin de Mons, comte de Flandre, fit construire, en 1068, un second château qui souvent réparé devint, au XIVe siècle, la résidence du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi. En 1553, la ville que cette forteresse défendait fut assiégée et prise par les Impériaux et éprouva le sort de Thérouanne. Le maréchal Robert de la Marck, duc de Bouillon, et Horace Farnèse, gendre du roi Henri II, s'y étaient enfermés mais ne purent la sauver. Le prince Emmanuel Philibert de Savoie commandait les Impériaux. On détruisit le château; les habitations furent rasées et la ville d'Hesdin s'éleva dans le voisinage des ruines de *Vieil-Hesdin*.—Villers-Chatel. Pris par les Français en 1414 pendant le siége d'Arras et ruiné par les guerres. Un château moderne fut construit sur ses débris. —Vimy. Forteresse bâtie au XIIIe siècle, reconstruite dans le cours du XVIe et démolie il y a peu d'années. — Vitry. Résidence des chefs des Franks, convertie plus tard en château-fort (voir les notes de la page 16); assiégée et démantelée en 1542 par le duc de Vendôme. Il n'en

la salle des preux. Partout, d'ailleurs, on a pris soin de pratiquer des chemins de ronde, des parapets et des guérites; car on veille toujours à Coucy! La partie basse des bâtimens est occupée par le réfectoire, par l'office et par de vastes greniers; près de là sont placés les chevaux et la nombreuse meute du châtelain. Plusieurs tourelles et diverses dépendances servent à loger les hommes d'armes, à héberger les voyageurs, à recevoir les lourdes armures pour les jours de bataille, les objets de chasse, les lances, les écus et les bannières aux armes de Coucy.

reste rien. — Willerval. Forteresse du moyen-âge défendue par deux tours et récemment détruite.

CHATEAUX DU BEAUVAISIS.

Achy. Château fortifié dès le XIIIe siècle ; on en voit des vestiges. Le château actuel s'éleva dans le voisinage de ses ruines. — Ansacq. Mazarin séjourna dans cette forteresse en 1651. — Argenlieu. Château-fort au moyen-âge dont il ne reste aucune trace. — Auneuil. Construction du Xe siècle dont on voyait encore une tour il y a quelques années. On l'appelait *tour de Jules-César*. — Bailleu-sur-Thérain. Assiégé et pris au commencement du XIIIe siècle par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. — Beauvais. Le château des anciens comtes de Beauvais s'éleva sur de vieilles constructions romaines. L'existence de ce château dès le XIe siècle est certaine. Il n'en reste qu'une seule tour et les évêques de Beauvais n'y ont plus leur résidence. — Berneuil. Forteresse dès le XIe siècle, détruite par l'ordre de Louis-le-Gros. Les seigneurs de Monchy la firent rétablir. Entièrement ruinée. — Bois-d'Ajeux. Voir les notes de la page 12. Ancienne résidence royale, convertie plus tard en château-fort, le Bois-d'Ajeux fut détruit par les Anglais pendant le règne de Charles VI. Il n'en reste aucune trace. — Boran. Des constructions modernes remplacèrent les fortifications du château de Boran qui appartint à la famille de Parabère. — Bresles. Ancienne résidence des évêques de Beauvais, fortifiée au XIIIe siècle par les soins de Philippe de Dreux ; reconstruite à la fin du XVe siècle ; assiégée et prise par les Ligueurs en 1590 ; en partie ruinée. — Bulles. Les seigneurs de Bulles, célèbres dans les annales du Beauvaisis, possédaient deux châteaux-forts dans leurs domaines, dès le IXe siècle. Charles VII en fit démolir un ; l'autre, où logea Henri IV en 1592, fut brûlé dans le XVIIe siècle. — Catenoy. Il

Lorsque des guerres lointaines ou des querelles de seigneurs appellent le châtelain loin de sa demeure, l'autorité de la dame du lieu devient absolue; les hommes d'armes qui veillent à la garde du château reçoivent ses ordres; elle marche quelquefois à leur tête dans les fréquentes expéditions que l'honneur du fief a rendu nécessaires. « Cette situation élevée et pres-
» que souveraine, au sein même de la vie domestique
» — dit M. Guizot — donna souvent aux femmes de
» l'époque féodale une dignité, un courage, des ver-

reste encore quelques vestiges de la forteresse de Catenoy. — Chambly. Maison royale (voir les notes de la page 13.) Converti en château-fort, Chambly appartint aux comtes de Beaumont-sur-Oise. — Cinqueux. Château-fort souvent assiégé et pris dans les guerres avec les Anglais. Démoli par l'ordre de Charles VII. — Choisy. Détruit au XVe siècle. — Clermont. Philippe-le-Bel naquit en 1294 au château de Clermont que nos rois habitèrent fréquemment. Beaucoup d'ordonnances sont datées de cette résidence. On voit encore le donjon. « Clermont en Beauvoisin, une
» grosse ville néant fermée et bon châtel, voire d'une très grosse tour où il a braies
» tout environ.» (*Froissart.*) — Cramoisy. Château-fort important pendant les guerres des XIVe et XVe siècles. Il n'en reste rien. — Cressonsacq. Ruiné par les Anglais en 1422; on en voit les restes; sa grosse tour domine tout le pays. — Crillon. La maison de Picquigny possédait un ancien château-fort sur le territoire de Crillon; il n'en reste aucun vestige. Le château actuel est sur un autre emplacement; il fut bâti au XVIe siècle par Adrien de Boufflers. Détruit par les Ligueurs, il fut relevé par les soins du maréchal de Boufflers. Le duc de Crillon en est aujourd'hui possesseur. On voit dans les archives de ce château quelques lettres originales d'Henri IV adressées au brave Crillon. — Fayel. On aperçoit encore à Fayel les ruines d'une ancienne forteresse. Le château moderne fut construit au XVIIe siècle par le maréchal de la Mothe-Houdancourt. Louis XIV y séjourna en 1656. On affirme que le plan du château fut donné par Mansard et que Lenôtre dessina les jardins. — Fontaine-Lavaganne. Démantelé par les Anglais au XVe siècle; réparé plus tard et pris par les Ligueurs. Assez bien conservé. La tour de *Ganelon* n'existe plus; on voit encore les deux autres. — Frocourt. Bâti par François Ier. On plaça dans l'écusson du grand pavillon les trois fleurs de lis et les deux salamandres qui formaient les armes de ce prince. Assiégé et pris pendant les guerres de la Ligue. — Gerberoy. La ville de Gerberoy était autrefois défendue par de nombreuses for-

» tus, un éclat qu'elles n'avaient point déployés ail-
» leurs; elle contribua puissamment sans nul doute à
» leur développement moral et au progrès général de
» leur condition. »

Les possesseurs de fiefs considérables eurent à leur service, à l'exemple des rois, des intendants, échansons et fauconniers, de nombreux écuyers et des pages. Les écuyers dressaient les chevaux et accompagnaient le châtelain à la guerre. Les pages le servaient à table et prenaient soin de ses armes; quelquefois, munis de

tifications; elle eut en outre un château dont la construction remontait, disent quelques historiens, aux invasions des Normands. Il reste encore des vestiges de cette ancienne forteresse souvent assiégée et prise par les Anglais, les Bourguignons ou les Ligueurs. — Gicourt. Château-fort dont il ne reste aucune trace. — Goulancourt. Dépendance de l'évêché de Beauvais, fortifiée au XIIIe siècle par Philippe de Dreux et démantelée au XVe. On voit les ruines du donjon et des tours. — Hannaches. Château de la fin du XVe siècle, flanqué de tourelles et bien conservé. — Héméviller. Château-fort détruit au XVIe siècle. — Hodenc-en-Bray. Forteresse du moyen-âge dont il ne reste aucune trace. — Hodenc-l'Évêque. Château-fort important au XIIe siècle. Dépendance des évêques de Beauvais. Détruit. — Hondainville. Pris par les Bourguignons en 1444 et plus tard par les Ligueurs. On l'appelait *le Château-Vert*. Un château moderne avait remplacé cet ancien édifice, à la fin du siècle dernier. Il fut démoli pendant la Révolution. On voit aujourd'hui à Hondainville une charmante maison gothique dans le style du XVe siècle, où l'on conserve plusieurs tableaux du Primatice, un miroir de Diane de Poitiers et un magnifique bas-relief de Jean Goujon. — La Neuville-en-Hez. Construction du XIIe siècle. Ce château fut détruit par l'évêque Philippe de Dreux pendant ses différends avec Catherine de Clermont à qui il appartenait. C'est à La Neuville-en-Hez que Blanche de Castille donna naissance à St-Louis en 1215. Philippe-le-Hardi et Philippe de Valois affectionnaient cette résidence. Le château de La Neuville-en-Hez eut de l'importance dans les guerres avec les Anglais et avec les Bourguignons, appartint à Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, et fut brûlé pendant les guerres de la Ligue. — Lépine. Après avoir appartenu avant 1500 à la maison d'Avesnes, ce château passa dans la famille de Gaudchard dont plusieurs membres s'illustrèrent dans nos armées. René de Gaudchard commandait en 1635 un des régiments levés par la ville de Beauvais pour aller au siége de Corbie. Les comptes de la levée de

ses instructions, ils se rendaient à la cour du prince ou dans les manoirs voisins. Ils apprenaient à monter à cheval et s'exerçaient aux jeux de bague, se préparant ainsi par les exercices du corps comme par la courtoisie du langage, à devenir de loyaux chevaliers. Le personnel de quelques châteaux-forts formait une véritable cour; et l'élégance des mœurs féodales avait fait bien des progrès depuis le temps où Helmogadus, favori de Lodewig-le-Débonnaire, entretenait pour officiers, dans son fort château de la Ferté-Milon en

ce régiment sont conservés dans les archives du château de Lépine. — Le Ply. Château-fort au XIIe siècle détruit par les Ligueurs. — Liancourt. Louis XIV séjourna plusieurs fois dans le château de Liancourt où a long-temps résidé le duc de la Rochefoucauld-Liancourt l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. — Lihus. Château-fort du moyen-âge, aujourd'hui détruit. — Litz. Très-ancienne forteresse, dépendance des comtes de Clermont, démolie vers la fin du XIIe siècle. — Longueil-Sainte-Marie. Ce château appartint aux religieux de Saint-Corneille de Compiègne et fut plusieurs fois pris par les Anglais. On en voit les ruines. — Lormaison. Occupé par les Ligueurs et détruit par La Noue en 1591. — Marseille. Le château actuel est flanqué de tourelles. On aperçoit dans son voisinage les ruines d'une ancienne forteresse. — Mello. Les fondations du château de Mello, plusieurs fois reconstruit, remontent au IXe siècle. Centre d'une importante châtellenie, il appartint aux maisons de Mello, de Nesle et de Montmorency et fut pris par les Anglais en 1422. Henri IV y séjourna en 1598. — Merlemont. Les archives de ce château constatent qu'il appartenait en 1380 à Jean Chalet de Graville du chef de sa femme Antoinette de Châtillon. Il passa ensuite dans la noble maison des Descourtils-Merlemont et devint l'un des principaux foyers de la Ligue. C'est dans ses murs que le cardinal Odet de Châtillon, évêque de Beauvais, embrassa le calvinisme et qu'il célébra la cène le 13 septembre 1567. Le procès-verbal de son abjuration fut long-temps conservé dans les archives du château; il n'en reste aujourd'hui qu'une copie. — Méru. Brûlé en 1751. Il appartint à la maison d'Aumont, au connétable Anne de Montmorency, au prince de Conti et au comte de Provence depuis Louis XVIII. — Milly. Forteresse importante au moyen-âge. C'est au siége de Milly que l'évêque Philippe de Dreux fut fait prisonnier par les Anglais. Brûlée et démolie dans le XVe siècle. — Montataire. Ancien château-fort flanqué de tourelles, reconstruit au XIVe siècle et qu'Henri IV habita. — Montreuil-sur-Bresche. For-

Valois, un garde, *custos;* l'asinaire ou pourvoyeur, *asinarius;* le veilleur ou chevalier du guet, *vigil;* et le portier, *portarius.*

Les scènes d'intérieur n'avaient cependant rien de très-varié dans les manoirs du moyen-âge; la chasse bien souvent remplissait la journée; le soir, assis autour d'un vaste foyer, et s'éclairant à sa lueur, les chevaliers s'entretenaient des guerres de leur suzerain, ou écoutaient les merveilleux récits des pélerins qui, fatigués de la route, leur avaient demandé l'hospitalité. Les pages et les écuyers se groupaient devant

teresse ruinée dont il reste deux tours. — Mouchy-le-Chatel. Il y eut d'abord à Mouchy un château fortifié que Louis-le-Gros assiégea, prit et livra aux flammes. Il appartenait à Dreux de Mouchy. Le château actuel date de la Renaissance. — Mouy. Détruit pendant les guerres de la Ligue; on en voit des vestiges. — Nointel. Château-fort démantelé au XVe siècle. Il n'en reste rien. — Oudeuil-le-Grand. Construction du XIIIe siècle. Louis XIV fut reçu dans ce château en 1680. Entièrement détruit. — Ons-en-Bray. Pris par les Ligueurs en 1589. Louis XIII et Richelieu y ont séjourné. — Précy-sur-Oise. Forteresse occupée par les Anglais, assiégée, prise et démolie par les Français dans le cours du XVe siècle. — Rémy. Ancienne dépendance des comtes de Clermont. Le château de Rémy soutint un grand nombre de siéges pendant le moyen-âge. Il en est question dans Monstrelet. Sa destruction date des dernières années du XVIIIe siècle. — Silly. Château-fort détruit par les Ligueurs en 1589. Des constructions modernes s'élevèrent sur ses ruines. — Songeons. On voit à Songeons les vestiges d'une ancienne forteresse appelée *Château-Gaillard.* Le château actuel fut bâti en 1720 par la marquise d'Armentières. — Sorcy. Château-fort dont il ne reste aucune trace. — Troissereux. Ancienne dépendance des maisons de Picquigny, d'Aspremont et de Lameth. La tradition populaire lui assigne une merveilleuse origine. — Ully-Saint-Georges. Château-fort dont Henri IV s'empara en 1591. Aujourd'hui démoli. — Verderonne. Les anciennes fortifications de ce château ont fait place à d'élégantes constructions. En 1739, la résidence de Verderonne fut acquise par la maison d'Andlau, famille illustre en Italie et en Allemagne. — Villers-Saint-Paul. Ancien château reconstruit au XVIIIe siècle. Il eut pour possesseurs le duc de Sully, M. de Sartines et M. de Ségur et appartient aujourd'hui à M. le maréchal comte Gérard.

un jeu d'échecs ou répétaient les chansons et les virelais des trouvères. On dansait quelquefois sous un orme, devant l'avenue du château; et les pages, se mêlant aux villageois, prenaient leur part des *jeux sous l'ormel.*

Voyons quelle est pendant ce temps la vie de la dame châtelaine. Quelques pieuses lectures et des ouvrages de broderie sont ses occupations ordinaires et celles des femmes qui vivent auprès d'elle. L'appartement qu'elle habite est meublé avec soin; on y a prodi-

CHATEAUX DU BOULONNAIS.

Ambleteuse. La ville d'Ambleteuse eut de l'importance avant le IXe siècle, époque où elle fut détruite par les Normands. Le château qui la défendait ne put résister à ces Barbares et partagea le sort de la cité. Il avait été reconstruit par la sollicitude des comtes de Boulogne; les Français l'assiégèrent et le prirent en 1549 — Belle. Ancienne châtellenie du comté de Boulogne; forteresse bâtie par le comte Eustache en 1049. — Boulogne. Le texte qui précède a fourni des détails sur la célèbre *tour d'Ordre,* que Caligula avait fait construire à Boulogne, et sur la forteresse de Châtillon. Boulogne eut de plus deux châteaux. Le premier tombait en ruines vers le milieu du XIIIe siècle; le second, bâti par le comte Philippe Hurepel, existe encore. Les comtes de Boulogne y résidaient. — Bournonville. Construit vers l'an 1069 par Ernold *le Burn,* tige de l'illustre famille des Bournonville. — Étaples. Bâti, au XIIe siècle, par Mathieu d'Alsace, comte de Flandre; démantelé en 1595. — Fiennes. L'une des châtellenies du Boulonnais au VIIIe siècle. Le château de Fiennes, dont la fondation remontait au XIe siècle, fut assiégé et pris par les Anglais en 1544. — Hardenthun. Forteresse du moyen-âge, dans le voisinage de Marquise.— Hucqueliers. Les Anglais tenaient garnison dans ce château au XVe siècle. — Longvillers. Très-ancienne châtellenie du Boulonnais. Eustache de Boulogne fit construire cette forteresse en 1049. C'est dans ses dépendances que fut fondée, au XIIe siècle, l'abbaye de Longvillers. — Montcavrel. Ce château eut de l'importance au moyen-âge; il était la demeure des sires de Montcavrel, célèbres dans les annales de la contrée. — Mont-Hulin. Construit en 1545 pour protéger le Boulonnais contre les entreprises des Espagnols. Les garnisons françaises du Mont-Hulin firent souvent des dégâts dans les environs de Saint-Omer qui, alors, reconnaissaient la souveraineté de l'Espagne. L'historien Hendricq parle du Mont-Hulin comme d'*une larronnière destinée à affliger et humilier les peuples*

gué le velours et les riches tentures; de grands coffres et d'élégants bahuts, en bois sculpté, sur lesquels on aperçoit quelques romans de chevalerie, se trouvent là en guise d'armoires; les fauteuils sont d'une grande dimension; des étoffes ou un cuir damasquiné les recouvrent. La magnificence éclate surtout dans la disposition de la salle où le seigneur reçoit l'hommage de ses vassaux. Peu de châteaux, toutefois, réunissent ces conditions et la plupart ont conservé les mœurs des premiers temps du moyen-âge. *Les contes et discours d'Eutrepel* nous

d'Artois comme jadis Carthage aux Romains. Le Mont-Hulin fut détruit en 1678. — Questres. Forteresse bâtie par les comtes de Boulogne au XIIIe siècle. Il n'en reste aucun vestige. — Samer. Un château, relevant des comtes de Boulogne, existait déjà à Samer lorsque St-Wilmer y fonda une abbaye de l'ordre de St-Benoît.— Tingry. Ancienne châtellenie du Boulonnais. La forteresse de Tingry, que les Normands détruisirent, fut rebâtie en 1049 par le comte Eustache de Boulogne. On en voit les ruines.

CHATEAUX DU CALAISIS, DU PAYS DE GUINES ET DU GOUVERNEMENT D'ARDRES.

Ardres. — Le premier château d'Ardres fut détruit à la fin du XIe siècle par Arnold, baron d'Ardres, qui employa ses débris à la construction de la ville. Ardres ne tarda pas à être pourvu d'un nouveau château où les Flamands, les Anglais et les rois de France tinrent tour-à-tour garnison. Froissart parle longuement du siége et de la prise du château d'Ardres en 1377 par les troupes que le duc de Bourgogne commandait. — Audrehem. Très-ancienne forteresse aujourd'hui démolie. — Audruick. Les comtes de Guînes construisirent un château à Audruick dans le cours du XIIe siècle. Les Anglais l'occupaient en 1377 lorsque le duc de Bourgogne s'en empara. « Odruick, un beau chastel et fort — dit Froissart — sur une » motte, environné d'eau et de fossés bien parfonds qui n'étoient mie légers à pas- » ser. » — Autingues. Centre de l'une des douze pairies du comté de Guînes en 987. Forteresse assiégée et prise par les Anglais en 1492. — Balinghem. « En 1377, » s'en vinrent les Français devant Balinghehem, un chastel bel et fort en la comté » de Guînes que les Anglais tenoient; à Balinghehem, avoit fossés et grand roulis » ainçois que on pût venir jusques aux murs; mais cils François, targés et pavoisés, » passèrent outre et rompirent les roulis et pertuisèrent les murs. Finablement les

fournissent la curieuse description d'une habitation féodale où le luxe n'a point pénétré. « Dedans la sale » du logis (car en avoir deux, cela tient du grand) » la corne de cerf serrée et attachée au plancher, où » pendent bonnets, chapeaux, greslieres, couples et » lesses pour les chiens et le gros chapelet de pate- » nostres pour le commun; et sur le dressouer, ou » buffet à deux étages, la sainte Bible de la traduc- » tion commandée par le roi Charles-Quint, y a plus » de deux cens ans, les quatre fils Aymon, Oger- » le-Danois, Mélusine, le Calendrier des Bergers, la

» Anglais rendirent le chastel sauves leurs vies et le leur, et les François prirent » la possession de Balinghehem qui s'en tinrent tout joyeux. » (*Froissart.*) Ce château fut démantelé vers le milieu du XVIe siècle. On en voit les ruines. — Bovelinglhem. Forteresse importante pendant le moyen-âge. — Calais. Les rois de France et les Anglais s'attachèrent toujours à fortifier la place de Calais qu'un château protégea dès le XIIe siècle. Le fort *Riban* défendait le port; sa tour fut construite par Philippe Hurepel, comte de Boulogne; les Anglais l'appelaient *tour de Lancastre;* on la rasa à la fin du XVIe siècle. La citadelle s'éleva par les ordres du cardinal de Richelieu. La construction du *Fort-Rouge* date de 1695. — Fréthun. Forteresse démolie dans les premières années du XVe siècle. — Guines. Voir le texte de la page 18. — Hames. Château-fort flanqué de tours qui fut, dit-on, construit par les Anglais en 1350. On a aussi avancé que sa fondation remontait à l'époque de l'invasion romaine. Il en reste quelques débris. — Licques. Résidence des anciens sires de Licques. Les Anglais assiégèrent et prirent le château de Licques en 1492. — Marck. Forteresse importante pendant le moyen-âge. Les Anglais y tenaient garnison. Prise par les Bourguignons en 1436 et brûlée par les Espagnols en 1641. — Montoire. Voir le texte de la page 18. — Oye. Il est question du château d'Oye dans Froissart. Rasé en 1436 par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — Ruminghem. Voir le texte de la page 18. — Sangatte. Idem, page 19.—Vrolant. Forteresse assiégée et prise par les Français en 1380 (*Froissart.*) Démolie à la fin du XVIe siècle. — Wissant. Dans le temps où Wissant avait de l'importance, de nombreuses fortifications le défendaient; on en voit encore des vestiges. Les Anglais tinrent garnison au château de Wissant jusqu'au commencement du XVe siècle.

» Légende Dorée, ou le roman de la Rose. Derrière
» la grand' porte, force longues et grandes gaules
» de gibier et au bas de la sale, sur bois cousus et
» entravés dans la muraille, demie douzaine d'arcs
» avec leur carquois et flèches, deux bonnes et grandes
» rondelles, avec deux espées courtes et larges, deux
» hallebardes, deux piques de vingt-deux pieds de
» long; deux ou trois cottes ou chemises de maille
» dans le petit coffret plein de son; deux fortes ar-
» balestres de palle avec leurs bandages et garrots de-

CHATEAUX DU LAONNOIS.

Aunoy. La forteresse d'Aunoy, voisine de Laon, porta souvent ombrage aux habitants de cette ville. Les premières assemblées des calvinistes du Laonnois se tinrent dans le château d'Aunoy. — Berri-au-Bac. Château-fort souvent assiégé et pris au moyen-âge. Démoli vers 1439. — Bruyères. Eglise convertie en forteresse, prise par les Anglais et plus tard par les Ligueurs. — Clacy. Château-fort assiégé et pris par Xaintrailles en 1419; repris l'année suivante par les Bourgnignons. — Crépi en Laonnois. Forteresse importante au moyen-âge. Elle servit de place d'armes à La Hire et à Xaintrailles. Démolie au commencement du XVe siècle à la prière des bourgeois de Laon que son voisinage inquiétait. — Laon. En 931, Herbert, comte de Vermandois, fit construire à Laon une citadelle connue sous le nom de *Château Gaillot* et depuis long-temps détruite. La *tour de Louis-d'Outre-Mer* est célèbre. Elle fut bâtie par le prince qui lui donna son nom (*Flodoard.*) Réparée en 1207 par Philippe-Auguste, détruite par un incendie en 1358 et rebâtie plus tard, la tour de Louis-d'Outre Mer fut long-temps l'un des chefs-lieux les plus importants de la mouvance royale. Le duché-pairie de Laon, les comtés de Soissons, de Roucy et un grand nombre de fiefs relevaient des rois de France *a cause de leur grosse tour de Laon*. On essaya de démolir cette tour en 1794; mais le couronnement fut seul détruit. La solidité du reste des constructions arrêta les démolisseurs. — Marchais. Château situé près de Notre-Dame-de-Liesse où François Ier vint souvent résider et où Charles IX fut reçu par le cardinal de Lorraine. — Montaigu. Très-ancienne forteresse assiégée et prise par Louis-d'Outre-Mer en 948. Les Anglais y tenaient garnison en 1423. Démolie en 1441 par l'ordre de Charles VII. — Pierrepont. Château-fort dès le Xe siècle. Il servit souvent d'asile aux habitants, pendant les guerres du moyen-âge. « Pierrepont, bon chastel — » dit Froissart — qui sied en Laonnois assez près de Montagu, en très forts ma-

» dans; et en la grande fenestre deux hacquebutes
» (c'est pitié, il faut à cette heure dire harquebuses);
» et au joignant la perche pour l'épervier; et plus bas,
» à côté, les tonnelles, esclotouères, rets, filets, pan-
» tières, et autres engins de chasse. Et sous le grand
» banc de la sale, large de trois pieds, la belle paille
» fresche pour coucher les chiens, lesquels pour ouyr
» et sentir leur maistre près d'eux, en sont meilleurs
» et plus vigoureux. Au demeurant, deux assez bonnes
» chambres pour les survenants et estrangers; et en la

» rais; et y étoient pour lors grand' foison de bonnes gens du pays qui avoient mis
» et retrait le leur sur la fiance du fort lieu. » Pris par les Espagnols en 1578 et démantelé par les Ligueurs en 1590. — Neufchatel. La forteresse de Neufchâtel, dont il ne reste rien, existait dès le commencement du XIIe siècle. — Presle-l'Évêque. Maison de plaisance des évêques de Laon. Fortifiée au XIIIe siècle par l'un de ces prélats, Anselme de Mauny. Assiégée et prise par les Ligueurs en 1589. On en voit les ruines. — Roucy. Construit en 948 par Renaud, fils d'Herbert, comte de Vermandois. Pris par les Navarrois en 1359. Robin l'Escot qui les commandait « alla, par les festes de Noël, gagner sauvagement par nuit le fort
» chastel de Roussy; et prit dedans le propre comte de Roussy, madame sa femme,
» mademoiselle leur fille et tous ceux qui y furent trouvés et aussi toutes les pour-
» véances du chastel qui étoient moult grandes. » (*Froissart.*) — Saint-Vincent. Occupé par les Bourguignons en 1434, pris par le connétable de Richemont et démoli. — Sissonne. Assiégé et pris par les Anglais en 1359.

CHATEAUX DU NOYONNAIS.

Beaulieu. Jeanne d'Arc, prisonnière devant Compiègne, fut d'abord conduite au château de Beaulieu. Détruit par les Bourguignons en 1465. On en voit les ruines. — Béhéricourt. Une porte et le mur d'enceinte sont tout ce qu'il reste de cette ancienne forteresse. — Canectancourt. On ne trouve aucun vestige de ce château-fort. — Chauny. Les Bourguignons tenaient garnison dans le château de Chauny en 1411; cette forteresse inquiétait les habitants qui la firent raser en 1431. — Coudun. Occupé par les Bourguignons en 1430 pendant le siége de Compiègne. — Dive. Très-ancienne forteresse dont il ne reste qu'une tour. — Gournay-sur-Aronde. Ce château fut fortifié par les soins de Philippe-Auguste. Les Anglais et les Bourguignons y tinrent plus tard garnison. Ruiné par les Espagnols en 1636.

» cheminée du beau gros bois verd, lardé d'un ou » deux fagots secs qui rendent un feu de longue » durée. »

Le château de Saint-Martin, en Ternois, est célèbre. Il fut construit à la fin du treizième siècle par le chevalier Hugues d'Occoche. Restauré en 1460 par les soins de Gouvain de Bailleul et de sa femme Gillette de Saveuse, ce manoir était l'orgueil de la contrée. Voici ce qu'en dit Ferry de Locres, historien de la fin du XVIe siècle : « Il conste de quatre tours qui

Le château actuel s'éleva sur ses fondations. — Guiscard. L'ancien château de Guiscard était connu sous le nom de *Magny*. Il appartint à la maison de Chaulnes. Des constructions modernes l'ont remplacé. — Fréniches. Philippe-le-Bel habitait le château de Fréniches en 1301. Entièrement détruit. — La Folie. Très-ancien château-fort. Des titres ayant cinq cents ans de date l'appelaient *vieux château ruiné*. (*M. de Cambry.*) On en voit des vestiges. — Lagny. Le marquis d'Harbonville, possesseur de ce château, s'étant caché parmi les morts dans un combat, Louis XV fit abattre l'une des tours de son manoir. Les trois fils du marquis d'Harbonville, voulant réparer la faute de leur père, périrent les armes à la main dans moins d'une année. — Le Plessis de Roye. Les seigneurs de Roye firent construire ce château-fort; plusieurs fois rebâti il existe encore; les fortifications ont seules disparu. — Mouchy-Humières. Les Bourguignons y tenaient garnison en 1418. Il fut restauré par le maréchal d'Humières et Louis XIV y résida. On désigne quelquefois ce château sous le nom de *Mouchy le-Perreux* ou de *Mouchy-sur-Aronde*. — Mondescourt. On croit que le château de Mondescourt, dont il reste quelques ruines, appartint aux chevaliers du Temple. — Noyon. La ville de Noyon eut autrefois une forteresse considérable dont les constructions ont disparu. — Thourotte. Résidence des châtelains de Thorotte, puissants au moyen-âge. Il n'en reste rien. — Mauconseil. Les Anglais y tenaient garnison en 1358. (*Froissart.*) Les habitants de Noyon le firent raser peu d'années après. — Vignemont. Forteresse considérable entièrement démolie aujourd'hui.

CHATEAUX DU PONTHIEU.

Airaines. Airaines eut autrefois deux châteaux-forts. Ils furent assiégés et pris, en 1422, par Jean de Luxembourg qui en fit démolir un. En 1589, les Ligueurs s'emparèrent de l'autre dont il reste quelques débris.— Arguel. On voit les ruines

» vont flancquantes aux quatre coings du corps : l'en-
» trée est au milieu avec tout appareil de ville; le
» palais s'estend au long de la cour par dedans, et
» au dehors cottize les lisières du fossé qui, luy, est
» très large et profond, rempli d'eau très claire, pé-
» tillante en forme de diamans, que luy vomit au
» pied ceste source qui donne naissance à nostre Ther-
» nois. Au milieu duquel luy sont, en guise de petites
» islestes, deux beaux vergers, repartis au dedans en
» lune, demi-lune, triangle, quadrangle, tube, ovale

de ce château ruiné par les Anglais dans les guerres du moyen-âge. (*Guillaume Guiart.*) — Bernatre. Vieux château-fort, dépendance de la maison de Raineval. Il en reste une tour. — Brimeu. Ancienne résidence de l'illustre famille de Brimeu. Ce château fut pris par les Français en 1537 et livré au pillage. Il est entièrement démoli. — Domart. On voit à Domart une tour ruinée, bâtie dans le Xe siècle par Hugues II, comte de Ponthieu. Le château-fort auquel elle était adossée fut détruit en 1597 par les troupes espagnoles que l'archiduc Albert commandait. — Dompierre. Le 30 juin 1464, Louis XI signa dans le château de Dompierre la déclaration relative aux taxes perçues en France au nom du Saint-Siége. — Dompvast. Ce château était situé dans le voisinage du champ de bataille de Crécy. Une chapelle fut fondée à Dompvast sur le lieu même où périrent des chevaliers picards qui, arrivés trop tard pour prendre part au combat, préférèrent mourir plutôt que de se rendre aux Anglais. La chapelle reçut le nom de *Moriamini.* — Eaucourt. Château-fort ruiné en 1420 par les Bourguignons. — Escarbotin. On voit encore la tour de ce château. Elle est ornée de bas-reliefs. — Estruval. Ancienne dépendance de la maison de Salperwick. — Gamaches. Bernard II, seigneur de Saint-Valery, fit construire, au XIe siècle, le château de Gamaches dans lequel une collégiale fut fondée. Ce château, aujourd'hui démoli, était flanqué de grosses tours. — Hiermont. Forteresse prise et démolie par les Anglais en 1346. — La Ferté. Château-fort dont on ne voit plus que des vestiges. Ancienne résidence des seigneurs de la Ferté. — Le Crotoy. Les Anglais jetèrent les fondements de ce château, lorsqu'ils se furent établis en Ponthieu. Le Crotoy soutint plusieurs siéges et Jeanne d'Arc y fut prisonnière en 1431; les dames d'Abbeville venaient souvent la visiter. « Que voicy un bon peuple, disait-elle alors; pleust à Dieu » que je fusse si heureuse, lorsque je finiray mes jours, que je pusse estre enterrée » en ce pays! » (*Histoire des Maïeurs d'Abbeville.*) — Le Long. Les Navarrois

» et aultrement; aux extrémités potencées, croisées,
» fleurdelysées, ancrées, potelées, crenelées et de six
» cens aultres façons : le tout diapré de mille et mille
» couleurs et de fleurs, avec appanage de toute sorte
» d'herbes odoriférantes lesquelles halenent parmy l'air
» le baulme de leur bonté; et les petits arbrisseaux,
» mignardement entrelassez, pour y servir à l'environ
» comme de rempars, y apportent tant de contente-
» ment qu'on ne sauroit souhaiter davantage.

» La mesme eau, tant audict fossé qu'en son cou-
» lant, est féconde en cresson (qui est herbe asses

tenaient garnison dans ce château en 1359 (*Froissart*). Souvent réparé, le château de Long est aujourd'hui la résidence de M. le comte de Boubers-Abbeville. — Maintenay. Château célèbre au moyen-âge. Les Anglais l'occupèrent long-temps. C'est dans son voisinage qu'était située l'abbaye de Valoires où le roi de Bohême fut inhumé après la bataille de Crécy. La tour du château de Maintenay existe encore. — Merlimont. Forteresse prise par les Français en 1475 et démolie dans le cours du XVIe siècle. — Mons-Boubert. On croit que Jean de Bailleul, roi d'Écosse, était né dans ce château et qu'il y résida. La sanglante bataille de Mons-Boubert fut livrée en 1421 près de ce gothique manoir dont on ne voit plus que les ruines. — Montreuil. Voir le texte de la page 18. — Nampont. François Ier séjourna au château de Nampont en 1517 et y reçut les députés du parlement de Paris auxquels il adressa de vives remontrances sur le retard qu'éprouvait l'enregistrement du concordat. Le château de Nampont est entièrement détruit. — Nouvion. Chef-lieu d'une pairie du comté de Ponthieu. Louis XI et Louis XII y furent reçus. — Noyelles. Château-fort construit par la comtesse d'Aumale, assiégé et pris par les Anglais en 1423 (*Monstrelet*). Les eaux de la Somme ont envahi une notable partie de cette forteresse et recouvrent ses fondations. — Oisemont. Un château-fort considérable défendait autrefois le bourg d'Oisemont. — Ponthieu. Il reste encore à Abbeville quelques vestiges du château de *Ponthieu* où les comtes résidaient. L'époque de sa fondation est incertaine. Il était protégé par une enceinte de fossés et de murailles, flanquées de tours et que des remparts défendaient. Un donjon et d'immenses souterrains complétaient cette forteresse. Abbeville eut un autre château-fort bâti en 1471 par Charles-le-Téméraire et détruit en 1591. — Pont-Rémy. Froissart et Monstrelet font souvent mention de cette forteresse dont les restes méritent l'attention des archéologues. Les Anglais et les Bourguignons assiégèrent souvent ce château où fu-

» cognue et commune, signamment és tables et repas
» d'hyver). En après vous y voirez les montaignes bossues
» et hérissées de très haulte fustaye, qui défendent que
» ledict château soit bastu de l'aquilon : le levant l'a-
» guisne quelque peu; et un peu plus le couchant; mais
» le midy l'embrasse à bras desploiéz; et les trois luy vont
» donnant mille harmonieuses musiques, chastoullans
» les fœullages et branches de bois qui mollement tressail-
» lent aux aubades de leurs zéphirs; aux échos et reson-
» nances dequoy vous y oyez les oiseletz concerter de mille
» fredons, voltigeans que deça que de la, et sans cesse

rent reçus l'empereur Sigismond et le cardinal de Richelieu. — Rambures. L'un des plus beaux châteaux de la province. Sa construction remonte au XIVe siècle. Il se compose de quatre grosses tours et d'un donjon ; des fossés et de hautes murailles protègent ses abords. Les Anglais s'emparèrent du château de Rambures en 1430 et s'y maintinrent jusqu'en 1439. — Sénarpont. En partie détruit. Il appartint à la maison de Mouchy. — Tour Harold. On voit à Saint-Valery une tour ruinée. Harold, comte de Kent, qui vivait au XIe siècle, fut prisonnier dans cette tour à laquelle on donna depuis lors le nom d'*Harold*.—Le Titre. Ancienne forteresse incendiée au temps de la bataille de Crécy. On voit encore ses fondations et quelques fossés. — Verton. Château flanqué de tourelles. — Waben. Très-ancien château-fort ruiné par les Anglais dans les guerres du moyen-âge.

CHATEAUX DU SANTERRE.

Albert. Le château d'*Encre* ne prit le nom d'Albert qu'en 1620. Construit en 879 par Hugues Ier, comte de Ponthieu, il appartint long-temps aux comtes de Saint-Pol. Ses murs reçurent en prisonnier le célèbre La Hire. Il est entièrement détruit. — Applaïncourt. La Ligue prit naissance dans ce château; on montre encore le lieu où les chefs de la noblesse et plusieurs membres du clergé s'assemblèrent pour la jurer. Les membres du tiers-état donnèrent ensuite leur adhésion dans l'hôtel-de-ville de Péronne où l'acte d'association fut signé le 13 février 1577. Le château d'Applaincourt existe encore. Sa principale porte est flanquée de deux grosses tours. — Avraincourt. Elégante construction du milieu du XVIe siècle. La façade est ornée de curieux médaillons. — Beaufort. Ancienne dépendance du comté de Corbie mouvante du fief de Boves. Les Anglais tenaient garnison dans le château de Beaufort pendant le quatorzième siècle. — Blin. Forteresse du moyen-âge dont il ne reste aucune trace. — Bonneuil. Ancien château-fort dont on voit encore

» esguiser leur ramage pour esmouvoir les trouppes plus » pesantes à sortir de leurs grotesques et des bois, et en » danses de machabées ou satyres, badiser, saulter, tour- » ner, retourner, et rien observer plus constamment » qu'une inconstante cadence. Voilà de grands plaisirs ! »

L'enthousiasme de Ferry de Locres ne fut point partagé par la comtesse de Hornes qui habitait le château de Saint-Martin vers le milieu du XVIIIe siècle. Belle et d'une naissance illustre, mais reléguée, par la prudence de son époux, dans ce séjour solitaire, la comtesse le prit en aversion. Il l'éloignait à la fois de Paris

des vestiges. — Bouchavesne. Ancienne forteresse dans le voisinage de Péronne; démolie par l'ordre de Louis XIII. — Boulogne-la-Grasse. Entièrement détruit. Il appartint à la maison de Lancry. — Breteuil. La forteresse de Breteuil eut de l'importance au moyen-âge. Il n'en reste rien. — Canny-sur-Matz. Dépendance de la maison de Mouchy-Humières. Détruit vers le milieu du XVIIe siècle. — Catheux. Il y eut deux châteaux à Catheux. Le premier, d'une très-ancienne origine, relevait des comtes de Breteuil; le second datait du XVIIIe siècle. — Chaulnes. Ce château fut pris par les Bourguignons en 1471, par les Ligueurs en 1589 et par les Espagnols en 1653. Charles IX y fut reçu en 1567 et Richelieu en 1640. La beauté du château de Chaulnes et de ses dépendances est citée par M^e. de Sévigné. Sa charmille passait pour plus belle que celles des jardins de Versailles. — Chepoix. Ancien château-fort entièrement détruit. — Crévecœur. Vers le milieu du XVe siècle, Anthoine de Crévecœur fit restaurer et agrandir ce château dont on voit encore les tours. François Ier et Louis XIV y résidèrent. — Doingt. Les Anglais occupaient ce château peu de jours avant la bataille d'Azincourt. Détruit. — Ferrières. Ancienne forteresse dont on ne retrouve aucune trace. — Francastel. Démoli par les Bourguignons en 1472. On en voit des vestiges. — Folleville. Assiégé et pris par les Anglais en 1439 (*Monstrelet*). On voit les ruines de ce château. Un escalier de cent vingt marches conduit au donjon. — Fresnières. Le duc de Châtelet bâtit le château de Fresnières sur les débris d'une ancienne forteresse. On voit aussi dans le voisinage de Fresnières les ruines d'un ancien fort; elles portent le nom de *Château de Plaisance*. — Harbonnières. Assiégé et pris par les Anglais en 1440. Entièrement détruit. — La Hérelle. Forteresse importante dans les guerres du XIVe siècle. « 1358. Au châtel de Harelle, à trois lieues d'Amiens, se tenoit messire Jean de » Péquigny, un chevalier de Picardie et bon Navarrois; et contraignoient ses gens

et des plaisirs du monde..... Une nuit, ne prenant conseil que de son désespoir, la belle infortunée incendia le château. Suivie de quelques serviteurs dévoués, elle quitta à la hâte cette résidence que les flammes dévorèrent. Le reste des aventures de la comtesse est assez dramatique mais ne saurait trouver place ici. Un nouveau château s'éleva bientôt après avec les débris du manoir incendié et dans le voisinage de ses ruines. Il appartenait avant 1789 au prince de Salm-Kirbourg, dont les possessions étaient si grandes que les gardes de ses forêts allèrent un jour lui rendre hommage à Bruxelles,

« durement ceux de Mont-Didier, d'Amiens, d'Arras, de Péronne et tout le pays de » Picardie selon la rivière de Somme. » (Chr. de *Froissart*). On voit encore l'enceinte de ce château-fort. — La Neuville-le-Roy. Forteresse réparée par l'ordre de Philippe-Auguste et l'un des points les plus importants du Santerre (*Monstrelet*). Les Anglais y tinrent long-temps garnison. La Neuville-le-Roy fut démantelé en 1431. — La Taule. Elégante construction. Dépendant des marquis de Méry dans le cours du XVIIIe siècle. — Le Plessier-Saint-Just. Construit par les Lameth sous le règne de François Ier. Il appartint aux princes de Courtenay et à la famille de l'Escalopier. Aujourd'hui démoli. — Liancourt-Fosse. Les constructions de ce château remontent à différentes époques. On conserva long-temps à Liancourt-Fosse un lit célèbre, orné de riches étoffes, où l'on croit que coucha Gabrielle d'Estrées avant de faire annuler son union avec d'Amerval, seigneur de Liancourt. Une tradition de famille, que gardent encore les possesseurs du château, veut que ce lit n'ait point servi à Gabrielle d'Estrées mais à Marie de Médicis. — Lihons. Au pouvoir des Anglais en 1440. « Auquel lieu de Lihons — dit Monstrelet — avoit une » petite forteresse prise après un assaut très-cruel et merveilleux. » — Mareuil-la-Motte. — Ancienne forteresse entièrement détruite. — Maignelay. Le château de Maignelay soutint plusieurs siéges pendant les guerres du moyen-âge. Henri IV y coucha le 3 octobre 1590, et Louis XIII y donna audience aux échevins de Montdidier en 1636. Il les félicita de l'énergie qu'avaient montré les habitans de cette ville lorsque Piccolomini et Jean de Wert les sommaient de leur livrer la place. « Ce père de la justice se leva de table pour recevoir les échevins, fit l'éloge de » leur courage et leur promit d'en être reconnaissant. » (*Le père Daire*, Histoire de Montdidier). — Mailly-Raineval. On conserva long-temps dans ce château des lettres d'Henri IV, et l'on montre encore dans la salle à manger une glace que ce

portant sa livrée et au nombre de dix-huit cents. Pendant les mauvais jours de la Terreur, le château de Saint-Martin servit d'asile à Joséphine de Beauharnais et à ses enfants Eugène et Hortense; leurs noms, obscurs encore, devaient bientôt s'associer à l'un des plus glorieux noms qu'il ait été donné aux hommes de prononcer.

La politique de Louis XI s'attacha avec soin à diminuer le nombre et l'importance des châteaux-forts. Ils furent d'ailleurs moins nécessaires lorsque les Anglais eurent été chassés du royaume. Le pouvoir royal n'avait plus

prince donna à l'un des seigneurs de Mailly. — Marigny-sur-Matz. Ancienne forteresse dont on voyait encore les ruines vers 1810. — Marquéglise. La tradition affirme que Jeanne d'Arc occupait la forteresse de Marquéglise peu de temps avant sa captivité. Un château moderne a remplacé cette forteresse. — Mesnil-Bruntel. Château-fort dans le voisinage de Péronne dont il ne reste aucune trace. — Méry. Ancienne dépendance des maisons de Hangest et d'Ongnies. Depuis long-temps détruit. — Moislains. Forteresse voisine de Péronne et entièrement démolie. — Montigny. On croit que ce château datait de Philippe-le-Bel. Les Anglais l'occupèrent au XVe siècle. — Moreuil. « Le château de Moreuil — dit le père Daire — » fut construit par le duc de Bourgogne dans le XVe siècle. Il est flanqué de quatre » bonnes tours défendues par des fossés. Le duc de Bourgogne s'en empara en » 1421 et en 1424. A la fin du mois de mai de la même année, la ville d'Amiens » envoya une tente à Philippe de Saveuse qui devait en former le siége...» Entièrement détruit. — Morlancourt. Très-ancienne forteresse voisine de Corbie. — Mortemer. Château démantelé par les Anglais en 1421; rétabli, et détruit plus tard par les Bourguignons. On en voit les traces. — Nourard-le-Franc. Des constructions modernes ont remplacé l'ancienne forteresse de Nourard-le-Franc. Elle était flanquée de tourelles. — Noyers. Château-fort démoli en 1662. — Nul ne s'y frotte. Forteresse dans le voisinage de Péronne. Elle résista aux Espagnols que Jean de Wert commandait et fut rasée en 1659 par l'ordre de Louis XIV. — Puy-la-Vallée. Ancienne forteresse depuis long-temps démolie. — Péronne. Le château de Péronne est célèbre. C'est dans ses murs que Karle-le-Simple mourut dans une étroite captivité et que Louis XI fut prisonnier de Charles-le-Téméraire. « Louis » qui se vit enfermé dans le chasteau (qui est petit) et force archiers à la porte, » n'estoit point sans doute, estant logé rasibus d'une grosse tour, où un comte de » Vermandois feit mourir un sien prédécesseur roy de France » (*Commines.*) Le

à compter avec les puissants ducs de Bourgogne; la paix régnait dans les provinces. Les manoirs seigneuriaux durent alors cesser d'être inabordables; leur forme extérieure prit un aspect moins sévère; ceux qu'on voulut construire s'élevèrent dans les plaines; on ne vit plus les barons du moyen-âge asseoir leur donjon comme un nid d'aigles au sommet des roches escarpées. La civilisation d'ailleurs avait marché; et les plus formidables remparts ne pouvaient rien désormais contre les feux de l'artillerie.

L'élégance des constructions et la variété des orne-

château de Péronne avait été démantelé pendant les guerres de la Ligue. Les constructions actuelles s'élevèrent sous le règne d'Henri IV; une des tours du château primitif est encore debout. — Pierrepont. Ce château résista à Xaintrailles en 1422. Il est entièrement détruit. — Provinlieu. Monstrelet nous apprend que les Anglais assiégèrent vainement cette forteresse en 1365. Il n'en reste rien. — Plainville. Des constructions modernes ont remplacé l'ancien château-fort. — Ressons-sur-Matz. Pris par les Bourguignons en 1430. On en voit les ruines. — Ricquebourg. Constructions des premières années du XVIIIe siècle. Elles remplacèrent une vieille forteresse. — Royeglise. On donne à son emplacement le nom de *Château-Bleu*. — Saint-Just-en-Chaussée. Ancienne dépendance du comté de Beauvais. Lorsque, dans les premières années du XIVe siècle, le peuple brûla le palais de Simon de Clermont-Nesle, évêque de Beauvais, ce prélat se réfugia dans le château de Saint-Just que les Anglais démolirent en 1346. — Séchelles. Constructions récentes sur les débris d'une ancienne forteresse. — Sorel. Château-fort détruit. Un château moderne l'a remplacé. — Soyecourt. Forteresse démolie en 1472 par les Bourguignons. — Tricot. Château détruit dans les guerres du XVe siècle. — Tronquoy. L'une des plus importantes forteresses du Santerre. Les Bourguignons l'occupaient en 1475 lorsque Louis XI s'en rendit maître. Entièrement détruite. — Tilloloy. « Tilloloy est décoré d'un château que le sieur de Saucourt, grand-veneur de France, » a fait construire dans le meilleur goût. L'avenue et la cour font l'admiration des » étrangers. » (*Le père Daire*. Manuscrits des Doyennés).

CHATEAUX DU SOISSONNOIS.

Acy Dépendance de la maison de Coucy. Construit par Enguerrand III dans le XIIIe siècle. — Anizy. Le premier château d'Anizy avait une antique origine et apparte-

ments remplacèrent l'appareil militaire. On décora les portes de frontons historiés ; les arabesques et les feuillages sculptés s'étalèrent sur les murs, auxquels on adossait de grâcieuses tourelles, des niches et des statues que des dentelles de pierre entouraient. Une transition s'opérait entre le style ogival et l'architecture grecque, et cette transformation de l'art trouva dans François Ier un ardent protecteur. Il fit construire plusieurs châteaux où les artistes qu'il encourageait développèrent toutes les ressources de leur génie ; les seigneurs de la cour imitèrent le prince ; quelques-uns démolirent leurs for-

nait aux évêques de Laon. Le château actuel s'éleva dans son voisinage au commencement du XVIe siècle. Le cardinal de Bourbon y reçut François Ier ; une chambre du château porte encore le nom de ce prince. — Attichy. Henri IV séjourna dans le château d'Attichy en 1590. Démoli dans les dernières années du XVIIIe siècle. — Ambleny. Vieux château-fort dont l'origine était, dit-on, antérieure au XIe siècle. Il fut bâti par les seigneurs de Pierrefonds. — Bailly. On voit les ruines de ce château-fort. De vastes souterrains y avaient été pratiqués. — Bazoches. Quelques historiens affirment que les Romains eurent des greniers d'abondance à Bazoches et qu'ils y formèrent un établissement. Le château de Bazoches fut assiégé et pris par les Bourguignons en 1422. — Blérancourt. Construction de Mansard. Ce château s'éleva par les soins de Bernard Potier duc de Gesvres.— Braine. Voir le texte et les notes des pages 11 et 12. — Busancy. Chef-lieu d'une vicomté, dépendance du château de Pierrefonds. Le château de Busancy appartint long-temps à la maison de Roye. — Chelle. Château démoli en 1770. Chef-lieu d'une vicomté. — Coucy. Voir le texte de la page 31. — Carlepont. Maison de plaisance des évêques de Laon. Le château de Carlepont fut bâti en 1200 et reconstruit en 1750. — Cramailles. François Ier séjourna souvent dans le château de Cramailles et y rendit des édits. On voyait autrefois au-dessus de la porte principale la statue de ce prince, à cheval et entouré de plusieurs seigneurs. — Grandmaison. Renaud de Beaune, archevêque de Sens, fit bâtir ce château au XVIe siècle. Il appartint plus tard à M. de Fitz-James, évêque de Soissons. — Givray. Bâti par un seigneur de la cour de François Ier. On plaça dans l'une des pièces de ce château des salamandres et la devise : *Nutrisco et extinguo.* — Folembray. Voir le texte de la page 14. — Longeville. La forteresse de Longeville résista aux Espagnols en 1650. Ruinée. — Martimont. On croit que ce château reposait sur des fondations d'origine ro-

teresses pour édifier sur leurs ruines d'élégants châteaux. « Les conquêtes de Charles VIII, de Louis XII, en » Italie, opérèrent dans les arts — dit M. de Laborde » dans ses *Monuments de la France* — un changement » pareil à celui qu'avaient produit les croisades; on » abandonna tout-à-fait le style et le plan des édi- » fices gothiques; l'étude de l'Antiquité fit chercher à » appliquer les formes grecques aux édifices modernes; » intention difficile à mettre en œuvre, que nos mœurs » contrariaient, à laquelle notre climat s'opposait, » mais qui dut cependant céder au génie d'hommes

maine. Il est entièrement détruit. — Montigny-Lengrain. Assiégé et pris par Louis d'Outre-Mer en 938. Démoli peu d'années après par Herbert, comte de Vermandois. — Mont-Notre-Dame. Voir les notes de la page 14. — Muret. Ce château appartint aux seigneurs de Pierrefonds et à la maison de Condé. — Neuilly-Saint-Front. Construit en 1236 par Thibaut, comte de Champagne. Assiégé et pris par les Anglais et par les Bourguignons dans les guerres du XVe siècle. — Ostel. Démantelé sous le règne de Charles VII par le comte de Vendôme et par les communes du Laonnois que le prévôt de Laon commandait. — Ouchy. Résidence d'un comte sous la seconde race franke. Le château d'Ouchy appartint aux comtes de Troyes depuis le Xe siècle jusqu'au XIIIe. Il fut pris et démantelé par les Anglais en 1421. — Pacy. Ce lieu avait titre de châtellenie sous Philippe-Auguste. Les châtelains de Pacy étaient puissants en Valois. — Plessis-Brion. Construction du XVIe siècle. La seigneurie de Plessis-Brion appartint long-temps à la maison de Thorotte. — Pinon. La terre de Pinon fut possédée par les maisons de Coucy et de Lameth. Le château, bâti par le président Dubois, fut acquis au commencement du XVIIIe siècle par la famille de Courval qui le possède encore. Ce château est l'un des plus beaux de la province. On admire la magnificence des jardins. — Pontarcy. Brûlé par les Normands en 923; reconstruit; souvent assiégé et pris au moyen-âge; au pouvoir de Mayenne pendant les guerres de la Ligue. — Puisieux. Construction antérieure au XIIIe siècle. Dépendance des seigneurs de Béthisy. — Saint-Aubin. Construit dans les premières années du XIIIe siècle par Enguerrand III de Coucy. — Septmonts. Très-ancien château-fort reconstruit en 1223 par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons. Ce prélat y reçut Saint-Louis en 1237. Ce prince venait de se faire sacrer à Reims. — Tracy-le-Val. Ancienne résidence. Elle appartient depuis 1770 à la maison des Acres de l'Aigle. — Vailly. En 883 les Nor-

» habiles et persévérants. Ils consacrèrent à jamais leurs » noms et le règne du prince aimable qui les protégeait, par une suite d'édifices qui forment une époque distincte connue sous le nom de *la Renaissance.* »

Depuis lors, la Picardie et l'Artois virent beaucoup de leurs châteaux-forts transformés en maisons de plaisance. Picquigny, Ermenonville et Chantilly furent de ce nombre. Le nom de Picquigny est célèbre dans l'histoire. C'est à Picquigny qu'en 942, Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, fut assassiné par Arnould, comte de Flandre; et c'est à Picquigny en-

mands traitèrent à Vailly avec Karloman. Forteresse occupée par les Navarrois et par les Anglais au XIVe siècle. « Velly étoit alors — dit Froissart — la souveraine » garnison de ce pays de ces pilleurs. » — Vauxbuin. Henri IV coucha à Vauxbuin après sa réconciliation avec Mayenne à qui ce château appartenait. — Vic-sur-Aisne. Voir les notes de la page 16. Le roi Eudes avait fortifié l'ancienne maison royale de Vic-sur-Aisne; elle fut plusieurs fois assiégée et prise pendant les guerres de la Ligue. — Vierzy. On affirme que des tournois eurent lieu à Vierzy. Les restes d'un grand nombre d'arcades en ogives sembleraient indiquer l'emplacement de la lice où combattaient les chevaliers.

CHATEAUX DE LA TIÉRACHE.

Gercy. Château-fort construit dans le XIIIe siècle par Enguerrand III sire de Coucy. Plusieurs fois assiégé et pris, au XIVe, par les Armagnacs et les Bourguignons. Rasé dans le commencement du XVe (*Monstrelet*).— Guise. Construit en 1549 par Claude de Lorraine, duc de Guise; ce château remplaça une très-ancienne forteresse et résista aux Espagnols en 1650. — Hirson. Château-fort occupé dès le XIe siècle par les seigneurs de Guise. Presque entièrement détruit au XVIe par les Espagnols. — La Fère. Le premier château de La Fère fut bâti, vers 1207, par Enguerrand III de Coucy. Le second, que Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, fit construire, se rendit à Henri IV en 1596; les Espagnols l'occupaient alors. — Landouzy. Ruiné pendant le règne de Charles VII par Jean de Luxembourg, partisan du duc de Bourgogne. — Marle. Construit dans les premières années du XIIIe siècle par Enguerrand III de Coucy. Il appartint longtemps aux puissants seigneurs de Marle. — Martigny. Dépendance de la maison de Rumigny. Il est question de ce château dès le XIIe siècle. — Montcornet. Assiégé

core qu'en 1475, Louis XI conclut un traité célèbre avec Edouard IV, roi d'Angleterre. Les détails de leur entrevue indiquent combien était grande la défiance mutuelle des deux princes. « Il fut ordonné, dit Commines, » de faire un pont bien passant assez large, et fournismes les charpentiers et les estoffes; et au milieu » de ce pont fut faict un treillis de boys, comme » l'on faict aux cages de ces lions; et n'estoient point » les trous entre les barreaux plus grands qu'à y bouter » un bras à son aise. » Lorsque la prudence eut dicté ces garanties, Louis XI et Edouard firent assaut d'amé-

et pris par les troupes du duc de Lorraine pendant le règne de Charles VI. — Nouvion-l'Abbesse. Pris et rasé par Louis-le-Gros en 1115. Il appartenait alors au célèbre Thomas de Marle. — Oisy. Rasé par les Bourguignons dans les premières années du XVe siècle (*Monstrelet*). — Ribemont. En 881, ce château résista à Louis, roi de Germanie, et en 1373 aux troupes anglaises que le duc de Lancastre commandait. — Rosoy. Pris par les Ligueurs en 1617 et par les Espagnols en 1651. Le château de Rosoy était flanqué de sept tours. — Saint-Lambert. Henri IV l'habita dans sa jeunesse. Ruiné. — Viége. Château-fort pris et détruit par les Bourguignons dans les premières années du XVe siècle (*Monstrelet.*)

CHATEAUX DU VALOIS.

Acy-en-Multien. L'ancien château fut le chef-lieu de l'une des plus importantes juridictions du Valois. Des constructions modernes l'ont remplacé. — Autheuil. Ancienne forteresse dont il reste quelques débris. — Béthisy-Saint-Pierre. Ancienne maison royale. (Voir les notes de la page 12). Béthisy devint un château-fort, résista aux Anglais en 1358 et fut démantelé par l'ordre de Louis XIII. — Betz. Il ne reste plus de traces de l'ancien château des seigneurs de Betz dont il est question dès le XIe siècle dans l'histoire du Valois. — Bouillancy. La tour de Bouillancy appartint long-temps à la maison de Béthisy. Il n'en reste rien. — Boursonne. Ce château eut de l'importance à cause des nombreux fiefs qui en relevaient. Il eut titre de vicomté. — Brasseuse. Ancienne dépendance des Bouteillers de Senlis, des maisons de Cuignières et de Dammartin. Des constructions modernes ont remplacé ce château. — Chantilly. Voir le texte de la page 61. — Chavercy. On affirme que ce château fut construit par Oger, favori de Karle-le-Grand. Il tomba au pouvoir des Anglais, dans le XIVe siècle, et fut ruiné pendant les guerres de la Ligue.

nité et de courtoisie. Il faut lire dans Commines ce qu'il raconte de *la salutation mutuelle des deux rois, lorsqu'ils s'entrebrussèrent par les trous des barrières.* Le premier château de Picquigny fut détruit en 1470 par les troupes de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne; on voit encore les ruines du second, construit par les ducs de Chaulnes et dont il est question dans les lettres de Mme de Sévigné. « Nous arrivames — dit-elle — » dans un château *où tout l'orgueil de l'héritière de* » *Picquigny est étalé.* C'est un vieux bâtiment élevé » au-dessus de la ville, comme à Grignan. Je ne

— Compiègne. Voir le texte de la page 12. — Creil. Le château de Creil existait déjà au IXe siècle. Il fut pris et repris par les Anglais dans les guerres du moyen-âge et démoli en 1780. Il est souvent question de ce château dans Froissart et dans Monstrelet. François Ier et Henri IV l'ont habité. — Crépy-en-Valois. Les châtelains de Crépy eurent le titre de *Burgare* et plus tard celui de *Capitaine.* Les Anglais assiégèrent et prirent Crépy en 1431. Ce siége est célèbre; les vainqueurs incendièrent la ville et la détruisirent. Crépy avait alors trois châteaux. Le premier était connu sous le nom de *Château de Bouville*; le second portait celui d'*Hôtel de la Comtesse*; les Anglais ruinèrent, en outre, une forteresse où se trouvait le donjon; mais ils ne tardèrent pas à la relever pour s'y établir. Remis en très-bon état pendant le règne de Louis XII, et long-temps habité par les comtes de Crépy, ce château-fort existe encore. — Ebmenonville. Voir le texte de la page 60. — Fontaine-les-Cornus. Très-ancienne forteresse qu'une maison de plaisance a remplacée. — Glagnes. Construction du XIIe siècle. — Herneuse. Ancienne dépendance du palais de Verberie. Il n'en reste rien. — Ivors. Philippe-le-Bel séjourna dans ce château en 1307 et en 1308. Entièrement détruit. — La-Ferté-Milon. Construit vers le milieu du IXe siècle par Helmogadus, favori de Lodewig-le-Débonnaire. Philippe-le-Bel y résida. Il tombait en ruines au XVe siècle et fut reconstruit par les soins du duc d'Orléans, frère de Charles VI; Henri IV le fit démolir en 1594. On aperçoit, dans le voisinage de La-Ferté-Milon, les ruines de l'abbaye de Cerfroid où, l'an 1198, St-Jean de Matha et St-Félix de Valois fondèrent l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. Ces ruines sont sur le territoire de Brumetz dont le château, depuis plus de deux siècles, est possédé par une branche de l'illustre maison de Melun. — La Houatte. Ce château est souvent désigné dans les vieux documents sous le nom de *Grange-Saint-Arnould.* Philippe-Auguste et

» sais si la fondation est aussi belle; mais ce sont des » terrasses sur la Somme qui fait cent tours dans les » prairies; voilà ce qui n'est pas à Grignan. »

Henri IV, voulant reconnaître les bons services de Dominique Devic, érigea en vicomté le château d'Ermenonville et ses dépendances, qui avaient appartenus pendant le moyen-âge aux grands-bouteillers de Senlis. Devic méritait cette faveur royale; il s'était distingué à Ivry et mourut de douleur en passant dans la rue de Paris où son prince venait d'être assassiné. Le château

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, y eurent une entrevue. Il ne reste aucune trace de ses constructions. — Largny. Ancienne dépendance des comtes de Valois. — Le Hazoy. Résidence des gruyers de la forêt de Cuise. Entièrement détruit. — Le Vez. Les comtes de Valois résidèrent d'abord à Vez. La forteresse qui défendait ce lieu avait une antique origine puisqu'elle fut rebâtie sous le règne de Philippe-Auguste. La construction de la tour de Vez date de 1360; cet édifice a six étages et cinq tourelles. — Lévignen. Le vieux château de Lévignen, qui existait déjà sous la première race franke, appartint aux comtes et aux ducs de Valois. Il n'en reste aucune trace. — Les Tournelles. Forteresse considérable élevée sur l'emplacement d'un camp romain entre Béthisy et le Hazoy. Ruinée dès le commencement du XIIIe siècle. — Mareuil-sur-Ourcq. Château-fort détruit au XVIe siècle. — Montépilloy. Forteresse dont on voit les ruines; bâtie au XIVe siècle sur les débris d'anciennes constructions; plusieurs fois assiégée et prise pendant les guerres du moyen-âge; démolie dans les premières années du XVIe siècle. — Mont-l'Évêque. Très-ancienne forteresse détruite pendant le XVe siècle. Château construit au XVIe; dépendance des évêques de Senlis. — Mornienval. Construction fortifiée qui s'éleva pour la défense de l'abbaye de Morienval et dont il reste quelques débris. — Nanteuil. Charmante résidence où François Ier et François II se rendaient fréquemment. Détruite à la fin du dernier siècle. Elle appartint aux maisons de Guise, de Schomberg, d'Estrées et de Condé. — Pierrefonds. Voir le texte de la page 26. — Pont. On l'appela d'abord château de *Fécamp*. Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin et Philippe de Valois y ont séjourné. Les Anglais et les Bourguignons tinrent garnison dans ce château aujourd'hui ruiné. — Pontarmé. Rasé en 1431 à la prière des habitants de Senlis. — Raray. On appelait ce château *tour Rocart;* il relevait de la tour de Béthisy. On n'en voit aucun vestige. — Saintines. Château-fort du Xe siècle,

d'Ermenonville, plusieurs fois restauré, fut acquis par la famille de Girardin et devint la résidence de J.-J. Rousseau. La tombe du philosophe génevois est placée dans l'Ile des Peupliers, dépendance d'Ermenonville, au milieu d'un lac solitaire qu'entourent des parcs et des jardins enchanteurs.

La construction du premier château de Chantilly était antérieure au Xe siècle. Il appartint d'abord à la maison de Senlis; passa aux Clermont-Nesle, aux Laval-Montmorency, aux d'Orgemont, aux Montmorency,

reconstruit dans les premières années du XVIe. Il existe encore et fut célèbre au moyen-âge. — Senlis. Voir les notes de la page 14. — Thiers. Dépendance des évêques de Beauvais. Ce château fut démantelé en 1357 et ruiné dans les guerres de la Jacquerie. Il en reste des débris. — Verneuil. Bâti pendant le XVIe siècle par Jacques de Savoie, duc de Nemours. Henri IV aimait la résidence de Verneuil. Il érigea la terre en marquisat en faveur d'Henriette de Balzac d'Entraigues; ce marquisat devint un duché-pairie en 1652. L'élégance des constructions du château et la beauté de ses jardins étaient citées. Il fut détruit en 1768 par l'ordre du prince de Condé. — Villers-Cotterets. Voir le texte de la page 15. — Viviers. Très-ancien château fort dont l'histoire du Valois fait mention dès le IXe siècle. Réparé et agrandi au XIIe par le comte de Flandre, Philippe d'Alsace. Il ne reste rien de ses constructions.

CHATEAUX DU VERMANDOIS.

Athies. Voir les notes de la page 12 Le palais d'Athies que Ste-Radegonde, fille de Berthaire, roi de Thuringe, avait habité devint un château-fort. On montre encore quelques vestiges de ses constructions. — Beaurevoir. Jeanne d'Arc, prisonnière sous les murs de Compiègne, fut conduite au château de Beaurevoir dont Jean de Luxembourg était possesseur. Il fut pris par les Bourguignons, pendant le règne de Louis XI, et par les Espagnols en 1557. — Bohain. Cédé en 1475 à Charles-le-Téméraire par Louis XI. Pris et repris dans les guerres du XVIe siècle par les Impériaux, par les Français et par les Espagnols. — Caulaincourt. Construction antérieure au XIIe siècle. Incendiée en 1557 pendant le siége de Saint-Quentin et rebâtie en 1765. Ancienne châtellenie érigée en marquisat en 1714. — Fayel. Les amours et les infortunes de Gabrielle de Levergies, dame de Fayel, et de son amant, Raoul de Coucy, ont rendu ce château célèbre. — Ham. Château-fort bâti en 1470

et, enfin, à la maison de Condé. L'empereur Charles-Quint, Charles IX, Henri IV et Louis XV; l'empereur d'Autriche, Joseph II; Christian, roi de Danemarck, Paul de Russie et le roi de Suède, Gustave III, furent reçus à Chantilly. Le grand Condé a illustré cette résidence où il s'était retiré vers 1665. Il y donna plusieurs fêtes brillantes dont la présence de Louis XIV fut l'occasion ; et les lettres de Mme de Sévigné ont consacré le souvenir durable de la magnificence que le grand Condé déploya pour rendre Chantilly digne du roi qui le visitait. Les hommes de

par Louis de Luxembourg, connétable de Saint-Poi. Ce château devint une prison d'état. Parmi ceux que ses murs ont reçus prisonniers nous citerons le comte de Marbœuf, ancien gouverneur de la Corse et protecteur de Napoléon dans sa jeunesse ; le maréchal Moncey ; MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville, ministres de Charles X ; et le prince Louis Bonaparte. Ham eut un premier château avant la construction de la forteresse actuelle. On trouve dans les siècles reculés des seigneurs particuliers de Ham, châtelains du lieu. La seigneurie et châtellenie de Ham appartint aux comtes de Vermandois, aux maisons de Coucy, de Luxembourg, de Rohan, de Vendôme et de Navarre. « Avant la conquête de Cambrai, Ham était une des plus fortes places de la Picardie. En 1411, le duc de Bourgogne s'étant rendu maître de cette ville, malgré la longue et admirable défense du connétable d'Albret, la livra aux flammes, pour la punir d'avoir pris le parti du duc d'Orléans. Dans le XVIe siècle, elle eut de nouvelles calamités à subir : tombée au pouvoir de l'ennemi après la bataille de Saint-Quentin, elle fut reprise par le duc de Bouillon sur les Espagnols en 1595. Peu d'affaires furent aussi vives. La garnison se défendit avec opiniâtreté ; mais les Français, furieux de la mort du duc d'Humières, la repoussèrent de rue en rue, et finirent par la massacrer. La grosse tour a cent pieds de hauteur et de diamètre ; ses murs ont trente-six pieds d'épaisseur : c'est la plus forte qui existe en France. M. Depping a prétendu à tort que le château de Ham renfermait des *oubliettes*, à l'aide desquelles on faisait passer subitement un malheureux prisonnier des douceurs de l'espérance au supplice le plus affreux. Il n'existe dans cette prison que de sombres cachots. Pendant sa captivité M. de Peyronnet composa son *Histoire des Francs* au château de Ham ». (*Lettres sur le département de la Somme*, par M. H. Dusevel.)— Le Catelet-Gouy. Ce château-fort s'éleva en 1520 par les soins de François Ier. Il fut pris par les Espagnols

lettres les plus illustres, les généraux éprouvés et les grands artistes furent reçus par le grand Condé dans cette résidence enchanteresse. On y rencontrait Corneille, Racine, Bossuet, Molière, Boileau, Bourdaloue, La Rochefoucauld, La Bruyère et le maréchal de Luxembourg. Ecoutons Bossuet : « Condé parut à Chantilly comme » à la tête de ses troupes. Qu'il embellît cette ma- » gnifique et délicieuse maison, ou bien qu'il munît » un camp au milieu de pays ennemis, et qu'il for- » tifiât une place; qu'il marchât avec une armée parmi » les périls, ou qu'il conduisît ses amis dans ces su- » perbes allées, au bruit de tant de jets d'eau qui » ne se taisoient ni jour ni nuit : c'étoit toujours le » même homme, et sa gloire le suivoit partout. » Le grand château fut embelli par Mansard; Lenôtre dessina les jardins. Mais un jour, l'orage des révolutions s'appesantit sur la demeure des héritiers du grand Condé; les nobles possesseurs de Chantilly s'éloignèrent; on enleva les tableaux, les statues, les bronzes antiques, le riche médailler et les gothiques armures; et Chantilly, où Racine avait lu les scènes de ses immortels chefs-d'œuvre, en présence du grand Condé et des plus beaux génies de son temps, fut transformé en maison de réclusion; on vendit à vil prix

en 1557, en 1595, en 1636 et en 1650. La destruction de ses fortifications date de 1674.— Moy. La fondation de ce château était antérieure au XIIe siècle. Il appartint aux seigneurs de Moy et passa, par suite d'alliances, dans la maison de Lorraine. Brûlé en 1422 par les troupes de Charles VII, à l'approche des Anglais, ce château avait été rétabli et existe encore. On y voit une magnifique salle de réception.

le petit château, bâti par le connétable Anne de Montmorency; le grand parc, le parc de Sylvie, l'orangerie, l'Ile d'Amour, le labyrinthe célébré par Santeuil et la chapelle furent dévastés ou détruits.

Le grand château de Chantilly a disparu; on a restauré l'autre et réparé ce que la Révolution avait épargné. Le château d'Enghien a été sauvé; et l'on voit encore aux bords des étangs de Comelle les restes du gothique château de *la reine Blanche*; il est flanqué de deux tourelles; Saint-Louis et la reine, sa mère, l'ont habité.

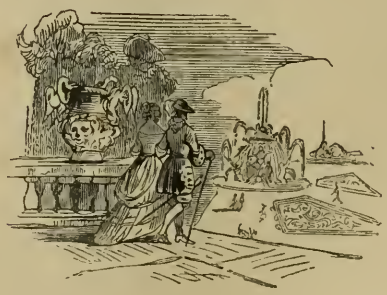

IV

CITÉS PICARDES

ET ARTÉSIENNES.

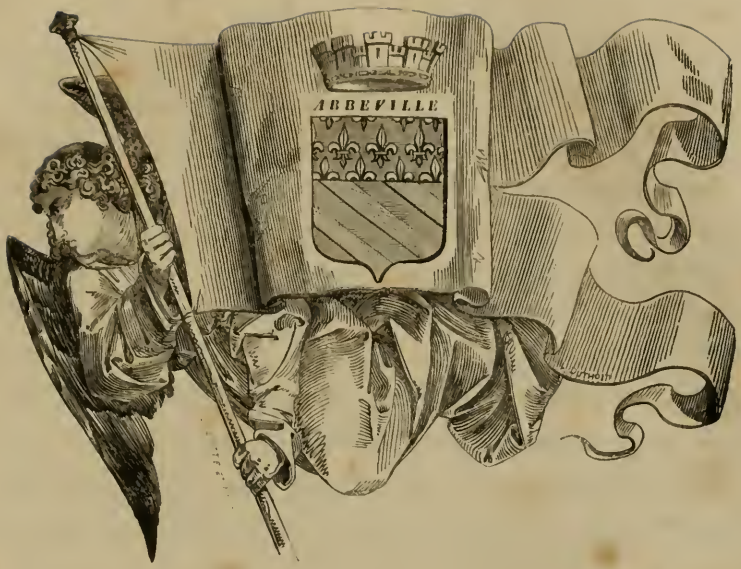

La chronique d'Hariulfe, moine de Saint-Riquier, nous apprend qu'en 831 Abbeville, *Abbatis-Villa*, était au nombre des possessions de ce monastère. De chétives habitations agglomérées sur une île de la Somme, de grossiers travaux de défense, quelques palissades, tels furent les commencements d'Abbeville. Mais ce lieu ne devait pas tarder à s'agrandir, et sa

prospérité fut rapide. On voit, vers 990, Hugues-Capet construire un château-fort pour protéger Abbeville contre les incursions des peuples barbares; son gendre, Hugues, comte de Montreuil, est mis en possession de cette forteresse où les comtes de Montreuil et de Ponthieu, ses successeurs, fixent leur résidence. Le port d'Abbeville acquiert aussi de l'importance; et lorsque Guillaume-le-Conquérant, partant pour son expédition d'Angleterre, fut retenu à Saint-Valery par les vents contraires, ses soldats et les matelots de sa flotte n'échappèrent à la famine que par le secours des navires abbevillois qui portaient l'abondance sur les vaisseaux normands.

Les comtes de Ponthieu firent beaucoup pour la prospérité d'Abbeville. Ces puissants feudataires tenaient une cour brillante et dotèrent cette cité de nombreux établissements. Les annales de la province ont consacré le souvenir de la magnifique réception faite par Gui, comte de Ponthieu, aux princes et chevaliers qui, partant pour la première croisade, se réunirent à d'Abbeville. L'église du Saint-Sépulcre s'éleva sur le lieu même où les croisés avaient placé leurs tentes, où ils jurèrent d'aller combattre en Orient sous la bannière de Godefroy de Bouillon.

Les premiers priviléges d'Abbeville datent de l'an 1130. Ils furent *vendus* aux habitants par Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, et leur donnèrent d'importantes garanties contre les empiétements ou les exactions des nobles et des nombreux officiers du

comte [1]. Cependant la ville d'Amiens, Laon, Noyon, Beauvais, Saint-Riquier et beaucoup d'autres cités picardes se trouvaient déjà en possession de chartes communales; de leur côté, les Abbevillois réclamaient l'extension de leurs droits; ils l'obtinrent après de longs efforts et, le 9 juin 1184, Jean, comte de Ponthieu, leur octroya une charte. Elle portait confirmation de tous les priviléges autrefois accordés à prix d'argent par Guillaume de Talvas, aïeul du comte, et conférait aux habitants des franchises nouvelles. Mais ce dernier eut grand soin de spécifier que ces concessions étaient faites *sous la réserve des droits de la Sainte Église, de ceux du comte de Ponthieu, de ses héritiers et des principaux seigneurs du comté.* Tout ce qui touche à l'affranchissement des communes a eu ce caractère; ceux qui concédaient des chartes, qu'ils fussent rois, évêques ou simples barons, obéissaient à d'impérieuses nécessités; et toujours ils se ménagèrent les moyens d'échapper, quand ils le croiraient bon, à l'engagement contracté. Que de fois ne vit-on pas la ruse suppléer à la force dans cette longue lutte que le pouvoir féodal eût à soutenir, et d'où nos libertés communales sortirent enfin victorieuses! Tout d'ailleurs ne devait-il pas sembler de bon aloi pour mettre un frein à ces tentatives d'émancipation si menaçantes à la fois pour

[1] « Cùm avus meus comes Willelmus Talevas, propter injurias et molestias, à » potentibus terræ suæ, burgensibus de Abbatis-Villâ frequenter illatas, eisdem » communiam vendidisset. » (*Charte des priviléges d'Abbeville.*)

la prépondérance du clergé, de la noblesse et des hommes de guerre. « Commune, dit un auteur ecclé-
» siastique du douzième siècle, est un mot nouveau
» et détestable; et voici ce qu'on entend par ce mot:
» les gens taillables ne payent plus qu'une fois l'an
» à leurs seigneurs la rente qu'ils lui doivent. S'ils
» commettent quelque délit, ils en sont quittes pour
» une amende légalement fixée; et quant aux levées
» d'argent qu'on a coutume d'infliger aux serfs, ils
» en sont entièrement exempts [1]. »

[1] « Communio autem, novum ac pessimum nomen, sic se habet, ut capite censi
» omnes solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant, et si quid contrà
» jura deliquerint, pensione legali emendent; cæteræ censuum exactiones, quæ ser-
» vis infligi solent, omnimodis vocent. » (Guibert de Nogent. — M. Augustin Thierry.)

TRADUCTION

DE LA CHARTE COMMUNALE D'ABBEVILLE.

I. Puisque les choses qui sont escrites se conservent mieux en la mémoire; *Je Jean, comte de Pontieu*, fais sçavoir à tous présens et avenir, que mon ayeul le comte Guillaume de Talvas, ayant vendu la commune aux bourgeois d'Abbeville, à cause des injures et fascheries qu'ils recevoient fort souvent des puissans de sa terre : et que de cette vendition les mesmes bourgeois n'ayant aucun escrit authentique : à l'instance desdits habitans, et du consentement de ma femme *Beatrix*, et de mon frère *Guy*, et du conseil de mes hommes, je leur ay concédé la commune, et comme *mes fidelles* contre tous, ils la garderont à perpétuité, selon les droits et coustumes d'Amiens, ou de Corbie, ou de Saint-Quentin, sauf le droit de la sainte Église, et le mien, et de mes héritiers, et de mes barons.

II. Il est donc ordonné et confirmé par serment solemnel qu'un chacun observera la fidélité à son juré, et luy donnera ayde, force et conseil, selon que l'équité le requerera.

III. Il est aussi ordonné que si quelqu'un apparoit coupable de larcin, mon vicomte ou mes officiers prendront toutes les choses du larron (excepté ce qu'il aura dérobé, et ce qui sera redemandé par celuy qui pourra prouver que la chose dérobée luy appartient.) Les autres choses du larron seront gardées pour mon usage ; et ce

Les priviléges concédés aux habitants d'Abbeville servirent le développement de leur industrie et leurs rapports commerciaux. Dès le XIII.e siècle, Abbeville exportait de nombreux produits ; ses négociants avaient lié des relations avec les comptoirs anglais, espagnols, hollandais et belges. Les navires fournis par les chantiers d'Abbeville furent long-temps renommés; on citait leur solidité et la rapidité de leur marche. Louis XI, en 1480, et M. de Rambures, en 1583, firent construire deux vaisseaux de guerre à Abbeville pour protéger le commerce des côtes contre les Flamands et

larron sera premièrement jugé des eschevins, et souffrira la peine du pilory. Par après il sera baillé à mon vicomte et à mes officiers.

IV. Il est ordonné qu'aucun ne présume de détourner les marchands qui viennent à Abbeville dans la banlieuë. Si quelqu'un le fait et qu'il ne se veüille amender, si on le peut prendre ou ses biens, les mesmes bourgeois feront justice tant de sa personne que de ses moyens, comme d'un violateur de la commune.

V. Si entre juré et juré, ou entre juré et non juré, estoit quelque différent de chose mobile, il faudra s'adresser à mon vicomte, ou au seigneur de la vicomté où demeurera celuy qui sera intéressé, sinon qu'il soit trouvé dans ma vicomté, car alors mon vicomte fera justice, tant de luy que des choses qui sont dans ma vicomté, excepté qu'il ne pourra prendre la personne du juré. Et quiconque sera condamné par sentence de mon vicomte ou du seigneur, si le condamné n'obéït au jugement, qu'il soit contraint par les eschevins d'exécuter ce qui a esté jugé.

VI. Mais s'il est question de chose immobile, qu'on ait recours au seigneur de la chose immobile, au nom duquel la chose est possédée, et la cause sera traittée à Abbeville, et si la chose a procédé *usque ad vadia*, et jusques au duël, cette cause doit estre terminée en présence du vicomte de celuy à qui appartient la vicomté.

VII. Si le non juré a osté les choses du juré, et ne veut suivre ce que la justice aura ordonné, si on le peut prendre, ou ce qui luy appartient, ils le retiendront jusques à tant qu'il ayt fait audit juré ce que la justice aura dit.

VIII. Qui aura frappé quelqu'un par colère, ou avec le poing, ou avec la paume de la main, s'il ne se peut par quelque raison deffendre devant les eschevins, il payera vingt sols à la commune.

IX. Si quelqu'un a blessé un autre avec des armes, sa maison sera abattuë, et sera

contre les Anglais; et en 1490, la ville entretenait un vaisseau armé en guerre; on l'appelait *la petite trésorière*. Jean de Béthencourt qui, le premier, traça la route des Indes Occidentales, était né dans le voisinage d'Abbeville; et ce fut un abbevillois, Jean de Biencourt, qui, dans les premières années du XVII.e siècle, fonda la ville de Québec. L'importance du commerce maritime d'Abbeville était si bien reconnue, que l'échevinage fut long-temps dans l'usage d'offrir aux rois ou aux princes qui visitaient leur cité des navires d'argent du poids de douze à quinze marcs.

banny de la ville, et ne r'entrera en icelle sans la licence des eschevins. Et encore qu'il ayt leur permission il ne pourra r'entrer dans la ville qu'il n'ait exposé son poing à leur miséricorde, ou qu'il ne l'ait racheté des mesmes échevins par la somme de neuf livres; que s'il n'a point de maison, devant qu'il entre dans la ville il trouvera une maison de cent sols qui sera abattuë par la commune. Et ce qui aura coutté, pour la guérison du blessé, soit entièrement restitué par celuy qui l'aura navré. Et si pour sa pauvreté il ne le peut payer, il exposera son poing à la miséricorde des eschevins.

X. Si un non juré a blessé un juré ou un non juré, s'il recuse de subir le jugement des eschevins, qu'il soit chassé de la ville et que sa faute soit punie par le jugement des eschevins.

XI. Quiconque aura injurié son juré de vilaines parolles, il pourra estre convaincu par trois ou deux témoins, et s'il est convaicu, la peine luy sera ordonnée selon la quantité ou la qualité de l'injure.

XII. Quiconque en l'audience dira quelque chose malséante de la commune, et convaincu par témoins, il sera mis à l'amende selon le jugement des eschevins.

XIII. Quiconque recevra en sa maison avec connaissance un ennemy de la commune, et luy soit participant en quelque chose, il sera fait ennemy de la commune. Et s'il n'a satisfait au jugement de la commune, tant sa maison que celle du juré qui aura fuy le jugement des eschevins sera abbatuë.

XIV. Quiconque en l'audience aura dit quelque chose contre les eschevins, qui appartienne à l'utilité de toute la ville, si par après il le nie, il pourra estre convaincu par le témoignage de deux ou trois témoins, et s'il est convaincu il sera mis à l'amende selon le jugement des eschevins.

Le commerce des draps florissait à Abbeville dès le XIV.e siècle. Il dut y prendre de grands développements puisque, en 1463, des commissaires de la Cour reçurent la mission spéciale d'aller examiner la qualité des teintures employées par les fabricants abbevillois. Le 17 juin 1493, jour où le roi Charles VIII fit son entrée solennelle dans Abbeville, les compagnons de *l'enseigne des pareurs de draps*, vêtus de paleps de pourpre et portant des chapeaux blancs, dansèrent une ronde, au son des instruments, dans la cour du prieuré de Saint-Pierre. Chacun d'eux te-

XV. Si aucun a fait clameur de quelque particulier pour quelque sujet, si la justice luy est offerte par le juge, et si neantmoins par après sans authorité du juge, il fait injure à son adversaire, estant appelé sur ce fait par les eschevins, et ayant ouy sa response, ils en ordonneront ce que de raison.

XVI. De plus il est ordonné que moy *Jean, comte de Pontieu*, ny mes héritiers, ny autres seigneurs des terres qui sont dans Abbeville, ne pourront exiger aucune redevance, et ne me croiront point, ny aucun des seigneurs, sans caution et obligation d'aller en jugement, si ce n'est de leur propre volonté, et que le tenement fut tel que le possesseur fut obligé de payer une certaine somme à son seigneur.

XVII. Si quelqu'un m'a offencé de parole, ou bien un autre puissant ou impuissant, dans la ville où dans la banlieuë, il se pourra purger dans la ville. Que s'il ne veut, ou ne le peut faire, il sera mis à l'amande selon le jugement des eschevins, s'il est convaincu.

XVIII. Il est ordonné que si quelqu'un dit qu'il est juré, et que la chose soit incertaine, il le pourra prouver par tesmoins.

XIX. Si quelque nouvelle question survient dedans ou dehors entre les jurez qui n'ait point esté jugée auparavant, elle sera terminée par le jugement des eschevins, et de peur que ce qui sera jugé ne s'oublie, on en fera un escrit authentique.

XX. Il faut aussi sçavoir que celuy qui diffamera quelques eschevins de fausseté de jugement, s'il ne peut légitimement les convaincre, il sera tenu de payer à chacun d'iceux neuf livres et une obole d'or.

XXI. Si par cas fortuit ou par inimitié précédente, quelqu'un tuë son juré, et qu'il soit convaincu du fait, sa maison et tout ce qui appartient à icelle sera abbatuë. Si les bourgeois peuvent trouver le mal-faicteur, qu'il fassent de luy plaine justice.

nait par la main une jeune fille de la rue d'Angouche. Les documents contemporains ajoutent que le roi s'était placé au milieu de la ronde dansée par les pareurs de draps.

Abbeville est citée avec honneur dans les annales des premiers temps de l'imprimerie. Dès l'année 1486, des ateliers y étaient établis. La curieuse édition de *la Cité de Dieu* a de la célébrité. Un psautier, très-estimé des connaisseurs; *la Somme rurale*, de Boutiller; et *le Triomphe des neuf Preux* eurent à Ab-

Mais s'il eschappe de leurs mains, et l'an achevé s'il demande miséricorde des eschevins il faut qu'il exige premièrement la miséricorde des parens, et s'il ne les peut trouver, ayant requis pardon des eschevins, il pourra librement et paisiblement entrer dans la ville et y demeurer, et si ses ennemis par aprés s'eslevent contre luy les eschevins feront justice d'iceux comme d'un meurtrier.

XXII. Il ne faut point oublier que si celuy qui n'est point juré ou un juré excite ma colère, ou de quelque puissant, contre la ville, s'il en est convaincu, ou qu'il ne se puisse purger, qu'il soit chassé d'Abbeville par le jugement des eschevins. Et si les hommes d'Abbeville ont souffert quelque dommage pour cela, que la maison du juré qui a provoqué à colère soit mise à bas, et n'entrera dans la ville jusques à ce qu'il ait restitué les dommages qu'il a causés.

XXIII. Si quelqu'un a acheté ou engagé quelque terre, ou quelques rentes, et qu'il les ait tenu an et jour, les voisins le voyant; si celuy qui reclamera l'a sçeu ou peu sçavoir, s'il ne la réclame en dedans l'an et le jour, que d'oresnavant il ne soit plus ouy.

XXIV. Il est ordonné que les bourgeois d'Abbeville ne pourront recevoir en leur commune aucun vavasseur, ou aucun ayant franc-fief en ma terre, si ce n'est de mon consentement et de son seigneur, que si d'aventure il l'avait receu, et qu'ils eussent esté advertis de moy jusques à trois ans.

XXV. Depuis l'advertissement fait il pourra dans les quarante jours avec son bagage se retirer en la ville librement et paisiblement; autrement je feray ma volonté tant de sa personne que des choses qui luy appartiennent, sans deffense des bourgeois. Mais les trois ans passez je ne le pourray reclamer, mais il ne retiendra ny commune ny fief, sinon de mon consentement, et du seigneur du fief : toutefois, sauf le droit du seigneur, il assignera le fief à qui il voudra.

beville de très-belles éditions, à des époques où l'imprimerie naissait à peine.

Abbeville éprouva toutes les vicissitudes de la guerre; elle reçut tour à tour dans ses murs les Anglais, les rois de France et les ducs de Bourgogne. La famine et la peste la désolèrent plusieurs fois; mais la sollicitude des magistrats et l'aptitude des Abbevillois pour le commerce et pour l'industrie réparèrent toujours ces malheurs publics. L'étude de l'organisation municipale d'Abbeville; les statuts de ses corps de métiers; les actes de son échevinage; son corps d'arbalétriers; sa

XXVI. Si à aucun des jurés, soit par droit de succession, ou par mariage, soit venu quelque franc-fief, il pourra tenir le franc-fief et la commune, sauf le droit et le service du seigneur. Mais si à un juré est arrivé un fief par achapt, par engagement, par permutation, ou par quelque autre moyen, il ne pourra retenir le fief, ny la commune, sinon de ma volonté et du seigneur du fief.

XXVII. Et s'il veut retenir l'un et l'autre, le seigneur pourra retenir son fief, sinon que le juré ayt donné son fief à quelqu'un, sauf le droit du seigneur, ou l'ait assigné par quelque autre moyen.

XXVIII. Les hommes de Port, et ceux qui demeurent plus avant, jusques aux termes de ma terre, de mesme les bourgeois d'Abbeville ne pourront recevoir en leur commune, excepté les hommes de Ruë, sinon que cela se fasse de ma volonté. Semblablement ny les hommes de Tistre et plus outre autant que ma terre est estenduë. Que si par ignorance ils ont receu aucun d'iceux, dans trois ans ces mesmes bourgeois seront appelez par moy et admonestez sur ce fait, et depuis mon admonition jusques à quarante jours, il pourra paisiblement avec ses meubles se retirer de la ville, mais après trois ans passez, je n'en pourray rien reclamer.

XXIX. De plus il est ordonné que si en présence de deux ou trois eschevins soit fait un contract de vendition, d'achapt, de permutation, d'engagement, ou en quelque autre manière, par le témoignage d'iceux la cause sera raisonnée, sauf mon droit en celuy qui aura esté convaincu. La mesme chose sera, si le papier public et authentique donné au maieur et aux eschevins ait esté produit aux eschevins qui n'apparoissent point.

XXX. Il ne faut pas passer sous silence que les mesmes bourgeois sont obligez de me payer seulement trois assistances, à sçavoir cent livres de la monnoye de

garde bourgeoise et ses fêtes publiques fournissent le témoignage que les Abbevillois surent allier le patriotisme à l'intelligence et à l'activité. Nous donnerons ici quelques détails sur leurs compagnies d'arbalétriers si renommées, pendant le moyen-âge, en Picardie, en Artois et en Flandre.

La garde bourgeoise d'Abbeville fut organisée en 1273 par les soins de Philippe-le-Hardi. Elle formait alors quatre corps distincts : les arbalétriers, les archers, les tireurs d'arquebuse et les carabiniers. Ils rendirent de grands services dans nos guerres... A Ar-

Pontieu, pour faire mon fils chevalier, cent livres pour marier ma fille, et cent livres pour la rédemption de ma capture.

XXXI. J'ai aussi concédé aux mesmes bourgeois d'avoir la banlieuë paisible et libre, jusques à l'arbre de de Mantort, jusques à la tranchée du Mont de Caubert, jusques à la tranchée des nouveaux moulins, jusques aux Quatre Chesnes, jusques à l'ancienne demeure de Robert Fretel, et jusques à la croix de Hautaveine, en telle manière qu'au dedans de ces limites, on ne fera aucune munition ; j'adjouste que si entre moy et mes susdits bourgeois, quelque différent s'eslevoit qui ne peut estre terminé par cette escrit, qu'il soit terminé par la commune de Saint-Quentin, ou de Corbie, ou d'Amiens. Et faut sçavoir qu'en chacun des chapitres susdits, mon droit doit estre gardé, et entièrement conservé.

XXXII. Et afin que toutes ces choses demeurent fermes et inviolables, sous serment solemnel que j'ay fait et les bourgeois, avons promis l'un à l'autre de les observer: et pour plus grande confirmation, j'ay muny cet escrit de l'image de mon sceau. Cecy a esté fait dans l'audience publique du clergé, des barons, et des bourgeois, et confirmé à Abbeville, le cinquiesme des ides de juin mil cent quatre vingt-quatre de l'incarnation de Nostre Seigneur. Les tesmoins sont : Hugues, abbé de Valoires ; Jean, abbé de Forestmontier ; Raoul de Vime ; Renier Descardon ; Laurens de Sainte-Marie. Les chanoines qui y furent présens sont : maistre Gaufry d'Abbeville, chanoine de l'église d'Amiens; Hugues Baron; Giraut de Hallencourt; Gautier, doyen d'Abbeville : Gautier de Mainières ; Thomas de Ruë ; et autres chanoines de S.-Vulfran. Les chevaliers sont Bernard de S.-Valery ; Aleaume de Fontaines ; Eustache, vicomte du Pont de S.-Remy; Godefroy son fils ; Girard d'Abbeville ; Gautier Senoriat ; Enguerran, sénéschal de Pontieu ; Guy, son frère ; Bauduin de

dres, en 1377, sous les ordres du duc de Bourgogne; près d'Arras, en 1373; à Waben, en 1412; à Saint-Riquier, en 1421; au Crotoy; à Saint-Valery; au siége de Gamaches; ces compagnies se signalèrent par une rare intrépidité. L'adresse des arbalétriers d'Abbeville était sans rivale dans la province. Voici ce qu'en rapporte une ancienne notice: « La compagnie élisoit » annuellement un capitaine et deux prévôts; les jours » les plus célèbres étoient ceux de la Saint-Charle- » magne, du mardi-gras et de la mi-carême. Le pre- » mier dimanche de mai se faisoit la montre de la » compagnie de la jeunesse; on tiroit ce jour-là le » geai; la ville distribuoit un prix. Les compagnies » des villes les plus célèbres de France étoient invitées » à ces fêtes qui duroient plusieurs jours. Non seu- » lement on tiroit le geai, mais même on s'exerçoit » aux joûtes, à l'escrime, à l'épée et aux barres. Outre » ces jeux et ces exercices, il y avoit des chanteurs en

Dorcat; Guy de Mons; Gontier Patin estant maieur d'Abbeville en ce temps, Herbert Loher, son clerc et notaire d'Abbeville. Les eschevins estoient Hugues Cholet; Gautier Dieu-donné; Guy Barbafust; Hugues le Vers; Gontier Clarembault; et les autres eschevins: et mesmement toute Abbeville en est tesmoin, d'autant que cela a esté fait en veuë et en l'audience de tout le peuple. Donné par la main d'Ingerran, mon notaire.

On conserve dans les archives de l'Hôtel de-Ville l'original de cette charte. Il est en parchemin; un grand sceau de cire verte, ayant des empreintes sur les deux côtés, est placé au bas. On y voit le comte Jean; portant une cotte d'armes, il tient une lance au bout de laquelle se trouve une banderolle; un bouclier est dans sa main gauche. Il a le heaume en tête, et la pointe de ses éperons est en forme de langue de serpent. On lit sur le sceau : Si gillum Joannis Comitis Pontivii. *Le contre-sceau porte l'empreinte d'un cœur.*

» place, des ménétriers qui, tous les ans, alloient
» apprendre de nouvelles chansons aux écoles tenues
» tantôt à Soissons, tantôt à Beauvais et finalement à
» Saint-Omer.

» La dextérité des arbalétriers abbevillois avoit une
» telle renommée qu'ils étoient invités de toute part.
» Le plus ancien geai abattu le fut en 1383 au bois
» de la ville. Ils allèrent tirer le geai à Bapaume,
» le lundi de la Pentecôte 1398; et quelques jours
» après à Douai; en 1401, à Avesnes en Hainault; le
» 2 septembre 1404, à Bruyères en Laonnois; en 1406,

NOTIONS HISTORIQUES SUR ABBEVILLE.

Vers 990. Commencements de la prospérité d'Abbeville. Une enceinte de murailles s'élève par l'ordre de Hugues-Capet pour protéger cette cité naissante. Abbeville devient bientôt la résidence des comtes de Montreuil et de Ponthieu. — 1096. Un grand nombre de chevaliers, venus de l'Ostrevant, du Boulonnais, du Ponthieu et du pays d'Artois, se réunissent à Abbeville pour la première croisade. Godefroy de Bouillon les commande. — 1100. Gui, comte de Ponthieu, arme chevalier à Abbeville le fils de Philippe Ier, roi de France, célèbre dans l'histoire sous le nom de Louis-le-Gros. — 1100. Fondation du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville. — 1130. Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu, accorde à prix d'argent des priviléges aux bourgeois. — 1158. Jean, comte de Ponthieu, fait construire l'hôtel-Dieu d'Abbeville. — 1184 Il octroye une charte de commune aux habitants. — 1209. Guillaume III, comte de Ponthieu, autorise le maïeur et les échevins à bâtir *l'Échevinage* ou hôtel-de-ville. — 1279. Édouard Ier, roi d'Angleterre, mari d'Éléonore, héritière du Ponthieu, vient à Abbeville prendre possession de ce comté. Un de ses officiers jure, en son nom et en sa présence, de garder les coutumes et priviléges de la cité. — 1283. On bat monnaie à Abbeville aux armes d'Angleterre et de Ponthieu. — 1301. Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, fonde à Abbeville le monastère des Chartreux. — 1307. Douze chevaliers de l'ordre du Temple sont arrêtés à Abbeville par l'ordre de Philippe-le-Bel. On brûle trois d'entre eux, sur le marché au blé. Il reste encore quelques vestiges des bâtiments que ces chevaliers occupaient. — 1340. Le port d'Abbeville fournit au combat naval de l'Écluse douze bâtiments montés par quinze cents matelots. — 1345. Les Abbevillois secouent le joug d'Édouard III, roi d'Angleterre, et chassent de leurs murs la garnison anglaise. — 1345. L'armée

» à Oudenarde; en 1409, à Provins; le 24 mai 1410,
» à Montreuil; en 1413, à Arras; en 1454, à Amiens;
» en 1456, à Rue; en 1508, à Douai. En 1590,
» François Rumet, avocat, maïeur, auteur d'un com-
» mentaire fort estimé sur la coutume du Ponthieu,
» abattit le geai à Abbeville; M. le comte de Saint-
» Pol, gouverneur de Picardie, l'abattit aussi en 1615.
» Les chefs de la ville avoient tant de goût pour
» l'arbalête que, de temps en temps, il y avoit dis-
» pute pour la préséance sur la question de savoir

d'Édouard III désole le Ponthieu, mais tente sans succès de surprendre Abbeville; les bourgeois et les communiers repoussent l'avant-garde ennemie avec la plus grande intrépidité. C'est alors que, moyennant cent pièces d'or, Gobin Agasse indique aux Anglais découragés le célèbre gué de Blanque-Taque. — 1346. Philippe de Valois, poursuivant l'armée anglaise, arrive à Abbeville; il va loger avec les princes qui l'accompagnent dans le prieuré de Saint-Pierre. — 1346. Lettres de Philippe de Valois, datées de Fruges en Artois, par lesquelles il exempte de l'arrière-ban les habitants de la cité d'Abbeville pour reconnaître leurs bons et loyaux services. Ils avaient fourni à son armée cinquante arbalétriers et cinquante sergents, et envoyèrent deux cents hommes au secours de Calais assiégé par Édouard III. — 1350. Le roi Jean confirme les priviléges concédés aux habitants d'Abbeville. — 1360. Ce prince, revenant d'Angleterre, passe à Abbeville. Les habitants le reçoivent avec acclamation. — Vers 1369. Ringois, bourgeois d'Abbeville, excitait ses concitoyens à secouer le joug de l'Angleterre. Emprisonné et conduit au château de Douvres, Ringois fut placé par les Anglais sur les hauts parapets de la forteresse qui dominait la mer. « Voulez-vous, lui dit-on alors, reconnaître pour maître le roi » Édouard III? » — « Non, dit Ringois; je ne reconnais que Jean de Valois! » Les Anglais le précipitèrent dans les flots. — 1369. Les habitants d'Abbeville s'affranchissent de la domination anglaise après un combat sanglant dans leurs murs. Hugues de Châtillon, grand-maître des arbalétriers, prend possession de la ville au nom de Charles-le-Sage. Ce prince anoblit le maïeur et les échevins et règle que les armes de la cité porteront à l'avenir des fleurs de lis d'or et la devise *Fidelis*. — 1393. Charles VI vient résider à Abbeville. « Pour le corps du roi loger — dit » Froissart — on ordonna l'abbaye de St.-Pierre qui est une grand'abbaye et gar- » nie d'édifices et de noirs moines..... Le roi de France là s'ébattoit et tenoit moult » volontiers car en Abbeville et environ Abbeville a tant d'ébattemens et de plai-

» qui tireroit le geai le premier. La compagnie jouis-
» soit des plus beaux priviléges. Charles VIII l'exemp-
» ta de tout droit d'aides de quatre tonneaux de vin,
» pour les quatre fêtes qu'ils faisoient dans l'année;
» ils jouissoient en outre d'un minot de sel et ils
» avoient droit de recevoir du domaine de Ponthieu,
» chaque dimanche, deux grandes cruches de vin, et
» un écu sol sur la recette-générale de Picardie. »

» sances qu'en ville ni en cité qui soit en France. Et y a dedans la ville d'Abbeville
» un jardin très-bel, enclos environnément de la belle rivière de Somme ; et là de-
» dans ce clos se tenoit le roi de France moult volontiers ; et le plus des jours y
» soupoit ; et disoit à son frère d'Orléans et à son conseil que le séjour d'Abbeville
» lui faisoit grand bien. » — 1421. Sur les instances de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, les Abbevillois permettent aux Anglais de traverser leur ville. Ces derniers, commandés par le roi Henri V, se dirigent sur Paris. « Dans Abbeville ce prince
» fut honnorablement reçeu, par les pourchats et diligence dudict duc de Bourgongne
» et luy furent fais en icelle ville de moult beaux présens. Et avecques ce passèrent
» paisiblement toutes ses gens avecques ses chars et charrettes et autres bagues et
» le lendemain après que tous les despens furent payés. » (*Monstrelet.*) — 1463. Réception solennelle faite à Louis XI par les habitants d'Abbeville. Ce prince confirme tous leurs priviléges. — 1466. Entrée solennelle du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. — 1470. Prise d'Abbeville par les Bourguignons. — 1471. Les états des Pays-Bas s'assemblent dans cette ville. Charles-le-Téméraire les préside. — 1477. Abbeville reconnaît de nouveau la domination française. — 1488. Commencements des constructions de l'église collégiale de Saint-Vulfran. — 1493. Entrée de Charles VIII dans Abbeville. — 1500. André de Rambures, sénéchal du Ponthieu, fonde le monastère des Minimes. — 1506. Louis XII concède aux habitants douze francs-marchés. — 1514. Réception solennelle de Louis XII. Ce prince épouse à Abbeville la princesse Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII. — 1527. Conférences tenues à Abbeville par François Ier et le cardinal Wolsey. — 1550. Entrée du roi Henri II. — 1562 Guerre civile entre les protestants et les catholiques abbevillois. — 1586. La famine désole Abbeville. — 1588. Ses habitants reconnaissent la Ligue. — 1591. Le château construit à Abbeville en 1471, par Charles-le-Téméraire, est démantelé. — 1594. Entrée d'Henri IV dans Abbeville. — 1596. Peste cruelle. Huit mille habitants meurent de ce fléau. — 1599. La peste désole de nouveau Abbeville. — 1620. Entrée de Louis XIII. — 1636. Richelieu vient à Abbeville et fait travailler aux fortifications. — 1637. Le 15 août, jour de l'Assomption,

La collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville est célèbre. Son portail fait l'admiration des artistes. Il fut construit pendant le règne de Louis XII, par les soins du cardinal Georges d'Amboise. Des broderies et des pierres précieuses sont étalées sur les vêtements des saints dont les statues décorent ce beau portail; on y voit un lion sur lequel le sculpteur a jeté un riche manteau que des fleurs de lis parsèment; il porte une bannière où les mêmes emblêmes sont reproduits. Les bas-reliefs des chapelles de l'édifice offrent de curieux détails; mais un travail de boiserie, placé sous le grand porche de l'église, fixe surtout l'attention des connaisseurs; on y voit les douze apôtres et les mystères de la Vierge. Les galeries à jour qui règnent autour de la nef sont très-remarquables. On lit cette inscription sur la principale porte :

VIERGE AULX HUMAINS LA PORTE D'AMOUR ESTE.

Au moyen-âge, celui que l'on accusait de vol et qui niait le crime devait jurer sur l'autel de St-Vul-

Louis XIII voue son royaume à la Vierge, dans l'église des Minimes d'Abbeville. — 1638 et 1639. Louis XIII revient à Abbeville. — 1642. Les religieux de l'abbaye d'Espagne, ordre de Citeaux, se retirent à Abbeville et s'établissent au Paraclet. — 1646. Louis XIV, âgé de neuf ans, vient à Abbeville. Le cardinal Mazarin l'accompagne. — 1662. Les religieux de l'abbaye royale de Willancourt s'établissent à Abbeville.—1665. Josse Van Robais, manufacturier de Middelbourg, arrive à Abbeville avec cinquante ouvriers hollandais, et y fonde une manufacture de draps devenue célèbre. — 1667. Un hollandais, Philippe Leclerc, établit à Abbeville la manufacture royale de Moquettes. — 1685. Charles Sanson, curé de St.-Georges, fonde la bibliothèque publique d'Abbeville. — 1689. Arrivée de Jacques II, roi d'Angleterre, détrôné et cherchant un asile en France. — 1766. Supplice du chevalier de Labarre sur la place du marché d'Abbeville.

fran qu'il n'était point coupable. Les ouvriers qu'occupaient les comtes de Ponthieu, dans les ateliers où se fabriquait leur monnaie, devaient prêter le même serment; et voici ce qu'on lisait sur une ancienne tapisserie de la collégiale :

En Ponthieu monnoie on forgeoit,
L'un des forgeurs fraude faisoit,
Bon poids, loyal, ni juste compte
L'y rendit de l'argent du comte;
Lequel en ce lieu esprouvé
Par serment fut l'arron trouvé.

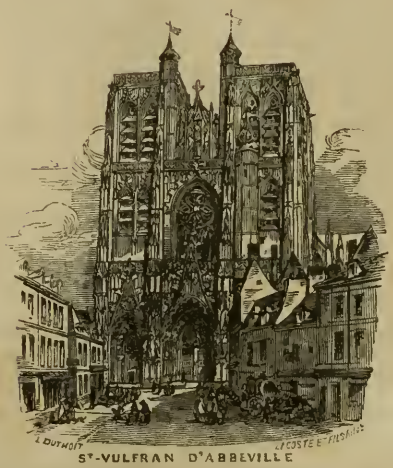

St-VULFRAN D'ABBEVILLE

Vers le milieu du VIIe siècle, Lydérik, grand-forestier de Flandre, bâtit le château d'Aire au confluent de la Madick et de la Laquette. Des constructions s'élevèrent plus tard dans le voisinage de ce château où Peppin, père de Karle-le-Grand, aimait à résider. On l'appelait alors *Palais de la Salle*. « Ce prince » — dit l'historien Hennebert — établit à Aire une » école pour ses enfants et plusieurs princes de sa

» famille, tels qu'Adelard, abbé de Corbie; Valac, » son successeur; Bernaire, moine très-distingué; » Odvin, etc. De savants maîtres leur enseignèrent la » logique, la physique et les belles-lettres; Alcuin, ou » Albin, fut président de ce lycée. On apprenoit aussi » à Aire l'équitation et le maniement des armes.[1] »

Quelques chroniqueurs ont affirmé que Peppin et sa femme Berthe, ou Bertrade *au grand pied*, moururent à Aire et qu'ils y furent inhumés. On lit dans les annales de Saint-Bertin que leurs ossements ayant été découverts en 1241, le clergé et les magistrats les portèrent en grande pompe dans la collégiale de Saint-Pierre. D'autres manuscrits ajoutent que les restes mortels de Peppin et de Berthe, transférés sous le

[1] NOTIONS HISTORIQUES SUR AIRE.

641. Construction du château d'Aire par Lydérik.—Vers le milieu du VIIIe siècle. Peppin fait bâtir un palais à Aire. — 774. Ste-Isbergue ou Giselle, fille de Peppin, convertit ce palais en monastère. — 881. Aire est brûlé par les Normands. — 1023. Baudouin-le-Barbu, comte de Flandre, construit à Aire un nouveau château. — 1064. Fondation de la collégiale d'Aire par le comte Baudouin de Lille. — 1188. Philippe d'Alsace accorde une charte de commune aux bourgeois. —1192. Philippe-Auguste confirme les priviléges d'Aire. —1261. Etablissement des Béguines d'Aire. —1347. Jean d'Aire s'associe au dévouement d'Eustache de Saint-Pierre pendant le siége de Calais. — 1347. Confirmation des priviléges d'Aire par Philippe de Valois. — 1374. La comtesse d'Artois accorde une charte à la ville d'Aire. — 1461. Entrée à Aire du comte de Charolais, célèbre plus tard sous le nom de Charles-le-Téméraire. — 1471. Entrevue à Aire de la duchesse de Bourgogne et de son frère Edouard IV, roi d'Angleterre. — 1482. Aire rendu au maréchal d'Esquerdes. — 1507-1509. Établissement de la coutume d'Aire. — 1577. Démolition du château d'Aire. — 1641. Les Français s'emparent d'Aire sous le commandement du maréchal de la Meilleraye. — 1657. Le grand Condé entre dans Aire. — 1676. Prise d'Aire par le maréchal d'Humières. — 1710. Aire assiégé par le prince Eugène. — 1710. Le comte de Nassau s'empare du fort Saint-François. — 1713. Aire est définitivement réuni à la France par le traité d'Utrecht.

grand-autel en 1511, furent portés à Saint-Denis en 1641, lorsque la place d'Aire tomba au pouvoir des Espagnols. Il serait difficile de concilier ces traditions avec le témoignage des meilleurs historiens. Ces derniers nous apprennent qu'en 768, année de sa mort, Peppin fut inhumé avec beaucoup de solennité devant la porte de l'abbaye de Saint-Denis.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, partant pour la Terre-Sainte, concéda une charte communale aux habitants de la ville d'Aire. Elle porte la date de 1188 et fut appelée loi de l'Amitié (*lex amicitiæ.*) La justice et les sentiments fraternels règnent dans ce curieux document dont nous donnerons ici les principales dispositions[1] :

« Douze juges, choisis dans l'Amitié, feront serment » de voir d'un œil égal le pauvre et le riche, le » noble et celui qui ne l'est pas, le proche et l'é- » tranger.

» Tous ceux qui appartiennent à l'Amitié jureront » de s'aider en frères; si, par parole ou par action, » l'un d'eux fait tort à un autre, que celui qui se » trouvera lésé n'en tire point vengeance par lui ou » par les siens, mais qu'il se plaigne au prévôt. Le » coupable réparera le mal ainsi que les juges l'auront » décidé. Et si l'offenseur ou l'offensé, trois fois pré-

[1] (Recueil de Godefroy. — Ordonnances des rois de France. Tom. XII, p. 563. — De l'affranchissement des communes, par M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai.)

» venu, refuse de se conformer à la sentence, qu'il
» soit expulsé de l'Amitié comme parjure, lui et tous
» ceux qui le soutiendraient.

» Si un bourgeois est tué dans l'Amitié, aucun de
» ses amis ne pourra le venger ni chasser le meurtrier
» avant quarante jours, à moins que le crime n'ait eu
» lieu devant lui. Mais si, après quarante jours, le
» coupable n'a point réparé la mort de son *ami*, se-
» lon la décision des juges, ou satisfait les parents de
» la victime, qu'il soit banni de l'Amitié comme
» parjure et que l'on démolisse sa maison.

» Si dans l'Amitié quelqu'un se trouvait lésé par
» l'incendie de sa maison ou par la nécessité de se
» racheter, chacun donnera une pièce d'argent (*num-*
» *mum*) pour venir en aide à l'ami appauvri. »

Ce n'est pas une petite gloire à la ville d'A-
» miens, dit du Cange, que de pouvoir
» porter l'antiquité de son nom et de ses
» peuples jusque dans les siècles qui ont
» précédé de beaucoup d'années la naissance
» du Sauveur du monde. » En effet, Pline et plus tard Solin et Brover nous apprennent que, la première année de la cent vingt-cinquième olympiade et 279 ans avant l'ère chrétienne, les Amiénois s'associant à

d'autres tribus gauloises portèrent en Asie leurs armes victorieuses et y fondèrent de nombreux établissements.

Lorsque les Romains envahirent les Gaules, les peuples amiénois entretenaient dix mille hommes de guerre pour la défense de leur territoire. César, après les avoir vaincus, tint à Amiens plusieurs *assemblées générales* des provinces conquises, et nous lisons dans ses commentaires qu'il y fit hyverner une légion entière. Cette ville devint l'une des plus importantes cités des Gaules et fut gouvernée par un sénat. Elle eut des ateliers renommés où l'on forgeait des épées et des boucliers pour les légions romaines; Antonin-le-Pieux la fortifia; l'empereur Probus l'embellit; et Ammien Marcelin l'appelait : *Urbs inter alias eminens.*

Après l'invasion des Franks, Khlodion, Mérovée et Khildérik Ier fixèrent leur résidence à Amiens. Sous la seconde race, cette ville eut des comtes particuliers; leur chronologie complète est rapportée dans le premier volume de cet ouvrage. Ces puissants feudataires firent beaucoup pour la prospérité d'Amiens, et quelques-uns d'entre eux sont célèbres dans l'histoire. La réunion du comté à la couronne de France qui s'accomplit en 1185 mit un terme au pouvoir que les comtes exerçaient dans cette ville depuis plus de quatre siècles.

Le dimanche des Rameaux de l'année 1115, le peuple d'Amiens se porta en foule à la cathédrale; l'évêque Geoffroi, que les habitants chérissaient, devait y prêcher en présence du roi Louis-le-Gros. La

résistance qu'Enguerrand de Boves, comte d'Amiens, opposait à l'affranchissement de la cité fournit le texte des paroles de Geoffroi. Cependant ce prélat, lui aussi, voyait ses prérogatives menacées par l'érection de la commune d'Amiens; mais il n'avait pas hésité à en faire le sacrifice. Le bonheur de son peuple lui était cher; et les abus du pouvoir seigneurial révoltaient à la fois son esprit et son cœur.

Vingt ans avant ceci, Amiens avait reçu un commencement d'organisation municipale; une charte de cette époque, consignée dans les cartulaires de l'église d'Amiens et rapportée par du Cange, en fournit le témoignage irrécusable. Mais la commune ne fut véritablement constituée qu'en 1113, lorsque déjà Cambrai, Noyon, Beauvais, Saint-Quentin et Laon se trouvaient en possession de libertés municipales, concédées à titre gratuit ou obtenues à prix d'argent.

Enguerrand de Boves avait à sa solde d'intrépides chevaliers et de nombreux hommes d'armes; ceux-ci occupaient la tour du *Castillon*, vieille forteresse dominant la ville et réputée imprenable, d'où ils faisaient de fréquentes sorties, portant le pillage et l'incendie dans la demeure des habitants. Vainement le roi de France, suzerain d'Enguerrand de Boves, avait reconnu par l'octroi d'une charte les priviléges de ces derniers; le comte refusait de reconnaître l'institution de la commune qui irritait son orgueil et ne pouvait d'ailleurs qu'être nuisible à ses intérêts.

Telle était la situation des esprits lorsque Louis-

le-Gros vint à Amiens avec une armée, pour mettre un terme aux exactions d'Enguerrand de Boves. Les prédications de Geoffroy accrurent les espérances des habitants que la présence de l'armée royale avait déjà ranimées; ce prélat venait de prononcer contre Enguerrand les anathèmes de l'écriture sainte; il s'était ensuite rendu nu-pieds au tombeau de Saint-Acheul pour placer sous sa protection la cause du peuple opprimé.

Les bourgeois et les troupes royales ne tardèrent pas à cerner le Castillon; les femmes elles-mêmes, se mêlant aux assiégeants, lançaient des pierres sur les soldats d'Enguerrand de Boves. Mais le Castillon résista; ses pierriers et les flèches de ses hommes d'armes portèrent le désordre parmi les bourgeois. Beaucoup de ces derniers périrent; quatre-vingts femmes furent blessées; et Guibert de Nogent nous apprend que Louis-le-Gros lui-même reçut une flèche dans son hautbert.

Ce prince quitta bientôt Amiens. Quant au Castillon, il résista deux ans aux bourgeois et aux troupes royales. Lorsqu'il fut pris, le roi et l'évêque réglèrent qu'il serait rasé; et quelque temps après un beffroi, glorieux symbole de l'affranchissement de la cité, s'éleva sur l'emplacement de la forteresse démolie. La charte de Louis-le-Gros n'est point parvenue jusqu'à nous. On croit qu'elle renfermait des dispositions communes aux chartes qui furent alors concédées à plusieurs villes de la Picardie; elle abolissait le

servage, constituait un maïeur et des échevins, et conférait de nombreux priviléges aux habitants. — On lit dans le onzième volume des ordonnances des rois de France qu'en 1190 Philippe-Auguste confirma, à Lorris, la charte communale d'Amiens. Les archives de l'hôtel-de-ville et les anciens cartulaires du chapitre n'ont point gardé la trace de cette confirmation; la seule charte qu'ils renferment est celle par laquelle ce prince confirma à Péronne, en 1209, l'établissement de la commune d'Amiens. Nous en donnons ici le texte en vieux français, tel qu'il se trouve transcrit dans les archives de la ville [1].

[1] CHARTE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE D'AMIENS.

TEXTE FRANÇAIS. ARCHIVES DE L'HÔTEL-DE-VILLE, REG. A. F.° 6. R.° à F.° 8 V.°

Philippe par la grâce de Dieu roy de France. Pour che que nostre amy et nostre feel li citoyen d'Amiens nous ont souvent servi feelment : pour l'amiste d'euls et par leur requeste nous leur avons otroyé commune ad teles coustumes, lesqueles il ont juré ad garder et ad tenir.

1. Chascuns gardera droiturierement en toutes coses à sen juré foy aide et conseil.

2. Quiconques faisans larrechin sera prins dedens les bornes de le ville : et il est congneu que il l'ait fait : il sera livrés à nostre prevost et sera jugiés par jugement de commune qu'il en sera ad faire et sera fait. A chelluy qui claime chose emblée : se elle puet estre trouvée : nostre prevost le rendera. Les autres choses seront nostres.

3. Nuls n'entreprengne ad destourber homme qui maingne dedens le commune ne marcheant qu'il viengne ad la chité à toute marchandise dedens le banlieue de la chité. et s'auquns le faisoit : la commune en feroit justice si comme d'enfreingneour de commune se elle le puet prendre ou auqune cose du sien.

4. Se auquns de commune toult à sen juré les sienes choses : nostre prevost le semonra et poursieurra justice et se li prevos defaut de justice : chils sera semons de maieur et desquevins et venra pardevant le commune : et fera illuec tant comme esquevin jugeront : sauve nostre droiture.

5. Se auquns qui n'est de commune : tolt à homme de commune les sienes choses et il ne li welt faire droit dedens le banlieue. puis que la commune l'aura fait savoir ad hommes del castel où il maint : se nostre prevos puet prendre luy ou auqune

L'organisation de la mairie et de l'échevinage d'Amiens fut souvent modifiée depuis l'époque de cette confirmation. En 1292, Philippe-le-Bel abolit la commune et disposa du gouvernement de la cité; les habitants qui, jusqu'alors, avaient choisi leur maïeur et leurs échevins ne ressaisirent ce privilége qu'en 1317; cette année-là le roi Philippe-le-Long leur octroya une charte qui consacrait de nouveau leurs franchises et leurs vieilles libertés.

Le nombre des échevins fut d'abord fixé à douze; il s'éleva plus tard à vingt-quatre. Jusqu'en 1385, le

chose du sien : il le retenra tant que il ait pourseivy droiture. et que nous ayons eu nostre amende : et la commune le siene.

6. Qui fiert de puing ou de paulme auqun de commune : se n'est glouton ou lecheour : sil ne se puet deffendre ou desraisnier contre le feru par II. tesmoins ou par trois : pardevant nostre prevost : il donra. XX. sols. quinse à le commune et V. à seigneurs.

7. Qui navre sen juré d'arme : s'il ne se puet aussi deffendre par loial tesmoignage et par sairement contre le navré : il perdera le puing. ou IX livres. pour le raccat de sen puing. VI livres à le fermeté de la cité et à le commune. et LX solz à le justice des seigneurs. et se c'est chose qu'il ne puist rendre. il livrera sen puing en le mercy de le commune. sauf le castel à seigneurs.

8. Mais se li navrés est si orgueilleux que il ne veulle prendre amendise au jugement de prevost et de maieur et desquevins. ne seurté donner : s'il a maison elle sera abattue et li castel prins. sil n'a maison : ses corps sera prins : tant que il ait prise lamende et seurté donnée.

9. Se auquns qui n'est de commune fiert ou navre homme de commune : sil ne welt poursuievir droiture pardevant nostre prevost. par jugement de commune : la commune abatera se maison se elle puet. et li catel seront le roy. et se elle le puet prendre : pardevant le prevost du roy en sera prinse venganche par maieur et par esquevins. et li catel seront le roy.

10. Qui laidenge son juré de laides paroles et deshonnestes : et doi ou troi loent. se il en est attains : il donra chinne sols. deus au laidengié. et trois à le commune.

11. Qui dist chose deshonneste à auqun de commune en oyanche dauquns : sil est fait savoir à le commune. et il ne sen veult deffendre par jugement de commune

maïeur et l'échevinage furent élus chaque année par les *maïeurs de bannières*; on appelait ainsi les délégués des corps de métiers. Charles VI ayant supprimé ces derniers, la bourgeoisie eut le choix direct des magistrats de la cité; mais ce choix ne pouvait s'accomplir qu'en vertu d'une commission royale.

Le renouvellement de la mairie occasionna à Amiens de fréquents désordres; ils furent tels, pendant le règne de François Ier, qu'un commissaire de la Cour vint dans cette ville pour rétablir l'ordre. Une ordonnance régla en 1520 que le maïeur serait l'un des trois can-

que il ne lait dit : la commune abatera se maison se elle puet et ne li soufrera à demourer en la commune jusques ad ce qu'il l'aura amende : et sil ne le veult amender : si catel seront en le main le roy et le commune.

12. Se aucuns est attains de fauls sairement ou de foy mentie envers sen juré : il les penira par jugement de commune pardevant le prevost et pardevant le maieur.

13. Se aucuns de commune accate à escient ou vent proie : se il en puet estre attains il perdera le proie : et si le rendera as prees. se li pree ou leur seigneur n'ont fourfait aucune cose as seignours de la commune ou envers la commune.

14. Chils qui ne puet avoir justice de clameur qu'il fait de son adversaire par prevost par maieur et par jugeours de commune : se il li fait après aucune chose : la commune le metera à raison. et quand la raisons sera oye : la commune jugera que on en doit faire.

15. Chils qui est semons de maieur ou desquevins ou de sergans de commune et il defuit justice et jugement : il abateront se maison se il pueent : et ne le lairont demourer entre euls dusques il l'aura amendé et li catel seront en le mercy le prevost le roy et le maieur.

16. Qui rechele à escient en sa maison ennemi de commune. et qui communite. li porte soit en vendre ou en achater. ne en boire ne en mengier. ne en aucun confort. ou qui li donne conseil ne aide envers le commune : il est coulpables de commune. Et s'il ne lamende isnelement par jugement de commune : la commune abatera se maison s elle puet et li catel seront le roy.

17. Dedens le benlieue ne sera recenps campions lieveis contre homme de commune.

didats désignés par l'échevinage ; les chefs des portes, les gentilshommes, les officiers royaux et les compagnies privilégiées devaient, pour cela, s'assembler à la Halle et choisir le maïeur à la pluralité des suffrages, en présence du bailli d'Amiens et après avoir juré, au préalable, sur l'Évangile de rester étranger à toute intrigue. Un édit d'Henri IV vint encore changer ce mode d'élection en 1597. Ce prince réduisit à sept le nombre des échevins; l'un d'eux, choisi par le roi, porta le titre de *premier échevin* et remplit l'office de maïeur. — Ce rapide exposé suffira pour faire com-

18. S auscuns enfraint à escient les establissemens de commune et sans clameur et il est attains de ce : la commune abatera se maison s elle puet et ne le laira demourer entreuls desque il l'aura amende.

19. Il est establi que la commune ne se doit entremettre des fiefs ne des terres as seigneurs.

20. Qui veult prouver les jugeours de commune de faulseté de jugement : sil ne le puet prouver si com drois est : il sera en le mercy le roy et le maieur et les esquevins de quanque il a.

21. Femme ne puet vendre ne mettre en gages sen douaire fors au plus prochain hoir et d'an en an. Se li hoirs ne le veult ou il ne le peult accater : il convient la femme que elle le tiengne sa vie : et par an le puet louer.

22. Se aucuns homs et sa femme aient enfans ensamble et il avient que li enfant muirent : chils qui sorvivera soit li homs ou la femme tenra en pais ce qu'il tinrent ensamble de leurs acquerements toute sa vie. se dons ou lais n'en est fais à la vie de chelluy qui avant mœurt. Mais se li homs ou la femme ont enfans anchois qu'il soient assamble : li heritage des enfans revenra à euls après le décès du père ou de le mère. se ce n'est fiefs.

23. Se la femme sorvit après le mort sen baron et li enfant remainent vif : la femme ne respondera de toute le possession que ses barons avoit tenu en pais tant com li enfant seront en garde. dessi là que elle ait advoué se ce n'est gages.

24. Se auquns demande avoir à auqune vesve : elle se defendera par sen sairement contre un tesmoing. nient contre plureus. et remanra en pais. Et se on luy demande auqune possession si comme gage : elle sen defendera par bataille.

prendre combien le droit d'élection dont usaient les habitants d'Amiens en vertu de leur charte communale, perdit peu à peu de sa valeur à mesure que l'omnipotence royale s'accrut.

Le renouvellement de la mairie et du corps de l'échevinage était fixé au jour de la *St-Simon St-Jude.* Avant d'entrer en charge, le maïeur et les échevins se rendaient à la Malle-Maison. Là, en présence du bailli d'Amiens et du peuple, et *sur leur part de Paradis*, ils juraient « de faire fidèlement leur de- » voir, obéyr aux édicts du roy, conserver les habi-

25. Se auquns accate terre ou auqun héritage daucun. et elle est offerte au plus prochaiu hoir ains quelle soit accatée : et li hoirs ne le welt accater : nen respondera puis al hoir en plait. Et s elle ne luy est offerte et chils qui accaté l'aura : le tient en pais sen accat un an à sen sceu et à se veue : n'en respondera ensement puis.

26. Se auquns tient sept ans en pais aucune siene possession : sen adversaire present : nen respondera puis.

27. Se auquns marcheans estranges vent auqune chose et il ne puet avoir son paiement. il se clamera tout avant au seigneur del accateur ou à sen prevost. et son li defaut de justice : il sen clamera au maieur et li maires li fera tantost avoir. que jour que ce soit.

28. Qui se claime de promesse : riens ne recouverra.

29. Se auquns ou maires ou esquevins ou autres de la justice le maieur prent loyer ou demande. et chils qui le donne ou cui on le demande. sen claime au maieur. et il en a tesmoing : li attains donra xx solz et si reddera le loyer sil la prins. Et se li accuseres n'a tesmoing li accuses sen defendera par sen sairement.

30. Se auquns se claime au prevost et li prevos ne li veult droit faire : il se clamera au maieur. et li maires mettera le prevost à raison que droit li face. et se li prevost ne li veult droit faire : li maires li fera justice sauve le droiture le roy. se lon les establissemens des eschevins.

31. Se auquns enterce le soie chose autruy : et li accuses respont que il ne la accaté à escient à larron : il perdera ce dont il iert accuses. et si se deffendera par sen sairement se li prevos et la justice veult. et en pais sen ira. Et ce meesmes fera ses garans sil dist iche meesmes. Aussi fera li primiers et li seconds et li tiers. et li accuseres affermera par sen sairement chou qu'il claime. se la justice veult.

» tans en leurs droits, priviléges, franchises et liber-
» tez; d'employer les deniers de la ville aux effets à
» quoy ils se trouvoient destinez et de rendre justice
» à chacun. »

Le pouvoir du maïeur d'Amiens était fort étendu. Examinons-en les principaux éléments. Ce qui nous frappe d'abord c'est qu'il embrasse à la fois des attributions administratives et judiciaires. La garde des clefs de la ville est réservée au maïeur; les serviteurs des portes vont les prendre, le matin, à l'hôtel qu'il habite. Le maïeur harangue le roi, la première fois

32. En toutes causes li accuses et li accuseres et li tesmoing parleront par advocat sil veulent.

33. Nuls n'entreprengne à plaidier hors de la cité de possession qui appartiengne à la cité.

34. Se li hom ou la femme acquierent auqune possession en leur vie. et li uns mœurt : chils qui remanra aura pour luy le moitié et li enfant l'autre. Se li hom mœurt ou la femme. et li enfant remainent vif : chils qui remanra ne porra vendre ne donner ad cens ne mettre en gages. la possession qui vient de le part au mort : soit en terre ou en ente : sans l'otroy des prochains parens au mort. ou dessi là que li enfant seront sans garde.

35. Se auquns laidenge le prevost le roy en plait ou hors plait. de laides paroles et deshonnestes : il sera en le merci le prevost par jugement de maieurs et d'esquevins.

36. Se auquns laidenge le maieur en plait de laides paroles et deshonnestes : se maisons sera abatue ou raccatée : selon ce quelle vault : en le mercy d'esquevins.

37. Se auquns fiert ou navre sen juré et li ferus se claime que pour viex haine soit ferus : li fereres fera droit selon les establissemens d'esquevins pour le cop. et après pour le viex haine. ou il sespurgera par sen sairement. ou il fera droit à le commune par IX libres : VI à le commune. et LX solz à le justice des seigneurs. et rendra le moitié de sen droit dedens les VIII jours ou tout se li eschevins veulent. Nuls ne fera sairement pour chelluy qui fiert quiconques il soit ou homs ou femme ou varlés.

38. Si li maires siet avenc la commune et avenc ses jurés en plait. et aucuns fiert illuec sen juré. la maisons à chelli qui attains sera par pluiseurs tesmoings qu'il ait donné le premerai cop, sera abatue.

qu'il vient à Amiens, et a le choix du capitaine qui doit commander la ville. Les *arbalétriers*, les *archers du grand-serment*, les *couleuvriniers*, les *archers du petit-serment* et les *arquebusiers*, qui forment les compagnies privilégiées, reçoivent les ordres du maïeur; et s'il veut, la nuit, aller sur les remparts, vingt hommes du guet sont tenus de lui faire escorte. Lorsque ses fonctions l'appellent dans les différents quartiers de la cité, des sergents à verges le précèdent, et s'il assiste à un banquet, huit sergents à kannes ou à masses le servent à table et reçoivent ses ordres. Le

39. Qui laidenge sen juré en plait : il perdera xx solz et la justice des seigneurs ni partira nient.

40. Qui jecte sen juré en yaue ou en palu. et chils qui sen claime a un seul tesmoing : et li maires voit la conchiure : li malfaiseres perdera LX solz. de ce aura la justice des seigneurs xx solz et li maires le remanant. mais se li conchiés n'a nul tesmoing : il se defendera par son sairement encontre la conchiure. et ensement aussi encontre le sang. et ensi sen ira delivrés.

41. Qui appelle sen juré serf. recreant ou traiteur ou coup : xx solz paiera.

42. Se li fiuls au bourgois fait auqun meffait : li peres poursieurra droiture a le commune pour sen fil. et sil n'est en le garde au père et il est semons et il defuit justice : un an sera hors de la cité. et sil veult revenir après l'an passé : il fera droit au prevost et au maieur selonc les establissemens des esquevins.

43. Se aucune convenance est faite devant II des esquevins ou pardevant pluiseurs : de chelle convenance ne sera puis ne camp ne bataille. se li esquevin le tesmoingnent qui furent à le convenance.

44. Toutes ces droitures et chist commandement que nous avons dit devant sont tant seulement du maieur et de la commune entre leurs jurés. N'est pas jugans jugemens de juré et de non juré.

45. Il soloit estre coustume à Amiens que es festes des apostres de chacune charete qui entroit par lequele que soit des quatre portes de la cité : prendoit li archediaques Garins une maaille. Li maires et li esquevin qui adonc estoient. accaterent par le conseil l'evesque Tierry d'Amiens. ichelle coustume à chelluy archediaques V solz et IV capons et prinrent ad cens. et chelluy cens prent li archediaques au four Fremin du cloistre dehors le porte saint Fremin el Val.

premier dimanche du carême, après vêpres, une collation est offerte au maïeur et à l'échevinage, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville; on présente des fruits aux échevins et ils ont droit à un bouquet de violettes; mais on sert un pâté de carpes que le maïeur seul peut ouvrir.

A ces prérogatives viennent se joindre de graves devoirs. Le maïeur et l'échevinage prennent des décisions sur les contestations qui s'élèvent touchant la possession des héritages; la vente des marchandises, la surveillance des poids et des mesures, les prisons, la

46. De tous les tenemens de la ville sera faite droiture par notre prevost III fois en l'an en plait général. c'est assavoir au noel. à pasques et à penthecouste.

47. Tous les forfais qui seront fait dedens le banlieue de la cité : jugeront li maires et li esquevin et en feront justice si com il doivent pardevant nostre bailliu sil y veult estre. Et sil ni veult estre ou il ni puet estre : il ne lairont mie à faire leur justice pour ce sil ni est. fors de rapt et de meurtre que nous retenons à nous et à ceuls qui venront après nous. à tousiours sans part d'autruy. Mais li catel des homicides. des ardeurs et des traiteurs sont nostre sans part dautruy. et es cateuls des autres forfais retenons nous aveuc nostre.... et aveuc ceuls qui après nous venront. ce que nous y avons eu et ce que nous i devons avoir.

48. Nuls ne puet faire ban en la ville fors par le roy et par l'evesque.

49. Se auquns est banis de la ville pour auqun forfait : li rois. li senescauls. li prevos le roy. li vesques et li maires : chascuns de chiauls le puet conduire en la ville une fois en l'an. fors de murtre et de homicide et de arsion et de traison et de rapt.

50. Nous volons et ottroions à tousiours à la commune que il ne loise mie à nous ne à ceuls qui apres nous venront mettre le cité d'Amiens ne la commune hors de nostre main. mait tousiours soit appendans à la couronne de France.

Et pour ce que toutes iches choses soient fermes et estables à tousiours : nous confremons cheste charte par l'auctorité de nostre seel et par le forme et le figure des royals noms qui sont noté et escript ichi en droit, sauve la droiture l'evesques et des églises et des barons du païs et sauf autruy droiture.

Cheste chartre du roy Philippe fu donnée à Peronne et renouvellée l'an de l'incarnation nostre seigneur Jhesu Christ M. CC et IX el trentisme an de son regne.

santé publique, les écoles et le soin de faire respecter la religion de l'État réclament leur commune sollicitude. Puis arrivent les nombreuses et importantes attributions judiciaires que la loi a conférées au maïeur et aux échevins; car la commune juge sans appel l'homicide simple, le cas de suicide, la fausse monnaie, l'incendie, la sorcellerie et le vol. La gravité des peines ajoute encore ici à l'importance de cette juridiction; le vol est puni par le fouet, la mutilation de l'oreille, le bannissement ou la potence; ceux qui tenteraient d'arracher ou d'emporter les ferrures de l'artillerie qui garnit les remparts seront, disent les registres de l'échevinage, *pendus et estranglez sur le champ, sans forme ni figure de procez*. On brûle à Amiens les sorciers et les incendiaires; le faux monnayeur est jeté dans l'eau bouillante; la ville possède une chaudière pour ce genre de supplice, et nous verrons bientôt ce que percevait, dans ce cas-là, l'exécuteur des hautes-œuvres de l'échevinage d'Amiens.

Les attributions des nombreux agents institués par le corps des échevins nous disent l'importance qu'eut autrefois l'administration de la cité. Voici la curieuse nomenclature de ces agents : le grand-compteur; le receveur des rentes; le maître des présents; le maître des ouvrages; le greffier de la ville; le contrôleur des ouvrages; le maître et le contrôleur de l'artillerie; le greffier des portes; le greffier du guet; les sergents à masse; l'huissier de la ville; le serviteur des ouvrages; le trompette; le héraut ou courrier; l'hor-

loger du beffroi; les deux petits portiers veillants; les sergents des *kannes*, préposés aux présents de vin; le sergent messier; les sergents du guet de nuit pour la ville; les sergents du guet de nuit pour les remparts; les guetteurs du beffroi et des grilles; le chaînier du pont Saint-Michel; le chaînier du pont du Cange; les priseurs-jurés; le paveur de la ville; les clercs des fermes; les auneurs du drap, des langes et du linge; les courtiers de laine; les ferreurs de la sayetterie; les sestelliers ou mesureurs de grains; le maître et les douze compagnons courtiers de vin; les veilleurs du

MAIEURS D'AMIENS

DONT LES DOCUMENTS ORIGINAUX ONT CONSACRÉ LES NOMS.

1140. Bernard. — 1152. Bervare. — 1159. Arnold. — 1170. Firmin. — 1177. Roger. Ceux qui l'ont suivi sont inconnus. — 1228. Firmin le Monnoyer ou le Mongnier. — 1229. Firmin le Roux. — 1230. Firmin le Monnoyer. — 1231. Firmin de Sorchy. — 1232. Firmin le Roux. — 1233. Mathieu de Croy. — 1234. Firmin le Roux. — 1235. Firmin de Sorchy. — 1236. Firmin le Roux. — 1237. Mathieu de Croy.—1238. Firmin le Roux.—1241. Jean de Cocquerel.—1242. Firmin de Sorchy. — 1243. Firmin le Roux. — 1244. Mathieu le Mongnier. — 1245. Mathieu de Croy. — 1246. Jean de Cocquerel. — 1247. Firmin le Roux. — 1248. Mathieu de Croy. — 1249. Firmin le Roux. — 1250. Jean de Cocquerel.—1251. Mathieu le Mongnier. — 1252. Jean de Croy. — 1253. Firmin le Roux. — 1254. Mathieu le Mongnier. — 1255, 1256. Bretemieu du Cauvel. — 1257. Jean de Croy. — 1258. Mathieu le Mongnier. — 1259. Jean de Croy. — 1260. Firmin le Roux. — 1261. Jean Prieux le Roux. — 1262, 1263. Nicole Bergnier. — 1264. Jean Prieux le Roux. — 1265. Jean de Croy. — 1266. Pierron d'Arras.— 1267. Jean Prieux le Roux.— 1268. Firmin le Roux. — 1269. Jean Prieux le Roux. — 1270. Jean de Saint-Fuscien. — 1271. Jean Godris. — 1272. Jean de Coquerel. — 1273. Jean Prieux le Roux. — 1274. Nicholon ou Nicolas du Caurel. — 1275. Jean Prieux le Roux. — 1276. Jean de Saint-Fuscien.—1277. Nicholon du Caurel.— 1278. Jean Godris. —1279. Nicholon du Caurel. — 1280. Jean Godris. — 1281. Jean de Saint-Fuscien. — 1282. Jean le Normand. — 1283. Jean Godris.— 1284. Nicholon du Caurel. Après sa mort, Simon du Gard acheva l'année. — 1285. Jean le Normand. — 1286. Adrien le Mongnier. — 1287. Jean de St.-Fuscien. — 1288. Jean Godris. — 1289. Adrien le Mongnier.

vin de l'étaple; les jaugeurs, afforeurs et déchargeurs du vin; le maçon de la ville; le garde du marteau et les surveillants du drap forain; les auneurs et les esgards de la sayetterie; les mesureurs de chaux et ceux du charbon; les peseurs de lin et de chanvre; les mesureurs et encordeurs de bois; les courtiers de draps forains; les mesureurs et barilleurs de la guède ou pastel; les courtiers du fruit; les lieurs de foin; les deux esgards des pourceaux; les grossiers du poisson de mer; les compteurs de hareng saur et frais; le charpentier de la ville; les serviteurs des ports;

— 1290. Robert du Caurel. — 1291. Jean Godris. — 1292. Adrien Malherbe, mort en juillet 1293. — 1293. Jacques de Saint-Fuscien. — 1294. Jean Godris. — 1295. Jacques le Mongnier. — 1296. Lienard le Secq. — 1297. Jean Godris. — 1298. Jacques de Saint-Fuscien.—1299. Lienard le Secq. — 1300. Jean Godris. — 1301. Jacques de Saint-Fuscien. — 1302. Firmin de Cocquerel. — 1303. Lienard le Secq. — 1304. Jean le Borgne. — 1305. Jean le Fruittier. — 1306. Pierre Darras. — 1307. Jean le Borgne. — 1308, 1309. Lienard le Secq. — 1310. Jean le Fruittier. — 1311. Lienard le Secq. — 1312. Jean des Rabuissons. — 1313. Jean le Fruittier. — 1314. Mille de Bonneville.—1315. Jean de Fauquembergue.—1316. Jacques de St.-Fuscien. Après sa mort, Jean le Borgne acheva l'année. — 1317. Jean des Rabuissons. — 1318. Jean le Mongnier.—1319. Jean de Cocquerel.—1320. Jean des Rabuissons. —1321. Pierre le Mongnier. — 1322. Mathieu Boivin. — 1323. Jean de Sorchy. — 1324. Jean des Rabuissons. — 1325. Pierre le Mongnier. — 1326. Mathieu Boivin. —1327. Jean des Rabuissons. — 1328. Pierre le Mongnier. — 1329. Mathieu Boivin. — 1330. Jean de Sorchy. — 1331. Jean du Cange. — 1332. Vincent Bournavel. — 1333. Jean de Sorchy. — 1334. Jean du Cange. — 1335. Mathieu Boivin. — 1336. Jean de Sorchy. — 1337. Jean du Cange. — 1338. Jean de Croy. — 1339. Jean de Saint-Quentin.—1340. Jean de Sorchy. — 1341. Pierre de Saint-Fuscien. —1342. Jean de Saint-Quentin. — 1343. Jean de Sorchy. — 1344. Jean du Cange. — 1345. Pierre de Saint-Fuscien. — 1346, 1347. Gilles Ravin.— 1348. Jean du Cange. Après sa mort, Jacques Piquet acheva l'année.— 1349. Jacques Piquet. Après sa mort on élut Jacques du Blanc-Fossé qui mourut aussi; Simon de Mets acheva l'année. — 1350. Simon de Mets. — 1351. Gilles Ravin. — 1352. Firmin de Cocquerel. —1353. Firmin Grimault ou Gremault. — 1354. Simon de Mets. — 1355. Firmin de Cocquerel. — 1356. Gilles Ravin. — 1357. Simon de Mets. — 1358. Firmin de Coc-

celui de la poissonnerie; le plombier de la ville; le saigneur des pestiférés; le fossier du cimetière Saint-Denis; le clochetteur ou recommandeur des trépassés; le porteur des pestiférés; l'exécuteur de la haute-justice.

L'office de maître des présents avait de l'importance. A la fin du XVIe siècle, celui à qui on le confiait recevait chaque année, pour ses honoraires, *trois écus et vingt sols* avec sept aunes de drap pour une robe. Il présidait aux banquets publics et à l'achat des présents qu'offrait la ville aux personnages de distinction. « Cet officier doit recevoir par poids et mesures les

querel fils de Mathieu. Jean du Gard acheva l'année. — 1359. Firmin de Cocquerel, fils de Jacques. — 1360. Clément Gremault ou Grimault. — 1361. Firmin de Cocquerel. Jean de Saint-Fuscien acheva l'année.—1362. Jean de Saint-Fuscien. — 1363. Jean Dippre.— 1364. Jean des Rabuissons.—1365. Jean de Saint-Fuscien. — 1366. Guillaume de Conty. — 1367. Jean des Rabuissons. — 1368. Jean de St.-Fuscien. — 1369. Jacques de Hangard. — 1370. Jean des Rabuissons. — 1371. Guillaume de Conty. — 1372. Jean du Gard. — 1373. Jean des Rabuissons. — 1374. Jean de Saint-Fuscien.—1375. Jean du Gard.—1376. Jean des Rabuissons. — 1377. Guillaume de Conty. — 1378. Honoré Dippre. — 1379. Jacques de Hangard. — 1380. Guillaume de Conty. — 1381. Jean Lorfevre. — 1382. Honoré Dippre. — 1383. Guillaume de Conty. — 1384. Jean Picquet. — 1385. Jacques de Hangard. — 1386. Guillaume de Conty. — 1387. Jean Lorfevre. — 1388. Pierre Darras. — 1389. Guillaume de Conty. — 1390. Jean Lorfevre. — 1391. Pierre Darras. — 1392. Guillaume de Conty. — 1393. Jean Picquet. — 1394. Pierre Darras. — 1395. Guillaume de Conty. — 1396. Jean Dippre. — 1397. Jean Picquet. — 1398. Guillaume de Conty. — 1399. Jean Dippre. — 1400. Firmin Picdeleu. — 1401. Jean Picquet. — 1402. Jacques Dembremeu. — 1403. Firmin Picdeleu. — 1404. Jean Dippre. — 1405. Jean de Hangard. — 1406. Firmin Picdeleu. — 1407. Clément le Normant. — 1408. Jean de Hangard. — 1409. Firmin Picdeleu. — 1410. Clément le Normant. — 1411. Jacques Clabault. — 1412. Firmin Picdeleu. — 1413. Jean de Hangard. — 1414. Jacques Clabault. — 1415. Firmin Picdeleu. — 1416. Jacques du Caurel. — 1417. Mille de Bery. — 1418. Jean de Beauval. — 1419. Jacques du Caurel. — 1420. Mille de Bery. — 1421. Jacques de Morviller. — 1422. Pierre Clabault. — 1423. Mille de Bery. — 1424. Jean Lorfevre. — 1425. Pierre Cla-

» torches, bougies, ypocras, sel blanc, gauffres et ra-
» tons dont l'on fait les présens quand on offre aux
» seigneurs et dames des volailles ou du poisson. Il
» doit donner bon ordre de les faire mettre en cages
» ou autres vaisseaux honnestes. Il s'assurera que les
» torches et escussons des armoiries de la ville sont en
» bon estat et il devra assister au compte des cires. »
Les présents de vin étaient considérables. L'échevinage en faisait offrir aux princes et aux principaux seigneurs; au bailli pendant la tenue des assises; aux maïeurs des villes voisines; aux ordres mendiants dans certaines

bault. — 1426. Mille de Bery. — 1427. Jean Lorfevre. — 1428. Pierre Clabault. — 1429, 1430, 1431, 1432. Mille de Bery. — 1433. Pierre Clabault. — 1434. Jean de Conty. — 1435. Jean de Labbege. — 1436. Jean Lorfevre. — 1437. Pierre Clabault. — 1438. Guillaume de Conty. — 1439. Jean Lorfevre. — 1440. Cuillaume de Bery. — 1441. Pierre Clabault. — 1442. Jean Lorfevre. — 1443. Guillaume de Bery. — 1444. Pierre de May. — 1445. Jean de Conty. — 1446. Jean Lorfevre. — 1447. Pierre de May. — 1448. Guillaume de Conty. — 1449. Jean Lorfevre. — 1450. Pierre de May. — 1451. Jean de Saint-Fuscien. — 1452. Guillaume de Conty. — 1453. Pierre de May. — 1454. Philippe de Morvillier. — 1455. Guillaume de Bery. — 1456. Pierre de May mourut, et Guillaume de Bery acheva. — 1457. Philippe de Morvillier. — 1458. Guillaume de Bery. — 1459, 1460. Philippe de Morvillier. — 1461. Hüe de Courselle. — 1462. Jean de Saint-Fuscien. — 1463. Jean de May. — 1464. Philippe de Morvillier. — 1465. Jacques Clabault. — 1466. Jean de Saint-Fuscien. — 1467. Jean le Normant. — 1468. Philippe de Morvillier. — 1469. Firmin le Normant. — 1470. Guillaume de Bery. Après sa mort, Jean du Caurel acheva l'année. — 1471. Antoine Clabault. — 1472. Antoine Caignet. — 1473. Firmin le Normant. — 1474. Antoine Clabault. — 1475, 1476. Antoine Caignet. — 1477. Jean de May. — 1478, 1479, 1480, 1481, 1482. Antoine Clabault. — 1483. Jean le Normant. — 1484. Antoine Clabault. — 1485, 1486. Nicolas le Rendu. — 1487. Antoine Clabault. — 1488. Nicolas Fauvel. — 1489. Jean Peredieu. — 1490. Nicolas le Rendu. — 1491, 1492, 1493, 1494, 1495. Antoine Clabault. — 1496. Pierre de May. — 1497. Jean Bertin. — 1498, 1499, 1500. Pierre de May. — 1501. Richier de Saint-Fuscien. — 1502. Nicolas Fauvel. — 1503. Antoine Clabault. Après sa mort, Nicolas Fauvel acheva l'année. — 1504. Pierre de May. — 1505. Antoine Lorfevre. — 1506. Nicolas Fauvel. — 1507, 1508. Pierre de May. — 1509. Jacques

solennités; à celui qui exposait ses jours dans un incendie; à la personne qui annonçait, la première, l'extinction d'une rente viagère due par la commune. On offrait encore le vin dans beaucoup d'autres circonstances. Les comptes de la ville fournissent à cet égard de nombreux documents; en voici quelques extraits : 1389; au sire de Hangest, chambellan du roi, 4 kannes de vin fournies par la taverne de *le Vente au Marchié as Fromaches;* à la vidamesse de Picquigny, 2 kannes prises *as Rouges Cappeaux;* au procureur de la ville, 1 kanne prise au *Lion d'Or;* à plusieurs compagnons

de May. — 1510. Jean de Saisseval. — 1511. Pierre de May. — 1512. Antoine Lorfevre. — 1513. Philippe Clabault. — 1514, 1515. Nicolas Caignet. — 1516. Jean le Prevôt.— 1517. Philippe Clabault.— 1518, 1519. Jean de Saint-Fuscien.— 1520. Pierre du Gard.—1521. Jacques de May.—1522. Philippe de Conty.—1523. Pierre de du Gard.—1524, 1525. Antoine de Saint-Delis.—1526. Pierre Vilain.—1527. Simon Clabault.—1528. Jean le Prevôt.—1529. Pierre Louvel.—1530. Aubert Fauvel. — 1531. Bernard d'Ault.—1532. Jean de Saint-Fuscien.—1533. Simon Clabault.—1534. Bernard d'Ault.—1535. Pierre Sacquespée.—1536. Jean de Soissons.—1537. Simon Clabault.—1538. Aubert Fauvel.—1539. Pierre Louvel.—1540. Bernard d'Ault.— 1541. Adrien Vilain.—1542. Jean de Rely.—1543. Jean du Gard.—1544. François Louvel. — 1545. Jean Forestier. — 1546. Jean du Gard. — 1547. Claude Dainval. — 1548. Antoine Louvel. — 1549. Claude de Fontaines. — 1550. Firmin le Cat. — 1551, 1552. Firmin Cateleu. — 1553. Adrien Vilain. Firmin le Cat le remplaça. — 1554. Firmin le Cat. — 1555. Raoul Forestier. — 1556. Hierôme Dainval. — 1557. Antoine Louvel. — 1558. François de Biencourt. — 1559. Jean Dippre. — 1560. Pierre du Gard. — 1561. Firmin le Cat. — 1562, 1563. Antoine Dardre. — 1564. Etienne Cardon.— 1565. Jean Dippre.— 1566. Charles Gorin. Après sa mort, Charles de Louvencourt acheva l'année. — 1567. Charles de Louvencourt. — 1568. Nicolas Croquoison. — 1569. Nicolas aux Cousteaux. — 1570. François Bigant. — 1571. Jean de Bollemont. — 1572. Nicolas Croquoison. — 1573. François Gauguier. — 1574. Jaspart Fouache. — 1575. Nicolas de Nibat. — 1576. Jean Dippre. — 1577. François Gaugnier. — 1578. Jean de Collemont. — 1579. François de Bigant. — 1580. Jean de Collemont. — 1581. Philippe du Beguin. — 1582. Jean du Bois. — 1583. François Bigant. — 1584. Jean Dippre. — 1585. Philippe du Beguin. — 1586. François Bigant. — 1587, 1588. Jean de Collemont, continué à

qui éteignirent le feu à l'hospital devant Saint-Leu, 8 kannes de la taverne de l'*Estœuf d'Argent;* à un messager du roi qui avoit apporté lettres, 1 kanne prise au *Double Cercle;* au maïeur d'Abbeville, 2 kannes prises au *Dragon;* as menestreux qui jouèrent et trompetèrent au beffroy, 2 kannes de la même taverne; au *prince des sots* d'Abbeville, 2 kannes; à la femme du receveur du bailliage nouvellement arrivée à Amiens, 2 kannes prises au *Cappel de Vingne;* au maïeur dînant avec l'abbé du Gard et le bailly, 4 kannes de la taverne appelée *as Rouges Lions.*

la prière du peuple. — 1589. Antoine Gourgier. — 1590. Antoine du Mareul. — 1591. François Castelet. — 1592. Antoine Gourgier. — 1593. Antoine de Berny. — 1594. Pierre de Famechon. — 1595. Augustin de Louvencourt. — 1596. Pierre de Famechon. Il fut maïeur que jusqu'au 11 mars 1597. — 1597. Claude Pecoul, placé par les Espagnols le 28, y resta jusqu'au 25 septembre. Ceux qui suivent n'ont porté que le titre de premier-échevin. — 1597. Robert Coureux ou Coureur. — 1598. Augustin de Louvencourt. — 1599. Adrien de Mareul. — 1600. Antoine Pingré. — 1601. Antoine Dippre. — 1602. Augustin de Louvencourt. — 1603. Adrien de Mareul. — 1604, 1605. Jean Thierry. — 1606. Jacques Cornet. — 1607. Flourent de Louvencourt. — 1608. Jean Thierry. Après sa mort Jean de Mons acheva l'année. — 1609, 1610. François le Sénéchal. — 1611 Baptiste Roche. — 1612. Augustin de Louvencourt. — 1613. Antoine de Berny. — 1614. Antoine Pingré. — 1615. Antoine le Quien. — 1516. Jean Couvreur. — 1617, 1618. François Hannique. — 1619. Antoine de Berny. — 1620. Gui de Mareul. — 1621, 1622. Augustin de Louvencourt. — 1623, 1624. François de Louvencourt. — 1625, 1626. François Hannique. — 1627, 1628. Antoine Pingré. — 1629, 1630. Gui de Mareul. — 1631, 1632. François Hannique. — 1633, 1634. Jean Couvreur. — 1635. Jacques Mouret. — 1636. Guy de Mareul. — 1637, 1638. Jean de Sachy. — 1639, 1640. Charles Lestocq. — 1641. Jean Couvreur. — 1642, 1643. Jean de Sachy. — 1644. Vincent le Roi. — 1645 jusqu'en 1649. Charles Lestocq. — 1649. François le Bon. — 1650. Antoine de Lestocq. Sa nomination fut annulée le 9 janvier 1651; cependant une nouvelle nomination lui fit achever l'année; mais il fut ordonné, le 19 octobre, que Gabriel de Sachy exercerait la charge de premier-échevin, et on le continua en 1652. — 1653, 1654. Nicolas le Roi. — 1655. Adrien Picquet. — 1656. François de Court. — 1657, 1658. Jacques de Mons. — 1659. Antoine le Caron. — 1660, 1661. Claude

Lorsqu'Henri IV vint à Amiens en 1594, l'échevinage lui offrit deux pièces de vin blanc et deux pièces de vin clairet, six faisans, six hérons, six paons, six coqs d'Inde, six aigrettes, six cygnes, six butors, six cigognes, six douzaines de cailles, six gros chapons, trois douzaines de perdreaux, trois douzaines de bécassines, douze levreaux, douze lapins. On fit plus encore en 1753 pour la réception du duc de Chaulnes, nommé par Louis XV au gouvernement de la Picardie. Le maître des présents offrit au duc deux cents bouteilles de vin des meilleurs crûs et vingt-cinq bouteilles

le Bon. — 1662, 1663. Louis Roussel. — 1664. François de Famechon. — 1665. Michel Mannechier. — 1666, 1667. François Trudaine. — 1668. Jean Vaquette. — 1669, 1670. Jacques de Mons. — 1571, 1672. Antoine Dumoulin. — 1673. François de Villers. — 1674, 1675. Jean de Montmignon. — 1676, 1677. Antoine Castelet. — 1678, 1679. Louis du Fresne. — 1680, 1681. Charles de Lestocq. — 1682, 1683. François de Vitry. — 1684, 1685. Louis du Fresne. — 1686, 1687. Claude Fournier. — 1688, 1689. François Pinguet. — 1690, 1691. Jean-Baptiste le Caron. — 1692, 1693. François d'Amiens. — 1694, 1695. Jean Vaquette. — 1696, 1697. Pierre de Famechon. — 1698, 1699. Firmin du Crocquet. — 1700, 1701. Louis du Fresne. — 1702, 1703, 1704. Adrien Vacquette. — 1705, 1706, 1707. Martin Baron. — 1708, 1709, 1710. Adrien du Fresne. — 1711. Adrien Vacquette. — 1712, 1713. Martin de Bonnaire. — 1714, 1715, 1716. Adrien du Fresne. — 1717, 1718, 1719. Adrien Cretton. — 1720, 1721. Jean Vaquette. — 1722. Pierre de Bonnaire. — 1723, 1724, 1725. Louis Pingré. — 1726, 1727. François du Fresne. — 1728, 1729. Robert de Halloy. — 1730, 1731. Charles Picart de Millencourt. — 1732. Pierre Augustin d'Amiens. Il n'y eut pas de nomination dans les années qui suivirent, attendu la suppression des charges municipales, par édit du mois de novembre 1733; mais, en vertu d'un arrêt du 4 novembre 1737 et d'une ordonnance de l'Intendant du 13 janvier 1738, on procéda à l'élection des maire et échevins. L'élection de M. d'Amiens avait été confirmée par une lettre de cachet. — 1738. François Galand. — 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747. Point de nomination attendu la suppression des charges municipales. — 1748. Point de nomination; les maire et échevins continués par ordre du roi expédié à Versailles le 20 septembre. — 1749, 1750. Alexandre du Fresne. — 1751, 1752, 1753, 1754. Gilbert Morel, écuyer, seigneur de Bécordel. — 1755, 1756. Firmin-

de liqueurs; deux paons; quatre cygnes; huit faisandeaux; douze perdrix; un magnifique esturgeon; deux saumons frais; douze belles carpes et douze perches. Les paniers et les cages étaient garnis d'étoffes et de rubans. La duchesse de Chaulnes reçut des dragées et des confitures, distribuées dans quatre-vingt-seize boîtes dorées et enrichies de ses armes peintes sur émaux.

La galanterie n'était pas étrangère, on le voit, au choix des présents que recevaient de l'échevinage les femmes des gouverneurs de la province ou les princesses du sang royal. Lorsqu'on célébra à Amiens le mariage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière et pendant que les échevins présentaient au roi douze pipes de vin et six bœufs, la jeune reine reçut deux pièces de drap écarlate, un somptueux manteau d'hermines, quatre-vingts douzaines de *lestiches* et vingt fourrures de menu-vair. Henriette d'Angleterre vint à Amiens en 1625; on lui donna, disent les documents contem-

Antoine Ducrocquet, écuyer, seigneur de Guyencourt. — 1757, 1758, 1759, 1760 jusqu'au 9 mai. Pierre-François d'Incourt, écuyer, seigneur d'Hangest. — Fin de 1760, 1761. Gabriel-Florent de Sachy de Caronges, chevalier, conseiller du roi, président trésorier-général de France. — 1762, 1763, 1764, 1765, 1766 jusqu'au 31 octobre. Gilbert Morel de Bécordel. — Fin de 1766, 1767. Jean-Baptiste Jourdain de Thieulloy, négociant, ancien consul. — 1768, 1769, 1770. Louis-Antoine Pelyst, écuyer, conseiller du roi. — 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776 jusqu'au 23 juin. Jean-Baptiste Jourdain de Thieulloy. — Fin de 1776, 1777, 1778, 1779 jusqu'au 23 juin. Marie-Jean-Baptiste Morgan, écuyer. — Fin de 1779, 1780, 1781, 1782 jusqu'au 23 juin. Charles-Florimond Leroux, négociant. — Fin de 1782, 1783, 1784, 1785 jusqu'au 23 juin. Charles-Nicolas Delahaye, écuyer. — Fin de 1785, 1786, 1787, 1788 jusqu'au 23 juin. Messire Antoine-François le Caron de Chocqueuse, chevalier. — 31 juillet 1788. Galand de Longuerue.

porains, *toutes sortes de confitures ensemble d'ipocras, trente-six tourterelles, douze vannereaux, douze gélinottes et autant de ramiers.* L'échevinage fut moins galant pour Henri II en lui offrant six *bitardes* et six hiboux; en 1565, l'aïeul du grand Condé reçut *six tourtes* et *un petit faon de biche.*

Rien aujourd'hui ne rappelle la pompe que déployait autrefois la ville d'Amiens dans les circonstances solennelles. Les archives locales nous ont conservé le récit des fêtes brillantes qu'organisait l'échevinage. Nous voyons, en 1625, cinq mille bourgeois armés faire la haie pour le passage d'Henriette d'Angleterre; il faut, en outre, tenir compte des compagnies privilégiées et de la jeunesse à cheval. Le corps de ville a réglé que *les maisons seront tendues en tapisseries et autres choses honnestes et qu'on y espandra des herbes et des fleurs.* Par les soins des pères jésuites, des théâtres sont dressés dans les rues principales. « Là, dit de » la Morlière, jouoient plus de cinquante filles d'ex- » cellente beauté, vestues à l'esgal. » L'un de ces théâtres est placé sur les marches du parvis de la cathédrale. « On y voit en cinq niches d'architecture cinq » jeunes filles, le sceptre à la main et la couronne en » teste, représentant cinq filles de France autrefois ma- » riées à cinq rois d'Angleterre et qui, à l'abordée, » saluent humblement nostre triomphante Henriette » l'accueillant de grâcieuses paroles. » Nous lisons dans les manuscrits de dom Grenier qu'à l'entrée du duc de Longueville, en 1571, « on mit aux champs jus-

» ques à douze cens portiers et deux ou trois cens
» piquiers en bataillon carré, aveq cens enffans perdus
» harquebuziers qui escarmouchèrent ceux du grand
» bataillon pour en donner plaisir et faire le salue,
» lorsque le duc passa près d'eux. »

Amiens se gouverna long-temps comme une véritable république; et le pouvoir de ses magistrats n'eut alors pour bornes que celles qu'avaient fixées les vieilles coutumes de la cité. On vit l'échevinage d'Amiens conclure des traités avec les rois de France et avec les ducs de Bourgogne; dicter des conditions aux

NOTIONS HISTORIQUES SUR AMIENS.

279 ans avant J.-C. Les Amiénois, mêlés à d'autres tribus gauloises, entreprennent une expédition dans l'Asie Mineure. — An 40 avant J.-C. César tient à Amiens l'assemblée générale des Gaules (*Julius Cæs. de Bello Gall.*) — An 140 de J.-C. Antonin-le-Pieux et Marc-Aurèle embellissent Amiens. — 301. Prédications et martyre de St-Firmin. — Vers 312. Maxence s'empare d'Amiens. Il en est chassé bientôt après par Constantin. — 337. St-Martin, soldat de l'armée de Constantin, traversant Amiens, donne la moitié de son manteau à un pauvre. — 346. St-Firmin-le-Confesseur, évêque d'Amiens, bâtit une église sous l'invocation de *N. D. des Martyrs* et y établit le siége épiscopal. — 352. On bat monnaie à Amiens (*du Cange.*) — 367. Gratien est proclamé empereur à Amiens. — 406. Cette ville est ruinée par les Vandales. — 445. Khlodion, chef des Franks, fixe sa résidence à Amiens. — 447. Mérovée y est proclamé chef des Franks. — VIIe siècle. St-Salve, évêque d'Amiens, fait construire une basilique sous l'invocation de la Vierge et de St-Firmin. — 818. Passage à Amiens de Lodewig-le-Débonnaire. — 859. Les Normands ruinent la ville d'Amiens (*du Cange.*) — 873. Passage de Karle-le-Chauve. — 880. Arrivée à Amiens de Lodewig III et de Karloman, enfants de Lodewig-le-Bègue. — 882. Les Normands s'emparent d'Amiens. — 925. Incendie de cette ville. — 932. Siége et prise d'Amiens par Hugues-le-Grand, duc de France. — 949. Louis d'Outre-Mer s'empare d'Amiens. — 1028. Baudouin V, comte de Flandre, épouse à Amiens Adélaïde de France, fille du roi Robert. — 1070. Philippe Ier signe à Amiens un traité de paix avec le comte de Flandre. — Vers la fin du XIe siècle. Drogon, évêque de Thérouanne, jette les fondements de l'église collégiale de *Saint-Nicolas*. — 1073. Gui, évêque d'Amiens, fait construire l'église de *Saint-Martin-*

généraux d'armée qui occupaient le pays ou leur donner assistance lorsque la famine décimait leurs soldats. Les registres aux délibérations de l'échevinage nous apprennent que, « le 13 mai 1465, le corps » de ville ordonna que, pour la sûreté de la cité, on » n'y recevroit aucun corps de troupes, pas même de » celles du roi, qu'avec la précaution d'y tendre des » chaînes, et qu'elle n'eût en même temps des gens » armés sur pied, en nombre et en force supérieure » pendant que ces corps passeroient. » En 1558, Amiens envoyait *chaque jour* à Montreuil, pour le

aux-Jumeaux. — 1085. Fondation du prieuré de *Saint-Denis-des-Prés*. — 1091. Mort de Roricon, né à Amiens, évêque de cette ville et auteur de la chronique qui a pour titre : *Gesta Francorum*.— 1106. Adelme, fils d'Adam, châtelain d'Amiens, fait bâtir l'église de Saint-Firmin. — 1113. Louis-le-Gros concède une charte communale aux habitants.—1115. Troubles à Amiens, à l'occasion de l'établissement de la commune. — 1116-1117. Les troupes de ce prince se rendent maîtres du château d'Amiens et le rasent par son ordre. — Après 1117. Enguerrand de Boves fait bâtir l'église de *Saint-Firmin-en-Castillon* avec les débris de l'ancien château. — Construction du beffroi. — 1124. Fondation de l'abbaye de *Saint-Jean-lez-Amiens*. — 1145. Érection des abbayes de *Saint-Martin-aux-Jumeaux* et de *Saint-Acheul*. — 1192. Philippe-Auguste épouse Ingelburge, princesse de Danemarck, dans la collégiale de Saint-Nicolas.—Vers 1193. Institution du bailliage d'Amiens. — Fin du XIIe siècle. Construction du premier palais épiscopal. — 1206. Wallon Sarton, gentilhomme picard, revenant de la croisade, porte à Amiens le chef de St-Jean-Baptiste. Le clergé et le peuple reçoivent cette précieuse relique avec les marques de la plus grande piété. — 1209. Philippe-Auguste confirme les priviléges des habitants. — 1214. Les troupes amiénoises se signalent à Bouvines. — 1218. La foudre consume la cathédrale, les archives de l'évêché et celles du chapitre. La cathédrale, brûlée par les Normands en 882, avait été plus tard reconstruite. — 1220. Evrard de Fouilloy, évêque d'Amiens, pose la première pierre de la cathédrale actuelle. — 1224. Louis VIII confirme les priviléges des habitants. — 1236. Reconstruction de la collégiale de *Saint-Firmin-le-Confesseur*, bâtie pendant le VIIe siècle par l'évêque St-Salve. — 1243. St.-Louis fonde à Amiens le monastère des Jacobins. — 1250. Passage des Pastoureaux. — 1269. St-Louis, arbitre des différends qui régnaient entre Henri III d'Angleterre et ses barons, prononce son juge-

service de l'armée française que la famine menaçait, soixante mille pains du poids de douze onces et quarante caissons d'osier couverts de toiles goudronnées.

Nous avons déjà vu l'échevinage d'Amiens en possession du droit de justice pour les crimes, pour les délits et pour les contestations relatives aux héritages. Les ordonnances rendues pour la police intérieure de la cité complétaient cette importante juridiction; et plusieurs de ces ordonnances renferment de curieuses dispositions. Nous citerons celles qui traitent du commerce du vin, du luxe des habits, de la vente du

ment dans la cathédrale d'Amiens. — 1269. St-Louis et Henri III signent à Amiens un traité de paix. — 1279. Translation solennelle des reliques de St-Firmin-le-Confesseur, en présence du cardinal Simon, légat du Saint-Siége, de Philippe-le-Hardi et d'Edouard IV, roi d'Angleterre. — 1279. Philippe-le-Hardi et Edouard signent un traité de paix à Amiens. — 1292. Philippe-le-Bel abolit la commune d'Amiens. — 1293. Famine dans cette ville. — 1307. Des chevaliers du Temple sont arrêtés à Amiens par l'ordre de Philippe-le-Bel et conduits dans les châteaux-forts de Beauquesne et de Picquigny. — 1307. Philippe-le-Bel rend aux habitants une partie de leurs anciens priviléges. — 1317. Philippe-le-Long leur octroye une charte communale. — 1329. Edouard III d'Angleterre rend hommage à Philippe de Valois dans la cathédrale d'Amiens, pour le duché de Guienne, les comtés de Ponthieu et de Montreuil. — 1346. Philippe de Valois vient à Amiens après le désastre de Crécy. — 1349. Démolition de la *Porte Clypéenne*. On croit qu'elle était appelée ainsi parce qu'on fabriquait des boucliers dans son voisinage. — 1358. Les Navarrois surprennent Amiens et mettent le feu aux faubourgs. « Ce fut grand dom-» mage, — dit Froissart — car il y avoit plus de trois mille maisons et de bons » hôtels grand foison et de belles églises parrocheaulx et aultres qui furent toutes » arses. » Des lettres du Dauphin à la date de 1359, conservées dans les archives de la ville, sembleraient établir que le nombre des édifices et maisons que les Navarrois brûlèrent fut beaucoup moins considérable. — 1385. Charles VI épouse Isabeau de Bavière dans la cathédrale d'Amiens. — 1391. Conférences de ce prince avec les ducs de Lancastre et d'York. — 1392. Fondation du monastère des Célestins. — 1398. Charles VI établit à Amiens un grenier à sel. — 1411. Dissensions à Amiens. Beaucoup d'habitants prennent parti pour les Bourguignons; d'au-

pain, des banquets ou repas de nôces, et l'ordonnance qui régla le costume que porteraient les filles de joie. « Si quelqu'un, disent les registres aux ordonnances, » trompe le public en vendant du vin *mixtionné de* » *chaux*, qu'il en fasse amende honorable en la chambre » du conseil *nue tête et genoul en terre;* qu'il soit en- » suite fustigé par les carrefours et enfin banni de la » ville. — Le 10 juin 1400, l'échevinage défend aux » cordonniers, bouchers et pelletiers d'Amiens de ne » plus vendre de pain sur les étaux où ils placent » leurs souliers, viandes et pelleteries, *pareille chose*

tres embrassent la cause des Armagnacs. — 1413. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, convoque à Amiens une assemblée solennelle à laquelle assistent les ducs de Brabant et de Bavière, l'évêque de Liège, les comtes de Clèves et de St-Pol. — 1415. Passage de Charles VI à Amiens. — 1417. Les Bourguignons se rendent maîtres de la ville. — 1417. Isabeau de Bavière institue à Amiens une cour souveraine. — 1418. La ville est désolée par une maladie contagieuse. L'échevinage arrête qu'on offrira à la cathédrale une bougie filée dont les contours auront l'étendue de l'enceinte d'Amiens. « Item, a été d'accord que pour la pistilence qui adprésent » est en la ville soit faicte pour révérence de Dieu *la chainture de la ville de cire* » et mise en l'église Notre-Dame etc. » (*Archives de la ville.*) — 1421. Réception solennelle faite à Henri V d'Angleterre et à sa femme, Catherine de France. — 1423. Conférences tenues à Amiens par les ducs de Bedfort, de Bretagne et de Bourgogne.— 1432. Pillage des faubourgs d'Amiens par les troupes de La Hire. — 1435. Amiens cédé à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras. — 1436. Passage de Charles VII. — 1442. Philippe de Saveuse fonde à Amiens les *Saintes-Claires*. Jeanne de Bourbon, Élisabeth de Bavière et Marie de Bourbon, fille de Catherine d'Armagnac, furent au nombre des religieuses de ce monastère. — 1463. Amiens fait retour à la couronne de France. — 1463. Entrée à Amiens de Charlotte de Savoie, reine de France. « Le peuple s'escrioit de grand joye par » les rües : Noël! Noël! Messieurs de la ville luy présentèrent deux drageoirs gar- » nis de cuillères pesans vingt marcs d'argent doré et vairé. » (De la Morlière.) — 1465. Amiens retourne au pouvoir de la maison de Bourgogne. — 1470. Les habitants secouent le joug des Bourguignons. — 1470. Louis XI confirme les priviléges des habitants d'Amiens. — 1473. Passage de ce prince. — 1475. Il revient à

» *n'étant à souffrir pour la dignité du pain.* » Voici les dispositions de l'ordonnance qui traite de *la superfluité des habits :* « L'usage de soye en robbes est deffendu et interdit à tous les habitans sauf et réservé » les trésoriers de France, leurs femmes et filles. Est » deffendu à ceux qui portent habit de soye d'y faire » aucun enrichissement.

» Est deffendu à toutes personnes, soyent hommes, » femmes ou enfans, d'user sur les habillemens qu'ils » portent d'aucunes bandes de broderies, picqueures » ou emboutissemens, passemens, franges, houppes,

Amiens pour les conférences de Picquigny. — 1481. Reconstruction de l'église *Saint-Leu.* — 1484. Démolition de la *porte du Grand-Pont* qui datait du VIIIe siècle. — 1491. Cette année-là, les troupes de Maximilien d'Autriche tentèrent sans succès de surprendre Amiens. Une amiénoise, Catherine de Lice, donna l'alarme aux sentinelles. On la vit, au péril de ses jours, s'avancer sur le bords du fossé qui séparait la ville des faubourgs et s'écrier en patois picard : *Eh ! guet, prens garde à ti !* — 1493. Entrée solennelle de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. « Messieurs » de la ville présentèrent à la royne une fontaine d'argent dorée par endroits pesant » cinquante marcs, de façon belle et exquise, où estoit en bosse la figure d'une licorne et au pied les armes du roy et de la royne esmaillées. » (De la Morlière.) — 1498. Louis XII confirme les priviléges des habitants. — 1513. Passage de ce prince. — 1514. François Ier confirme les priviléges d'Amiens. — 1515. Consécration de l'église du monastère des Minimes sous le titre de *Saint-Michel-Archange.* — 1517. Entrée de Claude de France, femme de François Ier. L'échevinage lui offre *un chef de Saint-Jean en or, richement décoré et esmaillé des histoires du saint.* — 1518. Adrien de Monsures et Pierre Louvel, échevins, se rendent à Amboise pour offrir à Louise de Savoie, mère de François Ier, un précieux manuscrit reproduisant les *chants royaux* et les tableaux de la *confrérie du Puy* d'Amiens. On conserve ce manuscrit à la bibliothèque royale. Il a pour titre : *Miniatures anciennes en l'honneur de la Vierge.*—Vers 1520. François Ier fait construire le Logis-du-Roi. — 1526. Amiens contribue pour 12,000 livres à la rançon de ce prince. — 1527. Les habitants lui font une réception solennelle. — 1531. Construction de la *porte de Paris.* — 1534. François Ier vient de nouveau à Amiens. — 1547. Passage d'Henri II. — 1550. Ce prince repasse à Amiens. — 1551. Établissement de l'Intendance. — 1552. Le beffroi est détruit par les flammes. — 1553.

» tourtils ou canetiles, bords ou bandes de quelque
» soye que ce soit; le tout sur peine de cinquante
» escus d'amende pour la première fois; de cent escus
» pour la seconde et de deux cens escus pour la troi-
» sième fois; la moitié aux pauvres et l'autre moitié
» aux dénonciateurs, sans aucune remission; avec con-
» fiscation de l'habillement moitié au dénonciateur et
» l'autre moitié aux sergeans.

» Enjoint aux damoiselles d'Amiens, si elles portent
» bordures d'or sur les coeffures, chaînes à leurs cols,
» ou chapelets, leur est deffendu y avoir aucun émail;

Construction du *bastion de Guyencourt*. — 1553. Reconstruction de la *porte de Beauvais*. — 1561-1562. Désordres à Amiens à l'occasion du calvinisme. — 1568. Nouveaux désordres. — 1571. Construction du *bastion de Longueville*. — 1573. Reconstruction de la *Male-Maison* où l'on rendait la justice. — 1588. Amiens reconnaît la Ligue. — 1589. Entrée du duc d'Aumale. L'exaspération des Ligueurs était telle alors que deux tableaux représentant la mort des Guise furent placés pieusement dans la cathédrale d'Amiens. On les mit devant le pupitre du chœur. « Estoient pourtraict lesdits princes comme ils avoient esté halbardés et poignardés » et y furent laissez durant les guerres civiles près de six ans.» (*Manuscrit de Jehan Patte.*) — 1594. Entrée du duc de Mayenne.— 1594. 13 août. Amiens reconnaît Henri IV. Entrée solennelle de ce prince. Il confirme les priviléges des habitants. — 1596. La peste et la famine désolent Amiens. — 1597. Les Espagnols, mettant la ruse en usage, surprennent Amiens. Hernand Tello les commande. — 1597. Henri IV assiége et reprend Amiens. — 1597. La porte *Montre-Ecu* est en partie ruinée pendant ce siége. — 1597. Construction de la porte *Saint-Pierre*. — 1597. L'ingénieur Evrard trace, en présence d'Henri IV, le plan de la citadelle d'Amiens. — 1598. Naissance à Amiens du célèbre Voiture. — 1608. Les Jésuites établissent un collége à Amiens. — 1610. Naissance à Amiens du savant du Cange. — 1615. Le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, tente sans succès d'enlever la citadelle d'Amiens où le maréchal d'Ancre commandait pour la reine Anne d'Autriche. — 1625. Passage à Amiens d'Henriette de France, femme de Charles Ier, roi d'Angleterre. Anne d'Autriche, Richelieu et le duc de Buckingham l'accompagnent. — 1627. Sédition à Amiens à l'occasion de l'augmentation des droits perçus sur la sayeterie. — 1628. Construction du couvent des Feuillants. — 1636. Le cardinal de Richelieu vient résider à Amiens pendant le siége de Corbie. — 1636. Recons-

» bien pourront porter devant elles des heures à cou-
» vercles d'or, émaillées ou non émaillées, y ayant pour
» le plus quatre pierres de pierreries aux quatre coins
» de chacun costé sur la couverture desdites heures,
» ou une bague et pomme d'or émaillée à leurs doigts,
» anneaux et pierreries en or émaillé ou non émaillé.

» Et quant aux femmes à chaperon de drap, elles
» ne pourront porter qu'une chaîne au col, des pate-
» nostres, chapelets ou dixains marquez de marques

truction de l'arsenal. — 1636. Fondation du couvent des Célestins. — 1640. Louis XIII et Richelieu séjournent à Amiens pendant le siége d'Arras. — 1657. Passage à Amiens de Louis XIV et d'Anne d'Autriche. — 1659. Turenne vient dans cette ville; il y reçoit les députés de Péronne et de Montdidier. — 1659. Mort de Blasset, sculpteur habile, né à Amiens. Il enrichit de ses chef-d'œuvres la cathédrale et l'église des Cordeliers. — 1667. La peste désole Amiens. — 1679. Consécration de l'église de l'abbaye du Paraclet. — 1680. Naissance à Amiens de Maillart, auteur des *Coutumes générales de l'Artois*. — 1685. Naissance dans la même ville du savant bénédictin dom Bouquet. — 1687. Construction de l'église de *l'Oratoire*. — 1689. Passage de Jacques II, roi d'Angleterre. — 1709. Naissance de Gresset. — 1713. Naissance du père Daire, religieux célestin. On lui doit plusieurs bons ouvrages relatifs à l'histoire de la province de Picardie. — 1737. Naissance à Amiens de Le Grand d'Aussy, auteur de l'*Histoire de la vie privée des Français*. — 1739. Commencement des constructions du grand Séminaire. — 1742. Un incendie détruit la flèche du beffroi. — 1749. Naissance à Amiens de l'astronome Delambre. — 1750. Lettres-patentes de Louis XV portant érection de l'Académie d'Amiens. — 1750. A l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, la ville d'Amiens marie trente-deux filles. L'échevinage offre aux époux *du pain*, *du vin et des langues*. (Archives de la ville.)—1753. Construction du Château-d'Eau.—1760. Achèvement de l'Hôtel-de-Ville. — 1761. Construction de l'hôtel de l'Intendance. — 1762. Incendie du palais épiscopal. Les flammes consument presque entièrement l'édifice. — 1763. L'abbé Delille est professeur de seconde au collége d'Amiens aux appointements de 1200 livres. (*Archives de la ville*.) — 1785. L'Académie d'Amiens propose l'éloge de Gresset. On remarque parmi les nombreux mémoires qui lui sont adressés celui du vertueux Bailly, mort pendant la tourmente révolutionnaire, et un travail de Maximilien Robespierre. — 1789. Assemblée des trois ordres du bailliage dans l'église des Cordeliers, pour la députation aux états-généraux du royaume.

» d'or non émaillé et une pomme ou livre garnie de
» pierreries, jusques au nombre de quatre seulement,
» comme cy-devant est dit, et des anneaux et pierre-
» ries en or émaillé ou non émaillé sans excéder, sur
» semblable peine et confiscation que dessus. »

La richesse des habits et le goût des modes nouvelles devinrent tels à Amiens pendant le XVIe siècle que l'on vit l'évêque François de Pisseleu interdire aux ecclésiastiques l'usage des souliers à jour découpés ou garnis de brillants. Le luxe des banquets prit aussi un tel développement dans cette ville que l'échevinage fut dans l'obligation de réglementer le menu des festins publics et même des simples repas de famille. « Il est def-
» fendu, dit l'ordonnance de 1557, faire aucun ban-
» quet de nopces où ait plus de quarante personnes
» en table, à peine de cent escus d'amende.

» Est deffendu de servir chair et poisson à un
» mesme repas sur peine de soixante-six escus deux
» tiers d'amende.

» Est aussi deffendu de faire esdites nopces, ban-
» quets, festins ou tables privées, plus de trois services
» assavoir : *les entrées de table*, puis *la chair ou pois-*
» *son*, et finalement *l'issue*. Qu'en toute sorte d'en-
» trée, soit en potage, fricassée et patisserie, n'y aie
» que six plats pour le plus, en chacun desquels n'y
» pourra avoir que d'une sorte de viande, et ne se-
» ront lesdites viandes doublées ; comme, pour exemple,
» ne pourront servir deux chapons, deux lapins et
» deux perdrix pour plat, mais seulement un de cha-

» cune espèce. Quant aux poullets et pigeons, se pour-
» ront servir jusques à trois, une douzaine d'aloüettes
» et de grives, beccassines, et autres oiseaux jusqu'à
» quatre, et ainsi des espèces semblables.

» Et quant à l'issue de table, soyent fruicts, tartes
» ou autres patisseries, fromages, ou autres quelcon-
» ques, n'y aura au semblable que six plats, sur
» peine aux infracteurs et contrevenans de soixante-six
» escus deux tiers d'amende pour la première fois.

» Que ceux qui auront esté en festin, banquet, ou
» autre table et compagnie privée, où sera enfrainte
» ladite ordonnance, soient tenus les venir dénoncer en
» dedans le jour en suivant, à peine de treize escus un
» tiers d'amende.

» Que les cuisiniers et paticiers qui auront servy
» esdits banquets soient, pour la première fois, con-
» damnés en trois escus un tiers d'amende et à tenir
» prison quinze jours au pain et à l'eau; pour la se-
» conde fois, l'amende et le tems de la prison dou-
» bleront; pour la troisième fois, sera l'amende qua-
» druplée, et luy fustigé et banny comme pernicieux à
» la chose publique. »

Le dérèglement des mœurs à Amiens était alors sans bornes. Beaucoup d'habitants, dissipant leur fortune dans les festins, furent réduits à l'indigence. [1] Les filles de joie affichaient un luxe effréné; on les voyait se mêler aux femmes de qualité et prendre place dans

[1] (Registre O aux ordonnances de police, f.° 120 v.°)

les lieux publics au milieu de la bourgeoisie. Il fallut une ordonnance des échevins pour mettre un terme à cet abus [1]. Les filles de joie, depuis lors, furent tenues de porter une marque qui les fît reconnaître. On leur enjoignit de plus, sous peine de bannissement, d'aller habiter les rues des *Blanches Mains*, des *Poulies*, du *Pont aux Fillettes* et dans le voisinage de *l'Escorcherie*.

Les décisions de l'échevinage étaient alors sans appel ; et les coutumes de la cité avaient attaché aux fonctions municipales une telle importance que, dans le cours du XIIIe siècle, Robert Letruye, écuyer, s'étant permis de frapper le maïeur, on condamna le coupable à avoir la main coupée. La sentence eut son exécution. Il faut lire les comptes de l'hôtel-de-ville et les registres aux délibérations si l'on veut se faire une idée com-

[1] ORDONNANCE DE L'ÉCHEVINAGE RELATIVE AUX FILLES DE JOIE.

« On vous fait assavoir de par le roy, nostre sire, et messieurs mayeur et esche-
» vins que parceque de piéca il y a eu et sont encore à présent en divers lieux plu-
» sieurs filles de vie dissolute qui sont demourans parmi les gens de bien et de
» mesnage lesquelles portent chascun jour les mantes et mantelles, chayntures dorées
» et d'argent, bonnes robes fourrées et autres vestemens, au moyen desquels plu-
» sieurs personnes ne peuvent scavoir ne cognoistre que ce soient filles de telles vies
» qu'elles sont. Doresnavant icelles filles seront tesnues à avoir et porter pour en-
» sangne, quant elles iront avant ladite ville, une aiguillette rouge de quartier et
» demi de long sur le brach dextre, au-dessus du quente et hors brach, ainsy
» qu'elles font en plusieurs villes de cest royaulme sans ce qu'elles puissent avoir ne
» porter mantelles ou failles pour couvrir ladite ensangne, ne aussy porter chayn-
» tures d'or ne d'argent, sur peine de perdre lesdits mantelles, failles et chayntures,
» et pugnicion publique à l'ordre de justiche et bannissement de la ville d'Amiens.
» Le neuf jour de décembre l'an 1484. »

(*Archives de la Ville. Registre aux délibérations.*)

plète de cet ancien échevinage[1], si jaloux de ses prérogatives, si soigneux d'accomplir tous ses devoirs, prenant toujours l'équité pour guide et tempérant quelquefois la rigueur des lois par une bonté paternelle. Fiers des suffrages populaires qui leur conféraient l'autorité; donnant leurs ordres aux compagnies privilégiées et à la garde bourgeoise, véritable armée des cités pendant le moyen-âge; exerçant une salutaire influence

[1] EXTRAITS DES COMPTES DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

1588-1589.

Le receveur du domaine de la ville et cité d'Amiens a payé, savoir:

« A Robert Delattre, marchand, la somme de quarante escus pour deux barriques » de vin, l'un blanc, l'autre clerette, offertes à Monseigneur le duc d'Aumalle.

» A Mathieu de Morsies, paticier, la somme de soixante et ung escus treize sols » pour le poisson offert au duc d'Aumalle, à son entrée.

» Au même, soixante-sept escus vingt et ung sols pour la volatille par luy fournie » et dont fut faict présent au duc de Mayenne.

» A Fremin Bernard, la somme de cent livres pour une couppe d'or offerte à » Monseigneur de Ballangny, lieutenant-général de cette province, lors du baptême » de son fils.

» A Matissart, marchand, quinze escus vingt-deux sols pour deux aulnes et demy » de satin de soye noir et autres marchandises par luy livrées, dont a été raccoustré » le dais présenté à Monseigneur le duc d'Aumalle.

» Aux rétoriciens et poëtes français de cette ville, quatre escus pour plusieurs « quadrains et sonnets à la bonne venue et entrée du duc du Maine, lieutenant- » général en l'état et couronne de France.

» A M. Théodore de Béthune, saigneur des pestiférés, la somme de soixante » livres treize sols quatre deniers pour ses gaiges de l'an de ce compte, les onze » mois de temps non pestiférés à raison de soixante-six livres deux tiers par an, et » un mois de temps pestiféré à raison de cent trente-trois livres dix sols par an. »

(*Archives de la ville d'Amiens.*)

sur les corporations de métiers [1]; disposant enfin des finances de la ville, le maïeur et les échevins pouvaient, à juste titre, s'énorgueillir de leur mission; il fallait être mauvais citoyen pour se soustraire, alors, aux fonctions municipales; et ceux qui, les premiers, réglèrent l'institution de l'échevinage d'Amiens l'avaient bien compris ainsi lorsqu'ils voulurent que le maïeur ou l'échevin eût sa maison *abbatue* sans nulle pitié, s'il refusait de remplir sa charge.

Nous terminerons nos aperçus par l'énumération des salaires que percevait l'exécuteur des hautes-œuvres de l'échevinage. Ceci pourra, mieux que nos paroles, dire combien fut entière l'omnipotence des magistrats d'Amiens dans les siècles reculés. On retrouve dans le document qui va suivre tout ce que la législation criminelle eut de plus abominable au moyen-âge; et lorsqu'on l'aura lu, il faudra bien s'applaudir avec nous de ce que de telles peines aient été bannies de notre code, pour l'honneur de l'humanité.

« Le sergent et exécuteur de la haute-justice d'Amiens » a de présent de gages soixante escus par an, les

[1] ORDRE DES CIERGES DES CORPORATIONS DE MÉTIERS A LA PROCESSION DU SAINT-SACREMENT.

« Le cierge des Laboureurs premier portant. — Boulengers aprez. — Brasseurs. » — Taverniers. — Bouchers. — Poissonniers de mer. — Poissonniers d'eau douce. » — Maronniers. — Broutiers. — Guelderons. — Tanneurs. — Cordonniers. — Sueurs » de Viez. — Tassetiers et Boursiers. — Gantiers. — Pelletiers. — Tisserans de » draps. — Pareurs et Tondeurs. — Pourpointiers. — Parmentiers. — Chaussetiers. — » Bonnetiers. — Chapeliers. — Merciers. — Paticiers. — Sayeteurs. — Tisserans de » toile. — Couvreurs. — Mareschaux. — Barbiers. — Orfevres. — Huchers. — » Charpentiers. — Massons. — Archers. — Arbalestriers. »

» vingt-cinq escus sur le roy, et les trente-cinq escus
» sur la ville. Et outre a de la ville cinq aulnes
» d'Amiens de drap pour luy faire une robbe, et si
» est logé dans une maison appartenant à la ville.
» Plus, on lui donne sur la Maladerie, par aumosne au
» Noël, un septier de bled et un autre septier à Pasques.
» Luy est ordonné, pour ses sallaires de fustiger une
» personne sous la courtine... quinze sols. — Pour le
» battre et fustiger par les carfours... vingt sols. —
» Pour mettre la corde au col à une personne fus-
» tigée, comprins la corde... cinq sols. — Pour flestrir,
» comprins le feu... vingt sols. — Pour pendre et
» estrangler... soixante sols. Et pareil sallaire pour des-
» pendre le corps et le rependre aux champs à la
» Justice ordinaire, y comprins les cordes. — Pour
» coupper un poing... quarante sols. — Pour tran-
» cher et coupper la langue... quarante sols. — Pour
» trancher et coupper la teste... un escu vingt sols.
» Et pareil sallaire pour mettre la teste en lieu émi-
» nent, porter et pendre les corps hors la ville. —
» Pour rompre sur la roüe... un escu quarante sols.
» S'il met par après le patient en quatre quartiers et
» porte les quartiers en divers lieux hors la ville, il a
» pareil sallaire. — Pour boüillir une personne en eau
» chaude, vif ou estranglé... un escu vingt sols. Et
» si le corps est par après consommé en cendre, n'en
» a plus grand sallaire. — Pour chacune personne
» bruslée et consommée en cendre, vif ou estranglé...
» un escu vingt sols. — Moyennant lesquelles sommes

» il est tenu fournir et livrer les cordes, espée, coû-
» teau et autres outils; mais n'est tenu fournir les
» eschelles, potences, bois, hourdages, ni aucuns frais
» de façon et charroy. »

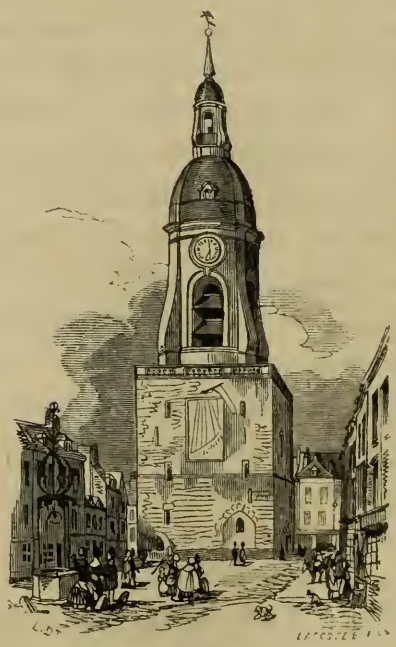

BEFFROI D'AMIENS

L'ORIGINE d'Arras se perd dans la nuit des temps. Si l'on en croit Ptolomée et Diodore de Sicile, la fondation de cette ville remonterait à l'Hercule Gaulois. Il ne nous appartient point de discuter ici la valeur de cette assertion; et fidèle à notre méthode qui ne donnera place dans ce livre qu'aux faits essentiels et incontestables, nous laisserons à l'écart l'origine fabuleuse

d'Arras pour ne commencer cette notice qu'à l'époque où les légions romaines se rendirent maîtresses des Gaules.

Jules César entra en vainqueur dans Arras cinquante-cinq ans avant l'ère chrétienne. Cette cité avait alors de l'importance et devint la résidence de Comius, institué par les Romains roi des Atrebates. Arras fut plus tard un municipe. On l'appelait d'abord *Nemetocenna, Nemetacum;* on lui donna, au troisième siècle, le nom d'*Atrebatum.* Son industrie était renommée dans les Gaules et Rome venait chercher à Arras les étoffes destinées aux robes des sénateurs, aux riches vêtements dont se paraient les femmes de la cour impériale. La garance que les Atrebates cultivaient et la vertu particulière des eaux du Crinchon assurèrent long-temps aux produits des fabriques d'Arras une supériorité marquée et leur donnèrent de la célébrité.

Les écrivains des premiers siècles du christianisme désignent les étoffes d'Arras par les noms d'*Atrebatica Saga, Atrebatium Birri, Bissus Lamassinus.* Dans sa lettre à Agéruchie, St-Jérôme reproche à Jovinien, hérésiarque voluptueux, de se vêtir d'habits de lin et de soie des manufactures d'Arras. « L'an 283, dit » un vieux manuscrit, cette ville étoit extrêmement » marchande de certaines étoffes nommées en latin » *Bissus Lamassinus*, selon ce qu'écrit Flavic Vospis, » historien, quand il se plaint de Carin, empereur, » qu'il y avoient aucuns qui donnoient et dissipoient

» leurs patrimoines en des comédies et des vêtemens » qu'ils avoient des habitans d'Arras [1]. »

La foi chrétienne éclaira les Atrebates de ses premières lueurs, vers l'an 270. Au IVe siècle, les prédications de St-Diogène faisaient fleurir le christianisme à Arras. Mais bientôt les peuples barbares survinrent; les Vandales, les Huns portèrent alors le fer et l'incendie dans Arras et n'y laissèrent que des ruines; et lorsque St-Vaast vint prêcher l'Évangile chez les malheureux Atrebates, l'apôtre ne vit que quelques habitations chétives, échappées à la fureur des Barbares, là où s'élevait jadis une opulente cité! Il fallut de longs efforts pour découvrir quelques vestiges de l'église où l'évêque Diogène avait célébré le saint-sacrifice; ils échappaient à tous les yeux, cachés par une épaisse forêt de ronces et d'épines que les bêtes sauvages habitaient, *lustra et latibula ferarum*, disent les vieilles chroniques.

La fondation de l'abbaye de Saint-Vaast fut pour la ville d'Arras une ère nouvelle de prospérités. Nous avons retracé dans le premier volume de cet ouvrage la puissance et les richesses de cette abbaye, l'une des plus célèbres de la chrétienté. Un grand nombre d'habitations s'élevèrent dans les dépendances du monastère; les étoffes d'Arras recouvrèrent leur réputation; et en 863, cette ville devint la capitale du comté de

[1] (Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal.)

Flandre. Depuis lors, malgré les invasions des Normands et les fréquentes guerres qui désolaient la contrée, Arras acquit une véritable importance; de nombreux édifices l'embellirent; son commerce fut florissant. On en trouve le témoignage dans ces deux vers de Guillaume-le-Breton, écrivain du XIII.e siècle :

Atrebatumque potens, urbs antiquissima, plena
Divitiis, inhians lucris, et fœnore gaudens.

La domination des comtes de Flandre et d'Artois, des maisons de Bourgogne et d'Espagne fut paternelle et éclairée dans la province; et la prospérité d'Arras dut beaucoup à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et à l'empereur Charles-Quint; les priviléges municipaux, l'administration de la justice, l'éducation de la jeunesse, la culture des lettres, les édifices publics, les monnaies, étaient l'objet de leur sollicitude; et l'historien impartial doit savoir consacrer le souvenir de si grands bienfaits, bien qu'il ait appris dans nos annales qu'Arras, ville toute française aujourd'hui, arborait alors sur ses remparts un autre drapeau que celui des armées de Louis XI, d'Henri IV et de Louis XIV.

La première charte communale d'Arras fut concédée par Philippe-Auguste en 1194. Mais divers documents constatent qu'un siècle avant cette concession, les habitants étaient déjà en possession d'un échevinage. Le nom de *Jacques, maïeur d'Arras*, se trouve en effet mentionné parmi les arbitres qui jugèrent, en 1101,

un différend survenu entre les chanoines de la cathédrale et l'abbaye de Saint-Vaast. Il est question des échevins dans une charte de 1190 par laquelle Philippe d'Alsace accorde aux bourgeois d'Arras divers droits de pêche et d'herbage. Tout indique donc que Philippe-Auguste ne fit que confirmer en 1194 une institution depuis long-temps en vigueur. La charte qu'il promulgua eut d'ailleurs pour effet de donner une éclatante consécration aux priviléges municipaux de la cité et régla dans tous ses détails l'exercice du pouvoir de l'échevinage.

Ce document comprend quarante-six articles. La plupart sont relatifs à la punition des crimes et délits; d'autres s'appliquent au droit d'octroi ou de barrière, aux actes de vente et aux fortifications d'Arras. L'article 45 détermine le mode de renouvellement de l'échevinage; en voici les dispositions : « Outre cela » nous accordons aux bourgeois d'Arras le pouvoir de » renouveler leurs échevins de 14 mois en 14 mois, » de manière qu'après chaque expiration de ce délai » les échevins qui sortiront d'exercice éliront quatre » citoyens de probité et de bonne réputation, après » avoir d'abord prêté serment de procéder loyalement » à cette élection. Ces quatre élus en choisiront, sous » leur serment, vingt autres également honnêtes et » irréprochables. De ces vingt-quatre élus, douze en- » treront à l'échevinage, et les douze autres adminis- » treront toutes les affaires de la ville sous l'inspection » et la surveillance des échevins par qui ils feront

» examiner leur gestion. Dans ce même nombre, après » l'expiration de 14 mois, on procédera comme dessus » à l'élection de douze échevins et de douze notables » ou prudhommes, sans préjudice au droit du maïeur » d'Arras tel qu'il doit exister et tous autres. »

Ce mode d'élection fut souvent modifié depuis lors, car le régime communal d'Arras éprouva des vicissitudes multipliées dont l'historien ne peut même pas toujours se rendre un compte bien fidèle. Laissons, sur ce sujet, parler M. le baron de Hauteclocque [1]. « Il se- » rait, dit-il, difficile de reproduire avec une rigou-

[1] Ceci est extrait d'un excellent travail que M. le baron de Hauteclocque, ancien maire d'Arras, se propose de publier sur l'histoire de l'ancien échevinage de cette ville. Plusieurs parties de ce travail, qui nous a été confié, serviront à donner, dans le cours de cette notice, d'utiles aperçus sur l'ancienne administration municipale d'Arras. Nous avons aussi puisé dans les documents rassemblés par les soins de M. de Hauteclocque le catalogue suivant, fruit des plus laborieuses recherches et résultat d'un dépouillement complet des registres au renouvellement de la loi, conservés dans les archives de l'hôtel-de-ville.

MAIEURS D'ARRAS.

1271. Simon Faverel. Jusqu'en 1404, la mairie d'Arras fut tenue en fief à titre successif par les héritiers de Simon Faverel; mais les archives de l'hôtel-de-ville ne fournissent point la nomenclature de ces derniers. — 1404-1405. Simon Faverel. — 1413. Colart de Mont-Bertaut, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne. — 1414-1415. Jean de Sacquespée, écuyer, seigneur de Baudimont. — 1417. Adrien de Saint-Vaast, dit Lyonnel, nommé par le lieutenant du gouverneur. — 1422. Jean de Sacquespée. — 1425. Jean Paris du Dragon. — 1427. Jean de Sacquespée. — 1429. Jean Paris du Dragon. — 1431. Lyonnel de Saint-Vaast. — 1432. Jean de Sacquespée. — 1433. Jean Paris du Dragon. — 1436. Colart le Borgne. — 1437. Robert Pippellart. — 1438. Colart le Borgne. — 1439. Antoine de Sacquespée. — 1441. Robert Pippellart. — 1443. Antoine de Sacquespée. — 1445. Guillaume Lefevre. — 1447. Jacques Walois. — 1449. Guillaume Lefevre. — 1451. Jacques Walois. — 1452. Jacques le Josne, bourgeois, natif d'Arras. — 1468. Jean le Josne, son frère. — 1477. Migniel *aliàs* Michel de Bernemicourt. — 1481. Jean

» reuse exactitude les diverses organisations que subit
» l'administration municipale d'Arras. Les guerres fré-
» quentes dont cette ville fut le théâtre; les modifi-
» cations si diverses que les comtes d'Artois apportèrent
» dans le régime municipal; et surtout l'ostracisme
» de Louis XI, alors que ce monarque prononçait
» l'exil et la confiscation des biens des citoyens d'Arras
» sans distinction d'âge, de sexe ou de condition; les
» désordres, enfin, des événements révolutionnaires qui,
» à Arras plus qu'ailleurs, pesèrent si cruellement sur
» les habitants à la fin du siècle dernier; toutes ces
» causes ont nécessairement apporté de la confusion

Trochet. — 1484. Jean de Beaumont. — 1486. Nicolas le Borgne. — 1492. Nicolas le Borgne. — 1493. Jean le Maire dit *Grisart*, à cause de sa chevelure grise. — 1505. Loys le Maire. — 1518. Pierre Lallart. — 1535. Nicolas le Sol *aliàs* Philippe de Souastre. — 1537. Jean de Louveuze. — 1554. Louis de Blondel, écuyer, seigneur de Beauregard. — 1560. Philippe le Prevost. — 1575. Ponthus d'Assonleville. — 1578. Pierre d'Ervillers. — 1598. Antoine le Merchier, licencié ès lois. — 1601. Nicolas Duval. — 1617. Jacques Duval, écuyer, seigneur de Wavrans. — 1643. Antoine de Belvalet. — 1654. Adrien Payen, seigneur d'Hautecotte. — 1660. Ignace de Belvalet. — 1666. Dominique de Venant. — 1667. Joseph de Boudart. — 1685. Louis des Lyons. — 1692. Nicolas-François Boucquel. — 1718. François-Ignace Léonard des Lyons. — 1720. Nicolas-François Boucquel. — 1729. Ives-Guislain-Joseph Quarré, chevalier, seigneur du Repaire. — 1743. Charles-Guislain-Alexandre Boucquel. — 1754. Charles-Guislain-Alexandre Quarré, chevalier, seigneur de Chelers. — 1764. Charles-Louis-Alexandre de Beauffort, marquis de Mondicourt. — 1765. Adrien-Antoine de Blocquel de Croix, chevalier, baron de Wismes. — 1769. Charles-Louis-Alexandre de Beauffort, marquis de Mondicourt, nommé de nouveau maïeur, par édit du roi du 3 février 1769. — 1771. Adrien-Antoine de Blocquel de Croix, chevalier, baron de Wismes. — 1774. Jules-César-François de Raulin, écuyer, seigneur de Belval. — 1781. Ignace Godefroy, comte de Lannoy et du Saint-Empire, seigneur de Beaurepaire. — 1784. Jules-César-François de Raulin, seigneur de Belval. — 1785. Ignace Godefroy, comte de Lannoy et du Saint-Empire. — 1786. Lamoral-François-Eugène-Marie Daix, seigneur de Remy, baron d'Aix. — 5 janvier 1790. Ferdinand Dubois, écuyer, seigneur de Fosseux.

» dans les archives publiques. L'histoire de la muni-
» cipalité d'Arras, compliquée d'ailleurs par celle de
» la *Cité* qui en était pour ainsi dire distincte, offre
» tant d'obstacles aux investigations qu'il devient dif-
» ficile d'en présenter l'analyse. »

En concédant des franchises aux habitants, la charte de Philippe-Auguste réserva tous les droits de l'abbaye de Saint-Vaast. On a vu dans le premier volume de cet ouvrage que ce monastère était en possession d'un grand nombre de priviléges féodaux, dont l'origine remontait à l'abandon des terrains sur lesquels une notable partie d'Arras fut bâtie. Indépendamment des droits perçus sur les marchés et sur les marchandises, sur les vins et sur la fabrication de la bière, de la capitation et de la taxe prélevée aux portes de la cité, l'abbaye exerçait un pouvoir seigneurial auquel l'échevinage devait lui-même hommage. Lorsque le renouvellement de la loi s'accomplissait, le maïeur et les nouveaux échevins juraient sur de saintes reliques, dans l'église de la Madeleine, *qu'ils garderaient les droits de Saint-Vaast.* Ce serment était prêté en présence des officiers de la ville, du grand-prévôt, du grand-bailli, des religieux et des hommes de fief du monastère.

Dans le cours du XIVe siècle, l'échevinage ayant fait ériger une croix sur le Petit-Marché d'Arras, on régla que chaque année, au 15 juillet, le maïeur, ou l'officier de la ville qu'il déléguerait, ferait hommage à l'abbaye du terrain sur lequel la croix était placée.

Il devait pour cela présenter à genoux un pigeon blanc à l'abbé et lui dire : « Monseigneur l'abbé, » véchi un blanc coulon que les mayeur, échevins » et communauté de la ville d'Arras vous paient et » envoient pour la croix étant au petit marquiet d'Arras, » en reconnaissant qu'elle est édifiée et assise au tré- » fonds de l'église Saint-Vaast. »

Dans les premiers siècles du moyen-âge, la ville d'Arras fut gouvernée par un bailli. Ce magistrat représentait le prince et rendait la justice en son nom, commandait les hommes de guerre et réglait l'emploi des revenus publics. On comprend que l'autorité municipale dût se trouver fort circonscrite alors. Le maïeur n'était qu'un homme de fief. Nous voyons, en effet, le comte d'Artois, Robert II, donner la mairie d'Arras à Simon Faverel en 1271, « à charge de la tenir en » fief pour lui et ses successeurs, et héréditairement, » à foy et hommage-lige du comte et de ses héritiers; » avec tous les droits appendans à ladite mairie et » sous le relief de soixante sols parisis. »

Les baillis furent remplacés par des gouverneurs vers la fin du XIVe siècle [1]. Loiseau remarque, dans son traité des offices, que le pouvoir des premiers donnait

[1] BAILLIS ET GOUVERNEURS D'ARRAS.

1273. Étienne de Dépédagio, chevalier, bailli d'Arras, au nom de Robert II, comte d'Artois. — 1298. Renaut Coignet de Barlette, bailli. — 1309. Thomas Brandon, bailli d'Arras. — 1341. Jean de Chartres, bailli. — 1371. Gui, comte de Saint-Pol, bailli d'Arras. — 1372. Pierre, sire de Vaux, bailli. — » Charles de Poictiers, bailli. — 1380. Jehan Grenel, bailli. — » Pierre de Lattre, bailli.

trop d'ombrage. On divisa leur charge pour la détruire. Ils n'eurent plus le maniement des finances; l'autorité militaire fut dévolue aux gouverneurs; des lieutenants de robe longue administrèrent la justice. On voit qu'il faudrait se garder de confondre l'importante charge confiée aux baillis ou sénéchaux, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, avec l'office de grand-bailli institué beaucoup plus tard et dont les attributions furent uniquement judiciaires.

Les baillis, gouverneurs et les grands-baillis présidè-

— 1394. Pierre d'Enne. Il prêta serment le 18 janvier en qualité de bailli. — 1394. Robert de Bertangle, pourvu de l'office de bailli par lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte d'Artois. — 1397. Jehan d'Enne, frère de Pierre d'Enne. — 1404. Jehan de Nielles, *aliàs* Noyelles, seigneur d'Ollehain, gouverneur des bailliages d'Arras, Avesnes et Aubigny. — 1409. Guillaume de Bonnières, chevalier, conseiller et chambellan de Jean, duc de Bourgogne, gouverneur d'Arras et de Bapaume. — 1423. David de Brimeux, seigneur d'Humbercourt, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Arras. — 1426. Guillaume de Brimeux, seigneur de Ligny, gouverneur. — 1440. Robert le Josne, né à Lens, bailli d'Amiens, nommé gouverneur d'Arras par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1467. Louis le Josne, seigneur de Contay, fils de Robert le Josne, gouverneur d'Arras. — 1473. Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestaing, gouverneur. — 1475. Charles le Josne, dit de Contay, gouverneur. — 1477. Jean de Daillon, seigneur du Lude, conseiller et chambellan de Louis XI, gouverneur d'Arras. — 1477. Philippe de Crévecœur, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, maréchal et grand-chambellan de France, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Artois et d'Arras. — 1481. Jacques de Saint-Benoît, seigneur de Bretigny, nommé gouverneur d'Arras par Louis XI. — 1484. Antoine de Crévecœur, seigneur de Thiennes, frère de Philippe de Crévecœur et grand-louvetier de France, gouverneur d'Artois et d'Arras. — 1493. Jean de Crévecœur, seigneur de Thiennes, gouverneur. — 1501. Philippe le Josne, dit de Contay, nommé gouverneur d'Arras par Maximilien d'Autriche. — 1503. Jean de Beauffort, chevalier, gouverneur. — 1503. Robert de Melun, seigneur de Rosny, conseiller et maréchal de l'ost de Maximilien, roi de Romains, gouverneur d'Arras. — 1512. Hugues de Melun, vicomte de Gand, chevalier de la Toison-d'Or, nommé gouverneur d'Arras par Charles-Quint. — Vers 1520. Ferry de Croy, comte de Rœux, maître-d'hôtel de Charles-Quint, gouverneur d'Arras. — « Pierre de

rent successivement la justice échevinale et se trouvaient sous ce rapport chefs du *Magistrat* d'Arras. Nous en dirons autant des lieutenants-généraux du bailliage. Voici les notions que l'on recueille sur l'organisation du Magistrat. Il était composé du bailli, gouverneur ou grand-bailli; du maïeur et des échevins; des conseillers-pensionnaires; du procureur de la ville; de l'argentier; du clerc de la ville; des commis aux ouvrages et des assesseurs.

Les fonctions du maïeur d'Arras furent tour à tour

Habarcq, seigneur de Habarcq, Villers-Châtel, Marquion, etc., mort gouverneur d'Arras en 1535. — 1537. Panthos de Lallain, seigneur de Bugnicourt, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Arras. — 1543. Jean de Longueval, seigneur de Vaux, gouverneur. — 1558. Maximilien de Melun, vicomte de Gand, seigneur de Caumont et de Hébuterne, gouverneur d'Arras. — 1581. Maximilien de Longueval, comte de Bucquoy, gouverneur d'Arras. — 1581. Oudart de Bournonville, comte d'Hennin-Liétard, gouverneur et capitaine des ville et cité d'Arras. — 1620. Adrien de Noyelles, chevalier, gouverneur d'Arras. — 1623. Florent de Noyelles, gouverneur du bailliage et capitaine des ville et cité d'Arras. — 1630. Philippe Legrand, comte de Gomicourt, gouverneur d'Arras. — 1636. Charles du Chalet, baron Derre, seigneur de Terramaisnil, gouverneur. — 1640. De Jussac d'Ambleville, seigneur de Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, décapité à Amiens en 1641. — « Philibert de la Tour, gouverneur d'Arras. — 1652. Jean de Schulemberg, comte de Mondejeu, maréchal de France, grand-bailli des ville et cité d'Arras. — 1677. François, comte de Monberon, gouverneur d'Arras. — 1681. Claude Dreux, comte de Nancré, lieutenant-général, gouverneur d'Arras. — « Philibert de Torcy, comte de Latour Lendebœuf, lieutenant-général, gouverneur d'Arras. — 1725. Louis de Gand de Mérode, prince d'Isengheim, comte du Saint-Empire, gouverneur d'Arras. Il devint maréchal de France et mourut à Paris en 1767. — 1770. Le comte de Béthune et des Bordes, baron d'Aspremont, brigadier des armées du roi, gouverneur des ville, cité et citadelle d'Arras. — 1775. Louis-Charles comte de Chabo, lieutenant-général, ancien grand-louvetier de Lorraine, gouverneur d'Arras. — 1784. François Gaston de Lévis, maréchal de France, grand-bailli d'épée de Villers-la-Montagne, gouverneur-général de l'Artois et de la ville d'Arras. — 1789. Le duc de Guines, gouverneur d'Artois et d'Arras. — 1790. M. de Juigné, lieutenant-général, gouverneur de la ville et cité d'Arras.

données en fief à titre héréditaire, électives, concédées par commission ou érigées en office. Les habitants défrayaient le maïeur lorsqu'il allait à la guerre; la garde du beffroi et des bannières lui était réservée; exempt de toutes tailles, il avait droit aux meubles publics mis hors de service et recevait 300 livres au XVIIe siècle pour le drap de ses robes. La nuit de la Saint-Jean, la corporation des charbonniers était tenue d'allumer un feu de joie devant sa demeure et devait lui offrir un chapeau de fleurs. Les droits de haute, moyenne et basse justice qu'exerçaient les échevins

NOTIONS HISTORIQUES SUR ARRAS.

55 ans avant l'ère chrétienne. Jules César s'empare d'Arras. — 117-120 ans de J. C. L'empereur Adrien vient dans cette ville. — 270. Le christianisme pénètre à Arras par la sollicitude du pape Denys.— Vers 370. Les Romains construisent le château *Nobiliacus* ou *Nobiliacum Castrum*. — 390. Prédications à Arras de St-Diogène. Il dédie son église cathédrale à la Vierge. — 407. Irruption des Vandales. La ville est prise et saccagée. — 410. Nouvelle irruption des Vandales. Arras est entièrement ruiné. — Vers 446. Les Franks s'emparent d'Arras. — 451. Passage d'Attila, chef des Huns. La ville, à peine relevée de ses débris, est de nouveau ruinée. — Vers 500. St-Vaast devient l'apôtre de l'Artois et fait fleurir le christianisme à Arras. — 539. Mort de St-Vaast. — 554. Institution du chapitre de la cathédrale. — 583. St-Védulphe, évêque d'Arras, transporte le siége épiscopal à Cambrai.— 673. Fondation de l'abbaye de Saint-Vaast.— 694. Les restes de Théoderik III, chef des Franks, sont déposés dans l'église de ce monastère. — 863. Arras devient la capitale des comtes de Flandre. — 879. Beaudouin Ier, surnommé *Bras-de-Fer*, comte de Flandre, meurt à Arras. — 881-883. Passage des Normands. Ils pillent la ville, l'incendient et la ruinent. — 883. Commencement des constructions d'une nouvelle ville dans les dépendances de Saint-Vaast.—893. Les reliques de St-Vaast, confiées à l'église de Beauvais lorsque les Normands s'approchaient d'Arras, sont rapportées dans cette ville avec beaucoup de solennité et aux acclamations des peuples de l'Artois.— 900. Prise d'Arras par Herbert, comte de Vermandois. —930. Fulbert, évêque d'Arras, fait reconstruire le monastère du Mont-Saint-Eloy, ruiné par les Normands en 882. — 931. Arras reconnaît de nouveau la domination des comtes de Flandre. — 958. Reconstruction de la cathédrale

d'Arras ne furent pas d'abord communs au maïeur. Long-temps les premiers restèrent seuls en possession de l'administration des biens de la ville et des prérogatives judiciaires attribuées à l'échevinage. Le maïeur assistait aux séances sans avoir voix délibérative. L'édit royal de 1692 vint agrandir son autorité. Le maïeur, depuis lors, présida à l'élection de l'échevinage et à l'audition des comptes.

Les échevins d'Arras avaient le privilége de porter un *coutel* à leur ceinture; la ville leur fournissait des

détruite par les Normands vers 883.— 961. Consécration de l'église de Saint-Vaast.— 966. Lother, chef des Franks, s'empare d'Arras. — 975. Arnoul-le-Jeune, comte de Flandre, ayant reconnu Lother pour son suzerain, rentre en possession d'Arras. — 987. prise de cette ville par Hugues-Capet. — 1030. Restauration de la cathédrale, incendiée par la foudre. — 1064. Erection de la paroisse de *Sainte-Croix* et de celle de *Saint-Maurice*. — 1094. Arras recouvre son siége épiscopal. — 1105. Arras est désolé par une maladie contagieuse que les historiens de la contrée ont appelé *mal des Ardens*, *feu sacré* ou *feu Saint-Antoine*. Les chroniques religieuses placent à cette époque l'apparition de la *Sainte-Chandelle* dont les gouttes guérissaient les malheureux que la contagion avait atteints. « On dit que la Vierge » apparut à la cathédrale, en acoutremens blancs, à deux jouvenceaux avec une » chandelle de cire qu'elle tenoit en la main; laquelle est conservée avec vénéra- » tion et ne diminue guerre quoiqu'on l'allume. » (*Manuscrits de M. le baron de Hauteclocque.*) — 1123. Passage du roi Louis-le-Gros. — 1130. Prédications de St-Bernard à Arras.— 1135. Les flammes consument une partie de cette ville.— 1148. Fondation de la paroisse de *la Chapelle-aux-Jardins*. — 1160. Fondation de celle de *Saint-Jean-en-Ronville*. — 1165. St.-Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, vient à Arras et y dit la messe dans l'église de *Saint-Nicolas-sur-les-Fossés*. — 1173. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, fonde l'hôpital *Saint-Jean en l'Estrée*. — 1180. Arras cesse d'être la capitale de la Flandre et devient celle de l'Artois. — 1189. Plusieurs quartiers d'Arras sont détruits par un incendie. — 1190. Philippe d'Alsace concède des priviléges aux habitants. — 1191. Congrès à Arras à l'occasion des différends qui s'étaient élevés entre le roi Philippe-Auguste et le comte Philippe d'Alsace. — 1194. Philippe-Auguste concède une charte communale à la ville d'Arras. — 1200. Erection de la pyramide de la Sainte-Chandelle. — 1211. Louis VIII confirme les priviléges des habitants. — 1213. Guerre entre Baudouin et Fer-

robes, des bougies, des fallots et payait le vin des nôces de leurs filles. L'échevin devait avoir *pignon sur rue* dans la ville d'Arras. Plus tard, il fallut qu'il possédât au moins trois cents livres *vaillant*. Philippe de Rouvre, comte d'Artois, ordonnait en 1356 qu'à l'avenir chaque échevin *eût un cheval au moins, avecq estable en son escurie, à peine de vingt florins d'amende.* Voici, tel qu'il se trouve transcrit dans les archives de l'hôtel-de-ville, le préambule du serment que prêtaient les échevins d'Arras au XIVe siècle : « Vous

rand, comtes de Flandre. Arras est assiégé et en partie ruiné par les troupes flamandes. — 1218. Fondation de l'hôpital de Saint-Jacques. — 1219. Etablissement des *Trinitaires* et des *Récollets* dans le faubourg *Saint-Sauveur*.—1222. Fondation du couvent des *Augustines* dans le même faubourg. — 1224. Fondation de l'Hôtel-Dieu par les soins du chapitre de la cathédrale. — 1231. Incendie de l'église de Saint-Géry. — 1233. Les *Dominicains* s'établissent dans le faubourg *Saint-Sauveur*. — 1254. Construction de l'église de *Saint-Nicaise*. — 1263. Fondation du couvent des *Carmes*. — 1263. Etablissement des Templiers dans le faubourg de *Ronville* appelé depuis lors faubourg du *Temple* et plus tard faubourg des *Allouettes*.—1268. Le comte d'Artois, Robert II, confirme les priviléges des habitants. — 1271. La mairie d'Arras est donnée en fief à Simon Faverel, moyennant le relief de 60 sols parisis. — 1286. Guillaume de Isiaco, évêque d'Arras, fait enfermer dans une châsse d'argent *la Sainte-Manne*, relique vénérée en Artois. La chronique de St-Jérôme et Paul Orose nous apprennent que, l'an 371, une longue sécheresse désolait le territoire d'Arras, lorsque une espèce de laine tomba du ciel au milieu d'une pluie abondante. Le clergé la recueillit et lui donna le nom de *Sainte-Manne*. Dans les malheurs publics, la châsse où elle fut placée était promenée processionnellement. — 1304. Passage de Philippe-le-Bel. — 1324. Mahaut, comtesse d'Artois, fonde dans le faubourg *Saint-Sauveur* le monastère des *Dames de la Thieuloye*. — 1338. Assemblée à Arras pour traiter de la paix projetée entre Philippe de Valois et Edouard III d'Angleterre. — 1346. Les arbalétriers d'Arras s'illustrent au siége de Béthune. — 1347, 23 juin. Testament de Philippe de Valois daté d'Arras. — 1355. Troubles à Arras à l'occasion de l'établissement de la Gabelle.—1358. Construction du pont de *la porte Cité* d'Arras. On employa des pierres d'Azincourt pour le bâtir, disent les vieux manuscrits.—1361. Fondation de l'hospice des *Charriottes*. — 1373. Les Anglais ravagent les environs d'Arras et brûlent le faubourg *Saint-*

» franchez que, pour un an, vous gouvernerez la loi » et échevinage d'Arras bien et loyaument, et gar- » derez les droites de Dieu et de la saincte Esglise, etc. »

Les conseillers-pensionnaires furent institués au XIVe siècle. Choisis parmi les gradués, ils devaient défendre en justice les droits de la cité. Les comptes de l'hôtel-de-ville nous apprennent que le conseiller-pensionnaire reçut, en 1692, 330 livres pour ses gages et 300 livres pour ses robes. — Le procureur de la ville était un praticien ou procureur *ad lites*. Jusqu'en 1694 il

Sauveur. — 1372. Hugues Eeydit, évêque d'Arras, jette les fondements de la nouvelle cathédrale. — 1384. Entrée solennelle du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi. — 1392. Etablissement d'une halle aux draps que les vieux documents appellent *marché des étoffes*. — 1396. Achèvement de la cathédrale. — 1404. Jean Canard ou Canardi, évêque d'Arras, fait bâtir la tour de cet édifice et agrandit le palais épiscopal. — 1406. Naissance à Arras du poëte Martin Lefranc, auteur du *Champion des Dames* et de *l'Etrif de Fortune et Vertu*.— 1407. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, établit la confrérie des archers d'Arras. — 1411. Ce prince emprunte trois cents écus à l'abbaye de Saint-Vaast.—1414. Charles VI déclare la guerre à Jean-sans-Peur et assiége Arras. — 1414. A l'approche des troupes françaises, le Magistrat d'Arras fait raser les couvents des *Trinitaires*, *Récollets*, *Augustines*, *Dominicains* et *Carmes* établis dans le faubourg *Saint-Sauveur*. — 1414. Démolition des faubourgs *Sainte-Catherine* et *Saint-Nicolas*. — 1428. Lettres de Charles VI données à Corbeil pour l'établissement d'un hôtel des monnaies à Arras.— 1420. Sentence rendue en présence du peuple par l'évêque d'Arras, Martin Poré, contre neuf habitants convaincus d'hérésie. — 1421. Entrée solennelle du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon.—1423. Pas d'armes à Arras en présence de ce prince. Pothon de Xaintrailles et Lyonnel de Wandonne combattent en champ clos à la lance et à la hâche. — 1428. Prédications du carme Thomas Connecte. Vingt mille personnes viennent l'écouter dans le cimetière de *Saint-Nicaise*.—1431. Maillotin de Bours et Hector de Flavy tiennent un autre pas d'armes à Arras en présence de la cour de Bourgogne. — 1435. Congrès d'Arras. Assemblée solennelle dans l'abbaye de Saint-Vaast pour la réconciliation de Charles VII et du duc Philippe-le-Bon. On en trouve les détails dans le premier volume de cet ouvrage, page 276. — 1446. Fortigaire, évêque d'Arras, consacre l'église des *Augustines* du faubourg *Saint-Sauveur*. — 1452. Reconstruction de l'église des *Dominicains*. —1457. Philippe de

fut au choix de l'échevinage; cette année-là un édit érigea ses fonctions en office héréditaire. Ses gages s'élevaient alors à 300 livres; il en recevait 150 pour ses robes. — Une charte du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, donnée à Hesdin le 8 octobre 1463, institua les quatre commis aux ouvrages chargés, sous l'autorité des échevins, de veiller à la bonne exécution des travaux de la ville. On leur donnait 25 livres pour leurs robes. — L'argentier touchait 1200 livres de gages, à la fin du XVIIe siècle. Les comptes de

Saveuse fonde à Arras l'abbaye de *Sainte-Claire*. — 1459-1460. Plusieurs Vaudois sont brûlés vifs à Arras par l'ordre de l'Inquisition.—1464. Passage de Louis XI.—1469. Charles-le-Téméraire vient à Arras. — 1473. Consécration de la nouvelle église de *Saint-Géry*. — 1477. Après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI vient assiéger Arras et s'en rend maître. Philippe de Crévecœur d'Esquerdes qui y commandait trahit, au profit du roi de France, les intérêts de Marie de Bourgogne. — 1479. Louis XI, suspectant la fidélité d'Arras, fait déporter la plupart des habitants, abolit le nom d'*Arras* et déclare que la ville devra à l'avenir porter celui de *Franchise*. — 1483. Charles VIII rend aux habitants leurs anciens priviléges. — 1484. Consécration de la cathédrale. — 1490. Synode à Arras. — 1492. Les partisans de la maison de Bourgogne s'emparent d'Arras et en chassent la garnison française.—1493. Démolition des forts de *Sainte-Claire* et du *Grand-Châtel* que Louis XI avait fait construire en 1478.—1495. Consécration de l'église de *Saint-Nicolas-en-l'Atre*. — 1497. L'ancien monastère des *Carmes* du faubourg *Saint-Jacques* est rétabli dans la ville par les soins de Philippe-le-Beau. — 1498. « Le jour de Saint-» Vaast, un prédicateur se rétracte de ce qu'il avoit avancé dans son sermon que » les religieux de Saint-Vaast étoient seigneurs d'Arras. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1499. Entrée solennelle de *Philippe-le-Beau*, fils de Marie de Bourgogne et comte d'Artois. — 1506. Naissance du jurisconsulte Nicolas Gosson. —1508. Construction de l'hôtel-de-ville.—1509. Nicolas Ruistre, évêque d'Arras, fonde à Louvain le *collége d'Arras*. — 1514. La peste désole Arras. — 1520. Naissance du jurisconsulte François Bauduin. — 1522. Nouvelle peste à Arras. Les manuscrits locaux rapportent que trois cents ecclésiastiques furent au nombre des victimes. — 1522. Consécration de la nouvelle église de *Saint-Aubert*. — 1524. Rétablissement du couvent des *Récollets*. — 1526. Naissance du naturaliste Charles de Lécluse. — 1530. Charles-Quint institue le *Conseil d'Artois*. — 1531. Placard de

la ville font, en outre, mention du greffier criminel, du commis de l'horloge, de *la sage-dame*, du *maître-opérateur*, du médecin des pauvres, de l'inspecteur des chevaux, des commis-portiers, du commis préposé au nettoiement des rues, des *Cépiers* ou geôliers, des *Waites* ou hommes du guet, du *roi des Ribauds* et du *Pendeur*, maître des hautes-œuvres.

L'ancienne maison-de-ville, ou halle échevinale, était autrefois située sur la *place Mahaut*. En vertu de lettres-patentes du roi d'Espagne, on construisit en

l'empereur Charles-Quint portant confirmation du privilége de *l'étaple* en faveur de la ville d'Arras. — 1539. Naissance de Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast et, plus tard, archevêque de Cambrai.— 1540. « Le 19 mars, les états d'Artois étant » assemblés à Arras, l'empereur Charles-Quint leur demanda la somme de 50,000 » florins pour six ans ce qui lui fut accordé, moïennant quoi il confirma les coutumes » d'Arras. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1554. Naissance de Gazet, curé d'Arras, auteur de l'*Histoire Ecclésiastique des Pays-Bas*, des *Vies des Saints* et d'autres ouvrages. — 1554. Achèvement de la construction du beffroi. — 1583. Placard de Philippe II pour l'abolition des constructions en saillie et pour l'établissement des façades en brique ou en pierre. — 1570. Synode à Arras.— 1571. Consécration de la nouvelle église de *Saint-Nicolas-sur-les-Fossés*. — 1572. Mort de Jean Crépin, d'Arras, imprimeur célèbre. Il publia une édition grecque de l'Illiade. — 1572. Naissance de Ferdinand de Cardevacque, littérateur estimé. —1572. « Le » 17 de mai, à dix heures du matin, dans le monastère de Saint-Vaast d'Arras, » l'Artois, le Hainault, Lille, Douai et Orchies par leurs députés se réconcilièrent » avec le roi d'Espagne, moïennant quelques conditions, et fut chanté le Te Deum. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*)— 1575. Reconstruction de l'église de *Sainte-Marie-Madeleine*.—1577-1578. Troubles à Arras à l'occasion des démêlés existants entre les partisans de Philippe II d'Espagne et ceux du prince d'Orange. La bourgeoisie tenait ses assemblées dans la *Salle des Pélerins de Saint-Jacques*.— 1588. Synode à Arras. — 1592. Le duc de Parme meurt dans cette ville. — 1595. Consécration de l'église des *Capucins*. — 1595. Établissement du port sur la Scarpe. — 1595. Arras donne 100,000 florins pour le siége de Cambrai. — 1597. Henri IV assiége sans succès Arras. — 1599. Les Jésuites s'établissent dans cette ville. — 1600. Fondation du collége. — 1600. Entrée solennelle de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle. — 1614. Mort de Ferri de Locres, curé de Saint-Nicolas

1508 le nouvel hôtel-de-ville et le beffroi. — L'administration de *la Cité*, distincte de celle de la ville, reconnaissait la juridiction épiscopale. Une petite forteresse, élevée près de la porte de *Maître-Adam*, servait de résidence à un châtelain qui représentait le roi dans cette partie d'Arras. Ce châtelain reçut plus tard le titre de *capitaine de la Cité*. L'évêque nommait l'échevinage formé par un prévôt et par sept échevins. Ceci se maintint jusqu'à la publication de l'édit royal de 1749 qui réunit les deux échevinages.

Les états de la province s'assemblaient ordinairement dans l'abbaye de Saint-Vaast. On trouvera à la page 362 du premier volume de cet ouvrage divers détails relatifs à la composition des états d'Artois. Le *Conseil Provincial* fut institué à Arras par Charles-Quint, le 12 mai 1530; il tenait ses séances dans le palais de *la Cour-le-Comte* et pouvait seul connaître en première instance de la plupart des cas royaux. Il

d'Arras, auteur de l'*Histoire des comtes de Saint-Pol*, du *Chronicon Belgicum* et du *Discours de la Noblesse*. — 1640. Après un siége de cinq semaines et trente-sept jours de tranchée ouverte, Arras se rend aux troupes françaises commandées par les maréchaux de Châtillon et de la Meilleraye. — 1640. Les religieuses de l'abbaye du *Vivier des Champs*, ruinée par les guerres, viennent s'établir à Arras. — 1640. Suppression de l'hôtel des monnaies d'Arras. — 1643. Jeanne Biscot fonde la maison des *filles de Sainte-Agnès*. — Août 1654. Les troupes espagnoles veulent s'emparer d'Arras. Après cinquante-six jours de siége, et malgré la coopération du grand Condé, que des dissentiments séparaient alors de la cour de France, les Espagnols renoncent à leur projet. — 1654. Louis XIV vient visiter Arras. — 1659. La paix des Pyrénées consacre la réunion de cette ville à la couronne de France. — 1667. Louis XIV se rendant au siége de Lille passe de nouveau à Arras. — 1670. Commencement des constructions de la citadelle sur les dessins de Vauban. — 1677. Démolition du rempart de la porte d'*Hagerue*. — 1699. « M. Dupuis Vauban, di-

recevait les appels de l'élection provinciale, de la maîtrise des eaux et forêts et du tribunal de la maréchaussée, et jugeait souverainement en matière d'aides, octrois, fermes ou impositions; on portait devant lui les causes qui touchaient au fait de la noblesse et les affaires criminelles attribuées à la tournelle du parlement de Paris dans les autres lieux du ressort. Voici quelle était la composition du conseil d'Artois : le premier-président; un second président; deux chevaliers d'honneur; seize conseillers; deux conseillers honoraires; l'avocat-général, le procureur-général et leurs substituts; le greffier en chef et six greffiers; le receveur des épices; le receveur-payeur des gages; le commissaire aux saisies; le trésorier des chartes.

Arras était aussi le siége de l'intendance d'Artois et de l'élection provinciale; du tribunal de la maréchaussée; de la maîtrise des eaux et forêts; du bail-

» recteur des fortifications, envoia, le 5 juillet dudit an, un mémoire instructif à » la cour, pour montrer la nécessité et l'utilité de l'agrandissement d'Arras en razant » la partie du rempart qui fermoit et terminoit la ville, du côté de l'esplanade de la » citadelle.» (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*)—1706. Naissance du conseiller Bultel dont l'érudition était citée. — 1706. Naissance de dom Taillandier, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, auteur de l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne.* — 1712. Un détachement de la division anglaise commandée par le duc d'Albermale brûle le faubourg des *Allouettes.* — 1714. Naissance du littérateur Bauvin, auteur de la tragédie des *Chérusques.* — 1729. Médailles frappées par la ville d'Arras, à l'occasion de la naissance du dauphin de France. — 1744. Entrée de Louis XV à Arras. — 1749. Édit de réunion des échevinages de la ville et de la cité. — 1749. Démolition du rempart longeant la rue de l'arsenal. — 1755. Construction de l'église abbatiale de Saint-Vaast. — 1759. Jean de Bonneguise, évêque d'Arras, pose la première pierre du nouveau palais épiscopal. — 1759. Naissance de Maximilien Robespierre. — 1762. Les Jésuites sont expulsés d'Arras. — 1765. Naissance de conventionnel Joseph Lebon.

liage ou gouvernance d'Arras ; de la prévôté de l'évêché ou salle épiscopale ; de la juridiction temporelle du chapitre ; et de la cour abbatiale de Saint-Vaast composée d'un moine, faisant office de grand-prévôt ; du grand-bailli ; de quatre hommes de fief gradués ; d'un procureur fiscal et de cinq sergents.

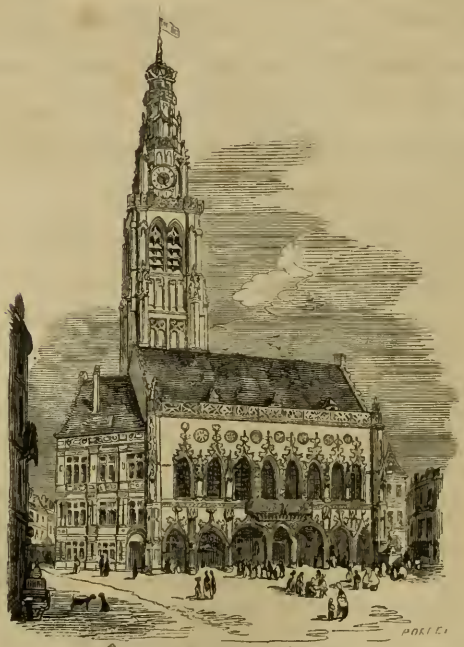

HÔTEL DE VILLE D'ARRAS

La chronique de l'abbaye d'Arrouaise renferme une touchante histoire dont les détails se lient aux commencements de Bapaume. Cette chronique nous apprend que, dans les premières années du XIe siècle, un homme redouté par ses crimes et par son audace occupait le château de Bapaume; depuis le pays de Thérouanne jusqu'aux environs de Péronne chacun parlait avec effroi de Bérenger; et voici par quelles circonstances le château de Bapaume se trouvait en son

pouvoir. Un homme d'armes, dit la chronique, s'était présenté aux portes de cette forteresse en implorant un asile; le châtelain pratiquait l'hospitalité et l'avait reçu au nombre de ses serviteurs. Une nuit, Bérenger et les siens pénètrent dans le château presque sans résistance; car l'homme d'armes que l'on vient d'accueillir est d'intelligence avec eux et leur a frayé le chemin. Il y avait fête cette nuit-là au château de Bapaume; mais chacun fuit à l'approche de Bérenger; on égorge sans pitié le bon châtelain; et sa fille chérie, dont l'innocence égale la beauté, est réservée aux plus grands outrages!... Cependant un pauvre ménestrel, commensal fidèle de ce manoir désolé, a su conjurer la fureur de Bérenger par ses chants et par ses merveilleux récits; endormant ainsi la vigilance des nouveaux maîtres du château le ménestrel s'éloigne furtivement, va donner l'alarme dans le pays et revient à Bapaume suivi de nombreux soldats qui délivrent la prisonnière et forcent Bérenger à s'éloigner. La tradition ajoute que long-temps ce dernier continua ses exactions dans la contrée; lorsqu'il mourut, son corps fut déposé près d'Arrouaise au lieu qui, aujourd'hui encore, a retenu le nom de *motte Bérenger*. Vers l'an 1090, trois pauvres ermites jetèrent les fondements de la célèbre abbaye d'Arrouaise qui vint porter la paix et l'abondance là où régnait la désolation. Le voyageur, depuis lors, put sans effroi traverser ce lieu autrefois le repaire d'une bande de voleurs, *spelunca latronum*, dit la charte d'institution du monastère.

Depuis le jour où Bérenger fut expulsé de la forteresse de Bapaume, les comtes de Flandre et d'Artois y tinrent des hommes d'armes à leur solde, sous l'autorité d'un châtelain [1]. A la fin du XIIe siècle, Bapaume acquit plus d'importance; le comte Philippe d'Alsace concéda des priviléges aux habitants; les documents contemporains constatent que ce lieu reçut alors le nom de *Franqueville*. Une charte communale, octroyée par le roi Philippe-Auguste, vint encore ajouter, en 1196, aux bienfaits de Philippe d'Alsace; cette charte, datée de Compiègne, accorde aux bourgeois de Bapaume « le droit de nommer, tous les quatorze mois, un » maïeur, de nouveaux échevins et de nouveaux jurés;

[1] La châtellenie de Bapaume fut long-temps possédée par les seigneurs de Beaumetz. Plusieurs de ces derniers remplirent l'importante charge de *Maréchal du Cambrésis*. Gélic et le Carpentier parlent d'un Gilles de Beaumetz, châtelain de Bapaume, qui épousa Clémence de Picquigny et qui fut « l'un des plus beaux princes » de la terre vers lequel il sembloit que la nature avoit esté dépêchée de Dieu, ainsi » qu'une fourrière, pour luy marquer un corps sortable à son grand esprit, comme » une belle maison à une belle hostesse. »

NOTIONS HISTORIQUES SUR BAPAUME.

863. Bapaume, cédé par Karle-le-Chauve à Baudouin-Bras-de-Fer, est compris dans le comté de Flandre. — 1180. Célébration du mariage de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainaut dans l'église de Saint-Nicolas. — 1196. Philippe-Auguste accorde une charte de commune aux habitants. — 1207. Louis, fils de Philippe-Auguste, confirme les priviléges de Bapaume. — 1214. Les prisonniers de la bataille de Bouvines sont conduits à Bapaume. — 1237. Cette ville fait partie du douaire de la reine Blanche de Castille. — 1248. Baudouin de Bapaume est nommé archidiacre d'Arras. — 1248. Confirmation des priviléges de Bapaume par Robert Ier, comte d'Artois. — 1261. Jean de Bapaume devient doyen de la cathédrale d'Arras. — 1268. Robert II, comte d'Artois, confirme les priviléges des habitants. — 1335. Eudes, duc de Bourgogne, fortifie Bapaume. Construction du mur d'enceinte. — 1359

» et aux échevins le pouvoir de juger toutes les diffi-
» cultés qui naîtront dans l'enceinte de la ville, comme
» du temps de Philippe, comte de Flandre, excepté
» celles des baillis du roi, des hommes de sa maison
» et des *ingénus* dans ses plaids [1]. » La charte est signée par Gui, le bouteiller; Mathieu, le camérier; et Dreux, le connétable.

Peu d'années avant cette concession, le 28 avril 1180, Philippe-Auguste avait épousé Isabelle de Hainaut à Bapaume, dans l'église de Saint-Nicolas. La magnificence présida à la célébration de ce mariage auquel

Enguerrand d'Hesdin et Ondart de Renti se jettent dans Bapaume pour protéger les habitants pendant les incursions des Anglais. — 1381. Bulle du Saint-Siége pour la fondation d'une collégiale dans le château. — 1407. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, *vient tout d'un jour de Paris coucher à Bapaume* (Manuscrits de M. de Hauteclocque.) — 1414. Les troupes de Charles VI s'emparent de Bapaume. — 1420. Arrivée du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1468. Passage de Louis XI et du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. — 1474. Fondation de l'hôpital Saint-Pierre. — 1476. Louis XI s'empare de Bapaume. — 1521. Le duc de Guise entre en vainqueur dans la ville et en fait raser les portes. — 1543. Hugues de Fleury, gouverneur de Bapaume, brûle la ville à l'approche de l'armée française et se retire dans le château. — 1570. Construction de la tour de l'église Saint-Nicolas. — 1577. Achèvement de la reconstruction de cette église. — 1578. Antoine Lelièvre, capitaine au service de don Juan d'Autriche, livre Bapaume aux Français par trahison. — 1604. Fondation du couvent des *Récollets*. — 1610. Commencement des constructions de l'hôtel-de-ville. — 1619. Établissement des Jésuites. — 1623. Fondation de l'hospice Saint-Anne. — 1636. La peste désole Bapaume. — 1641. L'armée française assiége et prend Bapaume sous le commandement du maréchal de la Meilleraye. Les Espagnols rendent la place avec les honneurs de la guerre. C'est alors que Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, poursuivant un parti espagnol à la tête de 600 fantassins et de 300 chevaux, rencontra la garnison qui quittait Bapaume après avoir capitulé. Saint-Preuil la chargea avec beaucoup d'in-

[1] (*Ordonnances des rois de France. — Recueil de* Godefroy.)

assistèrent les comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur, de Soissons, de Saint-Pol et de Ponthieu. Isabelle fut ensuite couronnée dans l'abbaye royale de Saint-Denis. L'inscription placée sur sa tombe commençait par ce vers :

Ut Bapalma tuos Isabella sacravit amores.

Eudes, duc de Bourgogne, fortifia Bapaume en 1335. Cette place, depuis lors, eut un rôle important dans les fréquentes guerres qui désolèrent l'Artois. Charles

trépidité et la mit en déroute avant d'avoir reconnu son erreur. Il alla plus tard témoigner ses regrets au commandant espagnol ; mais il avait des ennemis à la cour qui profitèrent de cette circonstance pour le perdre. Arrêté et conduit à Amiens, Saint-Preuil fut condamné à mort et décapité sur la place de l'hôtel-de-ville. Le tribunal qui le jugea se composait de douze conseillers du bailliage d'Amiens et de douze conseillers du présidial d'Abbeville. Ils étaient présidés par l'Intendant Bellejamme dont l'odieuse partialité se révéla pendant toute la procédure. Il fit un crime à Saint-Preuil du résultat déplorable d'une méprise. On accusait aussi ce dernier de fatiguer l'Artois de ses exactions et d'y prélever des impôts sans mesure. Saint-Preuil, pour se justifier, lut à ses juges ce que lui écrivait Louis XIII sur ce sujet : « Brave et généreux Saint-Preuil, disait le monarque, vivez d'industrie. » *Plumez la poule sans la faire crier ;* faites comme les autres font dans leurs gou- » vernemens. *Vous avez tout pouvoir dans votre empire et tout vous est permis.* » En arrivant au pied de l'échafaud, Saint-Preuil s'aperçut qu'il n'était pas encore entièrement dressé et dit à son confesseur : *Voici, mon père, le reste de ma fortune qui s'achève de bâtir.* Saint-Preuil se mit à genoux et fit une courte prière. L'épée du bourreau abattit ensuite sa tête et l'on déposa son corps dans l'église des Feuillants. —1659. Bapaume est définitivement réuni à la France par le traité des Pyrénées.— 1660. Le duc de Navailles est nommé gouverneur de Bapaume.—1662. Établissement de la juridiction des fermes. — 1781. « Le maire de Bapaume autrefois nommé par » les habitans le fut par l'Intendant.» (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*)—1690. Établissement du collége. — 1723. Érection de la statue de Louis XV. — 1741. Rédaction de la coutume de Bapaume. — 1744. Passage de Louis XV. — 1766. Établissement d'une école d'artillerie. Le célèbre Florian fut au nombre des élèves de cette école.

VI, Louis XI, le duc de Guise et le maréchal de la Meilleraye assiégèrent et prirent Bapaume. Après avoir long-temps appartenu aux ducs de Bourgogne et reconnu la domination espagnole, Bapaume fut définitivement réuni à la France par le traité de paix des Pyrénées.

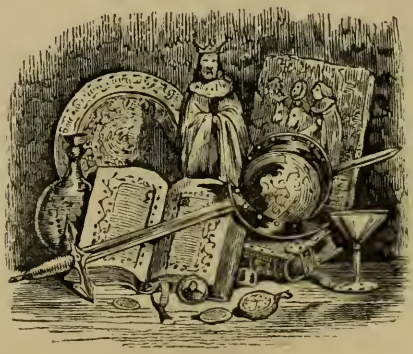

Les commentaires de César nous ont appris qu'à l'époque où les légions romaines envahirent les Gaules, les peuples *Bellovaques* formaient une tribu redoutable, pouvant mettre sur pied jusqu'à cent mille combattants. La fondation de *Bellovacum*, leur capitale, remonte à une haute antiquité; mais il serait difficile d'assigner à cette vieille cité une origine certaine. Les uns affirment que *Bellovacum* fut fondée par le célèbre Bellovèse, et d'autres par Belgius, quatorzième chef des

peuples gaulois. Scaliger, Adrien de Valois, Loisel et beaucoup d'autres historiens ont écrit que ce lieu devait être le *Bratuspantium* des commentaires de César ; de savantes investigations ont, depuis lors, conduit à reconnaître que ce n'était point à Beauvais qu'il fallait chercher l'oppidum ou forteresse gauloise de Bratuspance.

Après la conquête des Gaules, et si l'on en croit Ptolomée, *Bellovacum* reçut de son vainqueur le nom de *Cæsaromagus ;* du temps de Constantin, on nommait cette ville *Civitas Bellovacum ;* les capitulaires l'appellent *Belvacus* et Hincmar *Belgivagus ;* on trouve aussi *Belvacus*, *Bellovaci*, *Belloacus* et enfin *Beauvais.*

Khilpérik Ier, chef des Franks, y entra en vainqueur vers l'an 471. Plusieurs fois ruinée par les Normands ou détruite par les flammes, cette ville soutint un siége de deux années contre les troupes du roi Louis-le-Gros. S'il faut en croire les récits des contemporains, ce prince « prit Beauvais, le démolit jus- » ques aux fondemens, faisant pendre tous ceux de » dedans. » Les habitants expièrent ainsi la fidélité qu'ils avaient gardée à Lancelin, comte de Dammartin, possesseur de la seigneurie de Beauvais et révolté contre le roi de France, son suzerain.

Il faudrait admirer la rapidité avec laquelle les villes brûlées ou démolies renaissaient alors de leurs ruines, si nous ne savions nous tenir en garde contre l'exagération des anciens chroniqueurs ; les villes des siècles reculés se bâtissaient d'ailleurs à peu de frais ; le bois

et le chaume pouvaient suffire pour édifier la plupart des constructions; et il faut bien se remettre toutes ces choses en mémoire lorsqu'on voit un concile national s'assembler en 1114 dans cette même ville de Beauvais, entièrement rasée en 1109 par l'ordre impitoyable de Louis-le-Gros.

Ce prince auquel, aujourd'hui encore, on fait un si grand honneur de l'affranchissement des communes accorda le premier des priviléges à la ville de Beauvais. La charte qui les consacrait précéda-t-elle le siége et la destruction de cette cité; le spectacle de ses ruines et le malheur de ses habitants portèrent-ils le remords dans le cœur du prince et lui dictèrent-ils une réparation; ou l'heure était-elle venue où le peuple de Beauvais pouvait lui aussi, à l'exemple de celui de Cambrai, exiger des garanties contre les excès du pouvoir royal, contre l'omnipotence du clergé et des chevaliers? En un mot, la charte de Louis-le-Gros fut-elle une nécessité des temps ou une concession volontaire? Tel est le point historique qui reste encore à éclaircir. La charte dont il s'agit ne se retrouve plus; mais il en est question dans celle qu'octroya le roi Louis-le-Jeune en 1144 [1] et qui porte ces

[1] Les dispositions que renfermait la charte de Louis-le-Jeune se retrouvent presque en entier dans la charte suivante que concéda Philippe-Auguste en 1182.

SOMMAIRE DE LA CHARTE DE COMMUNE
ACCORDÉE PAR PHILIPPE-AUGUSTE A LA VILLE DE BEAUVAIS.

1. Tous ceux qui demeureront dans la ville de Beauvais et dans les faubourgs, même ceux qui demeureront dans les fiefs de quelques seigneurs particuliers, fe-

mots : *Communiam illam quam à patre nostro Ludovico, per multa ante tempora, homines Belvacenses, habuerunt, sicut priùs instituta fuit et jurata; cumque ejusdem consuetudinibus salvâ tamen fidelitate nostrâ, nos quoque ipsis concedimus et confirmamus.*

La seule charte de Louis-le-Gros qui soit parvenue jusqu'à nous, et qui traite des priviléges de Beauvais, date de 1122. Elle offre peu d'intérêt et dispose que les habitants auront la faculté de reconstruire, s'ils le jugent bon, les maisons et ponts incendiés, ou détruits

ront le serment de la commune, à moins qu'ils n'en soient dispensés par le maire, les pairs et le conseil de la ville.

2. Les membres de la commune seront obligés de se donner mutuellement secours dans la ville lorsqu'on leur fera quelques injures.

3. Le maires et le pairs puniront ceux qui feront quelque injure à un membre de la commune, s'il leur en porte ses plaintes et que les délinquants refusent de la réparer.

4. Si un homme qui a commis quelque délit se retire dans le château de quelque seigneur, le maire et les pairs s'adresseront à ce seigneur pour lui demander satisfaction par rapport au délinquant; s'il la refuse, ils s'en vengeront sur ses biens et sur ses sujets.

5. Si quelqu'un injurie dans la banlieue de la ville un marchand qui vient au marché, le maire et les pairs, sur la plainte qui leur en sera faite, puniront le délinquant s'il peut être pris, à moins que ce marchand ne soit ennemi de la commune. Si le délinquant se retire dans le château d'un seigneur, ils s'adresseront à ce seigneur, et si le délinquant donne satisfaction au marchand ou prouve qu'il ne l'a point injurié, on n'aura plus rien à demander. Hors ces deux cas, on punira le malfaiteur s'il peut être pris dans la ville.

6. Le roi et le *dapifer* (sénéchal, bailli) pourront seuls faire entrer dans la ville celui qui aura fait injure à un des membres de la commune à moins qu'il n'y vienne pour la réparer. Si l'évêque de Beauvais y fait entrer un délinquant qui soit dans ce cas, et qu'on le lui prouve, il aura le droit de le faire sortir de la ville, sans pouvoir l'y faire revenir, si ce n'est du consentement du maire et des pairs.

par d'autres causes. Il est question de l'évêque dans cette charte, comme dans toutes celles qui touchaient aux droits des habitants; car l'évêque, comte et seigneur de Beauvais, exerçait une juridiction étendue, et ses officiers, forts du pouvoir du prélat qu'ils représentaient, commettaient des exactions intolérables. Les annales de Beauvais sont pleines des récits qui se rapportent aux continuels débats dont ces exactions furent souvent la source. Voici les principales dispositions d'un accord arbitral intervenu, en 1279, entre l'évêque Simon de Clermont-Nesle et les maire et

7. Il n'y aura que deux gardes dans chaque moulin ; et on ne pourra augmenter les droits qui s'y prennent sur la mouture. Ceux qui contreviendront à ce règlement seront punis par le maire et les pairs si on leur en fait des plaintes.

8. Lorsque l'évêque de Beauvais ira aux trois cours du roi, ou à une expédition militaire, la commune lui fournira trois chevaux pour chaque voyage et il n'en pourra exiger davantage. Si un particulier s'est racheté de la fourniture d'un cheval, l'évêque ne pourra en demander un autre en la place de celui-ci.

9. Si cet évêque envoie des poissons au roi, la commune lui fournira un cheval pour les porter.

10. Un membre de la commune ne pourra prêter de l'argent à ceux à qui elle fait la guerre ; et s'il leur en prête, il en sera puni.

11. Lorsque la commune marchera à une expédition militaire, aucun de ses membres ne pourra parler à un ennemi sans la permission du maire et des pairs.

12. Si un membre de la commune, débiteur d'un autre membre, se retire dans le château d'un seigneur, le maire et les pairs s'adresseront à celui-ci, et s'il refuse ou de payer la dette ou de chasser le débiteur de chez lui, ils s'en vengeront sur ceux qui demeurent dans ce château, s'ils peuvent être pris.

13. Si un homme enlève de l'argent à un membre de la commune et se retire dans le château d'un seigneur, le maire et les pairs le puniront, s'il peut être pris et s'il refuse de rendre cet argent, et vengeront ce forfait sur les effets et sur les hommes qui seront dans ce château.

14. Il sera planté des pieux d'une égale hauteur pour y étendre les draps. Le

pairs de Beauvais pour régler leurs droits respectifs dans la ville et dans la banlieue. « Lesdits maire » et pairs ne pourront prendre aucune cognoissance » de crime où il escheoit mutilation de membre ou » perte de la vie, ores qu'ils aient esté outragez par » aucun de la commune; même leur est défendu de » faire coupper le poing à celuy qui les aura frappé, » ains le pourront punir en grosses amendes pécu- » niaires appelées *hachies*. — Ils ne pourront chasser » ny bannir aucun de la ville, ains seulement le dé- » sabvoüer de leur commune. — Le maire et les pairs

maire et les pairs puniront, s'ils en sont requis, ceux qui feront quelque dommage à ces pieux, à ces draps et à ce qui est nécessaire pour les y attacher.

15. Les membres de la commune devront bien prendre leurs sûretés lorsqu'ils prêteront de l'argent à des étrangers que le maire et les pairs ne pourront contraindre à payer, parce qu'ils n'ont point de juridiction sur eux.

16. Ceux qui auront juré la commune ne pourront l'abandonner ni demeurer hors des murs de la ville.

17. Lorsqu'un membre de la commune aura acheté un héritage, qu'il l'aura possédé pendant un an et un jour et qu'il aura fait élever un bâtiment dessus, on ne pourra plus exercer sur lui de retrait lignager.

18. La commune élira treize pairs; et ces pairs et le conseil de la ville éliront un ou deux maires.

19. Le maire et les pairs jureront de ne point favoriser leurs amis, de ne point faire de tort à leurs ennemis et de rendre leurs jugements suivant la lumière de leur conscience.

Les autres membres de la commune jureront d'obéir à tout ce qui aura été statué par le maire et les pairs.

20. Le roi confirme les délibérations qui seront faites par le maire et les pairs en tant qu'elles seront conformes à la justice.

21. L'original de cette charte ne pourra être porté hors de la ville pour quelque cause que ce soit.

22. On n'écoutera point les représentations que l'on voudra faire contre les articles contenus dans cette charte que le roi a confirmée.

» asseoiront les tailles et pourront, pour la levée,
» obtenir lettres du roy adressantes à l'évesque ou ses
» officiers, afin de contraindre leurs communiers au
» payement d'icelles. — Ils reconnoissent, au surplus,
» l'évesque estre seigneur de la ville, ayans de luy
» en garde les clefs des portes, forteresse et murs.
» — Ils pourront faire et poser le guet, en prenant
» congé de l'évesque; prendre aussi de luy et ad-
» juster les poids et balances de la drapperie ou de
» ses officiers et vassaux. — Ils esliront les jurez ou
» esguards de drapperie, feront brusler les draps ou
» les couper, selon la malfaçon qui s'y trouvera, en
» advertissant les officiers de l'évesque d'y faire mettre
» le feu, sinon les feront donner à l'Hostel-Dieu ou
» vendre en détail sur le champ en plein marché.
» — Les communiers pourront estre citez en la justice
» de l'évesque par son sergent, sans y appeler aucun
» sergent de la ville; mais ne les devront arrêter ny
» saisir leurs biens, meubles ou cateulx, sinon qu'il
» fust question de crime, en donnant par eux seureté
» et caution d'ester à droict. — La police et la justice
» du pain appartiendront du tout à l'évesque. »

Le maire et les douze pairs de Beauvais, institués par la charte de Philippe-Auguste [1], donnaient leurs

[1] MAIRES DE BEAUVAIS.

1175. Berengarius de Nulli et Otfrandus. — 1195. Jean Valeran et Pierre Rulein. — Renardus, major, et Guncelinus, major, du temps de Lancelin, doyen. — Jean de la Fromenterie. — 1198. Bernard de la Fromenterie. — 1202. Pierre Alcoc et Jean Antelin. — 1205. Endes Criset et Jean Waleran. — 1220. Philippe Waleran. — 1225. Robert

ordres au lieutenant de justice, à l'avocat, au procureur de la ville, au greffier, au receveur des deniers, au maître des forteresses et aux sergents. Le corps de ville avait un *scel authentique* et un siége de justice où se tenaient ses plaids. Voici quel était le cérémonial en usage lorsque l'élection du maire de Beauvais s'accomplissait. « Chacun an, disent les curieux mé-
» moires de Loisel, et le dernier jour de juillet, la
» commune de la ville est assemblée au son de la
» cloche qui est à Saint-Étienne, afin de se trouver
» au cimetière de l'église en laquelle l'ancien maire
» monte en la chaire qui y est de long-temps, re-
» mercie les bourgeois de l'honneur qu'ils luy ont
» faict, les priant l'en vouloir descharger et procéder
» à l'élection d'un autre qui soit bien affectionné au

Louvet et Pierre Thomas. — 1229. Guérin Verdellai, 3 ans. — 1232. Robert Muret. — 1233. Vincus Littrons. — 1267. Pierre Chevalier. — 1279. Guillaume le Voyer. — 1305. Jean de Moliens. — 1310. Gaudefroy de Chaumont. — 1320. Pierre Rapine. — 1355. Etienne de Creil. — 1358. Philippe Brocard, 4 ans. — 1360. Jacques le Picard, 6 ans. — 1368. Thibaud de Moüi. — 1372. Jean de Bouillon. — 1374. Jean François. — 1376. Thibaud de Bonviller. — 1379. Jacques le Picard. — 1379. Jean de Boulon. — 1382. Raoul Joüenne, 3 ans. — 1386. Hüe Goscelin. — 1388. Thibaud Becquet. — 1394. Simon le Bastier. — 1399. Jean de Nointel. — 1400. Nicaise Lucien. — 1407. Jean François, 7 ans. — 1414. Guerard de Creil. — 1415. Laurent Lance, 5 ans. — 1420. Thibaud le Goix, 2 ans. — 1422. Philippe l'Hote, 4 ans. — 1426. Laurent Lance, 2 ans. — 1427. Guerard d'Auchy. — 1428. Mathieu de Boneüil, 4 ans. — 1432. Guerard ou Ernoul d'Auchy. — 1433. Thibaut le Goix. — 1434. Pierre de Breteuil, 3 ans. — 1437. Pierre Despaur, 2 ans. — 1439. Guerard d'Auchy, 2 ans. — 1441. Pierre de Breteuil, 3 ans. — 1444. Mathieu de Bretel, 2 ans. — 1447. Jean le Bel, 2 ans. — 1449. Mathieu de Bretel, 2 ans. — 1451. Guerard d'Auchy, 3 ans. — 1454. Pierre de Breteuil, 2 ans. — 1456. Jean le Boucher, 3 ans. — 1459. Pierre de Creil, 3 ans. — 1462. Pierre Davenes, 5 ans. — 1463. Hugues Boileau. — 1467. Pierre Binet. — 1468. Nicolas de Creil. — 1469.

» service du roy et à la conservation de la ville. Le » lendemain, à six heures du matin, luy, accompagné » de ses pairs et autres du conseil, font chanter une » messe du Saint-Esprit en ladite église; et de là » vont en l'hostel de la ville auquel se trouvent tous » ceux du conseil et la plupart des habitans, au moins » les maistres des mestiers, en la présence desquels le » maire les ayant de rechef remercié remet les clefs » de *la Chambre du Secret* et les sceaux de la ville. »

Les maîtres des métiers procédaient ensuite, à tour de rôle, à l'élection d'un maire. Voici la formule du serment que ce dernier prêtait en présence du peuple dès que le résultat du vote était proclamé : « *Vous » jurez Dieu, le Créateur, que vous conserverez la ville » de Beauvais souz l'authorité du roy, la defenderez*

Jean Boileau l'aîné. — 1470. Guillaume Binet, 2 ans. — 1473. Pierre de Creil. — 1475. Jean le Goix. — 1477. Guillaume Binet. — 1479. Pierre de la Benne. — 1480. Jean Marcadé, 6 ans. — 1486. Jean Boileau le jeune, 7 ans. — 1493. Jean Marcadé, 3 ans. — 1496. Pierre de Lignières, 2 ans. — 1498. Jean Boileau, 2 ans. — 1500. Jean Marcadé, 7 ans. — 1507. Jean de Fenquières, 4 ans. — 1514. Nicolas Courray, 3 ans. — 1517. Pierre Canterel, 3 ans. — 1519. André Pajot, 3 ans. — 1522. Pierre Paumart. — 1524. Nicolas le Scellier, 4 ans. — 1528. Gui Dupré, 5 ans. — 1533. Nicolas le Lanternier, 5 ans. — 1538. Guillaume le Fevre. — 1539. François Boicervoise, 3 ans. — 1542. Pierre de Nully, 2 ans. — 1544. Eustache le Boucher, 2 ans. — 1546. Pierre Aubert, 3 ans. — 1550. Jean de Malinguehen. — 1551. Jean de Cathen, 2 ans. — 1553. Pierre Canterel, 2 ans. — 1555. François d'Auvergne, 3 ans. — 1558. Jean Paumart, 5 ans. — 1563. Pierre Aubert. — 1564. Claude le Lanternier, 2 ans. — 1566. Pierre Binet, 3 ans. — 1569. Pierre Loisel, 3 ans. — 1572. Nicolas le Fèvre, l'aîné, 3 ans. — 1575. Nicolas le Fèvre, le jeune, 3 ans. — 1578. Nicolas Paumart, 3 ans. — 1581. Lucien Boicervoise, 3 ans. — 1584. François aux Cousteaux, 3 ans. — 1587. George le Boucher, 2 ans. — 1589. Nicolas Godin, 3 ans. — 1592. Lucien Boicervoise, 2 ans. — 1594. Claude Gallopin, 2 ans. — 1596. Paul de Cathen, 3 ans. — 1599. François Pinguet. — 1600.

» *de tout vostre pouvoir envers tous et contre tous en*
» *ses droicts, priviléges, franchises et libertez, ensemble*
» *toute la commune ; que si tost qu'il viendra à vostre*
» *cognoissance aucun péril éminent par lequel il vous*
» *apparoisse aucune chose au dommage de la ville, et*
» *surtout contre le service du roy, vous le communi-*
» *querez à vos pairs pour en avoir advis; et, au con-*
» *traire, s'il vient à vostre cognoissance aucun bien*
» *pour le profit de la ville et commune, vous le mettrez*
» *en délibération; qu'en vostre charge aucun pour ini-*
» *mitié ne blesserez ni pour amitié ne supporterez;*
» *que vous ne transporterez ne permettrez estre trans-*
» *portez aucuns tiltres ou enseignemens du secret sans*
» *délibération; que vous ferez exécuter, selon vostre*
» *pouvoir, ce qui sera délibéré et vous vous comporterez*

Claude le Fèvre, 3 ans. — 1603. Jean de Regnonval, 3 ans. — 1606. Yves Foy, 3 ans. — 1609. Jean Paumart, 3 ans. — 1612. Antoine Hainque, 3 ans. — 1615. Yves Foy. — 1616. Charles le Bègue, 3 ans. — 1619. Jean Minette, 3 ans. — 1622. Charles le Bègue. — 1622. Pierre Caignart, 3 ans. — 1626. Pierre de Dampierre, 3 ans. — 1629. Robert de Francatel, 3 ans. — 1632. Antoine Manger, 3 ans. — 1635. Yves Darie, 3 ans. — 1638. Yves Foy, 3 ans. — 1641. Nicolas de Regnonval, 3 ans. — 1644. Nicolas Gallopin, 3 ans. — 1647. Pierre Borel. — 1650. Me Antoine Driot. — 1651. Jean Foy. — 1652. Claude Minette, 2 ans. — 1654. Nicolas Ticquet. — 1657. François Durand, 3 ans. — 1660. Antoine le Roy. — 1663. Anselme Macaire. — 1666. Raoul le Barbier. — 1667. Eustache Mallet. — 1670. Nicolas le Gay. — 1673. George de Nully. — 1674. Raoul Foy. — 1676. Lucien Motte. — 1677. Nicolas le Gay. — 1679. Claude de Regnonval, 3 ans. — 1682. Robert Bourée, 3 ans. — 1685. Raoul Foy, 2 ans. — 1687. François Walon, 2 ans. — 1689. François Ricard, 3 ans. — 1692. François Gallopin. Il n'exerça que six semaines, le roi ayant créé charge de maire et six conseillers assesseurs. MM. du bailliage et de l'élection acquirent ensuite les charges pour les remettre à la ville moyennant 22,500 livres. — 1693. Vigneron d'Huqueville, 11 ans. — 1704. Tristan de Houssoye. — 1705. Claude Loisel, 2 ans. — 1707. Antoine-Benoît Motte. —

» *en vostre charge comme un bon maire et homme de* » *bien.* »

Le nom de Jeanne *Hachette* est célèbre. Il fut donné par Mézeray et par quelques autres historiens à Jeanne Laisné, surnommée *Fourquet*, fille de Mathieu Laisné, de Beauvais. On sait que lorsque Charles-le-Téméraire assiégeait cette ville, en 1472, Jeanne s'élançant sur la brèche, armée d'une hâche, précipita dans les fossés un soldat bourguignon qui voulait arborer son drapeau sur les remparts. Jeanne encourageait les femmes de Beauvais à repousser l'ennemi. « Elles distribuaient » aux combattants, dit M. de Barante, des brocs de » vin puisés dans les tonneaux dressés et défoncés au » pied du mur, et ramassaient les flèches et les arbalètes » des Bourguignons pour qu'elles leur fussent renvoyées » par les archers. » Les pierres, le plomb fondu et

1708. Claude Tiersonnier. — 1709. Antoine-Benoît Motte. — 1710. Gallopin du Ménil. — 1711. Antoine-Benoît Motte. — 1712. Denis Simon. — 1713. Antoine-Benoît Motte. — 1714. Louis le Mareschal. — 1715. Antoine-Benoît Motte. — 1716. Le Caron de Bongenout. — 1717. Antoine-Benoît Motte, 4 ans. — 1721. André Michel.— 1722. Antoine-Benoît Motte.— 1723. André Michel. 1724.—Claude Auxcousteaux de Fercourt, 2 ans. — 1726. François Vualon. — 1728. Motte de Boiscamp. — 1731. André Michel. — 1732. J. Bingant, 6 ans. — 1738. Simon Tiersonnier, 2 ans. — 1740. Jacques Auxcousteaux, 7 ans. — 1747. Le même Jacques Auxcousteaux jusqu'au 17 août ; et depuis ce jour-là, Charpentier. — 1748. Claude le Mareschal, 2 ans. — 1750. Jean Buquet, 3 ans. — 1753. Nicolas Blanchart, 2 ans. — 1755. Jean-Charles Danse. — 1756. Pierre-Louis Dubout, 3 ans. — 1759. Pierre-Lucien Henri. — 1760. Lebesgue. — 1761. G. Motte de Boiscamp, 3 ans. — 1764. J.-P. Pépin, 8 ans. — 1772. Jean-Charles Danse. — 1773. Georges-François Vualon, 3 ans. — 1776. Fombert, 3 ans. — 1779. Jacques-François de Salles Danse, 3 ans. — 1782. Claude-François Garnier. — 1783. Fournier Michel, 5 ans. — 1788 et 1789. Claude-François Vualon.

la poix bouillante devinrent dans leurs mains des armes redoutables, et Beauvais fut sauvé. Le 22 juillet, Charles-le-Téméraire donna l'ordre de lever le siége et se dirigea sur la Normandie. La conservation de Beauvais importait à la couronne de France; aussi Louis XI laissa-t-il éclater sa joie en apprenant la retraite des Bourguignons; il fit vœu de ne point manger de chair jusqu'à ce qu'on eût exécuté un *ex voto* représentant la ville de Beauvais en argenterie et du poids de deux cent mille marcs; il voulut aussi reconnaître les

NOTIONS HISTORIQUES SUR BEAUVAIS.

54 ans avant l'ère chrétienne. Jules César entre en vainqueur dans Beauvais. — De 236 à 251. Prédications de St-Lucien, premier évêque de Beauvais. — Vers l'an 295. St-Firmin, apôtre de la Picardie, jette les fondements de l'église *Saint-Étienne*. — 406-416. Beauvais est ruiné par les Huns. — 571. Khildérik Ier, chef des Franks, s'empare de Beauvais. — Vers 582. Fondation de l'abbaye de Saint-Lucien. — 845. Concile de Beauvais. Karle-le-Chauve le préside. — 850. Les Normands brûlent Beauvais. — 875. Le chapitre de la cathédrale s'affranchit de l'autorité épiscopale. — 883. Les Normands reviennent à Beauvais et y passent l'hiver. — 886. Beauvais est de nouveau brûlé. — 923-925. Cette ville, à peine relevée de ses ruines, est pillée par les Normands. — 961. L'évêque Hervée jette les fondements de la cathédrale de Beauvais. — 967. Reconstruction de l'église *Saint-Étienne*. — 1013. Eudes, comte de Beauvais et de Champagne, concède le comté de Beauvais à l'évêque Roger de Blois, son frère, en échange du comté de Sancerre. — 1018. Incendie de Beauvais. — 1030-1033. Famine à Beauvais. — 1035. Fondation de l'abbaye de *Saint-Symphorien*. — 1037. Fondation des collégiales de *Saint-Barthélemy* et de *Saint-Laurent*. — 1040. Naissance à Beauvais d'Arnold, évêque de Rochester, auteur du *Textus Roffensis*. — 1067. Fondation de l'abbaye de *Saint-Quentin-lez-Beauvais*. Le célèbre Ives de Chartres fut le premier abbé de ce monastère. — 1069. Dédicace de l'église de cette abbaye. — 1072. Fondation du chapitre de *Saint-Vaast*, autrefois *Saint-Étienne*. — 1078. Fondation du chapitre de *Saint-Nicolas*. — 1084. Robert Courte-Heuse s'empare de Beauvais. — 1109. Après deux ans de siége, Beauvais tombe au pouvoir du roi Louis-le-Gros. — 1114. Un concile s'assemble à Beauvais à l'occasion des usurpations de Thomas de Marle que l'on excommunie et que l'on déclare *dégradé du titre de chevalerie*. L'excommunication prononcée par le pape Pascal contre l'empereur Henri fut aussi publiée dans ce concile.

services de Jeanne *Hachette* et des femmes de Beauvais par une marque de sa gratitude royale. Nous avons ses lettres-patentes du 22 février 1473, datées de Senlis, par lesquelles ce prince déclare que Jeanne Laisné, mariée par ses soins à *Colin Pillon*, sera comme lui « exempte et quitte de toutes tailles qui » sont et seront doresnavant mises sus et imposées » dans le royaume soit pour le fait et entretenement » des gens de guerre, ou autrement pour quelque » cause et en quelque manière que ce soit, et aussi

—1119. Le pape Calixte II vient à Beauvais. —1120. Nouveau concile à Beauvais. On y canonise Saint-Arnould de Soissons.— 1122. Louis-le-Gros accorde des priviléges aux habitants. — 1124. Troisième concile. — 1131. Passage du pape Innocent II, de Suger et de St-Bernard. — 1156. Philippe d'Alsace, fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, épouse à Beauvais Elisabeth, fille de Raoul, comte de Vermandois. — 1161. Un grand nombre d'évêques et d'abbés s'assemblent à Beauvais, par l'ordre du roi Louis-le-Jeune, à l'occasion des différends existants entre Alexandre III et Victor IV qui aspiraient à la papauté. On confirme l'élection du premier. — 1171. L'église de *Sainte-Madeleine* est détruite par les flammes. — 1171-1180. Celle de *Saint-Thomas* éprouve le même sort. — 1180. Incendie de Beauvais.— 1189. Fondation de l'hôpital de *Saint-Thomas des Pauvres Clercs*. —1190. Philippe-Auguste donne l'ordre de fortifier Beauvais. —1201. L'Hôtel-Dieu, situé d'abord près de *Saint-Étienne*, est transféré au faubourg *Gaillon*. — 1221. Fondation du couvent des *Dominicains*. Le célèbre Vincent de Beauvais, auteur du *Speculum Majus*, était sous-prieur de ce couvent en 1236.—1221. Reconstruction de l'église de *Saint-André* brûlée en 1180. — 1225. Un incendie détruit le chœur de l'église de *Saint-Pierre*. — 1225. Fondation du monastère des *Cordeliers*. — 1232. Les bourgeois de Beauvais se constituent en commune. — 1233. St-Louis et la reine Blanche, sa mère, viennent à Beauvais pour mettre fin aux désordres qui affligent cette ville. — 1249. L'évêque Guillaume de Grès fait construire la chaire de la cathédrale. — 1271. Mort de Guillaume de Saint-Amour, célèbre docteur de Sorbonne et chanoine de Saint-Pierre de Beauvais.—1276. Philippe-le-Hardi règle les différends survenus entre l'évêque Renaud de Nanteuil et les maire et pairs de Beauvais à l'occasion de leurs droits et prérogatives. — 1284. Les voûtes du chœur de la cathédrale s'écroulent. — 1290. L'évêque Thibaut de Nanteuil fait achever *la tour de Croux* préposée à la défense des faubourgs *Saint-Quentin* et *Saint-*

» de guet et de garde-porte, quelque part qu'ils fa-
» cent leur demeurance dans le royaume. » Au mois de juin de la même année, Louis XI étant à Amboise donna d'autres lettres-patentes en faveur des femmes de Beauvais « lesquelles voyant à l'œuil l'armée illi-
» cite et effrénée multitude des Bourguignons, nos re-
» belles et désobéissans subjects, par forme de siége
» et hostilité garnie de grosse artillerie; et très-ou-
» trageux, présomptueux et impétueux assaux et bature
» de murailles qu'ils y firent et repétèrent, par plu-

Gilles.— 1300. L'Hôtel-Dieu est transféré du faubourg *Gaillon* dans l'intérieur de la ville. — 1305-1306. Désordres à Beauvais à l'occasion des exactions commises par les officiers de l'évêque Simon de Clermont-Nesle. Le peuple brûle le palais épiscopal et chasse ce prélat de Beauvais. Une transaction réglée par des arbitres mit fin à ces désordres en 1306. — 1306. Simon de Clermont-Nesle revient à Beauvais. Il répare et agrandit le palais épiscopal. — 1313. Arrêt du parlement de Paris à l'occasion des différends survenus entre l'évêque Jean de Marigny et les maire et pairs de Beauvais pour la justice de la ville. — 1346. Passage des Anglais. Ils brûlent l'abbaye de Saint-Lucien. « Le roi d'Angleterre chevaucha tant en telle
» manière qu'il s'en vint loger en une moult belle et riche abbaye que on appelle
» Saint-Lucien, et sied assez près de la cité de Beauvais : si y geut le roi une nuit.
» Lendemain, sitôt qu'il s'en fut parti, il regarda derrière lui et vit que l'abbaye étoit
» toute enflammée : de ce fut-il moult courroucé et s'arrêta sur les champs et dit que
» ceux qui avoient fait cet outrage, outre sa défence, le comparroient chèrement ;
» car le roi avoit défendu, sur la hart, que nul ne violât église, ni boutât feu en abbaye
» ni en moûtier. Si en fit prendre vingt de ceux qui le feu avoient bouté, et les fit
» tantôt et sans délai pendre. » (*Froissart.*) — 1349. L'évêque Guillaume Bertrand consacre l'église de *Saint-Martin.* — 1356-1357. Naissance à Beauvais de *la Jacquerie.* — 1360. Le dauphin, fils de Jean-le-Bon et régent du royaume, accorde deux foires à la ville de Beauvais. Ses lettres-patentes sont datées d'Hesdin. — 1370. Le cardinal de Dormans fonde à Paris le *collége de Beauvais.* — 1377. Consécration de la collégiale de *Notre-Dame-du-Châtel.* — 1387. Arrêt du parlement de Paris confirmant le droit qu'avait l'évêque de Beauvais de faire prendre du poisson pour la provision de sa table, lorsque les marchands de marée traversaient la ville. — 1387. Passage du roi Charles VI. — 1391. Ce prince repasse à Beauvais et y séjourne quelque temps. « Après ce que le parlement eut été à Amiens, le roi de

» sieurs fois et journées, cuidans la gagner et submettre
» à leur obéissance; invocation par elles dévotement
» faicte du nom de Dieu, nostre benoist Créateur, et
» des mérites et intercession de Madame saincte Anga-
» dresme, en l'ayde et deffence de ladicte ville, de
» laquelle à leur intercession, le très-glorieux corps et re-
» liquaire y reposant, fut lors porté en procession so-
» lennelle par le clergé d'icelle ville, se rendirent
» comme tous aux creneaux à la deffence de la mu-
» raille de ladicte ville, et illec de si très-grande au-

» France eschey, par incidence et par lui mal garder, en fièvre et en chaude ma-
» ladie, dont lui fut conseillé à muer air. Si fut mis dans une litière et vint à Beau-
» vais; et se tint, tant qu'il fût gary, au palais de l'évêque, son frère de Touraine
» de-lez lui, et ses oncles de Berry et de Bourgogne. Et là tinrent ces seigneurs leur
» Pâque. » (*Chroniques de Froissart.*) — 1395. Louis d'Orléans, évêque de Beauvais, et les maire, pairs et échevins règlent qu'à l'avenir les habitants ne seront plus tenus de fournir des chevaux à l'évêque. — 1413. Mort d'Arnaud de Corbie, chancelier de France, né à Beauvais. — 1416. L'empereur Sigismond, accompagné d'une cour brillante, vient célébrer les fêtes de Pâques à Beauvais. — 1417. Les habitants se déclarent pour le duc de Bourgogne. — 1431. Le poëte Jean Régnier est arrêté près de Beauvais par les troupes du roi et renfermé dans une tour du palais épiscopal. On connaît ces vers :

A Beauvais droit devant Saint-Pierre
Où je suis enfermé en pierre
En grand douleur, en grand servage, etc.

Régnier, pour se distraire de l'ennui, composa dans sa prison un grand nombre de ballades et de virelais. — 1433. Les Anglais tentent sans succès de surprendre Beauvais. Jean de Lignères, *lieutenant du capitaine*, et Jacques de Guehenguies, bourgeois, se signalent dans cette circonstance par leur dévouement et par un rare courage. — 1433. Les bourgeois de Beauvais s'emparent du château de Rouen que les Anglais occupaient. — 1462. Les Cordeliers tiennent à Beauvais un chapitre général de leur ordre. Trois cent dix religieux viennent y assister. — 1472. Siége de Beauvais par Charles-le-Téméraire. Dévouement de Jeanne Hachette. — 1472. Pour reconnaître le courage et la fidélité des habitants, Louis XI les exempte de toutes tailles. — 1473. Louis XI vient à Beauvais et y institue une procession an-

» dace, constance et vertu de force largement, outre
» estimation du sexe féminin, mirent la main à la
» besongne, à l'imitation des hommes nos bons sub-
» jects d'icelle ville, et leur furent en ayde, tellement
» que lesdicts Bourguignons finalement furent rebout-
» tez et se départirent tous honteusement de au-de-
» vant de ladicte ville, et qu'elle demeura et fut
» conservée, et est demeurée en nostre obéissance;
» parquoy Nous, ces choses considérées qui sont comme
» toutes notoires, et desquelles avons esté à plain in-

nuelle en l'honneur de Ste-Angadresme dont les reliques avaient été portées sur les remparts pendant que les Bourguignons assiégeaient Beauvais. — 1473. Lettres-patentes de Louis XI données à Senlis en faveur de Jeanne Hachette. — 1477. Passage d'Alphonse V, roi de Portugal.— 1480. Établissement des *Béguines* ou sœurs de St-François.—1500. L'évêque Louis de Villiers reconstruit le palais épiscopal. — 1500. Ce prélat pose la première pierre du transept de la cathédrale. — 1516. Jean Thierry, de Beauvais, publie les *douze petits Grammairiens*. Le grand Robert Estienne parle de lui avec éloge dans la préface de son *Trésor de la langue latine*. Jean Thierry publia aussi un *Columelle Français* et quelques œuvres d'Ovide. — 1524. Mort de Jean Vaast maître-maçon habile. Les travaux qu'il exécuta dans la cathédrale de Beauvais lui ont donné de la célébrité. — 1530. Mort d'Angrand le Prince, célèbre peintre sur verre, né à Beauvais. — 1534. Mort de Philippe Villiers de l'Isle-Adam, grand-maître de Malte, né à Beauvais. — 1536. Naissance d'Antoine Loisel, auteur des *Mémoires des pays, ville, comté, évêché et évêques de Beauvais et Beauvaisis*, et de beaucoup d'autres ouvrages. Antoine Loisel fut à la fois jurisconsulte et historien, le disciple de Ramus et de Cujas, l'ami du président de Thou, du chancelier de l'Hôpital et de Pierre Pithou.—1545. Fondation du Collége par les soins de Nicolas Pastour, chanoine de Beauvais. — 1553. Mort de Gilles d'Auvigny, né à Beauvais, surnommé *le Pamphile* et auteur du poëme du *Tuteur de l'Amour*. — 1555. Entrée solennelle d'Henri II. Deux cents hommes des compagnies privilégiées, montées sur des chevaux d'Espagne, et douze cents bourgeois sous les armes vont le recevoir. — 1556. Démolition de l'ancienne église de *Sainte-Marguerite*. — 1557. Mort de Claude de la Sangle, grand-maître de Malte, né à Beauvais. — 1573. Claude Binet, né à Beauvais, l'ami de Ronsard, publie les poésies de Jean de Lapéruse. — 1573. La tour pyramidale de la cathédrale de Beauvais s'écroule pendant la procession de l'Ascension. — 1580. Établissement du présidial de Beau-

» formez, desirans icelles de tout nostre cœur et in-
» tention, graces et louanges solennelles estre faictes
» et rendues chacun an à Dieu, nostre benoist Créateur,
» et à la glorieuse saincte Angadresme, avons voulu,
» décerné et ordonné, voulons, décernons et ordon-
» nons par ces présentes que, doresnavant par chacun
» an, le jour et solennité de ladicte glorieuse saincte
» soient faicts et célébrez solennellement et à tous-
» jours, aux dépens de nostre recepte et domaine de
» ladicte ville, procession, messe et sermon solennels,

vais. — 1584. Mort de Jean Vaast, maître-maçon, fils de Jean Vaast mort en 1524. Il exécuta, comme son père, de beaux travaux dans la cathédrale de Beauvais. — 1589. Entrée du duc d'Aumale. Les partisans de la Ligue jurent l'Union dans la cathédrale en présence de l'évêque et sur le missel. — 1590. L'église de *Saint-Jean*, brûlée en 1171 et plus tard reconstruite, est ruinée pendant la Ligue. — 1594. Beauvais reconnaît Henri IV. — 1603. Fondation du monastère des *Capucins*. — 1614. Établissement de l'imprimerie à Beauvais par les soins de Philippe Leclerc, directeur du collége. Le premier ouvrage imprimé fut *la Conférence des Coutumes de Cour et des divers Bailliages du Beauvaisis*. — 1617. Naissance de Godefroy Hermant, recteur de l'Université de Paris. Il écrivit contre les Jésuites. — 1618. Fondation du couvent des *Minimes*. — 1622. Mort d'Aloph de Vignacourt, né à Beauvais, grand-maître de Malte. — 1622. Naissance du jurisconsulte Ricard, auteur d'un commentaire sur la coutume de Senlis. — 1623. La peste désole Beauvais. — 1627. Établissement des *Ursulines*. — 1636-1637. Nouvelle peste à Beauvais. — 1651. Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, pose la première pierre de l'hôtel-de-ville. — 1653. Fondation du Bureau des Pauvres. — 1664. Établissement de la manufacture royale de tapisseries. J.-B. Oudry, célèbre peintre d'animaux, dirigea cette manufacture. Il mourut à Beauvais en 1755. — 1670. Naissance de l'abbé Dubos, diplomate, littérateur et historien, auteur de l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*. — 1674. Démolition de l'église *Saint-Gilles*. — 1674. Naissance du littérateur Lenglet-Dufresnoy. — 1677. Naissance de François Mesenguy, auteur de l'*Abrégé de l'Ancien Testament* et de plusieurs autres ouvrages. — 1679. Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, donne à la cathédrale le jubé de marbre détruit en 1791. Plusieurs de ses prédécesseurs se plurent, comme lui, à enrichir la cathédrale de leurs dons. Le testament de Philippe de Dreux qui date de 1217 nous apprend que

» en laquelle soit déférée et singulièrement priée et
» exorée ladicte saincte et très-dévot reliquaire d'icelle,
» en ce qu'elle nous soit tousjours en ayde, et au
» bien de nostre royaume, et par spécial préserver
» ladicte ville de tous nos ennemis et adversaires. Et
» en perpétuelle mémoire de ladicte procession ainsi
» faicte par les femmes de ladicte ville, pendant et
» durant ladicte hostilité et de leur bonne constance,
» vertu et résistance, avons en oultre voulu et or-
» donné qu'icelles femmes allent doresnavant en la
» procession, ainsi qu'il est ordonné, incontinent après
» le clergé et précédent les hommes icelluy jour et
» qu'ainsi le facent à l'offrande qui se fera à la
» messe par Nous ordonnée comme dessus. Et, en oultre,
» que toutes les femmes et filles qui sont à présent
» et seront cy après en ladicte ville se puissent et
» chacune d'icelles à tousjours, le jour et solennité de

cet évêque légua à son église de Beauvais tous ses livres de droit et de théologie et sa meilleure bibliothèque ; un textuaire couvert d'argent doré, un calice d'or, un navire d'argent, un ordinaire couvert d'argent, des draps de soie servant de tapisserie, les bassins d'argent de sa chapelle, ses meilleurs chandeliers d'argent, deux vases de cristal, une table d'ivoire, son autel portatif lié d'argent, dix marcs d'argent pour faire une châsse à St-Germer, un drap de soie tissu de fil d'or avec de riches franges, et quatre draps de soie qu'il avait achetés quand il alla dans la terre des Albigeois. — 1683. On transporte à Paris 30 pièces d'artillerie portant les inscriptions des corps de métiers de Beauvais qui les avaient fait fondre. — 1693. Famine à Beauvais. — 1694. Naissance du grammairien Pierre Restaut. — 1697. Mort de Pierre Adrien de Vignacourt, grand-maître de Malte, né à Beauvais. — 1717. Passage de Pierre-le-Grand. — 1732. On pose la première pierre de l'hôtel-de-ville actuel. — 1738. On place dans la cathédrale le tombeau en marbre du cardinal de Forbin-Janson, évêque de Beauvais. Ce monument est l'un des chef-d'œuvres de Coustou.

» leurs nopces, et toutes autres fois que bon leur » semblera après, vestir et orner de tels vestemens, » atours, paremens, joyaux, aornemens que bon leur » semblera, et dont elles pourront recouvrer, sans que, » pour raison de ce, elles ny aucune d'icelles puis- » sent estre aucunement notées, reprises ou blasmées » pour raison de quelque estat ou condition qu'elles » soient ny autrement [1]. »

La procession de Sainte-Angadresme a lieu chaque année à Beauvais; les femmes marchent les premières, mettent le feu aux couleuvrines et portent l'étendard de Jeanne Hachette, glorieux symbole sur lequel on voit les armes de Charles-le-Téméraire, l'image de St-Laurent, le mot Burg, abréviatif de *Burgundia*, et deux arquebuses croisées [2].

[1] (*Ordonnances des Rois de France.*)

[2] « Quelques religieux de Saint-Lucien qui estoient demeurés dans leur abbaye pour y continuer le service et quelques Bourguignons qui restèrent prisonniers, après la levée du siége, déclarèrent que le duc avoit perdu devant cette place plus de trois mil hommes dont les plus considérables estoient M. de Liques, M. Decleron, Messire Jean de Renty, maistre d'écurie, le grand bailly de Henault, Messire Louis de Montigny, le bastard de Mastelly, Messire Hue de St-Avennes, Messire Philippe de Montigny, M. de Ruilly, Messire Philippe de St-Mahen avec le grand canonnier et deux archers de la garde du duc de Bourgogne.

Les cimetières de l'abbaye de St-Lucien, de Notre-Dame d'Util et de Marissel furent comblés et sillonnés des corps de ceux que l'on tuoit, et les vignerons des environs ne purent sans peine, pendant plusieurs années après le siége, choisir des espaces pour faire leurs provins, parce que les vignes estoient devenües elles-memes des cimetières.

Le vendredy 19 janvier de l'année 1473 Louis XI vint à Beauvais ou il arriva a

Nous compléterons ces notions par l'extrait d'un ancien compte de l'église de Beauvais à la date de 1472 - 1473 ; cet extrait fait partie des manuscrits de dom Grenier, conservés à la Bibliothèque Royale : « Et la seconde semaine commençant le lundi sus-
» dit jour du mois (6 juillet 1472), les Bourguignons
» estant devant Beauvais à très grand nombre batti-
» rent et très fort greverent les portes de l'Hôtel-Dieu
» et de Braelle avec tous les murs et tourelles ; telle-
» ment que tous les gens de guerre qui dedans es-
» toient avec tous ceux de la ville, tant hommes
» comme femmes, n'avoient loisir de nuict ne de jour
» de boire, de manger ne de dormir, pour porter bois,
» fiens, terre, pierres, *banques*, futailles, fagots, pour

sept heures du soir, il descendit d'abord dans l'église St-Michel pour rendre graces à Dieu et honorer la chasse de Ste-Angadrême, qu'il regardoit comme patronne et conservatrice de la ville. Après que le roy eut visité la chasse de Ste-Angadrême, il alla sans autre cérémonie à l'église cathédrale, dans laquelle il avoit toujours dessein de fonder une chapelle, sous l'invocation de Notre-Dame de Paix, dans le chœur de cette église et c'estoit dans cette veüe qu'il avoit mis en depost une somme de 972 liv. 10 s. tournois entre les mains de l'évêque Jean de Bar.

Le vendredy 21 juillet on veit passer au milieu de Paris cent tonneaux de vin que les habitans d'Orléans envoyerent par present aux seigneurs et aux gens de guerre qui s'estoient enfermés dans Beauvais, pour la conservation de la ville, outre une grande quantité d'arcs, d'arbalettes, de trousses de fleches, de poudre a canon, et pour la seureté de toutes ces munitions ils avoient deputé un de leurs bourgeois afin qu'elles fussent conduittes en toute diligence.

Outre le secours que Beauvais reçeut dans cette nécessité pressante de la part des habitans de Paris et d'Orléans, ceux de Rouen y avoient aussy envoyé grand nombre de pionniers, arbalettiers, maçons et charpentiers qu'ils avoient payés pour six semaines. » (Manuscrit publié par M. Danjou, de Beauvais, dans le Ve volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.*)

» fortifier et empescher l'entrée dedans ladite ville. Et
» en cette semaine le 9e jour dudit mois, environ
» l'heure de huit heures, lesdits Bourguignons livrent
» assault aux portes de l'Hôtel-Dieu et de Braelle, au-
» quel assault les femmes portèrent le corps de Ma-
» dame Ste-Angadresme ; et tiroient dedans la ville
» dards et arbalestres, tellement qu'une flèche de-
» meura dedans ladite fierte, comme encore appert.
» Et tantost, à l'aide de Dieu et des benoits saints, fu-
» rent reboutés arrière des murs, qu'il y demeura si
» grand nombre de gens d'armes et seigneurs et autres
» dedans les fossés avec trois étendarts desquels les
» femmes engaignerent l'un et lesdits Bourguignons se re-
» trairent si vilainement qu'ils perdirent tout honneur
» avec leurs gens; et peu du peuple et des gens
» d'armes de dedans la ville y eust de morts ; et ne
» dura point l'assault plus de heure et demie. Le 10
» fut faite procession générale où furent les capitaines,
» les gens d'armes et le peuple en grant dévotion ;
» et furent portées les fiertes des corps saints ; le chief
» de Monsieur Saint Lucien et les corps Saint Just,
» Saint Germer et Sainte Angadresme; et payé aux
» chapelains revêtus à pourter lesdits corps saints... IIII s
» cy... 4 sous.

» Le 12, *item*, le dimanche en suivant, fust faite
» procession générale pour prier Dieu qu'il nous vou-
» sist garder desdits anemis, qui souvent et nuit et
» jour jettèrent bombardes, canons, serpentines, cul-
» venines parmi la ville et par les églises où ils ont

» fait grand dommage ; et furent portées lesdites fiertes ;
» pour ce, payé aux chapelains revêtus pour pourter
» lesdites fiertes... IIII^{s} cy... 4 sous.

» Item, acheté une échelle gaignée aux Bourgui-
» gnons contre la muraille de la ville... XVI deniers.

» Le présent compte a été visité et examiné par
» M. de Crecy, sous-chantre, Florens Houlier et Remy
» Pestel, chanoines ad ce commis et députés par
» mes dits sieurs du chapitre d'icelle église, le dernier
» jour de mai 1473. »

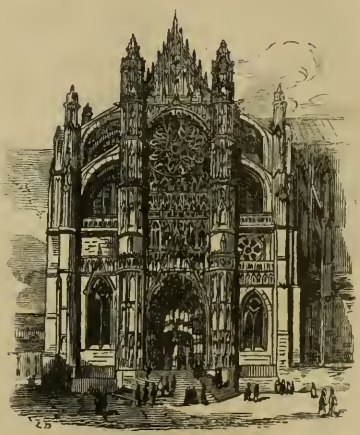

CATHEDRALE DE BEAUVAIS.

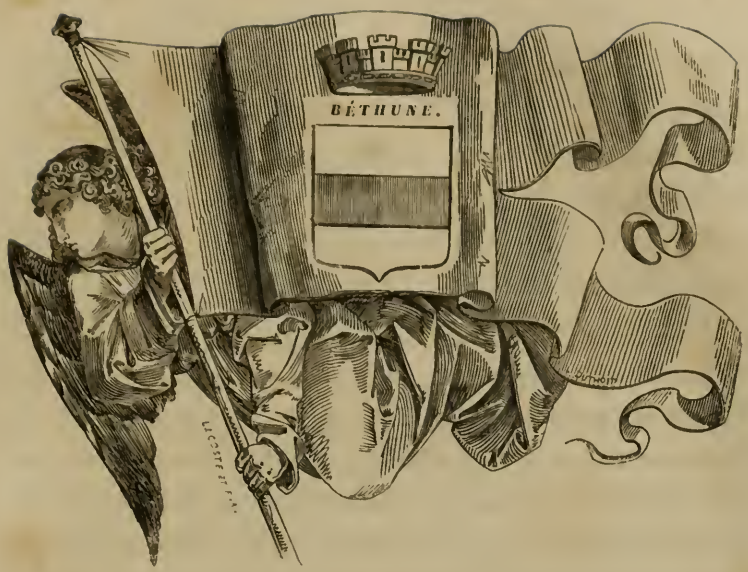

L'ORIGINE de Béthune est ignorée et les chroniques ecclésiastiques sont les plus anciens documents où il soit fait mention de ce lieu. Ces chroniques nous enseignent que, dans les premières années du VIe siècle, l'apôtre St-Vaast prêcha l'Évangile à Béthune et y bâtit une église sous l'invocation de la Vierge.

Cette ville était possédée, au Xe siècle, par Robert Fasceus, *avoué de Saint-Vaast*, qui fut la tige de

l'illustre maison de Béthune. Fasceus fonda la collégiale de *Saint-Barthélemy* en 999 et lui accorda « l'é-
» glise de *Locon* avec la disme de plusieurs sortes de
» bestes que l'on nourrissoit en la forest d'*Aslone;*
» une charruë de terre, au lieu nommé *Nuet*, pour
» le labour de quatre hommes; et une brasserie à
» faire la bière, breuvage ordinaire de tout le pays [1]. »

Les sires de Béthune sont célèbres. Les annales des croisades et des longues guerres du moyen-âge parlent de leurs brillants exploits. La cour des sires de Béthune fut long-temps l'une des plus brillantes des pays d'Artois et de Flandre; ils faisaient battre monnaie à leur coin et l'on citait au loin leur puissance. Leur château de Béthune était flanqué de quatre grosses tours. Ce fut sous sa protection que s'éleva la collégiale de Saint-Barthélemy, desservie par un prévôt et par vingt-quatre chanoines, outre les chapelains. La ville avait cinq portes, et sept tours défendaient son enceinte. Béthune possédait, en outre, une halle échevinale, construction du XIIIe siècle; un beffroi; une halle aux draps; plusieurs églises et de nombreux monastères.

Il est question des *Échevins* de Béthune dès l'année 1202; le document qui en fournit le témoignage fait partie du recueil de Duchesne. L'institution de l'échevinage fut donc antérieure à la première charte communale que Guillaume-le-Roux, sire de Béthune,

[1] (*Histoire de la maison de Béthune*, par Duchesne.)

concéda aux habitants le 10 octobre 1210. Voici la traduction de cette charte dont les dispositions sont peu connues : « Que tous ceux à qui le présent écrit » parviendra sachent que moi Guillaume, avoué d'Ar- » ras, sire de Béthune et de Tenremonde, j'ai con- » cédé à mes échevins et bourgeois de Béthune, et à » toute la ville, que jamais ni moi ni mon héritier » ne pourrons les soumettre à la puissance ou à la » loi d'une autre ville, ni abandonner la leur pour » nos dettes ou celles d'autrui, ce que j'ai accordé » à la prière de tous mes hommes de la terre de Bé- » thune telle que je l'ai recueillie de mon père. Je » leur ai aussi concédé tous les pâturages adjacents à » la ville de Béthune, à l'usage de la communauté » des habitants, selon la reconnaissance qu'en feront » les échevins sous leur serment. Mais le *besum* de » *Ricard* et toute la contenance comprise entre les » fossés dits *Jean d'Annezin* resteront ma propriété.

NOTIONS HISTORIQUES SUR BÉTHUNE.

Commencements du VIe siècle. St-Vaast prêche l'Évangile à Béthune et y bâtit une église qu'il dédie à la Vierge. — 940. Reconstruction de cet édifice par les soins d'Hermann, premier seigneur de Béthune dont le nom soit connu. — 984. Hugues Capet s'empare de cette ville au détriment de Robert *Fasceus*, tige de la maison de Béthune. — 999. Fondation de la collégiale de *Saint-Barthélemy*. — 1033. St-Jorre, évêque du Mont-Sinaï, meurt à Béthune. Il se rendait en pélerinage à N.-D. de Boulogne. — 1100. Robert III de Béthune, dit *le Chauve*, dote le prieuré du *Perroy*. — 1137. Un incendie détruit presque en entier la ville de Béthune ; elle est rétablie par les soins de Guillaume Ier. — 1152. Bulle du pape Eugène III en faveur de la collégiale de *Saint-Barthélemy*. — 1188. La peste désole Béthune. Institution de la confrérie des *Charitables*. — 1210. Le sire de Béthune, Guillaume-le-Roux, accorde une charte communale aux habitants. — 1218-1222. Reconstruction du vieux château des sires de Béthune. — 1222. Charte relative à l'échevi-

» Que l'on sache aussi que s'il me plaît d'établir dans
» les pâturages mentionnés ci-dessus un vivier à mon
» usage personnel, je le pourrai, sans toutefois con-
» céder à aucun autre un tel droit ou faire autre
» chose pour la clôture de la ville. Toutes les affaires
» de la ville de Béthune du ressort de l'échevinage
» seront jugées par les échevins selon leur loi. Je ne
» dois ni ne peux contredire ceci ; je reconnais le leur
» avoir juré. Daniel, mon fils aîné, a promis d'observer
» toutes ces choses ; tous mes autres héritiers et leur
» postérité seront tenus de les respecter. Et pour que
» cette concession soit à jamais stable, je l'ai confirmée
» par mon sceau et par celui de Daniel, mon fils
» aîné. A Béthune, au mois d'octobre, l'an de l'in-
» carnation du Verbe 1210. »

Daniel de Béthune, fils de Guillaume-le-Roux, confirma cette charte en 1215 et détermina en 1222 par une charte nouvelle les règles de la juridiction éche-

nage de Béthune. — 1226-1230. Daniel et son fils Robert, sires de Béthune, fortifient la cité. — 1248. Béthune passe de la maison des sires de Béthune, *avoués de Saint-Vaast*, dans celle des comtes de Flandre. — 1298. Naissance à Béthune de Jean Buridan, recteur de l'Université de Paris, auteur du célèbre syllogisme de *l'Ane*. — 1311. Philippe-le-Bel donne la ville de Béthune à Mahaut, comtesse d'Artois. — 1313. Mahaut confirme les priviléges des habitants. — 1323. Établissement des *dames hospitalières de Saint-François*. — 1330. Fondation du couvent des *Récollets*. — 1334. Eudes, duc de Bourgogne, accorde des priviléges aux habitants. — 1346. Les Flamands, commandés par Oudart de Renti, assiègent Béthune sans succès. — 1346. Philippe de Valois accorde de nouvelles franchises à la cité. — 1372. Marguerite de Male, comtesse d'Artois, établit des marchés à Béthune (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*)— 1388. Reconstruction du beffroi. — 1428. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, achète la ville de Béthune de Jean, comte de Namur (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1477. Louis XI s'empare de

vinale. Dans le cours des XIIIe et XIVe siècles, les priviléges de Béthune furent plusieurs fois confirmés; une charte de 1257 régla les droits et les prérogatives du seigneur de Béthune, de l'échevinage et du chapitre de Saint-Barthélemy; enfin, en 1346, Philippe de Valois accorda de nouveaux priviléges aux habitants pour reconnaître leur fidélité et réparer les maux que la guerre avait causés à la ville de Béthune. « Savoir » faisons, disait ce prince, à tous présens et à venir » que Nous, à la supplication de nos amez les es- » chevins, mayeur, prévost et communauté de Bé- » thune qui touz-jours se sont portés bien et loyau- » ment envers Nous et la couronne de France et qui, » en cette présente année et autrefoiz, ont esté moult » très grandement grevez et dommagés par nos enne- » mis, pour le fait de nos guerres, — si comme nous » avons esté et sommes souffisamment enfourmez par » genz dignes de foy, — et auxquels il convient de jour

Béthune. — 1484. Fondation de l'hospice *Saint-Georges*. — 1495. Etablissement de l'hospice *Saint-Jean*. — 1517. Les *Annonciades* se fixent à Béthune. — 1545. Consécration de la nouvelle église de *Saint-Vaast*, bâtie par l'ordre de Charles-Quint. — 1546. Naissance à Béthune de l'historien Lepetit. — 1548. Institution du *Lombard* ou mont-de-piété.—1562. Le jour de la Pentecôte, pendant la procession, les trente-six corporations de Béthune jouèrent des mystères dans les principaux carrefours. — 1590. Commencement des constructions de la tour de l'église *Saint-Vaast*. — 1595. Fondation du couvent des *Capucins*. — 1620. Commencements de l'institution des *Dames de la Paix*. — 1622. Les Jésuites s'établissent à Béthune. — 1645. Les Français assiégent et prennent cette ville. — 1664. Démolition de la halle aux draps. — 1710. Les alliés s'emparent de Béthune après quarante-deux jours de tranchée ouverte. — 1713. La paix d'Utrecht consacre la réunion de Béthune à la France. — 1777. Lettres-patentes de Louis XVI portant que le collége de Béthune sera confié aux *pères de l'Oratoire*.

» en jour faire moult granz dispenz et moult granz
» missions pour la réparation et le reforcement de leur
» ville dessusdicte, afin de la garder et deffendre et
» le pays d'environ et pour résister à la malice et
» puissance de noz ennemis, à yceulx avons octroyé
» et octroyons... »

La domination de la maison d'Autriche fut fatale aux antiques priviléges de la ville de Béthune. Les rois d'Espagne intervinrent alors dans l'organisation de l'échevinage; et lorsque Béthune eût fait retour à la couronne de France, l'omnipotence royale se maintint. A la fin du XVIIIe siècle, le Magistrat de Béthune se composait d'un maire que le roi nommait et de six échevins.

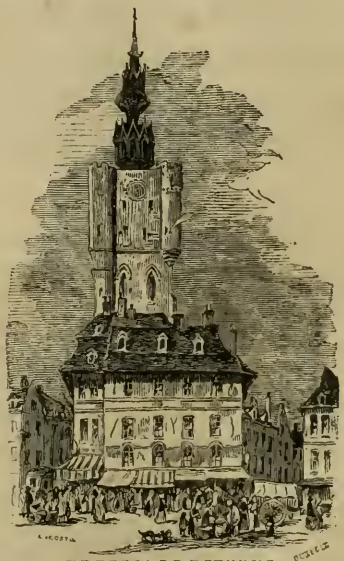

LE BEFFROI DE BETHUNE.

L'INSTITUTION de la commune de Boulogne est antérieure au XIIIe siècle. On en trouve le témoignage dans la charte que Renaud, comte de Boulogne, et la comtesse Ide, sa femme, concédèrent aux habitants en 1203 en présence de Simon, prieur du Wast; de Daniel de Bétencourt, sénéchal du Boulonnais; de Robert, maréchal; de Guillaume et Nicolas, clercs du comte Renaud. Celui-ci jura d'*observer la commune*

de Boulogne, comme l'avaient juré ses prédécesseurs, et selon les us et coutumes de la ville de Tournai, de façon que lorsqu'on ne saurait comment terminer une affaire, il faudrait se rendre à Tournai pour s'en informer. Voici la teneur de cette charte qui fut écrite à Hardelot :

» Tous ceux qui auront juré la commune et qui » en auront été pendant un jour et une nuit sans » *catenge* seront, de quelque pays et profession qu'ils » soient, francs et quittes, pourvu qu'ils paient à leurs » seigneurs ce qu'ils leur devront pour leurs tene- » ments.

» Tous ceux qui demeureront dans la banlieue de » Boulogne, qui seront de la commune et qui auront » une maison à Boulogne, jouiront de la même fran- » chise. Tous ceux de la commune pourront demeu- » rer trois mois par an hors de la banlieue pour » faire leurs affaires savoir : les mois de mars, août » et septembre.

» On *placitera* dans la ville de Boulogne pour toutes » les conventions, de quelque espèce qu'elles soient, » qui auront été faites dans la banlieue envers un » juré de la commune.

» Tous ceux qui apporteront à Boulogne des mar- » chandises par terre ou par mer, soit en paix soit » en guerre, et de quelque pays qu'elles soient, se- » ront sous la sauve-garde du comte et de la ville, » et ils seront saufs, tant pour eux que pour leurs » marchandises, en payant les droits accoutumés.

» Tout bailli, sergent ou autre habitant de la ville » de Boulogne ne pourra prendre aucune marchan- » dise ou victuaille que de la volonté particulière du » vendeur, si ce n'est le comte ou la comtesse qui » auront *credulitatem* (crédit) dans la ville pendant » un mois pour leurs vivres, pourvu qu'ils donnent » à la fin du mois une caution suffisante; et ils ne » jouiront de cette franchise que pour ce qui leur » sera nécessaire.

» Le comte et la comtesse auront dans la ville » deux *appréciateurs* qui jureront d'estimer au même

NOTIONS HISTORIQUES SUR BOULOGNE.

52 ans avant l'ère chrétienne. Q. Pœdius, lieutenant de César, fait élever les constructions de la haute-ville de Boulogne. — L'an 38 de notre ère. Ovation de Caligula. Construction de la Tour-d'Ordre. — 41. Claude s'embarque à Boulogne pour aller combattre les Bretons. — 120. L'empereur Adrien s'embarque aussi à Boulogne pour le pays des Bretons. — Vers 254. Prédication de l'Évangile dans le Boulonnais. — 307. Constantin séjourne à Boulogne. — 314. Boulogne, la plus florissante des villes de la Morinie, fait partie de la seconde Gaule Belgique. — 420. Boulogne tombe au pouvoir des Franks. — 449. Boulogne résiste à l'armée d'Attila. — 457. Léger, fils de Flandebert, établit à Boulogne le chef-lieu du comté de ce nom. —Vers 633. Les légendaires placent à cette date l'arrivée miraculeuse de l'image de Notre-Dame-de-Boulogne. — 808. Karle-le-Grand visite Boulogne. — 810. Ce prince revient dans cette ville. — 811. Karle-le-Grand fait réparer la Tour-d'Ordre. — 881. Les Normands pillent Boulogne, incendient les églises et le château. — 936. Louis d'Outre-Mer, fils de Karle-le-Simple, quitte l'Angleterre et débarque à Boulogne. Hugues-le-Grand et Herbert, comte de Vermandois, vieunent le recevoir et le conduisent à Laon. — 1058. Naissance de Godefroy de Bouillon dans le château de Boulogne. — 1104. Reconstruction de la cathédrale. — 1169. Naissance de Simon de Boulogne, traducteur de *Polihistor*. — 1203. Renaud, comte de Boulogne, concède une charte communale aux habitants. — 1213. Philippe-Auguste équipe dans le port de Boulogne une flotte de dix-sept cents voiles que les Anglais brûlent et dispersent peu de temps après devant *Damme*. — 1231. Le comte Philippe Hurepel bâtit le château dont on voit encore les restes.— 1231. Commencements des constructions de l'église *Saint-Nicolas*.—

» prix que si c'était pour eux et que si l'on payait
» comptant.

» Si un des jurés de la ville veut entreprendre
» sur les droits du comte, son sergent avertira le
» maïeur de lui faire droit et il sera tenu de le faire
» dans le jour; si le maïeur s'y refuse, le sergent du
» comte pourra le prendre.»

Mahaut, comtesse de Boulogne, confirma la charte de Renaud, le 13 novembre 1258, et concéda aux

1253. Mahaut, comtesse de Boulogne, fait une donation à l'église de *Notre-Dame;* elle veut que l'on distribue chaque année, le jour de son décès, un pain de douze onces et un hareng-saur à tous ceux qui assisteront dans cette église au service divin. — 1258. La comtesse Mahaut confirme les priviléges des habitants. — 1269. Robert Ier, comte de Boulogne et d'Auvergne, concède des priviléges aux bourgeois.— 1278. Le comte Robert II accorde à la cité de nouveaux priviléges.— 1285. Démolition du beffroi par l'ordre de Philippe-le-Hardi. — 1309. Célébration à Boulogne du mariage d'Edouard II d'Angleterre et d'Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel. Quatre rois, quatre reines et plusieurs princes ou princesses prennent part à cette cérémonie. — 1339. Descente des Anglais. Profitant d'un épais brouillard ils brûlent les vaisseaux que le port renfermait. — 1345. On refond la grosse cloche du beffroi nommée *Estourmie* ou *l'Eveil.*—1360. Erection de la chapelle de *Notre-Dame-de-Boulogne.* — 1470. Charles-le-Téméraire équipe une flotte à Boulogne. — 1478. Fondation de la confrérie d'archers de Saint-Sébastien. — 1478. Louis XI vient à Boulogne et fait hommage du Boulonnais à la Vierge dans l'église de Notre-Dame. — 1478. Établissement à Boulogne du siége de la sénéchaussée. — 1492. Les Anglais tentent vainement de s'emparer de Boulogne. — 1513. Maximilien d'Autriche charge sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, de détourner Henri VIII, son allié, de passer par le Boulonnais, pour porter la guerre en France « parce que nous savons, dit ce prince, que la ville Notre-Dame-de-Boulogne est bien » forte, tant de bonnes et grosses doulves (*murailles*) qui sont tout l'entour d'icelle » comme de gens, car *c'est le quartier du pays* où sont les meilleurs gendarmes de » France. » — 1514. Passage de Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII. — 1533. François Ier et Henri VIII viennent à Boulogne. — 1544. Après deux mois de siége, Boulogne se rend aux Anglais. — 1545. Reconstruction de la forteresse du *Châtillon* bâtie, dit-on, par les Romains. — 1550. Boulogne est rendu à la France. — 1550. Publication des coutumes du Boulonnais. — 1550. Démolition de la forteresse du

habitants le terrain qu'occupait l'ancien château pour y construire la halle échevinale et le beffroi. En 1269, Robert Ier, comte de Boulogne et d'Auvergne, renouvela aux bourgeois de Boulogne le privilége d'avoir *loi*, *scel*, *commune*, *beffroi*, *cloches* et *ghihale* [1]. Enfin, en 1278, le comte Robert II, fils de Robert Ier, accorda de nombreux droits aux habitants, confirmant d'ailleurs toutes les franchises dont ils étaient déjà en possession. La charte de Robert II renferme un grand nombre d'articles. En voici quelques extraits:

Châtillon. — 1554. Construction des murs d'enceinte de la basse-ville. — 1556. Erection de l'évêché de Boulogne. — 1567. Troubles à Boulogne à l'occasion du calvinisme. — 1580. La tour du guet détruite par un tremblement de terre. — 1588. Les Ligueurs tentent sans succès de surprendre Boulogne. — 1591. Mort de Dubernet, gouverneur de Boulogne, dont le courage et la fidélité déjouèrent les tentatives des Ligueurs. — 1601. Passage d'Henri IV. — 1610. La ville de Boulogne envoie sa bannière aux funérailles d'Henri IV. Elle est portée par le bailli du Boulonnais. — 1624. Passage d'Henriette d'Angleterre. — 1624. Établissement des *Ursulines.* — 1629. Établissement des *Oratoriens.* — 1632. Passage de Louis XIII. — 1644. La Tour-d'Ordre s'écroule. — 1659. Un corps de six mille Anglais traverse Boulogne pour aller joindre l'armée du maréchal de Turenne, en exécution d'un traité conclu entre l'Angleterre et la France. — 1658. Passage de Louis XIV. — 1661. Naissance de l'abbé Michel Lequien, célèbre par son érudition. — 1662. Louis XIV repasse à Boulogne. — 1687. Louvois fait détruire les fortifications extérieures de Boulogne. — 1739. Établissement de la jetée de l'ouest sur les ruines de *la Dunette.* — 1744. Louis XV vient à Boulogne. — 1744. Construction de la jetée de l'est sur *les roches Pidou.* — 1746. Rassemblement à Boulogne d'un corps de troupes et d'un escadre pour seconder les tentatives des Stuarts. L'expédition projetée n'a pas lieu. — 1764. Jacques Churchill, surnommé *le Juvénal de l'Angleterre*, meurt à Boulogne. — 1789. Hiver rigoureux. Les glaces couvrent les deux rives du Pas-de-Calais. Les vaisseaux sont arrêtés dans le port.

(1) De *gild, gilde, gildum, ghilda, gilda, gildonia, ghitalda, ghiltalde, ghistalla*, société, association, communauté, corporation de marchands, la halle même où les habitants se réunissaient.

» Les maïeur, échevins et communauté de Boulogne » jugeront *tous meurtres, arsins, rapts, larcins, ho-* » *micides*, batailles, dans les ville et banlieue, excepté » dans le château de Boulogne appelé *le manoir du* » *comte* où ils n'auront aucune juridiction. Ils pour- » ront faire des statuts et lever des tailles et assises » sur tous les bourgeois et habitants et sur leurs biens » pour l'avantage de la commune.

» Ils pourront bannir de la ville et de la banlieue » toutes personnes quelconques, excepté le comte et » ses hoirs, et ce qu'ils prononceront sera sans appel.

» Lorsqu'un nouveau *sire* du comté de Boulogne » arrivera, les maïeur, échevins et communauté seront » tenus de lui prêter serment dans la ville en lieu » honnête.

» Le comte sera aussi obligé de leur faire serment

MAIEURS DE BOULOGNE.

1402. Jean Buscart, dit Morlet. — 1405, 1410, 1433, 1436, 1437. Jacques Vinet. — 1424. Jean de l'Espaut. — 1431. Jean Marchant. — 1448. Jacques Renauld. — 1449. Honoré Renauld. — 1457, 1466. Robert de la Bouverie. — 1477. Jean Lemarchant, sieur de l'Epinoi. — 1480. Louis de Roussel. — 1482, 1495, 1497. Jean Legrand, sieur de Raventhun. — 1516. Antoine Lust. — 1534. Ansel de Marcq. — 1535. Mathieu le Magnier. — 1539. Antoine Dauvergne. — 1541. Eurain ou Euruin. — 1550. Pierre Lardé. — 1552, 1553, 1554, 1560. Willecot d'Ecaut. — 1555, 1556, 1557, 1612 à 1614. Jacques Lardé. — 1558, 1559, 1563, 1568 et 1587. Jacques Willecot. — 1561. Jacques Morel, licencié-ès-lois. — 1565, 1566, 1567, 1570, 1574, 1577 et 1580. Robert de Parenty. — 1568, 1569, 1576. Furcy de la Planche. — 1571, 1572, 1573. Adrien Bertrand. — 1575. Antoine de Griette. — 1577. Pierre Delahaye. — 1578, 1579. Jean le Seiller. — 1581, 1582, 1583. François de Joigny, seigneur d'Estrées. — 1584, 1585, 1586. Guillaume Dublaisel. — 1590 à 1594. Gilbert Monet. — 1596 à 1598. Amadis de la Planche. — 1599, 1600, 1607 et 1608. François Duwiquet de Dringhen. — 1601, 1602. Pierre Wil-

» de tenir, garder, et exécuter leurs jugements, éta-
» blissements, ordonnances, chartes, lois, usages, fran-
» chises, corps, honneurs et héritages.

» Personne ne sera regardé comme sénéchal, vicomte,
» bailli ou sergent s'il n'a prêté serment à la ville.

» Si les maïeur et échevins négligeaient de connaître
» de certaines affaires qui seraient de leur compé-
» tence, cela ne devrait leur porter aucun préjudice,
» et il ne serait pas permis de leur dire qu'ils sont
» parjures ou que *leur loi est corrompue.*

» Si le contenu de ces lettres avait besoin d'être
» entendu et éclairci, ce serait en faveur des maïeur,
» échevins et communauté de la ville. »

Les habitants de Boulogne ne restèrent pas long-temps en possession des priviléges qu'ils devaient à leurs comtes. Vers 1285, les bourgeois s'étant portés à des

lecot Despriez. — 1603, 1606, 1609, 1610, 1611, 1612. Guillaume Mouton. — 1615, 1617. Renaud Destailleur. — 1618. Oudart de la Planche. — 1619. Jérôme Morel Dattinghen. — 1620. Charles Vaillant. — 1621. Guillaume de Mouton, seigneur de Longueville. — 1622 à 1625. Antoine Monet, seigneur de Beaurepaire. — 1626 et 1627. Framery d'Hambreucq. — 1628 et 1629. Antoine Carpentier. — 1630. Bertrand Willecot. — 1631, 1641, 1642, 1643, 1647. Oudart de Fiennes de Druca. — 1632, 1633, 1644, 1645, 1646. Jean Framery. — 1634, 1635. Antoine Lamirand. — 1636. Pierre Lardé. — 1638 à 1640. Jacques le Camus. — 1648, 1649, 1650, 1651, 1655, 1656 à 1660. Claude Lesseline de la Maloterie. — 1653. Anselme Heurteur Dorinqueval. — 1661 à 1664. Louis de Campmayor. — 1667 à 1676. Marcq Stricq. — 1677 à 1749. Achille Mutinot, par l'ordre du duc d'Aumont. — 1750 à 1754. Guillaume Coilliot. — 1755 à 1759. Cannet, avocat. — 1760 à 1765. Wyant. — 1766 à 1768. Chinot de Chailly. — 1769 à 1771. Lateux. — 1772 à 1774. Dublaisel Durieux. — 1775 à 1777. Cazin de Caumartin. — 1778 à 1780. Le chevalier Dublaisel. — 1780 à 1783. Leporcq de Lannoy. — 1784 à 1786. Dixmude de Hames. — 1787 à 1789. Legressier de Belterre.

excès contre les officiers royaux, Philippe-le-Hardi fit démolir le beffroi, briser la cloche et déclara la commune abolie. Elle était déjà rétablie sous le règne de Philippe de Valois. On restaura vers ce temps le beffroi où l'on plaça une nouvelle cloche fondue en 1345 et qui reçut le nom de *l'Estourmie* ou l'Éveil. Voici ce que portait l'inscription tracée sur cette cloche en vieux caractères : « L'Éveil est mon nom. Jehan Lisos, » père et fils, employèrent XI mille livres de métal » à me faire. Laurens Tailleauwe était alors maïeur » pour la seconde fois l'an 1345. Que Dieu garde la » ville de malheurs, si je puis lui être utile et plaire » à ses magistrats. Jachob Lisos qui grava ces lettres » était un des enfants du fondeur. »

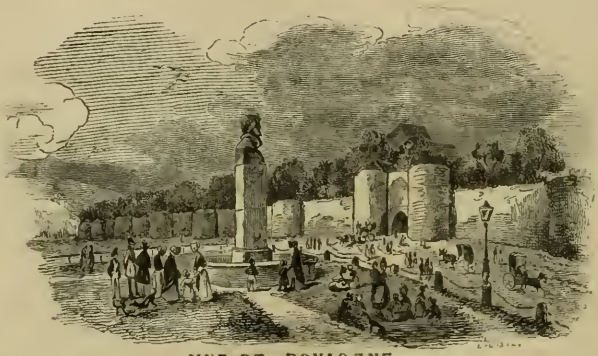

VUE DE BOULOGNE
DU COTÉ DE LA PORTE DES DUNES

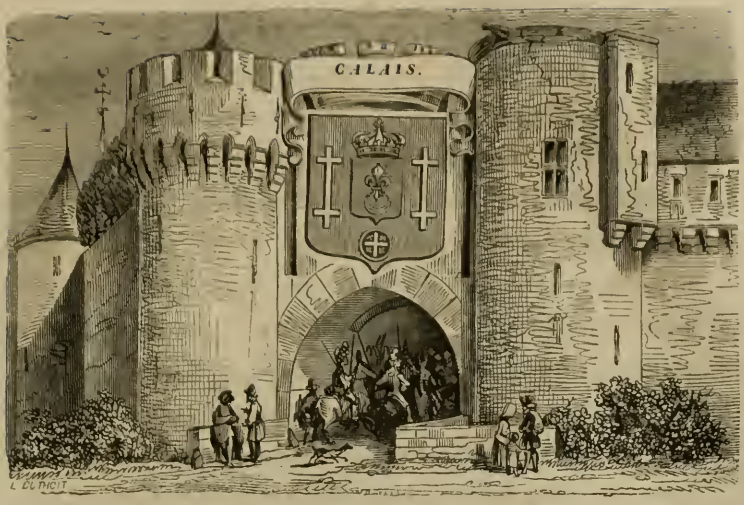

CALAIS, si célèbre dans nos annales, ne fut d'abord qu'un obscur village où de pauvres pêcheurs venaient s'abriter. Les habitants payaient la dîme à Saint-Bertin et relevaient tour à tour des comtes de Boulogne ou du comté de Guînes; ils reconnurent, à la fin du Xe siècle, l'autorité des comtes de Flandre. L'un de ces derniers, Baudouin, surnommé *le Barbu*, fit creuser le port en 995. Les commencements de l'importance maritime de ce lieu remontent au temps où le comte Baudouin vivait.

La première charte communale de Calais fut concédée aux habitants vers 1170 par Mathieu d'Alsace, comte de Flandre. Gérard, comte de Boulogne et de Gueldres, en confirma les dispositions en 1180. « Nous » accordons, dit Gérard, à nos bourgeois de Calais » demeurant sur nos terres, ainsi que le comte Ma- » thieu l'avait fait précédemment, les priviléges et » coutumes qui suivent : Ils pourront vendre et ache- » ter, sauf notre droit, des maisons et masures selon » la coutume de *Merck*. Ils seront quittes de *fossato* » (service de bêche), partout si ce n'est pour se dé- » fendre contre la mer dans les limites de la ban- » lieue. Celui qui tirera son épée par colère paiera » soixante sols. Nous accordons aux bourgeois un éche- » vinage et une *Quore* (*keure*, *loi*); et tous les jours » de l'année, les échevins et les hommes de la *Quore* » jugeront les affaires portées devant eux. »

Au mois de mars 1252, Mahaut, comtesse de Boulogne, confirma ces priviléges, concéda aux habitants une *banlieue* et des franchises nouvelles. La charte qui en dépose détermine aussi les peines qui s'appliqueront aux crimes et délits. Elle est transcrite, comme celle du comte Gérard, dans le curieux manuscrit de Godefroy, conservé à la Bibliothèque Royale. « Si quel- » qu'un, dit la charte de Mahaut, est cité par la loi » de la ville pour avoir violé une femme, on lui » coupera la tête ; ses biens seront à la merci du sei- » gneur. S'il est déclaré innocent, la femme qui aura » porté plainte paiera douze livres au seigneur.

» Celui qui sera convaincu d'avoir volé jusqu'à cinq » sols et plus des marchands étrangers, sur des che- » mins ferrés, sera pendu; ses biens seront à la merci » du seigneur. Si le vol vaut moins de deux sols, » on coupera l'oreille au coupable, et il sera pendu » s'il commet un nouveau vol.

» Celui qui aura fait une *mellée* (cherché querelle) » à quelqu'un dans l'église ou dans *l'âtre* (cimetière) » paiera neuf livres au seigneur et dix sols à celui » qu'il aura attaqué.

» On tiendra une *franche-vérité* tous les ans pour » toutes choses *fourchetées*. On élira les échevins le » vendredi après l'octave de la Pentecôte. Les anciens » échevins en nommeront cinq qui feront serment de- » vant le bailli. Quand ils auront juré, ces cinq en » éliront huit autres qui feront aussi le même ser- » ment, et ils seront treize échevins. Même loi pour » les *Cormans* (hommes de la *Quore*)[1]. Ceux qui con-

[1] L'échevinage et la *Quore* formaient deux degrés distincts de juridiction municipale. Ils connaissaient des matières civiles et criminelles; mais l'autorité des échevins était plus étendue que celle des cormans. Les premiers, par exemple, pouvaient lorsqu'il s'agissait d'immeubles imposer des amendes jusqu'à soixante livres; celles que les cormans fixaient ne devaient point dépasser trois livres. Le maïeur ne fut pas compris d'abord dans la composition de l'échevinage.

MAIEURS DE CALAIS

DONT LES NOMS SONT CONNUS.

1558. Nicolas Thevenet. — 1559. Antoine Thevenet. — 1560. Jacques Thevenet. — 1567 et 1568, 1576 et 1577. Pierre de Campmayor. — 1569. Antoine Delattre. — 1570. Jean Pocq Hobacq. — 1571. Nicolas de Martine. — 1572. Jacques Vasse. — 1573. Jean Lescape. — 1574, 1575. Antoine Delattre. — 1578, 1584, 1585. Claude Flahaut. — 1579, 1595. Jacques Gresy. — 1580, 1590, 1601. Philippe

» treviendront aux établissements rendus par les éche-
» vins, pour l'amélioration de la ville, perdront
» leurs métiers pour un an et un jour.

» Si quelqu'un est convaincu d'homicide, on lui
» coupera la tête, et le plus proche parent du mort
» qui sera présent la coupera. »

A la faveur de ses nombreux priviléges et de l'affluence des navires qui fréquentaient son port, Calais vit sa prospérité s'accroître rapidement. Mais le temps arrivait où les maux de la guerre devaient s'appesantir sur cette ville. L'époque que nous allons rappeler est l'une des plus désastreuses de notre histoire.

Après la funeste bataille de Crécy, les Anglais résolurent de se rendre maîtres de Calais, et le 30

Delattre. — 1581, 1598, 1599. Jacques Favier. — 1582. Simon de Martine. — 1583, 1587. Charles Grimoult. — 1586. Pierre le Clère. — 1588. Martin Caucheteur. — 1589, 1603. Pierre Guerzen. — 1591, 1600. Jacques Fourcroy. — 1592. Jean de Lozières. — 1593, 1594. Julien de Montpelé. — 1596, 1597. Julien de Montpelé, sous les Espagnols. — 1602. Philippe Destailleurs. — 1604. Georges de Han. — 1605, 1606. Séguin. — 1607, 1608, 1609, 1610. Clément Monet. — 1611. Pierre Petit. — 1612. Jean le Roy. — 1613. Pierre Legrand. — 1614. Pierre Chevalier. — 1615, 1616, 1620, 1621, 1622, 1625, 1633. Gabriel de Lateignant. — 1617. Girault Gresy. — 1618. François Bouchel. — 1619, 1627. Clément Benoît Lépine. — 1623, 1624, 1628, 1632. Gaspard Raoult. — 1626. Nicolas Loyer. — 1629, 1630. François Delattre. — 1631. Nicolas Chomel. — 1634. François Pocq Hobacq. — 1635. Quentin Genest. — 1636, 1660. Jacques Hache. — 1637, 1644, 1645, 1663. Alexandre Rault. — 1638. Charles Berliquet. — 1639, 1640, 1680. Antoine Raoult. — 1641, 1642. Louis Raoult. — 1643. Porquet. — 1646. Nicolas Sevestre. — 1647. Pierre Duflos. — 1648, 1650. Jean Bouchel. — 1651, 1652. Dominique Benoît. — 1653. Pierre Anquier. 1654, 1655. Jean Gresy. — 1656, 1657. Gaspard Mollien. — 1658, 1559, 1661, 1672, 1678, 1681. Jacques Darras. — 1662. André Pothon. — 1665. Dominique Fly. — 1666, 1667, 1668. Thomas Hache. — 1669. François de Montpédée. — 1670. Nicolas de Pigault Vertesalle. — 1671. Jean Hedde. — 1673. Gaspard Mollien. — 1674, 1675. Antoine Duliquet

août 1346, Édouard III en commença le siége. La présence de sa flotte ne permettait guère que la place fût secourue par mer; et les habitants ne pouvaient espérer que le roi de France pût réunir assez de troupes pour venir dégager Calais. Cependant le siége se prolongeait; la famine s'était déclarée dans la place; déjà le désespoir gagnait les Calaisiens et bientôt les horreurs de la faim allaient être plus fortes que leur courage lorsque, une nuit, ceux qui gardaient les remparts aperçurent de nombreux hommes d'armes qui s'approchaient en ordre de bataille. La joie fut grande parmi les assiégés lorsque, à la clarté de la lune, on reconnut les bannières et les pennons aux armes de France. C'était toute une armée d'archers et de communiers rassemblée à Amiens par Philippe de Valois

Lamarche. — 1676. Pierre Cotté. — 1677. Clément Maréchal. — 1679. François Bernard. — 1682, 1715, 1716, 1718, 1719, 1720. Jean Bettefort. — 1683. Antoine Rault Duvivier. — 1684. Dominique Legrand. — 1685, 1686. Etienne Carrel. — 1687. Charles Charpentier. — 1688, 1689. Louis Ponthon. — 1690. Gensse. — 1691. Pierre Bettefort. — 1692. Pierre Damjam. — 1693. Nicolas Hautefeuille. — 1694. Guillaume Pigault. — 1695, 1696. Dominique de la Rue. — 1700. Pierre le Mayeu. — 1701, 1702. Pierre Bernard. — 1703, 1704. Guillaume Tribou. — 1705, 1706. Jean Lebrun. — 1707, 1708. François Duflos. — 1709, 1710, 1730, 1731, 1733, 1734, 1735. Antoine de Ricgson. — 1711. Jean François Deldicq. — 1712, 1713. François Tellier. — 1714. Tribou. — 1715. Darras. — 1721, 1722, 1723. Bernard Clou. — 1724. Henri Quienot. — 1725, 1736, 1737. — Louis Duchaufour. — 1726. Antoine Bigourd. — 1727, 1728, 1729. Nicolas Fournier. — 1738, 1739, 1740. Jean-Antoine Faillant. — 1741, 1742, 1743, 1744. Gaspard-Antoine de Hautefeuille. — 1745, 1746, 1747. Antoine Tellier. — 1748. Louis le Brun. — 1749. François Duflos. — 1750, 1751. Jean Prevost. — 1752 à 1756. Etienne Bridault. — 1757. Antoine Quentin Coquart. — 1758, 1759, 1760, 1761. Charles-Louis Tack. — 1762. Antoine Morel Disque. — 1763. Maréchal de Marsilly. — 1765. De Saint-Martin. — 1766. Pigault de l'Epinoi. — 1769. Morel Disque. — 1772. Benard. — 1783. Behague.

pour secourir Calais. Tout ce qu'il restait de noblesse échappée au désastre de Crécy et aux guerres de Gascogne et de Guienne avait voulu répondre à la *semonce* royale; la France, vaincue à Crécy, voulait une fois encore se mesurer avec Édouard et venait tirer son dernier coup d'épée sous les murs de Calais.

Philippe ne tarda pas à dépêcher un message au roi d'Angleterre pour lui offrir le combat; voici, selon Froissart, ce que répondit celui-ci aux envoyés du roi de France: « Dites à votre maître, s'il vous plaît, » que je suis ci endroit, et y ai demeuré près d'un » an, ce a-t-il bien sçu, et y fût bien venu plus tôt » s'il eût voulu; mais il m'a laissé ici si longuement » demeurer que je y ai grossement dépendu du mien, » et y pense avoir tant fait que assez briévement je » serai sire de la ville et du châtel de Calais. Je ne » suis mie conseillé de tout faire à sa devise et à son » aise, ni éloigner ce que j'ai tant désiré et com- » paré. » Si l'on en croit une lettre écrite par Édouard à l'archevêque de Cantorbéry et rapportée par Bréquigny dans ses savants mémoires, le roi d'Angleterre accepta le défi, et le combat ne devint impossible que par le départ précipité de Philippe de Valois. Quoiqu'il en soit, ce dernier donna l'ordre de la retraite dans la nuit du 2 août 1437; il congédia les communiers et la plus grande partie des hommes d'armes, abandonnant ses chars et ses prisonniers. Les Anglais trouvèrent dans son camp des chevaux et des vins dont ils firent leur profit.

La douleur des assiégés fut vive lorsqu'ils virent l'armée de Philippe plier ses tentes et se préparer au départ. La famine fesait dans Calais de tels progrès et les habitants « estoient en si grande douleur et dé- » tresse que le plus grand et le plus fort se pouvoit » à peine soutenir ; » aussi quelques bourgeois se déterminèrent-ils à aller trouver le gouverneur, Jean de Vienne, le suppliant au nom de l'humanité d'entrer en négociations avec Édouard. Jean de Vienne était brave; il l'avait prouvé pendant le siége; mais la pitié l'emporta dans son cœur et il consentit à négocier. C'est alors qu'Édouard dit à Gautier de Mauny, l'un de ses chevaliers : « Vous en irez à ceux de Calais, » et direz au capitaine que la plus grand' grâce qu'ils

NOTIONS HISTORIQUES SUR CALAIS.

664. Le comte Walbert d'Arques accorde la dîme sur Calais à l'abbaye de Saint-Bertin. — 995. Baudouin-le-Barbu, comte de Flandre, fait creuser le port de Calais. — 1066. Thornton, frère de Harold, prétendant à la couronne d'Angleterre, arme soixante vaisseaux à Calais avec l'agrément d'Eustache, comte de Flandre. — 1071. Calais devient le chef-lieu d'un bailliage du Boulonnais. — 1093. Funérailles de Robert-le-Frison, comte de Flandre, dans la collégiale de *Notre-Dame*. — 1163. Les habitants se révoltent à l'occasion de la dîme sur la pêche au hareng, dévolue aux moines de Saint-Bertin. Ces derniers sont poursuivis et maltraités. — 1170. Mathieu d'Alsace, comte de Flandre, concède une charte de commune aux habitants. — 1179. Troubles à Calais à l'occasion de la dîme perçue par l'abbaye de Saint-Bertin sur la pêche au hareng. — 1180. Gérard, comte de Gueldres, mari d'Ide, comtesse de Boulogne, confirme la charte concédée par Mathieu d'Alsace en 1170. — 1190. Etablissement du bassin de Calais. — 1196. Priviléges accordés aux habitants par Renaud, comte de Boulogne. — 1214. Louis VIII vient à Calais. — 1224-1228. Calais augmenté et fortifié par Philippe Hurepel, comte de Boulogne. Erection des paroisses de *Saint-Nicolas* et de *Saint-Pierre*. — 1229. Les troupes de Ferrand, comte de Flandre, s'emparent de Calais. — 1231. Philippe Hurepel fait construire le fort *Risban*. — 1252. Mahaut, comtesse de Boulogne, accorde des priviléges à la ville de Calais. — 1270. Mahaut, comtesse d'Artois, et Gui de

» pourront trouver ni avoir en moi c'est que ils partent
» de la ville de Calais six des plus notables bour-
» geois, en purs leurs chefs et tous déchaux, les hars
» au col, les clefs de la ville et du châtel en leurs
» mains; et de ceux je ferai ma volonté; et le de-
» meurant je prendrai à merci. »

Jean de Vienne attendait sur les remparts la décision du roi d'Angleterre. Lorsque Gautier de Mauny eut accompli son message, le gouverneur fit sonner la cloche du beffroi; aussitôt, femmes, enfants et vieillards se rassemblent à la halle échevinale; Jean de Vienne leur fait part de ce qu'exige le roi; mais le silence accueille ses paroles, car Édouard demande six victimes... Puis, la douleur éclate parmi ces in-

Châtillon, son mari, confirment les priviléges de Calais. (*Godefroy.*) — 1292. Confirmation des priviléges de Calais, par Robert II, comte d'Artois. (*Godefroy.*) — 1346. Edouard III d'Angleterre donne des fêtes brillantes devant Calais assiégé par son armée. « Le roi d'Angleterre tint toudis son siége devant Calais, et tint grand' » cour et noble le jour de Noël. Le carême en suivant, revinrent de Gascogne le » comte Derby, le comte de Pennebruich et le comte de Kenford, et grand'foison » de chevaliers et d'écuyers qui passé avoient la mer avec eux; et arrivèrent devant » Calais. Si furent les très bien venus et liement recueillis et fêtés du roi, de la » roine, des seigneurs et des dames qui là étoient; et se logèrent tous ces seigneurs, » tantôt, et leurs gens, devant Calais.» (*Froissart.*) — 1347. Capitulation de Calais. Dévouement d'Eustache de St-Pierre, de Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wissant, et de deux autres bourgeois. — 1348. Le sire de Charny entreprend d'enlever Calais aux Anglais. Edouard III déjoue ses projets. — 1360. Le roi Jean revenant d'Angleterre, après le traité de Brétigny, arrive à Calais. — 1362. Établissement de l'étaple des laines. — 1364. Réglement relatif à la monnaie frappée à Calais. — 1370. Les Anglais débarquent à Calais. — 1389. Construction de l'*Hôtel de Guise*. — 1396. L'archevêque de Cantorbéry marie Richard d'Angleterre et Isabelle de France dans l'église de *Saint-Nicolas*. — 1400. Le comte de Huntingdon, grand-chambellan d'Angleterre et capitaine de Calais, est convaincu de trahison et décapité. — 1405. Construction des jetées et des principaux ouvrages du port de Calais.

fortunés ; « ils commencèrent tous à crier et à pleurer » tellement et si amèrement qu'il n'est si dur cœur » au monde, s'il les eût vus ou ouïs eux démener, » qui n'en eût eu pitié. Et n'eurent pour l'heure » pouvoir de répondre ni parler; et mêmement messire » Jean de Vienne en avoit telle pitié qu'il larmoyoit » moult tendrement. »

Bientôt, cependant, le plus riche bourgeois de Calais se présente; il se nomme Eustache de Saint-Pierre; « Seigneurs, s'écrie-t-il, grand' pitié et grand meschef » seroit de laisser mourir un tel peuple que ici a, » par famine ou autrement, quand on y peut trouver » aucun moyen; et si seroit grand' aumône et grand' » grâce envers Dieu qui de tel meschef le pourroit

— 1436. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, assiége Calais sans succès. — 1462. Marie d'Anjou, reine d'Angleterre, engage la ville de Calais à Louis XI moyennant 200,000 livres. — 1467. Célébration à Calais du mariage du duc de Clarence avec Isabelle de Warwick. — 1513. Passage d'Henri VIII d'Angleterre. — 1525. Ce prince établit une nouvelle taxe sur les laines arrivant à l'étaple de Calais et en applique le produit à réparer les fortifications de cette place. — 1533. Entrevue à Calais de François Ier et d'Henri VIII. — 1544. Henri VIII repasse à Calais. — 1558. Calais se rend au duc de Guise. — 1560. Démolition de l'église *Saint-Nicolas*. — 1561. Rétablissement de l'ancien échevinage. — 1563. Trente bourgeois tentent de livrer Calais à l'Angleterre. Leur projet est déjoué. Les magistrats les condamnent à être pendus, et la sentence a son exécution aux fenêtres de l'hôtel-de-ville. — 1580. Un tremblement de terre renverse à Calais la tour du guet. — 1583. Rédaction de la coutume de Calais. — 1596. Prise de Calais par les troupes de l'archiduc Albert. — 1598. Cette ville est rendue à la France par la paix de Vervins. — 1601. Passage d'Henri IV. — 1609. Claude Monet, maïeur de Calais, fait réparer la tour du beffroi. — 1610. Naissance à Calais du dominicain Jacques Dutertre, missionnaire célèbre. — 1611. Établissement des *Minimes*. — 1620. Louis XIII visite Calais. — 1627. Rétablissement du fort *Nieulay*. — 1628. Tentatives infructueuses des Anglais pour enlever Calais à la France. — 1632. Passage de Louis XIII. — 1635. Construction de la citadelle par l'ordre du cardinal de Richelieu. — 1649.

» garder. Je, en droit moi, ai si grand'espérance
» d'avoir grace et pardon envers Notre-Seigneur, si
» je muir pour ce peuple sauver, que je veuil être le
» premier; et me mettrai volontiers en pur ma che-
» mise, à nud chef, et la hart au col, en la merci
» du roi d'Angleterre. — Quand sire Eustache, ajoute
» Froissart, eut dit cette parole, chacun l'alla *aouser*
» (adorer) de pitié, et plusieurs hommes et femmes
» se jetoient à ses pieds pleurant tendrement; et étoit
» grand'pitié de là être, et eux ouïr, écouter et re-
» garder. »

Jean d'Aire, *très honnête bourgeois et de grand'affaire, qui avoit deux belles damoiselles à filles;* Jacques de Wissant, *riche homme de meubles et d'héritage;* et Pierre de Wissant, son frère, se dévouèrent comme Eustache de Saint-Pierre pour le salut des Calaisiens. Deux autres bourgeois, dont les noms sont restés ignorés, suivirent leur exemple. L'admiration de la postérité a dédommagé ces derniers de l'oubli de l'histoire.

C'était une chose touchante que le spectacle de ces six bourgeois marchant en chemise, la tête découverte,

Passage du duc d'Orléans, commandant en chef de l'armée de Flandre. — 1653. Naissance à Calais de l'historien Pierre Bernard, auteur des *Annales de Calais et du pays reconquis.* — 1657. Les Espagnols tentent sans succès de surprendre Calais. — 1658. Louis XIV vient à Calais. — 1658. Naissance de Georges Maréchal, premier-chirurgien de Louis XIV. — 1662. Ce prince repasse à Calais. — 1684. Arrivée à Calais de deux ambassadeurs du roi de Siam. — 1695. Bombardement de Calais par les troupes alliées. — 1695. Construction du fort *Rouge.* — 1699. Second bombardement par une flotte anglaise. — 1726. Établissement du collége. La direction en est confiée aux *Minimes.* — 1740. Reconstruction de l'hôtel-de-ville. — 1744. Passage de Louis XV. — 1753. Naissance du romancier Pigault-Lebrun.

les pieds nus, la corde au cou, portant en cet état au roi d'Angleterre les clefs de la ville de Calais. Jean de Vienne, exténué par les fatigues du siége et monté sur une petite haquenée, les conduisit à Gautier de Mauny et dit en se séparant d'eux : « Messire Gau-
» tier, je vous délivre, comme capitaine de Calais,
» par le consentement du povre peuple de cette ville,
» ces six bourgeois ; et vous jure que ce sont et étoient
» aujourd'hui les plus honorables et notables de corps,
» de chevance et d'ancestrerie de la ville de Calais. »

On sait qu'Edouard impitoyable ordonna qu'ils fussent décapités et que les supplications de la reine purent seules le fléchir. Enfin la grâce fut accordée « et
» la bonne dame dit à Edouard : Monseigneur, très
» grands mercis ! Puis elle fit lever les six bourgeois
» et leur ôter les chevestres d'entour leur cou, et les
» emmena avec li en sa chambre et les fit revêtir et
» donner à dîner tout aise ; puis donna à chacun six
» nobles et l'ordre de les conduire hors de l'ost à sauveté. »

Edouard fit ensuite son entrée triomphale dans la ville désolée ; la famine avait décimé les habitants ; leur misère et leur douleur profonde formaient un triste contraste avec la brillante escorte du vainqueur composée de barons et de chevaliers, de *menestrandies*, trompes, tambours, *muses* et *chalemies*. L'antique possession du toit paternel ; les héritages, les objets de négoce, les meubles mêmes, furent ravis aux malheureux Calaisiens. « Tous ces grands bourgeois et ces
» nobles bourgeoises et leurs beaux enfans, qui d'es-

» toch et d'extraction avoient demeuré et leurs de-
» vanciers dans Calais » furent condamnés à l'exil. Edouard repeupla la ville avec des Anglais. L'ère d'une domination étrangère commençait pour Calais! Elle dura plus de deux siècles et ne prit fin qu'en 1558 lorsque le duc de Guise, après un siége habilement conduit, « ravit à l'Angleterre, selon l'expres-
» sion d'un chroniqueur, la plus belle rose de son
» chapeau qu'avec honneur et gloire elle avait acquise
» après la grande bataille de Crécy. »

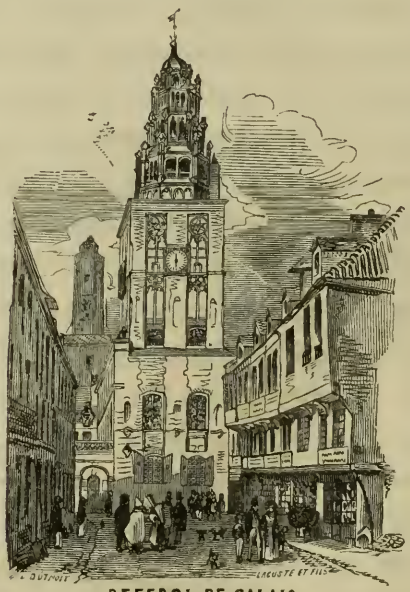

BEFFROI DE CALAIS

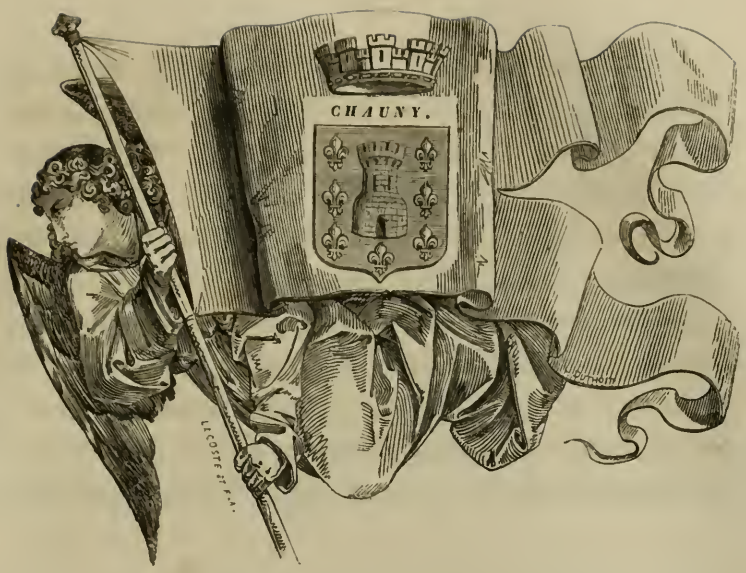

L'ITINÉRAIRE d'Antonin fait mention du lieu de *Condren* (Contra-Aginnum) où les Romains tinrent garnison après la conquête des Gaules et que les Vandales ruinèrent dans le cours du Ve siècle. Chauny s'éleva sur les débris de *Condren*.

Les actes de St-Momble placent à l'année 835 la fondation du château de Chauny dont il n'est question dans Flodoard qu'à la date de 949. Il relevait alors

d'un seigneur nommé Bernard qui, cette année-là, fit hommage-lige pour sa forteresse de Chauny à Albert Ier, comte de Vermandois.

Le 8 janvier 1167, Philippe d'Alsace, l'un des successeurs d'Albert Ier, octroya à la ville de Chauny une institution communale et des coutumes. Ici encore, la concession fut loin d'être gratuite. Le comte régla qu'en échange des priviléges qu'il accordait, les habitants lui paieraient un cens annuel de douze deniers par feu et lui devraient la *chevauchée* ou service de *l'ost*, comme au temps de Raoul de Vermandois; le maïeur fut tenu

NOTIONS HISTORIQUES SUR CHAUNY.

835. Fondation du château de Chauny. — 949. Chauny reconnaît l'autorité d'Albert Ier, comte de Vermandois.—1130. Fondation de l'abbaye de *Notre-Dame-de-Chauny* transférée peu de temps après à *Saint-Eloi-Fontaine*. — Vers 1100. Raoul Ier, comte de Vermandois, bâtit un château à Chauny, l'ancienne forteresse ayant été détruite par le célèbre Thomas de Marle. — 1121. Institution d'un chapelain dans l'église des lépreux de Chauny, moyennant cent sols de rente annuelle et trois muids de froment à prendre sur les moulins de la ville. — 1150. Erection du prieuré régulier de *Notre-Dame-de-Chauny*. — 1167. Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, accorde une charte communale et des coutumes aux habitants de Chauny. — 1185. Il donne les moulins de Chauny à l'abbaye de *Saint-Eloi-Fontaine*. — 1185. Chauny cesse d'appartenir au comte de Flandre et reconnaît le pouvoir royal. — 1186. Mathieu III de Beaumont, mari d'Eléonore, comtesse de Vermandois, confirme la commune et les priviléges de Chauny. — Avant 1207. Fondation de la maladrerie de *Saint-Lazare*. — 1213. Philippe-Auguste accorde des priviléges aux habitants. — Règne de Philippe-Auguste. Ce prince fait construire quatre portes à Chauny. Elles étaient connues sous les noms de *Portes des Cordiers*, *de Hangest*, *Hamoise* et *de la Tourelle*. — De 1250 à 1260. Albéric, abbé de Saint-Eloi-Fontaine, fait construire dans Chauny un moulin à tan et à huile. — 1304. Charte de Philippe-le-Bel relative aux foires de Chauny. — 1353. Le roi Jean donne Chauny à Philippe d'Orléans, son frère. — 1360. Les Anglais pillent Chauny. — 1372. Philippe d'Orléans, dauphin de France, fortifie cette place. — 1378. Lettres-patentes de Charles le-Sage portant réunion de Chauny à la Couronne. — 1391. L'abbé de Saint-Eloi-Fontaine, les prieur, curé et mar-

de fournir des lits au comte lorsqu'il viendrait à Chauny; Philippe d'Alsace voulut de plus que le juge du château connût seul des affaires ordinaires, réservant les cas importants au jugement de son bailli du Vermandois.

La charte de Chauny mérite d'être étudiée. Elle fixe la pénalité des crimes, s'applique aux transactions commerciales et aux actes les plus essentiels de la vie civile. Voici ses principales dispositions : — Celui qui, pendant un an et un jour, aura paisiblement joui d'un héritage sera maintenu dans sa possession, sauf

guilliers de *Notre-Dame* de Chauny accordent aux bouchers de la ville le privilége de porter le dais aux processions du saint-sacrement. Ceux que l'on désignait pour cette cérémonie avaient des couronnes de fleurs, des robes noires et le rabat. Le reste de la corporation des bouchers devait accompagner le dais en manteaux noirs. — 1400. Charles VI donne Chauny au duc d'Orléans, son frère. — 1404. Sentence rendue à Chauny pour l'achat au compte de la ville d'une maison destinée aux *fillettes communes, aux ribauds, houliers* (débauchés) *et autres repairans avec les folles femmes.* (Coutume de Chauny.) — 1411. Guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons. Les premiers s'emparent de Chauny. Ils rendent bientôt après la place au comte de Saint-Pol. — 1418. Chauny tombe au pouvoir des Bourguignons. — 1419. Fondation de la chapelle de l'hôtel-Dieu. — 1431. Les habitants de Chauny s'emparent du château et le démolissent. — 1472. Charles-le-Téméraire prend Chauny. — 1482. Établissement des *Clarisses*. La supérieure de ce couvent avait le titre d'abbesse. — 1485-1486. Le prieuré des *Croisés*, ou chanoines réguliers de *Sainte-Croix*, est transféré du village de Faillouel dans la ville de Chauny. Construction de l'église de *Sainte-Croix*. — 1510. Première rédaction de la coutume de Chauny. — 1534. Construction de l'auditoire royal. — 1552. Les Espagnols s'emparent de Chauny et l'incendient. — 1557. Après la bataille de Saint-Quentin, une armée espagnole brûle de nouveau Chauny. — 1560. François II institue le prévôt de Chauny lieutenant-général du bailliage. — 1567. Chauny tombe au pouvoir des Calvinistes. Ils pillent les églises et enlèvent la châsse de St-Momble dont ils dispersent les ossements. — 1579. La peste désole Chauny. — XVIe siècle. Fouquelin ou Fouchin, né à Chauny, compose une réthorique pour Marie Stuart et publie des commentaires sur Perse. — 1596. Pendant le siége de La Fère, Henri

les droits des absents et ceux des pupilles. — On ne pourra saisir la femme ou les vêtements d'un bourgeois soit qu'il s'agisse d'amende soit qu'il y ait dette mobilière. — Le prévôt du comte sera juge des cas de meurtre commis dans la ville ou banlieue de Chauny. — Si le meurtrier possède une maison dans cette banlieue, le prévôt la fera détruire. — S'il est bourgeois, le surplus de ses biens sera confisqué au profit du comte. — Les échevins seront tenus de livrer le coupable mort ou vif au prévôt qui donnera, en leur présence, décharge aux auteurs de l'arrestation. — Une cour, formée de clercs et de chevaliers de la seigneurie de Chauny, jugera les différends qui surviendraient entre la commune et le comte. — Le maïeur forcera l'acheteur récalcitrant à payer ce qu'il doit. — Chacun

IV vint plusieurs fois à Chauny et y fut traité par les principaux bourgeois. (DOM GRENIER.) — 1609. Réforme et rédaction nouvelle de la coutume de Chauny. — 1619. Établissement des *Minimes*. — 1641. Louis Vrevin, né à Chauny, lieutenant-général du bailliage, publie un commentaire de la coutume de Chauny. — 1652. Les Espagnols se rendent maîtres de Chauny après un siége meurtrier. Les habitants s'étaient défendus avec courage. Le sieur Dagniet, curé de *Saint-Martin*, pointait le canon de la ville contre les Espagnols ; la compagnie des arquebusiers se signala par une rare intrépidité, et le maire, nommé le Couvreur, fut anobli par Louis XIV en mémoire de la belle défense de Chauny. — 1659. Fondation du couvent des *Sœurs de la Croix*. — 1677. Passage de Louis XIV. Il logea à l'hôtel de Vrevin. — 1680. Suppression de la confrérie de l'arquebuse. — 1708. Naissance à Chauny de Bonaventure Racine, chanoine d'Auxerre, dont on citait l'érudition. Il publia un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*. — 1716. Mort de Charles Witasse, né à Chauny, théologien célèbre. Il fut chargé par le parlement de Paris d'examiner l'édition des conciles du père Hardouin. — 1739. Mort de Jean Dupuis, recteur de l'université de Paris, né à Chauny. — 1789. Le bailliage de Chauny s'assemble à Laon avec ceux de Noyon, Guise, Laon, La Fère et Marle pour l'élection des députés aux états-généraux.

pourra avoir étal, selon l'usage du marché de Chauny, s'il y a place suffisante d'ailleurs et pourvu que le droit d'étalage soit exactement acquitté. — D'autres dispositions s'appliquent aux garanties accordées aux étrangers pour leur personne et pour leurs meubles et à la nullité des engagements qu'une femme viendrait à contracter sans l'autorisation de son mari ; toutefois, le créancier, même avec cette autorisation, ne pourrait exercer des poursuites contre la femme, si le mari était au marché ou en voyage, à moins que celle-ci ne fût marchande. — Les propriétaires de laines ou autres effets engagés par les fileurs et tailleurs de Chauny pourront les dégager sous certaines conditions. — La contrainte par corps aura cours contre tout débiteur qui aliénerait frauduleusement ses meubles. — L'héritier devenu possesseur d'une *tenure* devra, quels que soient d'ailleurs son domicile et la coutume qui le régit, obtenir du maïeur et des échevins la saisine de son héritage, sauf détermination ultérieure de la compétence. — La charte de Philippe d'Alsace fut signée à Hesdin, le jour de Noël 1167. On remarque parmi les noms qui figurent au bas de ce document celui de *Jacques*, premier maïeur de Chauny [1].

En 1759, l'échevinage se composait du maïeur, de quatre échevins-jurés, de l'avocat, du procureur du

[1] (Archives de l'Hôtel-de-Ville.)

roi et du greffier. L'hôtel-de-ville entretenait deux sergents de ville à verges et six archers du guet. Les manuscrits de dom Grenier nous apprennent que le maïeur et les échevins de Chauny allaient, une fois par an, *pêcher dans l'Oise en grande cérémonie.*

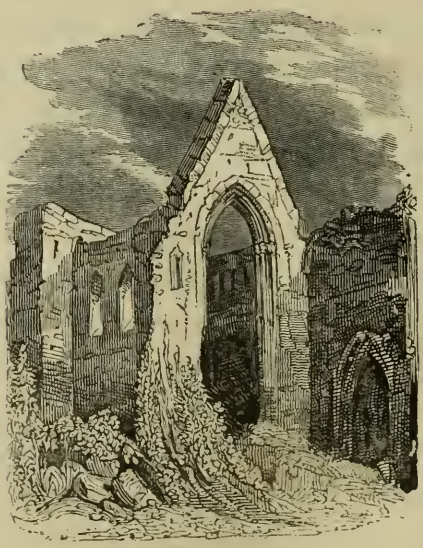

L'ORIGINE de Clermont est ignorée; et il faudrait se garder de croire que cette ville fut fondée par *Clarinus*, lieutenant de César, quoique Jean Lemaire l'aït affirmé dans ses *Illustrations des Gaules*. On a aussi écrit que Khilpérik Ier brûla Clermont vers 586; enfin plusieurs historiens ont cru trouver sur ce point le *Bratuspantium* des commentaires de César. Nulle autorité n'appuie ces assertions diverses. Les chartes seules font foi qu'au temps de Hugues Capet, les seigneurs de Clermont entretenaient déjà de nombreux

hommes d'armes dans leur château dont la construction dut dater de l'époque où les Normands désolèrent la Picardie.

L'incertitude règne aussi sur le temps où fut fondée la collégiale de *Saint-Arnoult* ou de *Notre-Dame*. Les libéralités du comte de Clermont, Renaud II, servirent à rebâtir l'église, en 1114, et Pierre de Dammartin, évêque de Beauvais, en fit la dédicace avec beaucoup de pompe, le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Pour mieux consacrer le souvenir de cette solennité, le comte accorda au chapitre de Saint-Arnoult une foire de trois jours avec la connaissance des délits qui seraient commis pendant sa durée. La

NOTIONS HISTORIQUES SUR CLERMONT.

1070. Le célèbre Guibert de Nogent, né à Catenoy, dans le voisinage de Clermont, est nommé chanoine de la collégiale de *Saint-Arnoult* ou *Notre-Dame*. — 1114. Dédicace de l'église de cette collégiale. — 1114. Renaud II accorde une foire aux chanoines.— 1197. Louis de Champagne, comte de Clermont, de Blois et de Chartres, et Catherine de Clermont, sa femme, concèdent une charte de commune aux habitants. — 1244. Alphonse III, roi de Portugal, et sa femme Mahaut donnent aux *Trinitaires* de Clermont l'ancien hôtel-Dieu. — 1269. Le château de Clermont fait partie de l'apanage donné par St-Louis à son fils Robert. — 1280. Philippe de Beaumanoir, né à Beaumanoir près Clermont, est institué grand-bailli du Beauvaisis par Robert de France, comte de Clermont. — 1283. Philippe de Beaumanoir rédige la *Coutume de Clermont*. — 1294. Naissance de Charles-le-Bel dans le château de Clermont. — 1325. Ordonnance rendue par Charles-le-Bel dans le château de Clermont pour la confirmation de la commune de Mézin. — 1327. Construction d'une nouvelle église paroissiale, dépendance de la collégiale et placée sous la dédicace de St-Samson, évêque de Dol. — 1338. Philippe de Valois signe dans le château de Clermont l'ordonnance qui autorise la reine à gouverner le royaume pendant son absence. — Troubles de *la Jacquerie*. Guillaume Caillet, surnommé *Jacques Bonhomme*, chef de la Jacquerie, défait par le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, est conduit à Clermont et décapité. — 1358. Charles,

concession de Renaud II est rapportée dans une confirmation de l'évêque Eudes II dont voici la teneur :

« Eudes second, par la pacience de Dieu humble » menistre de l'église de Biauvez, à tous loyaux en » perpétuité en Christ. Renaus, comte de Clermont, » donna, en icheli jour de la dédication, l'église de » Clermont consacrée en l'onneur et mémoire de le » trez beneurée vierge Marie et del honnourauble » martyr Arnoul, octroians aux canoines de l'église » foire par trois jours, chest à sçavoir le jour de feste » de St-Jehan et les deux autres jours ensuyvans. Il » donna aux clers, sans aucune retraction, quiconque » chose est coustume estre pris de marcheans en ton- » nelieu, forage, roage et en travers. Que se par

régent du royaume, signe dans le château de Clermont la confirmation des priviléges accordés à la ville de Condom par Philippe de Valois.—1358. Conférences à Clermont entre le dauphin régent et le roi de Navarre. — 1358. Les Navarrois, commandés par le captal de Buch, s'emparent de Clermont « une grosse ville, dit » Froissart, qui n'étoit point fermée et bon chastel voire d'une grosse tour à chan- » gles tout autour, et adonc sur l'adjournement le captal de Buz eschella et embla » celle forteresse, jaçoit ce que à la vue du monde la tour est impossible à prendre, » touttefoys la print-il par eschelles de cordes et de grauves d'acier. » — 1359. Démolition de l'église de *Saint-Arnoult*. — 1369. Isabelle de Valois vient habiter le château de Clermont. Jeanne de Bourbon, femme du régent, visite Isabelle. Une cour brillante l'accompagne. — 1375. Charles-le-Sage signe dans le château de Clermont une ordonnance relative au jugement des vassaux du comté. — 1392. Construction de l'église des *Trinitaires*. — 1395. Lettres de Charles VI données à Clermont et relatives au chapitre de Sens. — 1414. On fortifie Clermont. — 1417. Suppression du grenier à sel de Clermont. — 1419. Les Anglais assiégent sans succès le château. Ils incendient le faubourg *Saint-André*. — 1430. Le Maréchal de Boussac assiége Clermont que les Bourguignons occupaient. — 1434. Le duc d'Orléans s'empare de Clermont. — 1434. Le château, repris par les Bourguignons, tombe au pouvoir de La Hire. —1437. Clermont est rendu aux Bourguignons pour la rançon de La Hire, fait prisonnier à Beauvais pendant qu'il jouait à la paume

» aventure il ara contens, en iches jours, les mar-
» cheans avec les hommes dou seigneur de Clermont
» ou adechertes avec les hommes des hommes d'icheli,
» et de l'injurant et de l'enjuré est des clercs, et le
» loy ou bon plaisir d'icheux..... Renaus, comte,
» donna le chose en ichelle manière divisée en au-
» mone à l'eglise et octroia dou tout en tout — les
» barons et vasseurs dou terrouer de tout Clermont
» assentans et otroians ensaule avecques le comte —
» que quiconque chose isteroit dedans le l'eue den-
» tour Clermont dou marcogné ou de forfait, en tems
» des foires, tout seroit de l'église et des clers, ex-
» cepté le tierche partie des rentes dou comte. Ade-
» chertes Pierre, notre predecesseur de bonne me-

dans l'hôtellerie de Saint-Martin. — 1483. Établissement de l'élection de Clermont. — 1486. Passage de Charles VIII. — 1506. Reconstruction de l'église paroissiale. — 1538. Naissance à Clermont de Jacques Grevin, conseiller et médecin de Marguerite de France, fille de François Ier. Grevin a fait des poésies. Sa description du Beauvaisis est surtout citée. — 1589. Henri IV s'empare de Clermont. — 1590. Clermont tombe au pouvoir de Mayenne. — 1590. Les troupes royales prennent Clermont. Pillage de la ville. On brûle les archives du château. — 1592. Henri IV vient à Clermont. — 1594. Mort de Jacques Charpentier, né à Clermont, auteur d'un parallèle entre Aristote et Platon. — 1609. Établissement d'un collége calviniste à Clermont, pour l'enseignement des langues grecque et latine, de la musique, de la rhétorique, de la logique et de la dialectique. — 1613. Mort à Clermont de Louis Lecaron, surnommé *Charondas*, jurisconsulte célèbre, lieutenant-général du bailliage. Charondas né à Paris habita Clermont toute sa vie. — 1615. Le prince de Condé, brouillé avec la cour, se retire dans le château de Clermont. Le maréchal d'Encre vient assiéger la place et s'en rend maître. — 1639. Établissement des *Ursulines*. — 1685. Démolition du collége calviniste. « Les femmes et les enfants, » dit M. de Cambry, le détruisirent en huit jours. » — 1696. Lettres-patentes portant réunion de la Maladrerie à l'hôpital de Clermont. — 1699. Suppression de la capitainerie des chasses de Clermont. — 1758. Démolition de la porte des prisons appelée porte *Breuil-le-Vert*. — 1780. Démolition de la *porte de Paris*.

» moire, escommenia quiconques efforchissont oster ou
» amesnuier à l'église le devant dit benefice, lequelle
» sentence adechertes nous confermons inviolablement
» et de nostre partie tous les machineurs d'iche vient
» pourfit dou las deuf. Fait à Sainct-Just, en l'an de
» l'incarnation de nostre Seigneur, MCXLVII. »

Le comté de Clermont fut l'apanage ordinaire des princes. Cédé à Philippe-Auguste en 1218 par l'un des descendants de Renaud II, ce comté devint en 1269 la propriété de Robert, sixième fils de St-Louis et tige de la maison de Bourbon. « Nous faisons,
» dit St-Louis dans ses lettres apanagères, chose cognue
» tant aux présens come à venir que Nous à Robert,
» notre fil, et à ses hoirs de son corps, donnons et
» assignons nostre chastel de *Clermont* avec toutes ses
» appartenances, *le Nueville en Hes*, la forest et les
» appartenances d'icelle, *Crecey* avec toutes ses ap-
» partenances, *Sachy* avec toutes ses appartenances,
» et tout ce que nous avons à *Gournay sur Aronde*,
» et quelcunques autres choses que nous avons et
» possessons en la comté de Clermont, et *Mori* avec
» avec les appartenances, fiefs et domaines..... Et
» toutes ces choses devant dites icil Robert et si hoirs
» seront tenus en fié et hommage lige de nous roi
» des Frans... Et pour que ce soit ferme et estable
» et permanant à tousjours, nous avons fait garnir
» ces lettres par l'impression de nostre séel. A Paris,
» l'an du Seigneur M.CC.LXIX, au mois de mars. »

Le comté de Clermont changea souvent de maîtres.

Il passa en 1488 de la maison de Bourbon dans celle de Bourbon-Montpensier; fut donné ensuite en apanage par François Ier à Charles, son second fils; et plus tard constitué en dot à Catherine de Médicis. Charles IX l'engagea en 1569 au duc Enrick de Brunswick. Il appartint en 1582 à Marguerite de Navarre, et plus tard à Henri II, prince de Condé; à Charles de Bourbon, comte de Soissons et grand-maître de France; au prince de Carignan; à la princesse d'Harcourt; et enfin à Louis Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, dont les descendants conservèrent le comté de Clermont jusqu'à la révolution de 1789.

EGLISE
DE CLERMONT EN BEAUVAISIS

OMPIÈGNE, que les vieilles chartes appellent *Compendium*, *Palatium*, *Karolopolis* ou *Carlopolis*, fut d'abord un rendez-vous de chasse où les chefs des Franks eurent plusieurs palais. Le premier chapitre de ce volume renferme des notions historiques sur ces résidences et sur le château royal qu'Henri IV et Louis XIII aimèrent à habiter.

L'histoire de la ville de Compiègne se lie étroitement à celle de son abbaye. Nous avons déjà retracé, dans la partie de cet ouvrage qui traite des établisse-

ments monastiques, les richesses et les priviléges de l'abbaye de Saint-Corneille[1]. Fondée par l'empereur Karle-le-Chauve et comblée de ses dons, tout concourut à lui donner de la célébrité. Plusieurs rois de France furent couronnés au pied de ses autels; et, lorsqu'ils mouraient, quelquefois les religieux de Saint-Corneille, premiers témoins de leur grandeur passagère, ensevelissaient leurs restes périssables dans les sombres caveaux de l'abbaye.

Lodewig-le-Bègue fut au nombre des rois qui reçurent la couronne et la sépulture à Saint-Corneille, et lorsqu'Henri III eut expiré, frappé par le poignard de Jacques Clément, on vit Henri de Navarre accompagner pieusement à Compiègne le corps du malheureux prince dont il devait porter bientôt la couronne. Louis V, le dernier des *rois fainéants*, fut aussi inhumé à Saint-Corneille. Voici l'épitaphe qu'une main ingénieuse traça pour la statue de ce prince; cette épitaphe frappante d'exactitude historique se fait de plus remarquer par l'extrême naïveté du langage :

Loys je suis cinquiesme de ce nom
Roy des François, dont pauvre est le renom :
Dix-huict mois je regnai seulement
Moy jeune estant, et fus finallement
A Sainct-Corneille en sepulture mis,
Cest a Compiegne aupres de mes amis
Lan de saint neuf cent et quatre vingts
Avecque sept retournant dont je vins.
Si moy vivant je nay aucun bien fait
Considérez que je nay rien meffait :
Vous suppliant que cela vous provoque
A prier Dieu qués cieux il me colloque.

[1] (*Voir le premier volume, pages* 237, 238, 239 *et* 240.)

Les démêlés des habitants de Compiègne avec les religieux de Saint-Corneille furent nombreux pendant le moyen-âge, et l'intervention royale put seule mettre un frein aux abus que ces derniers commettaient. Enhardis par leurs nombreux priviléges, comptant sur la vénération qu'inspirait leur église pour faire admettre des prétentions intolérables, les moines de Saint-Corneille semblèrent ne vouloir reconnaître aucun pouvoir humain. N'étaient-ils pas les seuls gardiens du Saint-Suaire, offert autrefois à Karle-le-Grand par des princes orientaux et transporté d'Aix-la-Chapelle à Compiègne? Que pouvait-on refuser à ces hommes revêtus d'un caractère sacré qui, dans les

NOTIONS HISTORIQUES SUR COMPIÈGNE.

560. Khlother Ier chassant dans la forêt de Cuise tombe malade et s'arrête à Compiègne. On le transporte dans le château de Choisy où il meurt. — 611. Khlother II signe à Compiègne un traité de paix avec Théodebert. — Règne de Dagobert Ier. Ce prince établit un atelier de monnaies à Compiègne dans *la tour des Forges* et règle dans cette ville la fondation de la célèbre abbaye de Saint-Denis. — 757. Peppin-le-Bref assemble un concile à Compiègne. Ce prince fait placer dans la chapelle du palais le premier orgue connu en France. Il fut donné à Peppin par Constantin Copronyme, empereur d'Orient. — 833. Un parlement assemblé à Compiègne dépose Lodewig-le-Débonnaire. — 850-876. Karle-le-Chauve fait bâtir deux châteaux à Compiègne.—876. Fondation de l'abbaye de Saint-Corneille.—877. Soixante et douze évêques se réunissent à Compiègne. Le pape Jean VIII préside l'assemblée. Consécration de l'église de Saint-Corneille en présence de Karle-le-Chauve. — 877. Couronnement de Lodewig-le-Bègue dans l'église de Saint-Corneille. — 879. Ce prince meurt à Compiègne. — 888. Couronnement d'Endes. — 900. Les Normands brûlent Compiègne. — 912. Incendie de l'abbaye de Saint-Corneille. Karle-le-Simple la fait rétablir. — 919. Fondation de la collégiale de *Saint-Clément*. — 987. Couronnement de Louis V. Il meurt à Compiègne la même année. — 987. Les états-généraux assemblés à Compiègne reconnaissent roi Hugues-Capet. — 1025. Hugues-le-Grand, fils du roi Robert, meurt à Compiègne. — 1120. Louis-le-Gros supprime l'atelier de monnaies fondé à Compiègne par Dagobert Ier. —

grandes solennités, montraient aux vieillards, aux enfants et aux femmes, les reliques vénérées de St-Cyprien et de St-Corneille; le peuple savait que ces hommes pouvaient conjurer tous les maux de la terre en portant processionnellement le voile de la Vierge, offert à l'abbaye par la piété de l'empereur Karle-le-Chauve.

L'énumération des possessions et des droits de Saint-Corneille ne saurait trouver place dans cette courte notice; il n'y sera question que de ceux qui pesèrent surtout sur les habitants de Compiègne. Depuis le temps de Karle-le-Chauve, les moines furent les tenanciers d'un vaste enclos situé dans la ville et

1131. Schisme dans l'église. Innocent II et Anaclet se disputent la papauté. Le premier fixe sa résidence à Compiègne sous la protection de Louis-le-Gros. — 1136. Établissement du *siége de l'Exemption*. — 1153. Louis-le-Jeune octroie une charte communale à la ville de Compiègne. — 1179. Ce prince accorde aux habitants le droit de chauffage dans la forêt. — 1186. Philippe-Auguste confirme et augmente les priviléges des habitants. — 1193. Un concile s'assemble à Compiègne et prononce la nullité du mariage de ce prince avec Ingelburge de Danemark. — 1199. Fondation des églises de *Saint-Jacques* et de *Saint-Antoine*. — 1200. De nombreux chevaliers se réunissent à Compiègne et partent pour la croisade sous le commandement de Thibaut de Champagne. — 1209. Philippe-Auguste arme chevalier son fils, Louis VIII, en présence des grands vassaux de la couronne assemblés à Compiègne. — 1210. Priviléges accordés aux habitants par Philippe-Auguste. — 1237. St-Louis réunit à Compiègne cent jeunes gens de la meilleure noblesse et les arme lui-même chevaliers. — » Ce prince fonde à Compiègne l'hôtel-Dieu, le couvent des *Jacobins* et celui des *Cordeliers*. Il donne aux *Dominicains* le château que Karle-le-Chauve avait fait élever sur les bords de l'Oise et permet aux Mathurins-Trinitaires d'édifier une église que ces religieux dédient à St-Nicolas. — 1282. Lettres-patentes de Philippe-le-Hardi portant établissement à Compiègne d'une *cour de Champions*, siége judiciaire où les parties venaient demander de défendre leurs droits en champ clos. — 1297. Philippe-le-Bel assemble les états-généraux à Compiègne et y arme chevalier le comte d'Evreux, son frère; Louis de Bourbon,

connu sous le nom de *Culture de Charlemagne*. Le jardin du palais leur appartenait; ils percevaient la neuvième part des revenus du château en vin, en foin et en seigle; ils avaient droit de péage sur l'Oise et la pêche depuis le clocher de Clairoix jusqu'au clocher de Jaux; ils possédaient de plus dans Compiègne plusieurs moulins et un grand nombre de fiefs. Bientôt, l'hôpital, Saint-Clément, Saint-Germain, Saint-Maurice, Saint-Pierre, Saint-Nicolas-du-bout-du-Pont et la paroisse du Crucifix, les chapelles, les léproseries de Compiègne relevèrent de Saint-Corneille. Des constructions s'étaient élevées dans *la Culture de Charlemagne;* mais ce fut à charge de mouvance et

son cousin, et cent vingt gentilshommes. — Vers 1308. Naissance à Compiègne de Jean Fillion de Venette, célèbre légendaire, auteur d'un poëme de quarante mille vers ayant pour titre : *Roman des trois Maries*. — 1310. Philippe-le-Long retire la justice à la ville et règle qu'elle sera exercée par des prévôts royaux. — 1319. Ce prince accorde des priviléges aux habitants. — 1327. Nouveaux priviléges concédés à Compiègne par Charles-le-Bel. — 1350. Naissance à Compiègne du célèbre cardinal Pierre d'Ailly, chancelier de l'université et aumônier de Charles VI. — 1358. Le dauphin assemble les états-généraux à Compiègne. — 1360. Compiègne envoie deux de ses habitants en ôtage pour le roi Jean. — 1380. Révolte des *Maillotins*. Pillage à Compiègne du bureau des deniers publics. — 1412. Les Armagnacs s'emparent de Compiègne que les Bourguignons occupaient. — 1414. Charles VI assiége et prend Compiègne. L'église et le faubourg St-Germain sont brûlés pendant le siége. — 1418. Les Bourguignons reprennent Compiègne. — 1423. Charles VII et La Hire surprennent cette ville. Elle retourne bientôt après au pouvoir du duc de Bourgogne. — 1429. Charles VII se rend maître de Compiègne. — 1430. Siége de Compiègne. Jeanne d'Arc est prise sous les murs de la ville et livrée aux Anglais. — 1430. Pour reconnaître le courage et la fidélité des habitants, Charles VII leur accorde l'exemption des tailles et plusieurs autres priviléges. — Règne de Louis XI. « On tient par tradition que Louis XI fit couvrir d'ardoise l'église de » *Saint-Jacques*, une pieuse dame lui ayant remonstré que son chasteau estant » couvert d'ardoise, il estoit messeant que l'église de cette grande paroisse ne le

moyennant divers droits dont l'abbaye fit son profit.

Tout ne se bornait pas là. Ce monastère percevait la dîme à Compiègne ; l'institution des prêtres des paroisses lui fut dévolue ; ses religieux eurent seuls le droit de chanter dans les rues et *excommunièrent tous ceux qui voulurent user de cette faculté.* Un prêtre n'aurait pu prêcher à Compiègne sans avoir reçu, au préalable, la bénédiction de l'abbé ; et ce dernier pouvait seul conférer le baptême ou donner l'extrême-onction, dans l'octave de Pâques et à la Pentecôte. Il a déjà été question dans cet ouvrage de l'institution des *fieffés de Saint-Corneille.* L'abbaye avait aussi sa justice particulière ; les vieilles chartes font

» fust que de tuiles et de chaume. » (Charpentier.) — 1463. Priviléges accordés par Louis XI aux habitants. — 1498. Louis XII vient à Compiègne et y confirme ces priviléges. — 1499. Construction de l'hôtel-de-ville. — 1516. Passage de François Ier. — 1527. François Ier crée des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel dans l'église de Saint-Corneille. — 1545. Charles-Quint visite Compiègne dont François Ier lui fait les honneurs. « Je ne m'étonne pas, disait le monarque espagnol, » que les rois de France aient tant d'attachement pour Compiègne. Le séjour en » est tout aimable. » — 1555. Jean Leféron, avocat au parlement, né à Compiègne, publie une histoire armoriale en douze volumes. — Règne d'Henri II. « Catherine » de Médicis, faisant reparer le chasteau, fit faire le Jardin du Roy, entre le » chasteau et la forest, jardin dont les plaisirs s'espanouïrent lorsqu'il en fallut des- » mollir les murailles pendant les guerres civiles. Le roi, son espoux, fit faire dans » la forest, vis-à-vis de ce jardin, le beau Paille-Maille où il receut les premières » nouvelles de la bataille de Saint-Quentin. » (Charpentier.) — 1563. Établissement du tribunal consulaire. — 1571. Noël Gautier et Charmolue, habitants de Compiègne, fondent le collége. — 1575. Henri III rétablit à Compiègne la fabrication des monnaies supprimée par Louis-le-Gros. — 1589. Henri IV accompagne à Compiègne les restes mortels d'Henri III assassiné à Saint-Cloud. On les dépose dans l'église de Saint-Corneille. — 1590-1591. « Henri quatriesme, la perle des » rois et l'ornement de la France, fit douze voyages à Compiègne es années 1590 » et 1591. Lors de son entrée le sixiesme juin 1590, voyant les présens qui se font

mention de son prévôt et de son bailli. Sergents, prisons, fourches patibulaires, rien ne manqua à la juridiction des moines de Saint-Corneille.

Les actes des conciles, les capitulaires et les archives des établissements monastiques font foi que la discipline et les bonnes mœurs ne furent pas toujours respectées dans les cloîtres. On en vit des exemples à Saint-Corneille. Le déréglement y était tel au temps de Louis-le-Gros que ce prince, cédant aux exigences de son époque et voulant d'ailleurs par des concessions prudentes mettre un terme à des abus plus grands encore, concéda aux moines de Saint-Corneille la permission d'avoir des concubines et voulut que

» d'ordinaire à l'entrée des rois, il lui plust de dire : *Je reçois vos présens, mais » j'ayme bien mieux vos cœurs.* » (Charpentier.) — 1598. Assemblée à Compiègne pour les préliminaires de la paix de Vervins. — 1602. Naissance à Compiègne de Jacques de Billy, astronome et mathématicien. — 1605. Naissance d'Antoine Muldrac, auteur du *Valois royal* et d'une chronique du diocèse de Soissons. — 1624. Louis XIII conclut à Compiègne avec l'ambassadeur anglais le mariage de sa sœur Henriette d'Angleterre. — 1641. Louis XIII aimait le séjour de Compiègne. Il y vint pour la dernière fois à la fin de 1641 ; « et comme il partoit, se mettant dans » son carosse, il dist à M. le marquis de Gèvres, capitaine de ses gardes : *Je me » plais fort ici et je m'y porte bien.* » (Charpentier.) — 1654. Naissance à Compiègne du savant bénédictin Pierre Contant mort dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1693. — 1656. Louis XIV reçoit Christine de Suède à Compiègne. — 1662. Lettres-patentes de Louis XIV pour l'établissement de l'hôpital. — 1698. Établissement du célèbre camp de Compiègne dans la plaine qui sépare Margny de Coudun. Le maréchal de Boufflers le commande sous les ordres du duc de Bourgogne. Les *Mémoires de Saint-Simon* ont consacré le souvenir de la magnificence que déploya le maréchal pour faire à Louis XIV les honneurs du camp. — 1724. Mort de Marc-Antoine Hersan, né à Compiègne, célèbre professeur du collége Duplessis et du collége de France, fondateur du collége de Compiègne. — 1730. Louis XV pose la première pierre du Pont-Neuf. — 1739. Ce prince assemble un camp à Compiègne. — 1763. Naissance à Compiègne du littérateur Mercier.

les clercs pussent se marier, à la charge toutefois de ne point posséder de bénéfices. Ceci était bien loin des habitudes d'austérité qui, dans les premiers siècles du christianisme, fesaient fleurir les institutions monastiques ! Les richesses et surtout l'exercice d'une autorité temporelle presque sans contrôle donnent le secret du changement qui s'opéra dans les mœurs des cloîtres. Celui de Saint-Corneille paraît n'avoir rien gardé alors des pieuses pratiques que la règle de St-Augustin lui imposait. On voit les moines, montés sur les bateaux de l'abbaye, parcourir les riantes rives de l'Oise et aller chercher la dissipation dans le délicieux château des Ajeux, véritable maison de plaisance faite pour les plaisirs des rois mais bien peu favorable, à coup sûr, au recueillement et à la prière. Ces deux vertus des monastères ne paraissent pas d'ailleurs avoir régné alors à Saint-Corneille; car nous voyons, en 1262, le pape Urbain IV accorder aux moines de cette abbaye, pour déférer à leurs supplications réitérées, le privilége de parler pendant l'office.

Les concessions de Louis-le-Gros n'ayant pu mettre un terme aux désordres qui affligeaient le cloître de Saint-Corneille, le roi Louis-le-Jeune supprima la communauté de chanoines qui occupait ce monastère et la remplaça par des Bénédictins. Depuis long-temps, le grand Suger conseillait cette mesure qui reçut la sanction du pape Eugène III. Mais lorsqu'on voulut prendre possession de l'abbaye, les injures accueillirent les commissaires du roi, et les chanoines fermèrent

toutes les portes. La résistance fut telle que Louis-le-Jeune dut se rendre à Compiègne avec de nombreux soldats. Le roi fit ouvrir l'église et procéder à la publication du bref de réforme, en présence du peuple et du clergé de Compiègne. Les Bénédictins furent installés dans le chœur; ensuite le roi se retira.

Cependant les chanoines de Saint-Corneille ne se tenaient pas pour battus. Dès que le roi eut quitté Compiègne, ils parurent armés dans l'église, brisèrent les portes du chœur, ouvrirent le trésor, en enlevèrent l'argenterie et les pierres précieuses dont les ornements des grandes solennités et la couverture des livres saints étaient enrichis. Les vases sacrés ne furent pas respectés. Que pouvaient les pauvres Bénédictins pour s'opposer à cette spoliation sacrilége !

Les chanoines ne s'en tinrent pas là. Ils voulurent s'emparer du Saint-Suaire. Cette relique vénérée était gardée par une triple armoire de fer qu'ils se mirent en devoir de forcer. Mais les Bénédictins, cette fois, résolurent de mettre un terme à tant de profanations et parcoururent les rues de Compiègne, en s'écriant : *Aux armes ! Aux armes ! On enlève le Saint-Suaire !* En un instant le peuple eut envahi l'église pour préserver la sainte relique des outrages qui la menaçaient. Les habitants indignés chassèrent ensuite les chanoines de l'abbaye où la règle bénédictine eut bientôt ramené la prière, l'étude et les pieuses pratiques des anciens jours.

La mesure prise par Louis-le-Jeune n'avait point

pour unique but de mettre fin aux désordres des moines de Saint-Corneille. Depuis long-temps les habitants de Compiègne se plaignaient de leurs exactions; et pour rendre la réparation plus complète, Louis-le-Jeune concéda en 1153 une commune et des coutumes aux habitants. On lit dans le préambule de la charte que la ville et l'église de Compiègne, autrefois fort considérables, avaient beaucoup déchu; que le roi s'était trouvé dans la nécessité d'éloigner de l'église ceux qui la desservaient et de les remplacer par d'autres religieux; que les chanoines ayant chassé les nouveaux venus avec ignominie (*contumeliosè*), le roi avait rappelé ces derniers; et qu'enfin, par le conseil de Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims, de l'abbé de Saint-Denis et de la reine Adélaïs, qui tenait Compiègne en douaire, il concédait une commune et des coutumes, jurées au nom du roi, de la reine, de l'abbé de Saint-Corneille et des habitants [1].

[1] PRINCIPALES DISPOSITIONS
DE LA CHARTE CONCÉDÉE AUX HABITANTS DE COMPIÈGNE
PAR LE ROI LOUIS-LE-JEUNE.

Il a été juré qu'au dedans des remparts de Compiègne et au dehors dans les faubourgs un habitant prêtera secours à l'autre en toute occasion; il ne souffrira point qu'il soit rien enlevé à quelqu'un; qu'on l'assujétisse à une taille; ou que l'on prenne quelque chose chez lui; sauf toutefois le droit qu'aura l'abbé d'exiger trois mois de crédit de tout habitant qui lui fournira pain, viande ou poisson; mais l'abbé ne pourra ultérieurement exiger aucun autre crédit, s'il ne rend point ou ne paye point après ce délai.

La durée de ce crédit sera réduite à quinze jours pour les pêcheurs étrangers à la ville; et s'ils ne sont pas payés après ce temps, ils saisiront ce qu'ils pourront des biens de la commune jusqu'à concurrence de ce qui leur sera dû par l'abbé.

Toute infraction à la présente charte, à l'exception cependant de celles qui intéresseraient la paix et la sécurité de la ville, entraînera une amende de cinq sols.

Philippe-Auguste confirma les priviléges de Compiègne en 1186, abandonnant de plus aux habitants divers droits que Louis-le-Jeune n'avait concédés qu'à titre de cens. « Nous leur accordons, dit la charte » de Philippe-Auguste, le minage de Compiègne, Vil- » leneuve, les forestières de Compiègne et de Grand- » ménil, la prévôté de Compiègne, les droits de ton- » lieu, de change, de four, de corvée, et deux places » de moulins au pont de Compiègne. Les habitants » seront dispensés de plaider hors du lieu où se tien- » nent leurs plaids; ils pourront bâtir une halle pour » y vendre leurs marchandises et en retirer profit; » ils ne seront point tenus de compter les deniers » du roi ailleurs que dans leur cité; la convention » entre le roi et les moines de Compiègne sera nulle, » sauf les trois jours de foire dont l'abbaye jouissait

Si l'archidiacre cite un habitant, ce dernier ne sera point tenu de répondre, à moins que le plaignant ne soit présent ou qu'il ne s'agisse d'un flagrant délit. Si, toutefois, il y a témoin contre lequel l'accusé ne puisse se défendre, l'amende sera encourue.

Personne, excepté le roi ou son sénéchal, ne pourra conduire à Compiègne un homme coupable de délit envers un citoyen de la commune, à moins que l'amende prononcée par la loi n'ait été préalablement payée.

Si l'abbé laisse par ignorance entrer un coupable dans la ville il ne pourra, dès qu'il aura reçu la preuve que cet homme est ennemi de la commune, le soustraire à la juridiction de la ville sans le consentement des échevins.

Quiconque négligera de se rendre aux réunions de la commune dès que la cloche sonnera, paiera une amende de douze deniers.

Voulant suivre l'exemple de Louis, notre prédécesseur, nous avons octroyé à nos bourgeois de Compiègne une commune semblable à celle que notre père leur a concédée, selon la charte authentique insérée dans celle-ci, sauf nos droits et ceux de l'Église.

Donné à Paris, l'an de notre Seigneur 1153 et le dix-septième de notre règne.

» anciennement. » Et pour bien persuader à ceux qui nous liront que les concessions royales de cette époque étaient rarement désintéressées ; pour qu'on n'oublie pas que, dans l'époque féodale, le cœur des princes fut peu accessible à la philantropie, nous dirons que les dispositions finales de la charte que Philippe-Auguste concéda s'appliquent aux nombreuses redevances en argent et en grains qui furent imposées à la ville de Compiègne, en échange des droits nouveaux dont on la mit en possession. La vérité importe à l'histoire ; pourquoi donc verrions-nous un témoignage de la bonté royale dans l'octroi d'une charte dont la pénurie du trésor du prince fit probablement les seuls frais.

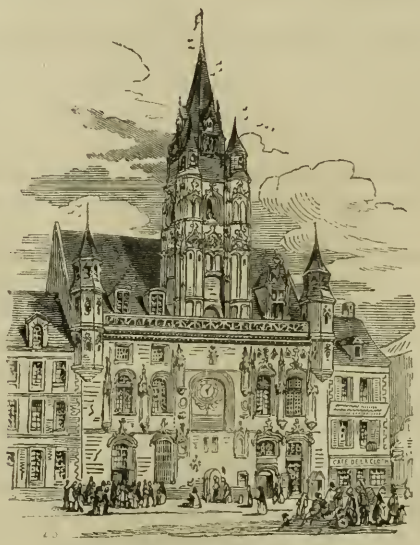

HOTEL DE VILLE DE COMPIEGNE.

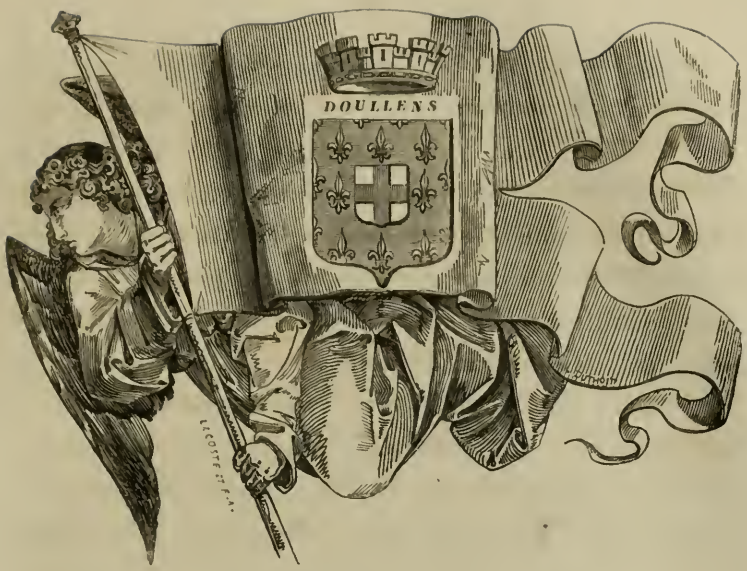

Le diplôme de Khlother III qui régla en 662 la fondation de l'abbaye de Corbie fait mention de Doullens *(Dominicus-Lacus)* dont aucun document authentique n'est venu constater l'existence avant cette date. Flodoard, Sighebert, Meyer, Malbrancq, Froissart et Monstrelet ont désigné ce lieu sous les noms de *Donincum*, *Donencum*, *Doningium*, *Durelinum*, *Durlensum* ou *Durlendium*, *Dolens*, *Dorlens*, *Doullens* ou *Dourlans*.

Depuis la fin du Xe siècle, la châtellenie de Doullens était au nombre des fiefs possédés par les comtes de Ponthieu. Un vicomte, logé dans *la Tour de Beauval*, rendait la justice en leur nom et y percevait les redevances seigneuriales. Cependant les habitants d'Abbeville avaient été mis en possession par le comte Guillaume de Talvas d'une institution communale, précieuse garantie pour eux contre les exactions des officiers du comté. Pour condescendre aux vœux des bourgeois de Doullens, Gui II, l'un des successeurs de Guillaume de Talvas, promit de leur octroyer aussi des priviléges, moyennant une somme qu'il détermina; mais lorsqu'elle eut été comptée Gui, mettant en oubli ses promesses, refusa de délivrer la charte qui devait consacrer les droits concédés ou plutôt vendus aux bourgeois de la ville de Doullens.

Indignés d'une telle conduite, ces derniers ne tardèrent pas à se révolter. Ils méconnurent l'autorité du vicomte et refusèrent d'acquitter les taxes que le comte prélevait. Mais comme le droit ne pouvait rien alors contre la force, les tentatives des bourgeois furent bientôt réprimées; et nous lisons dans le cartulaire ou *Livre Rouge* de Doullens que plusieurs d'entre eux durent abandonner leurs familles et leurs biens pour sauver une vie que le courroux du comte menaçait.

Guillaume II n'imita point la conduite de Gui, son aïeul. Le 2 juin 1202, il octroya aux habitants la charte pour laquelle ils avaient enduré de si grands

maux. On lit dans le premier paragraphe de ce document que Gui II, comte de Ponthieu, ayant autrefois *vendu la commune* aux bourgeois de Doullens, pour les mettre à l'abri des injures et des exactions des grands de sa terre, mais sans qu'aucune charte eût consacré ce qui s'était accompli alors, Guillaume, petit-fils de Gui II, avait voulu en octroyer une selon le droit et la coutume dont les habitants d'Abbeville jouissaient en vertu de leur charte communale.

Ce dernier document est en entier transcrit à la page 70 de ce volume, et ses vingt-cinq premiers articles sont les mêmes en tout point que ceux de la

NOTIONS HISTORIQUES SUR DOULLENS.

931. Herbert II, comte de Vermandois, est dépossédé par Hugues-le-Grand du château de Doullens. — 936. Démolition de cette forteresse. — 1138. Guarin de Châtillon-Saint-Pol, évêque d'Amiens, confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Michel de Doullens. (Voir pour la fondation de ce monastère le Ier volume de cet ouvrage, page 164.) — 1170. Fondation de la maladrerie de *Saint-Ladre*.— 1175. St-Thomas de Cantorbéry dédie l'église paroissiale de *Notre-Dame*. — 1202. Guillaume II, comte de Ponthieu, concède une charte communale aux habitants. — 1211. Conférences de Philippe-Auguste et de Guillaume II dans l'église collégiale de *Saint-Martin* dont la construction fut achevée cette année-là. — 1221. Philippe-Auguste confirme les priviléges accordés à Doullens par Guillaume II. — 1225. Doullens, jusqu'alors fief mouvant du comté de Ponthieu et tenu en arrière-fief par l'évêché d'Amiens, est réuni au domaine royal. — 1232. Construction de l'église paroissiale de *Saint-Pierre*. — 1237. Baudouin de Camp d'Avesne, comte de Saint-Pol, abandonne aux habitants le droit de fouage dont il jouissait dans Doullens. — 1264. Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, exempte les habitants de Doullens de tout droit de travers et de péage à Lucheux.—1272. Philippe-le-Hardi confirme l'établissement de l'hôtel-Dieu. — 1315. Louis-le-Hutin donne à Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, la ville et châtellenie de Doullens. — 1315. Suppression de la prévôté de Doullens. — 1317. Louis-le-Hutin confirme les priviléges des habitants. — 1323. Les Templiers avaient alors une maison à Doullens dans la rue des *Maizeaux*. — 1361. Doullens contribue à l'entretien des trois bourgeois d'A-

charte de Doullens. Le trentième article de la charte d'Abbeville se trouve aussi reproduit dans celle de Doullens; il règle que les bourgeois devront au comte trois aides, l'une pour sa rançon, l'autre pour marier sa fille, la troisième pour faire son fils chevalier. Voici le sommaire des autres dispositions de la charte de Doullens; elles diffèrent essentiellement des articles de la charte d'Abbeville : 27. Les contestations entre le comte et les bourgeois qui ne pourraient être jugées par ce qui précède le seront par les coutumes d'Abbeville. 28. Le comte cède aux bourgeois son minage de Doullens pour une redevance annuelle de dix livres

miens envoyés en ôtage pour le roi Jean. — 1363. Lettres de ce prince, datées d'Hesdin, pour la construction du beffroi de Doullens sur l'emplacement de *l'hôtel de Beauval*, ancienne maison des comtes de Ponthieu. — 1365. Charles-le-Sage réunit la ville et châtellenie de Doullens au domaine royal. — 1365. Rétablissement de la prévôté de Doullens. — 1366. Charles-le-Sage confirme les priviléges des habitants moyennant 500 livres d'or. — 1366. Sentence du bailliage d'Amiens qui maintient l'échevinage de Doullens dans les droits de la vicomté. — 1366. On fabrique des draps à Doullens. — 1386. Établissement de la salle de justice et des prisons dans la *tour de Beauval*. — 1406. Lettres de Charles VI accordant à l'échevinage la permission de démolir cette tour. — 1406. Construction de l'hôtel-de-ville. — 1417. Passage de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et d'Henri V, roi d'Angleterre. — 1417. Les habitants de Doullens signent un traité d'alliance avec les ambassadeurs bourguignons. — 1435. Traité d'Arras. Charles VII cède Doullens au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1438. Établissement des *Béguines*. — 1459. Fondation du couvent des *Cordeliers*. — 1463. Louis XI rachète Doullens. — 1464. Passage de ce prince. — 1465. Doullens est de nouveau cédé à la maison de Bourgogne. — 1470-1475. Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, vient souvent à Doullens. — 1475. Cette ville tombe au pouvoir de Louis XI qui ordonne qu'elle soit brûlée et que l'on rase ses fortifications. Voici ce qu'écrivait ce prince à Labellière : « Monsieur le gouverneur, je vous baille ceste charge et » vous prie que vous dites à M. de Torcy que si ceulx qui sont venus à Dourlens » sont deslogez, que incontinent on y face mettre le feu et que *tout soit brûlé*, » *réservé les églises*; et s'ils ne sont partis, que incontinent qu'ils le seront *qu'on*

en monnaie du Ponthieu. 29. Le comte pourra commettre à la garde des poids de la ville tel bourgeois qu'il lui plaira, et le droit qu'il en retirera sera le même que celui qu'il perçoit à Abbeville. 30. Les eaux qui sont dans l'intérieur des fortifications appartiennent au comte qui restera tenu de réparer le dommage qu'elles pourraient causer. 31. Les droits de change qui appartiennent au comte se régleront selon l'usage d'Abbeville. 32. Les entrées des caves empiétant sur la rue, les lavoirs et le travail des maréchaux devront le cens au comte selon la coutume d'Abbeville; les bourgeois en les abandonnant seront

» *le face bien brûler* et qu'il n'y ait point défaut. Escript à Beauvais le 28e jour de » juillet. Loys. » — 1477. La ville incendiée et rasée était tombée au pouvoir des Bourguignons. Mais, à la nouvelle de la mort de Charles-le-Téméraire, les habitants reconnurent l'autorité du roi de France. — 1502. Établissement de la compagnie des *chevaliers grands-archers de St-Sébastien.* — 1507. Rédaction dans l'hôtel-de-ville de la coutume locale de Doullens. — 1522. Doullens dont les fortifications avaient été en partie rétablies est de nouveau démantelé par les ordres du comte de St-Pol, à l'approche des Anglais. Ceux-ci s'emparent de Doullens, l'incendient et saccagent les églises. Beaucoup d'habitants se réfugient à Abbeville et à Amiens. — 1523. Antoine de Créqui fait construire un château à Doullens. — 1526. François Ier donne la châtellenie de Doullens à Antoine de Bayencourt. — 1526. Passage de François Ier. — 1543. Jean Bitharne compose à Doullens *le livre de la guerre tant par mer que par terre et l'opération du feu grégeois.* — 1547. Henri II vient visiter les fortifications de Doullens. — 1555. Nicolas de Hautpas, né à Doullens, publie à Paris chez Michel Vascosan *le livre de la contemplation de la nature humaine.* — 1567. Les Calvinistes s'emparent de Doullens. — 1568. Ils abandonnent la place en vertu d'un édit de pacification. — 1580. Ils tentent sans succès de rentrer à Doullens. — 1586. Cette place tombe au pouvoir des Ligueurs. — 1594. Doullens reconnait Henri IV. Ce prince confirme les priviléges des habitants. — 1595. Les Espagnols s'emparent de Doullens après un siége meurtrier. — 1598. Doullens est rendu à la France par le traité de Vervins. — 1598. Lettres-patentes d'Henri IV portent confirmation nouvelle des priviléges de Doullens. — 1613. Construction de la façade de l'hôtel-de-ville. — 1616. Louis XIII confirme les pri-

quittes de cens. 33. Les maisons de la ville réputées franches devront être considérées comme des maisons ordinaires si elles n'ont titre de leur franchise. 34. Celui qui succombera dans sa plainte devant la justice paiera trente deniers d'amende. 35. Celui qui vendrait une chose mise en sequestre paiera trente deniers, à moins qu'il ne soit le bailli. 36. On ne mettra en sequestre ce qui appartient à un bourgeois

viléges des habitants. — 1633. Achèvement des courtines de la citadelle, de la place d'armes, de l'épaule et face des bastions *Richelieu*, *Royal* et *Dauphin*. — 1635. Achèvement des demi-lunes de la citadelle. — Vers 1637. Reconstruction du couvent des *Cordeliers*. — 1640. Établissement du moulin à poudre. — 1642. Fondation du couvent des *Sœurs-Grises*. — 1642. De La Font de Boisguérin, seigneur des Houlières, mari de Mme des Houlières, dont les poésies ont de la célébrité, était lieutenant du roi à Doullens en 1642. Le gouvernement de cette place eut beaucoup d'importance. On trouve parmi ceux auxquels il fut confié des Lannoy, des Saveuse, des Rambures et des Blotefierre. Nous remarquons aussi parmi les gentilshommes qui, dans le cours du XVIIe siècle, furent lieutenants du roi à Doullens Adrien de Forcheville, seigneur de Bezencourt, dont les descendants existent encore. Plusieurs Forcheville se sont distingués dans nos armées. La terre de Forcheville, aujourd'hui Forceville, est située en Amiénois dans le voisinage d'Oisemont. — 1648. Le père Gabriel, né à Doullens, renommé par son savoir et par l'éloquence de ses prédications, publie à Paris des tables astronomiques. — 1652. Le cardinal Mazarin est exilé à Doullens. — 1672. Démolition des couvents des *Cordeliers*, des *Sœurs-Grises* et de *l'hôtel de Belloy* pour la formation de l'esplanade de la citadelle. — 1678. Passage de Louis XIV. — 1704. Naissance à Doullens de M. de Francheville, conseiller du grand Frédéric, auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Voltaire publia sous son nom la première édition du *Siècle de Louis XIV*. — 1710. Les Impériaux tentent sans succès de surprendre Doullens. — 1720. Le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, est mis en détention dans la citadelle de Doullens, à l'occasion de la conspiration de Cellamare. — 1728. Enregistrement à l'hôtel-de-ville des statuts de la compagnie privilégiée des *chevaliers grands-archers de St-Sébastien*. — 1729. Louis XV confirme les priviléges de cette compagnie. — 1754. Entrée du duc de Chaulnes nommé au gouvernement général de la Picardie. — 1759. Établissement de l'école publique. — 1776. Elie de Beaumont, intendant des finances du comte d'Artois et de Ponthieu, prend au nom de ce prince possession de la châtellenie de Doullens, ancienne dépendance du Ponthieu.

qu'après l'affaire instruite. 37. Les bourgeois de Doullens jouiront des usages, coutumes et commune dont ils sont en possession dans la banlieue. 38. Le comte ne pourra citer en justice lesdits bourgeois hors des murs de Doullens; il ne pourra avoir d'autre forteresse que Doullens, même dans la banlieue dont les bornes sont fixées ainsi qu'il suit : *l'épine de Folembray, la haie d'Ampliés, Sery, Vicogne, la fosse de Candas, Hunort-Fosse, le vieil Ocoche* et *la croix de Longuevillette.* 39. Les bourgeois pourront, sans l'avis du bailli, exercer des saisies dans la banlieue. 40. Toutes ces stipulations ont été jurées par le comte et par les bourgeois.

La charte de Guillaume II fut confirmée par Philippe-Auguste en 1221. Le gouvernement municipal de Doullens se composa d'abord de vingt échevins parmi lesquels on choisissait le maïeur; ce nombre fut réduit à sept par Henri IV. On érigea plus tard la mairie en office. En 1757, l'échevinage comprenait : le maire, son lieutenant, cinq échevins, le procureur du roi, le greffier et le receveur des deniers [1].

Les premières armes de la ville furent celles de la maison de Ponthieu et représentaient un comte à cheval, l'épée au poing, l'écu de gueules à la main.

[1] (Voir pour Doullens l'*Histoire de la ville et du doyenné de Doullens* par le père Daire; la 3e édit. des *Lettres sur le département de la Somme*, par M. H. Dusevel; la *description historique et pittoresque du département*, par MM. H. Dusevel et Scribe; et l'excellent travail de M. Labourt publié dans le IVe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, pages 279 et suivantes.)

Après 1202, époque où la commune fut instituée, les armes de Doullens se composèrent d'un grand cercle portant en relief les douze têtes des pairs, échevins ou juges de la cité, avec l'exergue dont le texte suit :

HI SUNT DUODENI
NAM BIS TERNI
TERQUE BINI
PARES DULLENDINI.

Lorsque la réunion de Doullens au domaine royal s'accomplit en 1365, Charles-le-Sage régla que la ville aurait désormais pour armes un écu d'azur, semé de fleurs de lis, et pour devise :

INFINITA DECUS LILIA MIHI PRÆSTANT.

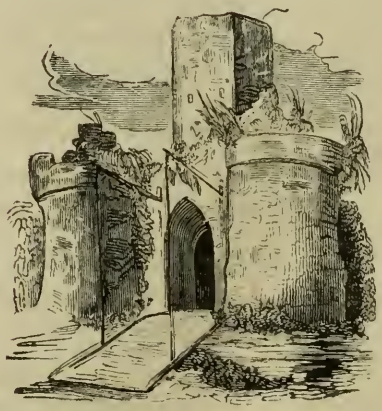

Les *Annales du Hainaut* nous apprennent que la ville de Guise était, au IXe siècle, l'une des douze pairies du comté de Flandre. Colliette et le père Lelong ont pensé que le château de Guise fut bâti au XIe siècle et ils affirment que Godefroi, seigneur de Guise en 1080, est le plus ancien châtelain de ce lieu dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Devisme, cependant, fait mention de *Wautier* qui aurait, dès l'année 1058, possédé la seigneurie de Guise.

Le château de Guise, l'une des plus fortes places de la Tiérache, joue un rôle important, au moyen-âge, dans les annales de la Picardie. Assiégé en 1337 il servit à immortaliser le nom de *Jeanne de Hainaut.* La France alors était menacée par une coalition redoutable; Édouard III d'Angleterre, l'empereur Louis de Bavière, le duc de Brabant, les comtes de Namur et de Hainaut, Artevelle et ses Flamands s'étaient ligués contre Philippe de Valois. Une armée anglaise venait de pénétrer en Tiérache, pillant les villes, incendiant les monastères, portant la dévastation dans les campagnes. Guise appartenait à Louis de Châtillon, comte de Blois, mort à Crécy peu d'années après, marié à Jeanne de Hainaut, comtesse de Soissons, dont le père avait pris parti contre la France et s'était emparé de Guise. « Il avoit bien cinq cens » combattans, disent les chroniques de Froissart, et en- » tra dans la ville et la fit toute ardoir (brûler) » et abattre les moulins. Dedans la forteresse étoit » madame Jeanne sa fille, femme au comte Louis de » Blois, qui fut moult effrayée de l'arsure et du con- » venant monseigneur son père, et lui fit prier que » pour Dieu il se voulût déporter et retraire et qu'il » étoit trop dur conseillé contre lui quand il ardoit » l'héritage de son fils le comte de Blois. » Mais ne tenant nul compte des supplications de sa fille, le comte de Hainaut se mit en devoir de s'emparer du château. C'est alors que Jeanne de Hainaut, faisant appel aux hommes d'armes qui lui restaient fidèles,

se renferma dans cette forteresse, y soutint un siége meurtrier et la défendit avec une intrépidité telle que le comte dut renoncer à ses projets. Ce que fit Jeanne de Hainaut dans cette circonstance a mérité l'admiration de la postérité. Et ce qui donne à sa belle conduite un prix plus grand encore, c'est que Jeanne garda fidélité à Philippe de Valois lorsque la trahison surgissait de toutes parts, dans un temps où l'on vit les plus grands seigneurs du royaume méconnaître le drapeau de la France et mêler leurs bannières aux étendards ennemis !

Le siége de 1650 est célèbre. Le château, cette fois, dut sa conservation au courage des habitants. Les alliés ravageaient la Tiérache, et Ribemont venait d'être pillé, lorsque l'ennemi résolut de s'emparer de la ville et de la forteresse de Guise. Le comte de Fuen-

NOTIONS HISTORIQUES SUR GUISE.

1156. Rétablissement du chapitre de Guise dont la fondation était antérieure au XIIe siècle et que l'abbaye de Fesmy avait remplacé en 1142. — 1177. Le château de Guise est rasé par les troupes des comtes de Flandre et de Hainaut en guerre alors avec le sire de Guise, Jacques d'Avesnes. — 1191. Mort de Jacques d'Avesnes, sire de Guise, l'un des plus vaillants chevalliers de la troisième croisade. Il périt à la bataille d'Arsur et combattait encore après avoir perdu une jambe et un bras. Les annalistes des croisades comparèrent quelquefois sa valeur à celle de Richard-Cœur-de-Lion. Jacques d'Avesnes était né à Guise. — 1339. L'armée d'Edouard III ravage la Tiérache. Guise est pillé et livré aux flammes. Jeanne de Hainaut, fille du comte de Soissons, s'enferme dans le château et repousse les assiégeants. — 1396. Mort de Jean de Noyelle ou Nouelle, né à Guise, abbé de Saint-Vincent de Laon, auteur d'un recueil diplomatique et du *Miroir historial*. — 1424. Les troupes royales, l'armée du duc de Bourgogne et des corps anglais couvrent la Picardie. Guise est la seule ville de la province qui tienne encore pour le roi. Jean de Luxembourg, capitaine bourguignon, assiége le château. — 1425. Guise se rend à Jean de Luxembourg. — 1440. Jean de Luxembourg meurt à Guise. — 1444. Lettres-

saldagne commandait les Flamands et campa à Flavigny-le-Petit; dom Estevan de Gamare arrivait par Vadancourt avec les Espagnols; le comte de Ligneville plaça ses Lorrains à la Cense de Courcelles, dans le petit bois et jusqu'à celui des Agneaux; Sfrondate commandait les Allemands et prit quartier au-dessus du bois de Fay et vers la Bussière; enfin, et ceci est plus triste à dire, le grand Turenne que des dissentiments séparaient alors de la cour s'était mêlé aux assiégeants et prit position à la Mothe avec le corps français qu'il conduisait. M. de Bridieu, gentilhomme poitevin, commandait dans Guise où tenaient garnison les régiments de Clermont-Tonnerre et de Persan, un régiment polonais, deux compagnies suisses de Salis et soixante chevaux d'une compagnie d'ordon-

patentes portant donation de Guise, avec titre de comté, à Charles d'Anjou, comte du Maine. — 1486. Les Impériaux assiégent Guise sans succès. — 1487. Guise de nouveau assiégé. Frédéric de Horn, seigneur de Montigny, est dangereusement blessé devant cette place. Les assiégeants renoncent à leur projet. — 1491. Lettres-patentes portant donation du comté de Guise en faveur de Jean d'Armagnac et de Louis, son frère. — 1499. Naissance de Claude de Lorraine, premier duc de Guise et tige de la maison de Guise. — 1520. Transaction entre François Ier, les maisons de Lorraine, de Luxembourg, de Rohan et d'Anjou touchant la possession du comté de Guise accordé par cette transaction au célèbre Claude de Lorraine. — 1510. La duchesse de Lorraine établit à Guise une compagnie de l'arc. — 1528. Erection du comté de Guise en duché-pairie en faveur de Claude de Lorraine. — 1536. Prise de la ville et du château de Guise par les Impériaux. — 1549. Claude de Lorraine bâtit le château actuel. — 1580. Naissance à Guise du jurisconsulte Dumesnil Romery, élève de Juste-Lipse et auteur d'un savant commentaire sur les Institutes. — 1594. Les Ligueurs commandent dans Guise. Henri IV attaque les faubourgs et les brûle. — 1613. Fondation des *Minimes*. — 1614. Établissement de l'élection. — 1621. Les Calvinistes de Guise sont désarmés. — 1633. Mort de Jean-Baptiste Buridan, né à Guise, commentateur des coutumes du Vermandois.

nance. La ville fut emportée après onze jours de siége; mais le château résista, grâce à la bravoure des troupes et au courage que déployèrent les habitants. Le 2 juillet, l'ennemi leva le siége après avoir perdu six mille soldats. — Pour consacrer le souvenir de cette belle défense, Louis XIV accorda de nombreux priviléges à la ville de Guise, fit frapper une médaille et anoblit le maïeur Poulain, le lieutenant Desforges et l'échevin de la Chasse.

Nous éprouvons quelque plaisir à pouvoir, en inscrivant ici ces trois noms, donner aussi un souvenir aux habitants de Guise qui commandaient les douze compagnies bourgeoises. Voici leurs noms : Lefèvre, de Mardigny, Desforges, Haüy, de Vives, de Lastre, Guyart, le Blond, Chimai, Loiseau, Pierrot et Ba-

— 1636. Le prince Thomas de Savoie assiége Guise sans succès. — Vers 1650. Mort de Nicolas Abraham de la Framboisière, né à Guise, médecin d'Henri IV et de Louis XIII. — 1650. Belle défense de la ville et du château de Guise assiégés par les Espagnols. — 1654. Naissance à Guise d'Hyacinthe Ravechet, savant théologien et docteur de Sorbonne. — 1668. Fondation de l'hôtel-Dieu. — 1671. Mort du chanoine Claude Dorthay, né à Guise, auteur de l'*Histoire de Soissons*. — 1673. Naissance à Guise du savant bénédictin Nicostrat Bara. — 1675. Naissance à Guise de Prosper Marchand, bibliographe érudit, long-temps rédacteur du célèbre *Journal Littéraire*, publié à La Haye, auteur de l'*Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'Imprimerie*. — 1704. Guise est de nouveau érigé en duché-pairie en faveur du prince et de la princesse de Condé. — 1704. Établissement du grenier à sel. — 1740. Établissement du collége. — 1762. Naissance à Guise du conventionnel Camille Desmoulins, publiciste éloquent du *vieux Cordelier* et mort sur l'échafaud pendant la tourmente révolutionnaire. — 1766. Lettres-patentes portant que le bailliage royal de Ribemont sera transféré à Guise. — 1787. Établissement d'une assemblée d'élection dans la ville de Guise. — 1789. Le bailliage de Guise s'assemble à Laon avec ceux de Chauny, Noyon, La Fère, Laon et Marle. Election des députés aux états-généraux.

lagni. Ces compagnies formaient un corps de huit cents hommes et rendirent les plus grands services; on les vit faire plusieurs sorties meurtrières pour enlever des convois à l'ennemi ou protéger le ravitaillement du château; et ce fut parmi ces hommes courageux que se trouva Pierre Ouateau dont l'intrépidité mérite d'être citée. Les Espagnols venaient de construire un pont de bateaux pour donner l'assaut à la place; Pierre Ouateau, méprisant tout danger, se jette dans l'Oise à la nage, sous le feu de l'ennemi; ses dents retiennent un couteau dont il a pris soin de se munir et qui lui sert à couper les nombreuses amarres du pont. Il revient ensuite à Guise dans un bateau dont il a su s'emparer, échappant ainsi, comme par miracle, aux balles et aux boulets des Espagnols.

PLUSIEURS historiens affirment que vers l'an 1178 les Hesdinois ayant méconnu l'autorité de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, ce dernier abolit *la commune d'Hesdin*, fit transporter à Aire la cloche de son beffroi et précipiter du haut d'une tour les principaux chefs de la rébellion. La charte d'établissement de cette commune antérieure à 1178 n'est point parvenue jusqu'à nous; il n'en est pas question

dans le recueil de Godefroy; et le préambule de la charte communale que Philippe-Auguste concéda à la ville d'Hesdin, en 1191, a tous les caractères d'un titre d'établissement primitif; rien n'y indique qu'on ait voulu reconstituer une commune autrefois abolie. La charte comprend six articles et fut octroyée *à la demande faite par les bourgeois d'une concession royale d'union et communauté.*

Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, devenu possesseur du pays d'Artois à la mort de Philippe d'Alsace, autorisa en 1220 la construction de la halle échevinale d'Hesdin, après avoir confirmé, en 1215, la charte concédée par son père et dont nous transcrivons ici les principales dispositions:

« Il y aura dans la commune vingt *jurés* dont un » sera maïeur. On les changera chaque année. Un » juré ne pourra l'être deux ans de suite. Les anciens » choisiront cinq jurés qui éliront tous les autres.

» Celui qui tuera quelqu'un de la commune d'Hes- » din, dans les limites du château ou de la ban- » lieue, perdra sa tête à moins qu'il ne se réfugie » dans une église. Sa maison et ses biens appartien- » dront au seigneur. Si le meurtrier s'évade, il ne » pourra rentrer à Hesdin ou dans la banlieue sans » s'être réconcilié avec les parents de la victime et » sans payer dix livres à la commune.

» Celui qui fera perdre un membre à quelqu'un » sera privé d'un pareil membre, à moins qu'il ne » fasse la paix avec les parents du blessé; il conser-

» vera alors ses membres, donnera cent sols à la » commune, outre le droit de soixante livres au pro- » fit du seigneur.

» Celui qui violera une femme sera jugé par les » échevins, sauf le droit du seigneur dans le cas de » *rapt*. Il pourra l'épouser, si les parents de la femme » violée l'agréent. S'il ne peut être pris dans la » commune, il en sera banni pour sept ans. »

L'institution communale d'Hesdin fut modifiée en 1243 avec le consentement des bourgeois. Robert Ier, comte d'Artois, Robert II et la comtesse Mahaut confirmèrent successivement les priviléges de la ville que les ducs de Bourgogne respectèrent à l'exemple de leurs prédécesseurs. En 1395 l'un d'eux, Philippe-le-

NOTIONS HISTORIQUES SUR LE VIEIL-HESDIN ET SUR LE NOUVEL-HESDIN.

Vers 293. L'impératrice Hélène, répudiée par Constance Chlore, vient fixer sa résidence à Hesdin, sur les bords de la Canche. — 407. Les Vandales désolent Hesdin. — 882. Cette ville est ruinée par les Normands. — 1068. Le château d'Hesdin, détruit par les Barbares, est rebâti par les soins de Baudouin de Mons, comte de Flandre. — 1094. Divers documents de cette date font mention de la collégiale de Saint-Martin d'Hesdin. — 1191. Philippe-Auguste accorde aux habitants une charte communale. — 1215. Louis, fils de Philippe-Auguste, confirme la commune d'Hesdin. — 1248. Robert d'Artois promet de respecter les priviléges des habitants. — 1268. Robert II d'Artois confirme ces priviléges. — 1302. Confirmation nouvelle des priviléges d'Hesdin par la comtesse Mahaut. — 1328. La comtesse Mahaut donne aux chapelains d'Hesdin des reliques de St-Louis et divers ornements. (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1347. Passage de Philippe de Valois à la tête d'une armée d'archers et de communiers rassemblée à Amiens pour aller dégager Calais assiégé par Edouard III. — 1393. Passage à Hesdin du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, et de sa femme, Marguerite de Flandre. — 1395. Philippe-le-Hardi répare le château d'Hesdin. — 1417. « Le 24 avril, étant au château d'Hes- » din, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, écrivit des lettres en forme de manifeste » à toutes les villes de France. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1424.

Hardi, fit réparer le château où le duc Philippe-le-Bon tint plus tard une cour brillante. La prospérité d'Hesdin ne finit que lorsque les armées espagnoles envahirent l'Artois. Assiégée, prise et reprise, livrée au pillage, incendiée, cette ville éprouva alors tous les maux de la guerre. Un jour enfin, on vit les malheureux habitants abandonner à la hâte leurs demeures, car Charles-Quint venait de déclarer qu'Hesdin serait rasé sans qu'il dût rester vestige de ses constructions. Cette antique cité, partageant ainsi la destinée de Thérouanne, cessa bientôt après d'être comptée parmi les villes artésiennes.

Le Nouvel-Hesdin ne tarda pas à s'élever par l'ordre du monarque espagnol, dans le voisinage du Vieil-

Philippe-le-Bon reçoit avec beaucoup de pompe à Hesdin le duc de Bedfort, régent du royaume de France pour les Anglais. — 1430. Philippe-le-Bon mande à Hesdin Maillotin de Bours et Hector de Flavy. Il écoute leurs plaintes et permet qu'ils vident leurs différends à Arras, dans un combat singulier et en sa présence. — 1435. Commencement des constructions du convent des *Clarisses*.—1462. Philippe-le-Bon reçoit à Hesdin la reine d'Angleterre. — 1463. « Le 1er août, ce prince » étant à Hesdin avec la duchesse de Bourbon et mesdemoiselles ses filles il fit ré- » galer aux fontaines du Parc-lez-Hesdin le patriarche de Jérusalem, l'amiral » et les autres ambassadeurs de France. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1463. Philippe-le-Bon reçoit Louis XI à Hesdin. Le duc y signa la quittance des quatre cent mille écus qui lui furent comptés pour le rachat des villes de la Somme. — 1467. Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, reçoit Sigismond d'Autriche au château d'Hesdin. — 1469. « Le 26, jour de Pasques fleurie, Charles dîna en » public à Hesdin avec Maximilien, duc d'Autriche, Philippe de Savoie et le prélat » qui avoit officié. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1470. Les états d'Artois s'assemblent à Hesdin. — 1471. Charles-le-Téméraire envoie son roi d'armes au comte de St-Pol, connétable de France, pour le sommer de venir le servir en armes à Hesdin. — 1475. Les troupes françaises brûlent les faubourgs d'Hesdin. — 1477. Passage de Louis XI. — 1521. Les Anglais assiégent Hesdin sans succès. — 1537. Les Français s'en emparent. — 1553. Hesdin rasé par les Impériaux.

Hesdin; Sébastien d'Oye, célèbre architecte d'Utrecht, donna le plan des constructions. L'échevinage du Nouvel-Hesdin fut institué en 1563; les noms de ceux qui le composèrent sont transcrits dans l'acte dressé pour la réception des *premiers bourgeois d'Hesdin* et pour l'installation de l'échevinage. Voici ces noms : « maïeur, » *Pieux Labouriel*, marchand brasseur; argentier, » *Pierre Delegove*, orfèvre; échevins, *Michel Blan-* » *chart, Jean Platel, Philippe Caulier, Pierre Ha-* » *chin, Gerry d'Estrées*, marchands; tous gens de » bonne fame et renommée, de bonne conduite et » conversation. »

Les armes du Vieil-Hesdin étaient formées par huit

1554. Charles-Quint fait jeter les fondements du Nouvel-Hesdin par Sébastien d'Oye, célèbre architecte d'Utrecht. — 1562. Lettres-patentes de Philippe II pour la construction du Nouvel-Hesdin.— 1578. Hesdin renonce à l'association des Provinces-Unies. — 1585. L'évêque de Saint-Omer fait la dédicace de la nouvelle église paroissiale. —1609. Établissement des *Récollets*. — 1612. Fondation du collége. — 1629. Construction de l'hôtel-de-ville. — 1634. Erection du *Dieu de pitié*, à la Porte-Neuve, point où les évêques de Boulogne, d'Amiens et de St-Omer pouvaient se rencontrer sans quitter le territoire de leur diocèse. — 1639. Hesdin assiégé et pris par l'armée française après trente-deux jours de tranchée ouverte. Le marquis de la Meilleraye est fait maréchal sur la brèche par Louis XIII. — 1657. Les Espagnols reprennent Hesdin. — 1659. Hesdin est rendu à la France par le traité des Pyrénées. — 1662. Établissement à Hesdin de la juridiction des fermes. — 1670. Passage de Louis XIV. —1691. Fondation du Séminaire. —1691. Établissement de la gabelle. — 1692. Création de la maîtrise des eaux et forêts. — 1693. Établissement de la maréchaussée. — 1697. Naissance à Hesdin de l'abbé Prévost, romancier célèbre. —1726. Naissance d'Hennebert, historien de l'Artois. —1738. Commencement des travaux du chemin d'Hesdin à Saint-Pol. — 1745. Construction de l'église des *Récollets*. —1762. Les Jésuites sont expulsés d'Hesdin. — 1769. Le collége est supprimé et réuni au collége français de Saint-Omer. — 1769. Commencement des travaux du chemin d'Hesdin à Abbeville. — 1777. Lettres-patentes pour le rétablissement du collége d'Hesdin.

rayons d'or garnis de seize pommettes en champ d'azur, l'écusson au milieu chargé d'une étoile de gueules sur un fond d'or et d'une seconde étoile d'or sur un fond de gueules. Les armes du Nouvel-Hesdin sont partie d'argent, partie de gueules; l'argent chargé en chef d'une étoile de six raies de gueules; le champ de gueules chargé en chef d'une étoile d'or.

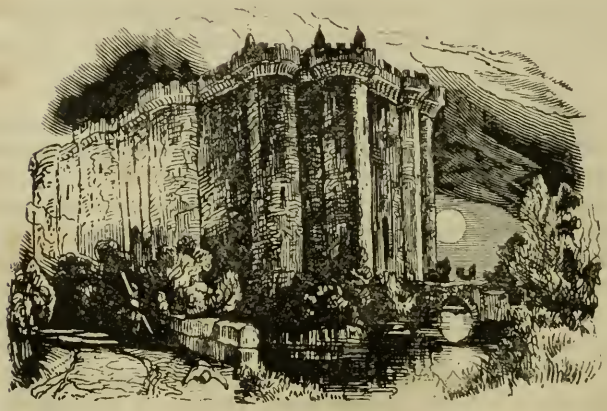

COLLIETTE nous apprend, dans ses mémoires sur le Vermandois, qu'en 1188 Philippe d'Alsace, comte de Flandre, se rendit à Ham, à la prière des bourgeois de la ville, pour y ratifier l'établissement de leur commune. Les priviléges dont ils jouissaient furent consignés dans une charte, en présence du comte, du châtelain Odon III et de l'abbé de Notre-Dame-de-Ham.

L'époque précise où la commune fut fondée est d'ailleurs ignorée; mais deux chartes de 1145 constatent

déjà son existence. La première est transcrite dans l'*Augusta Viromanduorum* de Claude Hémeré et fait mention des jurés de Ham (*jurati*); il est question dans la seconde de Robert Venator, maïeur de la commune (*major communiæ* [1].)

La charte de 1188 dispose que les habitants seront exempts du pontenage au pont de Douilly (*Duliaco.*) — Le maïeur et les jurés ou échevins pourront bannir de la ville les *infâmes*, les malfaiteurs et tous ceux qui seraient réputés *vaguer pendant la nuit.* — L'échevinage aura juridiction sur les jeux appelés *tremerels* et sur les *buveries des tavernes.* — Un habitant ne pourra poursuivre qui que ce soit hors de la commune pour cause de vieille haine, et s'il en sort avant lui pour lui dresser des embûches, on le punira dans sa personne et dans ses biens. — Si quelqu'un a

[1] (*Lettres sur le département de la Somme* par M. Dusevel, page 383.)

NOTIONS HISTORIQUES SUR HAM.

876. Ham est la capitale du pays hamois. (*Colliette.*) — 932. Herbert, comte de Vermandois, s'empare de Ham au détriment d'Hébrard, frère d'Herluin, comte de Montreuil. — 933. Ham tombe au pouvoir d'Eudes, comte de Vermandois. — 986. Le châtelain Simon devient la tige de la famille des seigneurs de Ham. — 1009. Mort de St-Gilbert, évêque de Meaux, né à Ham. — 1108. Erection de l'abbaye de *Notre-Dame-de-Ham.* (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 223 du Ier volume.) — 1196. Mort de Jean de Bellins, abbé d'Arrouaise, né à Ham. Son éloquence et son savoir le firent remarquer au concile de Latran. — 1227. Charte d'Odon IV, seigneur de Ham, touchant la juridiction à exercer dans cette ville pour les crimes et délits. — 1275. Jean III, seigneur de Ham, donne à l'abbaye de *Notre-Dame-de-Ham* les deux moulins de la ville moyennant une rente de 50 livres payable à l'octave de la Purification. — 1355. Transaction de Jean IV, seigneur de Ham, avec les maïeur et échevins pour les vins, le sel, le mesurage des laines et diverses redevances à son profit. — 1373. Passage de l'empereur Charles IV.

commis un forfait sur un homme de la cité, et qu'il n'ose venir à Ham, le seigneur pourra l'y conduire pour la première fois seulement et pourvu d'ailleurs qu'il ne s'agisse point d'une *guerre mortelle*. — Celui qui voudra marier son fils ou sa fille le pourra sans demander pour cela l'agrément du seigneur de Ham. — Celui qui voudra bâtir devra placer ses constructions au même lieu où se trouvaient les vieilles. Il pourra établir deux auvents sur la façade de sa maison du côté de la voie publique; leur longueur sera de deux pieds.

L'échevinage eut de nombreux différends avec les châtelains de Ham, pour le maintien des priviléges de la commune. Deux chartes de 1227 et 1328 déterminèrent les droits du maïeur, ceux des jurés et

— Avant 1374. Mort de Jean IV, dernier seigneur de Ham de la maison des premiers châtelains. La seigneurie passe dans la maison d'Enguerrand de Coucy. —1400. Marie de Bar, fille d'Enguerrand de Coucy et son héritière, vend la ville de Ham à Louis Ier, duc d'Orléans. — 1407. Ham réuni au domaine royal. — 1411. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, assiége le château de Ham et s'en rend maître. — 1423. Xaintrailles s'empare de Ham où commandait Jean de Luxembourg, capitaine bourguignon. « Dans la nuit du 3 octobre, fut prise la ville de Hem-sur-» Somme par les gens du roi Charles que menoit Pothon de Saint-Traille, par es-» chelles, par faute de guet. » (*Monstrelet.*) Jean de Luxembourg ne tarda pas à reprendre Ham. — 1468. Les ambassadeurs de Louis XI et de Charles-le-Téméraire signent un traité dans cette ville. — 1470. Le connétable de Saint-Pol fait reconstruire le château. — 1557. Les Espagnols s'emparent de Ham après la bataille de Saint-Quentin. — 1595. Le duc de Bouillon reprend Ham sur les Espagnols. — 1645. Ham passe par engagement dans la maison du cardinal Mazarin. — 1674. Établissement de l'école de *la maison de la Providence*. — 1720. Naissance à Ham du poëte Vadé. — 1740. Jacques Cassard, marin renommé, est enfermé au château de Ham. Il déplut au cardinal de Fleury qui obtint contre lui une lettre de cachet.— 1760. La foudre incendie l'église de *Notre-Dame*.—1775. Naissance du général Foy.

de la seigneurie touchant les crimes et délits commis dans la ville. Un autre accord intervint en 1355. Voici ses principales dispositions : — Les habitants auront la faculté de boire du vin sans en donner au seigneur. — Le seigneur ne pourra exiger qu'un cent d'œufs de ceux qui vendent du sel à Ham. — Les biens que le seigneur possède dans le territoire de la commune *seront soumis à la taille*. — Chaque maréchal sera tenu de ferrer, chaque année et sans aucun salaire, un cheval appartenant au seigneur ; mais celui-ci lui devra trois dîners par an. Si un valet accompagne le maréchal-ferrant, les trois dîners se réduiront à deux. — Le parlement de Paris sera juge des différends qui naîtraient encore entre la commune et le seigneur de Ham.

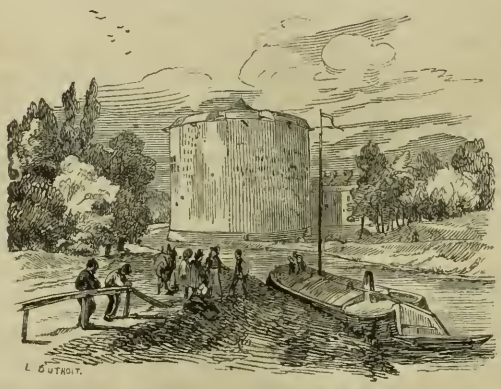

CHATEAU DE HAM.

L'HISTOIRE de l'établissement de la commune de Laon est féconde en incidents dramatiques. Guibert de Nogent les a décrits et ils ont fourni de belles pages aux *Lettres sur l'Histoire de France* que M. Augustin Thierry a publiées.

La commune de Laon fut jurée par les bourgeois vers l'an 1110 [1]. Mais sa charte d'institution ne se retrouve

[1] (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 75 du 1er volume.)

plus. Celle qu'octroya Louis-le-Gros en 1128, lorsqu'il rétablit la commune après l'avoir autrefois abolie pour être agréable à l'évêque, peut seule, à défaut d'autre document authentique, servir à nous fixer sur les dispositions de la charte primitive [1]. Louis-le-Gros déclare, en effet, qu'il confirme tous les droits dont les bourgeois avaient d'abord joui; il accorde un pardon général pour le passé; treize personnes sont seules exceptées. On remarque le soin qu'a pris le prince d'éviter l'emploi du nom de *commune*, mot offensif alors car il rappelle tous les désordres qui ont affligé Laon. C'est aux cris de *commune! commune!* que les conjurés se rassemblaient, que les clercs et les chevaliers étaient mis à mort; c'est en défendant la com-

[1] SOMMAIRE DE LA CHARTE CONCÉDÉE PAR LOUIS-LE-GROS AUX HABITANTS DE LAON.

Nul ne pourra arrêter quelqu'un, qu'il soit libre ou serf, sans le ministère d'un juge, à moins que le juge ne soit absent. Il pourra, dans ce dernier cas, retenir celui qu'il aura arrêté jusqu'à ce que le juge vienne.

Celui qui aura fait injure à un habitant comparaîtra devant le maïeur et les jurés et se justifiera ou paiera l'amende; sinon, on le chassera de la ville; et s'il demeure aux environs le maïeur et les jurés le poursuivront devant son seigneur, s'il tient en fief, ou bien devant l'évêque; et si dans quinze jours le maïeur et les jurés n'obtiennent justice, ils pourront ruiner les biens du coupable. Si ce dernier n'est pas de la ville et que l'évêque n'ait point fait justice dans quinzaine, le maïeur et les jurés se feront justice eux-mêmes par tous les moyens qui leur paraîtront bons.

Si le coupable chassé de la ville est conduit par ignorance dans un lieu dépendant du territoire de Laon et que l'on prouve l'ignorance par serment, on devra amener le coupable ailleurs. Dans l'autre cas on arrêtera ce dernier et il sera détenu jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction.

Celui qui, dans une querelle, aura frappé du poing ou de la main, ou dit quelque grosse injure, devra satisfaction selon la loi qui le régit et paiera l'amende au maïeur et aux jurés. Si le plaignant dédaigne de recevoir l'amende, il ne pourra

mune que beaucoup de bourgeois périrent, victimes des représailles de la noblesse et du clergé; c'est pour la commune que d'autres endurèrent l'exil et la perte de tous leurs biens! Aussi la charte de Louis-le-Gros a-t-elle tous les caractères d'un traité de pacification, *institutio pacis.* Les bornes du territoire de Laon sont appelées *bornes de la paix;* et pour désigner les bourgeois auxquels la charte a été concédée, on emploie à dessein ces mots: *tous ceux qui ont juré la paix...*

L'organisation municipale de la ville de Laon éprouva de nombreuses vicissitudes depuis le jour où Louis-le-Gros eut rétabli la commune; et il est remarquable qu'à toutes les époques, l'argent versé dans l'épargne royale fut la cause décisive qui détruisit et

poursuivre le coupable. S'il y a plaie, celui qui a frappé devra payer tous les frais de la guérison.

Celui que l'on accusera d'avoir poursuivi, frappé, blessé ou navré son ennemi sortant ou rentrant de la ville, devra se justifier par le jugement de Dieu ou par serment; si le crime a été commis hors du territoire et que l'accusé en soit convaincu par témoins, il paiera vie pour vie, membre pour membre, ou se rachètera par une somme selon la décision du maïeur et des jurés.

En affaire capitale, le plaignant s'adressera au seigneur du lieu où le délit a été commis, ou à ses officiers; et en cas de déni de justice, aux jurés lesquels requerront satisfaction du seigneur ou de ses officiers. S'ils n'en obtiennent rien, ils chercheront eux-mêmes les moyens de faire justice au plaignant.

Tout voleur devra être mené au seigneur du lieu où il a été pris pour qu'il en fasse justice; à son défaut, les jurés la feront.

Les forfaitures commises avant la destruction de la ville ou antérieures à la présente charte sont pardonnées; tout citoyen exilé sera rétabli dans ses possessions, s'il veut rentrer à Laon, à l'exception des treize habitants dont les noms suivent: *Foulque, fils de Bomard; Raoul de Cabrisson; Ancelle, gendre de Lebert; Haymon, homme de Lebert; Payen Seille; Robert; Remy Butl; Maynard Dray; Raimbault de Soissons; Payen Osteloup; Ancelle Quatre-Mains; Raoul Gastines; Jean de Molrain.*

reconstitua successivement une institution toujours plus chère aux bourgeois de Laon. On sait que l'évêque Gaudri obtint de Louis-le-Gros, moyennant sept cents livres, l'abolition de la commune que ce prince avait d'abord ratifiée. Ceci se renouvela dans des conditions presque identiques, pendant le règne de Philippe-Auguste. Roger de Rosoy occupait alors le siége épiscopal. Les annales de Laon sont pleines de ses démêlés avec les habitants. Fier de sa naissance et de ses prérogatives, Roger de Rosoy employa ses constants efforts à détruire le gouvernement communal qui irritait son orgueil et constituait d'ailleurs, à ses yeux, une véritable atteinte à son autorité. La seigneurie de la Fère-sur-Oise lui appartenait et servit ses desseins;

Les censitaires paieront, aux termes fixés, le cens dû au seigneur. Ce dernier ne devra rien exiger de plus par la force, mais il pourra les poursuivre en justice pour forfaiture.

Les hommes de *la paix* épouseront les femmes qu'il leur plaira; mais ils ne pourront les prendre dans les familles des grands-seigneurs sans le consentement de ces derniers, ni dans celles qui appartiennent aux églises situées dans le territoire de *la paix*.

Si une personne vile dit de grossières injures à une personne honnête, tout notable de *la paix* pourra punir la première de quelques soufflets, et sur la plainte qu'il l'aurait frappée par vieille haine il sera reçu à se justifier par serment.

Aucune main-morte ne pourra être admise.

Si quelqu'un de *la paix* marie et dote sa parente, et qu'elle meure sans héritiers, le don qu'il a fait lui retournera ou devra revenir aux siens. Si un mari meurt sans héritiers, ses biens retourneront à ses proches; pourtant, sa femme jouira de la dot qu'elle avait reçue de lui, mais après la mort de la femme, cette dot reviendra aux héritiers de son mari. Si leurs biens sont des conquêts, et que l'un ou l'autre meure sans héritiers, ces biens resteront en entier au survivant; s'ils n'ont point de parents, on emploiera les deux tiers en aumône; le reste servira à la construction des murs de la ville.

il l'abandonna au roi et obtint en échange l'abolition de la commune de Laon. Voici le dispositif de l'ordonnance que Philippe-Auguste promulgua. Elle est datée de Messine; ce prince se rendait alors dans la Terre-Sainte. « Désirant éviter pour notre âme toute » espèce de périls, nous cassons entièrement la com- » mune établie en la ville de Laon comme contraire » aux droits et libertés de l'église métropolitaine de » Sainte-Marie. Nous nous sommes déterminé à agir » ainsi par amour de Dieu et de la bienheureuse » vierge Marie, en vue de la justice et pour l'heu- » reuse issue du pélerinage que nous devons faire à » Jérusalem. »

Cette ordonnance porte la date de 1190. Philippe-

Nul censitaire des églises ou des chevaliers de la ville ne sera admis dans *l'institution de la paix* sans le consentement de son seigneur.

Tout homme qui y sera admis bâtira une maison dans l'année ou achètera des vignes ou apportera dans la ville des effets mobiliers, afin que justice puisse être faite sur ce qu'il possède, en cas de plainte contre lui.

Celui qui niera avoir entendu le ban de la ville pourra se justifier par serment.

Le châtelain ne jouira des coutumes qu'il prétend avoir dans la ville qu'après avoir prouvé devant la cour épiscopale que ses prédécesseurs en ont dûment joui.

Tout homme devant taille paiera seulement quatre deniers par terme, sauf ce qu'il devra pour les terres qu'il voudrait conserver hors de *la paix*.

Les hommes de *la paix* ne seront point forcés de plaider contre la ville. Les affaires que le roi intenterait contre eux seront portées devant les jurés s'il s'agit de particuliers, et dans la cour épiscopale s'il s'agit de tous les habitants.

Le clerc qui aura forfait dans le territoire de *la paix* sera cité devant le doyen, s'il est chanoine; s'il ne l'est pas, on le citera devant l'évêque, l'archidiacre ou leurs officiers.

Si un seigneur considérable du pays forfait contre les hommes de *la paix*, les juges feront arrêter les hommes de ce seigneur et saisir leurs biens s'il s'en trouve dans le territoire de *la paix*.

Auguste oublia bien vite qu'un an s'était à peine écoulé depuis qu'il avait accordé, par une charte signée à Lorris, sa sanction royale à la commune de Laon moyennant deux cents livres parisis[1]; et il est permis de penser que l'abandon de la Fère eut plus de part à la détermination du prince que la pieuse pensée de son pélerinage à Jérusalem.

Philippe-le-Bel ne se montra pas d'abord favorable aux bourgeois de Laon; un arrêt du parlement rendu sous son règne abolit la commune dont le rétablissement n'avait pas tardé à s'opérer. Mais les démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII modifièrent les dispositions du prince à l'égard de la bourgeoisie. De profonds dissentiments entretenaient alors une inimitié d'ailleurs de vieille date entre le clergé et les bourgeois de Laon. Le premier trouvait appui dans le Saint-Siége; l'intervention royale ne fit pas défaut aux seconds; l'arrêt du parlement fut révoqué[2] et lorsque le pape, cédant aux instances de l'évêque, pro-

En considération des concessions qui viennent d'être octroyées, les hommes de *la paix* devront au roi, outre le service militaire, le gîte trois fois par an s'il vient dans leur ville; s'il n'y vient pas, on paiera vingt livres pour ledit droit.

Tout ce qui précède est sous la réserve des droits du roi, des ecclésiastiques, de l'évêque et des seigneurs; et il y aurait forfaiture s'il était porté atteinte à ces droits sans qu'il y eût réparation dans quinzaine.

A Compiègne, l'an de l'incarnation du Seigneur, MCXXVIII.

[1] (*Ordonnances des rois de France*, tome XI, page 257.)

[2] (*Ordonnances des rois de France*, tome XI, page 388.)

nonça par une bulle l'abolition de la commune de Laon, les habitants indignés recoururent au roi de France qui fit brûler publiquement la bulle.

Nulle commune, au moyen-âge, n'occasionna de plus grands désordres et ne fut plus que celle de Laon l'objet de vives contestations. Nous voyons, au XIVe siècle, l'évêque, le chapitre et les bourgeois adresser à la fois leurs doléances au prince et au parlement de Paris; ceux-ci demandent avec chaleur le maintien de leurs priviléges dont ceux-là réclament l'abolition. Philippe-le-Long, après beaucoup d'incertitudes, se détermine à ratifier la charte communale de Laon, mais seulement *pour autant de temps qu'il plaira à*

NOTIONS HISTORIQUES SUR LAON.

407. Les Vandales assiégent sans succès la ville de Laon. — 451. Laon résiste à Attila.—493. Laon se soumet à Khlovigh.—Vers 500. Établissement de l'évêché de Laon. — 533. Mort de St-Remy, archevêque de Reims. Il était né à Laon. — Vers 600. Brunehaut fonde l'abbaye de *Saint-Vincent*. (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 199 du Ier volume de cet ouvrage.) — Vers le milieu du VIIe siècle. Fondation de l'abbaye de *Saint-Jean*. (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 200 du Ier volume.) — 741. Peppin et Karloman assiégent Laon et s'en emparent. — 858. Mort d'Isaac de Laon, évêque de Langres et canoniste célèbre. — Vers 882. On bat monnaie au coin de l'évêque Didon. Les pièces frappées représentent un évêque coiffé de sa mître; une crosse est placée au revers. — 883. Laon résiste aux Normands. — 892. Valgaire, comte de Laon, se révolte contre Eudes. Celui-ci assiége Laon, s'en empare et fait décapiter Valgaire. — 895. Siége de Laon par Karle-le-Simple. — 922. Robert, frère du roi Eudes, assiége Laon et s'en rend maître.— 928. Laon assiégé par Herbert de Vermandois.—931. Raoul s'empare de Laon. — 933. Herbert tente sans succès de reprendre cette place. — 936. Louis d'Outre-Mer est sacré à Laon. — 937. Ce prince assiége le *château Gaillot*. — 938. Siége et prise de Laon par Herbert de Vermandois. Louis d'Outre-Mer reprend cette place la même année et s'empare du *château Gaillot*. — 940. Herbert et Hugues, duc de France, assiégent Laon sans succès. — 941. Nouvelles et infructueuses tentatives de Hugues et d'Herbert pour se rendre maîtres de Laon. —

la volonté royale [1]. On voit bien que l'indépendance des communes touche à sa fin puisqu'elle est à la merci du prince. Enfin Charles-le-Bel, voulant donner satisfaction aux ardents adversaires de la commune, déclare par son ordonnance de 1322 « qu'en la ville, » cité et faubourg de Laon, il n'y aura plus, à l'ave- » nir, commune, corps, université, échevinage, maire, » jurés, coffre, commune, beffroi, cloche, scel, ni au- » cune autre chose appartenant à l'état de commune. »

Un tel arrêt paraissait fait assurément pour décourager les bourgeois de Laon; mais ils se souvinrent que l'argent versé dans l'épargne des rois de France avait eu autrefois raison des ordonnances qu'ils promul-

942. Naissance à Laon du roi Lother. — 947. Laon assiégé par Louis d'Outre-Mer, les rois de Bourgogne et de Germanie. — 948. Premier concile de Laon. — 949. Louis d'Outre-Mer rentre dans Laon. — 965. Second concile de Laon. — 981. Laon assiégé par Charles, duc de Lorraine, oncle de Louis V. — 988. Ce prince s'empare de Laon. — 991. Hugues Capet assiége Laon. L'évêque Adalberon lui livre le duc de Lorraine. Extinction de la race karlovingienne. Laon cesse d'être la capitale du royaume. — 996. Couronnement à Laon du roi Robert. — 1000-1001. Adalberon se révolte contre ce prince qui vient assiéger Laon. Adalberon ne tarde pas à se soumettre. — 1018. Troisième concile de Laon. Le pape Benoît VIII le préside. — 1031. Henri Ier assiége Laon. — 1087. La peste afflige la ville de Laon. On porte processionnellement les châsses de St-Thierry et de St-Théodulphe. — 1110. Meurtre de Gérard de Quierzy l'un des plus vaillants chevaliers qui prirent part aux croisades. Gaudri, évêque de Laon, le fit assassiner dans la cathédrale. — Vers 1110. Établissement de la commune. — 1112. Louis-le-Gros abolit la commune. Révolte des habitants. Meurtre de l'évêque Gaudri. Incendie de la cathédrale. Pillage de la ville. — 1114. Reconstruction de la cathédrale. — 1117. Mort du célèbre Anselme de Laon surnommé *le docteur des docteurs*. (Voir les détails relatifs à ses disciples et à *l'Ecole de Laon* dans le Ier volume, pages 122 et 123.) — 1124.

[1] (*Quamdiu regie placuerit voluntati.* Ordonnances des rois de France, tome XI, page 446.)

guaient; et fidèles aux traditions de leurs pères, on vit les bourgeois entreprendre une véritable négociation d'argent avec le roi Charles-le-Bel. Le clergé, de son côté, épiait la bourgeoisie et découvrit bien vite l'expédient; l'évêque en savait la valeur et offrit, à son tour, de grosses sommes. On ne saurait trop étudier cette curieuse époque où les libertés communales, pour lesquelles la bourgeoisie avait si long-temps combattu, furent mises aux enchères et abandonnées par le roi de France au plus offrant.

Après la mort de Charles-le-Bel, Philippe de Valois donna satisfaction aux bourgeois jusqu'au moment où l'évêque Albert de Roye obtint l'abolition définitive de

Fondation de l'abbaye de *Saint-Martin*. (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 205 du Ier volume.) — 1128. Rétablissement de la commune. — 1133. Mort de Raoul de Laon, célèbre docteur, écolâtre de l'église de Laon après la mort d'Anselme, son frère. — 1134. Mort du cardinal Mathieu de Laon, évêque d'Albano. St-Bernard et Pierre-le-Vénérable parlent de lui avec éloges. — 1140. Les Templiers s'établissent à Laon. — 1141. Mort d'Albéric de Laon, archevêque de Bourges et disciple d'Anselme. St-Bernard parle de lui avec éloges. — 1146. Quatrième concile de Laon. — Vers le milieu du XIIe siècle. Mort d'Herman, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, auteur du livre qui a pour titre *De miraculis B. Mariæ Laudunensis*. Dom Luc d'Achery publia cet ouvrage en 1651 dans l'édition des œuvres de Guibert de Nogent. — 1178. Fondation de la collégiale de *Saint-Julien*. — 1188. Mort de Gérard de Laon qui fut à la fois philosophe, poëte et orateur. Ses contemporains le comparèrent à Virgile et à Cicéron. — 1189. Philippe-Auguste confirme la commune. — 1190. Création du bailliage de Vermandois. Philippe-Auguste établit à Laon *le souverain siége et ressort* de ce bailliage. — 1207. Philippe-Auguste fait réparer la *tour de Louis d'Outre-Mer* bâtie par le prince qui lui donna son nom. — 1213. Démêlés entre la commune et le chapitre de Laon. — 1233. Cinquième concile de Laon. — 1234. Établissement des *Cordeliers*. — Vers 1250. Établissement du *Béguinage*. — Vers 1250. Itier de Mauny, évêque de Laon, transfère l'hôtel-Dieu sur la place de l'évêché. Il était d'abord situé entre l'église Saint-Rémy-Porte et le portail de la cathédrale. Les anciens titres font mention de six autres hospices, savoir : *l'hôpital Saint-Julien ;* celui de la rue de

la commune. Le *Gallia Christiana* fait foi que ce résultat fut le fruit de l'abandon d'une somme considérable dont le trésorier de France donna quittance à l'évêque le 29 avril 1330.

La charte qui prononça l'abolition de la commune de Laon, après plus de deux siècles de durée, est célèbre dans l'histoire et reçut le nom de *Philippine*. Voici le texte du préambule : « Philippe, par la grâce » de Dieu, roy de France, sçavoir faisons à tous pré- » sens et à venir, que comme nous considérant que » la commune jadis de Laon, pour certains meffaits » et excès notoires, énormes et détestables, avoit esté » ostée et abatue à tousjours par arrest de la cour de

Saint-Jean-l'Abbaye ; la maladrerie de *la Neuville ;* l'hospice de *Saint-Fiacre ;* l'hôpital des *Pestiférés ;* le couvent de *la Congrégation* s'éleva sur l'emplacement du sixième. — 1264. Mort du pape Urbain IV, né à Laon. Il fut enfant de chœur et plus tard archidiacre de la cathédrale. — 1268-1269. Naissance à Laon du célèbre Raoul de Presles, secrétaire de Philippe-le-Bel et de Philippe-le-Long. — 1294. Sédition à Laon à l'occasion des démêlés existant entre les habitants et le clergé. — 1296. Philippe-le-Bel abolit la commune ; le pape Boniface VIII met la ville en interdit. — 1297. Rétablissement de la commune à des conditions expiatoires. (Voir les détails qui s'y rapportent à la page 123 du Ier volume.) — 1302. Démêlés de Philippe-le-Bel et de Boniface VIII. Le chapitre de Laon prend parti pour le pape. Celui-ci supprime la commune par une bulle que le roi fait brûler. — 1314. Fondation à Paris du *collége de Laon.* — 1315. On lit à cette date dans les registres du parlement de Paris que l'évêque de Laon avoit le droit de *forger monnoie blanche.* — 1317. Philippe-le-Long et Eudes, duc de Bourgogne, tuteur de Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, tiennent des conférences à Laon pour la succession de ce dernier. La loi salique est confirmée. — 1322. La commune de Laon est abolie par le parlement de Paris, *pour les excès commis en* 1294. Charles-le-Bel approuve cet arrêt. — 1331. Les habitants s'étaient pourvus contre la décision du parlement. Des lettres de Philippe de Valois prononcèrent l'abolition définitive de la commune. — 1331. Charte royale portant création d'un prévôt royal pour gouverner la ville de Laon. Cette charte est célèbre et fut appelée *la Philippine.* — 1358. Robert Lecoq, évêque de Laon, trahit le roi de France et tente de livrer sa ville épisco-

» notre très-cher seigneur et oncle le roy Philippe-
» le-Bel par grant délibération de nostre conseil avons
» ordené que jamais commune, corps, collége, esche-
» vinage, maire, jurés ou aucun autre estat ou signe
» à ce appartenans ne soient instituez ou établis à
» Laon. » La charte *Philippine* règle ensuite que le bailli du Vermandois connaîtra de toutes les affaires; elle institue un prévôt de Laon qui exercera au nom du roi haute, moyenne et basse justice. La charte, en un mot, détermine dans tous ses détails la forme du nouveau gouvernement de la cité. L'article qui s'applique au beffroi est caractéristique et mérite d'être reproduit : « Nous ordenons et commandons que les

pale aux Navarrois. Son projet échoue. Fuite de Robert Lecoq. Ses complices sont décapités. — 1393. Lettres donnant permission à deux *Lombards* de tenir à Laon une maison de prêt sur gages. — 1393. Mort de Guillaume de Harcigny, né à Laon, premier-médecin de Charles VI. — 1411. Laon assiégé et pris par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. — 1414. Les Bourguignons sont chassés de Laon. — 1418. Laon retombe en leur pouvoir. — 1419. La ville est livrée aux Anglais. — 1429. Les habitants reconnaissent l'autorité de Charles VII. — 1429. Mort de Gérard Columelle, né à Laon, auteur d'un commentaire du livre d'Aristote *De interpretatione*. Il publia aussi une édition des œuvres de Paul de Venise. — 1434. Les Bourguignons commandés par Jean de Luxembourg s'emparent du fort *Saint-Vincent*. — 1456. Edit portant création de l'hôtel des monnaies de Laon. — 1504. Mort de Jean Langlet, né à Laon, premier-médecin de Charles VIII. — 1538. Le chancelier Dubourg traversait Laon monté sur une mule. Il allait joindre François Ier à Liesse. Le peuple se pressa tellement autour du chancelier qu'il fut renversé de sa monture et mourut peu de jours après des suites de cette chûte. On déposa son corps dans l'église des *Cordeliers*. — 1547. Mort de Jean Desjardins, né à Laon, premier-médecin de François Ier. — 1552. Établissement du présidial de Laon. — 1554. Henri II confirme la charte *Philippine*. — 1555. Fondation du collége. — 1558. Henri II réunit ses troupes à Laon après la journée de Gravelines. — 1560. Le calvinisme pénètre à Laon. — 1567. Tentatives infructueuses des religionnaires pour se rendre maîtres de cette ville. — 1568. Établissement du tribunal consulaire. — 1576. Le célèbre Bodin, auteur du livre de *la République*, représente

» cloches de la commune jadis de Laon, les deux qui » sont en la tour que l'on seult dire le beffroy et tous le » merrien (*merrain, bois*) où elles pendent, ce qui en » pourra estre osté, sans empirement ou dommage, soient » tantost ostées et appliquées à nostre proufit pour trans- » later hors de Laon, sans ce que jamais y soient retour- » nées. *Deffendons que ladite tour ne soit jamais ap- » pelée Beffroi*, mais soit appelée et nommée dores » en avant *la prison du Prévost.* »

Ainsi fut abolie sans retour cette commune de Laon si célèbre dans nos annales. Nous ferons remarquer, en terminant, que *la Philippine* fut loin, en réalité, de servir les intérêts du clergé qui l'avait accueillie

aux états de Blois le bailliage du Vermandois. Il était alors conseiller au présidial de Laon. — 1585. Tentatives du duc d'Aumale pour s'emparer de Laon. Son projet échoue. — 1589. Laon reconnaît la Ligue. — 1590. Les Ligueurs battent monnaie à Laon. On frappe des quarts d'écu, des demi-quarts d'écu et des pièces de six blancs. Les premières et les secondes pièces portaient d'un côté la croix et la légende *Sit nomen benedictum* ; de l'autre les armes de France et l'inscription *Carolus decimus Francorum rex* avec un chiffre au bas formé des lettres L et A.— 1595-1596. Commencement des constructions de la citadelle. — 1613. Établissement du couvent des *Capucins*. — 1614. Création de la compagnie de l'arquebuse. — 1616. Troubles dans le royaume pendant la régence de Marie de Médicis. Les *Mécontents* s'emparent de Laon. — 1622. Lettres-patentes pour l'établissement des religieuses de *la Congrégation*. — 1625. La peste désole Laon. — 1648. Mort de Louis et Antoine Lenain, nés à Laon. Ils peignirent ensemble *le maréchal-ferrant et sa famille*, l'un des bons tableaux de notre école que possède le musée du Louvre. — 1649. L'archiduc Léopold se présente sous les murs de Laon avec une armée de 40,000 hommes. Il attaque le faubourg de Vaux et s'en rend maître mais n'ose assiéger Laon. — 1653. Louis XIV, Anne d'Autriche, Mazarin et la cour séjournent à Laon. La guerre continue. On discute les opérations militaires de la campagne dans l'abbaye de *Saint-Martin* dont Mazarin était abbé commendataire. — 1663. Fondation de l'hôpital. — 1665. Mort d'Antoine Bellotte, doyen de la cathédrale de Laon, auteur de l'ouvrage qui a pour titre *Ritus ecclesiæ Laudunensis redivivi*.— 1668. La peste désole Laon. — Vers 1669. Naissance de Nicolas Villette, docteur de

avec joie ; et comme si l'avenir ne devait être autre chose qu'un perpétuel démenti donné aux prévisions humaines, il arriva aussi que le peuple de Laon trouva dans cette même charte, qui le dépouillait de ses priviléges, une protection efficace contre les exactions des clercs et des chevaliers. Le maïeur fut remplacé par un prévôt royal ; mais les habitants intervinrent dans le choix des autres magistrats de la cité, et l'expérience démontra combien étaient précieuses les garanties que le peuple trouvait dans la fusion de l'autorité royale et de l'élément municipal. *La Philippine* devint bientôt aussi chère aux habitants que l'avait été autrefois la charte de Louis-le-Gros, et nous voyons Henri II confirmer, en 1554, sur leurs supplications réitérées, les dispositions de la charte de 1331, écla-

Sorbonne, grand-archidiacre de la cathédrale de Laon, auteur de l'*Histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-Liesse.* — 1675. Mort du jésuite Marquette, célèbre missionnaire, né à Laon. — 1684. Les frères de la doctrine chrétienne ouvrent une école à Laon. — 1685. Fondation de la communauté des sœurs *Marquette.* — 1694. Établissement du grenier à sel. — 1710. Les Minimes s'établissent dans le prieuré de *Saint-Nicolas-Cordelle.* — 1730. Réunion de la prévôté de Laon au bailliage. — 1731. Edit royal rétablissant le droit qu'avaient autrefois les habitants d'élire leur maire. — Vers 1732. Mort de Claude l'Eleu, docteur de Sorbonne et archidiacre de Laon, auteur de curieux mémoires sur l'histoire du Laonnois. — 1740. Mort du jésuite Fromage, né à Laon, supérieur-général des missions du Levant. Il publia un grand nombre d'ouvrages en langue arabe. — 1742. Naissance du maréchal Sérurier. — 1743. Naissance de Berthelemi, peintre distingué. — 1744. Naissance de l'astronome Méchain. — 1757. Naissance de Beffroi de Regny, connu dans le monde littéraire sous le nom du *Cousin Jacques.* — 1762. Les Jésuites sont expulsés de Laon. — 1779. Mort du bénédictin dom Bugniâtre, prieur du Mont-Saint-Quentin et des Blancs-Manteaux, auteur de curieux mémoires sur l'histoire de Laon. — 1780. Le collége de Laon est confié aux religieux de l'abbaye de *Saint-Jean.*

tant témoignage de la sagesse de Philippe de Valois.

Ce qui a précédé est loin de s'accorder avec ce qu'ont écrit, de nos jours, quelques historiens qui ne surent pas toujours dégager leurs aperçus et leurs récits des préoccupations politiques. Pour nous, qui en remontant aux annales de la commune de Laon n'avons cherché que la vérité, nous n'aurions garde d'oublier que si l'histoire ne saurait être abandonnée à la discrétion des romanciers elle est bien loin aussi d'être au service des partis politiques. Les œuvres de l'imagination et la presse périodique offrent certes des champs assez vastes aux romanciers et aux partis pour qu'ils puissent en donnant cours à leurs idées garder toujours un religieux respect à la vérité historique.

CATHÉDRALE DE LAON.

A charte communale de Montdidier fut octroyée en 1195 par le roi Philippe-Auguste. On lit dans le préambule que ses dispositions furent réglées sur celles de la charte de Laon. Les articles de ces deux documents sont, en effet, presque entièrement identiques [1]. Voici les seules variantes qu'il convient de signaler. Les pouvoirs déférés à l'évêque par la charte de Laon sont réservés au roi pour Montdidier,

[1] (Voir les pages 246 et suivantes pour le sommaire de la charte de Laon.)

mais il n'y aura aucun droit de gîte quoiqu'il en soit dû trois à Laon. Philippe-Auguste abandonne à la ville, moyennant une rente annuelle de six cents livres parisis, les redevances du tonlieu et celles du travers dans l'étendue de la châtellenie; une terre labourable située à Montdidier; les droits d'échange, d'aubaine et de *salut*, à l'exception cependant de ceux du portier du château; les servitudes attachées aux

NOTIONS HISTORIQUES SUR MONTDIDIER.

543. Naissance à Montdidier de la célèbre Frédégonde. — XIe siècle. Montdidier fait partie des possessions des comtes de Ponthieu et de Montreuil. — 1115. L'évêque Geoffroy tient un synode général à Montdidier. — Avant 1130. Fondation de treize prébendes dans le prieuré de *Notre-Dame*. — 1130. Une charte de Simon de Vermandois, évêque de Noyon, fait mention à cette date de Hugues des Payens, né à Montdidier, premier grand-maître de l'ordre des Templiers. — Avant 1145. Les titres font déjà mention de l'église paroissiale du *Saint-Sépulcre*. — Avant 1146. Il est question à cette date de l'église paroissiale de *Saint-Pierre*. — 1146. Thierry, évêque d'Amiens, confirme les droits du prieuré de *Notre-Dame* sur l'église paroissiale de *Saint-Médard*. — 1146. Une charte du même évêque fait mention de l'église de *Saint-Martin* qui portait en ce temps-là le nom de *Furcellicourt*. — 1185. Il y avait alors un hôpital à Montdidier dans le *Faubourg de Paris*. On y recevait les pèlerins et les pauvres. — 1194. Philippe-Auguste réunit Montdidier à la Couronne et fait démolir la forteresse bâtie par les comtes de Montdidier. — 1195. Ce prince octroie une charte communale aux bourgeois. — 1195. L'échevinage règle que tous les habitants feront les *pâques commenieulx* (communion pascale.) — Vers 1200. Philippe-Auguste donne l'ordre de construire à Montdidier une enceinte fortifiée. — 1213. On ignore l'époque précise où l'hôtel-Dieu fut fondé. Le pape Innocent III approuva ses statuts en 1213. — Vers 1216. Fondation de *la Maladrerie* et de la chapelle de *la Madeleine*. — 1297. Philippe-le-Bel confirme les priviléges de Montdidier par une charte datée de Compiègne. — 1298. Guillaume de Hangest, trésorier de France, fonde un second hôpital à Montdidier. Pour consacrer la mémoire de ce bienfait, cet établissement reçut le nom d'*Hôpital-Trésorier*. — 1368. Mort de célèbre Robert le Coq, né à Montdidier, évêque de Laon. On sait qu'il prit une part active aux troubles qui agitèrent le royaume pendant le XIVe siècle. — 1370. Les historiens placent à cette date la mort d'Aubry de Montdidier, assassiné par le chevalier Macaire dans la forêt de Bondy. Le combat singulier dont ce meurtre fut l'occasion a été reproduit par Montfaucon dans

moulins; les droits de vignoble et de champart; diverses redevances en avoine et en cire; les cens et censives; enfin, les anguilles de la rivière que le roi ne veut se réserver que pour le temps qu'il viendrait passer dans son château de Montdidier. Philippe-Auguste réserve aussi la prévôté et l'institution de sept officiers royaux qui ne relèveront point de la commune. Une autre disposition s'applique au prévôt de Rogon de la

ses *Monuments de la monarchie française.* — 1383. Charles VI vient à Montdidier. — 1411. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, s'empare de cette ville. — 1413. Charles VI reprend Montdidier. Ce prince y convoque en armes la noblesse du bailliage d'Amiens. (Monstrelet.) — 1417. Montdidier retombe au pouvoir des Bourguignons. — 1422. Les Anglais s'emparent de cette place. — 1430. Le grenier à sel de Montdidier existait déjà en 1430. Il est question à cette date de Jean de Haloy, grenetier. — 1431. Montdidier repris par les troupes de Charles VII. — 1433. Ordonnance de l'échevinage portant défense de jouer aux dés dans les hôtelleries. — 1433. L'échevinage renouvelle l'ordre donné à tous les habitants en 1195 de faire la communion pascale. — 1433. Il est question du *pilori* de Montdidier dans un titre de cette date. — 1435. Charles VII engage Montdidier au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1463. Montdidier fait retour à la Couronne de France en vertu du traité d'Arras. — 1465. Traité de Conflans. Montdidier est donné en pairie au duc de Bourgogne. — 1471. Les habitants secouent le joug des Bourguignons et reconnaissent l'autorité de Louis XI. — 1471. Incendie de Montdidier. « Il ne » laissa qu'une vingtaine de maisons. » (Le p. Daire.) — 1472. Charles-le-Téméraire assiége Montdidier et s'en rend maître. — 1475. Montdidier repris par Louis XI. Ce prince ordonne qu'on démolisse ses murs, que ses fossés soient comblés et qu'on fasse de Montdidier *une ville champêtre.* (Archives de l'hôtel-de-ville de Compiègne. -Lettres sur le département de la Somme par M. H. Dusevel.) — 1476. Établissement des *Sœurs-Grises* ou *Cordelières.* — 1477. Passage de Louis XI. — 1478. Il donne l'ordre de rétablir les fortifications. — 1493. A l'occasion de la publication de la paix conclue après la bataille de Saint-Aubin, l'échevinage de Montdidier organise des fêtes et donne *quatre florins d'Utrecq* aux deux hérauts du maréchal d'Esquerdes qui publièrent la paix dans la ville. — 1496. L'échevinage accorde un jardin à la compagnie des *Archers de Saint-Sébastien.* — 1496. Pour éviter la peste et *la maladie de Naples*, l'échevinage défend l'emploi des étuves, sous peine de bannissement. — 1499. L'échevinage ordonne que deux femmes de Montdidier, *suspectes de lèpre*, iront *aux épreuves* et commet pour y assister un échevin et un

Tournelle qui, lui aussi, ne sera point soumis à l'échevinage. Le fief de la Tournelle ou des Tournelles était considérable; sa mouvance comprenait un grand nombre de terres; il appartint long-temps à la famille de Soyecourt. Une maison située dans le voisinage du presbytère de Saint-Pierre et que deux petites tours surmontaient était le chef-lieu du fief des Tournelles. Celui qui le possédait devait entretenir les

marguillier de *Saint-Pierre*. — 1506. Naissance à Montdidier du célèbre Jean Fernel, premier-médecin d'Henri II. On a beaucoup écrit que Fernel parvint à rendre Catherine de Médicis féconde en employant les ressources de son art. Fernel eut une réputation telle que ses contemporains le placèrent au-dessus de Gallien. On comparait son savoir à celui d'Hippocrate et son éloquence à celle de Cicéron. — 1516. Établissement du bailliage de Montdidier. — 1519. Dédicace de l'église du *Saint-Sépulcre* située d'abord dans le faubourg de Paris, plus tard près de *la Tour Rouge* et reconstruite enfin dans le voisinage des *Sœurs-Grises*. — 1523. Les Anglais s'emparent de Montdidier. — 1524. On rétablit l'hôtel-de-ville que ces derniers avaient livré aux flammes. — 1525. Reconstruction du chœur de l'église de *Saint-Pierre*. — 1526. On refond la cloche du beffroi au poids de 1619 livres, l'ancienne cloche *ayant été fondue par les ennemis* après la prise de la ville. — 1527. « François Ier vient à Montdidier; on va quérir le may; on netoye les rues. » - Poille présenté au légat d'Angleterre. - Crucifix mis au parquet de Montdi- » dier au-dessus du juge. » (*Inventaire des titres des archives de la ville.*) — 1530. L'échevinage défend *d'aller de nuit sans chandelles, ny faire cry ny clameurs, ny porter bastons après la cloche sonnée*. — 1533. Défense de *faire couvrir ni réparer de chaulme pour péril de feu*. — 1533. La peste désole Montdidier. On ne trouve personne pour enterrer les morts. Le fossoyeur a fui; les maîtres et sœurs de l'hôtel-Dieu refusent d'ensevelir les corps des pestiférés. — 1544. Agrandissement du *boulevard du prieuré* dont l'établissement remonte au XIVe siècle. — 1555. Un luthérien nommé *Michel de la Grange* distribue à Montdidier des livres où la Réforme est préconisée. Arrêté par l'ordre du lieutenant-général du bailliage, il est condamné à être brûlé vif. La sentence s'exécute sur la place du marché. — 1559. Passage du duc d'Albe, du prince d'Orange et du comte d'Egmont. L'échevinage leur offre des *pièces de four*. — 1560. Construction du clocher de *Saint-Pierre*. — 1561. Troubles à Montdidier à l'occasion du calvinisme. — 1570. Établissement d'un prêche dans le faubourg. — 1575. Edit d'Henri III portant création de l'élection de Montdidier. — 1577. Les habitants reconnaissent la Ligue. — 1582. Nais-

deux tours, fournir une salle, des siéges, une table et dix-neuf sols pour le feu, toutes les fois que les officiers de la justice du fief s'assemblaient.

Le pouvoir de l'échevinage de Montdidier fut considérable au moyen-âge. Un arrêt du parlement de Paris décida en 1278 que la justice civile et criminelle de la cité appartenait exclusivement au maïeur; un autre arrêt de 1314 ordonne qu'un criminel que

sance à Montdidier de Claude le Caron, avocat célèbre, auteur de commentaires estimés sur la coutume de Péronne, Montdidier et Roye. — 1590. Les troupes d'Henri de Navarre menacent Montdidier. L'échevinage écrit au duc de Mayenne pour l'exhorter à secourir la ville en cas de siége. « La lettre est touchante et mé-
» rite d'être lue; on fait voir au duc l'importance de cette place; *Montdidier*, dit
» la lettre, *est dans la province comme le jaune au milieu de l'œuf.* » (Archives de la ville de Montdidier.) — 1594. Entrée d'Henri IV. — 1597. Ce prince repasse à Montdidier. — 1598. Dédicace de l'église de *Saint-Pierre*. — 1600. Mort de Romain Dufeu, recteur de l'université de Paris, né à Montdidier. — 1617. Consécration de l'église des *Capucins*. — 1620. Commencement des constructions du nouvel hôtel-de-ville. Cet édifice coûta 5,000 livres et fut élevé par Nicolas Lepot, Jean Cousin, Jean Leclercq et Gilles Boullé. — 1623. Établissement des *Ursulines*. — 1624. Peste à Montdidier. — 1625. Passage de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche et d'Henriette d'Angleterre. — 1628. Mort de Jean Hollandre, recteur de l'université de Paris, né à Montdidier. — 1636. Belle défense de Montdidier assiégé par Jean de Wert et Piccolomini. (Voir à la page 52 de ce volume, lignes 28 et suivantes.) — 1636. Lettres de Louis XIII portant création de deux foires franches à Montdidier. — 1639. Mort du chanoine de la Morlière, né à Montdidier et non à Chauny comme l'ont avancé quelques historiens. Il publia *Les antiquités, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens*, suivies du *Recueil des illustres maisons de Picardie*. — 1643. Les Espagnols faits prisonniers à la bataille de Rocroi sont conduits à Montdidier. — 1646. Passage de Louis XIV. — 1647. Ce prince repasse à Montdidier. — 1653. Les Espagnols s'emparent de cette ville. Le grand Condé, séparé alors de la cour de France par de profonds dissentiments, était avec les Espagnols et fut complimenté par le sieur de la Villette, « après quoi, Pierre
» Petit prenant la parole en qualité de maire ajouta : *Monseigneur, toute notre ville*
» *est fidèle aux Bourbons; vous êtes de ce sang si pur et si précieux; que ne vous*
» *accommodez-vous avec votre cousin?* Cette naïveté picarde fit rire le prince qui
» se retira après avoir reçu des contributions et des rafraichissements. » (Le père

le prévôt royal prétendait juger sera rendu à l'échevinage dont les droits comportaient haute, moyenne et basse justice[1]. Les archives de l'hôtel-de-ville renferment une sentence où la peine de mort est prononcée contre Madeleine Lemercier *pour avoir celé sa grossesse et suffoqué son fruit.* En 1511, Jeanne de Resty fut condamnée par l'échevinage et pour un crime

Daire.) — 1654. Louis XIV vient à Montdidier. — 1656. Le 20 juin, dom Bonaventure Fricourt, religieux bénédictin, fit représenter à Montdidier une tragédie latine de sa composition sur le martyre de St-Lugle et de St-Luglien. Les acteurs étaient au nombre de dix-neuf. — 1657. Passage de Louis XIV. — 1658. Ce prince confirme les anciens priviléges de Montdidier. — 1659. Fêtes publiques à Montdidier à l'occasion de la publication de la paix entre la France et l'Espagne. « Il y » avoit une figure de la déesse Bellonne qui fut brûlée sur un double théâtre dressé » à la place du marché. » (*Inventaire des titres des archives de la ville.*) — 1671. Naissance de Claude Capperonnier célèbre helléniste. Il donna des leçons de langue grecque à Bossuet. — 1672. « L'échevinage permet à Pierre Fouquerelle, libraire, » de s'établir à Montdidier, ouvrir boutique et exposer en vente toutes sortes de » livres permis, quoi faisant il demeurera déchargé de logement de gens de guerre » et contributions, attendu que cet établissement va à l'utilité publique. » (*Inventaire des titres des archives de la ville.*) — 1676. Louis XIV repasse à Montdidier. — 1677. Fondation de la confrérie des *Dames de la Charité.* — 1681. Établissement des *Filles de la Croix.* — 1716. Naissance de Jean Capperonnier, savant helléniste, neveu de Claude Capperonnier. — 1737. Naissance de Parmentier. — 1749. Réunion de la prévôté de Montdidier au bailliage. — 1752. Établissement de la compagnie de l'arbalête. — 1759. Naissance à Montdidier du célèbre orientaliste Caussin de Perceval. — 1762. Ecroulement d'une notable partie de la nef de l'église *Saint-Pierre.*

[1] Echevinage, officiers et agents de la ville de Montdidier en 1492 : — Le maïeur. — Le lieutenant de la mairie. — Douze échevins. — Le procureur de la ville. — Le clerc ou greffier. — L'argentier. — Les maïeurs de bannières. — Les sergents du voyer. — Les *esgards* ou inspecteurs des métiers. — Les *croquemenours* ou mesureurs de terre. — Le vendeur de poisson. — Le vaquier. — Le porquier de la ville. — Le surveillant de l'horloge. — Les gardes des portes. — Les priseurs de biens. — Les mesureurs des aisselles et soieries. — Les inspecteurs des eaux. — Le maître des hautes-œuvres.

de la même nature « à être traînée dessus une claie » depuis l'hôtel-de-ville jusques à la porte de Becquerel, » et d'icelle menée au gibet appelé *Maurouart* pour » y être brûlée et consommée en cendres. »

L'échevinage de Montdidier exerçait une entière juridiction sur les corps de métiers de la ville. Nous lisons dans les statuts des *cordonniers en neuf* que les aspirants-cordonniers « devront faire un chef-d'œuvre » suffisant au choix du maire. L'échevinage règle que » les cuirs employés à la confection des *souliers de*

EXTRAITS DES COMPTES DES ARGENTIERS
DE LA VILLE DE MONTDIDIER.

1402. Pour vin de Beaune, présenté à Mgr de Bourgogne. . . .	9 l	» s
1473. A François Lagache, demeurant à Moreuil, pour l'horloge par lui fournie et assise à l'hôtel-de-ville.	12	»
1526. Pour la cloche du beffroi achetée de Simon de Bruières, clocquemant d'Amiens.	254	10
1529. A Jacques Platel, Jacques Harle et autres qui jouèrent plusieurs moralités et farces pour recréer le peuple à l'occasion de la paix (*la somme donnée n'est point indiquée au compte*)	»	»
1536. Pour 2 couleuvrines et 12 arquebuses à crocq pesant environ 2000, payé à Jacques Lebel, fondeur de la ville d'Amiens . . .	144	»
1536. Pour une enseigne de taffetas blanc, jaune, violet et incarnat, devant servir à faire la montre des habitants pour la garde de la ville durant le temps de la guerre (*somme non indiquée*).	»	»
1591. Paiement du messager envoyé à Clermont pour reconnaître les actions de l'ennemi et si le canon était à Warty.	»	»
1592. Frais de mise au carcan d'un coupeur de bourses	»	»
1603. Paiement par la ville de la dépense faite à Montdidier par Mgr l'évêque d'Amiens durant quatre jours qu'il a baillé tonsure et donné confirmation aux habitants.	»	»
1629. A M. Etienne Darras, régent du collége, pour ses gages. . .	30	»
1651. Pour les tapisseries de la chambre de l'échevinage.	100	4
1657. Pour 24 gâteaux offerts à Louis XIV à son passage à Montdidier.	30	»
1664. Au prédicateur pour les octaves.	12	»
1665. Pour les gages des messagers de la ville allant à Paris. . . .	6	»

» *maroquin* seront en veau d'Angleterre, en vache de » Russie ou en mouton blanc; on fera les talons de » cuir sec. » D'autres dispositions s'appliquent aux *souliers de vache grasse avec talon de bois* et aux *gros souliers pour les paysans.* L'autorité municipale s'exerçait au moyen-âge dans un ressort si étendu qu'en 1499 l'échevinage de Montdidier prit une délibération pour *desnier à Jean de Béthencourt sa noblesse, parce qu'il s'étoit meslé tous les jours d'achepter plusieurs bœufs maigres et de les engraisser, ce qui sembloit chose déroger à Noblesse puisque Jean de Béthencourt pratiquoit pour argent.*

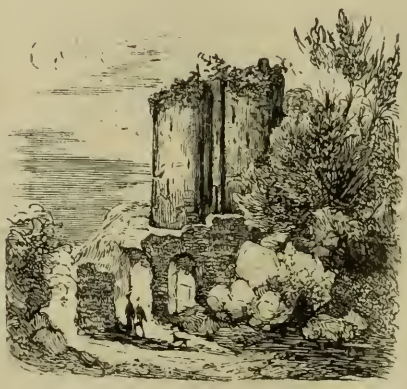

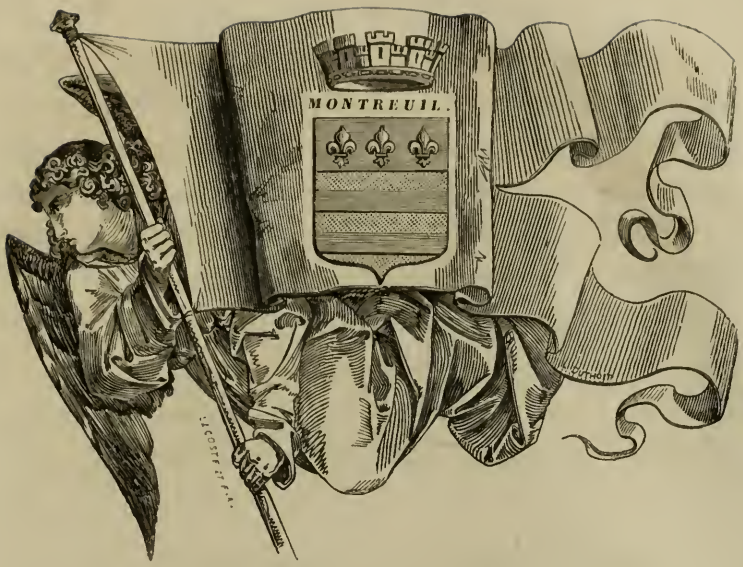

Le préambule de la charte communale que Philippe-Auguste concéda aux bourgeois de Montreuil, en 1188, indique que les habitants étaient depuis long-temps en possession d'une coutume et de divers priviléges. De plus, un acte de donation constate qu'en 1144 Montreuil avait déjà son maïeur et son argentier[1]. La donation dont il s'agit fut faite à l'abbaye de Valoires par le châtelain Guillaume, dans la maison de

[1] (*Cartulaire de Valoires.* Archives départementales de la Somme.)

pierre (*in domo petrina*) d'un bourgeois nommé Wascelin; Guillaume la confirma ensuite dans sa maison de bois (*in domo lignea*) en présence de dix-sept chevaliers, moines ou bourgeois de Montreuil. Enguerrand, le maïeur (*majore*), et Eustache, l'argentier (*monetario*), figurent parmi les témoins.

La charte de Philippe-Auguste déclare que les forfaits autrefois commis par les habitants seront mis en oubli; mais on ignore les circonstances auxquelles ce pardon s'appliquait. Quelques historiens ont con-

NOTIONS HISTORIQUES SUR MONTREUIL.

55 ans environ avant l'ère chrétienne. Les Romains s'emparent du château de Montreuil et s'y établissent. On l'appelait d'abord *Bragaw*; il eut plus tard le nom de *Wimax*.— Vers 680. St-Salve, évêque d'Amiens, fonde un monastère à Montreuil et y meurt en 689. — 831. Erection de ce monastère en abbaye. (Voir le Ier volume, page 162.) — Vers 850. Helgaud, comte de Boulogne, agrandit et fortifie Montreuil. — 879. Les Normands tentent vainement de s'emparer de Montreuil. — 942. Montreuil, dépendance des comtes de Ponthieu, tombe au pouvoir d'Arnoul, comte de Flandre. — 943. Herluin, comte de Ponthieu et de Montreuil, recouvre cette ville avec l'aide du duc de Normandie, son allié.— 949. Montreuil retombe au pouvoir d'Arnoul. — 966. Montreuil reconnaît de nouveau l'autorité des comtes de Ponthieu. — 1030. Les religieuses de l'abbaye de *Sainte-Austreberte* s'établissent à Montreuil. — 1091. La reine Berthe, répudiée par Philippe Ier, est enfermée dans le château de Montreuil. — 1188. Philippe-Auguste concède aux habitants une charte communale.—1200. Fondation de l'hôtel-Dieu.—1210. Gauthier de Maintenay fonde l'hôpital de Montreuil. — 1278. Fondation du couvent des *Carmes*. — 1346. Edouard III d'Angleterre brûle les faubourgs de Montreuil après la bataille de Crécy. — 1435. On dépose dans une châsse d'argent les restes vénérés de St-Wulphi, curé de Rue, mort en 756. Ces reliques furent portées à Montreuil au IXe siècle pour les soustraire aux profanations des Normands qui désolaient la Picardie. — 1457. Établissement des *Sœurs-Grises*. — 1480. Louis XI autorise les habitants de Montreuil à imposer des droits sur les marchandises vendues dans leur ville et dans la banlieue. — 1537. Montreuil est assiégé et pris par les Impériaux sous les ordres des comtes de Bures et de Rœux. — 1544. Les Français avaient repris Montreuil. Le duc de Norfolk vint l'assiéger avec une armée anglaise. Mon-

jecturé que la commune dut s'établir à Montreuil par insurrection et que Philippe-Auguste voulut légitimer par une charte l'émancipation qui s'était accomplie au mépris de son autorité. La donation de 1144, qui date des premières années du règne de Louis-le-Jeune, doit suffire pour démontrer que cette assertion est sans valeur.

L'histoire parle peu de Montreuil pendant les temps qui précédèrent 1188. Les forfaits que la charte royale rappelle pouvaient être de toute nature. Peut-être les

treuil fut défendu par le maréchal Dubiez. — 1567. Rédaction des coutumes de la prévôté de Montreuil. — 1576. Mort de Denys Lambin, commentateur de Plaute, né à Montreuil. — 1588. Désordres à Montreuil à l'occasion de la Ligue. — 1590. Démolition du couvent des *Carmes*. — 1594. Montreuil reconnaît l'autorité d'Henri IV. — 1621. Fondation du couvent des *Capucins*. — 1634. François Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens, ayant accordé à la ville de Rue une partie des reliques de St-Wulphi, le peuple de Montreuil commet des désordres. L'autorité de l'évêque est méconnue ; ce prélat met la ville en interdit. « Le lieutenant-général » de Montreuil, les maire et échevins présentèrent requête en cour pour faire le- » ver cet interdit ; mais le roi indigné de tels méfaits envoya le sieur de Miromesnil, » maître des requêtes, afin d'en informer des plus coupables et en juger conjointe- » ment avec le présidial d'Abbeville, lesquels rendirent une sentence condamnant » six habitans de Montreuil à être pendus en effigie ; deux autres à être bannis pour » cinq ans ; et quatorze pour un an. Mais M. de Caumartin plein de charité envers » ceux qui l'avaient maltraité fit commuer le tout en une amende générale de 1600 » livres pour être distribuée selon ses ordres ; elle fut payée incontinent et l'in- » terdit fut levé. » (*Histoire des évêques d'Amiens* par J. B. M. D. S.) — 1642. Charles de Lannoy, gouverneur de Montreuil, fonde l'*Hôpital des Orphelins*. — 1665. Réunion définitive de Montreuil à la Couronne de France. — 1737. Établissement des écoles des *Sœurs de la Providence*. — Montreuil avait autrefois une collégiale sous le titre de *Saint-Firmin Martyr*, fondée au XIIe siècle par Thibaut d'Heilly, évêque d'Amiens ; six paroisses : *Saint-Firmin Martyr*, *Notre-Dame*, *Saint-Valois*, *Saint-Pierre*, *Saint-Josse-au-Val*, *Saint-Jacques* ; un état-major pour la citadelle, élevée par les ordres de Vauban ; une juridiction des traites ; et trois compagnies privilégiées d'*arbalétriers*, d'*archers* et d'*arquebusiers*.

habitants avaient-ils méconnu le pouvoir royal ! Peut-être commirent-ils des désordres pour se soustraire aux taxes seigneuriales ou aux exigences du clergé ! La charte dit formellement que la commune n'a été concédée par le prince que sous la réserve expresse du droit de l'Église et de celui des chevaliers.

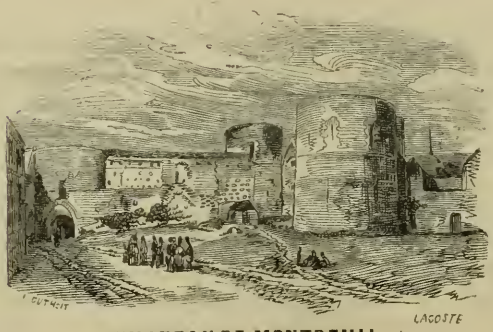

CHATEAU DE MONTREUIL.

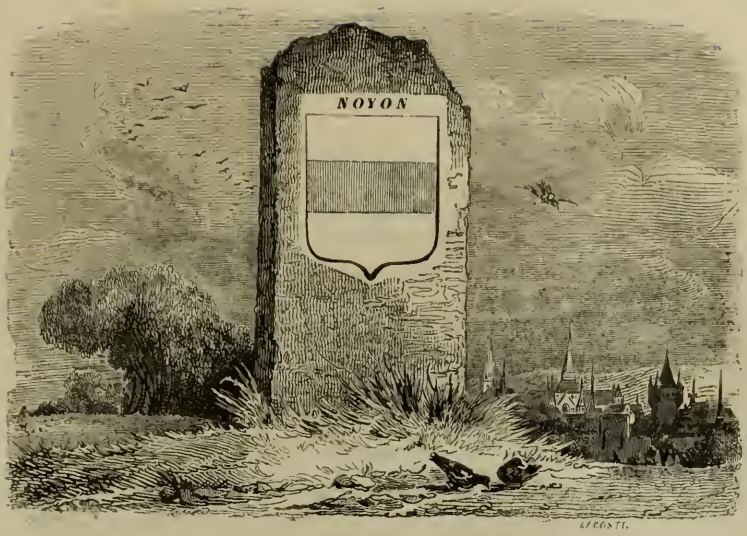

Les *Annales de l'église de Noyon*, publiées en 1633 par Jacques le Vasseur, renferment de curieux détails sur *la paix, concorde, société et commune* établie en 1108 par l'évêque Baudry, pour mettre fin aux continuels désordres qui affligeaient Noyon, et pour *serrer ville, église, clercs et bourgeois d'un nœud plus étroit et d'une indissoluble union.*

Baudry de Sarchainville fut l'un des plus éminents

prélats de l'église de Picardie. Comme Geoffroy d'Amiens, il voyait avec peine les abus de l'autorité seigneuriale, et comme lui il voulut adoucir selon son pouvoir la triste condition d'un peuple que les clercs et les chevaliers opprimaient. Dans l'année 1108, Baudry résolut d'instituer une commune dans la ville de Noyon. Après beaucoup d'obstacles, la charte qui consacrait cet établissement fut jurée par le clergé et par les chevaliers; l'évêque promit de la respecter; les bourgeois et les gens de métier firent aussi serment d'être fidèles à la nouvelle commune; et pour mieux assurer sa durée, Baudry prononça les terribles anathèmes de l'écriture sainte contre tous ceux qui

NOTIONS HISTORIQUES SUR NOYON.

532. St-Médard, évêque de l'Auguste de Vermandois, transfère son siége à Noyon. — 640. St-Eloi, trésorier de Dagobert Ier, devient évêque de Noyon. Il établit une école épiscopale dans cette ville. — 768. Sacre de Karle-le-Grand dans la cathédrale de Noyon. — 814. Un concile s'assemble à Noyon pour régler les limites des diocèses de Noyon et de Soissons.—830, d'autres disent 831. Un nouveau concile s'assemble à Noyon. On y prononce la déposition de Jessé, évêque d'Amiens. — 859-860. Passage des Normands. Ils saccagent la ville et brûlent l'abbaye de *Saint-Eloi*. (Ier volume, page 219.) — Après 1049. Fondation du prieuré de *Saint-Blaise* ou *d'Orroir* dans le faubourg de Noyon. —1064. Erection de l'abbaye de *Saint-Barthélemy*. (Ier volume, page 223.) — 1092. Fondation de l'hôpital *Saint-Antoine*. — 1108. L'évêque Baudry concède une charte communale aux habitants. — 1146. Séparation des évêchés de Noyon et de Tournay. — 1156. Incendie de Noyon. Les flammes consument presque toutes les habitations. — 1161. Lettres du pape Alexandre III en faveur de l'hôtel-Dieu. —1178. Fondation de l'hôtel-Dieu appelé aussi *Hôpital Saint-Jean*.— 1179. Bulle du même pape confirmant à la cathédrale de Noyon la possession de l'église paroissiale de *Saint-Maurice*. — 1188. L'évêque Etienne de Nemours institue un chapelain dans la léproserie de *Saint-Ladre* placée dans le faubourg Saint-Jacques. — 1195. Établissement des *Augustines* dans l'hôtel-Dieu de Noyon. — Vers 1200. Les Templiers avaient alors un monastère à Noyon. (*Le Vasseur*.) — 1222. Désordres à Noyon à l'occasion

tenteraient plus tard de la détruire. Sur les instances de Baudry, Louis-le-Gros sanctionna peu de temps après la commune et fit apposer le sceau royal sur l'acte où étaient transcrites les dispositions de la charte jurée. A l'exemple de son père, Louis-le-Jeune confirma aussi en 1140 la commune de Noyon qui reçut, en 1181, une confirmation nouvelle du roi Philippe-Auguste. Ce prince était alors à Fontainebleau.

La charte de Noyon jurée dans l'année 1108 est, après celle de Cambrai, le plus ancien monument de l'affranchissement communal du nord de la France. Beauvais, Saint-Quentin, Laon, Amiens, Soissons et beaucoup d'autres villes picardes ne participèrent qu'a-

d'un clerc maltraité par quelques habitants. — 1230. Établissement des *Cordeliers*. — 1232-1233. Un concile s'assemble à Noyon à l'occasion des désordres qui affligent la ville de Beauvais. — 1233. Ferrand, comte de Flandre, meurt à Noyon. — 1272. Moréri affirme qu'un concile s'assembla cette année-là à Noyon. Les ouvrages qui traitent des conciles n'en font point mention. Les évêques d'une même province ecclésiastique se réunissaient fréquemment au moyen-âge. Peut-être ceux de la province de Reims s'assemblèrent-ils à Noyon en 1272. — 1278. Reconstruction de l'hôtel-Dieu. — 1293. Incendie de Noyon. — 1293-1294. Philippe-le-Bel cède aux évêques de Noyon la châtellenie de cette ville moyennant sept mille livres parisis. — 1296. Il est déjà question à cette date de l'hôpital de *Robert Lefebvre*. Il était situé dans la rue de *Puits en Puits*. — 1300. Regnaud de Roy, trésorier de Philippe-le-Bel, fonde un monastère sur le Mont-Hérimont. Des Chartreux s'y fixèrent en 1308. Ce lieu reçut le nom de *Chartreuse du Mont-Reynaud*. On l'appela aussi le *Mont-Saint-Louis*. — 1328. Passage de Philippe de Valois. Ce prince fait construire le beffroi. — 1338. Etienne Albert est appelé au siége épiscopal de Noyon. Il devient pape sous le nom d'Innocent VI. — 1344. Les évêques de la province de Reims s'assemblent à Noyon. — 1387. Le parlement de Paris condamne le chapitre de Noyon à contribuer aux dépenses des fortifications et à la solde des troupes. — 1402. Désordres à Noyon. Meurtre de plusieurs habitants sous le portail de la cathédrale.—1413. Les Bourguignons s'emparent de Noyon.—1414. Les troupes de Charles VI reprennent cette place. — 1419. Noyon retombe au pouvoir

près ce temps aux bienfaits de cet affranchissement; et, à ce titre, la charte de Noyon occupe une place bien belle dans les annales glorieuses de l'émancipation communale, source de nos plus chères libertés.

Donnons notre attention aux dispositions principales de ce document. Nous y pourrons d'ailleurs découvrir à combien de titres l'établissement communal dut être cher à un peuple opprimé et qu'aucune garantie, jusqu'alors, n'était venu protéger contre les excès des grands : — L'évêque et le châtelain, dit la charte, ne pourront rien exiger des hommes de la ville si ce n'est un peu de vin ou quelque chose de tel. — Tous ceux qui auront des maisons dans Noyon devront le guet, la garde et les frais de commune. — Si la commune est violée, que tous ceux qui l'ont jurée

des Bourguignons.— 1425. Les Anglais tiennent garnison à Noyon.— 1430. Jeanne d'Arc, prisonnière sous les murs de Compiègne, est amenée à Noyon. On la conduit ensuite dans le château de Beaurevoir. — 1436. Consécration de l'église paroissiale de *Saint-Martin*. — 1438. Construction de la chapelle de la Ste-Vierge dans l'église paroissiale de *Saint-Hilaire*. — 1451. Dédicace de l'église paroissiale de *Saint-Germain*. (LE VASSEUR.) — 1468. Passage de Louis XI. — 1496-1499. La peste désole Noyon. — 1509. Naissance à Noyon de Jean Calvin. — 1515-1516. Nouvelle peste à Noyon. — 1523. Construction de la galerie de l'hôtel-de-ville. — 1523. Un compte de cette année constate que l'*hôpital Notre-Dame*, institué pour *la gésine* des pauvres femmes enceintes, était situé dans la *rue Saint-Eloi* et qu'une lampe brûlait nuit et jour au dortoir des pauvres. — 1527. Passage de François Ier. — 1531. Passage de la reine Eléonore d'Autriche et des enfants de France. — 1538. La ville donne à ferme la maison des filles de joie moyennant soixante sols. — 1539. Passage de Charles-Quint. — 1552. Les Impériaux brûlent Noyon. — 1552. Destruction du couvent des *Cordeliers*. Il fut reconstruit sous le règne de Charles IX. — 1554. La peste à Noyon. — 1556. Démolition du couvent des *Cordeliers*.— 1557. Les Espagnols s'emparent de cette ville après la bataille de Saint-Quentin. — 1559. Noyon est rendu à la France par le traité du Cateau-Cambrésis. — 1562. Les cal-

marchent pour sa défense; que nul ne reste dans sa demeure, s'il n'est infirme, malade ou tellement pauvre qu'il se trouve tenu de soigner lui-même sa femme et ses enfants malades. Il sera excusé s'il déclare par serment avoir ignoré qu'il était requis de marcher. — Les jurés de Noyon ne pourront citer qui que ce soit hors de la commune. — Le boulanger convaincu par le juge d'avoir fait pain trop petit perdra son pain et paiera une amende. Il y aura des mesures publiques pour le mesurage du grain. — Si quelqu'un est blessé ou tué sur le territoire de la commune, les jurés de Noyon feront justice. La forfaiture est réservée, comme auparavant, à l'évêque et au châtelain. — Nul ne sera reçu dans la commune si ce n'est par les jurés. L'argent qu'il donnera devra s'appliquer aux

vinistes sont expulsés de Noyon. — 1567. Entrée de Charles IX. — 1576. Privilèges accordés par le pape Grégoire XIII à l'église paroissiale de *Sainte-Madeleine*. — 1582. Passage d'Henri III. — 1591. Henri IV assiége et prend Noyon où les Ligueurs commandaient. — 1593. Ces derniers rentrent dans cette place à l'aide des Espagnols. — 1594. Henri IV assiége et reprend Noyon. — 1610. Établissement des *Capucins*. — 1620. Reconstruction de l'église paroissiale de *Saint-Jacques*. — — 1628. Établissement des *Ursulines*. — 1631. Démolition de la citadelle. Reconstruction sur son emplacement de l'abbaye de *Saint-Eloi*. — 1636. La peste à Noyon. — 1638. Mort de Jacques Le Vasseur, doyen de la cathédrale de Noyon, né à Vismes en Ponthieu, auteur des *Annales de l'église de Noyon*. — 1645. Passage de Marie de Gonzague, reine de Pologne. — 1650. St-Vincent de Paul visite Noyon. — 1652. Fondation du Séminaire. — 1660. Mort de Sarazin, sculpteur célèbre, né à Noyon. — 1674. Établissement de la communauté des *Sœurs de la Sainte Famille*. — 1691. Passage de Louis XIV. — 1692. Mort de Bonaventure Fourcroy, avocat célèbre, né à Noyon. — 1739. Établissement de la communauté des *Frères des Ecoles Chrétiennes*. — 1779. Écroulement des constructions de l'église paroissiale de *Saint-Pierre*. — 1784. L'église paroissiale de *Sainte-Godeberte* où le culte était suspendu depuis 1774 est rouverte aux fidèles.

besoins de la ville. — Celui qui trouvera un larron chez lui reprendra son bien et livrera le coupable au juge. — Si l'évêque accuse un homme de la commune, la forfaiture ne pourra être prouvée par un sergent du prélat; et si ce dernier ne peut être appuyé d'un autre témoin, l'accusé sera cru sur serment. — Que nul ne soit contraint de répondre sur une plainte, si le délit n'est d'abord constaté devant les échevins ou les jurés. — Toute marchandise valant moins de six deniers sera exempte de tonlieu. — On abolit le droit perçu chaque semaine par le châtelain. — On brisera toutes fausses mesures.

ABSIDE DE LA CATHÉDRALE DE NOYON.

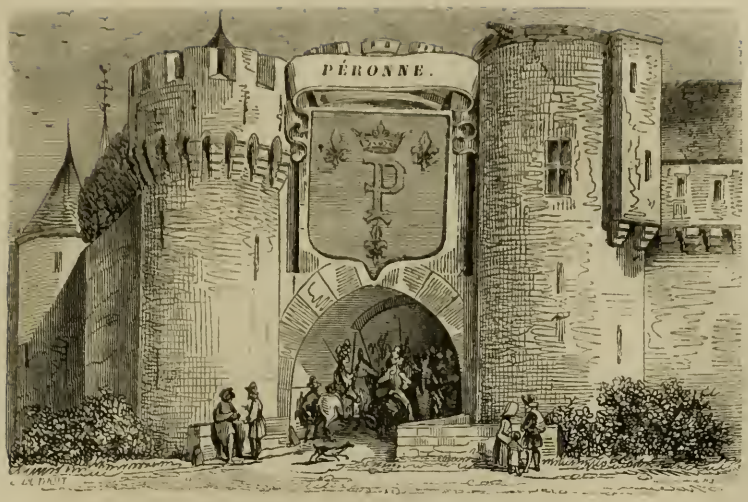

On lit dans les mémoires de Colliette qu'une vieille charte de 1182 fesait mention de *Walterus de Felkiere*, maïeur de Péronne. Ceci appuie l'assertion souvent émise que les chartes communales concédées par les rois, les évêques ou les seigneurs, surtout dans le XIIIe siècle, furent presque toujours postérieures à l'institution du maïeur et des jurés ou échevins. Les premiers ne pouvant désormais mettre obstacle à l'établissement communal prenaient grand soin de consacrer du moins leur suprématie par la concession de

ces chartes que les bourgeois, de leur côté, accueillaient avec joie puisqu'elles ratifiaient, en quelque sorte, leurs priviléges jusqu'alors contestés.

Philippe-Auguste octroya une charte communale aux habitants de la ville de Péronne dans l'année 1207 et en confirma la teneur en 1209. Beaucoup d'articles de cette charte reproduisent des dispositions déjà transcrites dans le texte qui a précédé. Voici ceux qui nous ont paru mériter une mention spéciale :

NOTIONS HISTORIQUES SUR PÉRONNE.

587. Mort de Ste-Rádegonde, fille de Berthaire, roi de Thuringe, et femme de Khlother Ier. Elle vint souvent résider dans le château de Péronne et dans celui d'Athies, en Vermandois, avant de prendre le voile à Noyon. (FORTUNAT.) — Vers 640. Les actes de St-Fursi nous apprennent qu'Erchinoald, maire du palais de Neustrie, possédait alors le château de Péronne. — Après 650. Fondation de la collégiale de *Saint-Fursi*. — 847. Péronne appartient à Peppin, fils de Bernard, roi d'Italie, petit-fils de Karle-le-Grand. — 860-892. Passage des Normands. Ils incendient les environs de Péronne et l'abbaye du *Mont-Saint-Quentin*. (Voir pour ce monastère le Ier volume, page 220.) — 895-897. Péronne appartient aux comtes de Vermandois. — 929. Karle-le-Simple meurt dans le château de Péronne où le comte Herbert de Vermandois l'avait fait enfermer. — 932. Gilbert ou Hislabert de Lorraine assiége le château de Péronne défendu par les troupes du comte Herbert. La forteresse résiste aux assiégeants. (COLLIETTE.) — 1130. Incendie de la collégiale de *Saint-Fursi*. — 1190. Réunion de Péronne à la couronne de France. — 1207. Philippe-Auguste concède une charte communale aux habitants. — 1209. Confirmation par ce prince de la charte octroyée en 1207. — 1214. Après la bataille de Bouvines, Renaud, comte de Boulogne, est conduit au château de Péronne par l'ordre de Philippe-Auguste. — Vers 1222. Fondation du couvent des *Cordeliers*. — 1266. Réunion de la châtellenie de Péronne à la couronne de France. — 1358. Cette châtellenie est engagée à Louis de Male, comte de Flandre. — 1368. Charles-le-Sage rend aux habitants les droits de commune qui leur avaient été ôtés en 1359 par le roi Jean, *pour punir leurs crimes*. — 1376. Construction du beffroi. — 1445. Les Bourguignons s'emparent de Péronne. (MONSTRELET.) — 1466. Traité de Conflans. Péronne est donné en pairie à Charles-le-Téméraire. — 1468. Conférences de ce prince et de Louis XI dans le château de Péronne. Charles-le-Téméraire retient le roi prisonnier à la nouvelle de la révolte des Liégeois. (Page 53 de

— Si quelqu'un croit qu'un homme de la commune lui veut du mal, il demandera au juge que celui qu'il soupçonne lui donne un *assurement;* si l'homme suspecté le refuse, sa personne et ses biens seront mis dans les mains de la commune, jusqu'à ce qu'il ait promis de vivre en paix avec son ennemi. — Lorsqu'un bourgeois prendra la croix pour aller visiter le sépulcre de N. S., il n'en sera pas moins tenu d'observer la loi de la commune, sauf ce qui se rapporte aux effets

ce volume.) — 1470. Mort de Simon de Péronne, général de l'ordre de Prémontré. — 1477. Péronne reconnaît l'autorité royale à la mort de Charles-le-Téméraire. — 1482. Fondation du convent des *Clarisses.* — 1523. Les faubourgs de Péronne sont brûlés par les Bourguignons. — 1536. Belle défense de Péronne assiégée par le prince de Nassau. Les habitants se signalèrent par leur courage pendant toute la durée du siége; les femmes surtout firent éclater une rare intrépidité. L'une d'elles, Marie Fouré, imitant Jeanne Hachette au siége de Beauvais, arracha un étendard des mains d'un officier ennemi qui se mettait en devoir de l'arborer sur les remparts. C'est en mémoire de la défense de Péronne que fut peinte la célèbre *bannière* où les principales circonstances du siége se trouvaient retracées. On en conserve une copie fidèle dans l'hôtel-de-ville de Péronne. La première bannière fut faite peu d'années après le siége. Un maître-tailleur et brodeur, nommé Lecointe, exécuta la seconde au commencement du XVIIIe siècle, moyennant neuf cents livres que la ville prit l'engagement de lui compter en neuf années. (*Registre aux délibérations de la ville*, 1703.) — 1577. Le duc d'Humières et un grand nombre de gentilshommes picards signent l'acte de *la Sainte Union* dans l'hôtel-de-ville de Péronne. Ce fut la naissance de la Ligue que les chefs avaient d'abord concertée dans le château d'Applaincourt. (Page 50 de ce volume.) — 1610. Établissement des *Minimes* et des *Capucins.* Il y avait aussi à Péronne des *Pères Trinitaires* ou *Mathurins*, des *Ursulines*, des *Bénédictins* et des *Sœurs de Ste-Agnès.* Indépendamment de la collégiale de *Saint-Fursi*, Péronne comptait quatre églises paroissiales : *Saint-Jean-Baptiste; Notre-Dame*, au faubourg de *Bretagne; Saint-Quentin-Capelle*; *Saint-Sauveur.* Péronne avait deux autres églises : celle de *Saint-Quentin-en-l'Eau*, dans le faubourg du côté de la porte de Paris, et la chapelle curiale de *St-Jean-Baptiste-dans-l'Hôpital.* — 1645. Naissance du savant bénédictin dom Germain. Il travailla à *la Diplomatique* de Mabillon. — Péronne était autrefois le siége d'un bailliage et d'une élection. La ville avait un grenier à sel et un bureau des traites foraines.

qu'il voudrait emporter pour le service de Dieu. — Pour fixer l'étendue des pâturages et la quantité des eaux qui doivent appartenir à la commune, le témoignage des habitants fera foi. Ils affirmeront par serment quelles étaient cette étendue et cette quantité du temps du comte de Flandre et avant que le roi eût accordé le droit de commune à Péronne. — Celui qui, étant en colère, *aura poussé rudement quelqu'un* paiera cinquante sols pour les fortifications de la ville. — Tout homme convaincu de faux témoignage sera privé des droits de commune et de bourgeoisie.

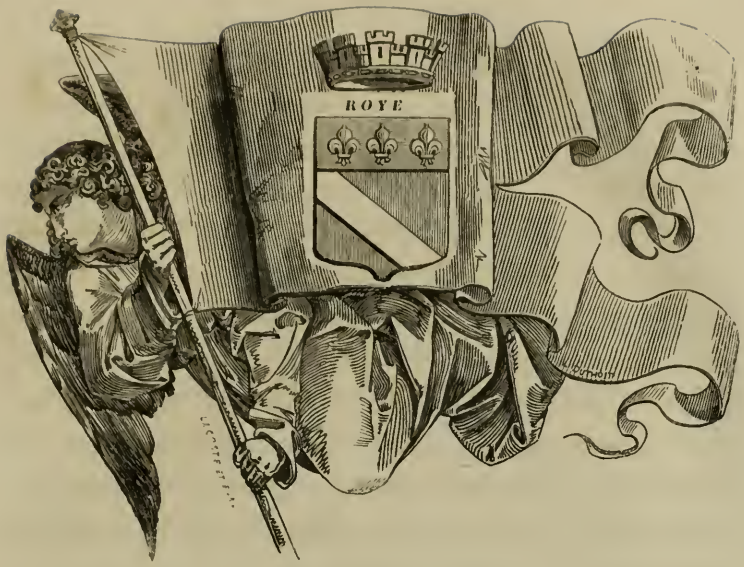

Après avoir appartenu aux comtes de Ponthieu et à la maison de Vermandois, la ville de Roye fut réunie à la Couronne dans l'année 1183; et l'on rapporte à cette date l'institution de la commune que Philippe-Auguste octroya aux habitants. La charte d'établissement renferme cinquante-huit articles. On retrouve dans les chartes des autres villes la plupart de ses dispositions; voici les seuls articles qui nous

aient paru devoir être signalés : — Le roi accorde la commune à la louange, honneur et gloire de l'église de Saint-Georges et de Saint-Florent, sauf le droit de cette église, le droit du roi et celui de ses vassaux. — La moitié des amendes pour infraction de bans (violation d'héritage) appartiendra au roi ; l'autre moitié aux bourgeois de la commune, sauf le droit de *forage* (impôt perçu sur la vente du vin en détail) qui fait partie des revenus royaux. — Si la bonne foi des bourgeois est suspectée en ce qui touche les amendes pour infraction de bans ou les sommes perçues pour rachat de maisons, le maire et trois jurés feront serment sur les saintes reliques que rien n'a été distrait au préjudice du roi. — Si l'étranger commet

NOTIONS HISTORIQUES SUR ROYE.

806. Roye faisait alors partie des possessions d'Helgaud, comte de Ponthieu et de Montreuil. — 932. Hugues, duc de France, s'empare de Roye au préjudice d'Herbert, comte de Vermandois. — 990. Herbert, comte de Vermandois, fonde la collégiale de *Saint-Georges*. — 1046. Construction de l'église. — Vers 1077. Les reliques de St-Florent furent portées à Roye et placées dans la collégiale de *Saint-Georges* qui prit alors le nom de *Saint-Florent*. — 1095. Evrard, seigneur de Roye, affranchit les églises de Cambrai du droit de péage perçu sur les denrées passant par Roye. — Règne de Louis-le-Gros. Roye fournit alors aux armées de ce prince un corps de quinze cents archers. — 1183. Réunion de la ville de Roye à la couronne de France. — Après 1183. Philippe-Auguste concède une charte communale aux habitants. — 1184. Bulle du pape Luce III en faveur de la collégiale de *Saint-Florent*. — 1184. La même bulle fait mention des églises de *Saint-Pierre*, de *Saint-Gilles*, de *Saint-Médard* et de *Saint-Georges* dans le faubourg. — 1191. Evrard de Roye, préchantre de la cathédrale d'Amiens, commence le directoire du chant ou ordinaire de cette église. — 1222. Construction de l'église des *Cordeliers*. (Manuscrits de M. l'abbé Corblet, de Roye.) — 1329. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, meurt à Roye. Elle se rendait en Artois et fut inhumée dans l'église de *Saint-Florent*. — 1369. Les Flamands incendient Roye. — 1373. Les Anglais s'emparent de cette ville et la détruisent presque entièrement. — 1373.

un forfait dans la commune et refuse de comparaître devant le maïeur, les bourgeois sortiront de la ville pour aller démolir sa maison, qu'il soit chevalier, écuyer ou simple habitant des champs; et si la maison est trop forte pour céder aux efforts des bourgeois, le roi fournira les secours nécessaires pour assurer sa destruction. — Le sergent du roi ne pourra appeler *par gages de bataille* (en duel) un homme de la commune. — Les serviteurs des clercs ne devront être cités en justice, pour les choses qui touchent à leur *pécule*, que devant le doyen du clergé de Roye. — Celui qui façonnera des gâteaux ou des flans (*gastellos vel flatones*) et autres choses semblables qui nuiraient à la ville sera tenu de n'en plus façonner,

Charles-le-Sage abolit la commune de Roye. — 1403. Mort de Jean de Popincourt, premier-président au parlement de Paris. — 1406. Pillage de la ville par les soldats du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. — 1409. Mort de Gui de Roye, archevêque de Reims. On a de lui un ouvrage ayant pour titre : *Doctrinale sapientiæ*. — 1410. Établissement à Roye d'une chambre à sel. — 1418-1419. Roye est plusieurs fois assiégé et pris par les Bourguignons ou par les troupes royales. — 1420. Les villes de Roye, Péronne et Montdidier sont séparées par Charles VI du gouvernement général de la Picardie pour former un gouvernement particulier. — 1430. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, rassemble son armée à Roye. — 1435. Traité d'Arras. Charles VII cède Roye à Philippe-le-Bon. — 1441. Charles VII chasse les Anglais de Roye. — 1463. Louis XI rachète Roye du duc de Bourgogne. — 1463. Passage de ce prince. — 1465. Traité de Conflans. Roye est de nouveau cédé au duc de Bourgogne. — 1470. Louis XI s'empare de Roye. — 1472. La ville se rend à Charles-le-Téméraire. — 1477. A la mort de Charles-le-Téméraire, Roye reconnaît l'autorité de Louis XI. — 1479. Commencement des constructions des Prisons. — 1480. Geffroi était alors *maître des écoles grammaticales* de Roye. — 1493. Établissement des *Sœurs-Grises*. — 1496-1499. La peste désole Roye. — 1497. Mort de Jean de la Vacquerie, né à Roye, premier-président au parlement de Paris. Louis XI ayant rendu d'injustes édits, le parlement refusa de les enregistrer. « *Sire*, dit Jean » de la Vacquerie, *nous venons remettre nos charges entre vos mains et souffrir*

sur le commandement du maïeur. (La disette des grains, si ordinaire alors, devait naturellement entraîner l'interdiction des gâteaux et autres pâtisseries qui n'étaient point d'un usage indispensable.) — Le roi veut qu'une halle soit construite à Roye pour la vente des denrées. Il paiera la moitié des frais de construction et d'entretien et se réserve la moitié du produit. — Un bourgeois ne pourra être assigné dans l'église ou dans le parvis. — Les clercs qui ne vivront point selon leur état; qui seront mariés; qui trafiqueront ou feront l'usure, perdront les priviléges de la cléricature, seront assimilés aux hommes de la commune et devront le service au roi. — Si un bourgeois a donné de la laine à filer moyennant salaire

» *tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences.* » Louis XI révoqua ses édits. — 1503. Mort de Gilles Nicole, né à Roye, secrétaire du roi Louis XII. Il a laissé des *Chroniques de France.* — 1523. Les Anglais et les Espagnols s'emparent de Roye et l'incendient. — 1536. Roye est de nouveau brûlé par les Impériaux. — 1552. Le comte de Rœux, général de Charles-Quint, assiége la ville, s'en empare et la livre aux flammes. — 1567. Rédaction de la coutume de Péronne, Montdidier et Roye. — 1577. Roye se déclare pour la Ligue. — 1580. Établissement de la confrérie des archers de *Saint-Sébastien.* A cette époque une *Connétablie d'arbalétriers* existait aussi à Roye. Voici quelques-uns des statuts de la confrérie des archers. « Est défendu à tout confrère et autres qui se trouve-
» roient au jardin et buttes de dire ni proférer paroles vilaines et deshonnêtes en
» peine de six deniers d'amende. — Nul ne pourra jurer ni blasphémer le nom de
» Dieu ni des saints sans même peine que cy-dessus. — Comme aussi nul ne doit
» invoquer ni nommer les diables. — Est défendu à tout confrère et archer de tirer
» de l'arc aux colombes blanches, à la tourterelle ni aux roitelets, en peine de
» chacune fois six deniers. — Est enjoint à tous les confrères de faire acoustrer
» leur barbe aux jours de St-Sébastien, mi-carême, premier jour de mai, même-
» ment au jour que l'un desdits confrères se marie. » (*Manuscrits de M. l'abbé Jules* Corblet.) — 1594. Les habitants reconnaissent Henri IV. — 1595. Construction du Collége. — 1596. La peste à Roye. — 1623. *Les Annonciades* viennent

et que la fileuse mette en gage la laine filée pour une somme plus forte que celle qui lui revient, le maïeur fera rendre la laine filée en retenant seulement pour la fileuse le salaire auquel elle aura droit. Les mêmes dispositions s'appliquent aux pareurs de draps qui mettraient des draps en gage. — Lorsque le roi donnera l'ordre aux bourgeois de se tenir prêts pour une expédition, ils seront dispensés de comparaître devant le juge pendant le temps qu'ils resteront *en quête*. — Un bourgeois pourra se saisir des biens d'un chevalier pour se payer de ce qui lui sera dû; et si le chevalier refuse de s'acquitter, les choses saisies seront adjugées au bourgeois par la justice du roi et par sentence des échevins. — L'échevinage de Roye pourra faire élever sur le terrain d'autrui les

remplacer les *Sœurs-Grises* de Roye. — 1624. La peste se déclare de nouveau à Roye. — 1626. Apparition des *Guérinets* secte d'illuminés. Pierre Guérin, leur chef, était curé de *Saint-Georges* à Roye. — 1630. Établissement des *Sœurs de la Croix*. — 1633. Fondation du couvent des *Minimes*. — 1636. Etablissement d'un hospice desservi par des religieux de *la Charité*. Roye eut plusieurs hôpitaux. Il est question dans les titres du XVe siècle de l'*Hôpital Bernard* et d'un hospice appelé *Hôtel du Béguinage*. Il y avait aussi un hôtel-Dieu sous le nom de *Maladrerie* et l'hôpital *Saint-Jean* du côté de *la Porte de Paris*. — 1636. Prise de Roye par les Impériaux. — 1636. L'armée de Louis XIII reprend la ville. Passage de ce prince. — 1644. Mort de Martin Meurisse, né à Roye, évêque de Madaure et auteur d'une *Histoire des évêques de Metz*. — 1653. Roye tombe au pouvoir des Espagnols. — 1668. Passage de Louis XIV. — 1668. La peste à Roye. — 1673. Louis XIV repasse à Roye. — 1698. Incendie du *Moulin Bayard*. — 1729. Reconstruction du Collége. — 1743. Mort de Louis Billecocq, né à Roye en 1663, avocat au parlement et auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Péronne, Montdidier et Roye*. — 1744. Passage de Louis XV. — 1746. Ce prince repasse à Roye. — 1751. Démolition du bastion situé près du faubourg *Saint-Médard-de-Thoule*. — Achèvement des constructions de l'hôtel-de-ville. — 1786. Mort de l'abbé Chivot, né à Roye, littérateur et savant helléniste.

fortifications nécessaires pour la défense de la ville. — Si un bourgeois loue un ouvrier et refuse de lui payer sur le champ son salaire, le maïeur forcera le bourgeois à s'acquitter sans délai. — Lorsque le roi se plaindra d'un bourgeois, il ne pourra demander plus de soixante livres, à moins qu'il ne s'agisse de meurtre, de vol ou de trahison. — Les boulangers de Roye seront tenus de ne faire leur pain qu'à une obole.

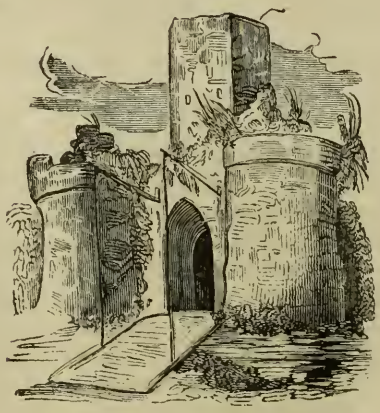

Les chartes du commencement du XIIIe siècle font mention des *bourgeois* de Saint-Pol, et tout indique que cette ville dut son institution communale à Hugues VI Camp d'Avesne qui posséda le comté de Saint-Pol depuis 1174 jusqu'en 1205. *Les Sceaux de Flandres* d'Olivier de Wrée et le recueil publié par Duchesne sur la maison de Châtillon renferment deux chartes de 1221 par lesquelles la comtesse Isabelle, fille de Hugues VI, confirma la concession faite par son père aux bourgeois de Saint-Pol d'une banlieue dont les limites furent définies ainsi qu'il suit : « Les haies de

» Jehan, fils d'Helvin, jusqu'à l'épine de Pronay ;
» quatre arbres placés devant le temple de Wavrans
» jusqu'à la croix devant Belval ; le creux de Benet
» et l'épine devant Croix ; l'épine de Bristel, le frêne
» d'Ostreville et le Cauvelet d'Epinehain [1]. »

Hugues VII de Châtillon, comte de Saint-Pol, confirma en 1227 les dispositions de ces chartes et octroya aux bourgeois de la ville le privilége d'aller prendre du bois dans ses forêts (*jus lignandi in forestagiis suis*) ; « chasque fagot, dit Ferry de Locre, devoit cons-
» ter de sept pieds de long et de neuf paulmes de
» tour, n'estant iceux bourgeois obligés, sauf quelques
» estrelins de recognoissance au comte, qu'à la fa-
» çon et chariage. Furent néantmoins exclus et four-
» clos les taverniers, hosteliers, patissiers, fourniers,
» brasseurs et autres de profession semblable. »—Telles sont les notions que l'on recueille sur les premiers priviléges concédés aux habitants de Saint-Pol.

Cette ville s'honore d'avoir vu naître Ferry de Locre

[1] « Ego Elizabeth, comitissa S. Pauli. Notum facio præsentibus et futuris quòd
» ego concessi burgensibus meis de S. Paulo et toti villæ bannileucam circa situm
» dictæ villæ adjacentem, sicut pater meus Hugo quondam comes S. Pauli prædictis
» burgensibus concessit et sicut legitimè tenuerunt, eisdem concessi usque ad metas.
» Quod ut ratum sit, præsentem cartam prædictis burgensibus tradidi sigillo meo
» roboratam. Actum anno Christi MCCXXI, mense julio. » (Preuves de l'*Histoire de la maison de Châtillon*, par Duchesne.)

« Ego Elizabeth de Castellione comitissa S. Pauli. Notum facio tam præsentibus
» quàm futuris quod Hugo, comes S. Pauli, pater meus, communiæ de S. Paulo,
» bannileucam dedit et concessit, videlicet ab haia Joannis, filii Helvini, ad spi-
» nam de Pronay, etc. Anno domini MCCXXI mense septembri. » (*Arch. de S. Martini de Camp.* Olivier de Wrée.)

et Turpin. Le premier fut curé de Saint-Nicolas d'Arras et rendit d'éminents services à l'histoire des provinces d'Artois et de Flandre. On a de lui : le *Chronicon Belgicum ;* la *Chronographie des comtes, pays et ville de Saint-Pol ;* la *Chronica Anacephalæosis ;* le *Discours sur la Noblesse* ; des épigrammes et des vers.

Thomas Turpin naquit à Saint-Pol vers la fin du XVIIe siècle. Profès au couvent des Dominicains de Saint-Omer, on croit qu'il ne quitta presque jamais son monastère. Turpin nous a laissé une chronique latine des comtes de Saint-Pol et plusieurs manuscrits sur l'histoire locale, religieusement conservés dans la bibliothèque publique de Saint-Omer. Les archives d'Arras renferment deux curieux documents sur Turpin ;

NOTIONS HISTORIQUES SUR SAINT-POL.

855-858. Les lettres de St-Folquin font mention à cette date du lieu de *Tervana* qui prit plus tard le nom de *Saint-Paul* et par corruption *Saint-Pol*, en mémoire du patron de sa première église. — Vers 970. Le comte Guillaume fait construire à Saint-Pol une enceinte de murailles. — 1050. Fondation de la collégiale de *Saint-Sauveur* dans le château des comtes. — 1117. Baudouin, comte de Flandre, vient assiéger Saint-Pol. — 1119 ou 1120. Le comte Charles-le-Bon, successeur de Baudouin, s'empare de Saint-Pol, le livre aux flammes et fait démolir les murailles élevées au Xe siècle par les soins du comte Guillaume. « Charles blocqua la ville » et chasteau. On lasche les furies de batailles ; on frappe, on tue, renverse ; le » chasteau est gaigné, aussi est la ville ; on y voit un montgibel de flammes et un » déluge de sang ; les murailles sont culbutées du hault en bas ; les fossés sont ra- » clés et mis à l'esgal des aultres terres ; bref ce qui estoit de chasteau et de ville, » le tout est effacé. (Ferry de Locre.) — 1175. Bulle du pape Alexandre III portant confirmation de la dotation du chapitre de Saint-Sauveur. — 1190. L'hôpital est doté par le comte Hugues VI Camp d'Avesne. — 1201. L'église de *Saint-Sauveur* cède à Hugues VI le moulin du *Maisnil* ou de *Millebourg* moyennant une redevance annuelle de quatorze setiers de froment. Ce moulin était alors situé près de la fontaine des *Lavoirs* dont il est question dans Ferry de Locre : « Esdictz lavoirs se » voit une tonne de gré crocqueté et poly, eslevée de six pieds, à six coings, em-

le premier est l'état des effets qu'il possédait lorsqu'il quitta son couvent ; le second s'applique aux soins qu'avait reçus de lui la bibliothèque de la communauté. En voici quelques extraits [1] : — « Le père Turpin » a procuré plusieurs livres à la bibliothèque, entr'au- » tres les suivans : les comtes de Flandres, en petit » folio ; une histoire de France par Nicolas Gille, in » folio ; les chartes du pays de Hainau, in octavo ; » deux tomes de l'année dominicaine ; Catena Patrum » Grecorum, in folio ; trois tomes in quarto de l'histoire » des évêques de Liége, Tongres, Mattrich, etc., in » quarto. — Il a nétoiéz tous les livres et les a ran- » gés selon les matières... — Il a eschangé quel- » ques livres doubles, sçavoir : une Vie des Saints en » vieux gaulois pour deux tomes in folio, sçavoir : un

» bouchée de six tuyaux de cuivre, vomissans continuellement eaux très-lympides... » ce qui sert de grande commodité aux bourgeois. » — 1221. Fondation de *la Maladrerie* dans le voisinage de Saint-Pol.—1221. Chartes d'Elisabeth Camp d'Avesne, femme de Gaucher ou Gaultier de Châtillon, portant confirmation des priviléges accordés par son père aux habitants. — 1227. Hugues VII de Châtillon confirme la commune de Saint-Pol. — 1231. Il concède aux habitants des droits d'usage dans ses forêts. — 1251. Gui III de Châtillon, comte de Saint-Pol, transfère dans l'intérieur de la ville la collégiale de *Saint-Sauveur*. — 1263. Gui III de Châtillon fonde un hôpital à Saint-Pol.—1369. Charles-le-Sage assemble les états du royaume à Saint-Pol. « S'y trouvèrent le cardinal de Beauvais, l'archevêque de Sens, les » évêques d'Orléans, d'Arras et d'Auxerre et plusieurs grands princes et seigneurs. » (Ferry de Locre.) — Vers 1430. Établissement des *Sœurs-Noires*. — 1464. Louis XI et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, viennent à Saint-Pol. — 1469. Louis de Luxembourg accorde des priviléges à la compagnie des archers de *Saint-Sébastien*. — 1471. Entrevue dans le château de Saint-Pol de Charles-le-Téméraire et d'Edouard d'York, roi d'Angleterre, détrôné par les intrigues du comte de Warwick.

[1] (*Voir le travail publié par* M. Quenson *dans le Puits Artésien*, 1838.)

» tome des œuvres de St-Jérôme, que nous n'avions
» pas, et un tome de l'histoire de *Bavonius*. — Pour
» ce qui est des cinquante escus de don de mademoi-
» selle Dubois pour acheter des livres à mon usage,
» ils m'ont été remis par ordre du R. P. provincial
» *Thiriar* pour être employés en achats des livres sui-
» vans... Les *Scriptores* de notre ordre 2 folio ; le 3.e
» tome du *Gallia Christiana*, 30 livres ; le *Glossarium*
» de M. du Cange ; l'année dominicaine, du mois de
» novembre ; l'*Oriens Christianus* du R. P. Lequien. »

On éprouve je ne sais quel charme à lire ces détails qui nous initient si bien aux mœurs bénédictines d'un autre temps. Que de candeur, que de savoir se cachèrent à la fois au fond des cloîtres où les moines vivaient ; et combien il faut de courage pour oser écrire

— 1483. « Louis XI donna à l'église paroissiale un calice d'or fin pour ésjours » plus solennels célébrer la messe principale. » (Ferry de Locre.) — 1537. Les Français s'emparent de Saint-Pol. Les Impériaux prennent d'assaut cette place la même année. Le comte de Bures les commande. Il fait incendier la ville et raser le château. — 1546. « Charles le Quint, empereur, cognoissant qu'il importait » beaucoup de remettre sus la ville très-désolée de S. Paul, fait revivre chascun » sien privilége, et fust le magistrat de la ville restably. » (Ferry de Locre.) — — 1553. Les Français reprennent Saint-Pol. — 1581. Siége et prise de Saint-Pol par le comte d'Alençon. La ville est brûlée. — 1593. Les Espagnols rentrent dans Saint-Pol. — 1614. Reconstruction de l'église paroissiale de *Saint-Paul* brûlée en 1553. — 1614. Mort de Ferry de Locre, né à Saint-Pol en 1571, appelé souvent *Locrius*. — 1615. Établissement des *Carmes*. — 1649. Turenne s'empare de Saint-Pol. — 1659. Paix des Pyrénées. Saint-Pol est définitivement réuni à la Couronne de France. — 1661. Passage de Louis XIV. — 1661. Les états d'Artois s'assemblent à Saint-Pol. — 1690. Achèvement des constructions de l'église des *Carmes*. — Vers la fin du XVIIe siècle. Naissance à Saint-Pol de l'historien Thomas Turpin. — Après 1709. Démolition des remparts. — 1766. Incendie du convent et de l'église des *Sœurs-Grises*. — 1766. Reconstruction de *la Sénéchaussée*.

l'histoire après eux, pour ne pas laisser tomber sa plume au souvenir de tant d'érudition, de tant de travaux! On comprendra mieux encore combien ce courage est nécessaire, et de combien de résignation il faut pouvoir le fortifier, lorsqu'on voit M. de Châteaubriand écrire ceci : « Il n'y a pas, dit l'illustre écrivain, de » frère lai déterrant dans un obituaire le diplôme pou- » dreux que lui indiquait dom Bouquet ou dom Ma- » billon qui ne fût mille fois plus instruit que la » plupart de ceux qui s'avisent aujourd'hui, comme » moi, d'écrire sur l'histoire; de mesurer du haut de » leur ignorance ces larges cervelles qui embrassaient » tout, ces espèces de contemporains des Pères de » l'Église, ces hommes du passé gothique et des vieilles » abbayes qui semblaient avoir écrit eux-mêmes les » chartes qu'ils déchiffraient. »

EUDO, maïeur de Saint-Quentin, souscrivit une charte d'Albert Ier, comte de Vermandois, dans l'année 986. Les historiens s'accordent à reconnaître que le gouvernement d'Albert Ier fut paternel; aussi les habitants de Saint-Quentin obtinrent-ils de lui des priviléges et élurent-ils leurs magistrats avant l'époque où l'émancipation communale s'accomplit dans les autres villes de la Picardie.

Raoul Ier, l'un des successeurs d'Albert, confirma les priviléges de Saint-Quentin ; mais l'histoire fait foi qu'il exigea pour cela une forte somme. Ces priviléges ainsi achetés reçurent la sanction royale après la réunion du Vermandois à la Couronne. Une charte de Philippe-Auguste, à la date de 1195, confirma toutes les coutumes *dont les bourgeois de Saint-Quentin avaient joui du temps des comtes de Vermandois* [1].

Le pouvoir municipal de cette cité fut d'abord dévolu à deux corps distincts : onze jurés et le maïeur formaient le premier ; le second se composait de douze échevins. Le maïeur et les onze jurés connaissaient

[1] SOMMAIRE DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CHARTE COMMUNALE DE SAINT-QUENTIN.

Les hommes de la commune seront libres de leurs personnes et de leurs biens. Le roi ne pourra rien exiger d'eux que par le jugement des échevins. Ils seront exempts de main-morte.

Si le roi cite en jugement la commune, il la fera juger par les hommes libres, les nobles et le clergé de Saint-Quentin. Si celui qui est condamné refuse de se soumettre à la décision qui sera prise, il pourra en appeler par le duel dans la ville de Saint-Quentin.

Le roi ni ses sergents ne peuvent citer par gages un homme de la commune. Le roi peut faire mettre les fers aux pieds d'un homme qui a forfait, mais il ne peut le faire lier autrement, ni le faire conduire hors de la ville, ni le forcer à nourrir ses gardes.

Tout bourgeois pourra être cité en justice, à toute heure du jour, partout où il sera rencontré, soit dans un jardin, soit en chambre ou ailleurs ; mais il ne pourra être cité de nuit.

Les voitures à deux roues non ferrées paieront une obole ; à quatre roues non ferrées un denier ; le double pour les voitures ferrées. On emploiera le produit à faire une chaussée.

Les sergents de la ville et les gardes des portes ne doivent répondre en matière civile que devant le maire et les jurés ; les domestiques des ecclésiastiques seront justiciables du doyen du clergé.

seuls de ce qui avait trait au patrimoine de la ville et aux franchises des habitants ; à l'entretien des murailles, des portes et des ponts ; à la garde de la cité et aux actions civiles intentées aux bourgeois.

Les échevins reconnaissaient l'autorité d'un châtelain appelé quelquefois *vicomte* dans les vieilles chartes. Jusqu'à la réunion du Vermandois, cet échevinage constitua la justice particulière du comte. Plus tard un prévôt royal remplaça le châtelain, et le roi nomma les échevins ; leur autorité s'étendit sur les saisies et les amortissements, les poids, le mesurage et la

Le bourgeois de la commune sommé par le roi sera jugé dans Saint-Quentin par les échevins.

Tout homme de la commune qui, au son de la cloche, voudra se rendre à l'assemblée de la ville pourra y venir et s'en retourner librement.

La commune prendra les armes toutes les fois qu'elle en sera sommée par le roi ; et ceux qui seront armés ne pourront être poursuivis en justice après le jour de la sommation.

Le maire et les jurés pourront fortifier la ville sur le terrain de qui que ce soit.

Les boulangers ne feront du pain qu'à une obole. Les hommes de la ville pourront moudre et cuire leur pain où ils voudront.

Le roi ne pourra changer la monnaie sans le consentement du maire et des jurés. Mais il sera libre d'en frapper du même poids.

Chacun peut établir son étal au marché en payant les droits requis et pourvu qu'il n'obstrue point l'issue des maisons habitées.

Le bourgeois peut sans forfaiture demeurer hors de la ville depuis la Purification jusqu'à la fin d'avril, et depuis la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Martin.

Si le maire, les jurés et la commune ordonnent une levée de deniers pour les besoins de la ville, ils la pourront faire sur toutes les possessions des bourgeois, en terres ou en argent, et sur tous les profits pécuniaires perçus dans Saint-Quentin.

Tout ce qui précède n'est concédé que sous la réserve expresse du droit du roi et de son honneur ; des droits de ses hommes libres ; de ceux de l'église de Saint-Quentin et des autres églises.

A Compiègne, l'an de l'incarnation du Verbe 1195.

taxe des principales denrées. Divers cas de justice criminelle leur furent aussi réservés. On comprend, toutefois, que de nombreux conflits durent s'établir entre le maïeur et les jurés, le prévôt et l'échevinage ; et le mal devint tel qu'en 1352 le roi Jean se détermina à réunir les deux juridictions. Jusqu'à leur suppression, les échevins s'assemblèrent dans l'hôtel des comtes de Vermandois appelé *Maison de la Monnaie.* Un antique usage voulait qu'un repas fût offert chaque année à l'échevinage par le châtelain. Nous emprunterons aux mémoires de Colliette la description des préparatifs de ce repas et des mets dont il se composait.

« Dès que le festin a été fixé et annoncé au châ-
» telain, huit jours avant sa célébration par les éche-
» vins, ils s'assemblent dans une salle tendue de ta-
» pisseries; leur table doit être couverte de même
» étoffe et de trois nappes, et leurs bancs garnis de
» *paillots.* Assis en un même rang, ils sont servis
» par deux clercs de la ville (le procureur et le greffier aux causes) portans serviettes blanches sur l'épaule
» et un chapeau ou couronne de fleurs. A la première
» entrée, on sert un grand potage, bon pain, bon
» vin ; succèdent à ce mets poulets bouillis aux pois
» et pâtés de poulets encore ; ensuite vient un oison
» pour deux échevins. Après ce service, on distribue
» de la carpe et du brochet par quartier sur des
» tranches de pain avec du verteille ou verjus d'oseille.
» Le châtelain obligé de fournir ce repas aux dépens

» du domaine ne pourrait pas en imposer aux con-
» vives sur la qualité de ces poissons ; il doit les
» montrer vifs, la veille de la fête, à deux échevins
» ou à deux députés par eux à l'effet de les visiter.
» On apporte ensuite bœuf salé et moutarde ; chaque
» couple d'échevin a son plat. La viande rôtie qui
» suit est au choix du châtelain. On lève la première
» nappe et l'on sert alors une tarterelle à chaque éche-
» vin et des cerises, car l'on fait toujours tomber le
» temps de ce repas en été et, ordinairement, au
» mardi le plus voisin de la Saint-Barnabé. La crême
» que l'on ajoute à ces petits desserts est couverte
» d'un large craquelin et entremêlée de fromages vieux

NOTIONS HISTORIQUES SUR SAINT-QUENTIN.

Vers l'an 300. Martyre de St-Quentin.—Vers 351. Fondation de l'église cathédrale de l'Auguste de Vermandois. Elle devint collégiale lorsque le siége épiscopal eut été transféré à Noyon par St-Médard. (Voir pour cette église le Ier volume, page 116.) — Vers 365. Établissement de l'évêché de l'Auguste de Vermandois. — 407. Invasion des Vandales. Ils saccagent cette ville et la livrent aux flammes. — 451. A peine relevée de ses débris l'Auguste de Vermandois est ruinée par Attila. — 531. St-Médard transfère le siége épiscopal dans la ville de Noyon. — Commencement du VIIe siècle. Fondation de l'abbaye de *Saint-Quentin-en-l'Isle*. (Ier volume, page 222.) — Fin du VIIIe siècle. Saint-Quentin devient la capitale du comté de Vermandois. — 848. Premier concile de Saint-Quentin. — 851. Les Normands désolent le Vermandois. Ils brûlent l'abbaye de *Saint-Quentin-en-l'Isle*. — 852. Karle-le-Chauve vient à Saint-Quentin. — 853. Le chanoine Hilrade fonde un hôpital à Saint-Quentin. — 855. Karle-le Chauve repasse à Saint-Quentin. — 857. Un parlement s'assemble dans cette ville. On y règle les conditions de la paix accordée à Lother par Karle-le-Chauve. — 858. Passage de Louis de Germanie. — 865. Karle-le-Chauve signe à Saint-Quentin un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin. — 874. Un nouveau parlement s'assemble à Saint-Quentin. — 883. Passage des Normands. Ils brûlent la collégiale. — 883. On fortifie Saint-Quentin dans la crainte que les Normands ne viennent à reparaître. — 895. Guerre entre Herbert Ier, comte de Vermandois, et les comtes Baudouin de Flandre et Raoul. Ceux-ci s'emparent de Saint-Quentin au détriment d'Herbert Ier. — 896. Herbert

» et nouveaux (que l'on présente par quartier sur deux
» pains blancs tenant ensemble) de grosses noix et
» de gâteaux secs sans être fourrés. On ôte la seconde
» nappe ; chaque échevin est alors versé d'un grand
» verre d'hypocras qu'on accompagne d'une large dis-
» tribution de *métiers* ou oublis qu'il leur est permis
» d'envoyer à leurs femmes, à leurs filles ou à leurs
» parentes. L'un des clercs servants, attentif aux be-
» soins des échevins, leur demande ensuite s'ils veu-
» lent réitérer de la liqueur. Quand le repas est fini,
» les grâces rendues par le plus ancien échevin et
» par les autres ensuite, selon leur ordre de récep-
» tion, on se couvre de bouquets et de couronnes,

rentre dans cette ville à l'aide des Normands. — 932. Hugues, duc de France, assiége Saint-Quentin et s'en rend maître. — 933. Herbert reprend la ville; elle retombe la même année au pouvoir de Hugues son compétiteur. — Vers 944. Fondation de l'abbaye de *Saint-Prix* aux portes de Saint-Quentin. (Ier volume, page 222.) — 1045. Fondation de l'église paroissiale de *Saint-Remy*. — 1047. Passage du roi de France Henri Ier. — 1088, d'autres disent 1090. Fondation de l'église collégiale de *Sainte-Pécinne*. — 1096. Un grand nombre de prélats et de chevaliers s'assemblent à Saint-Quentin pour régler les préparatifs de la première croisade. — 1109. Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, confirme les franchises de Saint-Quentin. — 1115. Commencement de la reconstruction de la collégiale de *Saint-Quentin*.—1150. Les Templiers avaient alors un monastère à Saint-Quentin.— 1161. Établissement d'un hôpital pour les pélerins et les hydropiques. —1164. Construction de l'église paroissiale de *Saint-Eloi*. — 1165, d'autres disent 1145. Fondation de *la Léproserie* dans le faubourg d'*Isle*. — 1166. Un hôpital pour les pestiférés fut construit cette année-là dans le faubourg de *Pontoilles*. — 1182. Fondation de l'église paroissiale de *Saint-Thomas de Cantorbéry*. — 1183. Philippe-Auguste s'empare de cette ville après la mort d'Isabelle de Vermandois. — 1195. Ce prince confirme par une charte les priviléges de Saint-Quentin. — 1200. Des manufactures de draps et de sayetteries s'établissent dans cette ville. — 1213. Désordres à Saint-Quentin à l'occasion des démêlés existants entre les clercs et le peuple. — 1214. Mort d'Eléonore de Vermandois, comtesse de Saint-Quentin. Réunion de cette ville à la Couronne de France.—1214. Erection en paroisses des églises de *Sainte-Margue-*

» et l'on plie la dernière nappe de la table qui reste » couverte de sa tapisserie.»

Le maïeur et les officiers du roi étaient ordinairement conviés à ce festin ; mais ils mangeaient sur une table séparée, ne pouvaient être servis avant les échevins et devaient se retirer après les grâces ; car alors les échevins ordonnaient à l'un des clercs servants de procéder à la lecture des statuts qui autrefois avaient réglé l'ordonnance du festin ; et si l'une de leurs prescriptions se trouvait omise, le châtelain restait tenu de donner un nouveau repas ; il devait de plus quelques deniers tournois à chaque échevin, pour l'avoir fait assister *à un festin tronqué*. Vers 1290, le châtelain

rite, *Saint-Jean-Baptiste*, *Saint-Martin*, *Saint-André*, *Sainte-Catherine* et *Saint-Jacques*. Plus tard les églises de *N.-D. de la Gréance*, *la Toussaint* et *Saint-Pierre-au-Canal* devinrent aussi paroissiales. — 1216. Un second concile s'assemble à Saint-Quentin pour réprimer les violences exercées par Enguerrand de Coucy contre les chanoines de Laon. — Vers 1221. Fondation du couvent des *Dominicains*. — 1222. Etablissement des *Cordeliers*. — Vers 1223. Fondation du couvent des *Sœurs-Grises*. — 1231. Troisième concile de Saint-Quentin. Le comte de Flandre est sommé, sous peine d'excommunication, de donner satisfaction au chapitre de Saint-Donatien de Bruges. — 1233. Quatrième concile. On y traite des différends existants entre l'évêque et le maire de Beauvais. — 1235. Gérard, sénéchal de Vermandois, fonde un béguinage à Saint-Quentin. — 1235. Cinquième concile à l'occasion des troubles qui affligeaient la ville de Reims. — 1239. Un sixième concile s'assemble à Saint-Quentin pour mettre un terme aux violences exercées sur le prévôt de l'église de Reims par les seigneurs de Rumigny. — 1257. Achèvement du chœur de l'église collégiale. — 1271. Septième concile. On y promulgue plusieurs canons pour la discipline de l'Église.— 1272. Philippe-le-Hardi restreint les priviléges de la ville et déclare qu'à l'avenir la connaissance des causes criminelles n'appartiendra qu'au roi.—1297. Passage de Philippe-le-Bel et de Jeanne de Champagne.—1303. Fondation du béguinage de *la rue de la Fosse*. — 1317. Philippe-le-Long abolit la commune de Saint-Quentin. (*Ordonnances des rois de France*, tome XII.) — 1322. Charles-le-Bel la rétablit. — 1330. Fondation de l'hôpital de *Saint-Nicolas*. — 1331. Depuis 1331 jusqu'en 1415, les chapitres de la province ecclésiastique de

de Saint-Quentin ayant voulu se soustraire à ces obligations une lettre de Philippe-le-Bel, transcrite dans les cartulaires de la ville, maintint les prérogatives des échevins.

Les différends de l'échevinage et du chapitre royal de Saint-Quentin furent nombreux au moyen-âge. Dans l'année 1213, Robert d'Aissonville et Oudart de Saint-Simon, chanoines de la collégiale, eurent des démêlés avec plusieurs bourgeois ; les habitants prirent parti pour ces derniers et la querelle devint si vive que des clercs furent maltraités ; on profana même les choses saintes. Éléonore, comtesse de Saint-Quentin, que ces désordres affligeaient nomma des commissaires pour in-

Reims s'assemblèrent tous les trois ans à Saint-Quentin. — 1334. Fondation du béguinage de *la rue Susanne*. — 1339. Construction de l'hôpital de *Lambais*. — 1340. Établissement de ceux *du Porchet*, *des Loges* et *du Roi*. — 1344. Gérard d'Esquecheries, bourgeois de Saint-Quentin, fonde le béguinage des *Flamands* ou de *Sainte-Anne*. — 1346. Philippe de Valois voulant reconnaître la fidélité des habitants de Saint-Quentin augmente leurs priviléges. — 1347. Jean III, duc de Brabant, conclut à Saint-Quentin le mariage de ses trois filles avec le duc de Gueldres, les comtes de Flandre et de Luxembourg. — 1352. Fondation de l'hôpital du *Petit-Pont*. — 1365. Établissement du bailliage de Saint-Quentin. — 1413. Passage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. — 1420. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, maître de Saint-Quentin, y reçoit les ambassadeurs d'Henri V, roi d'Angleterre. — 1435. Traité d'Arras. Saint-Quentin est au nombre des villes cédées par Charles VII à Philippe-le-Bon. — 1456. Achèvement de la nef de la collégiale. — 1463. Louis XI rachète Saint-Quentin de Philippe-le-Bon. — 1465. Traité de Conflans. Saint-Quentin retourne au duc de Bourgogne. — 1470. Les habitants reconnaissent la domination de Louis XI. — 1471. Ce prince leur accorde des priviléges. — 1473. Le connétable de Saint-Pol, révolté contre Louis XI, s'empare de Saint-Quentin. — 1475. Louis XI et Charles-le-Téméraire signent un traité de paix à Vervins. Saint-Quentin est cédé au duc. — 1477. A la mort de ce dernier, les habitants font leur soumission au roi de France. — 1477. Achèvement du portail de la collégiale. — 1486. Les états du bailliage de Vermandois s'assemblent à Saint-Quentin. — 1486. Tentatives de Frédéric de Hornes pour surprendre cette ville.

former contre les coupables et fit accepter leur médiation par le peuple et par le clergé. Voici la teneur de la sentence que les commissaires rendirent : — Romain, surnommé *Nez-de-Cat*, maïeur de Saint-Quentin pendant la sédition, mérite un châtiment, car son devoir lui commandait de réprimer le désordre ; il ne pourra plus exercer d'emploi public et devra, avant la Toussaint, se rendre à Rome pour implorer l'absolution du pape ou de son grand-pénitencier. Les jurés sont déclarés inhabiles à remplir désormais leur office, à moins que le chapitre qu'ils ont laissé outrager ne permette qu'ils soient réélus. Pierre, fils de Jean Musart, et Besart, fils de Chocart, iront comme le maïeur cher-

ses troupes sont repoussées par les habitants. — 1503. Achèvement de la reconstruction de l'église paroissiale de *Saint-Eloi* au faubourg d'Isle. — 1504. Mort de Jean Lenglet, chanoine de Saint-Quentin, né dans cette ville. Il devint premier-médecin de Charles VIII. — 1507. Première rédaction de la coutume locale de Saint-Quentin. — 1509. Construction de l'hôtel-de-ville. — 1530. Achèvement des fortifications de Saint-Quentin commencées pendant le règne de Louis XI. — 1536. Tentatives infructueuses du prince de Nassau pour surprendre Saint-Quentin. — 1540. Passage de François Ier et de Charles-Quint. — 1550. Fondation du béguinage des *Bonnes-Dames d'Etreillers*. — 1554. Jean Carpentier fonde celui de *Ville-Choles*. — 1557. Bataille de Saint-Quentin. La ville assiégée par les Espagnols et défendue par l'amiral de Coligny est prise d'assaut le 27 août. — 1559. Traité du Cateau-Cambrésis. Restitution de Saint-Quentin à la France. — 1562. Edit portant interdiction du culte calviniste dans la ville de Saint-Quentin. — 1567. Passage de Charles IX. — 1570. Fondation du béguinage de *Gibercourt*. — 1576. Saint-Quentin reconnaît la Ligue. — 1578. Mort de Jean Hennuyer, né à Saint-Quentin en 1497. On sait qu'étant évêque de Lisieux il refusa d'exécuter l'ordre donné par Charles IX de massacrer les protestants de son diocèse. — 1579. Armand Crommelin, de Courtrai, introduit à Saint-Quentin la fabrication des batistes et des linons. — 1586. Fondation de l'hospice de *Bournival*. — 1588. Les habitants reconnaissaient l'autorité royale depuis plusieurs années lorsque Balagny entreprit de s'emparer de la ville pour y rétablir le pouvoir de la Ligue. Sa tentative échoua. — 1589. Saint-Quentin garde fidélité au roi de France, malgré les intrigues des Ligueurs ; on frappe

cher leur pardon à Rome et devront rapporter la preuve qu'ils l'ont obtenu. Pour l'expiation du forfait dont la commune entière est solidaire, deux bourgeois feront le même voyage. Enfin, le jour de l'Assomption, le maïeur, les jurés, et tous ceux qui prirent part aux attentats commis, partiront du village de Rocourt, en chemise, nu-pieds, avec leurs caleçons seulement (*omnino nudi præter braccas, et camisiam et discalceati*); ils entreront ainsi dans Saint-Quentin et iront faire amende-honorable à tous les clercs de la collégiale.

Robert d'Aissonville et Oudart de Saint-Simon n'étaient pas exempts de reproches; ils furent exilés pour un an de la ville et tenus de se rendre à Rome avant

dans cette ville des quarts d'écus portant les mots : *Pro Christo et Rege.* — 1590. Passage d'Henri IV. — 1594. Ce prince revient à Saint-Quentin. — 1598. Désordres à l'occasion de l'établissement d'un impôt sur les toiles. — 1610. Fondation du couvent des *Capucins.* — 1616. Tentatives infructueuses du duc de Longueville, l'un des principaux chefs des *Mécontents*, pour s'emparer de Saint-Quentin. — 1617. Les *Mécontents* parviennent à s'en rendre maîtres. Mort de Concini. Fin de la guerre civile. — 1621. Les calvinistes de Saint-Quentin sont désarmés. — 1635. Passage de Louis XIII. — 1636. La peste désole Saint-Quentin. — 1636. Mort de Claude de Lafons, né dans cette ville, annotateur des coutumes du Vermandois et auteur d'une histoire de Saint-Quentin. — 1646. Désordres dans cette ville à l'occasion d'un nouvel impôt sur la bourgeoisie qu'on appela *taxe des aisés.* — 1650. Mort de l'historien Claude Hémeré, né à Saint-Quentin, auteur de l'*Augusta Viromanduorum illustrata.* — 1668. Mort du peintre Michel Dorigny, né à Saint-Quentin, gendre de Simon Vouet et son élève. — 1670, 1671, 1672. Passages de Louis XIV. — 1682. Établissement des *Filles de la Croix.* — 1684. Fondation de la commanderie de *Garend*, ordre de Saint-Lazare, dans le faubourg de *Pontoilles.* — 1685. Mort du célèbre bénédictin dom Luc d'Achéry, auteur du *Spicilège*, né à Saint-Quentin en 1609. — 1685. Etablissement des *Filles de Saint-Vincent.* — 1697. Mort de Claude Bendier, né à Saint-Quentin, docteur de Sorbonne, auteur de la

la Toussaint pour se faire relever des censures qu'ils avaient encourues. Les bourgeois payèrent une amende de sept cents livres. Ce jugement, rendu à Paris dans l'église de Sainte-Geneviève-du-Mont, reçut la sanction de Philippe-Auguste ; et les maïeur, jurés et échevins restèrent tenus de prêter au chapitre, après leur élection, le serment dont la formule fut réglée ainsi qu'il suit : *Nous, maïeur, jurés et échevins de la ville de Saint-Quentin, jurons, sur les saints évangiles posés sur cet autel, de défendre, protéger et conserver les personnes et biens des doyen, chanoines et membres de cette église.* On prêtait ce serment au grand-autel de la collégiale devant le saint-sacrement et le chef de Saint-Quentin martyr.

Défense des principales prérogatives de la ville et de l'église royale de Saint-Quentin. — 1710. Etablissement du tribunal consulaire. — 1724. Edit pour l'établissement de la navigation de la Somme de Saint-Quentin à Amiens. — 1744. Mort de Jean Papillon, célèbre graveur sur bois, né à Saint-Quentin en 1661. — 1744. Passage de Louis XV. — 1749. Réunion au bailliage du siége de la Prévôté. — 1758. Démolition de l'église de l'hôpital *Saint-Jacques.* — 1761. Mort du jésuite Charlevoix, né à Saint-Quentin en 1682, célèbre par ses missions apostoliques et par ses voyages. — 1761. Etablissement de la société d'agriculture. — 1764. Naissance à Saint-Quentin du démagogue Caïus Gracchus Babeuf, mort sur l'échafaud en 1797. — 1768. Lettres de noblesse accordées en vertu de l'édit de 1767 à Henri Daniel Cottin, négociant à Saint-Quentin, pour honorer les talents dont il avait fait preuve dans les affaires commerciales. — 1772. Les habitants privés par l'édit de 1771, sur l'érection en offices des fonctions municipales, du droit d'élire les magistrats de la ville sont rétablis dans leurs anciens priviléges par un arrêt du Conseil. — 1787. Etablissement d'une assemblée d'élection à Saint-Quentin. — 1788. Mort de Maurice Delatour, peintre de portrait, fondateur de l'école de dessin, né à Saint-Quentin en 1703. — 1789. Mort de Louis Hordret, né à Saint-Quentin. Jurisconsulte et historien, Louis Hordret publia en 1781 l'*Histoire abrégée de la ville de Saint-Quentin et de ses franchises.* — 1789. Réunion du bailliage de Saint-Quentin. Election des députés pour les états-généraux.

La formation du corps de l'échevinage fut souvent modifiée depuis l'époque où s'accomplit la réunion des échevins et des jurés. Avant 1670, le corps-de-ville se composait de vingt-cinq officiers. Il y avait le maïeur en exercice ; le dernier maïeur, qui restait dans l'échevinage pendant un an en qualité de premier-échevin ; onze jurés ; douze échevins. Le 10 novembre 1670, Louis XIV réduisit le corps-de-ville à un maïeur et six échevins.

Le maïeur avait le commandement de la ville en l'absence du gouverneur ; dépositaire des clefs de la cité, il donnait ses ordres à huit sergents massiers et se faisait suivre d'un sergent hallebardier. Un brevet de 1617 lui accorda le droit d'avoir l'épée ; en 1746, un second brevet régla qu'il porterait, pendant le temps de sa charge, une croix frappée en or émaillé, ornée de fleurs de lis aux quatre angles et à deux faces ; l'une ayant l'empreinte des armes de la ville et pour légende *Ludovico regnanti* 1746, l'autre une épée, une clef en sautoir avec ces mots : *Fidelitatis præmium.* Cette croix fut suspendue à un ruban couleur de feu broché d'un liseré d'or.

Saint-Quentin mérita, à toutes les époques de l'histoire, la légende *Fidelitatis præmium* ; mais son respect pour l'autorité royale et le courage de ses habitants, lorsque l'ennemi assiégeait leurs remparts, se révélèrent surtout pendant le siége de 1557, l'un des plus célèbres de nos annales. On sait qu'après la funeste bataille de *Saint-Laurent*, plus communément appelée

bataille de Saint-Quentin, les Espagnols prirent la ville et la dévastèrent. Ce que les habitants avaient déployé de dévouement et d'intrépidité pour sauver leur cité de la domination étrangère peut difficilement se retracer ; et c'est pour consacrer le souvenir de leurs héroïques efforts que le poëte Santeuil fit ces beaux vers qui furent gravés en lettres d'or au frontispice de l'hôtel-de-ville :

BELLATRIX, I, ROMA! TUOS NUNC OBJICE MUROS :
PLUS DEFENSA MANU, PLUS NOSTRO HÆC TINCTA CRUORE
MŒNIA LAUDIS HABENT : FURIT HOSTIS ET IMMINET URBI.
CIVIS MURUS ERAT; SATIS EST SIBI CIVICA VIRTUS.
URBS MEMOR AUDACIS FACTI DAT MARMORE IN ISTO
PRO PATRIA CŒSOS ÆTERNUM VIVERE CIVES.

La Ligue exerça peu d'action à Saint-Quentin et les habitants restèrent fidèles à Henri III dans un temps où Soissons, Laon et beaucoup de villes picardes étaient au pouvoir des Ligueurs. Henri IV vint à Saint-Quentin en 1590 et sa présence y fut l'objet de l'allégresse publique. Il logea dans une maison de *la Grand'Place* au coin de *la rue de la Poterie.* On dit que plusieurs bourgeois lui ouvrirent leurs bourses et que le prince mit leur bonne volonté à profit car son trésor était épuisé. Le corps-de-ville lui offrit un repas et lorsqu'on voulut, selon l'usage, goûter les vins et les viandes placés devant lui, le prince s'y opposa et dit : *Je suis avec mes amis ; je n'ai rien à appréhender d'eux.* Henri IV répétait souvent que *malgré ses ennemis, il étoit assuré d'être toujours le roi de sa*

chère ville de Saint-Quentin. Lorsqu'il y revint en 1594, on l'entendit déclarer sur la place de l'hôtel-de-ville qu'*il n'entendoit pas qu'il y eût jamais de citadelle en cette capitale. — Je n'en veux pas d'autre*, ajouta-t-il, *que le cœur de ses habitants.*

L'histoire des corporations de métiers est encore à faire; et celui qui entreprendrait de l'écrire ne tarderait pas à reconnaître combien fut grande l'influence de ces corporations sur les destinées des villes du moyen-âge. L'échevinage puisa long-temps sa principale force dans ses fréquents rapports avec les chefs des confréries. L'action réelle que ces chefs exerçaient sur les gens de métier vint souvent en aide aux pouvoirs publics dans les temps de désordres; lorsque la France fut livrée à l'ambition des grands vassaux, lorsque les villes, cherchant l'autorité royale et ne la trouvant plus nulle part, se donnaient aux Armagnacs ou à la maison de Bourgogne, que de fois ne vit-on pas les corporations dicter les résolutions de l'échevinage!

L'organisation des confréries de métiers pourrait offrir plus d'un rapprochement avec l'institution communale. On retrouve dans leurs anciens statuts ce même esprit d'association, ce même instinct de protection mutuelle, cet impérieux besoin d'égalité dont la commune fut le plus puissant symbole. Les membres d'une corporation de métier devaient en toute occasion se prêter assistance; ils juraient de respecter l'autorité du maïeur ou *maître de métier* qu'ils avaient

élu. Des banquets les réunissaient à des époques déterminées; la dépense était acquittée à frais communs. Lorsqu'un membre de la corporation mourait, ses frères se réunissaient pour accompagner son cercueil et mêler leurs prières à celles de l'église. Ainsi mêmes plaisirs, mêmes douleurs, mêmes travaux, mêmes destinées, mêmes affections; et souvent mêmes haines, mêmes vengeances!

Chaque corporation avait sa bannière et son saint patron. Le maïeur était tenu, la veille de la fête patronale, de porter l'image du saint chez tous les membres de la confrérie; ils se rendaient le lendemain à l'église avec leur bannière. L'élection du maïeur s'accomplissait ordinairement ce jour-là. Les corporations étaient aussi dans l'usage d'assister aux processions du saint-sacrement et figuraient dans les solennités dont la venue des princes était souvent l'occasion[1].

[1] CORPORATIONS DE MÉTIERS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN AU XVIIe SIÈCLE.

Apoticaires; fête patronale : *St-Marcoul.* — Bonnetiers. — Bouchers; *la Présentation de la Vierge.* — Boulangers et Tourtonniers. — Brasseurs. — Charrons; *Ste-Catherine.* — Charcutiers; *St-Antoine.* — Chapeliers; *Ste-Barbe.* — Charbonniers. — Charpentiers; *St-Joseph.* — Chaudronniers; *St-Eloi.* — Cordiers; *la Conversion de St-Paul.* — Cordonniers; *St-Crépin.* — Corroyeurs; *St-Crépin.* — Couvreurs d'ardoises, de tuiles et de plomb; *St-Eloi.* — Drapiers et Chaussetiers; *Ste-Madeleine.* — Gohorliers; *St-Eloi.* — Maçons et Tailleurs de pierre. — Mandeliers; *St-Antoine.* — Marchands de pain d'épices; *St-Claude.* — Mégissiers et Gantiers. — Menuisiers; *Ste-Anne.* — Merciers, Ciriers et Epiciers; *St-Marcoul.* — Meuniers; *St-Victor.* — Mulquiniers. — Orfèvres. — Patissiers et Cuisiniers; *St-Honoré.* — Potiers d'étain; *St-Eloi.* — Savetiers; *St-Crépin.* — Selliers; *St-Eloi.* — Serruriers; *St-Eloi.* — Taillandiers; *St-Eloi.* — Tailleurs d'habits; *St-Boniface.* — Tanneurs et Fourreurs. — Tisserands. — Toiliers-Lingers; *St-Marcoul.* — Tonneliers; *Notre-Dame.* — Tourneurs. — Vitriers; *St-Luc.*

Les anciens statuts des corps de métiers de Saint-Quentin méritent d'être étudiés. Ils ont été recueillis dans un manuscrit de 1696 qui peut nous consoler, sous ce rapport, du vide que les désordres révolutionnaires ont produit dans les archives de l'hôtel-de-ville [1]. Chaque feuillet de ce manuscrit offre une sage prescription ou un détail de mœurs d'autant plus précieux qu'il s'applique à une portion du peuple dont l'histoire ne nous parle jamais. La rédaction de ces statuts est naïve et rappelle d'autres temps. « Vous jurez » Dieu votre créateur, dit le maïeur des *pâtissiers* au » récipiendaire, et sur la part que vous prétendez en » paradis, que vous n'habillerez aucune viande pour » entrer en corps humain que premier ne voulassiez » manger vous-mêmes. » Une amende sévère est imposée aux *ciriers et droguistes* qui vendraient des dragées *où le sucre seroit meslé d'amidon;* la confrérie du *pain d'épices*, dont St-Claude est le patron, est tenue d'employer « bonne paste, bien pannissée, » bien cuite, composée de bon miel et de bonnes » espices. » Les réglements de la boulangerie et des *tourtonniers* sont des modèles de sagesse et de prévoyance. On exigeait le droit de bourgeoisie pour l'admission dans la corporation des boulangers. « Personne,

[1] Nous devons la communication de ce manuscrit à l'obligeance de M. Le Serurier, conseiller à la cour royale d'Amiens et membre de la *Société des Antiquaires de Picardie*. M. Le Serurier a mis à notre disposition avec un empressement dont nous lui savons gré les nombreux imprimés ou manuscrits sur l'histoire locale que sa bibliothèque renferme.

» disent les statuts, ne sera maître-boulanger qu'il ne
» soit apparu de ses bonnes vie et mœurs et qu'il a
» été receu bourgeois de Saint-Quentin. Il sera tenu
» de faire chef-d'œuvre et à cette fin façonner trois
» sortes de pains d'une même cuite scavoir : pain
» blanc, pain molet et pain bis. »

Nous terminerons ces aperçus par la curieuse formule du serment imposé aux membres de la corporation des *Apotiquaires* de la ville de Saint-Quentin. — « Je prends à tesmoins, devant tout le monde, le
» créateur de l'univers, un seul Dieu en trois per-
» sonnes, que j'observeray toutte ma vie ce qui s'en
» suit : — Je vivray et mourray dans la foy catho-
» lique, apostolique et romaine. — J'honoreray mes
» parens et messieurs mes magistrats. — J'obéiray aux
» médecins et porteray honneur à mes anciens. —
» Je feray tous mes efforts pour embellir ma profession.
» — Je n'en divulgueray jamais les secrets. — Je ne
» donneray jamais de poison et je ne souffriray pas
» qu'on en donne même à mon ennemy. — Je ne
» toucheray aucunes parties secrettes que pour y appli-
» quer des remèdes en cas de nécessité. — Je désap-
» prouveray toujours la méchante et dangereuse mé-
» thode des empiries et charlatans. — Je ne diray ja-
» mais d'injures à mes anciens ni à tout autre. —
» On ne me verra pas dans les maladies aiguës donner
» aucun purgatif sans l'avis du médecin. — Je re-
» fuseray tout remède pour provoquer l'avortement.
» — L'espérance du gain ne me fera rien faire d'im-

» prudent. — J'otteray de ma boutique les médica-
» mens mal conditionnez. — En gardant et observant
» exactement touttes ces choses, je prie le bon Dieu
» de me secourir dans le cours de ma vie. Ainsi
» soit-il ! »

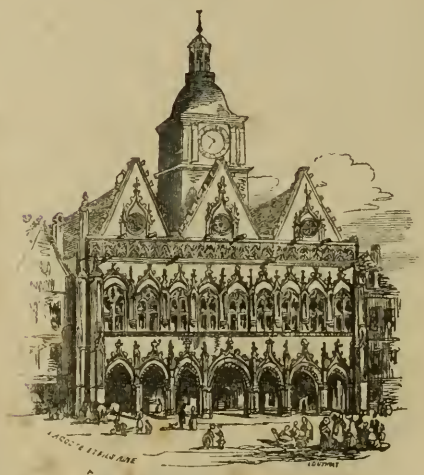

HÔTEL DE VILLE DE SAINT QUENTIN.

Dans l'année 1127, Guillaume Cliton, comte de Flandre, confirma par une charte les priviléges dont les habitants de Saint-Omer étaient alors en possession. Mais l'histoire nous apprend que Guillaume ne tarda pas à mettre en oubli l'engagement qu'il avait contracté, puisque dès le commencement de 1128 les bourgeois étaient en insurrection et réclamaient le maintien de leur charte que le comte venait de violer. Celui-ci assiégea et prit Saint-Omer; et comme la force faisait alors le seul droit, les bourgeois se soumirent et, de plus, furent tenus de payer au comte de Flandre une

amende de six cents marcs d'argent. Thierry d'Alsace, successeur de Guillaume Cliton, répara de son mieux les maux que les bourgeois de Saint-Omer avaient endurés; il confirma leurs anciens priviléges; l'institution communale de Saint-Omer se régularisa; les habitants eurent leur halle échevinale. La charte du comte Thierry reçut la confirmation de Philippe d'Alsace en 1164 [1].

Les annales de Saint-Omer ont consacré le souvenir du passage de St-Louis en 1231. Ce prince et Blanche de Castille, sa mère, logèrent dans l'abbaye de Saint-

[1] ANCIENNES LOIS DE SAINT-OMER.

Le comte protégera les bourgeois et établira des échevins pour rendre la justice.

Si un bourgeois de Saint-Omer doit de l'argent à quelqu'un, et s'il ne paie pas au jour marqué, après avoir reconnu la dette, on pourra l'arrêter lui et ses biens; mais s'il ne veut pas payer, on pourra le retenir prisonnier jusqu'au paiement.

Les ecclésiastiques de la ville de Saint-Omer y seront jugés par l'évêque, l'archidiacre ou le curé, conjointement avec les échevins, excepté pour trois cas, savoir : pour délit commis dans l'église ou dans son âtre; pour lésion de clerc et pour viol de femme. Mais s'il y a d'autres querelles, elles seront terminées par les juges et par le prévôt, ainsi qu'il a été ordonné en présence du comte Charles et de l'évêque Jean.

Le comte leur a accordé la même liberté que ses prédécesseurs de ne sortir de la ville pour servir à la guerre que lorsque les ennemis seront entrés dans la Flandre.

Tous ceux qui habiteront la ville et le district seront libres de tout, tant au port de Gravelines que dans les terres nouvellement prises sur la mer (*zeewerp.*)

Ils paieront à Bapaume le même tonlieu que les habitants d'Arras, et à Gand le même que les bourgeois de Bruges.

Ceux qui commerceront dans la terre de l'Empereur ne seront pas obligés de payer en Flandre le droit de *hanse*.

Les habitants ne pourront être jugés que par leurs échevins sur les demandes que l'on formera contre eux en justice; et si le duel est ordonné, ils ne seront obligés de se battre que dans leur ville.

Les habitants ne paieront point de capitation ni de droit d'avouerie.

Bertin. St-Louis revint à Saint-Omer en 1254 et y repassa en 1259. Marguerite de Provence l'accompagnait. Le roi Jean vint aussi à Saint-Omer après sa captivité; il fut reçu avec acclamations. Les habitants avaient fourni deux ôtages pour lui et s'étaient imposés de grands sacrifices; aussi le prince reconnaissant exempta-t-il la ville d'impôts « pour sa bonne amour » et les fortes sommes qu'elle avoit baillées lors de » sa délivrance. »

Les habitants de Saint-Omer vouèrent plus tard aux maisons de Bourgogne et d'Espagne, dont ils recon-

Personne ne pourra changer leur commune ; ils auront les meilleures lois qu'il y ait en Flandre et ils seront exempts de toutes tailles et impôts.

Ceux qui garderont la ville pendant la nuit, dans le cours d'une année ne pourront exiger des habitants d'autres droits qu'un pain et deux deniers à la nativité de Notre-Seigneur.

Ceux qui habiteront *Nieurlet* auront la liberté de venir à Saint-Omer avec leurs effets quand ils le voudront.

Le comte accorde aux habitants le droit de pâture dans le bois appelé *Lo*, dans les bruyères et marais qui sont près de la ville et dans *l'Hongrecoltre*, ainsi que du temps de Robert-le-Barbu (*le Frison.*)

Ceux qui habiteront dans le territoire de l'avoué de Saint-Bertin seront exempts de toute imposition en donnant par an douze deniers à la fête de Saint-Michel, douze deniers de droit sur le pain et autant sur la bière.

Le comte accorde à Guillaume Legros, son homme et son bourgeois, la seigneurie des maisons qu'il possède dans l'étendue de la juridiction de Saint-Bertin.

Si un étranger insulte un bourgeois de Saint-Omer et qu'étant appelé par le châtelain, sa femme ou son sénéchal, il ne vienne pas en faire satisfaction, on pourra réparer l'injure par la vengeance ; et si en se vengeant on brûle une maison, ou si l'on blesse quelqu'un, celui qui l'aura fait ne courra aucun danger. Si celui qui a commis l'injure se présente en justice, il sera jugé selon la coutume de la ville et il perdra œil pour œil, dent pour dent et tête pour tête.

Si quelqu'un veut inquiéter les bourgeois de Saint-Omer, au sujet de la mort d'Eustache de Stainfort, il sera regardé comme coupable de la mort du comte

nurent la domination, la même fidélité qu'ils avaient gardée à nos rois. Philippe-le-Bon, touché de leur dévouement, vint souvent à Saint-Omer; il y tint trois chapitres de la Toison-d'Or. Les historiens contemporains et les archives locales fournissent les détails des fêtes brillantes dont l'entrée de Philippe II fut l'occasion en 1549. Charles-Quint l'accompagnait; car il avait voulu présenter lui-même aux Artésiens son héritier bien-aimé qu'il venait de créer comte souverain d'Artois. On comprendra tout ce que Saint-Omer pouvait déployer de magnificence dans ces solennités par

Charles (Charles dit *le Bon*, comte de Flandre, assassiné à Bruges le 2 mars 1127) parce que ce qui a été fait a été fait *pro fidelitate meo*, et que le comte a promis de réconcilier les bourgeois avec les parents d'Eustache.

Les habitants cèdent au comte le droit qu'ils avaient de faire battre monnaie.

Le comte leur remet l'impôt appelé *theloneum*, moyennant une redevance de cent sols.

Si un habitant étant en Flandre néglige pendant un an de demander à son cohéritier le partage d'une succession qui lui est échue, celui-ci la gardera en entier; il en sera de même si, n'étant pas en Flandre, il néglige de la demander un an après son retour.

Si, depuis son retour, il demande partage et que son cohéritier prétende lui avoir donné sa portion, s'il prouve par le témoignage de cinq échevins que cela est faux, ce cohéritier lui rendra ce qui doit lui revenir.

S'il ne fait pas cette preuve et que le cohéritier prouve par le témoignage de quatre officiers publics qu'il lui a donné sa portion, ce cohéritier ne pourra plus être inquiété à ce sujet.

Lorsqu'un mineur devient héritier, son père ou sa mère, son tuteur ou son curateur devra, dans l'année de la mort de celui auquel il succède, demander aux échevins les effets de la succession qui appartiennent à l'héritier; si les échevins le croient bon et sûr, ils pourront les lui donner sinon les garder pour être remis au mineur à sa majorité.

Le bien d'un mari ou d'une femme morts sans enfants reviendra à leur père et mère s'ils vivent encore; sinon aux plus proches parents de la femme ou du mari.

le récit des fêtes dont furent l'occasion le sixième chapitre de la Toison-d'Or et le mariage de Marie de Clèves, nièce de Philippe-le-Bon, avec Charles d'Orléans, père de Louis XII et fils de Louis d'Orléans assassiné dans les rues de Paris par l'ordre de Jean-sans-Peur.

Dans les derniers jours d'octobre 1440, les magistrats de Saint-Omer s'assemblèrent pour régler les préparatifs de la réception de Charles d'Orléans qui revenait d'Angleterre après une captivité de vingt-cinq ans. Fait prisonnier à Azincourt, en cherchant à rallier les troupes, et pleurant sa patrie qu'il croyait ne plus revoir, Charles avait souvent gémi sur les malheurs de la France, déchirée par la faction des Armagnacs, livrée à la fois à l'ambition de la maison de Bourgogne et à la haine des Anglais. Plus d'une fois le roi Charles VII avait fait bien des efforts pour obtenir la délivrance de Charles d'Orléans; mais l'Angleterre, enhardie par ses victoires, demandait pour rançon la Normandie et le duché de Guienne affranchis de toute suzeraineté. Le roi de France ne pouvait attacher son nom à un pacte déshonorant et Charles était resté captif! Le mauvais état de leurs finances rendit enfin les Anglais plus traitables, et la rançon fut réglée à cent vingt mille écus d'or. On dit que tous les princes français se rendirent cautions de la somme; Philippe-le-Bon donna trente mille écus qu'il avait garantis pour sa part. Les historiens ajoutent que ce dernier put seul conduire à bonne fin la négociation.

Ce qui est hors de doute c'est qu'elle servit ses desseins et que Charles promit d'épouser Marie de Clèves, nièce de Philippe-le-Bon, qui vivait alors à la cour de ce prince auprès de la duchesse de Bourgogne. Charles débarqua à Calais suivi de quelques gentilshommes anglais ; il se rendit à Gravelines où la duchesse le reçut; Philippe-le-Bon ne tarda pas à les joindre et ils firent ensemble leur entrée dans Saint-Omer.

La venue d'un prince captif pendant vingt-cinq ans et dont l'infortune rappelait un malheur public, puisqu'elle datait d'Azincourt, ne pouvait manquer d'être en France l'objet de la commune allégresse. Aussi princes et chevaliers, bourgeois et gens de métier

NOTIONS HISTORIQUES SUR SAINT-OMER.

Vers le milieu du VIIe siècle. Adroald, l'un des principaux officiers de Khlovigh II, bâtit le donjon de Sithieu. — 648. Fondation de l'abbaye de *Saint-Bertin*. (Voir pour ce monastère le Ier volume, page 209.) — 667. Mort de St-Omer. — 698. Mort de St-Bertin. — Vers 700. « *Saint-Martin* (S. Martini in Insula) troisième cure de la ville, fut bâti vers 700 par Rigobert, abbé de Sithieu, à la sollicitation de St-Bertin qui y fut enterré. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — Vers 795. Karle-le-Grand vient à Sithieu et visite l'abbaye de Saint-Bertin. — 845. Saint-Omer brûlé par les Normands. — 851. Second passage des Normands. — 852-853. Les reliques des églises de Saint-Omer sont transportées à Laon. — 861. Troisième passage des Normands. — 881. Les Normands reviennent à Saint-Omer et achèvent de ruiner la ville. — 891. Cinquième passage des Normands. L'abbaye de Saint-Bertin avait été fortifiée par l'abbé Foulques et fut sauvée de leurs profanations. — 902. La ville se relève de ses ruines. Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, fait bâtir une enceinte de murailles pour la protéger. — 1031. Incendie de Saint-Omer. — 1042. Erection de la paroisse du *Saint-Sépulcre*. Comme *Sainte-Aldegonde* et *Sainte-Marguerite*, l'église du *Saint-Sépulcre* fut surmontée d'une belle tour carrée et d'une flèche en pierres blanches. — 1053. Le comte Baudouin-le-Pieux fortifie Saint-Omer et y fait construire un château. (Voir la page 34 de ce volume.) — 1070. Erection des paroisses de *Sainte-Marguerite* et de

s'étaient-ils rendus à Saint-Omer de tous les points du royaume. « Chacun jour on venoit pour le veoir des » marches de France comme des pays de Picardie. » Saint-Omer avait pris un air de fête. Les riches tapisseries d'Arras s'étalaient sur ses murs ; on avait dressé dans les carrefours des théâtres où de nombreux personnages célébraient par des allégories, comme on en fesait alors, l'union étroite des maisons de Bourgogne et d'Orléans. Bientôt le cortége parut. On y remarquait Philippe-le-Bon ; la duchesse de Bourgogne, étincelante de pierreries, suivie des femmes de sa cour magnifiquement vêtues, portant des robes et chaperons enrichis de perles et de broderies ; Charles d'Orléans et Dunois, son frère ; le comte de Vendôme ;

Saint-Martin. — 1071. Le roi de France, Philippe Ier, s'empare de Saint-Omer au détriment du comte de Flandre, Robert-le-Frison. — 1081. Incendie de Saint-Omer. — 1099. Un concile s'assemble à Saint-Omer. Manassés, archevêque de Reims, et ses suffragants viennent y prendre part. — 1119. Incendie de Saint-Omer. — 1127. Guillaume Cliton, comte de Flandre, concède aux habitants une charte communale. — 1128. Guillaume porte atteinte aux priviléges consacrés par cette charte ; les habitants méconnaissent son autorité ; le comte assiége la ville et exige d'elle une forte amende. — 1128. Thierry d'Alsace, successeur de Guillaume Cliton, confirme les priviléges de la commune. — 1151. Incendie de Saint-Omer. Les flammes détruisent un grand nombre d'habitations, les églises de *Saint-Bertin*, de *Saint-Denis*, de *Saint-Martin* et de *Saint-Jean*. Elles furent plus tard rétablies. — 1153. Mort de l'illustre Suger, abbé de Saint-Denis et ministre de Louis-le-Gros. Il était né à Saint-Omer en 1082. — 1164. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, confirme la commune de Saint-Omer. — 1191. Le congrès d'Arras adjuge la ville de Saint-Omer à Louis, fils de Philippe-Auguste. — 1198. Baudouin IX, comte de Flandre, assiége Saint-Omer et s'en rend maître. — 1211. Confirmation des priviléges de Saint-Omer par Louis, fils de Philippe-Auguste. — 1230. Le pape Grégoire IX excommunie les habitants qui refusaient de rendre des marais et des eaux appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin. — 1231. St-Louis vient à Saint-Omer et confirme ses priviléges. Blanche de Castille accompagne le roi. — 1233. Fondation du couvent

l'archevêque de Reims, grand-chancelier de France; l'archevêque de Narbonne; les évêques de Thérouanne et de Tournay; le chancelier de Bourgogne; lord Cornwallis; les ambassadeurs de France; les chevaliers de la Toison-d'Or et plusieurs gentilshommes anglais. Puis venaient l'échevinage; les Vierskaires; le maïeur et les échevins des Francs-Alleux; les corps de métiers avec leurs bannières; les Récollets, les Chartreux, les frères du Tiers-Ordre de Saint-François et les Dominicains. La marche était fermée par le roi d'armes de la Toison-d'Or, les hérauts et trompettes, et par de nombreux archers portant la riche livrée de la maison de Bourgogne. Le peuple, groupé sur les places publiques, échelonné aux bords de l'Aa, suspendu aux

des *Récollets*. — 1247. Lettres de Robert Ier, comte d'Artois, pour la clôture de *la Grande-Mer* appelée plus tard *le Trou de la Mer* ou *la Maire*.— 1254. St-Louis revient à Saint-Omer. — 1259. Ce prince accompagne à Saint-Omer Henri III, roi d'Angleterre. — 1269. Robert II, comte d'Artois, établit une foire à Saint-Omer. — 1269. Fondation de l'hôpital *Saint-Louis*. — 1280. Construction de la chapelle de *Notre-Dame-des-Miracles*. — 1291. « Le comte de Flandre et les Gan- » tois s'en rapportent au jugement des Audomariens.» (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1298. Jean de Sainte-Aldegonde fonde *les Chartreux* et fait construire l'église paroissiale de *Saint-Quentin*. — 1302. Philippe-le-Bel confirme les priviléges de Saint-Omer. — 1302. Simon Hanebart, échevin de Bergues, est roué vif à Saint-Omer. Il voulait livrer la ville au comte de Flandre. — 1306. « Saint-Omer abat les portes et les ponts de sa citadelle et détruit l'hôtel de Ma- » haut, comtesse d'Artois. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1322. Fondation du couvent des *Dominicains*. — 1324. Fondation du couvent des hospitalières du *Soleil*. — 1326. Reconstruction de l'église de *Saint-Bertin*. — 1338. Les communiers de Saint-Omer vont au siége de St-Valery. — 1340. Vaines tentatives des Anglais pour prendre Saint-Omer. — 1347. « Les cardinaux médiateurs entre » les rois de France et d'Angleterre se retirent à Saint-Omer ainsi que les pauvres » Calaisiens chassés par Edouard. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*) — 1355. Le roi Jean vient à Saint-Omer. — 1360. Saint-Omer envoie deux bourgeois en

fenêtres et aux arceaux des édifices ou couronnant leur sommet, montrait une vive allégresse et criait Noël!

Philippe-le-Bon, Charles d'Orléans, Dunois, son frère; les prélats et les principaux seigneurs allèrent loger dans l'abbaye de Saint-Bertin. Jehan de Gribonèle qui gouvernait alors ce monastère avait déployé beaucoup de magnificence pour recevoir dignement une aussi noble compagnie. Les beaux tapis de Flandres, les bahuts sculptés, les dressoirs surchargés de riche vaisselle, ce que les Hollandais exécutaient alors de plus somptueux pour les ameublements des princes, tout ce que les peintres flamands savaient placer de choses ingénieuses sur les panneaux, sur l'encadrement des portes ou aux lambris des plafonds, on le pou-

ôtages pour le roi Jean. — 1360. Passage de ce prince. Il assiste à un tournoi. — 1382. Louis de Mâle, comte d'Artois, meurt à Saint-Omer. — 1383. Passage de Charles VI. (*Froissart.*) — 1395. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, vient à Saint-Omer. — 1396. Charles VI repasse à Saint-Omer. — 1402. Saint-Omer donne cent nobles pour le mariage d'Antoine de Bourgogne. — 1406. Les Anglais brûlent les faubourgs. « Ils saccagent les Dominiquains qui se racheptent en donnant le vin » que le duc de Bourgogne leur avoit envoyé. » (*Manuscrits de M. de Hautecloc-que.*) — 1408. Fondation de l'hôpital *Saint-Jean.* — 1413. Bulle du Saint-Siége pour les *Frères du Tiers-Ordre* de Saint-Omer. — 1433. Philippe-le-Bon et le duc de Bedfort viennent à Saint-Omer. — 1434. Fondation de la chapelle de *Saint-Eloi* dans le cimetière de *Sainte-Aldegonde.* — 1435. Ordonnance de Philippe-le-Bon pour la mairie des *Francs-Alleux.* — 1439. Mariage à Saint-Omer de Charles-le-Téméraire et de Catherine de France. — 1440. Philippe-le-Bon tient un chapitre de la Toison-d'Or à Saint-Omer. (Voir le texte de ce chapitre et le 1er volume, page 210.) — 1441. Achèvement de la reconstruction de la cathédrale. — 1450. Bannissement de Jean de Wissocq qui avait tué le maître des hautes-œuvres. — 1459. Louis XI, encore dauphin, vient à Saint-Omer. — 1461. Nouveau chapitre de la Toison-d'Or. (Voir les détails au 1er volume, page 211.) — 1463. Rédaction des statuts de *la Maladrerie.* — 1467. Sédition à Saint-Omer pour secouer le joug des Bourguignons. Charles-le-Téméraire fait exécuter les principaux coupables.

vait admirer dans les salles spacieuses où la cour de Philippe-le-Bon était d'ordinaire reçue. Jehan de Gribonèle avait pris soin de mêler aux armoiries du monastère les armes de la maison de Bourgogne; leurs écussons entrelacés parsemaient les boiseries et les riches tentures.

Les fiançailles du duc d'Orléans et de mademoiselle de Clèves furent célébrées le 6 novembre dans le chœur de l'église de Saint-Bertin. On apporta le traité d'Arras avant la cérémonie. « Là fut leu hault et » entendiblement, premier en latin puis en françois, » par maistre Jacques Trançon, archediacre de Bruxelles » en Brabant, présens les deux dues, les archeves- » ques et evesques là assistans avec grand nombre de

— 1469. Conférences de Charles-le-Téméraire, de Maximilien d'Autriche et du comte de Warwick. — 1471. Chapitre de la Toison-d'Or. — 1474. On fondit cette année-là *la cloche Julienne* placée dans la grosse tour de la cathédrale. — 1475. — Trois cents frères mineurs se réunissent pendant les fêtes de la Pentecôte dans le couvent des *Récollets*. — 1477. L'armée de Louis XI menace Saint-Omer. Les habitants détruisent les faubourgs pour qu'elle ne puisse s'y loger.— 1477. Démolition des couvents des *Récollets* et des *Dominicains*. Ces derniers se retirent chez les religieux du Tiers-Ordre de St-François. L'historien Turpin fut profès dans le monastère des Dominicains de Saint-Omer et il y mourut. — 1478. Démolition du convent des *Riches Clairisses* appelées aussi *Riches Claires* ou *Urbanistes*. Elles s'étaient établies à Saint-Omer à la fin du XIIIe siècle et firent plus tard reconstruire leur couvent placé sous le patronat du chapitre de la cathédrale. — 1479. Mort à Saint-Omer de Pierre Leprestre, abbé de Saint-Riquier, auteur du manuscrit qui a pour titre : *Chroniques abrégées des rois de France*. — 1485. Fondation du couvent des *Filles de la Madeleine*. — 1487. Les Français s'emparent de Saint-Omer sous le commandement du maréchal d'Esquerdes. — 1488. Tentatives infructueuses de quelques bourgeois pour enlever Saint-Omer à la France. Ils sont décapités. — 1489. Saint-Omer reconnaît l'autorité de Maximilien d'Autriche. — 1496. Achèvement de la reconstruction de la tour de l'église *Saint-Martin*.—1499. Achèvement de la grande tour de la cathédrale. (Voir pour cette église l'excellent

» chevaliers, escuyers, gens d'église, bourgeois et au-
» tres officiers. » Le duc jura sur la Croix et les saints évangiles de respecter le traité. Dunois, son frère, fut requis de prêter le même serment. On dit qu'il parut hésiter « et délaya un petit; » mais sur l'ordre de Charles, Dunois s'exécuta. L'archevêque de Narbonne fit ensuite la cérémonie des fiançailles. « On
» commença alors à mener grande joye et à faire
» moult grans festes et esbatements. Les gens du duc
» envoyèrent en plusieurs et divers lieux de ses pays
» de Coucy, Soissons et Valois pour avoir provision à
» fournir les festes des noces. » Le mariage fut célébré huit jours après les fiançailles. Le lendemain les deux époux se rendirent dans l'église de Saint-Bertin.

travail de M. Quenson, inséré dans le 1er volume, page 128.) — 1499. Le Magistrat de Saint-Omer fait étrangler et brûler une sorcière. — 1502. Dédicace de la nouvelle église des *Récollets*. — 1508. Privilége accordé à l'abbaye de Saint Bertin de pouvoir élever deux couples de cygnes dans les eaux et garennes de *la Meere*. — 1509. Rédaction de la coutume du bailliage de Saint-Omer. — 1511. Dédicace de la nouvelle église des religieuses de *Sainte-Catherine*. — 1520. Entrée de Charles-Quint dans Saint-Omer. — 1520. Achèvement de la tour de Saint-Bertin. — 1522. Démolition de l'église paroissiale de *Saint-Michel*. Elle était située hors des murs. Celle qui la remplaça fut placée dans la ville et sous la même invocation. Sa dédicace eut lieu le 10 septembre 1526. — 1523. La peste à Saint-Omer. — 1523. Le Magistrat achète la maison des *Béguines* pour y placer les pestiférés. — 1531. Rédaction de la coutume de Saint-Omer. — 1533. Établissement des religieuses de *Sainte-Marguerite*. — 1539. Le chapitre de Saint-Omer permet à l'évêque de Thérouanne d'officier dans l'église de *Sainte-Aldegonde*. Placée sur le terrain le plus élevé de la ville, cette église fut aussi surmontée d'une haute tour et d'une flèche de pierres blanches. — 1540. Règlement de Charles-Quint pour *la garenne des cygnes*. — 1549. Passage de ce prince. Son fils Philippe II l'accompagne. — 1558. Fondation du séminaire ou collége de *Saint-Bertin*. — 1559. Erection de l'évêché de Saint-Omer. — 1559. Entrée à Saint-Omer du comte d'Egmont, gouverneur-général pour l'Espagne des pays de Flandre et d'Artois. — 1565-1567.

« Et menoit le duc Philippe sa nièce en la tenant » par le senestre bras. Et au droit costé estoit sur le » derrière messire Jean, bastard de Saint-Pol, sei- » gneur de Hautbourdin, qui portoit la manche de la » duchesse d'Orléans; une dame portoit la robbe par » derrière qui moult estoit riche; et après, un petit » plus derrière, suivoit le duc d'Orléans qui menoit » la duchesse de Bourgogne accompagnée des plus » grands seigneurs comme des comtes d'Eu, de Ne- » vers, d'Estampes, de Saint-Pol et de Dunois; et sy » avoit grand nombre de grans seigneurs, chevaliers » et escuyers, dames et damoiselles qui suivoient l'ar- » chevesque de Narbonne lequel chanta messe pour » iceluy jour. Avec lui estoient très-grande quantité » de gens d'église qui feirent la procession autour du » chœur; et quant aux rois d'armes, héraulx et pour-

Fondation du collége français appelé d'abord *Collége Wallon*. Établissement des *Jésuites*. — 1570. Dédicace de leur église. — 1577-1578. Troubles à Saint-Omer à l'occasion des dissentiments existants entre les partisans de la maison d'Espagne et ceux du prince d'Orange. — 1581. Fondation du séminaire épiscopal. — 1583. Un synode s'assemble à Saint-Omer. — 1583. Le premier évêque d'Ypres est inhumé dans la chapelle des *Sœurs-Noires* de Saint-Omer. - Il y avait aussi des *Sœurs-Grises*, placées sous la direction des R. P. Récollets. — 1585. Fondation de la maison de charité des *Bleuets* réunie en 1702 à l'hôpital-général. — 1590. Fondation du couvent des *Capucins*. — 1591. Établissement des *Clarisses* de la réforme de Ste-Colette, appelées aussi *les Pauvres Claires*. — 1594. Tentatives infructueuses des Français pour surprendre Saint-Omer. — 1594. Lettres-patentes de Philippe II, roi d'Espagne, portant confirmation du collége royal anglais. — 1610. Établissement d'une école dans le faubourg du *Haut-Pont*. — 1614. Achèvement de la chapelle de *Sainte-Elisabeth*. — 1615. Fondation de l'école du *Jardin de Notre-Dame*. — 1619. Fondation de *la Maison des Apôtres* où les vieillards étaient recueillis. — 1625. Établissement des *Carmes*. — 1626. « Le curé de » *Sainte-Marguerite* est mis en pénitence par l'abbé de Saint-Bertin. » (*Manuscrits*

» suivans, trompettes, menestriers et autres jouans de » divers instruments de musique, il y en avoit large- » ment. Estoient lesdits officiers d'armes vestus de leurs » cottes d'armes où l'on voyoit les blasons des sei- » gneurs à qui ils estoient, entre lesquels se trouvoit » le roy d'armes de la jarretière d'Angleterre. »

Il y eut ensuite des joutes sur le grand-marché. « Et » le soir, après soupper, en la grand'salle de Saint- » Bertin tout hault, sur petits chevaux de six heaul- » mes seullement, on vit moult grand foison de lances » rompues et les faisoit moult bel veoir. » Peu de jours après on tint dans l'abbaye le chapitre de la Toison-d'Or. Les chevaliers se rendirent d'abord dans le chœur de Saint-Bertin vêtus des manteaux et chaperons de l'Ordre, portant le collier d'or. Les armes de leurs maisons, leurs devises et leurs cris de guerre étaient

de M. de Hauteclocque.) *Sainte-Marguerite* était la seconde cure de Saint-Omer. — 1632. Achèvement des constructions de l'église des *Ursulines.* — 1635. La peste à Saint-Omer. — 1638. Le maréchal de Châtillon assiége Saint-Omer sans succès. — 1638. Construction des fortifications extérieures. — 1640. La guerre continue. Le conseil d'Artois se retire à Saint-Omer. — 1647. Tentatives infructueuses du maréchal de Gassion pour surprendre Saint-Omer. — 1653. Mort de l'historien Malbrancq, né à Saint-Omer en 1580, auteur de l'ouvrage qui a pour titre *De Morinis et Morinorum Rebus, Sylvis, Paludibus, Oppidis.* — 1655. Achèvement des constructions de l'église des *Jésuites.* — 1657. Le grand Condé, don Juan d'Autriche et le duc d'York à Saint-Omer. — 1659. Paix des Pyrénées. La possession de Saint-Omer est laissée à l'Espagne. — 1675. Construction de l'oratoire de *Notre-Dame-de-Bon-Voyage* sur la petite place de Lysel. — 1677. Les Français s'emparent de Saint-Omer. — 1678. Paix de Nimègue. Elle consacre la réunion définitive de Saint-Omer à la couronne de France. — 1680. Passage de Louis XIV. — 1680. Établissement des *Frères des Ecoles Chrétiennes.* — 1680. Démolition du fort *Saint-Michel.* — 1683. Achèvement de l'église des *Carmes.* — 1696. Passage de Jacques II d'Angleterre. Le duc de Berwick et le maréchal de Boufflers l'accom-

placés au dessus des stalles qu'ils occupaient. Les blasons des chevaliers trépassés, depuis le dernier chapitre de l'Ordre, se faisaient remarquer par un entourage de drap noir brodé d'argent. Bientôt les officiers d'armes allumèrent autant de cierges que l'Ordre comptait de chevaliers assis dans les stalles, morts ou absents. Le roi d'armes se plaça ensuite devant Philippe-le-Bon et s'agenouillant par trois fois il lui dit : « Monseigneur le duc de Bourgogne, de Lotrich, de » Brabant, de Lembourg et de Luxembourg ; comte » de Flandres, d'Artois et de Bourgogne ; palatin de » Hollande, de Zélande et de Namur ; marquis du » Saint-Empire ; seigneur de Frise, de Salins et de » Malines ; chef et fondateur de la noble ordre de » la Toison-d'Or ; allez à l'offrande. » Le duc prit le cierge et s'agenouilla sur un carreau de drap d'or ; tous les chevaliers présents remplirent ensuite le même

pagnent. — 1702. Fondation de l'hôpital-général. — 1705. « L'évêque de Saint- » Omer veut empêcher l'abbé de Saint-Bertin de marcher en habits pontificaux à » la procession. » (*Manuscrits de M. de Hauteclocque.*)— 1717. Établissement des *Petits-Pères.* — 1719. Le chevalier Folard présente à Louis XV la carte topographique de Saint-Omer. — 1722. Démolition du *grand-pont de pierre.* — 1734. Nouvelle rédaction de la coutume de Saint-Omer. — 1738. Fondation du *Bon Pasteur.* — 1744. Passage de Louis XV. — 1748. Le savant Lebœuf vient à Saint-Omer pour y compulser les manuscrits de Saint-Bertin et de Clairmarais. — 1753. Construction du *Pont-Vert* détruit à la fin du siècle dernier. — 1754. On répare le pont de *Sainte-Cécile.* — 1762. Les Jésuites wallons et anglais sont expulsés de Saint-Omer. — 1768. Edit pour l'organisation du collége français de Saint-Omer. — 1768. Passage du roi de Danemark. — 1769. Edit relatif au collége royal anglais. C'est dans ce collége que furent élevés le poëte Petterson, Burke, Lord Chattam, père de Pitt, et l'éloquent défenseur de l'Irlande O'Connell.—1782. Ouverture de la porte actuelle de *Lyzel.* — 1789. M. de Chalabre, évêque de Saint-Omer, fait rebâtir la maison de charité du *Tambour.*

devoir, et ceux qui n'avaient pu venir à Saint-Omer firent l'offrande par procureur. Après quoi le roi d'armes alla se placer dans la stalle aux armes des Crévecœur et prononça ces mots : « Je vais à l'offrande » pour le bon chevalier Jacques de Crévecœur dont » Dieu veuille avoir l'âme. » La même formalité s'accomplit pour quatre autres chevaliers morts comme Jacques de Crévecœur depuis le chapitre de 1433.

Le duc de Bourgogne déploya une rare magnificence dans cette solennité. Elle ne le cédait guère qu'aux richesses dont les moines de Saint-Bertin avaient paré le chœur de leur église et le grand-autel où l'on voyait le chef de St-Bertin, précieux reliquaire en vermeil émaillé de pierreries, et la belle croix offerte à l'abbaye par Karle-le-Grand. Le rétable était d'or, enrichi de pierres précieuses. C'est sur ce rétable que Guillaume Fillâtre, évêque de Toul et de Tournay, devenu abbé du monastère, peignit peu d'années après *la vie de St-Bertin* avec une perfection telle que Rubens voulut l'acquérir offrant de la couvrir de pièces d'or.

Après le service religieux, le chapitre de l'Ordre s'assembla dans la grand'salle de l'abbaye pour procéder à la réception de cinq chevaliers. Les membres présents se placèrent autour d'une table recouverte de velours noir richement brodé, sur lequel se dessinaient les armes de l'Ordre et celles des ducs de Bourgogne. Une seconde table avait été disposée pour les quatre officiers de la Toison-d'Or. Là s'assirent le chancelier, maître Jean Germain, évêque de Châlons ; Petter

Brandelain, trésorier; maître Martin d'Estinbergue, greffier, « notable clerc et moult bien stilé à mettre » par escrit en latin, en françois et en allemand; » et enfin le roi d'armes, Jehan, seigneur de Saint-Remy, natif d'Abbeville en Ponthieu.

Philippe-le-Bon avait préparé toutes choses pour que l'un des colliers fût dévolu à Charles d'Orléans. L'évêque de Tournay et maître Nicolas Roullin, chancelier de Bourgogne, allèrent, au préalable, s'assurer des dispositions du duc. Celui-ci répondit qu'il se tiendrait pour très-honoré de recevoir le collier de la Toison-d'Or et se rendit incontinent dans la salle ou le chapitre tenait séance. Là le sire de Lannoy le harangua en ces termes : « Monseigneur, vous voyez en » votre présence mon très-redoubté seigneur monseigneur » le duc de Bourgogne et messeigneurs ses frères de » la Toyson-d'Or qui ont advisé et conclud en leur » chapitre que pour la très-haute renommée, vaillance » et preud'hommie qui est en vostre noble personne, » ils vous présenteroient le collier de l'Ordre, afin » que la très-fraternelle amour qui est entre vous et » mon très-redoubté seigneur se puisse mieux entre- » tenir et persévérer. » Le duc d'Orléans s'inclina devant Philippe-le-Bon qui lui plaça le collier. « Puis le roi d'armes affubla le duc du mantel et du » chaperon des chevaliers. »

C'est pendant la réunion de ce chapitre que les députés de Bruges vinrent à Saint-Omer pour fléchir la colère de Philippe-le-Bon qui ne pouvait pardonner

aux habitants d'avoir méconnu son autorité en 1437. Charles d'Orléans intercéda pour eux, et Philippe-le-Bon finit par promettre d'aller, comme ils l'en suppliaient, visiter leur ville en signe de pardon. Les historiens de Flandre donnent de curieux détails sur la réception faite à Philippe-le-Bon quand il se rendit à Bruges. Les magistrats et *quatorze cents bourgeois* allèrent nu-pieds et sans chaperons attendre le duc à une lieue de la ville. Le clergé les suivait avec la croix, les bannières et les saintes reliques de toutes les églises. Le vin coula dans les fontaines; un opulent bourgeois fit tapisser les murs de son logis de feuilles d'or; des feuilles d'argent recouvraient la toiture. L'expiation fut complète comme on le voit; et Philippe-le-Bon ne put guère refuser, après ces marques de repentir, de rendre à sa bonne ville de Bruges son estime et son amitié.

Ces temps sont loin de nous! Le peuple alors se pliait à sa bonne comme à sa mauvaise fortune. Il dansait sur les places publiques et criait Noël pour fêter la venue de ses maîtres, oubliant que la veille la guerre et ses fureurs avaient désolé son territoire, et pouvant se demander si le lendemain serait prospère. Car une seule bataille ou, à défaut, un seul assassinat changeait alors sa destinée et le rangeait sous une autre domination. Quelle époque que ce règne de Charles VI et que les commencements du règne de Charles VII! La trahison est partout; les étendards anglais flottent sur les remparts de nos villes; le roi

de France est abandonné de tous; plus d'armée, plus de trésor; les Armagnacs et les Bourguignons se disputent le royaume... Temps de douleurs et de honte où la France fut livrée à l'ennemi, où les factions déchirèrent la patrie, ne revenez jamais pour nous !

Lorsqu'en 1440 le peuple s'arrêtait devant les théâtres dressés dans les carrefours de Saint-Omer et y vit célébrer, par des allégories dans le goût du temps, l'union étroite des maisons de Bourgogne et d'Orléans, ce peuple, qui oublie si vîte, se souvint-il qu'en 1407 Jean-sans-Peur, père du duc Philippe-le-Bon, faisait assassiner dans les rues de Paris le père de Charles d'Orléans; et se remit-il en mémoire le meurtre vengeur du pont de Montereau ?

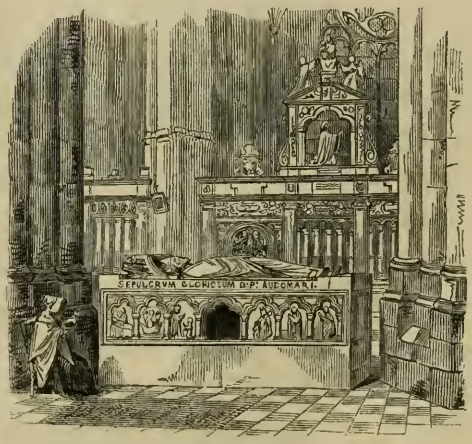

TOMBEAU DE ST-OMER DANS LA CATHÉDRALE.

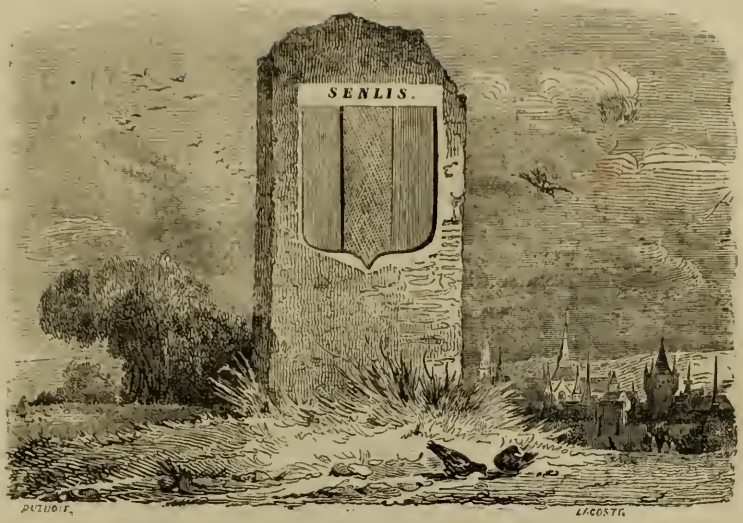

OUIS-LE-JEUNE concéda une charte communale à la ville de Senlis dans l'année 1173. Les articles de la charte de Compiègne sont textuellement reproduits dans ce document [1]. La seule différence à signaler s'applique aux redevances imposées aux habitants par la charte octroyée. La commune de Senlis paiera au roi deux cent quatre-vingts livres parisis,

[1] (Voir la charte de Compiègne, page 218.)

soixante muids de méteil et soixante muids de vin. Lorsque le roi séjournera à Senlis, les habitants devront fournir au château, à titre gratuit, l'ail, le sel, les pots et les écuelles (*providebunt nobis in ollis, in scutellis, in alliis et sale.*)

Ces redevances étaient considérables et devinrent si onéreuses qu'au XIVe siècle la ville de Senlis demanda à en être allégée, renonçant pour cela à son droit de commune. Un arrêt du parlement, rendu en 1319, accueillit le vœu des habitants. Ils furent déclarés quittes à l'avenir de toutes redevances; mais on supprima le maïeur, les échevins, les jurés, le sceau communal, le coffre public, le beffroi et la cloche. Un prévôt royal gouverna la ville.

Peu d'années après, Charles-le-Bel remit les habitants en possession de quelques priviléges et leur rendit le beffroi [1]. Le roi Jean, Charles-le-Sage et plusieurs de leurs successeurs, voulant reconnaître la fidélité des habitants, ajoutèrent encore à ces priviléges. Les couleurs de la ville étaient d'abord le blanc et le rouge;

[1] « Le prévôt sera tenu, sur la réquisition des habitants, de faire arrêter leurs » débiteurs ou les cautions, comme faisait autrefois le maïeur de Senlis.

» Le roi accorde aux habitants l'usage des cloches du beffroi; mais ils ne s'en » serviront qu'avec l'agrément du prévôt.

» Le roi permet que les revenus de la ville soient employés au paiement d'an- » ciennes rentes viagères.

» Le roi autorise son bailli à accorder aux habitants des droits pour un temps » déterminé; mais le produit de ces droits devra servir à l'entretien des ponts, des » fontaines et des chemins. »

(*Ordonnances des rois de France*, tome XII.)

on leur substitua plus tard le rouge et le jaune. Senlis eut pour armes de gueules au pal d'or, un lis pour écusson et pour devise :

Liliati Galliæ Regum flores, cœlitus demissi.

Les arquebusiers de Senlis furent renommés par leur adresse et rendirent de grands services pendant le siége de 1589. Leur drapeau était d'azur aux armes de la ville avec cette inscription : *Ils ont soutenu la gloire*

NOTIONS HISTORIQUES SUR SENLIS.

Vers 549. Khildebert Ier, chef des Franks, fait élever les premières constructions de Senlis sur les débris de la cité romaine autrefois capitale des *Silvanectes*. — Fin du VIe siècle. Khildebert, roi d'Austrasie, agrandit l'enceinte de Senlis et y renferme l'église construite sur le tombeau de St-Rieul. — 795. Karle-le-Grand vient à Senlis. Les chefs des Franks y avaient un palais où les rois de la troisième race aimèrent comme eux à résider. On l'appelait *le Louvre* ou *Château Royal*. Les détails qui s'y rapportent sont consignés à la page 14 de ce volume. — 795. Karle-le-Grand fonde le monastère de *Saint-Remy*. — 830. Peppin, roi d'Aquitaine, s'empare de Senlis. — 861. Karle-le-Chauve signe à Senlis plusieurs diplômes. — 862. Karle-le-Chauve reçoit à Senlis sa fille Judith, reine d'Angleterre. — 864. Peppin, roi d'Aquitaine, est enfermé par l'ordre de Karle dans le château de Senlis. — 865. Diplômes signés à Senlis par Karle-le-Chauve en faveur des abbayes de Glonne et de Saint-Germain d'Auxerre. — 870. Hincmar, évêque de Laon, est emprisonné dans le château de Senlis par l'ordre de Karle. — 873. Un concile national assemblé à Senlis dégrade du diaconat Karloman, fils de Karle, et le condamne à une prison perpétuelle dans l'abbaye de Corbie. Karle, son père, lui fait crever les yeux.—946. Tentatives infructueuses de Louis d'Outre-Mer pour s'emparer de Senlis. — 990. Un concile assemblé à Senlis prononce l'excommunication de Charles de Lorraine, dernier rejeton du sang karlovingien. — 991. Charles est emprisonné dans le château de Senlis par l'ordre de Hugues Capet. — Commencement du XIe siècle. Fondation de la collégiale de *Saint-Frambourg*. (Ier volume page 117.) — 1024. Dédicace de l'église paroissiale de *Saint-Aignan* ou *Saint-Ananie*. — 1028. Reconstruction de l'église de la collégiale de *Saint-Rieul*. — 1048. Henri Ier assemble un concile à Senlis; on y règle que Vic-sur-Aisne sera restitué à l'abbaye de Saint-Médard. — 1060. Fondation de l'abbaye de *Saint-Vincent*. (Ier volume, page 231.) — 1132. Louis-le-Gros assemble un par-

du Roi à perte de leur sang et conservé la pureté des lys. Ils portaient l'habit écarlate, les parements et collet de velours noir, boutonnières, brandebourgs et épaulettes d'or ; veste et culotte chamois, boutons de vermeil ; bas de soie blancs ; chapeau bordé d'or et plumet blanc.

Les premières arquebuses furent en usage dans le quatorzième siècle ; et beaucoup de villes, depuis lors, eurent une compagnie d'arquebusiers. Celle de Senlis se faisait précéder, lorsqu'elle était en marche, « par un

lement à Senlis. — 1141. Lettres de Louis-le-Jeune en faveur de la chapelle de *Saint-Denis* fondée par Louis-le-Gros. — 1143. Reconstruction du monastère de *Saint-Remy*. — 1173. Louis-le-Jeune concède une charte communale aux habitants. — 1177. Construction de l'église de *Saint-Frambourg*. — 1184. Isabelle de Hainaut, répudiée par Philippe-Auguste, vient habiter le château de Senlis. — 1213-1227. Episcopat de Guérin, chancelier de Philippe-Auguste. — 1219. Guillaume-le-Breton, auteur de *la Philippide*, est pourvu d'un canonicat de la cathédrale. — 1220. Fondation de la commanderie de *Saint-Jean*, ordre de Malte. — 1227. Episcopat d'Adam de Chambly, l'un des exécuteurs testamentaires de la reine Blanche. Gautier de Chambly, l'un de ses successeurs, fut grand-aumônier de France en 1287. Les Chambly doivent être comptés au nombre des plus illustres maisons de Picardie. Nous les avons vus figurer dans le premier volume de cet ouvrage parmi les chevaliers des croisades et au nombre des grands-officiers de la Couronne. On voit, au XIIIe siècle, un Pierre de Chambly épouser Agnès de Bourgogne, veuve de l'empereur Rodolphe de Hapsbourg. Jean François de Chambly bâtit en 1687 le magnifique château de Bosmont dans le voisinage de Marle. Jacqueline Louise de Chambly, fille du dernier Chambly, fut mariée au comte de la Tour-du-Pin de la Charce, colonel du régiment de Bourbon qu'il commandait à la bataille de Lawfeld où il fut blessé. L'un de ses petits-fils est encore possesseur du château de Bosmont antique héritage des Chambly. — 1228. Commencement des constructions de l'église des *Cordeliers*. — 1233. Les évêques de la province de Reims s'assemblent à Senlis à l'occasion de la saisie faite par St-Louis du temporel de Miles de Nanteuil, évêque de Beauvais. — 1235. Un second concile provincial s'assemble à Senlis pour régler les différends existants entre l'archevêque et les habitants de Reims. — 1240. Nouveau concile provincial. On y règle que le vingtième des revenus de l'Eglise sera dévolu à la cour de Rome. — 1264. Dédicace

» gueux portant une besace ; afin, dit Carlier, de réa-
» liser le surnom de *besaciers* qu'on donne aux habi-
» tans de Senlis. La compagnie de Compiègne fesoit
» marcher devant elle un *dormeur* qu'on menoit ; celle
» de Pont-Sainte-Maxence étoit conduite par un homme
» du lieu portant une marmite et une cuillère à pot,
» parce qu'on donne le sobriquet de *soupier* aux ha-
» bitans. La compagnie de Soissons avoit à sa tête
» un homme dressé à contrefaire *le bailleur* c'est-à-
» dire l'attitude d'un désœuvré. Le vacher de Chauny

de l'église de la collégiale de *Saint-Maurice* fondée par le roi St-Louis. — Vers 1270. Institution du bailliage de Senlis. — 1272. Donation de Philippe-le-Hardi à la collégiale de *Saint-Maurice*. — 1301. Philippe-le-Bel tient une assemblée au château de Senlis à l'occasion de ses démêlés avec Boniface VIII. — 1303. Philippe-le-Bel confirme la fondation du prieuré ou hôpital de *Saint-Louis* appelé aussi hôpital des *Billettes*. — 1305. Un concile s'assemble à Senlis. — 1310. Nouveau concile provincial ; on y condamne neuf chevaliers du Temple ; ils sont brûlés vifs à Senlis. — 1315. Concile national à Senlis à l'occasion de la mort de Philippe-le-Bel. L'évêque de Châlons, Pierre de Latilly, y comparaît. On l'accusait d'avoir empoisonné ce prince. — 1317. Nouveau concile provincial. — 1322. Charles-le-Bel signe des ordonnances à Senlis. — 1323. Le peste à Senlis. — 1326 - 1330 - 1344. Nouveaux conciles des évêques de la province de Reims. — De 1405 à 1413. On travaille aux fortifications de Senlis. — 1417. Senlis se soumet à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. — 1422. Henri V, roi d'Angleterre, séjourne au château de Senlis. — 1429. Senlis reconnaît l'autorité de Charles VII. — 1431. Les états s'assemblent à Senlis pour y traiter de la paix entre Charles VII et le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. — 1445. Les Anglais brûlent le monastère de *Saint-Remy* dont les bâtiments, plus tard rétablis, furent de nouveau ruinés pendant le siége de 1589. — 1466. Louis XI convoque le états à Senlis après les conférences de Péronne. — 1473. Ce prince signe à Senlis les lettres-patentes en faveur de Jeanne Hachette. — 1480. La ville avait alors huit portes fortifiées. Elles portaient les noms d'*Eguillère*, *Saint-Rieul*, *Saint-Sanctin*, *Bellon*, *de Meaux*, *de Creil*, *aux Anes*, *de Paris*. — 1493. Passage d'Anne de Bretagne. — 1495. Reconstruction de l'hôtel-de-ville. — 1498. Entrée de Louis XII. — 1499. La peste à Senlis. — 1515. Entrée de François Ier. Ce prince accorde deux foires franches aux habitants. — 1523. Fondation du Collége. — 1543. Naissance à Senlis de Si-

» précédoit la compagnie de la ville ; on l'avoit choisi
» pour le nom singulier qu'il portoit ; on l'appeloit
» *Tout le Monde*. La marche de la compagnie de Neuil-
» ly-Saint-Front étoit ouverte par un homme qui fesoit
» *le fou* et qui semoit du sable. »

L'usage de l'arquebuse ne tarda pas à faire abandonner l'emploi de l'arc et de l'arbalète. On sait combien était grande, au moyen-âge, la réputation des archers picards; l'arbalète, originaire d'Asie, fut, dit-on, apportée en Europe par les chevaliers croisés; mais s'il faut en croire Guillaume de Poitou, on l'aurait employée à la bataille d'Hastings, antérieure de trente ans à la première croisade. L'arbalète lançait à de grandes distances de fortes flèches ou de

mon Goulart, ministre calviniste. Il publia de nombreux ouvrages de philosophie, de littérature et d'histoire. — 1547. Entrée solennelle d'Henri II. — 1551. Établissement du présidial de Senlis.—1583. *Processions Blanches* dans Senlis. L'autorité de la Ligue s'y établit. — 1589. Guillaume Rose, évêque de Senlis et fougueux ligueur, quitte la ville où ses jours ne sont plus en sûreté. Senlis secoue le joug de la Ligue. Siége de Senlis. Le duc d'Aumale commande les Ligueurs; la place est défendue par le brave Lanoue. Senlis reconnaît Henri IV. — 1590. Ce prince vient dans cette ville. Pour reconnaître la fidélité des habitants et les dédommager de leurs sacrifices, il leur accorde une exemption de tailles pendant neuf ans et plusieurs autres priviléges. — Fin du XVIe siècle. Jean Mallet, échevin de Senlis en 1590, laisse un manuscrit qui a pour titre : *Extrait en bref de ce qui s'est passé en la ville de Senlis et ès environs d'icelle depuis* 1400 *jusqu'en* 1594. Jean Vaultier, bourgeois de Senlis, écrivit vers la même époque les *Histoires et discours d'une partie des choses faites et passées en ce royaume qui ont eu cours depuis le* 13 *mai* 1588 *jusqu'au* 16 *juin* 1598. Ces deux manuscrits font partie de la curieuse collection que M. Bernier a publiée en 1835. — 1591. Henri IV revient à Senlis. Il y courut la bague sur la place du pilori. — Vers 1592. Construction de la grosse tour de l'église paroissiale de *Saint-Pierre*. — 1601. Dédicace de l'église paroissiale de *Saint-Étienne*. — 1602. Reconstruction de l'église paroissiale de *Saint-Martin*.

grosses balles; et chaque ville fortifiée était tenue d'avoir des arbalètes et des *maîtres-arbalétriers* chargés de la fabrication de ces armes et de pourvoir à leur entretien. Les arbalétriers d'Abbeville et de Soissons étaient cités pour leur adresse et rendirent de grands services dans les guerres de Picardie.

Les archers et les arbalétriers disparurent de nos armées lorsqu'on eut adopté l'arquebuse. Mais la jeunesse ne cessa pas d'exercer son adresse au tir de l'arc et s'organisa dans beaucoup de villes en associations de *Chevaliers de Saint-Sébastien* ou *Compagnies de l'Arc*. L'abbé de St-Médard de Soissons était grand-maître de toutes ces confréries, et l'origine de cette dignité remontait à 825. Les reliques de St-

— 1609. Établissement des *Capucins*. — 1614. Dédicace de leur église. — 1628. Dédicace de l'église paroissiale de *Sainte-Geneviève*. — 1629. Établissement des *Filles de la Présentation* de l'ordre de St-Augustin. — 1631. Passage de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. — 1641. Établissement des *Carmes déchaussés*. Ils remplacèrent les religieux de l'hôpital de *Saint-Louis* ou *des Billettes*. — 1649. Entrée de Louis XIV. — 1689. Réunion au bailliage de la prévôté foraine de Senlis. — 1695. Établissement des *Filles de la Croix*. — 1700. Mort de Jean Deslyons, doyen du chapitre de la cathédrale. Il a beaucoup écrit sur les doctrines et l'histoire de l'Église. — 1703. M. de Saint-Leu, avocat du roi au présidial, publie les coutumes du bailliage de Senlis. — 1708. Mort de Claude Bourdelin, de Senlis, médecin, helléniste habile et savant mathématicien. — 1711. Démolition de l'église de *Saint-Hilaire*. — 1745. Passage de Louis XV. — 1750. Réunion au bailliage de la prévôté de la ville. — 1766. Rouyer, chantre de l'église de Senlis, publie l'*Essai sur les antiquités, l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle du diocèse de Senlis*. — 1775. Sédition occasionnée par la cherté des grains. — 1786. Mort de Charles Afforty, doyen du chapitre de Saint-Rieul, auteur du recueil qui a pour titre *Collectanea Sylvanectensia*. On conserve dans la bibliothèque de Senlis ce précieux recueil où l'on trouve réunis les titres des abbayes ou couvents du diocèse et ce que les archives des villes du Senlisis renfermaient autrefois de plus intéressant pour l'histoire locale.

Sébastien furent cette année-là apportées de Rome à Soissons et attiraient un tel concours de visiteurs que l'abbé de Saint-Médard crut devoir établir une confrérie armée pour veiller sur ces saintes reliques. Une bulle du Saint-Siége confirma cette institution et régla que l'abbé en serait le grand-maître. Depuis lors toutes les compagnies de l'arc reconnurent la suprématie de ce dernier; et c'est avec les archers de Picardie que l'abbé de Saint-Médard combattit à Bouvines dans l'armée du roi Philippe-Auguste.

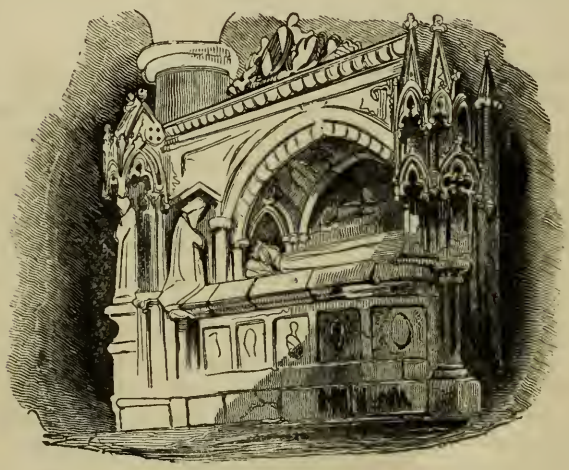

On ne s'accorde pas sur l'époque précise où l'établissement de la commune de Soissons s'accomplit. Les uns placent cette époque en 1117; d'autres la reculent jusqu'en 1115. La charte des priviléges de Soissons que le roi Louis-le-Gros concéda portait la date de 1131; et plusieurs historiens ont pensé que cette date était celle à laquelle il convenait de rapporter la constitution des bourgeois en commune. Guibert de No-

gent, mort en 1124, ne nous dit rien de la commune de Soissons; et ceci appuie cette dernière assertion.

Les historiens ne s'accordent pas mieux sur les causes qui amenèrent l'institution communale dont nous nous occupons. Les uns affirment qu'elle fut l'œuvre d'une insurrection et que les bourgeois la jurèrent sans que le comte ou l'évêque pussent y mettre opposition. D'autres ont pensé que la commune fut volontairement octroyée par le comte Renaud dont les vertus et la

NOTIONS HISTORIQUES SUR SOISSONS.

57 ans avant l'ère chrétienne. Jules César assiége et prend *Noviodunum* (Soissons) capitale des Suessions (*Suessiones.*) — 287 ans de J.-C. Fondation de l'évêché de Soissons. — 451. Passage d'Attila. Soissons résiste à ses armes. — 486. Khlowigh Ier fixe sa résidence à Soissons. Ce ne fut qu'en 507 qu'il transféra à Paris le siége de sa domination. — 511. Khlother Ier est proclamé roi de Soissons. — 558. Khlother, devenu seul chef des Franks, fixe sa résidence à Paris. Fin du premier royaume de Soissons. — 561. Mort de Khlother. Khilpérik Ier est proclamé roi de Soissons. — 562. Fondation de l'abbaye de *Saint-Médard.* (Ier volume, page 233.) — 567. Mort d'Haribert, roi de Paris, fils de Khlother Ier et né à Soissons. — 575. Mort de Sighebert, frère d'Haribert. Comme lui il était né à Soissons. — 577. Khilpérik Ier fait construire un cirque dans cette ville. — 584. Mort de Khilpérik Ier né à Soissons. — 584. Khildebert, roi d'Austrasie, s'empare de cette ville. — 593. Mort de Gontran, roi de Bourgogne, fils de Khlother Ier et né à Soissons. — 613. Fin du second royaume de Soissons. — 628. Mort de Khlother II, fils de Frédégonde, né à Soissons en 584. — 660-664. Fondation de l'abbaye de *Notre-Dame.* (Ier volume, page 235.) — 744. Premier concile de Soissons. Peppin-le-Bref, alors maire du palais, le préside. — 752. Avènement de la seconde race franke. Peppin est proclamé à Soissons et sacré dans la cathédrale. — 768. Sacre de Karloman, roi d'Austrasie. — 833. Lodewig-le-Débonnaire est renfermé par l'ordre de ses fils dans l'abbaye de Saint-Médard. — 842. Second concile de Soissons. — 852. Karle-le-Chauve fait renfermer Peppin-le-Jeune, roi d'Aquitaine, dans l'abbaye de Saint-Médard. — 853. Troisième concile de Soissons. — 858. Quatrième concile. — 861. Cinquième concile. — 862. Sixième concile. — 864-884. Fondation de l'abbaye de *Saint-Crépin-le-Grand.* (Ier volume, page 235.) — 865. Mort de Paschase Ratbert, abbé de Corbie, né à Soissons. Son traité du sacrement de

piété sont attestées par l'histoire. La sollicitude paternelle du comte l'aurait porté à doter les bourgeois de Soissons des mêmes priviléges que Raoul, comte de Vermandois, venait d'accorder aux bourgeois de Saint-Quentin.

La charte de Louis-le-Gros ne se retrouve plus. Elle reçut en 1133 la confirmation de Louis-le-Jeune et en 1181 celle du roi Philippe-Auguste. Cette charte eut une grande renommée au moyen-âge; venue après celles que les rois ou les seigneurs avaient concédées

l'autel le rendit célèbre. Sa vie a été publiée par Mabillon. — 866. Septième concile de Soissons. — Vers 870. Fondation du chapitre de *Saint-Pierre-au-Parvis.* — 875. Huitième concile. — 880. Neuvième concile. — 883. Passage des Normands. Ils brûlent l'abbaye de Saint-Médard. — 923. Bataille de Soissons. — 937. Mort d'Abbon, évêque de Soissons et chancelier de France. — 941. Dixième concile de Soissons. — 948. La cathédrale est incendiée. (*Flodoard.*) — 960. Gui d'Anjou, évêque de Soissons, pose la première pierre de la cathédrale actuelle. — 1057. Le roi de France Henri Ier fait démolir *la tour des Comtes.* — Vers 1060. Construction du château *Gaillard.* — 1076. Fondation de l'abbaye de *Saint-Jean-des-Vignes.* (Ier volume, page 242.) — 1078. Onzième concile de Soissons. — 1084. Douzième concile. — 1092. Treizième concile. — 1101. Quatorzième concile. — 1114. On brûle des Manichéens à Soissons. — 1115. Quinzième concile. — 1122. Seizième concile. On y condamne les doctrines d'Abeilard. — 1128. La peste désole Soissons. — 1131. Passage du pape Innocent II. — Vers 1135. Fondation de l'abbaye de *Saint-Crépin-en-Chaye.* (Ier volume, page 235.) — 1139. Fondation de l'abbaye de *Saint-Léger.* (Ier volume, page 236.) — 1155. Dix-septième concile de Soissons. — 1175. Mort de Hugues de Champfleury, évêque de Soissons et chancelier de France. — 1177. Fondation du chapitre de *Saint-Vaast.* — 1188. Établissement de l'hôpital de *Saint-Vaast.* — 1201. Dix-huitième concile. — 1212. Philippe-Auguste convoque à Soissons une assemblée d'évêques et de chevaliers. — Après 1214. Fondation du séminaire de *Saint-Nicolas.* — 1216. Bulle du Saint-Siége en faveur de l'hôtel-Dieu *Saint-Gervais.* — Vers 1228. Erection en abbaye du prieuré de *Saint-Étienne* qui prit plus tard le nom de *Saint-Paul* (Ier volume, page 236.) — Vers 1228. Les *Cordeliers* s'établissent à Soissons. Leur couvent détruit pendant le siége de 1414 fut plus tard reconstruit. — 1230. Fondation de l'hôpital *Notre-Dame.* — 1265. Reconstruction du pont sur l'Aisne. — Après 1313.

dès les premiers temps de l'affranchissement communal la charte de Soissons portait en elle les fruits de l'expérience; aussi les bourgeois de Compiègne, ceux de plusieurs villes de Champagne et même des pays de Bourgogne obtinrent-ils des priviléges selon les coutumes de Soissons. La charte de Compiègne a été transcrite dans ce volume, et ses dispositions peuvent servir à nous fixer sur celles de la charte de Soissons.

La célébrité dont cette dernière charte jouissait fut peu en harmonie avec les continuels désordres qu'elle

Fondation du chapitre de *Saint-Louis*. — 1325. Philippe-le-Bel établit un prévôt royal à Soissons. — 1328. Mort de Pierre de Latilly, né à Soissons, grand-chancelier de France et évêque de Châlons-sur-Marne. — 1335. Ordonnance de Philippe de Valois pour l'administration de la ville de Soissons. — 1335. Fondation du collége de *Sainte-Catherine*. — 1339. Établissement de l'école de *Beauton*. — 1350. La peste désole Soissons. — 1382. Enguerrand de Coucy fortifie le château *Gaillard*. — 1390. Fondation de la communauté des *Célestins*. — 1411. Réunion de Soissons au domaine royal. — 1414. Les habitants méconnaissent l'autorité royale au profit du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. Siége et sac de la ville par les troupes royales. — 1418. Les Bourguignons n'avaient pas tardé à rentrer dans Soissons. Ils en furent chassés cette année-là par les troupes royales. — 1420. Les Anglais s'emparent de Soissons. — 1429. Soissons reconnaît l'autorité royale. — 1430. Jean de Luxembourg s'en empare. — 1436. Prise de Soissons par le célèbre La Hire.—1452. Organisation de la compagnie des archers de St-Sébastien.—1455. Dix-neuvième concile de Soissons. — 1475. Passage de Louis XI. — 1488-1492. Sébastien Mamerot, chanoine de la cathédrale de Troyes, né à Soissons, publie *La compendieuse description de la terre de promission*. — 1520. Pillage de Soissons par un corps d'aventuriers qu'on surnomma les *Mille-Diables*. — 1539. Mort du chanoine Jean Ruel, né à Soissons, médecin de François Ier, auteur du traité *de Natura stirpium*. — 1544. L'armée de Charles-Quint s'empare de Soissons. — 1558. Mort de Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, garde-des-sceaux et ambassadeur de François Ier en Angleterre et en Allemagne. — 1561. Passage de Charles IX. Ce prince accorde deux foires aux habitants. — 1561. Le calvinisme pénètre dans Soissons. Le peuple détruit les temples des religionnaires. — 1566. Établissement du tribunal consulaire. — 1567. Les calvinistes s'emparent de Soissons. — 1580. Jacques Petit, procureur du roi au bailliage du comté de Soissons,

occasionna. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que les chartes de cette époque assuraient toujours des droits communs aux différents quartiers qui formaient la cité. A Soissons, par exemple, la commune avait à compter avec la juridiction de l'évêque, des abbayes et du manoir des Templiers; celle de *Saint-Médard* était considérable puisqu'elle s'étendait sur le faubourg Saint-Vaast et sur la banlieue de la rive droite de l'Aisne. Le comte avait, en outre, sa juridiction et ses prérogatives; la charte royale affranchissait

publie *La procession de Soissons pour la délivrance des enfans de France.* — 1582. Établissement des *Minimes.* — 1588. Les Ligueurs se réunissent à Soissons sous le commandement du duc de Guise. — 1593. Conférences à Soissons de Mayenne et des ambassadeurs du roi d'Espagne, Philippe II. — 1595. Établissement du Présidial et du bureau des Finances. — 1602. Commencement des constructions du palais épiscopal actuel. — 1611. Mayenne meurt à Soissons. — 1613. Fondation du couvent des *Capucins.* — 1614. Les *Mécontents* s'emparent de Soissons. — 1617. Mort de Concini. Fin de la guerre civile. L'autorité royale est rétablie à Soissons. — 1622. Pierre Cacheron, célèbre peintre sur verre, travaille aux vitraux de l'Arquebuse de Soissons dont les sujets furent empruntés aux métamorphoses d'Ovide.— 1622. Lettres-patentes pour l'établissement de la congrégation des *Filles de Notre-Dame.* — 1629. Commencement des constructions du monastère des *Feuillants.* — 1633. Melchior Regnault, conseiller au présidial, publie une histoire des évêques et comtes de Soissons. — 1640. Passage de Louis XIII. — 1663. L'église de *Sainte-Sophie* s'écroule. — 1663-1664. Claude Dormay, chanoine de Saint-Jean-des-Vignes, publie l'*Histoire de la ville de Soissons et de ses rois, ducs, comtes et gouverneurs, avec la suite de ses évêques.* — 1665. Lettres-patentes concédant à la ville de Soissons un maire électif et donnant attribution de la police au maire et à ses échevins. — 1668. La peste à Soissons. — 1674. Erection de l'académie de Soissons. — 1674. Le collége est confié aux *Pères de l'Oratoire.* — 1679. Commencement des constructions du séminaire actuel. — 1695. Réunion à l'hôtel-Dieu des biens de l'hôpital de *Saint-Lazare.* — 1715. Mort du jésuite Gonnelieu, prédicateur éloquent, traducteur du livre de l'Imitation. Il était né à Soissons en 1640. — 1721. Mort de Nicolas Desmarets, contrôleur-général des finances et petit-neveu de Colbert. Il était né à Soissons. — 1722. Passage de Louis XV. — 1726. Établissement de l'école des *Sœurs de l'Enfant-Jésus.* Un congrès européen s'assemble à

les habitants de toutes tailles et de la servitude personnelle; mais le comte garda les droits de halle, de four, de mesurage et ceux de la navigation sur l'Aisne.

Dès l'année 1136, le maïeur, les jurés de Soissons et l'évêque Joslein de Vierzy portaient leurs communes doléances au roi Louis-le-Gros; les différends du clergé et de la bourgeoisie souvent apaisés renaissaient sans cesse; presque toujours la commune succombait dans les luttes qu'elle voulait soutenir; elle eut de fortes

Soissons. — 1730. Achèvement des constructions de l'*Hôpital-général des pauvres.* — 1733. Mort du maréchal de Bezons, né à Soissons. Il se couvrit de gloire à Steinkerque et à Nerwinde. — 1735. Établissement du *Bureau des Marchands.* — 1743. Naissance à Soissons du célèbre chimiste Pierre Tingry. — 1752. Mort de Louis de Haricourt, avocat au parlement de Paris, né à Soissons. Jurisconsulte habile et savant canoniste. — 1753. Louis XV exile à Soissons la grand'chambre du parlement de Paris. — 1761. Établissement de la Société d'Agriculture. — 1762. Naissance de Nicolas-Marie Quinette, membre de la convention nationale, ministre de l'intérieur sous le Directoire, préfet sous le Consulat, conseiller-d'état et directeur-général des Communes sous l'Empire. — 1762. Achèvement des constructions de l'hôtel-de-ville détruit par un incendie en 1814. — 1770. Passage de Marie-Antoinette d'Autriche. — 1771. Lemoyne publie l'*Histoire des Antiquités de Soissons.* — 1772. Démolition de l'ancien hôtel de l'Intendance. — 1778. Construction d'une salle de spectacle. — 1783. Pierre Houillier, chanoine à Soissons, publie l'*État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons.* Cet ouvrage est connu sous la dénomination de *Pouillé du diocèse.* — 1787. Etablissement des assemblées de l'élection provinciale du Soissonnais et de l'élection de Soissons. — 1789. Assemblée du bailliage de Soissons. Election des députés aux états-généraux.

NOTIONS SUR LA PROCESSION SEMI-SÉCULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-MÉDARD DE SOISSONS.

Tous les cinquante ans, les religieux de Saint-Médard portaient processionnellement dans la ville les reliques de leur monastère. Voici les principaux détails de la solennité dont cet antique usage fut l'occasion dans l'année 1530. Le dimanche 30 juillet, les fieffés et vassaux de l'abbaye se réunirent devant l'église, et l'on dit que plus de trois cent mille personnes venues du Soissonnais, de la Tiérache et d'autres pays voisins s'étaient rendues ce jour-là à Soissons. La procession se mit en

amendes à payer ; bientôt ses finances n'y suffirent pas ; et le mal devint tel sous le règne de Charles-le-Bel que les habitants *vendirent* au prince l'*abolition de leur commune* et se soumirent à l'autorité d'un prévôt royal, pourvu que le trésor de l'État se chargeât d'acquitter leurs dettes.

Ainsi finit la commune de Soissons. Les bourgeois des villes de Picardie et ceux de la province de Champagne qui, au XIIe siècle, ne pouvaient se dé-

marche dans l'ordre suivant : — Les écoliers de la ville. — Trois cents pélerins de la confrérie de Saint-Jacques. — La Compagnie de la Jeunesse, formée par quatre cents jeunes-gens, portant des habits de soie ou de brocard, un chapeau de fleurs sur la tête, une torche verte à la main. *Le Prince de la Jeunesse* marchait le dernier, avec le drapeau vert qu'une croix blanche traversait ; le lieutenant, l'amiral, le major et les autres officiers de la compagnie se faisaient remarquer par la richesse de leurs vêtements. — Puis venaient huit cents bourgeois portant des torches. — Quatre cents archers de la ville et du faubourg Saint-Vaast. —Les religieux des abbayes de Saint-Médard, de Saint-Crépin-le-Grand, de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Léger ; les religieuses de Notre-Dame et de Saint-Paul ; les communautés des collégiales et couvents de Soissons ; le clergé des paroisses ; les curés-cardinaux et le chapitre de la cathédrale. Les reliques, renfermées dans treize châsses, étaient portées par le clergé et escortées par des gentilshommes, armés de hâches et de pertuisanes. Les seigneurs de Salency, de Villers-Hélon, de Chevreux et des Quadeleux portaient la châsse de Saint-Médard placée sous un dais de drap d'or. Les reliques de St-Grégoire-le-Grand étaient aussi portées par quatre gentilshommes du Soissonnais. — Puis venaient le vicomte de Soissons tenant le drapeau de St-Sébastien ; le capitaine de la ville et celui du château, précédés de huit trompettes. — Les vêtements de soie de l'abbé de Saint-Médard étincelaient d'or et de pierres précieuses. On voyait près de lui le possesseur du fief *Roland* tenant la verge noire, et son héraut portant une cotte d'armes de soie blanche, rayée de fil d'or, sur laquelle se dessinaient les armes de l'abbé. La marche était fermée par le lieutenant-général du bailliage, le bailli du comté et le corps-de-ville.— Le gruyer de l'abbaye et le prévôt de Soissons veillèrent au maintien de l'ordre pendant le trajet. Ce dernier, monté sur une mule, marchait à droite avec ses sergents ; le gruyer occupait la gauche et donnait ses ordres aux nombreux gardes des forêts de Saint-Médard.

fendre de jeter un œil jaloux sur l'institution municipale de cette cité ne se doutaient guère, à coup sûr, des maux qu'elle entraînerait plus tard. Pouvaient-ils deviner que, deux siècles après, les bourgeois de Soissons viendraient *vendre* au roi de France l'*abolition de leur commune* pour acquitter les dettes que l'exercice du pouvoir municipal devait leur faire contracter?

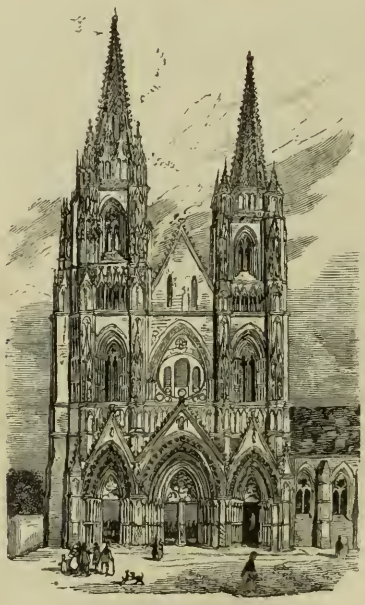

SAINT-JEAN-DES-VIGNES DE SOISSONS.

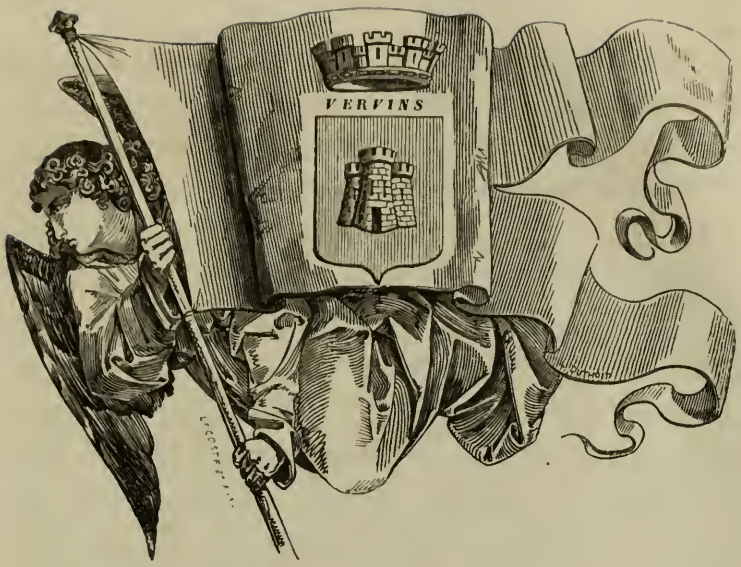

La charte ou *Loi de Vervins* a beaucoup de célébrité. Elle fut octroyée par Thomas de Marle dont Guibert de Nogent a raconté les cruautés et les exploits. On ne s'accorde pas d'ailleurs sur la date de ce document dont chaque ligne, dit Lacroix du Maine, respire la justice et l'humanité. Mais on croit qu'il faut placer cette date entre 1116 et 1123. L'histoire nous apprend que, pour expier ses crimes, Thomas

de Marle fit dans ce temps-là de nombreuses donations aux monastères; peut-être, alors, voulut-il aussi faire oublier aux bourgeois de Vervins les exactions dont ils avaient souffert.

La charte de Thomas de Marle ne se retrouve plus; mais une confirmation accordée en 1163 par Raoul Ier, peut y suppléer; voici quelques extraits de la charte confirmative : « Moi, Raoul, seigneur de Coucy, con-
» sidérant que le temps qui s'écoule sans cesse peut
» facilement effacer de la mémoire les choses qu'on
» a faites, j'ai ordonné d'écrire ces coutumes et sta-
» tuts : — Je cède aux hommes de Vervins leurs
» propres maisons, moyennant douze deniers qu'ils
» paieront chaque année à mon représentant, en pré-

NOTIONS HISTORIQUES SUR VERVINS.

Les Tables Théodosiennes et l'Itinéraire d'Antonin font mention de *Verbinum* (Vervins.) — IXe siècle. Ce lieu relevait alors des comtes de Vermandois. — Fin du XIe siècle. Vervins passe dans la maison de Coucy.— De 1116 à 1123. Etablissement de la commune de Vervins. — 1163. Raoul Ier, seigneur de Vervins, entoure la ville d'un mur élevé flanqué de vingt-deux grosses tours. — 1163. Raoul Ier concède aux habitants une charte confirmative des priviléges qui leur avaient été concédés par Thomas de Marle, son aïeul. — 1345. Le seigneur de Vervins fait reconstruire dans cette ville un moulin à foulon pour servir à la fabrication des draps. — 1412. Prise de Vervins par les Armagnacs. Les Bourguignons s'en emparent la même année. — 1419. Vervins au pouvoir des Anglais. — 1475. Paix de Vervins signée par Louis XI et Charles-le-Téméraire. — Après 1550. Construction de l'hôtel-de-ville actuel. — 1552. Le comte de Rœux s'empare de Vervins et le livre aux flammes. — 1557. Une armée espagnole ravage la Tiérache. Vervins est de nouveau brûlé. — Vers 1560. Construction du Château-Neuf. La dernière reconstruction du Vieux-Château ne paraît pas devoir être placée avant le commencement du XVIe siècle. — 1566. Achèvement de la reconstruction de l'église de *Notre-Dame*, dont la fondation remontait à la fin du XIIe siècle et que les flammes détruisirent en 1552. — 1566. *Nicole de Vervins*, fameuse possédée, attirait alors

» sence d'un échevin ; savoir : six deniers à la Saint-
» Jean, les six autres à la Noël. — Ils auront le
» droit de chasse sur les terres de Vervins ; je me
» réserve seulement la quatrième part des cerfs et
» sangliers. — Les bourgeois ont juré, sur leur hon-
» neur et sur celui des échevins et des jurés, de
» nous racheter moi et mon fils de leurs deniers,
» toutes les fois que nous serons prisonniers de guerre.
» — Il y aura sept échevins ; et si l'un d'eux meurt
» on le remplacera. — Celui qui portera dans la ville
» une mesure de boisson, de légumes ou de grains
» paiera quatre sols au gouverneur de Vervins. —
» Celui qui parlera mal de la commune et n'aura
» point été inquiété pendant un an et un jour, sous

sur ses pas un grand concours de peuple. On sait qu'elle fut l'objet des conjurations du clergé et qu'elle occasionna de vives luttes entre les catholiques et les religionnaires. — 1578. Construction du Collége. — 1590. Les Ligueurs, commandés par le duc de Montpensier, s'emparent de Vervins. — 1598. Paix de Vervins entre la France et l'Espagne. — 1609. Construction du chœur de la chapelle *Sainte-Anne*.—1634. Mort de Marc Lescarbot, né à Vervins, célèbre par ses voyages. Il publia l'*Histoire de la nouvelle France contenant les navigations faites par les Français ès Indes-Occidentales*. — 1636. Les Espagnols s'emparent de Vervins. — 1650. Vervins repris par les Espagnols. — 1651. Un corps de troupes françaises s'empare de cette place sous le commandement du marquis de Castelnau. — 1653. Prise de Vervins par les Impériaux. Le prince de Condé, séparé de la cour par des dissentiments, combat dans les rangs ennemis. — 1663. L'armée royale commandée par Turenne reprend Vervins. — 1692. La mairie de Vervins est érigée en office. — Lettres-patentes de Louis XIV portant réunion à l'hôtel-Dieu des revenus dont jouissaient les maladreries de Prisces, Plomion, Sainte-Croix, Lappion, Sissonne, Neufchâtel et Nizy-le-Comte. — 1695. Etablissement du grenier à sel. — 1700. Réparation et agrandissement du chœur de l'église de *Notre-Dame*. — 1712. Expédition de Growestein, partisan hollandais, dans la Tiérache. Vervins est pillé et mis à contribution par ses soldats. — 1760. Naissance du conventionnel Jean Debry.

» le témoignage de deux échevins, sera absous; à dé-
» faut de ce témoignage, l'accusé sera tenu de faire
» sept serments. — Chaque cabaretier devra quatre
» mesures de bière au seigneur et deux à son curé;
» les meuniers et boulangers seront quittes de toutes
» redevances. — Le seigneur de Vervins ne pourra
» employer ni l'injure ni la violence envers le gou-
» verneur de la ville. — Si un bourgeois a des dé-
» mêlés avec le seigneur, ce dernier s'adressera aux
» échevins qui feront justice. »

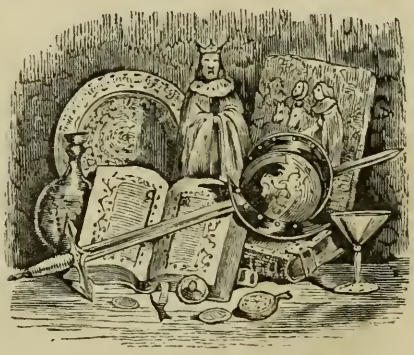

Jetons, en terminant ce livre, un dernier regard sur l'émancipation communale qui s'accomplit dans les XIIe et XIIIe siècles. Source de nos plus chères libertés, la commune constitua la bourgeoisie; et, dès lors, ceux qui n'étaient ni clercs ni chevaliers, ceux même qui ne possédaient pas purent trouver dans leur travail, ou dans les facultés de leur esprit, l'espoir de participer un jour aux nombreux priviléges des bourgeois du moyen-âge. Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que les chartes d'établissement communal fussent exclusivement au profit de la bourgeoisie; les moindres artisans y trouvèrent des garanties réelles contre les exactions multipliées qui pesaient depuis si longtemps sur eux. L'émancipation communale eut d'immenses résultats pour le bien-être du peuple. La main-morte, les tailles seigneuriales disparurent; la prospérité des villes se développa; on vit l'orgueil des bourgeois élever en Picardie, en Artois et en Flandre, des monuments où l'art le disputait aux belles créations qui, ailleurs, ne purent s'accomplir que parce qu'un seul y commandait.

Mais comme il n'est guère sur la terre de bien qui ne soit compensé, le peuple en s'éclairant laissa s'altérer les douces et salutaires croyances qui fesaient sa

sauve-garde dans les malheurs, dans les périls dont le rude sentier de la vie est semé. Le peuple eut plus de liberté; mais la licence se fit jour; l'exercice du pouvoir occasionna souvent de vives luttes dans nos cités; et l'on vit la cloche du beffroi donner aux habitants le signal de la guerre civile. — « Les Dieux » qui ont donné à la plupart des hommes une lâche » ambition ont attaché à la liberté, dit Montesquieu, » presque autant de malheurs qu'à la servitude : mais » quel que doive être le prix de cette noble liberté, il » faut bien le payer aux Dieux ! »

TABLE.

Premier Volume.

Avant-propos. . . . . PAGES 5.

Chroniques et Légendes Ecclésiastiques . . . . . 15.
Les Évêques de Picardie et d'Artois . . . . . 35.
Les Cathédrales . . . . . 97.
Les Abbayes . . . . . 133.
Abbayes du diocèse d'Amiens . . . . . 149.
Abbayes du diocèse d'Arras . . . . . 171.
Abbayes du diocèse de Beauvais . . . . . 183.
Abbayes du diocèse de Boulogne . . . . . 193.
Abbayes du diocèse de Laon . . . . . 199.
Abbayes du diocèse de Saint-Omer . . . . . 209.
Abbayes du diocèse de Noyon. . . . . 219.
Abbayes du diocèse de Senlis . . . . . 227.
Abbayes du diocèse de Soissons . . . . . 233.

Noblesse historique de Picardie et d'Artois . . . . . 247.
Tournoi d'Anchin . . . . . 265.
Tournoi de Corbie. Passes d'armes de Saint-Inglevert. Tournois et Joûtes à Arras et à Saint-Omer. Le Pas d'armes de la Croix Pélerine. Le Camp du Drap-d'Or . . . . . 269.
Princes et Chevaliers de Picardie et d'Artois qui prirent part aux Croisades . . . . . 283.
Convocation de la Noblesse et des Fieffés pour le service du Roi . . . 292.
Ban et arrière-ban de Picardie et d'Artois pour la bataille de Bouvines. . 296.
Évêques de Picardie et d'Artois, Seigneurs Picards et Artésiens convoqués à Chinon pour la bataille de Taillebourg . . . . . 299.
Noblesse de Picardie et d'Artois morte ou prisonnière à Azincourt. . . 302.
Grands-Officiers de la Couronne appartenant à des Familles Picardes ou Artésiennes. . . . . 305.
Familles illustres de Picardie et d'Artois . . . . . 322.
Noblesse d'Artois convoquée pour les États de la Province en 1758. . . 362.

Second Volume.

Maisons Royales et Châteaux historiques . . . . . 5.
Notions sur les Maisons Royales . . . . . 12.
Châteaux de l'Amiénois ; de l'Artois ; Boulonnais ; Calaisis, pays de Guînes et gouvernement d'Ardres ; Laonnois ; Noyonnais ; Ponthieu ; Santerre ; Soissonnais ; Tiérache ; Valois et Vermandois. . . . . 23.
Cités Picardes et Artésiennes . . . . . 65.
Abbeville . . . . . 67.
Aire . . . . . 83.
Amiens . . . . . 87.
Arras . . . . . 123.
Bapaume . . . . . 143.
Beauvais . . . . . 149.
Béthune . . . . . 171.
Boulogne . . . . . 177.
Calais . . . . . 185.
Chauny . . . . . 197.
Clermont . . . . . 203.
Compiègne . . . . . 209.
Doullens . . . . . 221.
Guise . . . . . 229.
Hesdin . . . . . 235.
Ham . . . . . 241.
Laon . . . . . 245.
Montdidier . . . . . 259.
Montreuil . . . . . 267.
Noyon . . . . . 271.
Péronne . . . . . 277.
Roye . . . . . 281.
Saint-Pol . . . . . 287.
Saint-Quentin . . . . . 293.
Saint-Omer . . . . . 311.
Senlis . . . . . 329.
Soissons . . . . . 337.
Vervins . . . . . 345.

FIN DE LA TABLE.

Amiens, Typographie de Duval et Herment, place Périgord.

LIBRARY
SEP
12
1978
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BRIEF
DC
0024563

01-838-723

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 12 18 05 012 2